

RADU DOBRESCU

**DÉMOCRATIE ARITHMÉTIQUE, DÉMOCRATIE
ALGÈBRIQUE : ROUSSEAU, LA VOLONTÉ
GÉNÉRALE ET LES PETITES DIFFÉRENCES**

Thèse présentée
à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval
dans le cadre du programme de doctorat en science politique
pour l'obtention du grade de Philosophiae Doctor (Ph. D.)

DÉPARTEMENT DE SCIENCE POLITIQUE
FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES
UNIVERSITÉ LAVAL
QUÉBEC

2007

Résumé

Depuis plus de 200 ans, la distinction rousseauiste entre volonté de tous et volonté générale est au cœur de toute théorie démocratique. Mais si Rousseau nous a légué comme tâche réflexive le travail de cette distinction fondatrice, la manière dont il l'a lui-même pensée est restée largement incomprise. La fameuse analogie mathématique à laquelle il fait recours brouille plus qu'elle n'éclaire la distinction qu'elle est censée introduire et illustrer : la volonté générale serait une intégrale, la somme algébrique des nombreuses petites différences des vouloirs individuels, la volonté de tous – la somme arithmétique des mêmes différences intersubjectives, leur découpage massif en petit nombre de grandes différences, sinon en grande différence unique. Si cette nébuleuse solution mathématique a brouillé bien des interprètes du *Contrat social*, c'est aussi parce qu'elle y est à son tour brouillée par trois autres pistes/solutions contradictoires : rustique (l'unanimité spontanée des troupes paysannes), épistémique (la majorité a toujours raison) et épistocratique (le Législateur).

Cette thèse a pour objectif principal d'éclairer ce passage réputé impénétrable dans ses rapports à ces autres pistes. Le procédé algébrique (la volonté générale comme intégrale) doit être rigoureusement dégagé dans le raffinement de l'interprétation (lumineuse mais insuffisante) donnée par Philonenko (1968, 1984, 1986), son opérationnalisation comme procédure (à suivre dans une délibération possible), plus difficile encore à saisir vu que ni Rousseau ni Philonenko n'en disent un mot, doit être imaginée, pensée, construite – et ce, dans la confrontation avec les procédés/procédures arithmétiques propres à la volonté de tous et surtout avec les autres scénarios délibératifs, alternatifs et concurrents, présents dans le *Contrat social*. Mais résoudre le redoutable casse-tête rousseauiste de l'analogie mathématique n'a pas qu'un intérêt philologique. Une fois restituée, l'intuition inaugurale de Rousseau permet de resituer toute théorie démocratique post-Rousseau, à commencer par les deux tentatives actuelles (délibérative, épistémique) de dépasser la volonté de tous (libérale) pour retrouver une volonté générale formée discursivement ou/et condorcetienne. Confrontés à la distinction rousseauiste enfin comprise et surtout opérationnalisée, les débats en cours autour de la démocratie peuvent être replacés dans un horizon qui serait plus intimement le leur, repensés et relancés, sinon refondés – selon l'espace oppositif de l'arithmétique et de l'algébrique.

Pour Fjona

Table des matières

Introduction.....	1
(Les trois problèmes).....	4
I. (Le problème de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale chez Rousseau).....	5
III. (Le problème plus général de la volonté générale chez Rousseau).....	17
II. (Le problème actuel du dépassement de la volonté de tous libérale par une volonté générale délibérative ou/et épistémique).....	30
IV. Réorganisation de la matière.....	61

Première partie : série interne

Reconstruire la théorie infinitésimale de la volonté générale

Plan.....	74
I. L'analogie ou la solution mathématique.....	78
II. Philosophie du malheur, solution rustique et indications opérationnelles.....	105
III. La solution non-infinitésimale.....	128
IV. La solution épistocratique ou du Législateur.....	153

Deuxième partie : série externe

Prolégomènes pour un réaménagement du débat démocratie agrégative versus démocratie délibérative

Introduction.....	192
I. Raffinement du modèle et élargissement du domaine des petites différences....	209
II. Essai de transformation plastique de l'arithmétique en de l'algébrique.....	227
III. Rousseau versus Condorcet.....	279
IV. Argument moral, argument épistémique.....	318
Conclusions.....	336
Bibliographie.....	341

Introduction

Introduction

Dans l'histoire de la pensée politique occidentale il n'y a peut-être pas de concept qui ait suscité autant d'interprétations en même temps qu'autant de confusion que celui de « volonté générale » de Rousseau. Vacarme bibliographique et mécompréhension vont souvent de pair et Rousseau, qui disait lui-même avoir des « âmes hebdomadaires », est sans doute en grande partie responsable de la philologie souvent contrariée dont il a fait l'objet. En effet, il ne semble faire l'économie d'aucun effort pour décourager même les lecteurs le mieux intentionnés, parsemant généreusement dans ses textes des incohérences qui se transforment petit à petit en contradictions manifestes ou laissant glisser sémantiquement les termes mêmes qu'il emploie jusqu'à ce qu'ils finissent par signifier leur contraire selon la logique – la seule cohérente et constante chez Rousseau – d'une recherche d'équilibre entre des opposés par leur déploiement simultané¹.

Il n'est pas dans l'intention de ce travail de dresser un bilan historique raisonné des égarements interprétatifs (ou même des commentaires qui ont vu juste) – on risquerait trop d'ailleurs de contribuer à la tradition même de mécompréhension bavarde dont il s'agirait d'esquisser l'histoire. Il convient d'entrée de jeu de préciser l'angle sous lequel l'exploration entreprise ici entend approcher les terrains mouvants d'une notion qui a la réputation bien établie d'être chez Rousseau à la fois instable et opaque. L'accent est mis presque exclusivement sur le *Contrat social*², le texte crucial pour la problématique de la volonté générale chez Rousseau (et en général). Le but n'est pas de (re)placer Rousseau dans une tradition de la pensée politique ou une autre, allant vers lui ou partant de lui, mais

¹ « S'il a été trop loin dans une direction, le saisissement qu'il éprouve à découvrir l'autre face des choses le jette brusquement sur la pente contraire. Sa manière d'obtenir la note moyenne, c'est de juxtaposer violemment deux tons francs » (Lanson 1912 : 8). « A propos de la *Profession de foi*, le morceau le mieux élaboré, il déclare que c'est 'pécher autant contre le goût que contre la charité de presser l'exacte précision des termes' » (Burgelin 1978 : 1). Ailleurs il dit « 'Vous voulez qu'on soit toujours conséquent; je doute que ce soit possible à l'homme... mais ce qui lui est possible est d'être toujours dans le vrai : voilà ce que je veux tâcher d'être' » (*id.*).

² J'utiliserai principalement l'édition de Fataud et Bartholy (1972). Pour des raisons de présentation, les citations tirées de cet ouvrage seront identifiées dans l'introduction selon la notation « CS / livre, chapitre ». Dans le corps de la thèse j'utiliserai la notation « Rousseau 1972 : page / livre, chapitre ».

de dégager, dans la positivité même du texte, à la fois l'espace instable de tensions qu'y dessine la mouvance du concept de volonté générale et les voies, recommandées par la structure même de cet espace, de réduction sinon de résolution des tensions. Il ne s'agit pas non plus de négliger le vacarme interprétatif, mais de lui appliquer le filtre d'une approche plus proprement analytique de la structure théorique et pratique de cet espace de tensions, de trier les échos et d'y ajuster sans cesse le filtre³.

Cette discussion analytique peut être faite de deux manières bien distinctes, comme l'a souligné Sreenivasan (2000) (qui opte pour la deuxième) :

It is worth acknowledging at the outset, I think, that there are two distinct strands in Rousseau's discussion of the general will. We might call them the *practical strand* and the *pure strand*. According to the practical strand, the general will is meant to be something that functions in practice and has real effects within the relevant political community. According to the pure strand, the general will is meant to be something infallible and incorruptible. Each of these strands is well supported by the text. So the challenge for any account is to accommodate both strands as much as possible. If they are not fully consistent, then no account of the general will can do justice to everything that Rousseau says. (...) The account I shall defend privileges the *practical strand* in Rousseau's thought about the general will. It then accommodates the pure strand in derivative terms (...). However, I take it that the opposite strategy is the more familiar one – that is, the strategy of understanding Rousseau's general will in line with the *pure strand*, and then accommodating the practical strand in derivative terms (Sreenivasan 2000: 546).

Comme Rousseau lui-même oscille en effet entre les deux registres, alternant des considérations sur l'indestructibilité ou l'incorruptibilité de la volonté générale avec des indications plus proprement opérationnelles sur la production d'une volonté générale et du bien commun par une procédure ou une autre de décision collective, la perspective privilégiée ici ne peut être que celle d'une *esthétique politique* des divers dispositifs de production démocratique de la volonté commune et de l'intérêt collectif, esthétique qui, osant la question toute plate et empirique « comment ça marche? », n'exclut pas la discussion « pure » ou, mieux, théorique-pure sur la volonté générale, mais l'intègre et l'ajuste en la raccordant à un registre plus immédiatement pratique, tout en rajustant sans cesse celui-ci à la lumière de celle-là.

³ Mon approche est similaire à celle de Cohen 1986b et à celle de Sreenivasan 2000, bien que dans le cas de

Si les perspectives analytique et œcuménique–interprétative peuvent être adoptées simultanément selon la figure d’une transformation réciproque et d’une adaptation mutuelle, les deux stratégies d’enchaîner les deux registres de discussion sur la volonté générale peuvent elles aussi être poursuivies en même temps et forcées à s’ajuster l’une à l’autre et à l’ajustement permanent des perspectives.

Pour finir ces considérations préliminaires, avançons qu’à ces deux synthèses dynamiques s’ajoutent deux projets de construction de ponts. D’une part, il y a au niveau des interprétations de la volonté générale chez Rousseau une certaine absence de communication entre le monde francophone, où l’interprétation dominante est celle, théorique–pure, de Philonenko (1968, 1984, 1986), et le monde anglo-saxon, où deux grandes interprétations plus pratiques que théoriques s’opposent l’une à l’autre – celle (rationaliste) en termes de théorie des jeux (dilemme du prisonnier) ou de choix social (pareto-)optimal, rendue fameuse par Runciman & Sen (1965), et celle en termes condorcetiens, appelée également « épistémique » (la majorité a plus de chances que l’individu d’avoir raison), proposée par Grofman & Feld (1988) à la suite de Barry 1967 (1964)⁴. Les deux mondes fonctionnent pour ainsi dire en parallèle, alors que tout plaide en faveur d’un pont dialogique (transatlantique) grâce auquel l’interprétation de Philonenko puisse être confrontée aux interprétations rationalistes ou/et épistémiques et à l’inverse. Je me propose de poursuivre l’interprétation d’ailleurs inégalable de Philonenko, de la raffiner et de la prolonger selon les exigences de l’esthétique politique mentionnée, c’est-à-dire en la faisant descendre du ciel transcendantal qu’elle s’est imposé elle-même pour l’opérationnaliser – ce qui ne peut que déboucher sur une reprise critique des interprétations anglo-saxonnes, dont au prime abord celle épistémique.

D’autre part, c’est un autre pont, peut-être plus important, que je me propose de construire : celui qui relie la volonté générale rousseauiste, telle qu’opérationnalisée à partir

ce dernier l’amplitude analytique dépasse programmatiquement celle œcuménique–interprétative.

⁴ Le terme « épistémique » n’existe pas (encore) en français; si je l’utilise c’est pour assurer (lexicalement) le raccord avec ce qui depuis une vingtaine d’années est thématisé dans l’espace anglo-saxon comme ‘epistemic conception of democracy’ en rapport non seulement avec Condorcet mais également avec Rousseau lui-même (voir plus loin). Comme d’une part cette littérature ne pouvait pas manquer de thématiser le risque inhérent à la conception épistémique – le cauchemar d’une coterie prétendant savoir mieux que le peuple quel est son véritable intérêt général – et comme d’autre part le Législateur rousseauiste semble incarner cette rationalité transcendant le peuple, j’emploierai le terme « épistocratique » pour les mêmes raisons.

du raffinement et surtout du prolongement de l'interprétation de Philonenko, aux théorisations contemporaines de la démocratie telles que relancées dans le débat opposant les défenseurs de la démocratie agrégative aux inconditionnels de la démocratie délibérative. La volonté générale de Rousseau y figure déjà obliquement de deux manières différentes. D'un côté, elle est présente comme objet de désaveu de la part des délibérativistes – s'ils la renient c'est parce qu'elle n'a pas vraiment l'air d'être formée discursivement selon le principe du meilleur argument rationnel possible. D'un autre côté, comme ce débat comporte un important versant épistémique – les procédures démocratiques (agrégatives ou délibératives) peuvent-elles être assimilées à une recherche (cognitive, sinon judiciaire) de vérité? et si oui, le vote (procédure agrégative) visant à dégager la majorité condorcetienne peut-il assurer ce travail épistémique tout seul ou doit-il être précédé et soutenu par une délibération rationnelle? –, et comme les lectures condorcettiennes de Rousseau ont significativement contribué à consolider ce versant épistémique, la volonté générale rousseauiste réapparaît comme référence dans le débat, même si toujours de manière indirecte. Le pont que je me propose de construire demande qu'on démolisse d'abord cette deuxième passerelle et qu'on transforme la première : en partant du raffinement et de l'opérationnalisation de l'interprétation fournie par Philonenko, s'attaquer d'une part au fondement même des lectures épistémiques de la volonté générale rousseauiste afin de délier (philologiquement) Rousseau de ce versant épistémique et suggérer d'autre part des affinités inattendues entre la volonté générale de Rousseau et l'opération d'un schéma plus proprement délibératif. Mais c'est déjà entrer dans le vif du sujet.

*

Cette thèse s'attaque à trois problèmes interreliés :

I. le problème de la distinction entre volonté de tous et volonté générale chez Rousseau ;

II. le problème plus général de la volonté générale chez Rousseau ;

III. le problème actuel du dépassement de la volonté de tous (libérale) par une volonté générale délibérative ou/et épistémique–condorcetienne).

Le premier problème est partie du deuxième⁵ et renvoie directement au troisième, lequel active certains éléments du deuxième. La forme générale de l'argument est donnée par l'enchaînement suivant des pas : la solution au premier problème permet à la fois de résoudre élégamment le deuxième et de reformuler significativement le troisième. Il convient de commencer par introduire, dans leurs rapports, les problèmes et les solutions envisagées. Pour des raisons de présentation j'emprunterai le trajet I – III – II. À la fin, j'introduirai une distinction en fonction de laquelle l'ensemble de la matière sera transversalement redistribué en deux grands segments – donnant les deux parties de la thèse (IV).

*

I. Depuis plus de 200 ans, la distinction rousseauiste entre volonté de tous et volonté générale est au cœur de toute théorie démocratique (Benhabib 1994), mais la manière dont Rousseau lui-même l'a pensée est restée largement inconnue (cela à cause de ceci?) : il nous l'a léguée comme tâche réflexive assortie d'un redoutable casse-tête mathématique – je fais référence au fameux chapitre 3 du livre II du *Contrat social* où Rousseau introduit cette distinction fondatrice selon une analogie mathématique réputée mystérieuse, impénétrable, obscure⁶.

Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé et n'est qu'une somme de volontés particulières : mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale. (...) Si quand le peuple suffisamment informé délibère, les citoyens n'avaient aucune communication entre eux, du grand nombre de petites différences résulterait toujours la volonté générale, et la délibération serait toujours bonne. Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune des associations devient générale par rapport à l'État ; on peut alors dire qu'il n'y a plus autant de votants que d'hommes, mais seulement autant que d'associations. Les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général. Enfin, quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n'y a plus de volonté générale et l'avis qui

⁵ Mais distinguer entre les deux est un pas décisif dans la direction d'une clarification du deuxième.

⁶ 'Fuzzy maths' dit Honig en 2002 (suivant Benhabib 1994), 'sheer nonsense' disait plus radicalement Plamenatz en 1963.

l'emporte est un avis particulier. Il importe donc pour avoir bien l'énoncé de la volonté générale qu'il n'y ait pas de société partielle dans l'État et que chaque citoyen n'opine que d'après lui. (...) Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours éclairée, et que le peuple ne se trompe point (CS / II, 3).

C'est le mérite de Philonenko (1968, 1984, 1986) d'avoir fourni une première clarification philologique de l'intuition rousseauiste, ouvrant ainsi la voie à une compréhension de la distinction rousseauiste dans ses propres termes – différentiels, reliés au calcul infinitésimal⁷. S'inscrivant résolument sur cette voie, ma thèse vise à la fois à raffiner l'interprétation lumineuse mais insuffisante de Philonenko et à la prolonger au-delà des limites qu'elle s'est données elle-même, dont au prime abord celle de ne pas pouvoir passer du registre théorique-pur au registre pratique. Si au bout de ce travail (ré)interprétatif l'intuition mathématique de Rousseau peut à la fois apparaître dans sa séduisante simplicité et opérer dans le concret, c'est aussi parce que, à la différence de la démarche de Philonenko, la perspective privilégiée ici est celle d'une *esthétique politique* visant à faire s'ajuster réciproquement considérations théoriques et indications plus proprement opérationnelles. Certes, de telles indications opérationnelles manquent ou sont

⁷ [Et on connaît l'engouement de Rousseau pour les mathématiques – voir Polin 1971, Philonenko 1968, 1984, 1986]. « Il faudrait donc peut-être rattacher la différence entre volonté générale et volonté de tous aux règles de pensée qui procèdent du calcul infinitésimal. (...) Si nous donnons à ce terme 'intégration' son sens mathématique, nous pouvons concevoir le passage mathématique de la *somme* pure et simple des volontés particulières – dont l'*addition* compose la volonté de tous – à la volonté générale comme expression 'une' de la totalité. La volonté générale est la loi de la série dont les moments sont les citoyens. La volonté générale est le 'rapport d'ordre' qui unit légitimement les volontés des citoyens dans une même expression et on peut dire que ce rapport d'ordre est une substance, et même une substance au sens pré-critique, à la condition d'entendre le terme de substance au sens leibnizien, c'est-à-dire comme loi d'ordre et de continuation. En d'autres termes nous devons nous appuyer sur la relation leibnizienne de l'intégrale et de la différentielle pour saisir la relation de la volonté générale à chaque volonté singulière. On peut très bien transposer le remarquable commentaire que donne M. Gueroult de l'idée leibnizienne de substance à l'idée de volonté générale. 'La substance, écrit M. Gueroult, c'est la loi de la série posée et représentée ; les accidents ou déterminations, termes de la série, ce sont les forces vives déterminées à chaque instant dans l'expérience. On tiendra une substance pour la même tant que la loi de la série ou du passage continu et simple persistera. Ainsi la substance n'est pas une chose distincte des accidents, sans pourtant s'identifier à leur somme'. Écrivons 'volonté générale' à la place de 'substance', voyons dans les accidents les 'volontés singulières' ou les 'citoyens'. Nous verrons apparaître la volonté générale comme le nexus des volontés singulières, c'est-à-dire la loi de l'intérêt commun à la série des citoyens, – loi qui, sans se distinguer des volontés qu'elle relie, est toutefois autre chose que leur simple somme. En d'autres termes la volonté générale est finalement une intégrale ; la volonté de tous n'est qu'une somme » (Philonenko 1968 : 196-197). « La volonté générale est une *substance* au sens critique. On se souvient du paradoxe que découvre Kant en sa théorie de la substance dont il fait une des catégories de la relation. La substance n'est pas, comme le veut Aristote, le substrat sur lequel reposent les qualités et les accidents. Elle est seulement le rapport d'ordre des accidents, le *nexus* d'une totalité d'accidents » (Philonenko 1984 : 38).

très voilées là où on en aurait le plus besoin, c'est-à-dire dans le chapitre même où est posée en termes mathématiques la distinction entre volonté de tous et volonté générale – mais il n'est pas impossible de remplir ces espaces blancs par l'imagination tout en restant le plus proche possible du texte. Il convient d'en donner une illustration.

Imaginons que les volontés singulières (les intérêts particuliers, les préférences individuelles) des membres d'une communauté politique sont des points placés sur une courbe. Tirons une petite ligne pour unir le premier au deuxième, une autre petite ligne pour unir le deuxième au troisième et ainsi de suite. Chacune de ces nombreuses petites lignes représente une différence entre deux points (entre deux volontés particulières). Si les petites lignes sont suffisamment nombreuses, l'addition de leurs longueurs donne la longueur de la courbe : c'est l'idée de la volonté générale comme *intégrale*, comme somme *algébrique* des différences (des petites lignes). Mais si deux groupes se forment ou si un vote conduit à un découpage majorité-minorité sans constitution préalable des groupes, les nombreux points se rallient autour des deux positions respectives et les nombreuses petites lignes (différences) laissent la place à une seule grande ligne (différence unique) unissant les deux positions respectives, dont la longueur est nettement inférieure à celle de la courbe : c'est l'idée de la volonté de tous. Le raisonnement reste le même s'il y a plusieurs groupes ou découpage majorité-minorités. Avec la volonté de tous on quitte la finesse de l'algèbre pour tomber dans la grossière *arithmétique*⁸. C'est oublier que la généralité de la volonté générale réside dans le grand nombre de différences intersubjectives.

Rousseau appelle volonté de tous et la collection des volontés particulières initiales et son découpage arithmétique convertissant le grand nombre de petites différences en petit nombre de grandes différences ou en différence unique. C'est pour cela que le problème de la distinction entre volonté de tous et volonté générale est du même coup le problème de la convergence des deux : sous quelles conditions la volonté de tous qu'est cette collection

⁸ Inclure le vote dans le domaine de la volonté de tous et calibrer la différence (arithmétique) unique en termes bipartites, termes d'ailleurs plus conformes à l'approche différentielle même que Rousseau semble adopter (alors que chez Philonenko la différence unique est associée au totalitarisme, au parti unique) sont deux des nombreux éléments correspondant au segment « raffiner l'interprétation de Philonenko ». De manière plus générale, ce raffinement vise à mieux dégager/asseoir l'opposition du procédé algébrique et des procédés arithmétiques de production d'une volonté collective.

initiale de volontés particulières peut éviter de glisser sur la pente pour ainsi dire naturelle d'un découpage arithmétique et s'inscrire sur la voie de la volonté générale.

Rousseau demande certes aux individus de s'informer au préalable – pour que leurs intérêts soient véritablement les leurs selon l'exigence de l'autonomie et pour que ces intérêts soient bien raccordés à la généralité de la matière à discuter – et de résister à la tentation d'une communication déformatrice conduisant à la constitution des groupes (arithmétiques) –, mais selon Philonenko rien n'est plus difficile que d'opérationnaliser le procédé algébrique (l'intégrale) comme procédure à suivre concrètement : « Rien n'est plus difficile que de concevoir dans le texte de Rousseau le principe *schématique* permettant à la volonté générale instituée de sortir du cercle d'acier de l'*universel* pour opérer son remplissement *concret*. Tout se passe comme si l'opération d'institution la posant comme intégrale et substance ne trouvait jamais sa contre-partie effective dans le mouvement inverse conduisant à l'empiricité concrète » (Philonenko 1984 : 48).

Or dans une note du même chapitre Rousseau en donne une image intuitive assez claire : « l'accord de deux intérêts particuliers se forme par opposition à celui d'un tiers, l'accord de tous les intérêts se forme par opposition à celui de chacun ». Demandons alors au premier et au deuxième membres de former leur accord par opposition à un tiers, au deuxième et au troisième membres de former leur accord par opposition à un quatrième et ainsi de suite, en montant vers des propositions de plus en plus générales (facilitant les accords), jusqu'à ce qu'un « accord de tous les intérêts » s'ensuive. Une telle procédure produirait des consensus conformes au principe *algébrique* de sommation des différences intersubjectives. Les *contraintes* pesant sur la procédure (information, absence de communication déformatrice – « que chaque citoyen n'opine que d'après lui » –, jeu de l'accord et du désaccord secouant la chaîne délibérative) assureraient non seulement la conciliation entre autonomie individuelle et coopération sociale, la clé de lecture et de compréhension du *Contrat social* selon Cohen (1986b), mais aussi, surtout, le *décentrement moral* des perspectives, garant de la justesse/justice des résultats selon une vision

constitutiviste : le bien commun est *constitué* par ce que concluent les délibérants contraints par ces contraintes (Weinstock 2004)⁹.

Une telle (ré)interprétation ouvre la voie à la reconstruction d'une *théorie infinitésimale* de la volonté générale chez Rousseau. Dans la mesure où cette solution mathématique au problème de la distinction(-congruence) entre volonté de tous et volonté générale est aussi une solution au problème plus général de la volonté générale, la reconstruction de cette théorie infinitésimale ne peut pas faire l'économie d'une confrontation aux autres solutions proposées par Rousseau – et on peut dire que ce qui transforme le problème de la volonté générale en problème est entre autres la surabondance de solutions contradictoires. Car si Rousseau est avare d'indications au sujet de ce qui germe dans le *Contrat social* comme procédé algébrique et d'autant plus avare de suggestions concernant l'opérationnalisation comme procédure de ce dernier, il parsème en revanche généreusement les germes – alternatifs et concurrents – d'autres scénarios de production d'une volonté générale qui, pour la plupart du temps, se contredisent réciproquement et s'empêchent mutuellement de pousser, et qui, surtout, contredisent et empêchent le développement de ce qui est – et reste ainsi – sur le point d'éclore comme scénario algébrique (ou infinitésimal). Développer cette latence ne peut par conséquent se faire que dans la confrontation avec les latences concurrentes, à développer elles aussi, dans une gestion différentielle et comparative des germes du *Contrat social*. Mais encore faut-il orienter sinon fonder ces soucis « agricoles », c'est-à-dire justifier le choix de partir de la solution mathématique, de *cette* latence et non pas d'une autre – le fait qu'elle soit la première à être introduite dans le *Contrat social* ou encore que Philonenko lui-même parte d'elle (mais, justement, sans discussion expliquant ce choix) ou la faiblesse de Rousseau pour les mathématiques ne suffisant évidemment pas comme justification.

Mais avant d'en arriver là (section II), il convient d'indiquer brièvement ce qui distingue cette interprétation des interprétations proposées jusqu'à présent. Séparons

⁹ L'opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique est l'un des multiples pas grâce auxquels l'interprétation de Philonenko est « prolongée », en plus d'être « raffinée ». Et si l'intégrale peut ainsi descendre de l'abstraction mathématique et du ciel transcendantal où Philonenko l'a placée pour se schématiser dans le concret (et affronter ainsi les procédures arithmétiques opérationnalisant les procédés afférents), elle le fait en plus d'une manière inédite, selon un trajet constitutiviste.

analytiquement – et de force – les deux aspects du constitutivisme (a) et de l'opposition algébrico-arithmétique (b).

(a) 'Political thought since the 17th century has been characterized, among other things, by voluntarism, by an emphasis on the assent of individuals as the standard of political legitimacy' (Riley 1970: 86). Tant qu'elles assurent un accès égal dans la prise collective de décision, et la volonté de tous et la volonté générale peuvent revendiquer la légitimité de leurs résultats selon la figure du volontarisme moderne : est légitime ce qui est voulu par le peuple ou ce à quoi il consent. Qu'est-ce qui distingue alors les deux volontarismes? Quel est le critère ou le standard (supplémentaire mais essentiel) de la volonté générale, standard qui permette en même temps à la volonté de tous ainsi distinguée de la volonté générale de tendre vers celle-ci, selon la logique même de la distinction-congruence?

La discussion autour du standard rousseauiste de la volonté générale oppose deux grands courants interprétatifs. Le premier mobilise une vision positiviste : ce qui est voulu par le peuple est non seulement légitime, mais aussi juste, bon, « vrai », le vouloir (consentement) du peuple est le seul critère de la volonté générale; le standard de justesse/justice des résultats, c'est-à-dire de ce qui est voulu par le peuple, est produit de manière interne par ce vouloir même, standard par cela même rendu arbitraire¹⁰. Selon Strauss par exemple, surfant sur la deuxième vague de la modernité, Rousseau aurait décisivement contribué à imposer cette conception, vidant ainsi l'horizon de la modernité de toute référence à un standard universel et objectif du juste, du bon, du « vrai » – comme la loi naturelle par exemple –, à un standard transcendant donc l'arbitraire des conventions humaines : 'The source of the positive law, and of nothing but the positive law, is the general will; a will inherent or immanent in properly constituted society takes the place of the transcendent natural law' (Strauss 1975 : 91).

Mais dans ce cas, on l'a sans doute remarqué, on ne peut plus vraiment ni distinguer entre les deux volontarismes respectifs de la volonté de tous et de la volonté générale – car les deux seraient tout aussi positivistes –, ni (par conséquent) assurer leur congruence.

¹⁰ Voir Vaughan 1915, Strauss 1965 (1953), Strauss 1975, Melzer 1983, 1990.

Further evidence for the General Will being merely a positive artifice independent of natural law can be found, Strauss tells us, in Rousseau's dictum that it cannot err. Strauss is correct to tell us that the General Will becomes the appropriate standard for the positive law. The General Will, however, can be conceived of in two ways. It may be either a positive or transcendent standard. If it were a positive standard, then its content should be of no interest. Neither should we ultimately be concerned with the circumstances of its formation, since all positivists recognize the arbitrariness of standards. The transcendent construction of the General Will, on the other hand, presupposes that there is a nonarbitrary higher standard by which we can judge that will to be good or bad. It is not clear that Rousseau meant for the General Will to be purely positive. *If it were the case that he intended it to be so, why then should he have preferred the General Will to the will of all? If they were both merely meant to be positive standards, there is no meaningful standard by which we could choose between the two* (Williams 2005: 395; c'est moi qui souligne)

Le deuxième courant interprétatif mobilise à l'opposé une vision objectiviste : est non seulement légitime, mais aussi juste, bon, « vrai » ce qui est voulu par le peuple tant que ce vouloir répond aux exigences d'un standard universel, transcendant de justesse/justice; ce n'est qu'en se conformant à ce standard extérieur au et indépendant du vouloir du peuple que ce même vouloir s'élève à la volonté générale – et on a cherché ce standard chez Rousseau du côté de la loi naturelle (Dérathé 1988, Polin 1971), de la moralité d'un bien commun défini à l'ancienne (Riley 1970, 1982)¹¹ ou encore de la justice platonicienne (Hendel 1934, Williams 2005).

¹¹ Chez Riley, les choses sont plus nuancées, car selon lui la synthèse que (toujours selon lui) Rousseau aurait tenté entre volontarisme moderne et perfectionnisme antique ne vise pas seulement à assurer la conformité du vouloir du peuple à un standard transcendant, c'est-à-dire à sécuriser de manière objectiviste la légitimité volontariste, mais aussi, à l'inverse, à légitimer de manière volontariste ce standard objectif même – par le vouloir du peuple l'ayant comme horizon volitif. 'But while voluntarism took care of legitimacy, it could say nothing about the intrinsic goodness of what is willed. It is, of course, possible to assert that whatever is willed is right simply because it is willed [positivisme]. But this was not enough for Rousseau; and it was precisely here that he made a stand for particular kind of will. He wanted will to take a particular form; he wanted voluntarism to legitimize what he conceived to be the unity and cohesiveness – the generality – of ancient polity, particularly of Sparta and Rome. Indeed his political ideal was the ancient polity, now willed by moderns who were as concerned with reasons for obligation as with perfect forms of government. Against the alleged atomism of earlier contract theory, Rousseau wanted the generality – the non-individualism, or rather pre-individualism – of antiquity to be legitimized by consent. Here of course he got himself, that is, into a philosophical paradox of willed non-voluntarism; but if this paradoxical concept, the general will, a will which is the corporate "will" of a whole society, a will to stop being wilful, cannot be philosophically defended, it can at least be unravelled with interesting implications for all voluntaristic and perfectionist theories – not to mention democratic theories, which are always hard-pressed to fuse what is wanted with what is intrinsically good. (...) It is impossible to make every element of Rousseau both consistent and true to the political principle that he tried to establish: that will is not enough, that perfect polity alone is not enough, *that will must be united to perfection, and the perfection must be the standard of what is willed*' (Riley 1970: 86-87, 91; c'est moi qui souligne). Pour une critique des positions de Riley – voir Cohen 1986b.

Mais si, à l'opposé de l'indistinction positiviste, la vision objectiviste introduit un critère grâce auquel on puisse distinguer entre volonté de tous et volonté générale, rien n'est plus difficile que de raccorder ce standard objectif, universel, transcendant – à physionomie variable en plus – aux indications plus proprement opérationnelles que Rousseau glisse dans son texte, aux contraintes imposées à la volonté de tous pour qu'elle tende vers la volonté générale : si on s'assure génériquement de la distinction théorique entre volonté de tous et volonté générale, on perd à la fois la possibilité de la finaliser théoriquement à un niveau moins générique-abstrait et la possibilité jumelle de la congruence concrète entre volonté de tous et volonté générale. Le standard objectif, transcendant, indépendant est, pour paraphraser Estlund (1992-1993 : 1463), trop indépendant, trop transcendant¹².

On comprend qu'une lecture constitutiviste de l'analogie mathématique est infiniment mieux placée du double point de vue de la distinction théorique et de la congruence pratique entre volonté de tous et volonté générale : ce sont les contraintes imposées à la volonté de tous comme somme de vouloirs particuliers qui transforment cette dernière en volonté générale et c'est le non-respect de ces contraintes qui donne une volonté de tous séparée (arithmétiquement) de la volonté générale (algébrique). Le volontarisme de la volonté de tous subit donc une transformation par-dessus le positivisme : est non seulement légitime, mais aussi juste, bon, « vrai » ce qui est voulu par le peuple tant que la production de son vouloir – respectant bien sûr l'exigence d'accès égal propre au volontarisme – est soumise à certaines contraintes visant à assurer le décentrement moral des perspectives; le standard de justesse/justice des résultats (= de ce qui est voulu par le peuple) est produit de manière interne (mais non positiviste) par les contraintes imposées à la production de ce vouloir.

Ni la volonté de tous (arithmétique) ni la volonté générale (algébrique) ne relèveraient donc du positivisme hobbien, dans la mesure où la première serait une simple figure volontariste de la légitimité, sans prétentions concernant la qualité des résultats,

¹² De manière plus générale, l'objectivisme (standard trop transcendant, trop indépendant) est trop éloigné par rapport à la perspective esthétique-politique adoptée ici pour pouvoir y être véritablement thématisé. Tel n'est pas le cas du positivisme, qui peut immédiatement y être intégré. Mais je n'évacuerai pas si facilement la problématique objectiviste, comme on le verra de suite.

restant en cela en deçà du positivisme, alors que la deuxième, revendiquant la justesse/justice de ses résultats de manière constitutiviste, passerait résolument au-delà du positivisme. Mais si, étant *plus que le positivisme*, le constitutivisme (standard interne) s'insère entre le positivisme (standard interne, mais absence de contraintes) et l'objectivisme (standard externe trop indépendant), ce n'est toutefois pas pour tenter une synthèse des deux courants d'ailleurs fort respectables de la philologie rousseauiste, mais pour relancer le débat et entrer en opposition avec une version épistémique de l'objectivisme qui, pour être symétriquement *moins que l'objectivisme* du standard trop indépendant (et enlever le « trop » du standard trop indépendant), est plus immédiatement décodable dans les termes de l'esthétique politique privilégiée ici¹³. Selon cette version épistémique (ou condorcetienne) de l'objectivisme est non seulement légitime, mais aussi juste, bon, vrai (maintenant sans guillemets) ce qui est voulu par le peuple tant que son vouloir approxime un standard (épistémique) de justesse/justice (correctitude) extérieur à et indépendant de la production de ce même vouloir : on suppose qu'il y a une bonne réponse en soi, une réponse objectivement correcte, vraie, juste à une question (cognitive) posée à la communauté politique et on analyse ensuite les chances qu'a le peuple pour s'en rapprocher épistémiquement¹⁴. Mais c'est déjà sortir du problème de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale, car cette version épistémique de l'objectivisme s'appuie chez Rousseau sur une (autre) solution au problème plus général de la volonté générale, solution qui s'oppose à sa propre solution mathématique.

(b) Revenons maintenant à l'aspect mathématique de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale. Les tentatives d'élucidation de cette distinction fondatrice n'ont pas manqué, mais elles ont en grande partie manqué une compréhension

¹³ Il s'agit de miroiter en quelque sorte dans un plan plus immédiatement opérationnel (et de reprendre sur une spirale nouvelle) la querelle positivisto-objectiviste comme querelle du constitutivisme et de l'épistémisme – ce qui n'est pas sans raccorder la philologie rousseauiste aux débats actuels autour de la démocratie et à l'inverse. Sur la toile de fond du volontarisme, les quatre positions peuvent être disposées en deux grands paquets, selon qu'elles conçoivent le bien commun, objet de la volonté générale, comme existant indépendamment des procédures démocratiques (objectivismes du standard trop indépendant, épistémisme) ou comme étant produit par ces mêmes procédures (positivisme, constitutivisme).

¹⁴ À l'opposé, selon une vision constitutiviste, la bonne réponse est produite de manière interne (elle n'existe pas comme vérité externe à découvrir), c'est-à-dire de par les contraintes mêmes qui sont imposées à sa production : la qualité morale du processus donne la qualité « épistémique » des résultats. Pour éviter toute confusion, je distinguerai entre l'épistémique externe (version épistémique ou condorcetienne de l'objectivisme) et l'« épistémique » interne (constitutivisme).

dans ses propres termes – mathématiques. Dans *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science* (1796), Fichte disait comprendre la distinction rousseauiste :

On a là la *volonté générale* de Rousseau, dont la différence avec la *volonté de tous* n'est nullement inconcevable. Tous les individus veulent chacun conserver pour soi autant que possible, et laisser à tous les autres aussi peu que possible ; mais, précisément parce que cette volonté présente en eux est en conflit avec elle-même, les éléments en relation conflictuelle se suppriment réciproquement, et ce qui reste comme ultime résultat, c'est que chacun devrait avoir ce qui lui revient. Si l'on conçoit deux personnes en chicane l'une avec l'autre, on peut toujours considérer que chacune veut porter préjudice à l'autre ; mais dans la mesure où aucune des deux ne veut être celle qui sera lésée, cette partie de leur volonté s'annule réciproquement et leur volonté commune est que chacun conserve ce à quoi il a droit (Fichte 1984 : 122).

L'annulation réciproque des plus et des moins des volontés particulières ne peut se laisser ainsi réduire : il s'agit certes de dégager l'intérêt général à partir des intérêts particuliers conflictuels et selon une règle de justice, mais cet intérêt commun est autre chose que ce qu'ont en commun les divers intérêts particuliers – le principe, résultant de la dynamique même de neutralisation mutuelle des forces contraires, selon lequel « chacun conserve ce à quoi il a droit ».

La même compréhension de l'intérêt commun comme point de superposition des intérêts particuliers conflictuels, compréhension orientée cette fois-ci moins vers un principe de justice que vers le contenu proprement dit de la volonté générale, a conduit Plamenatz à une radicale critique (et mécompréhension) de la manière dont Rousseau a formulé le problème et tenté le résoudre :

This account of the general will, if we take it literally, is sheer nonsense. What can the 'pluses' and 'minuses' of particular wills be except what is peculiar to each of them. Let John's (private will) be $x + a$, Richard's $x + b$, and Thomas's $x + c$; x being what is common to them all, and a , b , and c , what is peculiar to each. If the general will is what remains after the 'pluses' and 'minuses' have cancelled each other out, it is x ; but if it the sum of the differences, it is $a + b + c$. Whichever it is, it cannot be both; and the second alternative is too absurd to be considered. Beware of political philosophers who use mathematics, no matter how simple, to illustrate their meanings! (Plamenatz 1963: 393).

Et si les choses n'étaient pas si simples? Et si l'intérêt commun n'était pas déjà là, comme x à découvrir en dessous des différences, des plus et des moins des volontés particulières (a, b, c) qui le brouilleraient et le cacheraient, comme « substrat aristotélicien » des accidents particuliers? Et s'il était en fait produit en dessus de ces volontés particulières par la sommation de leurs différences – mais selon une formule dont le langage soit plus proprement mathématique –, sommation à même de totaliser opérationnellement la « substance » entendue comme « relation » et « rapport d'ordre des accidents » particuliers?

Mentionnons enfin les approches (rationalistes) en termes de théorie des jeux (dilemme du prisonnier) et d'optimalité paretienne¹⁵ qui interprètent le casse-tête rousseauiste comme une métaphore pour la production d'un choix social pareto-optimal et d'une décision collective pouvant sans doute frustrer chacune des options individuelles, mais apportant le maximum possible de satisfaction de chacune des préférences compatible avec le maximum de satisfaction des autres préférences¹⁶ :

We begin by looking at the two-person, non-zero-sum, non-cooperative game known as the 'prisoner's dilemma'. Two persons are thought to be jointly guilty of a serious crime, but the evidence is not adequate to convict them at a trial. The district attorney tells the prisoners that he will take them separately and ask them whether they would like to confess, though of course they need not. If both of them confess, they will be prosecuted, but he will recommend a lighter sentence than is usual for such a crime, say 6 years of imprisonment rather than 10 years. If neither confess, the attorney will put them up only for a minor charge of illegally possessing a weapon, of which there is conclusive evidence, and they can expect to get 2 years each. If, however, one confesses and the other does not, the one who confesses receives lenient treatment for providing evidence to the state and gets only 1 year, and the one who does not receives the full punishment of 10 years. From an egoistic point of view, the strategy of confession for either of the prisoners 'strictly dominates' over the strategy of non-confession, *i.e.* no matter what the other prisoner is assumed to do, it is always better for this prisoner to confess. If, for example, this prisoner thinks that the other one is going to confess, then by confessing himself he gets only 6 years rather than the full 10 years which he will receive if he does not confess. If, on the other hand, he assumes that the other prisoner will not confess, then by confessing he gets only 1 year and by not confessing he receives 2 years. So, no matter what this prisoner assumes about the other's behaviour, it is always in his interest to confess. The same, of course, holds for the other prisoner. Therefore, assuming egoism, both will confess and receive 6 years each, but if neither confessed, they would have received only 2 years each. So what seems rational from an individualistic point of view, *i.e.* each taking the other person's actions as given, produces a relatively worse overall result. (...) This conflict between what seems individually better and what seems to produce the best over-all result contains, in our view, the essence of

¹⁵ Voir Runciman & Sen (1965), Jones (1981), Giddin (1983).

¹⁶ Ces approches sont donc (toujours) centrées sur le contenu de la volonté générale. Je donnerai plus loin d'autres exemples d'interprétations axées sur la volonté générale comme principe.

Rousseau's distinction between the 'will of all' and the 'general will'. The 'general will' of the prisoners, we can say, is to avoid confession, but each person's 'particular will' is to confess. Since, in the absence of successful collusion their self-seeking will take them to a situation worse for both, what is needed is an enforceable contract between them. They would both be ready to appoint an agent who would see to it that neither of them confessed. In the absence of sanction (or, we might even say, of a Sovereign), each prisoner may be driven by rational self-seeking to break the contract which is to the common advantage of both (Runciman & Sen 1965: 554-556)¹⁷.

On a là un critère clair (paretien) de discrimination/distinction entre volonté de tous et volonté générale : 'the general will wills the cooperative solution to a positive-sum game whose non-cooperative solution – the will of all – is Pareto suboptimal' (Cohen 1986b : 278). Mais on manque l'essentiel de la distinction rousseauiste, c'est-à-dire l'aspect mathématique, relié au calcul infinitésimal : la volonté générale comme somme algébrique des différences intersubjectives, distincte en cela de la volonté de tous comme somme arithmétique de ces mêmes différences. Et si, à l'intérieur de cette approche, on essaie de s'attaquer à la fameuse entre-destruction des plus et des moins, on retombe en grandes lignes, même si selon un trajet différent, dans le « substrat aristotélicien »¹⁸ :

(...) Gildin provides a simple illustration of what Rousseau almost certainly meant. In Gildin's illustration of a Common's Dilemma, each fisherman would like to fish above the limit set by long-run social advantage, since, *ceteris paribus*, the few fish netted will not be sufficient to drive the fish population to extinction ; yet if each fisherman 'cheats', all will suffer (cf. Goodin 1982). Clearly, each fisherman wishes the rule to be one where *all other* fishermen must obey the limit. If we substract out these egocentric peculiarities [entre-destruction des plus et des moins], the 'common' preference is for a ban on fishing above the socially optimal limit for *all* fishermen (Grofman & Feld 2002 (1988) : 315).

On voit comment, l'entre-destruction des plus et des moins (a, b, c) y étant toujours calibrée en termes d'annulation réciproque, de neutralisation mutuelle des excroissances particulières du substrat, c'est-à-dire du point d'intersection/superposition des intérêts particuliers, du x qu'ils cachent, on passe complètement à côté de l'intuition rousseauiste de

¹⁷ Dans l'interprétation fournie par Runciman & Sen, c'est le Législateur qui doit assurer cette 'enforced collusion' (et « forcer » ainsi les prisonniers « d'être libres »).

¹⁸ À l'exception peut-être de l'ingénieuse tentative de Held (1970) d'interprétation en termes mathématiques (mais non-différentiels) du passage dédié à l'analogie mathématique.

la volonté générale comme intégrale, intuition qui ne peut être comprise que si l'on adopte le langage différentiel même qui la rend possible.

*

III. On connaît le modèle longtemps dominant de la pensée *libérale* : les individus ont des *préférences* singulières, des intérêts particuliers conflictuels, le marchandage entre des groupes (système pluraliste) ou le vote (majoritaire) en assurent une *agrégation* équitable et efficace (Miller 2002 : 290). C'est en grandes lignes l'« horrible » arithmétique des intérêts privés, la volonté de tous de Rousseau¹⁹. Mais si la démocratie moderne (libérale) s'est prudemment définie par le refus de la référence (jugée suspecte) à la volonté générale, optant pour le minimalisme normatif de la volonté de tous (libérale) – est légitime ce qui est *voulu* par le peuple (élément démocratique) à la suite d'une agrégation des *volontés* singulières, des préférences et intérêts particuliers des individus modernes (élément libéral) –, la volonté générale n'a cessé de hanter la modernité politique comme promesse de dépassement du volontarisme démo-libéral de la volonté de tous vers des horizons de légitimité qui entraînent ce dernier en dehors de lui-même et l'infléchissent vers la moralité d'un bien commun transcendant, existant *indépendamment* des pratiques démocratiques, ou encore *constitué* par certaines contraintes imposées aux pratiques démocratiques elles-mêmes²⁰.

Depuis une vingtaine d'années, avec le débat « démocratie agrégative versus démocratie délibérative », on assiste à un véritable renouveau de la thématisation de la composante « démocratique » de nos « démocraties libérales » : notre imagination politique

¹⁹ Telle que je l'interprète dans la reconstruction de la théorie infinitésimale de Rousseau, la volonté de tous intègre, à part les modalités agrégatives équitables reliées à la volonté de tous libérale, les modalités inéquitables d'une agrégation caricaturale des préférences individuelles, comme dans le cas où un chef de brigade « informerait » (manipulerait) les intéressés, en cela non-autonomes, et transformerait par une communication distorsionnée leurs préférences initiales selon son propre intérêt particulier ou dicterait tout simplement « leurs » intérêts. C'est d'ailleurs le risque majeur que Rousseau semble avoir en tête quand il impose à l'effectuation délibérative des contraintes si exigeantes (information, absence de communication déformatrice) : à l'absence d'autonomie individuelle et à la formation arithmétique des groupes s'ajouterait la réduction à zéro des différences à l'intérieur du groupe. Or, selon la volonté de tous libérale, un individu peut fort bien se rallier à une position ou à une autre (en votant ou en appartenant à un groupe), sans pour autant y disparaître. Le découpage arithmétique des nombreuses différences intersubjectives comme grandes différences ou comme différence unique se fait dans la version libérale par faisceaux de préférences (différentes) ralliées autour des positions respectives – c'est d'ailleurs l'idée même de l'agrégation.

²⁰ Voir plus haut la discussion sur les variétés d'objectivisme et sur le constitutivisme.

s'élargit en tentant deux dépassements différents mais interreliés de ce qui a longtemps constitué notre horizon d'opérabilité démocratique, la volonté de tous libérale, deux retours à la volonté générale (bannie du modèle libéral classique de l'agrégation des préférences individuelles). Le premier est *épistémique* et vante les mérites du vote majoritaire (on reste donc dans l'agrégation) en s'appuyant sur la redécouverte du théorème du jury de Condorcet (1785) : la majorité a plus de chances que l'individu d'avoir raison, de trouver la réponse *objectivement* correcte à une question posée à la communauté politique. Le deuxième est *délibératif* et entend sortir de l'agrégation par une gestion autre des préférences libérales : leur simple agrégation doit laisser la place à leur *transformation* dans une discussion rationnelle (Elster 1997 : 4). On invoque des deux côtés la volonté générale de Rousseau – dans un cas pour s'y revendiquer, dans l'autre pour s'en distancier –, mais jamais ou très rarement son analogie mathématique (incomprise donc ignorée). Comme celle-ci fonde la distinction entre volonté de tous et volonté générale et comme on tente actuellement de dépasser la volonté de tous (libérale) pour retrouver la volonté générale, rien de plus urgent que de confronter les deux dépassements à la distinction rousseauiste enfin comprise. Car si le double tournant délibératif / épistémique ne cesse en fait de renvoyer vers la distinction rousseauiste, pouvant lui-même être réduit à une nouvelle spirale dans le cycle de théorisation démocratique inauguré par Rousseau, un retour à la trop longtemps ignorée analogie mathématique, grâce à laquelle il a posé cette distinction inaugurale, s'annonce comme une piste fort prometteuse pour alimenter et réaménager les deux débats en cours. C'est introduire autrement Rousseau dans le circuit des théorisations actuelles de la démocratie, replacer celles-ci dans un horizon qui serait plus intimement le leur, les repenser et relancer, sinon les refonder.

On comprend que résoudre le casse-tête mathématique rousseauiste de l'analogie mathématique ne peut pas avoir qu'un intérêt philologique, car c'est par ce casse-tête que Rousseau a, le premier, posé la distinction entre volonté de tous et volonté générale, distinction, constitutive de notre modernité politique, dont le destin s'est avéré si fécond. La clarification philologique de la manière dont Rousseau a formulé le problème et entendu le « résoudre » fournit donc un angle privilégié pour réinvestir et réévaluer toute théorie démocratique post-Rousseau, à commencer par les tentatives actuelles de dépasser délibérativement ou/et épistémiquement la volonté de tous libérale – or, la compréhension

du dépassement inaugural envisagé par Rousseau peut y jeter une lumière radicalement nouvelle.

Tenter de réinvestir, voire même de réaménager les deux débats interreliés ou, si l'on préfère, le débat « démocratie agrégative versus démocratie délibérative », à partir de la distinction rousseauiste enfin éclairée demande d'une part qu'on assure la traduction l'un dans l'autre du langage de l'opposition de l'arithmétique et de l'algébrique et du langage actuel de l'opposition de l'agrégatif et du délibératif, et d'autre part qu'on interroge le travail de l'intégrale sous l'angle même des principaux arguments mobilisés dans le plaidoyer pour un dépassement ou un autre de la volonté de tous libérale.

Considérons le premier dépassement envisagé. La vision épistémique s'oppose non seulement à la volonté de tous libérale, mais aussi au constitutivisme rousseauiste : le bien commun, la justice, la « vérité » démocratique ne sont pas *produits* par une procédure démocratique moralement exigeante, mais existent en soi, objectivement, *indépendamment* de toute procédure démocratique – et heureusement une telle procédure (le vote) peut les *découvrir*. Mais elle ne peut le faire que SI les votants ont (déjà) en moyenne, *un peu plus* d'une chance sur deux de tomber sur la réponse correcte à une question du type « laquelle de ces deux politiques sert le mieux l'intérêt général » : dans ces conditions (que rien ne garantit) une majorité simple a *un peu moins* de deux chances sur deux (certitude) d'être dans le vrai. Plus le groupe devient nombreux ou la compétence (probabilité) moyenne augmente, plus on approche la certitude, sans jamais l'atteindre. Les individus ne deviennent pas plus intelligents en votant, la croissance de la compétence épistémique collective est *formelle* et résulte du seul jeu des nombres²¹. Il est certes préférable que les préférences libérales s'ouvrent en clé cognitive vers des « préférences » *républicaines*, vers des jugements individuels, portés par les membres de la communauté, sur ce qui est véritablement dans l'intérêt général, mais l'ironie est que le dispositif condorcetien peut fonctionner tout aussi bien avec des préférences seulement libérales, qu'il lira comme des « compétences » par rapport à la bonne réponse. Reste que, si l'on ne sort pas de l'agrégation, on sort de sa définition libérale en réintroduisant la référence au bien

²¹ Le théorème du jury de Condorcet est une version dans ce qui dans l'étude des probabilités s'appelle « loi des grands nombres ».

commun, en recommandant l'ouverture républicaine des préférences libérales et en mettant l'accent sur la qualité épistémique (= *externe*) des résultats dans une logique instrumentale.

À part Condorcet, on invoque Rousseau. Dans le *Contrat social* (CS / IV, 2), il suggère une solution au problème de la volonté générale qui s'oppose à sa propre solution mathématique²² : les intérêts particuliers et le consensus algébrique de celle-ci laissent la place à des jugements individuels sur le bien commun et à un découpage arithmétique majorité-minorité par un vote ; le constitutivisme semble passer en son contraire : le bien commun existe en soi, selon un *standard indépendant* des procédures.

Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur; chacun en donnant son suffrage dit son avis là-dessus et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurais fait autre chose que ce que j'avais voulu, c'est alors que je n'aurais pas été libre (CS / IV, 2).

On a vu cette solution comme préfigurant le théorème condorcetien²³ et on a tenté soit une lecture épistémique du *Contrat social* (Grofman & Feld 1988, Estlund 1989,

²² Autant dire que la solution au problème de la distinction entre volonté de tous et volonté générale devient une solution au problème plus général de la volonté générale – or, ce qui qualifie entre autres ce problème comme problème est que Rousseau lui donne au moins quatre solutions contradictoires, dont celle mathématique et celle, opposée, qui a été récupérée par les interprétations épistémiques.

²³ [Rousseau n'est pas vraiment un condorcetien avant la lettre, même si Condorcet est un rousseauiste à la lettre, comme je le suggérerai dans la deuxième partie de la thèse : l'affinité des deux vient plus du travail condorcetien des intuitions rousseauistes que de l'anticipation par Rousseau des intuitions condorcetiennes]. Si cette solution *peut* être lue en termes condorcetiens, ce n'est pas exactement dans ces termes que Rousseau l'a pensée. On pourrait même dire que si chez Rousseau cette solution n'est évidemment pas constitutiviste, elle n'est pas complètement épistémique (standard indépendant) non plus, mais un mélange ambigu de « positivisme » (tout ce que décide le peuple par voie majoritaire est juste, vrai, bon, en plus d'être légitime) et d'épistémisme (les éléments épistémiques ne pouvant être niés : estimations individuelles de ce qui est dans l'intérêt général, la possibilité de se tromper, etc.). C'est la raison pour laquelle Rousseau suggère que la majorité a toujours raison (et non pas seulement qu'elle a plus de chances que l'individu d'avoir raison, et même là, dans certaines conditions somme toute assez exigeantes, comme le demanderait une lecture condorcetienne) : la majorité semble produire elle-même le standard épistémique (interne), mais non pas selon la figure du constitutivisme, c'est-à-dire par les contraintes imposées à la procédure, mais de manière positiviste ; en même temps, paradoxalement, le standard épistémique apparaît comme étant externe (indépendant), et non pas interne. Pour le dire autrement, cette solution lie de force deux éléments par-dessus le constitutivisme (contraintes, épistémique interne) : le positivisme et le standard épistémique externe, indépendant des procédures. Je reviendrai sur ce point.

Waldron 1989), passage mathématique y compris (mais incompris), soit plus modestement une médiation entre la solution rousseauiste lue en clé épistémique–condorcetienne et le passage mathématique (toujours incompris) : Barry 1964, Dagger 1981, Sreenivasan 2000²⁴.

Or, lue dans les termes de la solution mathématique, cette autre solution de Rousseau témoigne de l'opération de la volonté de tous, c'est-à-dire d'un découpage arithmétique majorité–minorité des nombreuses différences intersubjectives, même si l'input à partir duquel elle opère n'est plus donné par des intérêts particuliers privés, mais par des estimations individuelles de la volonté générale et du bien commun²⁵. Mais encore faut-il justifier pourquoi elle doit être lue dans *ces* termes et plus généralement en quoi la logique même de l'espace de tensions que dessinent entre elles *les* solutions rousseauistes au problème de la volonté générale (*dont* celles mathématique et épistémique) recommande de partir de la solution mathématique (section II). C'est le même espace de tensions qui demande que la médiation entre les deux solutions qui nous intéressent ici soit faite, à l'inverse des lectures épistémiques actuelles, à partir de la solution mathématique, dans les termes de celle-ci : gardons la procédure algébrique de sommation des différences intersubjectives (l'intégrale), mais modifions son input de sorte qu'il comprenne des jugements individuels sur le bien commun (à la place des intérêts particuliers privés) ou une combinaison des deux²⁶.

Cette résolution philologique ouvre la voie à une confrontation entre l'intégrale rousseauiste et le dispositif condorcetien en dehors du contexte rousseauiste – et l'idée de base est de montrer la supériorité de la procédure algébrique par rapport à l'agrégation arithmétique par un vote condorcetien sur l'axe même de l'épistémique. Mais si l'élargissement de l'input de l'intégrale rend celle-ci comparable avec le dispositif condorcetien, un problème de taille subsiste, car la respectabilité épistémique des résultats est revendiquée dans un cas selon un standard épistémique externe, indépendant des

²⁴ Dans un cas, on intègre le passage mathématique dans la solution épistémique (condorcetienne) : la médiation entre les deux est faite dans les termes de la solution épistémique ; dans l'autre, on cherche seulement des ponts (plus neutres) entre les deux, ponts qui conviennent aux deux.

²⁵ Tout le champ de l'agrégation équitable (libérale ou républicaine/épistémique) appartient donc à la volonté de tous.

procédures, dans l'autre selon un standard épistémique interne, selon la figure du constitutivisme : il manque une échelle commune de la comparaison.

Mais si on montrait que la procédure algébrique peut donner de meilleurs résultats que l'agrégation arithmétique (vote condorcetien) selon le standard épistémique externe même de celle-ci ? L'intégrale est certes indifférente aux capacités cognitives externes des agents, c'est-à-dire à leurs compétences par rapport à une bonne réponse identifiée selon un standard épistémique externe, extérieur aux et indépendant des procédures – elle n'est sensible qu'aux capacités « cognitives » internes des agents, conformément au constitutivisme, capacités que sécurisent et alimentent les contraintes liées à l'information, à l'absence de communication déformatrice, au jeu de l'accord et du désaccord. Mais à supposer qu'il y ait un standard épistémique externe en fonction duquel on puisse attribuer des valeurs aux préférences individuelles (« républicaines », « républicaines » altérées libéralement ou même libérales tout court) selon qu'elles s'éloignent ou se rapprochent de la bonne réponse donnée par ce standard, et que l'agrégation arithmétique de ces préférences par un vote condorcetien atteigne un niveau épistémique X selon ce standard, on peut pertinemment se questionner sur ce que la sommation algébrique, propre à l'intégrale, des différences entre ces préférences individuelles donnerait comme résultat selon ce standard même – et l'idée est que dans la plupart des cas elle fournirait une croissance épistémique (collective) selon ce standard, dépassant X. L'argument aurait donc la forme d'une pondération des impondérables : on peut avoir des doutes (légitimes d'ailleurs) sur l'existence d'un tel standard indépendant ou sur la capacité d'une procédure constitutiviste à produire son propre standard (qu'est-ce qui garantit que les contraintes imposées sont les bonnes ?, etc.), doutes qui pèsent lourd sur un choix à faire entre les deux procédures ; mais dans ces conditions d'indécidabilité entre un *standard externe introuvable* et un *constitutivisme (standard interne) invérifiable*, on peut raisonnablement choisir une procédure qui se revendique certes de celui-ci mais montre qu'elle peut (le) mieux satisfaire celui-là.

²⁶ Cette médiation (intégration) s'oppose donc aux tentatives épistémiques de médiation (intégration) et se distingue des tentatives plus neutres de médiation. Voir aussi la section II de cette introduction.

Démontrer que pour la plupart des distributions de préférences/compétences *différentes* (libérales, « républicaines » ou mélangées), l'intégrale constitutiviste peut donner de meilleurs résultats que le vote condorcetien selon le standard indépendant même de celui-ci, standard dont on suppose l'existence à des fins de comparaison, c'est construire un puissant argument *épistémique* en faveur de la procédure algébrique qui, constitutiviste, ne peut pas élever des prétentions épistémiques selon le standard indépendant. On aurait alors de bonnes raisons *épistémiques* de préférer *presque en tout temps* la procédure algébrique à l'agrégation arithmétique par un vote (condorcetien)²⁷. Qui plus est, l'intégrale apporterait une croissance de la compétence épistémique collective même en deçà du seuil demandé par le théorème de Condorcet, ce qui n'est pas négligeable, car on sait qu'en deçà de ce seuil le dispositif condorcetien dévoile son deuxième visage (sombre) et inverse sa tendance pour tourner au cauchemar épistémique : si les votants ont en moyenne *un peu moins* d'une chance sur deux de tomber sur la réponse correcte, une majorité simple a *un peu moins* de deux chances sur deux (certitude) de tomber sur la mauvaise réponse. Cette croissance de la compétence collective serait de surcroît réelle – et non pas simplement formelle, résultant du seul jeu des nombres, comme dans le cas du dispositif condorcetien.

Certes, l'agrégation libérale n'élève pas des prétentions épistémiques. Mais s'il s'agit de la dépasser par une agrégation républicaine (vote condorcetien) – qui, elle, élève de telles prétentions – en invoquant un argument épistémique, l'intégrale rousseauiste « dépasse » ce dépassement même ou l'assure mieux, tout en le détournant, car elle renvoie la volonté générale épistémique/condorcetienne dans le champ de la volonté de tous

²⁷ « Presque en tout temps » se réfère à « la plupart des distributions » et non pas à leur composition (républicaine / libérale), car l'intégrale peut apporter une croissance de la compétence collective par rapport à un vote (condorcetien) indifféremment si leur input (commun à des fins de comparaison) est constitué par des jugements républicains sur le bien commun (recommandé), par de tels jugements contaminés ou altérés par des préférences libérales (vision plus réaliste) ou par des préférences libérales pures et dures lues ironiquement en termes condorcetiens comme autant de « compétences » dans une pas moins ironique version non-cognitiviste de l'objectivisme (épistémique) : 'An example of an objectivist theory that is not cognitivist would be a theory according to which the aggregation of (noncognitive) preferences imperfectly approximates some procedure-independent standard of justice or common good' (Eslund 1992-1993 : 1453). Aux individus se préparant à voter selon leurs préférences individuelles libérales on pourrait donc dire : « Il y a dans vos préférences individuelles un potentiel épistémique involontaire et ironique. Si vous voulez l'exploiter, mieux vaut-il opter pour la procédure algébrique (l'intégrale), car elle peut le faire mieux qu'un vote ». On pourrait dire la même chose aux citoyens se préparant à voter selon leurs cognitions républicaines pures et dures, à cette nuance qu'on doit enlever « involontaire et ironique », qualification à réintroduire, mais atténuée, lorsqu'on s'adresse à un mélange de citoyens et d'individus ou à une collection de citoyens brouillés partiellement dans leurs jugements républicains par le bruit libéral des passions.

agrégative – non pas avant qu'elle retienne son input républicain et s'élargisse elle-même pour l'intégrer –, en plus d'infléchir le dépassement épistémique envisagé et le standard indépendant mobilisé vers le constitutivisme et d'ouvrir plus généralement la voie inédite d'une « confirmation » (par comparaison externe) des prétentions épistémiques internes des procédures constitutivistes.

Est ainsi assuré le raccord entre la problématique (plus actuelle) de l'agrégation et l'arithmétique rousseauiste – et le nom de ce raccord est la volonté de tous. Interrogée sous l'angle même de l'argument (épistémique) formulé dans le plaidoyer pour ce premier dépassement – intra-agrégatif – de la volonté de tous libérale, l'intégrale rousseauiste semble indiquer la voie d'un dépassement de ce dépassement. Mais on n'a pas encore situé la procédure algébrique selon l'espacement oppositif de l'agréatif et du délibératif. Ce qui renvoie au deuxième dépassement envisagé.

Deux arguments (moral et épistémique) sont invoqués en faveur du dépassement délibératif du modèle libéral classique de l'agrégation des préférences individuelles. Selon le premier, appelé également argument de l'expressivité morale, le *processus* délibératif incarnerait mieux que l'agrégation libérale certaines valeurs communes, comme l'autonomie, quand il n'incarnerait tout simplement certaines valeurs meilleures, comme le respect mutuel (Gutmann & Thompson 2004). Selon le deuxième, l'échange critique de raisons donnerait, dans une logique instrumentale, des *résultats* meilleurs que ceux de l'agrégation libérale (pensons à l'information dispensée dans la délibération)²⁸. On retrouve le standard indépendant, extérieur aux procédures, mais on reconduit le SI du théorème condorcetien : SI, en plus d'assurer ou du moins entamer la transformation des préférences libérales en jugements républicains sur le bien commun, une délibération peut pousser la compétence moyenne au-delà du seuil demandé par le théorème de Condorcet, alors il y a une chance considérable qu'un vote condorcetien achevant la délibération trouve la bonne réponse (Estlund 1997). Mais rien ne garantit cela et rien n'est moins clair que la quantité

²⁸ Avec la superposition des deux arguments: 'The two views of the values that deliberative democracy is supposed to promote are not incompatible. (...) If deliberation tended to produce worse decisions than other processes in the long run, then it would not serve the expressive purpose. A process that generally produced bad outcomes would hardly express mutual respect. (...) But if we were to regard deliberation as only instrumental, we would fail to recognize the moral significance of the political fact that the decisions of government bind people other than the decision-makers themselves' (Gutmann & Thompson 2004 : 22).

d'influence délibérative (interpersonnelle) compatible avec le théorème (Grofman & Feld 1989). Cette voie semble bloquée. Au pôle opposé, on retrouve la vision constitutiviste d'un Habermas : il n'y a pas de réponse objectivement correcte, définie comme telle selon un standard épistémique externe, indépendant des procédures, les contraintes pesant sur la procédure délibérative qualifient comme « correcte » (juste, « vraie ») toute réponse produite dans le respect de la procédure, en plus de participer à l'expressivité morale du processus. Mais dans ce cas on ne peut pas élever des prétentions épistémiques selon le standard indépendant et ce qui reste d'épistémique ou d'instrumental dans cette vision dépend entièrement de la qualité morale du processus, selon la figure de l'épistémique interne : on n'a toujours pas un bon argument épistémique en faveur des pratiques délibératives. Seul l'argument moral semble tenir (Weinstock 2004).

Rousseau n'a pas bonne presse délibérativiste : sa volonté générale n'est pas une volonté générale formée discursivement selon le principe du meilleur argument rationnel possible (Habermas 1992a). Or, l'intégrale rousseauiste (opérationnalisée) pointe dans la direction d'une *formation* de la volonté générale et de l'intérêt commun, même si elle reste loin d'une formation discursive, c'est-à-dire d'une transformation rationnelle, plus proprement délibérative, des préférences individuelles. S'il y a dans l'opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique l'amorce lointaine d'un schème délibératif, l'amplitude « délibérative » de cette formation de la volonté générale est suffisamment petite pour pouvoir être réduite à l'emboîtement de plusieurs agrégations. Mais j'entends faire violence aux interprétations délibérativistes orthodoxes de Rousseau d'une autre façon : ce n'est pas par le biais de cette légère ambiguïté délibérative que l'intégrale fournirait un pont entre l'agrégation et la délibération ; si elle appartient en fin de compte à l'agrégation – et je la traiterai comme telle pour éviter toute confusion –, même si à un type spécial d'agrégation, c'est son principe profondément différentiel qui la lie d'amitié (profonde) avec un schéma plus proprement délibératif. Car ce schéma ne se lasse de pointer vers le même principe.

En effet, le dépassement délibératif de l'agrégation libérale (= de la volonté de tous arithmétique) tel qu'envisagé par Habermas par exemple ne peut pas se passer d'une gestion *algébrique* des différences intersubjectives. Donner des raisons acceptables par tous

les autres en faveur d'une proposition ou d'une autre et reformuler sans cesse ces propositions dans le test de l'universalisation argumentative c'est certes transformer les préférences individuelles en des propositions de plus en plus raisonnables d'intérêts généralisables sous l'horizon d'un consensus rationnellement motivé, mais aussi *intégrer* productivement les nombreuses différences intersubjectives dans des propositions de plus en plus générales et abstraites (Habermas 1992b, 1997) – c'est faire autrement (dialogiquement et à amplitude beaucoup plus grande) la somme *algébrique* des différences, en parcourant la courbe de la volonté générale non plus d'un pas proto-délibératif comme chez Rousseau, mais dans le véhicule privilégié de la raison communicationnelle. Ceci ouvre la possibilité inédite d'une théorisation *algébrique* du délibératif proprement dit, d'une relecture (entre autres) de Habermas dans les termes de Rousseau (tel que je l'interprète). Pour marquer à la fois l'identité entre l'intégrale rousseauiste et l'effectuation délibérative (habermassienne) au niveau du principe profond (différentiel) d'opération et la différence – sinon l'opposition – des deux au niveau de la finalisation et de l'opérationnalisation de ce principe algébrique dans l'effectuation concrète, rien de plus naturel que d'identifier les procédures délibératives par un autre procédé mathématique, toujours *algébrique* mais *opposé* – pour faire vite – à l'intégration : la dérivation²⁹.

Est ainsi pleinement assuré le raccord entre l'opposition (rousseauiste) de l'arithmétique et de l'algébrique (gestion différente des *différences*) et l'opposition (actuelle) de l'agrégatif et du délibératif (gestion différente des *préférences* : absence agrégative versus présence délibérative de *transformation* – rationnelle). Ce raccord comporte deux versants dont l'intégrale rousseauiste fournit à la fois le prétexte et le pont : l'espacement oppositif du domaine *agrégatif* entre l'arithmétique (volonté de tous) et l'algébrique (volonté générale, l'intégrale), l'espacement oppositif du domaine *algébrique* entre deux modalités de production d'une volonté générale – l'intégrale rousseauiste et la dérivée délibérative.

²⁹ Et, comme on le verra dans la deuxième partie de la thèse, ce(t autre) procédé exprime parfaitement les indications opérationnelles de la procédure (délibérative), dans un mouvement inverse à celui qui, dans le cas de l'intégrale rousseauiste, demandait à la procédure d'exprimer le procédé algébrique (opérationnalisation).

Mais le réaménagement et l'élargissement de cet espace conceptuel demandent d'interroger la médiation qu'assure l'intégrale entre l'agrégatif et le délibératif sous l'angle même des deux principaux arguments (*épistémique* et *moral*) mobilisés dans le plaidoyer pour le dépassement délibératif de l'agrégation libérale. On dispose déjà des principaux éléments plaidant en faveur de la supériorité épistémique de l'algébrique (l'intégrale) sur l'arithmétique à l'intérieur du camp agrégatif. Il s'agit dans une première étape de prolonger cette logique instrumentale sur l'axe de l'*expressivité morale*, de joindre donc à l'argument épistémique un argument moral.

Constitutiviste, l'intégrale ne peut élever que des prétentions épistémiques internes – et il se trouve qu'elle peut donner des résultats épistémiquement plus respectables qu'un vote condorcetien selon le standard épistémique externe même de celui-ci. Mais pour qu'elle puisse élever de telles prétentions, il faut que la procédure soit capable d'assurer le décentrement moral des perspectives : le remplissement « cognitif » ne peut avoir lieu que s'il est en quelque sorte précédé par des gains dans l'ordre de l'expressivité morale. Qualifions l'« entre-destruction des plus et des moins » des vouloirs individuels par laquelle Rousseau nomme, en jouant du langage mathématique, le décentrement moral assuré par la procédure : elle ajoute à l'impartialité équitable de la procédure (accès égal à la prise de décision collective) l'impartialité intégrative des résultats – qui doivent s'opposer à chacune des préférences individuelles tout en intégrant chacune d'elles, car ce n'est qu'ainsi que la procédure peut incarner l'idée selon laquelle ce qui pourrait faire le consensus d'une collection de préférences différentes serait exactement la somme de leurs différences ou, mieux, un résultat obtenu à la suite de la sommation de ces différences intersubjectives.

Dans ce passage de la qualité épistémique des résultats à ses sources constitutivistes, c'est-à-dire à la qualité morale du processus, d'autres valeurs peuvent être identifiées comme étant mieux servies dans l'effectuation de l'intégrale que dans celle de l'agrégation arithmétique, quand l'agrégation algébrique ne prétendra pas tout simplement incarner des valeurs meilleures que l'agrégation arithmétique, décentrement moral y compris, des valeurs qu'il est donc raisonnablement plus souhaitable de poser comme horizon normatif de la communauté politique.

Il y a plus : et dans l'argument instrumental (ou épistémique) et dans l'argument de l'expressivité morale s'insinuent des éléments se revendiquant de ce que j'appellerais l'*expressivité différentielle* des résultats et respectivement du processus de l'agrégation algébrique, expressivité différentielle qui fonctionne comme un commutateur-synthèse entre deux logiques (épistémique et morale) souvent en tension de la même manière que l'intégrale joue comme pont entre l'agrégatif et le délibératif.

Cette double supériorité – épistémique et morale – de l'algébrique (l'intégrale) sur l'arithmétique au sein de l'agrégatif n'est pas sans déboucher sur une deuxième étape du réaménagement du débat agrégativo-délibérativiste dans les termes de Rousseau, c'est-à-dire selon l'opposition de la volonté de tous arithmétique et de la volonté générale algébrique, étape où il s'agit justement de sortir de l'agrégatif pour retrouver le délibératif, la dérivée communicationnelle, l'opposée de l'intégrale – mais avec laquelle elle partage plus profondément le principe différentiel, voire même l'expressivité différentielle qui constitue(nt) le propre des procédés/procédures algébriques³⁰. Cette deuxième étape du réaménagement envisagé – esquissée seulement, sous forme interrogative, dans la deuxième partie de la thèse, elle ne sera proprement dit explicitée que dans un travail ultérieur –, est celle d'une (interrogation sur une) possible translation de l'intégrale rousseauiste vers la dérivée délibérative des deux arguments (épistémique et moral) à partir de cette zone située à mi-chemin entre l'instrumental épistémique et l'expressivité morale qui est justement celle de l'expressivité différentielle.

Translation de l'argument épistémique : la transformation communicationnelle, rationnelle et constitutiviste de la structure intersubjective des différences propre à la dérivée délibérative n'apporte-t-elle pas, par rapport à l'agrégation arithmétique (vote condorcetien, en l'occurrence), des gains épistémiques similaires à ceux de l'intégrale ? Il s'agit d'exploiter l'affinité algébrique des constitutivismes rousseauiste et habermassien pour tenter de débloquent l'argument épistémique en faveur de la délibération en suivant la même stratégie que plus haut : si pour *presque* n'importe quelle distribution des préférences on a de bonnes raisons épistémiques pour sortir de l'agrégation (vote) et opter pour une

³⁰ En plus de partager le constitutivisme (épistémique interne), car elle est construite principalement à partir du modèle habermassien.

procédure algébrique constitutiviste (l'intégrale), n'aurait-on pas de bonnes (et même de meilleures) raisons épistémiques pour recourir à une procédure algébrique constitutiviste (la délibération habermassienne) qui fait *au moins* le travail de l'intégrale ?

On comprend que la redistribution de l'opposition de l'agrégatif et du délibératif dans cette architecture nouvelle, arithmético-algébrique, ne vise pas seulement à donner de nouveaux fondements (algébriques) à la démocratie délibérative, mais aussi à les exploiter pour consolider les arguments en faveur de la démocratie délibérative, à commencer par celui (épistémique) qui fait le plus défaut. Et sur le pont différentiel qui lie agrégation (arithmétique, algébrique) et délibération (algébrique), l'intégrale rousseauiste peut faire la navette pour joindre à l'argument moral en faveur des pratiques délibératives un indispensable (et pourtant défaillant sinon manquant) argument épistémique.

Translation de l'argument moral : dans quelle mesure l'expressivité morale de la totalisation auto-réflexive et dialogique des différences intersubjectives propre à la dérivée délibérative peut-elle être défendue, par rapport à l'agrégation arithmétique, selon un argument différentiel similaire à celui mobilisé lors de la discussion sur l'intégrale rousseauiste, et qu'est-ce qu'un tel raffinement différentiel changerait dans la manière d'envisager l'argument – déjà mieux établi – pour la supériorité morale de la démocratie délibérative ?

C'est se fier peut-être moins « au pouvoir déchaîné de la communication » (Habermas) qu'à celui, pas moins déchaîné, des procédures algébriques, les seules à pouvoir reconnaître, déployer et exploiter la valeur épistémique et morale des différences intersubjectives.

L'horizon d'une telle entreprise est sans doute de consolider le double argument pour la démocratie délibérative mais aussi de l'élargir comme argument pour la démocratie algébrique – avec l'éventuelle double prééminence (épistémique et morale) du délibératif sur l'intégrale, à étudier elle aussi à l'intérieur de ce nouveau domaine de théorisation algébrique, une fois les deux translations réalisées avec succès. Cette consolidation et cet élargissement ne peuvent se faire qu'à travers à la fois la médiation entre les deux types d'arguments qu'assure l'expressivité différentielle, propre à l'algébrique, et la médiation

entre l'agrégatif arithmétique et le délibératif algébrique qu'assure l'agrégation algébrique de l'intégrale rousseauiste (re)construite, mais il va sans dire que dans le cadre plus modeste de cette thèse, le travail des deux médiations sera orienté vers la consolidation de la « partie gauche » de cet espace conceptuel élargi, celle où l'agrégation est espacée entre l'arithmétique et l'algébrique.

*

II. On connaît le problème du *Contrat social* – « trouver une forme d'association qui défende et protège de toute la force commune la personne et les biens de chaque associé, et par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'auparavant » (CS / I, 6) – et sa solution par la volonté générale : « Chacun de nous met en commun sa personne et toute sa puissance sous la suprême direction de la volonté générale : et nous recevons en corps chaque membre comme partie indivisible du tout » (CS / I, 6)³¹. Mais on sait également que la volonté générale ne cesse de se transformer en problème.

Rousseau nous dit par exemple dans le préambule du passage mathématique qu'elle vise toujours le bien commun et qu'elle est en cela bien distincte de la volonté de tous, qui ne regarde qu'à l'intérêt privé. Ou, mieux, qu'elle veut toujours le bien commun – c'est en cela qu'elle est incorruptible, c'est-à-dire toujours droite –, mais qu'elle ne le voit pas toujours – c'est en cela qu'elle n'est pas toujours (bien) éclairée et que le peuple peut se tromper (CS / II, 3). Pour qu'elle le voie (en plus de le vouloir), il faut imposer certaines contraintes à ce dont elle est distincte – la volonté de tous – pour que celle-ci donne une volonté générale éclairée, « visuellement » sûre de son objet (qu'elle veut toujours sans le voir toujours). Et la distinction entre volonté de tous et volonté générale tout comme les

³¹ Le problème et par conséquent sa résolution par la volonté générale mobilisent deux éléments fondamentaux de la nature humaine : l'amour de soi – « la préférence que chacun se donne » (CS / II, 4) – et l'amour de la liberté (CS / I, 4) [voir aussi Cohen 1986b : 279]. Le passage à l'état civil, qui « produit dans l'homme un changement très remarquable, en substituant dans sa conduite la justice à l'instinct, et donnant à ses actions la moralité qui leur manquait auparavant » (CS / I, 8), équivaut aussi à un changement dans les deux éléments : « Réduisons cette balance à des termes faciles à comparer. Ce que l'homme perd par le contrat social, c'est sa liberté naturelle et un droit illimité à tout ce qui le tente et qu'il peut atteindre; ce qu'il gagne, c'est la liberté civile et la propriété de tout ce qu'il possède. Pour ne pas se tromper dans ces compensations, il faut bien distinguer la liberté naturelle qui n'a pour bornes que les forces de l'individu, de la liberté civile qui est limitée par la volonté générale, et la possession qui n'est que l'effet de la force ou le droit du premier occupant, de la propriété qui ne peut être fondée que sur un titre positif » (CS / I, 8).

conditions de convergence, c'est-à-dire les contraintes imposées à l'une pour qu'elle tende vers l'autre, sont « expliquées » par l'analogie mathématique.

Mais résoudre ce problème (I) c'est se préparer à en affronter un autre. Car, deuxième difficulté, cette « nébuleuse » solution infinitésimale au problème de la distinction(-congruence) entre volonté de tous et volonté générale et au problème plus général de la volonté générale ne cesse d'être brouillée chez Rousseau par trois autres solutions qui, si elles visent à régler plus le problème de la volonté générale que celui de ses rapports à la volonté de tous, n'en fournissent pas moins à la fois des indications sur cette dernière et des données contradictoires sur la distinction(-congruence) entre les deux et sur ce que Rousseau entend véritablement par l'une ou par l'autre. Ainsi, la solution *rustique* (l'unanimité spontanée des troupes paysannes : CS / IV, 1), la solution *non-infinitésimale* ou, diraient certains, *épistémique* (la majorité a toujours raison : CS / IV, 2) et la solution *épistocratique* (le Législateur éclairant la « multitude aveugle » et l'instituant comme peuple : CS / II, 6-7) ne cessent-elles de contredire la solution mathématique et de se médire bavardement entre elles³². Les quatre solutions au problème de la volonté générale chez Rousseau (infinitésimale, rustique, non-infinitésimale ou épistémique, épistocratique) n'ont jamais été traitées ensemble et selon la logique même de l'espace de tensions qu'elles espacent, tant on a désespérément cherché une lecture transversale, une lecture-une de la notion centrale³³, mais – justement – hautement plurivalente, d'un auteur d'ailleurs renommé pour ses inconséquences et contradictions, taisant, pour ce faire, une solution ou une autre, des fois même plusieurs, ou de manière plus générale les éléments qui résistent à l'intégration. Distinguer les quatre solutions contradictoires, les traiter en

³² La solution épistocratique est une solution plus ponctuelle que les autres, étant donné le caractère exceptionnel de l'action orthopédique du Législateur – qui n'intervient qu'à des fins d'institution (du corps politique).

³³ 'The general will is Rousseau's most successful metaphor. It conveys everything he most wanted to say' (Shklar 1969 : 184). 'The general will was certainly Rousseau's most original contribution to the language of politics' (*id.* : 168). On peut pousser la lecture transversale jusqu'au télescopage synthétique des solutions, comme en témoigne de manière fort comprimée l'extrait suivant : 'Rousseau's citizens were crammed into a mold of rustic simplicity and natural virtue' – *solution rustique* – 'and then thrust into a round of civic duties inspired in equal parts by the cheerless models of ancient Sparta and Calvin's Geneva. The main values are solidarity and community, leaving politics tightly controlled and minimized. Rousseau's citizen look like a political animal; he attends the assembly, votes in accordance with the idea of a general will' – *solution non-infinitésimale ou épistémique* –, 'and is loyal to his polity. But he is forbidden to discuss political matters outside of formal assemblies or to form partial associations (factions)' – *solution infinitésimale ou*

tant que telles, dégager les tensions entre les quatre scénarios de production d'une volonté générale que le texte rousseauiste dévoile au regard esthétique-politique emprunté ici, est non seulement une voie plus conforme à l'antinomisme rousseauiste ou une manière plus adéquate de poser le problème, mais aussi un bon départ pour résoudre le problème lui-même.

Il convient d'esquisser les lignes de force de cet espace de tensions qui organise à un niveau plus profond les contradictions apparemment chaotiques et erratiques de Rousseau. Une fois dégagée, la loi de cet espace de tensions peut donner la solution de la réconciliation de cet espace avec lui-même.

La volonté générale continue de viser le bien commun, mais ce dernier oscille, selon la logique familière des oppositions rousseauistes, entre la *série de l'homme*, où il est fonction des intérêts particuliers privés, des volontés singulières, des préférences égoïstes des êtres humains, conformément d'ailleurs à la distinction(-congruence) entre volonté de tous et volonté générale, à la solution infinitésimale (CS / II, 3), et la *série du citoyen*, où il est fonction des estimations singulières de ce qui est dans l'intérêt général, des « volontés générales » individuelles, des jugements républicains sur le bien commun portés par les membres de la communauté politique, comme dans la solution non-infinitésimale (CS / IV, 2). À cette opposition des deux solutions au niveau de l'input, s'ajoute l'opposition entre le consensus algébrique de la première et le découpage arithmétique majorité-minorité de la deuxième. Qui plus est, dans le cas de la solution non-infinitésimale le critère ou le standard de la volonté générale n'est plus constitutiviste et semble faire signe vers une version épistémique de l'objectivisme. Ce sont d'ailleurs ces jugements républicains (input), ce découpage majorité-minorité et ce standard apparemment indépendant des procédures qui ont conduit certains commentateurs à interpréter la solution non-infinitésimale en termes condorcetiens et à lire ensuite l'ensemble du *Contrat social* dans ces termes. (Ce sont d'ailleurs les mêmes trois éléments qui qualifient cette solution comme non-infinitésimale³⁴).

mathématique. '(...) The politically virtuous citizen is to be the creature of a discipline (...) ' (Wolin 2001 : 178).

³⁴ Pour être parfaitement clairs, c'est le caractère non-constitutiviste de ce standard (= le fait qu'il n'est pas produit par les contraintes imposées à la procédure) qui qualifie, à côté des deux autres éléments, cette

Je dis bien « oscille », car à mi-chemin entre les deux pôles se trouve la solution rustique, c'est-à-dire l'image de la simplicité bucolique, avec sa dégradation en deux pas dans l'impur de la complexification sociale (IV, 1). La simplicité bucolique précède et aménage ce qui dans le chapitre suivant va se dessiner comme solution non-infinésimale (ou épistémique), mais sa déchéance en deux pas renvoie à l'errance de la volonté générale comme volonté de tous arithmétique et (donc) aux modalités d'éviter cet égarement suggérées par la solution mathématique (ou infinésimale), posée plus tôt (II, 3). On ne peut s'empêcher de voir dans la solution rustique un point stratégique – qui donne la clé même de cet espace de tensions –, l'amont d'où bifurquent la série de l'homme (solution mathématique) et la série du citoyen (solution non-infinésimale) une fois que leur superposition naturelle (en conditions, en plus, de non-différenciation interne de chacune des séries) a été perdue :

Tant que plusieurs hommes réunis se considèrent comme un seul corps, ils n'ont qu'une seule volonté, qui se rapporte à la commune conservation, et au bien-être général. Alors tous les ressorts de l'État sont vigoureux et simples, ses maximes sont claires et lumineuses, il n'a point d'intérêts embrouillés, contradictoires, le bien commun se montre partout avec évidence, et ne demande que du bon sens pour être aperçu. La paix, l'union, l'égalité sont ennemies des subtilités politiques. Les hommes droits et simples sont difficiles à tromper à cause de leur simplicité, les leurres, les prétextes raffinés ne leur en imposent point ; ils ne sont même pas assez fins pour être dupes. Quand on voit chez le plus heureux peuple du monde des troupes de paysans régler les affaires de l'État sous un chêne et se conduire toujours sagement, peut-on s'empêcher de mépriser les raffinements des autres nations qui se rendent illustres et misérables avec tant d'art et de mystères ? (...) Un État ainsi gouverné a besoin de très peu de lois, et à mesure qu'il devient nécessaire d'en promulguer de nouvelles, cette nécessité se voit universellement. Le premier qui les propose ne fait que dire ce que tous ont déjà senti, et il n'est question ni de brigues ni d'éloquence pour faire passer en loi ce que chacun a déjà résolu de faire, sitôt qu'il sera sûr que les autres le feront comme lui (CS / IV, 1).

La solution rustique fond l'une dans l'autre la série de l'homme et la série du citoyen : en conditions d'extrême simplicité, c'est-à-dire de non-différenciation des intérêts

solution comme non-infinésimale. Comme déjà suggéré ce standard semble paradoxalement être en même temps indépendant de toute procédure et produit de manière positiviste par la procédure (la majorité a toujours raison) – deux modalités du non-constitutivisme, se situant en deçà et respectivement au-delà du constitutivisme. Si ce standard devient pleinement indépendant (comme dans les lectures épistémiques du *Contrat social*) la solution non-infinésimale est qualifiée comme épistémique, et les jugements républicains tout comme le découpage majorité-minorité sont calibrés en clé épistémique. C'est une modalité de dissiper l'ambiguïté de la solution non-infinésimale, modalité qui, je l'ai suggéré, est moins rousseauiste que

et des visions du devoir-faire/être collectif, les intérêts particuliers privés sont non seulement identiques entre eux, mais aussi identiques à l'intérêt général et aux estimations singulières (identiques entre elles) de la volonté générale et du bien commun – ce qui, dans l'ordre des critères numériques de sanction formelle d'une décision collective ne peut que déboucher sur l'unanimité³⁵.

Selon la série de l'homme, la volonté de tous entendue comme somme des volontés particulières ne regardant qu'à l'intérêt privé mais (maintenant) indistinctes entre elles *est* déjà la volonté générale, qui ne regarde qu'à l'intérêt commun, coïncide naturellement avec celle-ci – il n'est plus question de dégager les conditions de la convergence des deux, car ce problème ne se pose qu'en conditions de différenciation des intérêts (solution infinitésimale). Deux ponts intertextuels lient de manière significative solution rustique et solution mathématique. Dans le chapitre dédié à cette dernière, Rousseau va même jusqu'à juger comme désirable la différenciation des intérêts : « S'il n'y avait point d'intérêts différents, à peine sentirait-on l'intérêt commun qui ne trouverait jamais d'obstacle : tout irait de lui-même, et la politique cesserait d'être un art » (CS / II, 3). Or, cet art politique infinitésimal s'oppose directement au bon sens rustique : dans l'image de la simplicité bucolique tout va pour ainsi dire de lui-même. Il y a sans doute contradiction entre les deux, mais la différenciation des intérêts l'ordonne et la contient : Rousseau parle de deux « états sociaux » différents. Dans le chapitre dédié à la solution rustique, Rousseau esquisse une dégradation civilisationnelle en deux pas de la simplicité bucolique, dégradation qui pointe à l'inverse vers les aménagements du chapitre consacré à l'analogie mathématique :

condorcetienne, et à laquelle j'opposerai une autre – plus proprement rousseauiste, c'est-à-dire résultant de l'espace même des tensions entre les solutions au problème de la volonté générale chez Rousseau.

³⁵ La solution rustique entre en contradiction avec la solution mathématique et avec la solution non-infinitésimale (qui s'opposent à leur tour l'une à l'autre) ne fût-ce que parce que celles-ci opèrent avec des avis différents. Mais il s'agit d'une contradiction ordonnée, « arraisonnée », espacée selon l'espace de tensions : en distinguant entre l'état (mythique, extrêmement exigeant) d'indistinction des deux séries et de leur non-différenciation interne (solution rustique) et l'état de leur séparation et différenciation interne (solution infinitésimale / série différenciée de l'homme et respectivement solution non-infinitésimale / série différenciée du citoyen), on s'inscrit déjà sur la voie d'une neutralisation des tensions selon la logique même de cet espace. Pour les autres tensions, dont celle(s) entre le consensus spontané rustique, le consensus formé algébriquement (solution mathématique) et le découpage (arithmétique !) majorité-minorité (solution non-infinitésimale) – voir plus loin.

Mais quand le nœud social commence à se relâcher et l'État à s'affaiblir, quand les intérêts particuliers commencent à se faire sentir et les petites sociétés à influencer sur la grande, l'intérêt commun s'altère et trouve des opposants, l'unanimité ne règne plus dans les voix, la volonté générale n'est plus la volonté de tous, il s'élève des contradictions, des débats, et le meilleur avis ne passe point sans disputes. (...) Enfin quand l'État près de sa ruine ne subsiste plus que par une forme illusoire et vaine, que le lien social est rompu dans tous les cœurs, que le plus vil intérêt se pare effrontément du nom sacré du bien public ; alors la volonté générale devient muette, tous guidés par des motifs secrets n'opinent pas plus comme citoyens que si l'État n'eût jamais existé, et l'on fait passer faussement sous le nom de lois des décrets iniques qui n'ont pour but que l'intérêt particulier (CS / IV, 1).

En conditions de différenciation des intérêts particuliers, la volonté de tous comme somme des vouloirs particuliers distincts devient certes (potentiellement) distincte de la volonté générale, mais surtout, sur ce fond, se sépare brutalement de celle-ci comme volonté de tous arithmétique (formation des brigues par une communication déformée, des sociétés partielles dans l'État)³⁶. Ceci renvoie directement à la solution mathématique, aux contraintes imposées à la volonté de tous, somme des volontés particulières différentes, pour qu'elle tende vers la volonté générale évitant ainsi le découpage arithmétique, aux contraintes visant à la fois à assurer la convergence entre volonté de tous et volonté générale une fois que leur identité naturelle et rustique n'est plus opérante et (pourrait-on ajouter) à sauvegarder l'unanimité (rustique) même en conditions de différenciation des intérêts comme unanimité (non plus spontanée mais) formée algébriquement.

Mais qu'en est-il de la possibilité symétrique et opposée d'une différenciation cette fois-ci des estimations individuelles de l'intérêt général selon la série du citoyen ? C'est cette possibilité qu'explore le scénario non-infinitésimal ou épistémique :

Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur; chacun en donnant son suffrage dit son avis là-dessus et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne

³⁶ Dans le scénario rustique, l'identité des intérêts particuliers et l'unanimité spontanée rendent impossible la formation des brigues. D'une part, il n'y a pas de base différentielle pour la formation arithmétique des factions – les intérêts sont identiques entre eux et identiques en plus à l'intérêt général. D'autre part, de manière plus générale, l'unanimité spontanée réduit la communication délibérative à une confirmation collective, intersubjective mais quasi-muette de la même évidence intrasubjectives, assurée par la diffraction identique du bon sens dans les consciences individuelles – en cela, le danger arithmétique particulariste (formation des brigues) associé à la communication est dès le début éliminé.

prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurais fait autre chose que ce que j'avais voulu, c'est alors que je n'aurais pas été libre (CS / IV, 2).

Or Rousseau impose à ce scénario non-infinésimal un horizon toujours consensuel : « (...) plus les délibérations sont importantes et graves, plus l'avis qui l'emporte doit approcher l'unanimité » (CS / IV, 2). On a de bonnes raisons de supposer qu'il s'agit pour lui de sauver l'unanimité rustique même en conditions de différenciation symétrique des jugements républicains selon la série du citoyen³⁷. De sorte que dans cet espace de tensions la solution rustique apparaît comme l'origine lointaine et fort exigeante d'où bifurquent, se différenciant l'une de l'autre et se différenciant, chacune, intérieurement, les deux séries de l'homme et du citoyen. Se différenciant l'une de l'autre : « chaque individu » – et c'est le scandale par excellence – « peut comme homme avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen » (CS / I, 7), son intérêt particulier peut lui parler autrement que son estimation individuelle de l'intérêt général. Se différenciant, chacune, intérieurement : d'une part, ces intérêts particuliers deviennent différents et même doivent l'être pour que l'art politique (infinésimal) sorte de l'enfance rustique de l'art et devienne proprement dit un art – difficile – de production de l'intérêt général à partir de ces intérêts particuliers différenciés ; d'autre part, ces estimations individuelles de la volonté générale deviennent à leur tour différentes, fait sous-entendu dans l'idée même de découpage majorité-minorité par un vote.

Or, si telle est la logique de cet espace de tensions, si Rousseau suit parallèlement les deux trajets, les deux séries différenciées, tout en cherchant sur chacun(e) les modalités

³⁷ D'autant plus que l'amont lointain (rustique) qui commanderait de loin cette symétrie est textuellement voisin du versant de la série différenciée du citoyen. À noter que si l'ambiguïté positiviste-épistémique du scénario non-infinésimal supporte à la limite une lecture entièrement épistémique (interprétations condorcetiennes), l'horizon unanime (rustique) imposé au découpage majorité-minorité dans le scénario non-infinésimal peut lui aussi être interprété à la limite en clé exclusivement condorcetienne : si avant le vote tous ont en moyenne un peu plus d'une chance sur deux de donner la bonne réponse, plus les résultats du vote sont unanimes, plus on a la garantie que le peuple est tombé sur la bonne réponse. « À la limite » : les deux éléments à la fois déstabilisent et supportent une lecture condorcetienne du scénario non-infinésimal. Mais l'espace plus ample des tensions entre les quatre solutions déstabilise radicalement toute lecture épistémique-condorcetienne de la solution infinésimale, toute tentative donc d'intégrer celle-ci dans la solution non-

de production d'une volonté générale unanime qui ressemble tant soit peu à celle à laquelle conduisait la mythique simplicité bucolique, la solution infinitésimale est infiniment mieux placée que celle non-infinitésimale pour répondre aux exigences de la simplicité rustique, car elle reconduit nécessairement les nombreuses différences intersubjectives dans la cordialité de l'identique, d'un consensus produit – algébriquement. Pourquoi alors ne pas transférer l'art politique invoqué par Rousseau de la série de l'homme à la série du citoyen : s'il n'y avait point de visions différentes de l'intérêt commun, à peine sentirait-on ce dernier, qui ne trouverait jamais d'obstacle, et la politique cesserait d'être un art ? Déjà que le découpage majorité-minorité propre au scénario non-infinitésimal apparaissait du point de vue de la solution infinitésimale comme relevant de la volonté de tous arithmétique et ce, malgré l'input républicain qui brouillait légèrement le tableau. Voilà que maintenant ce découpage arithmétique même est forcé à tendre vers le consensus. Il n'y a pas d'autre modalité de résoudre ces tensions que de garder sur le versant de la série du citoyen l'input républicain qui lui est propre mais en lui appliquant la rigueur de la procédure algébrique : on obtiendrait une version républicaine du constitutivisme algébrique standard qui produirait des consensus tout aussi légitimes que ceux auxquels conduit ce dernier.

Rousseau lui-même cherche une médiation entre la solution infinitésimale (série différenciée de l'homme) et la solution non-infinitésimale (série différenciée du citoyen), solutions que tout oppose. Après avoir introduit la solution non-infinitésimale (la majorité a toujours raison) et avant de lui fixer un horizon consensuel, il renvoie encore une fois, même si de manière moins directe, à la solution mathématique, aux contraintes, imposées à la volonté de tous, visant à empêcher la formation des brigues : « Ceci suppose, il est vrai, que tous les caractères de la volonté générale sont encore dans la pluralité » (CS / IV, 2). Ceci suppose, autrement dit, qu'il n'y a(it) pas dans ce scénario non-infinitésimal formation des brigues articulées autour des intérêts particuliers privés selon la pente naturelle de la volonté de tous (série de l'homme), brigues auxquelles le vote donnerait la sanction formelle : le vote serait ainsi détourné de sa visée (la volonté générale) selon la série du

infinitésimale lue en clé épistémique et recommande à l'inverse d'intégrer la solution non-infinitésimale dans la solution infinitésimale en passant par-dessus les médiations plus neutres entre les deux.

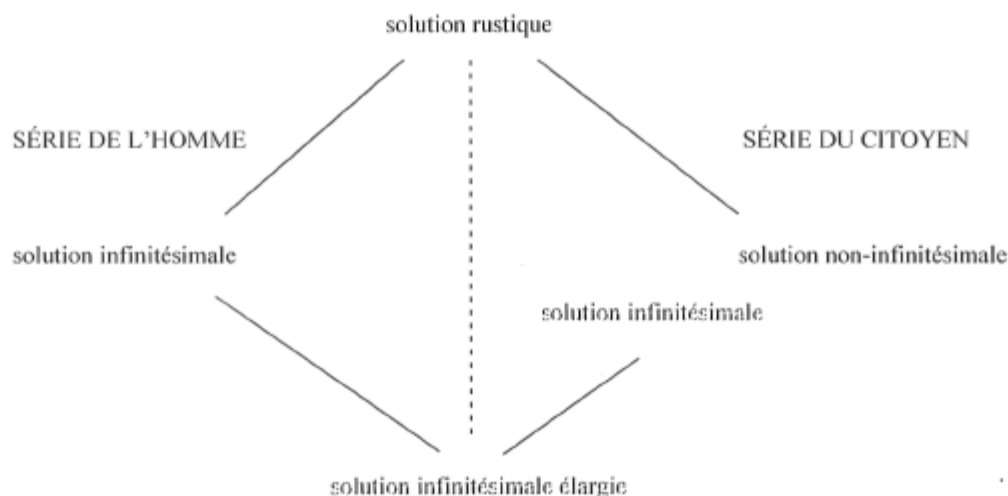
citoyen pour tomber dans ce qu'il y a de pire selon la série de l'homme³⁸. Mais si l'infiltration des intérêts particuliers dans les estimations individuelles du bien commun, des préférences libérales dans les jugements républicains est à tout moment possible, et si Rousseau redoute, sur ce fond, la coagulation arithmétique de ces éléments infiltrés (brigues), rien de plus approprié que d'appliquer à cette distribution « corrompue » la procédure algébrique, car celle-ci comporte des contraintes précises empêchant la formation des factions arithmétiques particularistes (série de l'homme) : on obtiendrait ainsi un scénario infinitésimal élargi, tout aussi constitutiviste que les deux autres scénarios infinitésimaux, produisant donc des consensus tout aussi légitimes que ceux produits par les versions libérale (standard) et républicaine de l'intégrale. De sorte que dans la figure de cette solution infinitésimale élargie on pourrait voir non seulement la réconciliation de cet espace de tensions avec lui-même, mais aussi celle des deux séries (de l'homme et du citoyen) se différenciant (chacune et entre elles) à partir d'une racine (rustique) commune.

Un autre élément plaide en faveur de cette médiation entre la solution infinitésimale et la solution non-infinitésimale dans les termes de la première et à l'ombre de la solution rustique. Certes, les deux séries se différencient l'une de l'autre de manière parfaitement symétrique par rapport à l'origine lointaine de leur indistinction rustique, ce qui signifie que l'exigence d'unanimité est imposée à une série (différenciée intérieurement) pour des raisons indépendantes de celles pour lesquelles elle est imposée à l'autre série (différenciée intérieurement) : il s'agit de sauver l'unanimité rustique selon une série *ou* l'autre et si possible sur les deux à la fois. Mais il y a aussi contamination d'unanimité de la série du citoyen par la série de l'homme : le chapitre dédié à la solution non-infinitésimale (CS / IV, 2) débute par une reprise des acquis du chapitre précédent (CS / IV, 1) où sont posées à la fois la solution rustique et la dégradation – particulariste arithmétique – de la simplicité bucolique selon la série de l'homme :

³⁸ Par extension, on peut légitimement supposer qu'il ne doit pas y avoir dans le scénario non-infinitésimal formation de brigues républicaines non plus. Or, seul le scénario infinitésimal républicain peut garantir contre cette coagulation substantielle des grandes différences arithmétiques.

On voit par le chapitre précédent que la manière dont se traitent les affaires générales peut donner un indice assez sûr de l'état actuel des mœurs, et de la santé du corps politique. Plus le concert règne dans les assemblées, c'est-à-dire plus les avis approchent de l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante; mais les longs débats, les dissensions, le tumulte, annoncent l'ascendant des intérêts particuliers et le déclin de l'État (CS / IV, 2).

L'unanimité imposée comme horizon au scénario non-infinitésimal ne serait pas seulement la réplique, selon la série différenciée du citoyen, de l'unanimité rustique, réplique parfaitement symétrique à celle fournie par la solution infinitésimale selon la série différenciée de l'homme, mais aussi une garantie formelle contre l'infiltration dans ce scénario de l'arithmétique particulariste des intérêts privés (différents) coagulés en factions, en sociétés partielles. Cette contamination, ce léger déséquilibre qui se superpose à la symétrie des deux séries appelle plus fortement encore la solution infinitésimale élargie : même s'il y a infiltration des intérêts particuliers privés dans (ou parmi) les estimations individuelles du bien commun, la procédure algébrique de sommation des différences intersubjectives peut les reconduire au sein du bien commun tout en empêchant la formation des brigues ; ce n'est que son unanimité produite qui peut garantir contre l'arithmétique particulariste³⁹.



³⁹ Même raisonnement si les factions, les sociétés partielles se républicanisent, coagulant autour des estimations de la volonté générale, des jugements républicains portant sur le bien commun : seule l'unanimité produite du scénario infinitésimal républicain peut garantir contre elles.

[Les trois solutions infinitésimales – libérale, républicaine, mixte ou élargie – seraient constitutivistes. Si la solution non-infinitésimale fait signe vers le standard indépendant tout en comportant un inéliminable élément positiviste, si, donc, elle lie les deux par-dessus le constitutivisme, pourquoi – justement – ne pas la fixer au milieu, dans la version républicaine de la solution infinitésimale constitutiviste, dissipant ainsi son ambiguïté d'une manière plus proprement rousseauiste, c'est-à-dire selon la logique même de l'espace de tensions entre les solutions⁴⁰ ?]

Toujours au milieu entre les deux séries on retrouve la pas moins mythique figure du Législateur. La multitude aveugle qui se rend entre ses mains n'est qu'une somme de vœux particuliers différents selon la figure familière de la volonté de tous (série différenciée de l'homme), mais le Législateur se substitue à l'art politique, à la production infinitésimale du bien commun à partir de ces préférences libérales (solution mathématique), éclairant lui-même les hommes sur leur véritable intérêt général⁴¹ et ouvrant ainsi la voie à leur transformation en citoyens. C'est d'ailleurs le but de l'ouvrage de l'institution du corps politique que d'infléchir la série de l'homme vers la série du citoyen⁴², même si, à juger selon la solution mathématique, opérante dans un corps politique déjà institué et opérant à partir des intérêts particuliers différenciés, les hommes semblent résister – raison de plus d'opter pour la solution infinitésimale élargie, car elle peut à la fois concilier les deux séries différenciées et prévenir les maux reliés à la têtue série de l'homme.

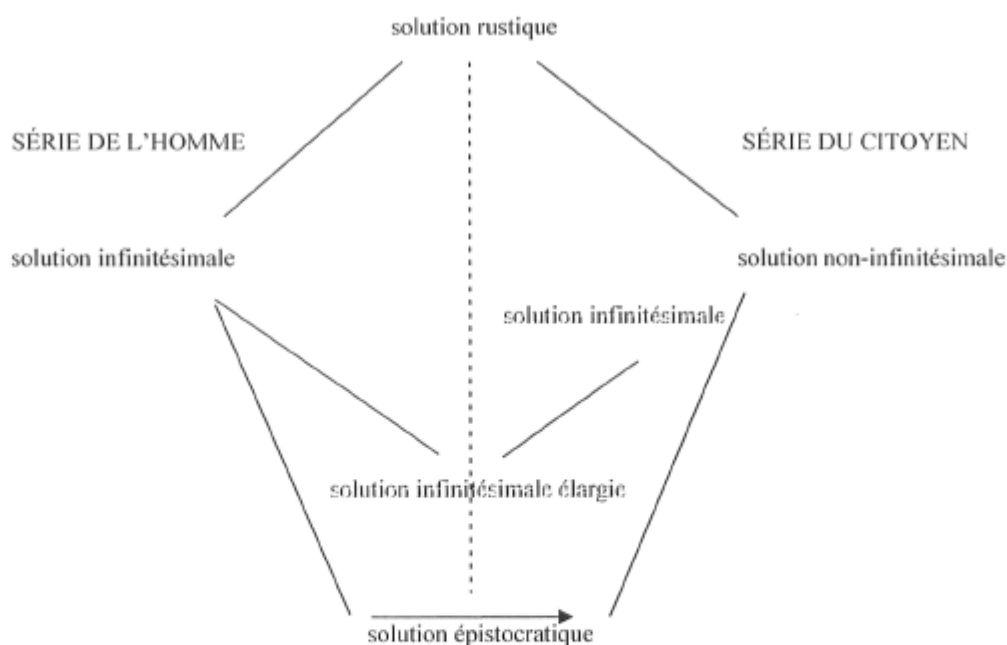
⁴⁰ À noter que dans le cas de la solution rustique, l'origine lointaine de la solution infinitésimale et de la solution non-infinitésimale, le bien commun n'est ni produit selon une procédure moralement exigeante (constitutivisme) ni découvert par une procédure épistémique (standard indépendant), mais immédiatement (pré)donné comme évidence. Rousseau n'exploite pas la possibilité d'un égarement collectif unanime : en conditions d'extrême simplicité, le simple bon sens et sa distribution égale dans les consciences individuelles suffisent pour garantir la justesse des décisions collectives quasi-muettes. L'unanimité spontanée des troupes paysannes est certes synonyme de constat de vérité sous le chêne – mais cet infime élément cognitif ne sera proprement dit développé que dans la solution non-infinitésimale, selon la série différenciée du citoyen, et même là pas de manière parfaitement épistémique (condorcetienne). La même unanimité spontanée rend inutile l'opération des contraintes constitutivistes – qui ne seront développées que dans la solution mathématique, selon la série différenciée de l'homme.

⁴¹ L'horizon numérique est toujours consensuel – le pacte social exige un consentement unanime (CS / IV, 2) et d'ailleurs comment pourrait-on résister à la rationalité surhumaine de l'ange épistocrate qu'est le Législateur ?

⁴² Sinon de pousser les deux séries vers l'état de leur indistinction originale, les faisant retourner en cercle à la simplicité rustique, au corps mystique (Wolin 2001) bucolique.

La solution épistocratique est exceptionnelle et en tant que telle elle ne devrait pas entrer dans le jeu des contradictions des trois autres solutions – routinières. Mais lue sous l'angle de l'esthétique politique des mécanismes de production de la volonté et de l'intérêt collectifs, cette solution au problème de la volonté générale devient parfaitement comparable aux autres et réintègre de plain pied l'espace de tensions : elle contredit toutes les trois autres solutions contradictoires. Et, surtout, elle s'oppose le plus radicalement à la solution mathématique. Autrement dit, si on la retranscrit dans les termes routiniers de celle-ci (comment est-ce qu'on produit la volonté générale et le bien commun dans le scénario épistocratique ?), la solution par le Législateur apparaît comme un inutile pas en arrière, car la solution infinitésimale précisait déjà, trois chapitres plus tôt seulement⁴³, les modalités fort exigeantes moralement de production du bien commun à partir des volontés particulières privées mêmes sur lesquelles a prise l'action d'orthopédie morale et cognitive du Législateur.

L'ESPACE DE TENSIONS DES SOLUTIONS AU PROBLÈME DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE,
DES SCÉNARIOS DE PRODUCTION DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE ET DE L'INTÉRÊT COMMUN



⁴³ À la proximité textuelle des solutions rustique (CS / IV, 1) et non-infinitésimale (CS / IV, 2) répond en effet la proximité textuelle des solutions mathématique (CS / II, 3) et épistocratique (CS / II, 6-7).

Certes, on peut dégager chez Rousseau une *conception purement procédurale du bien commun* commune à toutes les quatre solutions, c'est-à-dire un certain nombre de contraintes qui doivent encadrer les délibérations des associés pour que celles-ci puissent prétendre avec succès produire le bien commun, un certain nombre de *contraintes procédurales* à imposer aux pratiques démocratiques pour qu'elles puissent se revendiquer d'une volonté véritablement générale.

a) L'objet de délibération doit être parfaitement général (CS / II, 4; II, 6).

b) Les résultats des délibérations s'appliquent également à tous les membres (CS / II, 4; II, 6).

c) Tous les membres de la communauté participent à la prise de décision collective CITE (CS / II, 2; II, 4)⁴⁴.

Mais si toutes les quatre solutions (rustique, mathématique, non-infinésimale et épistocratique) s'accommodent de cette conception purement procédurale du bien commun, elles la finalisent dans des directions contraires, selon la série de l'homme ou/et selon la série du citoyen⁴⁵. La solution mathématique, le scénario infinitésimal de production de la volonté générale et du bien commun ajoute les contraintes reliées à d) l'absence de communication déformatrice (« que chaque citoyen n'opine que d'après lui ») et à e) la présence d'information, et demande, via l'opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique, f) que tous les avis soient écoutés. La solution rustique peut être vue comme comportant plus ou moins implicitement les contraintes d) et f) : on déduit que chacun pense pour soi (d) et que les avis de tous sont sinon écoutés du moins pris en compte. La solution non-infinésimale mobilise explicitement la contrainte f) – « chacun en donnant son suffrage dit son avis là-dessus » – et très implicitement, obliquement, la contrainte d), celle-ci visant à empêcher la coagulation substantielle (brigues) des (éventuels) intérêts

⁴⁴ Je suis Cohen 1986b et surtout Sreenivasan (2000), bien que le chemin que j'emprunte dans la formulation des contraintes et surtout dans leur utilisation diffère radicalement de celui de Sreenivasan.

⁴⁵ Si les contraintes reliées à la conception purement procédurale du bien commun étaient finalisées seulement par celles suggérées dans le passage dédié à l'analogie mathématique (information, absence de communication déformatrice, jeu de l'accord et du désaccord), on aurait pu les rattacher à la vision constitutiviste-mathématique. Mais elles peuvent servir tout aussi bien la solution opposée (non-infinésimale), sans pour autant pouvoir sortir cette dernière de son ambiguïté positiviste-épistémique.

particuliers infiltrés⁴⁶. Mais le contenu de ces avis « trifurque » selon la série de l'homme (solution mathématique), selon la série du citoyen (solution non-infinitézimale) et selon leur mixte indifférencié (solution rustique). La solution épistocratique doit se contenter avec les contraintes a), b) et c) seulement : il y a communication transformatrice des préférences (d), le Législateur informe lui-même les intéressés (e), c'est plus son avis qui doit être écouté (f) dans les « délibérations »⁴⁷.

Il y a plus. Chacune des quatre solutions articule de manière à chaque fois différente au moins deux *acceptions* de la volonté générale, dont, bien évidemment, celle sous-entendue par l'idée même de solution au problème de la volonté générale, de scénario de production de l'intérêt commun (= volonté générale comme produit d'un mécanisme de décision collective), et les *qualifications* pures de la volonté générale – indestructible, toujours constante, inaltérable et pure (CS / IV, 1), incorruptible ou toujours droite (CS / II, 3, 6-7 ; IV, 1), (pas) toujours bien éclairée (CS / II, 3, 6-7), (in)faillible (CS / IV, 2)⁴⁸ – doivent à chaque fois être raccordées aux *acceptions* selon la logique des *solutions* disposées selon les deux *séries* de l'homme et du citoyen.

Commençons par les *acceptions* de la volonté générale, dans leurs rapports avec les *qualifications*. Par volonté générale, Rousseau entend d'abord un substrat volitif constant (la volonté constante d'appartenance à la communauté politique) et une forme pure de la bonne intention (générique)⁴⁹ : « Tant que plusieurs hommes réunis se considèrent comme un seul corps, ils n'ont qu'une seule volonté, qui se rapporte à la commune conservation, et au bien-être général » (CS / IV, 1) ; « La volonté constante de tous les membres de l'État

⁴⁶ Et même des estimations individuelles de la volonté générale pures et dures (non-infiltrées par le particulier privé), propres à ce scénario non-infinitézimal.

⁴⁷ À l'exception du scénario du Législateur, tous ces scénarios restent loin d'une transformation des préférences, c'est-à-dire dans l'agrégatif ; de manière générale, tous ces scénarios, y compris celui du Législateur, restent très loin d'une transformation rationnelle, plus proprement délibérative, des préférences. L'expression « délibérations rousseauistes » qui sera employée tout au long de ce travail devrait par conséquent être toujours encadrée par des guillemets et ce – quel que soit le scénario « délibératif » de production de la volonté commune et de l'intérêt collectif en question ; ce n'est que pour des raisons de présentation que les guillemets ne seront pas toujours employés.

⁴⁸ Mentionnons enfin les qualifications pures portant cette fois-ci sur la souveraineté du peuple, c'est-à-dire sur « l'exercice de la volonté générale » (CS / II, 1) : « inaliénable » (CS / II, 1) et « indivisible » (CS / II, 2).

⁴⁹ Au sens de Pufendorf et de Kant. Cette forme(-substrat) est à lier au « moi commun » qui s'institue par l'acte d'institution du corps politique : « À l'instant, au lieu de la personne particulière de chaque contractant, cet acte d'association produit un corps moral et collectif composé d'autant de membres que l'assemblée a de voix, lequel reçoit de ce même acte son unité, son *moi commun*, sa vie et sa volonté » (CS / I, 6).

est la volonté générale ; c'est par elle qu'ils sont citoyens et libres » (CS / IV, 2). Au niveau des qualifications, cette forme-substrat est « indestructible », « toujours constante, inaltérable et pure », « incorruptible » ou « toujours droite », même si pas toujours bien éclairée. On retrouve cette acception de la volonté générale dans toutes les quatre solutions, l'accent y étant mis tantôt sur l'indestructibilité et l'incorruptibilité (solution rustique)⁵⁰, tantôt sur l'incorruptibilité (toujours droite) et sur l'éclairage déficitaire (solution infinitésimale ou épistocratique).

Rousseau parle ensuite d'une volonté générale entendue comme jugement républicain (individuel) sur le bien commun (« telle est ma volonté générale »), comme estimation singulière (citoyenne) – actualisant et dotant d'un objet concret la forme-substrat – de ce qui est dans l'intérêt général. Cette actualisation *peut* se faire par « un acte pur de l'entendement qui raisonne dans le silence des passions sur ce que l'homme peut exiger de son semblable, et sur ce que son semblable est en droit d'exiger de lui », c'est-à-dire par le biais d'une autre acception de la volonté générale, provenant cette fois-ci du Manuscrit de Genève⁵¹. Mais qu'elles passent ou non par cet acte de l'entendement, ces actualisations, ces particularisations de la forme-substrat sont faillibles. Le critère de l'(in)faillibilité est la majorité qui, elle, a toujours raison : je peux me tromper dans ma volonté générale, dans mon estimation de ce qui est véritablement dans l'intérêt général, et ce n'est que la majorité qui, de par sa simple et massive présence, peut me prouver que je me suis trompé (quand, bien évidemment, je suis mis en minorité), car la majorité est infaillible. Cette acception intervient pleinement dans la solution non-infinitésimale et obliquement dans la solution rustique, mais la qualification afférente (ma volonté générale est faillible) tout comme plus généralement celle, connexe, qualifiant cette fois-ci le produit proprement dit du processus d'agrégation majoritaire des estimations individuelles (la volonté majoritaire est – générale et – infaillible) ne sont pour des raisons évidentes opérantes que dans la solution non-

⁵⁰ Après avoir esquissé le tableau de la dégradation en deux pas de la simplicité rustique, Rousseau conclut : « S'ensuit-il de là que la volonté générale soit anéantie ou corrompue ? Non, elle est toujours constante, inaltérable et pure ; mais elle est subordonnée à d'autres qui l'emportent sur elle » (CS / IV, 1).

⁵¹ Acception similaire à celle de Diderot et solidaire avec le formalisme kantien du vouloir et de la raison pratique (Polin 1971 : 99-100 ; Philonenko 1986 : 698). On associe cette autre acception à la rectitude d'intention de la forme-substrat. Si je distingue entre les deux formes pures (forme-substrat / acte de l'entendement passionnellement silencieux) c'est pour ouvrir la possibilité d'une médiation citoyenne, par les actes de l'entendement effectués dans le silence des passions, entre la pulsion volitive constante et bien intentionnée et ces volontés générales individuelles concrètes.

infinitésimale, qu'en conditions donc de différenciation des estimations individuelles, d'éloignement du bon sens rustique et de l'unanimité spontanée des troupes paysannes, différenciation et éloignement dont témoigne l'idée même de découpage majorité-minorité. Cela ne veut pas dire que dans l'instanciation rustique les actualisations concrètes de la forme-substrat seraient à l'inverse infaillibles – le problème ne se pose même pas : leur identité dans le bon sens (débouchant naturellement sur un consensus) évacue tout simplement la question de l'(in)faillibilité.

Cette question, qui ne se pose donc que selon la série différenciée du citoyen, série sandwichée entre son origine (unanime) rustique et son horizon unanime (rustique), déploie tout le potentiel paradoxal et contradictoire de l'ambiguïté positiviste-épistémique propre à la solution non-infinitésimale⁵². L'inclinaison des minoritaires devant la majorité n'est pas justifiée seulement selon une figure volontariste de la légitimité – est légitime toute décision résultant d'une procédure équitable d'agrégation des avis/vouloirs individuels, procédure qui permet donc un accès égal dans la prise de décision ; ils doivent s'incliner surtout parce que, se réclamant de la volonté générale, cette décision est (en plus) juste, bonne, « vraie » – c'est d'ailleurs la raison pour laquelle les minoritaires doivent non seulement la reconnaître comme légitime, mais reconnaître (en plus) s'être trompés. Or, rien ne garantit que de par le simple fait d'être plus nombreux, les majoritaires auraient entendu mieux que les autres le murmure – passionnellement silencieux – de la forme-substrat. Si on maintient que la majorité a toujours raison, on a affaire à une vision positiviste : la volonté générale est tout simplement ce que disent qu'elle est par voie majoritaire les membres de la communauté politique (non-soumis à des contraintes particulières) ; la majorité produit tout simplement le standard épistémique de la volonté générale, de manière interne mais pas constitutiviste. Si on introduit un standard épistémique externe, indépendant des procédures – il y a une réponse objectivement

⁵² On a sans doute remarqué une autre ambiguïté – cette fois-ci temporelle-ontologique – de la solution non-infinitésimale : le fait que je suis mis en minorité jette rétrospectivement une lumière défavorable sur la qualité de l'éclairage de la volonté générale en moi, de l'actualisation concrète de la forme-substrat dans mon estimation de l'intérêt général ; je dois avouer que je me suis trompé (cognitivement) sur une réalité (le contenu de la volonté générale) à la réalisation de laquelle mon vote « erroné » contribuait, au même titre que les autres avis, réalité qui n'a donc d'autre réalité que celle résultant de l'agrégation par voie majoritaire des estimations individuelles de cette réalité.

correcte, un bien commun en soi – et on cherche ensuite les modalités grâce auxquelles une majorité peut s'en rapprocher, on a affaire à une vision plus proprement épistémique.

L'ambiguïté positiviste-épistémique vient du fait que Rousseau dit que la majorité a toujours raison, ce qui peut être lu à la fois en clé positiviste (la procédure majoritaire produit le standard épistémique de manière interne et positiviste) et de manière épistémique (la procédure majoritaire approxime dans certaines conditions une bonne réponse définie comme telle selon un standard extérieur aux procédures). S'il avait pensé en termes (seulement) épistémiques, il aurait dû dire tout simplement que la majorité a plus de chances que l'individu d'avoir raison (selon un standard épistémique indépendant des procédures), chances qui dépendent de la satisfaction préalable de certaines conditions d'ailleurs fort exigeantes. Retranscrit dans les termes d'une lecture (seulement) épistémique, le passage dédié à la solution non-infinitésimale devrait se lire : « [Si avant le vote nous avons en moyenne un peu plus d'une chance sur deux de donner la bonne réponse, la réponse objectivement correcte, définie comme telle selon un standard indépendant des procédures], quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve pas que je m'étais trompé (ou que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas), mais qu'il y a un peu moins de deux chances sur deux que je me fusse trompé ». Dans aucun des cas satisfaisant donc aux conditions exigeantes invoquées, c'est-à-dire se situant au-delà du seuil demandé par le théorème condorcetien, on ne peut dire en toute bonne logique (seulement) épistémique que la majorité a toujours raison (infaillibilité) et que la minorité se trompe toujours (faillibilité), même pas dans les cas finalisés par un découpage majorité-minorité approchant l'unanimité – cas dans lesquels la probabilité que l'une ait raison et que l'autre se trompe approche la certitude –, horizon imposé d'ailleurs par Rousseau à la solution non-infinitésimale pour des raisons, on l'a vu, moins épistémiques que rustiques. Certes, la lecture positiviste et la lecture épistémique se superposent à la limite ou, mieux, il y a des chances qu'elles se superposent dans *ces* cas répondant aux conditions demandées par l'effectuation du théorème condorcetien – la moitié (solaire) des cas possibles. C'est pour cela que le paradoxe du double standard (est-il produit par la procédure de manière interne et positiviste ou existe-t-il au contraire indépendamment de toute procédure comme standard épistémique externe?) ne peut se déployer pleinement et reste confiné dans les limites de l'ambiguïté positiviste-épistémique.

Mais si les deux lectures peuvent marcher ambigument ensemble pour les situations dans lesquelles la compétence moyenne est supérieure au seuil condorcetien (= une chance sur deux), quand cette compétence moyenne descend en dessous du seuil le paradoxe atteint son maximum : pour cette autre moitié – sombre – des cas, l’ambiguïté devient contradiction manifeste. Car selon le théorème condorcetien il est plus que probable que la majorité se trompe et que la minorité ait raison. Or, Rousseau maintiendrait sans doute que la majorité a toujours raison : le positivisme, qui produit son propre standard de manière interne mais non-constitutiviste, ne peut plus faire route ambiguë avec l’épistémisme (standard externe, indépendant de toute procédure), leur heureuse superposition disparaît. Qui plus est, plus on approche l’unanimité, comme le demande (rustiquement) Rousseau, plus on a la garantie que le peuple s’est réellement trompé (selon le standard épistémique indépendant).

Cette autre moitié des cas ne peut être facilement exclue, car, rappelons-le, la différenciation de la série du citoyen est synonyme d’éloignement du bon sens rustique, seul garant de la justesse (et non pas de l’infailibilité) des estimations individuelles (d’ailleurs identiques) et des consensus spontanés auxquels celles-ci conduisent dans la solution rustique. S’éloigner du bon sens rustique selon la série (différenciée) du citoyen pose à juste titre le problème de l’(in)faillibilité, dans toute son ambiguïté positiviste-épistémique, mais la source d’erreur que Rousseau redoute le plus n’est pas autant celle reliée aux limitations de perspective propres à l’entendement citoyen différencié que celle, de loin la plus évidente, reliée à l’intérêt particulier privé différencié. On a vu que si Rousseau craint la formation arithmétique des brigues à partir des intérêts particuliers (différents) infiltrés parmi ou dans les estimations individuelles (différentes) de l’intérêt général – « ceci suppose, il est vrai, que tous les caractères de la volonté générale sont encore dans la pluralité » –, il ne peut ni exclure ni garantir contre la possibilité d’une telle infiltration sans coagulation arithmétique des factions⁵³, d’autant plus que « chaque individu peut comme homme avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à celle qu’il a comme citoyen », que son intérêt passionnellement bruyant peut lui parler

⁵³ Seule la méthode infinitésimale peut garantir contre ces infiltrations – en les utilisant, en les reconduisant algébriquement au sein de la volonté générale.

autrement que son estimation individuelle à l'écoute, dans le silence des passions, du murmure de la forme-substrat.

On peut imaginer que pour des raisons tenant moins des limitations de l'entendement citoyen que des partialités humaines, une collection d'avis différents qualifiés selon un standard épistémique indépendant a dans le scénario non-infinésimal la compétence moyenne inférieure au seuil demandé par le théorème condorcetien. On suppose également que les intérêts particuliers infiltrés dans toutes les – ou une partie des – estimations individuelles ou parmi elles – cas dans lequel ils ont accaparé complètement quelques-unes – n'ont pas de valeur épistémique involontaire, et qu'il n'y a pas de formation arithmétique des brigues. Les caractères de la volonté générale sont encore dans la pluralité, mais la majorité dégagée par vote a des chances considérables de se tromper (et la minorité d'avoir raison). Plus on approche l'unanimité, plus la situation s'empire, tournant au cauchemar épistémique.

Dans le cas de la solution rustique on peut voir les estimations individuelles comme étant infiltrées et même entièrement accaparées par des intérêts particuliers privés; seulement, et les unes et les autres sont identiques et sont identiques dans le bon sens. On peut donc dire que le problème de la faillibilité ne se pose chez Rousseau qu'en conditions de différenciation non seulement des estimations individuelles mais aussi (indirectement) des intérêts particuliers, deux modalités de s'éloigner du bon sens rustique. Or, les deux modalités communiquent dans la solution non-infinésimale, la série différenciée de l'homme peut infiltrer la série différenciée du citoyen – Rousseau redoute plus cette différenciation des intérêts particuliers, sur laquelle il misait d'ailleurs dans la solution infinésimale, que celle des estimations individuelles de la volonté générale.

Enfin, troisième acception, la volonté générale comme produit d'un mécanisme de décision collective, que ce mécanisme opère en clé libérale, à partir des préférences individuelles, des intérêts particuliers des hommes (solution mathématique, solution épistocratique) ou en clé républicaine, à partir des jugements citoyens sur le bien commun, des estimations individuelles de l'intérêt général (solution non-infinésimale) ou selon les deux registres simultanément, dans l'indistinction originaire de la simplicité bucolique (solution rustique). Les quatre solutions ne cessent de diverger non seulement au niveau des

qualifications de cette troisième acception (qui est la leur), mais aussi à celui de l'enchaînement des deux autres acceptions (forme-substrat / estimation individuelle de la volonté générale).

La solution mathématique (ou infinitésimale) vise à assurer la production d'une volonté générale (unanime) qui soit toujours bien éclairée, en plus d'être toujours droite (comme forme-substrat) : si le peuple veut toujours son bien mais ne le voit pas toujours, l'opération infinitésimale corrige ce déficit visuel et garantit que « le peuple ne se trompera point » (CS / II, 3), remplit d'un contenu conforme la forme-substrat grâce au détour par les intérêts particuliers, dont la visibilité est par principe mieux assurée⁵⁴.

Dans la solution épistocratique, le Législateur se charge lui-même de cette correction optique, se substituant au mécanisme infinitésimal de production de l'intérêt général et dotant lui-même d'un objet conforme la forme-substrat bien intentionnée (mais pas toujours bien éclairée), objet soumis ensuite à la sanction formelle (unanime) du peuple.

La solution non-infinitésimale agrège les actualisations individuelles et (potentiellement) faillibles de la forme-substrat dans les jugements républicains pour dégager une volonté générale majoritaire qui, de par le fait même d'être majoritaire, est infaillible (= donne à la forme-substrat le bon objet de son vouloir générique bien intentionné).

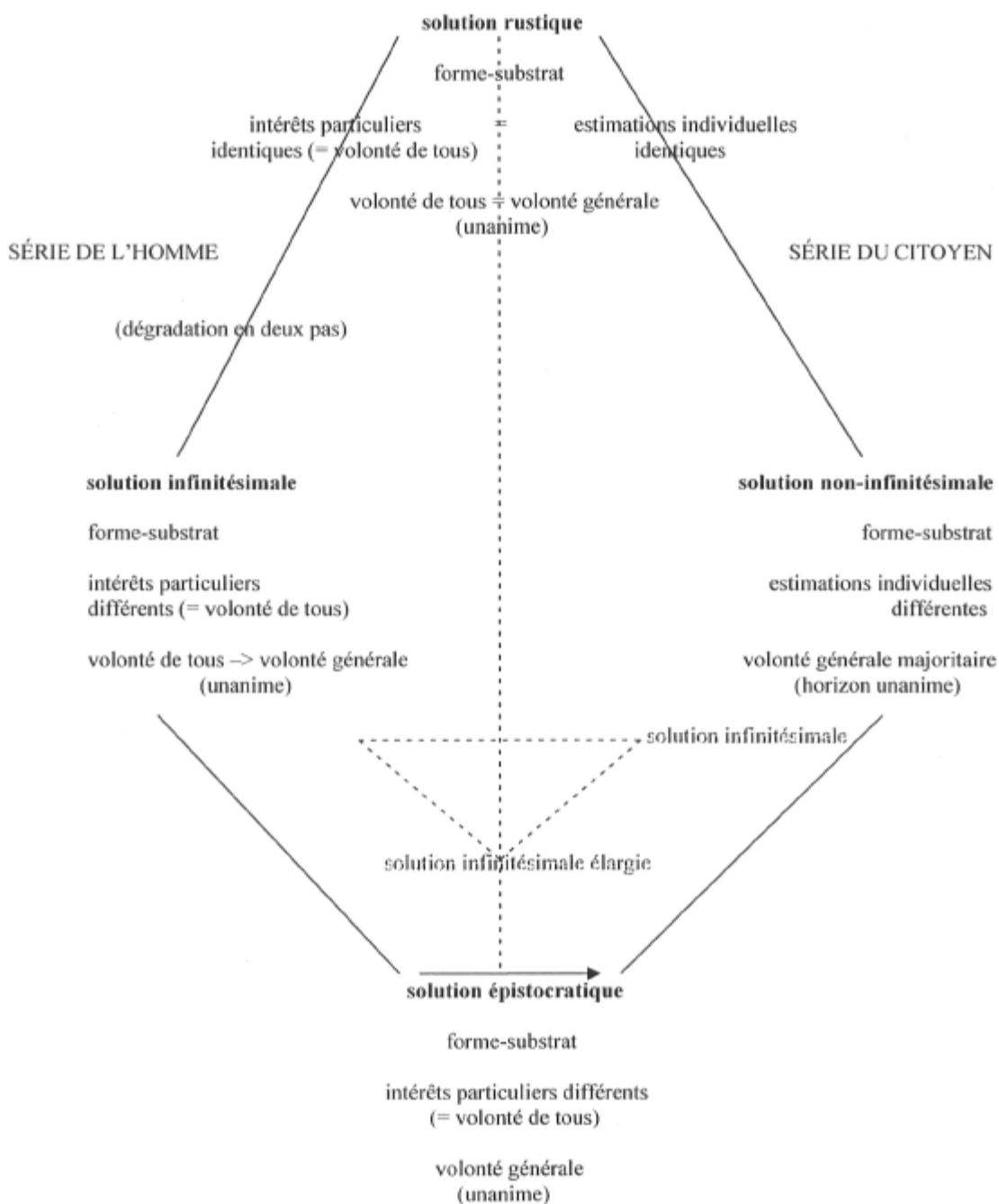
Le problème de l'(in)faillibilité ne se pose plus au niveau de la solution rustique, les estimations individuelles du bien commun étant identiques et identiques au pas moins identiques intérêts particuliers privés à l'ombre du bon sens ; la forme-substrat est spontanément et consensuellement remplie d'un contenu conforme – qui ne demande que du bon sens pour être perçu : le peuple veut toujours son bien *et* le voit toujours – naturellement.

⁵⁴ On peut parler d'une véritable ruse de la méthode infinitésimale : si les intérêts particuliers tournent le dos à la forme-substrat, c'est justement par leur sommation algébrique qu'est produit le bien commun comme objet de la forme-substrat elle-même. Ceci plaide encore une fois en faveur de l'élargissement de l'input de la solution infinitésimale – les intérêts particuliers sont accompagnés ou même complètement remplacés par des estimations individuelles de la volonté générale actualisant la forme-substrat –, car ce n'est qu'ainsi que la forme-substrat peut être remplie de manière moins indirecte.

On voit bien la difficulté de la tâche de mettre de l'ordre dans ce divers contradictoire, dans cette étrange multiplicité sémantique et conceptuelle. Mais ce n'est que par le biais de cette décomposition analytique que l'on peut dégager à la fois l'espace de tensions des quatre solutions et les modalités, autorisées et suggérées par la forme et l'organisation de cet espace même, de réduction sinon de neutralisation des tensions. Il convient de dresser un tableau récapitulatif des acceptions – qualifications – solutions – séries et de retracer l'épure de cet espace de tensions.

Acceptions de la volonté générale	Qualifications de la volonté générale	Solutions au problème de la volonté générale (scénarios de production de la volonté générale et de l'intérêt commun)	Séries (de l'homme / du citoyen)
forme-substrat	indestructible, toujours constante, inaltérable et pure, incorruptible, toujours droite, pas toujours (bien) éclairée	toutes les quatre solutions	série de l'homme ou/et série du citoyen
estimation individuelle de la volonté générale et du bien commun actualisant (dans le silence des passions) la forme-substrat	faillible	solution non-infinésimale (et implicitement solution rustique – mais le problème de la faillibilité ne se pose pas)	série du citoyen
produit d'un mécanisme de décision collective	toujours (bien) éclairée	solution infiniésimale	série de l'homme
		solution rustique	série de l'homme et série du citoyen
	(bien) éclairée	solution épistocratique	série de l'homme – > série du citoyen
	infaillible	solution non-infinésimale	série du citoyen

L'ESPACE DE TENSIONS DES SOLUTIONS AU PROBLÈME DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE,
DES SCÉNARIOS DE PRODUCTION DE LA VOLONTÉ GÉNÉRALE ET DE L'INTÉRÊT COMMUN



En décrivant cet espace de tensions, on a aussi esquissé une justification du choix de partir de la solution mathématique pour résoudre le problème de la volonté générale; l'espace de tensions entre les quatre solutions contradictoires la recommande comme étant la plus à même de fournir une médiation en son sein. Résoudre le premier problème – celui de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale –, c'est-à-dire clarifier l'analogie mathématique et opérationnaliser le procédé algébrique comme procédure à suivre, revient à s'inscrire sur la voie d'une reconstruction de la théorie infinitésimale de la volonté générale chez Rousseau. Voilà qu'en montant du premier problème au deuxième – celui, plus général, de la volonté générale –, l'espace de tensions propre à ce dernier demande qu'on poursuive à son niveau la reconstruction de la théorie infinitésimale en confrontant la solution mathématique aux trois autres solutions et en confrontant à l'inverse celles-ci à celle-là, le tout, sous l'horizon d'une réconciliation de cet espace avec lui-même réalisée dans les termes de la solution mathématique. Mais il ne s'agit pas de retomber dans une lecture transversale de cet espace de tensions. L'horizon de la reconstruction entreprise ici est tout autre.

'Social contract is a complex and paradoxical work, and there is probably no chance of fitting everything Rousseau says into the framework of a single, coherent theory' dit Waldron (1989 : 1322) se référant à la problématique centrale du texte rousseauiste – la volonté générale. Il ne peut en effet y avoir de théorie générale (et cohérente) de la volonté générale chez Rousseau qui ne soit du même coup partielle, toute lecture transversale et unitaire ne peut être que discriminante. Mais s'il est pratiquement impossible de satisfaire à l'exigence de complétude interprétative et de garder en même temps l'idéal de cohérence interne, cette quasi-impossibilité libère en échange la possibilité que la partialité discriminante (et cohérente) ainsi dégagée soit féconde, qu'elle nous parle et nous interpelle, qu'elle rende la théorie politique rousseauiste (un peu) plus attirante. L'interprétation condorcetienne proposée par Grofman & Feld en fournit un bon exemple : elle dissipe l'ambiguïté positiviste-épistémique du scénario non-infinitésimal en le lisant en clé exclusivement épistémique et cherche à intégrer transversalement (épistémiquement) les autres propositions de Rousseau, dont le passage mathématique ; elle ne satisfait sans doute pas à l'exigence de complétude philologique (ni la problématique du Législateur ni la

simplicité rustique, pour ne prendre que celles-ci, n'y sont véritablement questionnées du point de vue du scénario non-infinitésimal/épistémique pris comme point de départ interprétatif ; mais c'est justement grâce à cette perspective partielle et discriminante que l'interprétation condorcetienne peut non seulement dégager une théorie cohérente de la volonté générale mais aussi élever des prétentions à la fécondité potentielle – et en effet cette interprétation suggère une séduisante rencontre entre Rousseau et Condorcet au niveau des résultats de leurs recherches « épistémiques » tout en exploitant ces résultats dans le sens d'un puissant plaidoyer pour la règle de la majorité sous l'attrayant horizon régulateur de la démocratie épistémique/républicaine.

Par rapport aux lectures transversales, le type d'approche que je propose garde certes l'exigence de cohérence interne et l'exigence de fécondité potentielle, mais introduit un pont entre les deux, une troisième exigence dont la satisfaction – plus facile – facilite leur satisfaction simultanée. Il s'agit en fait de réintroduire l'exigence de complétude interprétative mais reformulée dans un horizon plus modeste, mieux adapté aux contradictions rousseauistes : non pas tenter (en vain) d'intégrer tout ce que Rousseau dit au sujet de la volonté générale à partir de l'une ou l'autre des propositions/solutions qu'il avance, mais – variante plus modeste de l'exigence de complétude interprétative – interroger pertinemment tout ce que Rousseau dit à partir de l'une ou l'autre des propositions/solutions, ce qui, pour être gage de cohérence interne, n'exclut pas l'exclusion – après leur questionnement à partir de la proposition/solution arrêtée comme point de départ – de quelques-unes des possibilités – alternatives et concurrentes – que Rousseau parsème généreusement dans son texte complexe et paradoxal. C'est sans doute adopter une perspective toujours partielle et discriminante, mais d'un autre type, qui s'assume résolument comme telle, forte des échecs des lectures transversales, qui prend les contradictions pour ce qu'elles sont et qui, surtout, garantit la cohérence interne sans taire l'une ou l'autre de ces propositions/solutions contradictoires – au contraire, elle en fait le tour critique. Or, on l'a vu, l'espace de tensions qu'espacent ces propositions/solutions contradictoires recommande, de par sa logique même, de partir de la solution infinitésimale (ou mathématique). Montrer que cette solution est la mieux placée non seulement pour répondre aux exigences de Rousseau lui-même mais aussi pour fournir le point de départ d'une telle entreprise et pour résoudre donc le problème de la volonté générale revient à

fournir une *justification* du choix de partir de la solution mathématique. Partir proprement dit de cette solution, l'éclaircir et l'opérationnaliser, questionner, modifier et intégrer les autres solutions à partir de cette solution revient à *reconstruire* une théorie (infinitésimale) cohérente de la volonté générale chez Rousseau⁵⁵.

En même temps, ce point de départ (la solution infinitésimale à input libéral), son raffinement/prolongement (opérationnalisation, pour faire vite) et son élargissement à l'échelle de cet espace de tensions (solution infinitésimale à input républicain, solution infinitésimale à input mixte) apparaissent, du moins selon la perspective adoptée ici, comme ce qu'on peut trouver de plus (virtuellement) fécond chez Rousseau, ne fût-ce que parce que le développement de ces latences permet par exemple de réaménager significativement les débats actuels autour de la démocratie. C'est en cela que la complétude interprétative reformulée en termes plus modestes fonctionne comme un pont entre cohérence interne et fécondité potentielle : ne devenant possible que dans cet horizon interprétatif plus modeste mais plus conforme à l'antinomisme rousseauiste, la reconstruction de la théorie infinitésimale permet de résoudre le problème de la volonté générale chez Rousseau (= dégager une théorie cohérente) à partir de ce qu'il y a de plus fécond dans les aménagements du *Contrat social* (l'intégrale) et développe à l'inverse la fécondité de l'intégrale (raffinement, prolongement et surtout élargissement) en résolvant le problème de la volonté générale (= en dégageant une théorie cohérente de la volonté générale rousseauiste). Selon l'approche proposée ici, ces trois critères entrelisés (cohérence interne, complétude interprétative reformulée, fécondité potentielle) devraient orienter tout effort philologique de rendre la théorie politique rousseauiste 'the best it can be' (Waldron 1989 : 1322, reprenant Dworkin 1986 : 52-53) ; et en satisfaisant aux trois critères, l'exploration entreprise ici prétend effectivement rendre la théorie rousseauiste 'the best it can be'.

Considérons, pour la différence, le trajet – encore une fois lumineux mais insuffisant – proposé par Philonenko. Son interprétation ou, mieux, ses deux interprétations

⁵⁵ Ce qui implique entre autres renonciation à ce qui résiste au test de la compossibilité : par exemple, interrogée dans les termes routiniers de la solution infinitésimale, la solution épistocratique sera rejetée comme un inutile pas en arrière. On voit combien la justification et la reconstruction sont deux choses bien distinctes, même si celle-ci s'appuie sur celle-là et la finalise.

micro-différentes⁵⁶ (1984, 1986) part(ent) de la solution infinitésimale (ou mathématique) pour réinvestir – et lier cette dernière à – d’une part la solution rustique (celle-ci serait un cas bien particulier de celle-là, mais selon la série de l’homme seulement) et d’autre part la solution épistocratique (le formalisme – transcendantal – de la volonté générale mathématique appellerait la solution concrète par le Législateur)⁵⁷.

C’est un excellent exemple de lecture unitaire et transversale qui, se revendiquant de l’horizon – le plus probablement inatteignable – d’une théorie générale (et cohérente) de la volonté générale chez Rousseau, d’une intégration de « tout ce que Rousseau dit », ne peut qu’apparaître comme partielle et discriminante à la lumière de l’horizon même qu’elle se donne et de l’espace de tensions même qu’elle est censée réduire sinon « résoudre » : elle tait le scénario non-infinitésimal dans son ensemble tout comme les éléments de la solution infinitésimale qui la rendent parfaitement contradictoire avec la solution épistocratique et empêchent par conséquent de glisser de celle-là vers celle-ci⁵⁸. Et, surtout, elle n’exploite pas jusqu’au bout la solution mathématique, l’idée de volonté générale comme intégrale, c’est-à-dire l’élément même qui, développé d’abord en soi et ensuite en rapport avec les autres solutions (selon la logique de l’espace de tensions et selon l’exigence reformulée de complétude interprétative), peut dégager une théorie générale (bien que partielle et discriminante) et cohérente de la volonté générale chez Rousseau tout en déployant sa fécondité (et à l’inverse).

Comme dans la résolution du premier problème, celui de la distinction(-congruence) entre volonté de tous et volonté générale, je m’appuie considérablement sur Philonenko, mais en raffinant et en prolongeant son interprétation, et comme ce problème est partie du

⁵⁶ Si en 1968 Philonenko pose génériquement l’hypothèse d’une lecture dans les termes reliés au calcul infinitésimal du passage dédié à la distinction(-congruence) entre volonté de tous et volonté générale, il développe proprement dit cette hypothèse de deux manières légèrement distinctes : si en 1984 le scénario infinitésimal fonctionne implicitement avec des estimations individuelles de la volonté générale, c’est-à-dire avec l’input du scénario non-infinitésimal, l’interprétation de 1986 pose – toujours implicitement, mais – de manière plus adéquate les intérêts particuliers privés comme input de ce scénario infinitésimal.

⁵⁷ Glisser de la solution infinitésimale à la solution épistocratique en invoquant le formalisme de la volonté générale mathématique est une stratégie standard dans la philologie rousseauiste (Hendel 1934, Burgelin 1978, Schinz 1929, Polin 1971, Philonenko 1984, Renaut 1999).

⁵⁸ Certes, comme il n’y a chez Philonenko ne fût-ce que l’esquisse d’une opérationnalisation du procédé algébrique comme procédure à suivre concrètement, on peut comprendre que le formalisme transcendantal (non-schématizable) cherche sa « schématisation », sa particularisation en aval (Renaut 1999) dans la solution

deuxième, je suivrai là aussi son interprétation, mais toujours en la raffinant et en la prolongeant, voire même en la détournant. Car il s'agit de poser un horizon plus modeste et plus réaliste à toute tentative de reconstruction d'une théorie (rousseauiste) cohérente de la volonté générale, à toute tentative de résolution du problème de la volonté générale : non pas essayer d'accommoder tout ce que Rousseau dit à travers une lecture transversale de l'espace de tensions des solutions, mais réinvestir à partir de l'une ou l'autre des propositions/solutions contradictoires qu'il avance toutes les autres, intégrant celles qui « se rendent » spontanément, en modifiant et en intégrant celles qui dans un premier temps résistent, en avançant de nouvelles, comme autant de médiations entre celles qui sont intégrables et celles qui résistent, enfin, en rejetant celles qui s'avèrent obstinément indigérables.

Moins contrainte par l'horizon – exigeant – que se donne implicitement toute lecture transversale et unitaire, y compris celle de Philonenko, l'exploration entreprise ici, variation opérationnelle, esthétique-politique et « empirique » de l'interprétation de Philonenko, peut prendre ses libertés sous l'horizon plus modeste d'une relecture et d'un réaménagement du *Contrat social* sous l'angle exclusif de l'analogie mathématique. Mais la justification de ce choix tout comme cette relecture discriminante visant à reconstruire une théorie (infinitésimale) cohérente de la volonté générale tout en satisfaisant aux exigences de la complétude interprétative (reformulée) et de la fécondité potentielle ne sont pas les seules différences qui me séparent de Philonenko. Car décrire cet espace de tensions permet non seulement de mieux marquer les liens entre la solution rustique et celle mathématique (ou infinitésimale), mais aussi de dégager ceux qui unissent la solution rustique à la solution non-infinitésimale, de délier la solution mathématique de celle épistocratique, de s'attaquer au fond même du problème – cette solution non-infinitésimale (ou épistémique) – tout en cherchant une médiation entre les solutions infinitésimale et non-infinitésimale dans les termes de la première ou, mieux, une intégration de la solution non-infinitésimale dans la solution infinitésimale.

épistocratique. Mais, on l'a vu, la solution épistocratique contredit la solution mathématique (et à l'inverse) au-delà ou en deçà de la possibilité d'une description opérationnelle du procédé infinitésimal.

Cette médiation/intégration spécifique s'oppose pour des raisons évidentes à une intégration transversale du passage mathématique dans la solution non-infinitésimale (lue en clé exclusivement épistémique), comme dans les lectures condorcetiennes du *Contrat social*, intégration que je discuterai longuement (et critiquement) dans la deuxième partie de la thèse ; mais elle est aussi (seulement :) distincte d'une médiation transversale et neutre entre les deux. Il convient d'en donner un exemple.

Une interprétation moins littérale que celle de Plamenatz est fournie par Dagger (1981), qui reprend l'analyse de Barry (1967). Si, par rapport à Plamenatz, on retourne d'une volonté générale interrogée sous l'angle de son contenu à une volonté générale entendue comme principe kantien⁵⁹ – impératif moral ou règle de justice (Dérathé 1988 : 240) devant guider les décisions collectives⁶⁰ –, ce principe n'en demande pas moins de s'exprimer dans des contenus concrets, dans des décisions particulières capables de l'incarner et de le finaliser comme autant d'expressions de la volonté générale. C'est là qu'intervient proprement dit la médiation entre les deux solutions (infinitésimale et non-infinitésimale) : (a) d'une part, dans le passage dédié à l'analogie mathématique, Rousseau chercherait à dégager la volonté générale comme principe de justice; (b) d'autre part, dans le passage consacré à la solution non-infinitésimale (dont l'ambiguïté positiviste-épistémique est lue par Dagger en clé exclusivement épistémique, à la Barry), Rousseau indiquerait les modalités (vote) de production proprement dite d'une volonté générale, d'une décision concrète et d'un contenu déterminé conformes au principe.

⁵⁹ « Dans les interprétations de la notion de la volonté générale (...) certains s'efforcent de retrouver l'interprétation kantienne. On la considère comme l'approfondissement logique de la notion de Rousseau. Le progrès de Kant consisterait précisément en ceci : Kant élèverait l'idée de volonté générale au niveau de la règle, de la norme. (...) En outre, en concevant la volonté générale comme Idée, et non plus comme substance » – au sens non-leibnizien – « Kant éviterait sa réalisation dogmatique dans l'affirmation d'une totalité mystique transcendante, et fondement d'un régime dictatorial » (Philonenko 1968 : 193).

⁶⁰ 'When Rousseau uses the notion of the general will, then, he singles out a certain perspective – a moral perspective – and claims that this is the only perspective we ought to consider in reaching public decisions. In this sense, the general will is a moral imperative or principle, and its purpose is to guarantee that the claims of no particular individuals are given preference. Everyone receives equal consideration because public decisions take into account only the viewpoint of the citizen. Any other perspective is at best morally irrelevant. (...) A further implication is that laws established in accordance with the general will do more than grant equal consideration to everyone: they actually are in everyone's interest. For a law sanctioned by the general will promotes everyone's interest *qua* citizen. Such a law may not be the first choice of many individuals, but it is acceptable to all because it makes some contribution to everyone's well-being. It is, as Barry has said, "a sort of highest common factor of agreement"' (Dagger 1981: 361-362 citant Barry 1967: 120).

(a) Here the problem arises from Rousseau's equation of the general will with the 'sum of the differences'. If this phrase is taken literally, then Plamenatz's complaint is probably justified. But the surrounding passages indicate that what Rousseau means by the 'sum of the differences' is what Plamenatz designates x , not $a + b + c$. In a footnote to the passage in question Rousseau says that 'the agreement of all interests is formed in opposition to the interest of each. If there were no different interests, the common interest, which would never encounter any obstacle, would scarcely be felt' (II, 3). In the succeeding paragraph of the text he goes on to claim that, 'If when an adequately informed people deliberates, citizens were to have no communication among themselves, the general will would always result from the large number of small differences, and the deliberations would always be good' (II, 3). Furthermore, one of the reasons for Rousseau's quarrel with 'partial associations' is that, 'The differences become less numerous and produce a result that is less general' (II, 3). The point of these passages may be put this way: the general will is the 'sum of the differences' because Rousseau believes that the more small differences there are in society, the more likely people are to recognize and pursue the common interest. When there is a clash between the interests of a few large groups, the members of each group will tend to see only their interests *qua* members of the group or faction. But when there are a 'large number' of differences in the particular interests of individuals, the individuals are better able to see their common interest *qua* citizens. Each sees that he can seldom, if ever, get all he wants, and he soon perceives the need for some sort of rule for allocating the benefits and burdens of social cooperation. The most reasonable rule, Rousseau suggests, is that which regards us all as abstractions – as citizens – for in this way all are treated equally. The will of all – the 'sum of private wills' – will not produce an outcome acceptable to all because, when 'pluses' and 'minuses' are tallied, it will favour the interests of some at the expense of others. The general will, however, is the 'sum of the differences' because it represents the common ground which all can accept despite their differences (Dagger 1981: 365-366).

Or, manquant l'aspect profondément différentiel de l'entre-destruction des plus et des moins des volontés particulières, Dagger retombe (par le principe) dans la même erreur que Plamenatz (par le contenu), concevant l'intérêt général comme x (citoyen) que les plus et les moins (humains : a, b, c) des intérêts particuliers cacheraient, x (citoyen) à *découvrir en dessous* de ces intérêts, comme leur point de superposition ou d'intersection (= ce qu'ils ont en commun). Or, selon la méthode infinitésimale, cet intérêt commun est à *produire en dessus* de ces mêmes intérêts, par la sommation algébrique de leurs différences.

Mais si la richesse différentielle de la série de l'homme est sacrifiée pour dégager le principe de la volonté générale visant à préserver en tant que tel l'intérêt commun que les hommes (concrets) ont comme citoyens (abstraits), c'est pour concrétiser par le mouvement inverse ce principe abstrait selon la série (différenciée) du citoyen :

‘When a law is proposed to the assembly of the people, what they are being asked is not precisely whether they approve or reject the proposal, but whether it does or does not conform to the general will that is theirs. Each one expresses his opinion on this by voting, and the declaration of the general will is drawn from the counting of votes’ (SC / IV, 2). In these two sentences we have a good example of the unmarked distinction between *the* and *a* general will. The proposal is to be approved, on the one hand, if it conforms to *the* general will (principle); but *a* general will (specific policy which satisfy this principle) is discovered, on the other hand, only by counting votes. Votes are irrelevant to *the* general will, for principles are not discovered by voting, but *a* general will often cannot be ascertained without them. Were it not for the difference between the general will *qua* principle and policies which conforms to that principle, Rousseau would not even need to discuss voting. The point of immediate importance, however, is brought out in the remainder of the paragraph. ‘Therefore when the opinion contrary to mine prevails, that proves nothing except that I was mistaken, and what I thought to be the general will was not. If my private will had prevailed, I would have done something other than what I wanted. It is then that I would not have been free’ (SC / IV, 2). While this explanation is complicated and paradoxical, it is not simply metaphysical nonsense. Since Rousseau admits that even the people as a whole may fail to discern the policy which accords with the general will (II, 6), the question here is, why is the majority less likely to be mistaken than that of the minority, or of a solitary individual? It is certainly possible for one person to be right while everyone else is wrong. But if we make certain assumptions, as Barry has shown, then the opinion of the majority *is* more likely to be correct than the minority’s. This occurs when we assume, as Rousseau seems to do, that: (a) there is a uniquely right answer, a specific policy in conformity with the general will, to be found; (b) everyone has an equal, better-than-even chance of discerning the right answer; and (c) everyone wants the right answer to prevail. It may be difficult to accept all, or even any, of these assumptions, but this does indicate how one might be glad that his own point of view was not victorious. Rousseau’s point is not that whatever the majority wants is *eo ipso* the general will, but that the majority is simply more likely than the minority to have discovered the policy which conforms to the general will (Dagger 1981: 367-368).

Sans plus rouvrir la discussion sur la forme-substrat, sur *les* volontés générales individuelles par lesquelles passe l’actualisation de celle-ci ou sur l’ambiguïté postiviste-épistémique du scénario non-infinitésimal, sans questionner la situation somme toute bizarre dans laquelle la volonté générale dégagée comme principe selon la série différenciée de l’homme est mise à travailler comme standard épistémique externe des prises de décision collective selon la série différenciée du citoyen, contentons-nous seulement de dire que si médiation il doit y avoir entre les deux solutions, elle doit passer d’une façon ou d’une autre par leur origine rustique. Or, si on intègre dans cette interprétation la dimension rustique, qui n’y est pas thématifiée (et pour cause!), l’interprétation même s’en trouve déstabilisée, car il est très difficile de décider à son sujet si elle relève de *la* volonté générale ou d’une volonté générale. C’est d’ailleurs la même origine rustique commune qui suggère que les deux solutions n’ont pas deux statuts distincts. Dissiper l’aura d’impénétrabilité de la solution infinitésimale et surtout l’opérationnaliser comme procédure à suivre concrètement ne peut qu’aider à rendre cette

solution ce qu'elle était déjà : une solution tout aussi bien préparée que la solution non-infinitésimale à dégager un contenu tout en incarnant (procéduralement en plus!) un principe. C'est cette voie qui sera exploitée dans ce travail.

*

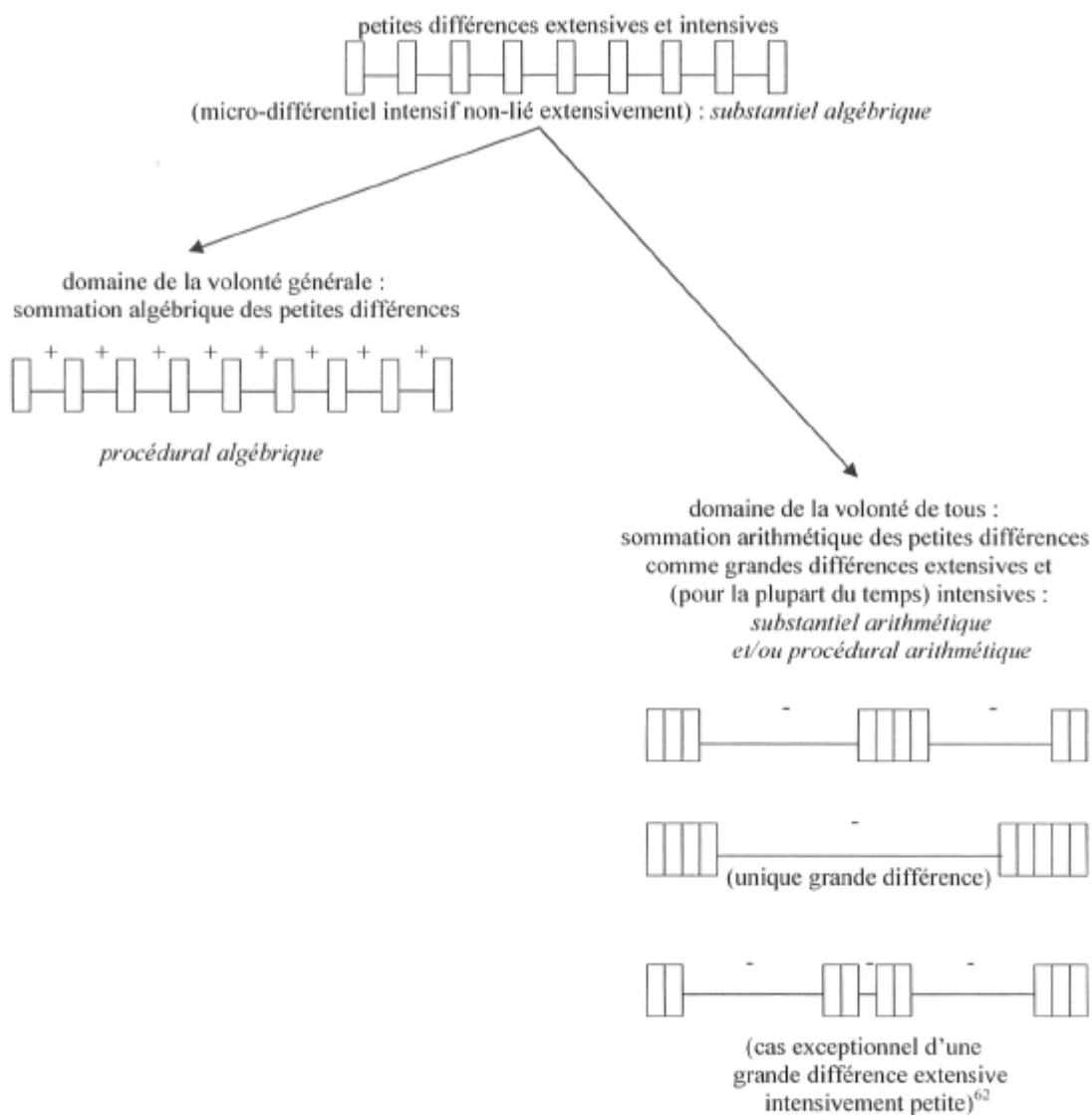
IV. Cette thèse entend éclairer le concept rousseauiste de volonté générale à partir de son opposition heuristique mais essentielle au concept de volonté de tous. Il s'agit d'exploiter cette opposition et de l'élargir comme espacement oppositif entre démocratie algébrique (domaine de la volonté générale) et démocratie arithmétique (domaine de la volonté de tous). Les deux comportent des mécanismes de production d'une volonté commune et d'un intérêt collectif à partir des préférences individuelles, plus précisément à partir des *petites* différences entre ces préférences individuelles. Et la clé de l'opposition entre volonté générale algébrique et volonté de tous arithmétique est donnée par la différence des mécanismes respectifs dans la gestion des petites différences. Tout dépend alors de qu'est-ce qu'on comprend par l'expression « petites différences ». Il y a deux grandes modalités bien différentes de voir les petites différences et la double compréhension de l'expression donne la division même de l'ouvrage en deux parties, selon que l'on adopte une compréhension extensive *et* intensive (première partie, série *interne*) ou une compréhension seulement extensive (deuxième partie, série *externe*). L'horizon rousseauiste dans lequel se situe l'exploration entreprise ici pointe génériquement vers les deux pistes, mais recommande de suivre surtout la première. Le débat actuel autour de la démocratie tout comme les lectures épistémiques du *Contrat social* s'inscrivent résolument sur la deuxième.

Il y a d'abord la piste d'une compréhension à la fois *intensive* – présence de variations infinitésimales entre les préférences individuelles – et *extensive* – absence, avant l'emploi d'un procédé ou d'un autre de production d'un résultat collectif, de coagulation des préférences individuelles (les « brigues » dont parle Rousseau), absence assurant la préservation extensive des petites différences intensives⁶¹. Selon cette compréhension, la

⁶¹ Un exemple (trivial) : je veux une poire, tu veux une pomme, il veut une prune. Dans la mesure où nous ne voulons pas de choses radicalement différentes, nos différences sont petites de proche en proche dans un sens intensif. (La différence intensive n'est donc pas la différence d'intensité des vouloirs, mais de leurs objets

différence entre les deux mécanismes de production d'une volonté commune et d'un intérêt collectif peut être surprise comme suit : exploitation algébrique des petites différences intensives et extensives, c'est-à-dire sommation algébrique (« reste pour somme des » – petites – « différences » la volonté générale) versus exploitation arithmétique des petites différences extensives et intensives, c'est-à-dire sommation arithmétique : agrégation extensive des nombreuses préférences individuelles intensivement micro-différentes autour de deux ou plusieurs positions extensivement et (pour la plupart du temps) intensivement macro-différentes, les blocs ou les faisceaux ainsi coagulés convertissant le grand nombre de petites différences en petit nombre de grandes différences. Le même *substantiel algébrique* (petites différences extensives et intensives) serait dans un cas finalisé par le *procédural algébrique* (somme algébrique des différences, effectuation proprement dite de l'intégrale) et dans l'autre déformé *substantiellement* (formation des brigues) *et procéduralement* (découpage majorité-minorité à la suite d'un vote) *ou* seulement *procéduralement* (comme dans le cas d'un vote non-précédé par la coagulation substantielle des factions) selon la ligne de force de l'*arithmétique*.

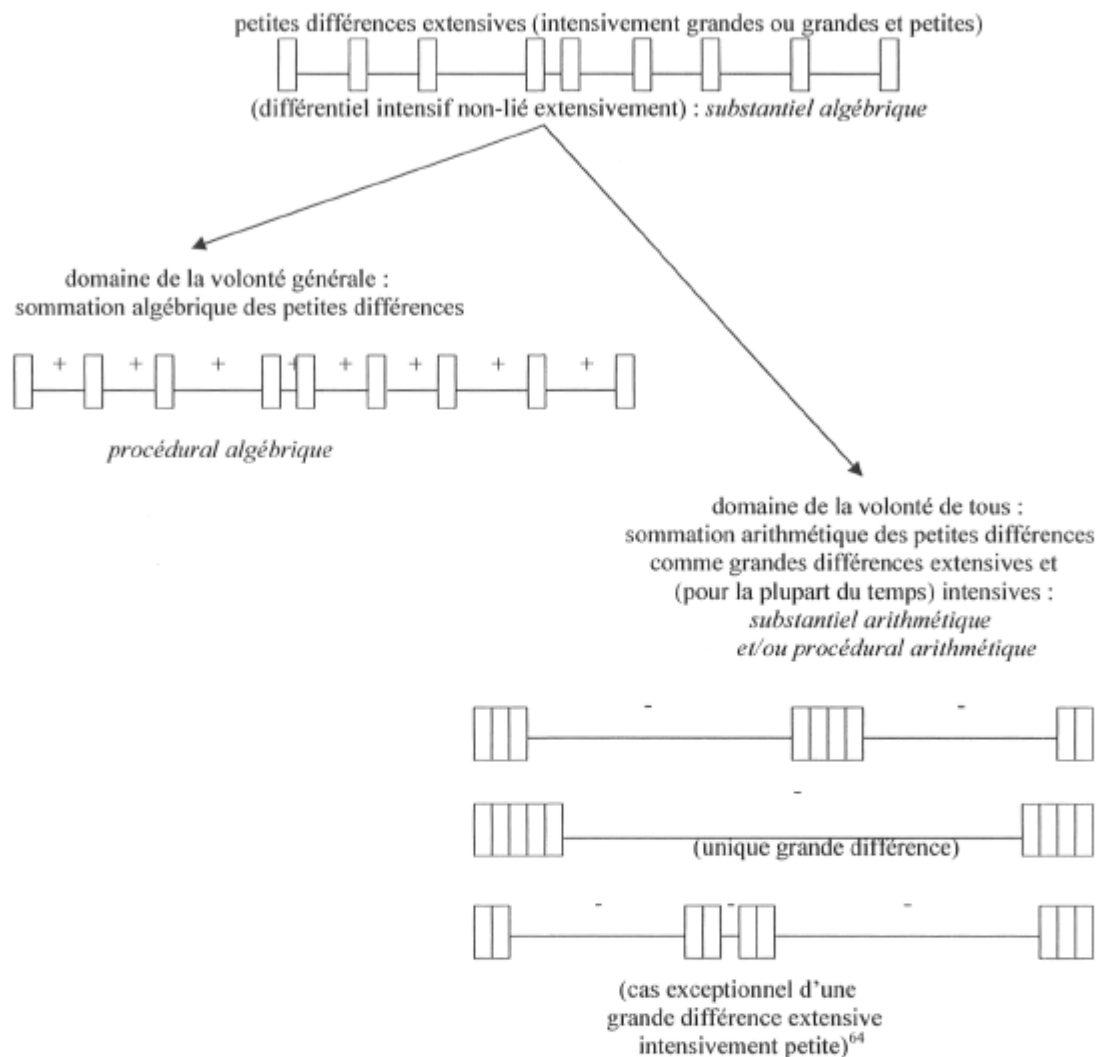
similaires). Nous ne formons pas de brigues (différences extensivement grandes) – « poire » et « pomme » ne s'allient pas contre « prune » –, nous préservons extensivement nos petites différences intensives.



⁶² Ce cas est exceptionnel ; en principe la sommation arithmétique des petites différences extensives et intensives aboutit à des grandes différences extensives et intensives ; la prise en compte de ce cas particulier explique l'utilisation des parenthèses dans l'expression « grandes différences extensives et (pour la plupart du temps) intensives ».

Mais il y a aussi la piste d'une compréhension exclusivement extensive des petites différences, compréhension s'accommodant donc sans problèmes à l'inclusion des grandes différences intensives entre les préférences individuelles : absence totale ou partielle de variations infinitésimales entre les préférences individuelles, mais absence aussi, surtout, avant l'emploi d'un procédé quelconque de production d'un résultat collectif, de coagulation de grandes différences extensives⁶³ – que ce différentiel intensif non-lié extensivement soit exploité algébriquement, dans le sens de la volonté générale, à travers la sommation algébrique des petites différences extensives, intensivement grandes ou/et petites, entre les préférences individuelles, ou qu'il soit exploité arithmétiquement, dans le sens de la volonté de tous, c'est-à-dire des grandes différences extensives et (pour la plupart du temps) intensives entre des blocs ou des faisceaux de préférences.

⁶³ Pour reprendre notre exemple trivial : je veux une poire, tu veux une pomme, il veut changer le monde. La différence entre moi et toi reste intensivement petite, mais celle entre toi (ou moi) et lui devient intensivement grande. Toutes ces différences ne sont petites que dans un sens exclusivement extensif (nous ne formons pas de brigues, « poire » et « pomme » ne s'allient pas contre l'idée de changer le monde).



Maintenant, il est évident que l'intégrale rousseauiste (reconstruite) peut fonctionner, au niveau de son input, et avec des petites différences extensives *et* intensives, et avec des petites différences (seulement) extensives – la distinction que j'ai proposée étant d'ailleurs un autre correctif opérationnel de l'interprétation de Philonenko. Mais on peut légitimement supposer que Rousseau pencherait vers les premières ou qu'il choisirait de traiter d'abord des premières, ne fût-ce que parce que l'imposante touche consensuelle qui traverse l'espace de tensions entre les solutions s'accommode infiniment mieux à de

⁶⁴ Même discussion que plus haut.

telles petites différences (extensives et intensives), petites différences qui permettraient aux deux séries de l'homme et du citoyen à la fois de se différencier, chacune, intérieurement, et de ne pas trop s'éloigner de l'origine rustique qui leur est imposée comme horizon. Qui plus est, le langage mathématique (l'intégrale nécessite pour son heureuse effectuation des différences infinitésimales, infiniment petites, ce qui fait penser d'abord aux petites différences extensivement *et* intensivement petites) tout comme l'intuition première du langage commun (petites différences = petites différences intensives) recommandent eux aussi de traiter, du moins dans une première phase (série interne), des petites différences extensives *et* intensives. Ce n'est qu'après, dans une deuxième étape (série externe), lorsqu'il s'agira de réinvestir le débat actuel autour de la démocratie, que l'on pourra élargir la discussion aux petites différences (seulement) extensives.

La division interne du travail est donc conséquence de la différenciation des deux acceptions de l'expression « petites différences » : la *série interne* ne privilégie que la première acception, la plus proche des intentions de Rousseau lui-même, celle des petites différences extensives et intensives, c'est-à-dire le maximum de différence et de pluralisme admissible dans une communauté politique fusionnelle, de type – justement – rousseauiste, maximum (micro)différentiel qui, exploité d'ailleurs fonctionnellement pour produire des consensus, est ainsi reconduit profitablement au sein de l'inclusive totalité sociale; la *série externe* élargit la discussion selon la deuxième acception, celle des petites différences (seulement) extensives, c'est-à-dire le minimum des différences demandé par la complexification croissante de nos sociétés, synonyme de diversification des modes de vie, par le fait massif du pluralisme, renforcé par la diffraction individualiste des trajectoires – fait auquel il s'agit donc de donner une représentation plus adéquate dans le modèle, libérée du cocon micro-différentiel rousseauiste⁶⁵. On comprend que cette différenciation des deux

⁶⁵ Certes, les petites différences extensives et intensives sont plutôt rares à l'horizon de la modernité, mais il serait faux de dire qu'on ne peut les trouver – opérantes – que dans les idiosyncrasies d'un amateur de l'identique et d'un admirateur des petites cités anciennes comme Rousseau; elles sont certes un cas particulier des petites différences (seulement) extensives qui, ces dernières, poussent pour ainsi dire dans la nature (moderne), selon la double exigence du pluralisme et de l'individualisme, mais seul un regard plutôt expéditif nous laisserait penser que leur leçon éventuelle n'a d'intérêt qu'en vue de l'élargissement vers une définition exclusivement extensive. L'inconvénient lié aux petites différences extensives et intensives peut également être formulé en termes stratégiques : si l'exploration entreprise ici se nourrit de l'idée-pari qu'il est possible de libérer l'énergie – immense mais algébrique – emmagasinée dans les petites différences, de la libérer du carcan arithmétique de leur inexploitation radicale, alors mieux vaut-il les chercher en quantité, c'est-à-dire à la fois selon une définition exclusivement extensive et dans les conditions mêmes de la modernité politique,

acceptions équivaut à une différenciation des modalités de comprendre le substantiel algébrique, selon qu'on choisit une échelle extensive et intensive ou une échelle seulement extensive ; mais le changement d'échelle n'est pas seulement *demandé* par le raccord de la problématique rousseauiste au débat actuel sur la démocratie : il est aussi *autorisé* ou du moins *suggéré* (mais suggéré seulement) par le contexte rousseauiste lui-même, dans la mesure où le danger par excellence qui donne *a contrario* le remède algébrique par l'intégrale est exclusivement extensif : la coagulation des grandes différences extensives, la formation arithmétique des brigues.

Ceci n'est pas sans découper transversalement les trois problèmes et les réorganiser dans une architecture nouvelle. Dans la série interne (première partie), on se concentre sur la résolution du casse-tête rousseauiste de l'analogie mathématique (premier problème) et sur la confrontation entre la solution mathématique au problème de la volonté générale et les trois autres solutions esquissées dans le *Contrat social* (deuxième problème). Il s'agit de reconstruire la théorie infinitésimale de la volonté générale chez Rousseau en termes rousseauistes, selon l'acception des petites différences la plus proche des desseins de Rousseau lui-même, c'est-à-dire selon l'acception extensive et intensive des petites différences.

Dans la série externe (deuxième partie), on sort du contexte rousseauiste pour investir les problématiques actuelles, liées au débat « démocratie agrégative versus démocratie délibérative » (troisième problème), mais non pas avant qu'on ait récupéré et rajusté la théorie infinitésimale reconstruite précédemment (série interne) selon l'acception des petites différences propre à cette série externe : petites différences (seulement) extensives. Ce qui n'est pas sans réactiver le deuxième problème, celui de la volonté générale chez Rousseau, car c'est dans cette série externe que les prétentions des interprétations épistémiques du *Contrat social* à fournir une piste alternative de

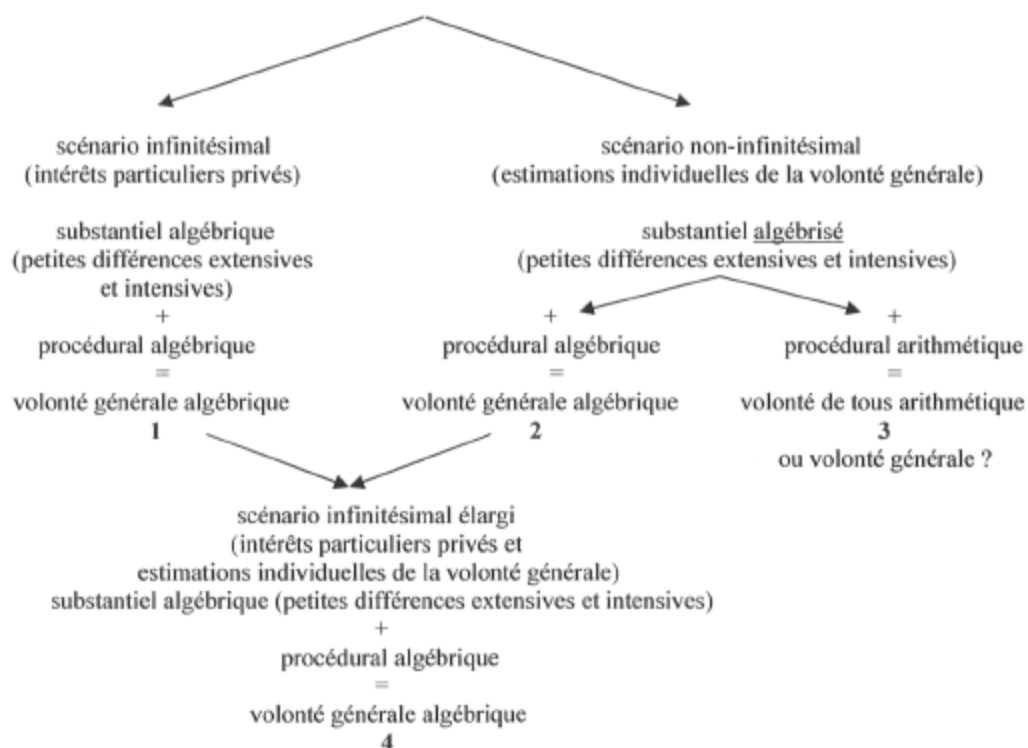
conditions qui semblent fournir en abondance justement de telles petites différences (seulement) extensives. Mais l'éventuelle impatience, légitime d'ailleurs, devant une généralisation qui se laisse attendre devrait être tempérée : ce cas particulier mérite d'être exploité en soi, et non seulement en rapport avec Rousseau, dans une marge réflexive de la réflexion sur la modernité politique, il peut fournir des données fort utiles pour une distinction entre démocratie arithmétique et démocratie algébrique opérée certes selon l'instanciation « originaire » (rousseauiste) mais opérant aussi en dehors du contexte rousseauiste. Ce sera la tâche d'un autre travail que de rendre manifeste le travail des petites différences extensives et intensives chez Tocqueville (celui des aménagements de *De la démocratie en Amérique*) et chez Habermas (celui de *L'espace public*).

reconstruction de la théorie de la volonté générale chez Rousseau peuvent être non seulement confrontées à celles, similaires mais concurrentes, élevées par la reconstruction entreprise ici, mais tout simplement formulées.

Provenant du débat actuel autour de la démocratie, l'interprétation épistémique-condorcetienne du *Contrat social* fournie par Grofman & Feld peut s'accommoder aux petites différences (seulement) extensives infiniment mieux qu'aux petites différences extensives *et* intensives, cas particulier de celles-là; tout comme, d'ailleurs, le théorème de Condorcet, à partir duquel cette interprétation est construite : quand il ne fonctionne pas à compétences individuelles identiques, ce théorème demande en grandes lignes pour son heureuse application des petites différences (seulement) extensives. Cela ne veut aucunement dire que l'interprétation et le théorème ne pourraient pas s'accommoder aux petites différences extensives et intensives ou qu'ils manqueraient extensivement l'instanciation rousseauiste extensive *et* intensive – la « vraie » – des petites différences, mais que l'interprétation (bâtie à partir du théorème) ne peut pleinement déployer son potentiel qu'en rapport avec les petites différences (seulement) extensives. Pour des raisons de présentation donc, ce n'est que dans la série externe que les prétentions de cette interprétation à fournir une théorie rousseauiste – alternative – de la volonté générale – à partir du scénario non-infinésimal lu en clé (exclusivement) épistémique et selon une lecture transversale de l'espace de tensions des solutions, mais sous l'horizon plus modeste d'une reconstruction partielle et discriminante, horizon qui est le même que celui de la reconstruction (non-transversale pourtant) entreprise ici –, seront tout simplement formulées, pour être ensuite confrontées aux prétentions élevées par l'interprétation que je propose à partir de l'analogie mathématique.

Une dernière remarque sur la gestion de la tension entre la solution infinitésimale et la solution non-infinésimale selon les deux séries (interne et externe). Dans la série interne, le scénario infinitésimal est supposé opérer à partir des différences extensivement *et* intensivement petites. Les ponts intertextuels qui l'unissent au scénario non-infinésimal mettent implicitement ce dernier à l'abri d'une coagulation substantielle des brigues, des grandes différences extensives. Mais les petites différences extensives (ainsi assurées) ne sont pas gage de petites différences extensives *et* intensives : le scénario non-infinésimal

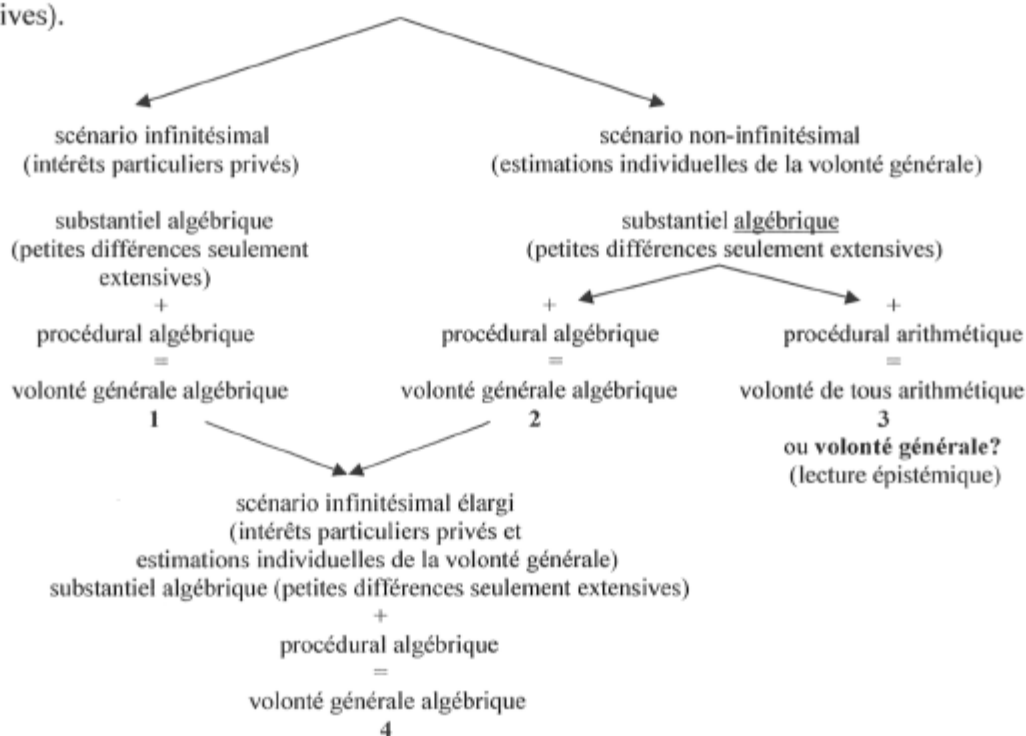
risque de fonctionner dans cette série interne avec des petites différences qui ne sont telles que selon l'acception privilégiée dans la série externe. Or, la symétrie de la différenciation des deux séries de l'homme et du citoyen par rapport à leur (commune) origine rustique tout comme la possibilité d'une contamination d'une série (du citoyen) par l'autre (de l'homme) permettent de supposer raisonnablement dans cette série interne que les estimations individuelles de la volonté générale sont dans le scénario non-infinésimal qui est le leur tout aussi micro-différentes entre elles que les intérêts particuliers privés du scénario infiniésimal, c'est-à-dire qu'elle sont extensivement *et* intensivement micro-différentes entre elles – en effet, on ne voit pas pourquoi Rousseau allouerait sur un versant plus de différence que sur l'autre. Cette supposition revient à *algébriser* le niveau substantiel du scénario non-infinésimal de sorte que les différences intersubjectives qu'il mobilise aient la même taille que celles du scénario infiniésimal et que l'opposition des deux scénarios puisse se déployer à partir d'un même substantiel algébrique aux trois niveaux de l'input proprement dit (jugements républicains versus préférences libérales), de la finalisation procédurale de ce substantiel algébrique (arithmétique versus algébrique) ou de la justification des résultats (positiviste-épistémique versus constitutiviste). Considérons la double bifurcation suivante :



Si le substantiel algébrique (algébrisé) des estimations extensivement et intensivement micro-différentes de la volonté générale est finalisé par une effectuation (procédurale) algébrique, on obtient la figure d'un scénario infinitésimal opérant à partir de l'input du scénario non-infinitésimal : 2. Si le même substantiel algébrique est finalisé par une effectuation (procédurale) arithmétique – découpage majorité-minorité (et même consensus) obtenu(s) par un vote –, on est de plein pied dans le scénario non-infinitésimal standard : 3. La reconstruction entreprise ici ne peut que renvoyer ce scénario dans le camp de la volonté de tous arithmétique, non pas avant d'intégrer ce qui peut être intégré, c'est-à-dire 2. Avec la synthèse de 1 et 2 dans un scénario infinitésimal élargi (4), autre figure rendue possible par la relecture du scénario non-infinitésimal à partir de l'analogie/solution mathématique.

Maintenant, toutes les données fort utiles accumulées dans la série interne sont conservées en tant que telles dans la série externe : 1, 2, 3 et 4 restent en grandes lignes inchangés en conditions de petites différences (seulement) extensives. La seule différence provient du fait que dans cette série externe on peut élever et questionner les prétentions

des interprétations épistémiques (condorcetiennes) à fournir une piste alternative de reconstruction, à travers une lecture transversale, d'une théorie cohérente (bien que partielle et discriminante) de la volonté générale chez Rousseau à partir de la solution non-infinésimale lue en clé exclusivement épistémique, prétentions qui doivent être confrontées à celles formulées par la reconstruction (non-transversale) entreprise ici à partir de la solution mathématique. Mais il n'y a plus besoin d'algébriser le niveau substantiel du scénario non-infinésimal, car son input relève *déjà* du substantiel algébrique, c'est-à-dire (ici :) des petites différences (seulement) extensives (assurées par l'indication oblique portant sur l'absence de coagulation substantielle des brigues, des grandes différences extensives).



La confrontation des deux interprétations (différentielle-mathématique versus épistémique-condorcétienne), des prétentions respectives à pouvoir dégager une théorie générale (bien que partielle et discriminante) de la volonté générale chez Rousseau est faite selon la triple exigence de la cohérence interne, de la complétude interprétative et de la fécondité potentielle. Quant à cette dernière, l'avantage – immense – de la construction de 2 (dans la série interne) est que l'on peut directement confronter 3 à 2 dans la série externe –

et si on arrive à démontrer (ou du moins à suggérer) que 2 est préférable à 3 selon les critères mêmes de 3, on consolidera considérablement le plaidoyer en faveur de la fécondité potentielle de l'intégrale et par conséquent, en réintroduisant dans le jeu mouvant des prétentions philologiques ces résultats qui ne deviennent d'ailleurs possibles qu'à partir des acquis philologiques de la première partie, l'argument en faveur de la piste différentielle-mathématique de reconstruction, par une lecture non-transversale, de la théorie de la volonté générale chez Rousseau.

Première partie

Démocratie arithmétique, démocratie algébrique

Première partie : série interne

Reconstruire la théorie infinitésimale de la volonté générale

Plan

Il s'agit de reconstruire la théorie rousseauiste de la volonté générale à partir de l'analogie (ou la solution) mathématique, qui pose une distinction entre procédés *algébriques* et procédés *arithmétiques* de production de la volonté et de l'intérêt collectifs. Reconstruire une telle théorie revient à surmonter trois types de difficultés. D'abord, celles reliées à la compréhension de la solution mathématique en tant que telle, difficultés qui, on l'a vu, ont conduit les commentateurs à ne pas prendre trop au sérieux l'intuition fondamentale de Rousseau selon laquelle la volonté générale est distincte de la volonté de tous de la même manière que l'est un procédé algébrique (infinitésimal) d'un procédé arithmétique. Ce premier obstacle a été en grande partie franchi grâce à la clarification par Philonenko de ce que Rousseau voulait le plus probablement dire, mais d'une part cette interprétation demande d'être raffinée et d'autre part elle dresse à son tour un deuxième obstacle, produisant son propre type de difficultés : les difficultés liées à l'opération réelle du procédé algébrique. Le passage dédié à l'analogie mathématique est sans doute très pauvre en indications plus proprement opérationnelles, mais adopter la perspective selon laquelle la solution infinitésimale de Rousseau est à assimiler à une déduction-fondation mathématico-transcendantale de la volonté générale réalisée dans l'élément inhibiteur, à fonction d'affliction, d'une philosophie du malheur, qui regarde amèrement vers ce que l'homme aurait pu être, et non pas vers ce qu'il pourrait devenir, c'est fermer en grandes lignes la porte à la possibilité d'une exploitation interprétative de ces indications opérationnelles obliques et indirectes, de leur développement dans une description des modes – plus heureux et routiniers – de schématisation dans le concret de l'intégrale¹. Raffiner cette compréhension, la soustraire au cercle du malheur et surtout la prolonger en

¹ Fermer cette porte c'est entre autres ouvrir la voie à la « schématisation » épistocratique, à la particularisation – exceptionnelle et relevant toujours de la philosophie du malheur – par le Législateur.

la schématisant dans le concret, c'est-à-dire en opérationnalisant (de manière rousseauiste) le procédé algébrique comme procédure à suivre concrètement dans des délibérations réelles constituent autant de pas qui, pour être décisifs, ne suffisent toutefois pas. Car, troisième type de difficultés, Rousseau lui-même ne semble faire l'économie d'aucun effort pour que nous ne prenions pas vraiment au sérieux sa propre solution infinitésimale, tant l'ensemble du *Contrat social* s'oppose d'une manière ou d'une autre à – ou, dans le meilleur des cas, oublie – ce qui a été avancé dans les courts passages (livre II, chapitre 3) dédiés à l'analogie mathématique. On a vu en quoi les autres solutions au problème de la volonté générale contredisent, tout en se contredisant entre elles, la solution infinitésimale et comment, de tout le *Contrat social*, la solution épistocratique s'y oppose le plus radicalement : introduite seulement quelques chapitres après, la théorie pour le moins décevante du Législateur détruit en grande partie ce qui a été précédemment posé comme théorie algébrique de la volonté générale.

D'où les quatre tâches – et séquences – de la reconstruction que je tenterai dans cette première partie (série interne) :

I. D'abord, prendre au sérieux la théorie infinitésimale de la volonté générale, surpasser les difficultés internes de l'analogie mathématique, montrer comment le procédé infinitésimal pourrait être pensé et surtout opérationnalisé comme procédure à suivre lors d'une délibération possible, la construction du scénario délibératif le plus probable mobilisant une importante distinction entre deux niveaux (*substantiel* et *procédural*) de l'opposition entre l'algébrique et l'arithmétique.

Consolider ensuite ce premier pas en réinvestissant l'ensemble du *Contrat social* à partir de cette nouvelle perspective, en confrontant tous les autres passages portant d'une manière ou d'une autre sur la volonté générale à la théorie infinitésimale réaménagée (et ainsi fortifiée), en essayant d'accommoder ou d'ajuster ceux-là à celle-ci, de les y intégrer, à travers une gestion des « phrases » en conflit. Quatre « régimes de phrases » entrent en conflit avec la théorie infinitésimale ; ainsi, celle-ci sera-t-elle confrontée : 1. à la philosophie rousseauiste de l'histoire (simplicité rustique versus complexité-dégradation) tout comme 2. aux qualifications opérationnelles-numériques de la volonté générale (et

secondairement de la volonté de tous) se retrouvant en dehors des passages dédiés au procédé mathématique, le but étant, 1. dans un cas, de montrer la neutralité de la théorie infinitésimale par rapport à la pensée rousseauiste du malheur et, dans ce cadre, la compossibilité générique des solutions rustique et mathématique, et, 2. dans l'autre, d'intégrer ces qualifications opérationnelles et numériques dans la théorie infinitésimale elle-même comme autant de modalités de plus en plus impures, c'est-à-dire de plus en plus substantiellement ou (et) procéduralement arithmétiques (II) ; 3. à un scénario délibératif manifestement non-infinitésimal – à reconstruire lui aussi dans sa variante la plus probable –, auquel ne cessent de renvoyer les qualifications opérationnelles et numériques de la séquence II, le but étant de chercher le maximum de médiation possible entre les deux scénarios délibératifs et d'analyser les conditions sous lesquelles on pourrait élargir la description procédurale du scénario dégagé par l'opérationnalisation comme procédure du procédé mathématique de sorte que, d'une part, il puisse assimiler l'input de ce scénario non-infinitésimal et que, d'autre part, il intègre ce scénario non-infinitésimal lui-même comme variante arithmétiquement déchuë, dans un mouvement similaire à celui de la séquence II, le continuant, mais à amplitude plus grande (III) ; et, enfin, 4. à la redoutable solution épistocratique, le but n'étant plus d'intégrer cette solution – d'ailleurs infinitésimalement indigérable –, mais de montrer comment celle-ci réalise paradoxalement une dissociation et une superposition artificielle des deux éléments synthétisés tant bien que mal dans la théorie infinitésimale : si le substantiel algébrique de celle-ci est poussé vers le substantiel arithmétique, la justesse de son procédural algébrique est remplacée par la rationalité incarnée dans l'agent de figurabilité démocratique qu'est le Législateur (IV)².

I. L'analogie ou la solution mathématique

II. Philosophie du malheur, solution rustique et indications opérationnelles

III. La solution non-infinitésimale

IV. La solution épistocratique ou du Législateur

² Tous ces points se préciseront au fur et à mesure que la reconstruction avancera. Pour des raisons d'exposition, j'ai isolé ces segments ; leurs recoupements seront redonnés par la reconstruction elle-même.

*

On peut voir cette première partie (série interne) comme visant à accumuler dans l'horizon (rousseauiste) même qui rend possible et demande cette reconstruction le maximum d'éléments critiques permettant dans la deuxième partie (série externe) de sortir de cet horizon pour déployer à la fois pleinement (c'est-à-dire selon une acception élargie, seulement extensive, des petites différences) et simultanément l'opposition intra-agrégative de l'arithmétique et de l'algébrique et l'opposition intra-algébrique de l'intégrale (reconstruite) et de la dérivée délibérative. Car il sera évident au bout de la reconstruction entreprise ici, c'est-à-dire dès la fin de la première partie, que les consensus valides obtenus – et justifiés de manière constitutive – dans l'effectuation de l'intégrale (opérationnalisée) ne cessent de s'opposer non seulement aux découpages majorité-minorité (et même aux consensus éventuels) de l'agrégation arithmétique, mais aussi aux consensus, toujours algébriques et constitutivistes, peut-être plus proprement valides et justifiés, atteints rationnellement dans la discussion, suivant le principe du meilleur argument rationnel possible, par une intersubjectivité délibérative faisant usage public – critique – de la raison : l'affinité profonde des constitutivismes rousseauiste et habermassien au niveau de leur principe algébrique d'opération va de pair avec leur opposition au niveau de la finalisation proprement dite (agréative versus délibérative) de ce principe.

En effet, en dépit d'un même souci pour la continuité de la progression algébrique, qui unirait de loin formation infinitésimale de la volonté générale et crescendo délibératif-argumentatif, et abstraction faite de ce qui dans un cas ou dans l'autre peut constituer l'input délibératif proprement dit tout comme de l'acception des petites différences privilégiée dans un cas ou dans l'autre, l'intégrale rousseauiste s'oppose point par point à la dérivée délibérative (habermassienne) : non seulement la méthode infinitésimale rousseauiste reconstruite relève d'une presque muette déduction de la volonté générale et de l'intérêt commun à partir des intérêts particuliers (privés) des participants ou des estimations individuelles de la volonté générale ou encore (d'une combinaison des deux assimilable à) des éclairages égoïstes de la volonté générale dans les cœurs des citoyennetés participant à la délibération ; non seulement ces intérêts, ces estimations ou ces éclairages

sont formés d'une manière éminemment intrasubjective, la procédure infinitésimale ne pouvant assurer leur sommation-intégration comme volonté générale et comme intérêt commun qu'en réduisant le bruit délibératif – non pas au mutisme du vote, mais – à une quasi-autiste déclaration par les participants de leurs avis respectifs ; mais le déplacement dialogique³ même, un des traits distinctifs de la dérivée délibérative, est pratiquement interdit lors des délibérations rousseauistes, dans la parfaite continuation d'ailleurs, comme on le verra, de certaines contraintes anti-communicationnelles et (anti)informationnelles qui, opérant en amont, visent à assurer la justesse algébrique de la « délibération ».

Reste que l'intégrale rousseauiste – telle qu'opérationnalisée comme procédure à suivre dans des délibérations réelles – et la dérivée délibérative (habermassienne) délimitent, dans leur opposition, un domaine algébrique de théorisation des plus féconds, par rapport auquel toute approche de la problématique de la volonté générale et de sa production démocratique doit prendre position.

*

I. L'analogie ou la solution mathématique

Bien que les traces de la notion remontent à Pufendorf, c'est bien Rousseau qui peut être légitimement considéré comme le père officiel de la notion de volonté générale. C'est lui qui a inscrit sur l'agenda démocratique le double problème de la distinction théorique et de la congruence pratique entre volonté générale et volonté de tous ; de plus, c'est lui qui a entièrement (re)calibré cet agenda en fonction de ce double problème, l'y glissant comme problème incontournable, sinon constitutif ; qui plus est, ses échecs apparents dans la tentative de solutionner le double problème ont grandement contribué à placer au cœur même de la thématization démocratique ce qu'on pourrait appeler avec Honig le paradoxe de la légitimité démocratique, qui « grows out of the concern that the people, left to their

³ Déplacement (dialogique) avec transformation (rationnelle) des préférences, à ne pas confondre avec le déplacement (justement : non-dialogique, au meilleur des cas multi-monologique) et sans transformation que chaque citoyen rousseauiste effectuera de son intérêt particulier ou de son estimation individuelle ou encore de son éclairage égoïste de la volonté générale vers la volonté générale et l'intérêt commun dégagés dans la délibération. L'intégrale reste donc dans (un marge de) l'agrégation.

own devices, may will wrong things and so may need to be overruled or constrained for the sake of democratic legitimacy » (Honig 2002 : 4) ⁴.

Dans son instanciation rousseauiste, l'articulation interne du double problème est complexe. D'une part, la distinction théorique mobilise une opposition entre l'algébrique (volonté générale = intégrale) et l'arithmétique (volonté de tous), c'est-à-dire, pour parler un langage plus actuel, entre un consensus « valide », relevant de l'universel algébrique produit selon la méthode infinitésimale et portant sur l'intérêt général, et une di-vision majorité-minorité relevant du particulier arithmétique, c'est-à-dire de la coagulation d'intérêts particuliers, alors que la congruence pratique pousse la volonté de tous à se fondre en variante unanime dans la cordialité d'un consensus formé algébriquement autour de l'intérêt commun ainsi produit comme corrélat objectuel de la volonté générale. On pourrait dans ce cas parler à juste titre de deux problèmes distincts. Mais, d'autre part, cette distinction s'estompe si on pose que même théoriquement la volonté de tous devient volonté générale sous certaines *contraintes*, ce qui assure d'ailleurs la possibilité de leur congruence pratique, alors que l'absence ou le non-respect de ces mêmes contraintes conduit à leur divorce pratique, à récupérer théoriquement comme opposition entre l'algébrique et l'arithmétique. Par conséquent, on peut plus profitablement parler d'un même problème – doublement déterminé.

Mais quelle que soit la manière d'envisager ces rapports chez Rousseau, une chose est certaine : il y a bien des éléments qui résistent à une lecture kantienne-habermassienne de l'instanciation rousseauiste de la volonté générale⁵, à commencer par le moindre :

⁴ Selon Honig, les theorisations actuelles ne seraient qu'une forme d'actualisation de ce paradoxe fondateur: 'the theoretical arguments advanced in recent years in favour of public reason, pure proceduralism, communicative ethics, deliberative rationality, discourse ethics, deliberative democracy, justice as fairness, epistemic proceduralism, overlapping consensus, and constitutionalism are all part of a diverse and complex effort to find a way to guarantee procedurally, substantively, rationally, morally, or by way of strategic or normative constraint that *the people do not will the wrong things, that they will not allow themselves to be governed by the mere will of all (...)*' (Honig 2002 : 6-7 ; c'est moi qui souligne).

⁵ À une lecture donc selon la Publicité kantienne et son usage habermassien. Autrement, la volonté générale rousseauiste supporte à la limite une lecture kantienne : « Par là même s'éclaire le sens précis de la volonté générale: c'est moins un *principe d'espérance*, comme peut le laisser supposer une lecture hâtive, qu'une *fonction d'affliction*. Dans l'idéal à jamais perdu de la volonté générale s'enracinent tous les doutes sur les divers effets de la volonté de tous et, par là, la volonté générale rejoint la théorie générale du malheur chez Rousseau. De celui-ci à Kant, qui voit en la volonté générale une maxime dont le principe souverain doit user comme un fil conducteur dans la constitution de ses décisions – 'Agis de telle sorte que ta volonté de prince soit conforme à la volonté générale du peuple' –, on retourne de la fonction d'affliction au principe

« formation discursive » de la volonté générale est dans cet horizon rousseauiste, on l'a vu, une pure contradiction dans les termes. Comme l'a montré Philonenko, le *Contrat social* cherche entre autres à opérationnaliser la définition purement nominale de la volonté générale :

Dans son article 'Droit naturel' destiné à l'*Encyclopédie* Diderot avait proposé une définition de la volonté générale absolument semblable à celle que propose Jean-Jacques non seulement dans son article sur l'*Économie politique* mais aussi dans la première version du *Contrat social* (...) : 'En effet que la volonté générale soit dans chaque individu un acte pur de l'entendement qui raisonne dans le silence des passions sur ce que l'homme peut exiger de son semblable, et sur ce que son semblable est en droit d'exiger de lui, nul n'en disconviendra' (Philonenko 1986 : 698),

définition donc « moins politique qu'éthique » – elle « ne se distingue pas vraiment de l'analyse logique et morale des maximes chez Kant qui demande qu'on généralise, dans le silence des passions, par un acte pur de la raison pratique les maximes de l'action » – et dont « on ne voit pas la dimension opératoire » : elle « reste purement nominale sans être jamais génétique » (*id.* : 698).

Pour la rendre opératoire et faire que la volonté générale soit l'instrument de l'effectuation de la souveraineté du peuple (ainsi actualisée), tout en distinguant cette volonté générale de la volonté de tous, Rousseau fait, comme on le sait, recours au calcul infinitésimal : « Il y a souvent bien de la différence entre la volonté de tous et la volonté générale ; celle-ci ne regarde qu'à l'intérêt commun, l'autre regarde à l'intérêt privé et n'est qu'une somme de volontés particulières : mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale » (Rousseau 1972 : 95 / II, 3). Laissons Philonenko expliquer ce passage où est posé le problème doublement déterminé de la distinction et de la congruence entre volonté générale et volonté de tous :

d'espérance » (Philonenko 1986 : 700). Pour les autres différences/affinités entre Kant et Rousseau sur ce point, voir Philonenko (1968, 1984).

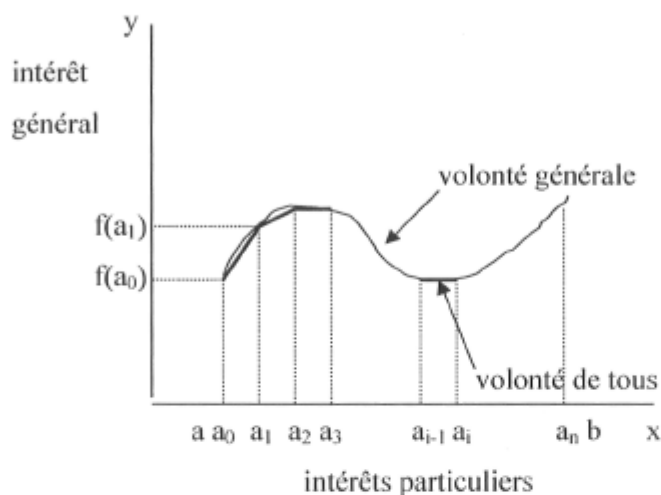
L'entre-destruction des plus et des moins est une expression qui se relie directement au calcul infinitésimal. Si par exemple je veux obtenir l'équation d'une courbe le principe consistera à la concevoir comme composée d'une quasi-infinité de petites droites et chaque erreur – en principe une droite n'est pas une courbe – sera compensée par l'autre erreur. De même une somme des différences ne relève pas de l'arithmétique élémentaire et quand on parle du 'grand nombre de petites différences' dont résulterait toujours la volonté générale et en conséquence la justesse de la délibération, on fait intervenir encore une fois la méthode infinitésimale (Philonenko 1986 : 698).

Cette somme algébrique peut être saisie intuitivement comme suit :

(...) ma différence avec autrui est infiniment petite, assimilable à une petite droite infiniment petite; 'Par exemple en regardant une courbe comme un polygone d'un nombre infini de côtés, chacun infiniment petit et dont le prolongement est la tangente de la courbe, il est clair qu'on fait une supposition erronée; mais l'erreur se trouve corrigée par l'omission qu'on y fait des quantités infiniment petites' (Lagrange). Si la volonté générale regarde à l'intérêt commun, c'est précisément parce qu'elle constitue une intégration générale de tous les moments infiniment petits et si elle ne peut jamais errer c'est parce qu'elle est une intégrale qui s'appuie sur l'entre-destruction des plus et des moins (*id.* : 698-699).

Je suivrai une piste interprétative légèrement différente. Selon le procédé infinitésimal, la volonté générale peut être vue comme une courbe qui est le graphe d'une fonction (délibérative) $f(x) = y$ qui associe aux intérêts particuliers⁶, c'est-à-dire aux x , les valeurs correspondant à leur contribution dans le tracé de l'intérêt général, c'est-à-dire les y . Soit $[a, b]$ l'intervalle sur lequel les x prennent des valeurs : $a_0, a_1, \dots, a_n$. À la différence de la courbe de la volonté générale, la volonté de tous est la ligne polygonale (brisée) dont les sommets sont donnés par les couples de type $(a_0, f(a_0)), (a_1, f(a_1))$, comme dans la figure suivante :

⁶ Et aux volontés particulières ; pour simplifier, j'assimilerai ici celles-ci à ceux-là.



Il est évident que la longueur de la ligne ayant comme bouts $(a_0, f(a_0))$ et $(a_1, f(a_1))$ est donnée par $\sqrt{(a_1 - a_0)^2 + (f(a_1) - f(a_0))^2}$ et que la longueur de la ligne polygonale est donnée par :

Volonté de tous = $\sum_{i=1}^n \sqrt{(a_i - a_{i-1})^2 + (f(a_i) - f(a_{i-1}))^2}$, c'est-à-dire somme de $i=1$ à n des longueurs des lignes ayant les bouts $(a_{i-1}, f(a_{i-1}))$ et $(a_i, f(a_i))$.

La longueur de la courbe de la volonté générale est donnée par la formule :

Volonté générale = $\int_a^b \sqrt{1 + f'(x)^2} dx$, où $f'(x)$ est la dérivée de la fonction $f(x)$, c'est-à-dire le rapport dy/dx ; ce qui, remplaçant $f'(x)$ avec dy/dx , revient à

Volonté générale = $\int_a^b \sqrt{dx^2 + dy^2}$, qui est justement la somme (de a à b) des petites différences dont parle Rousseau.

La congruence entre volonté de tous et volonté générale est assurée si le pas des subdivisions (a_{i-1}, a_i) tend à zéro, c'est-à-dire si les points $a_0, a_1, \dots, a_n$ sont suffisamment nombreux et suffisamment proches les uns des autres pour que les « différences » (les

lignes qui unissent leurs projections sur la courbe de la volonté générale) soient « petites » et approximativement ainsi, de par leur « nombre » et de par leur petitesse – « grand nombre de petites différences » –, la courbe de la volonté générale⁷.

Dans une note, Rousseau lui-même donne une image intuitive assez claire du procédé infinitésimal – et on ne peut s'empêcher d'y voir la promesse d'un raffinement de l'interprétation de Philonenko allant dans le sens d'une opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique. La sommation algébrique des intérêts particuliers micro-différents, c'est-à-dire la formation de la volonté générale, équivaut à un continuum d'accord et d'opposition ; l'intégration générale des intérêts particuliers ne peut se faire qu'en frustrant chacun de ces intérêts et, par conséquent, le résultat final de la sommation infinitésimale ne peut que s'opposer à chacun de ces intérêts micro-différents : « (...) L'accord de deux intérêts particuliers se forme par opposition à celui d'un tiers⁸. Il (le Marquis d'Argenson) eût pu ajouter que l'accord de tous les intérêts se forme par opposition à celui de chacun. S'il n'y avait point d'intérêts différents, à peine sentirait-on l'intérêt commun qui ne trouverait jamais d'obstacle : tout irait de lui-même et la politique cesserait d'être un art » (Rousseau 1972 : 95 / II, 3)⁹.

En fait, si l'image intuitive est claire, ses rapports avec le procédé qu'elle est censée illustrer le sont moins. Il est vrai que l'idée selon laquelle l'accord de tous les intérêts se forme par opposition à celui de chacun, l'idée donc selon laquelle et le processus et son

⁷ Comme le rappelle Philonenko, il s'agit d'une analogie mathématique à signification régulatrice, et non pas constitutive.

⁸ La citation est inexacte : dans le texte d'Argenson cité par Rousseau (*Considérations sur le gouvernement ancien et présent de la France*, chapitre II), au lieu de « par opposition », on lit « par une raison opposée à celui d'un tiers » (le commentaire de Dérathé dans Rousseau 2006 : 451, note 4 ; Philonenko 1984 : 316, note 27).

⁹ Et la formation de la volonté générale, et le résultat final du processus doivent s'opposer algébriquement aux volontés et aux intérêts particuliers initiaux. Je reviendrai longuement sur ce point. Mais on peut dès maintenant contraster ce passage où est posé le caractère bénéfique des obstacles à la visibilité et à l'évidence immédiate de l'intérêt commun, obstacles provenant de la présence d'intérêts particuliers différents, différents à leur tour de l'intérêt général, sans lesquels « à peine sentirait-on l'intérêt commun » et sans lesquels « la politique cesserait d'être un art », avec l'image de la simplicité et de la coïncidence instinctive entre volonté de tous et volonté générale, c'est-à-dire (ici) entre intérêt privé et intérêt général : « (...) Alors tous les ressorts de l'État sont vigoureux et simples, ses maximes claires et lumineuses, il n'a pas d'intérêts contradictoires, le bien commun se montre partout avec évidence, et ne demande que du bon sens pour être aperçu » (*id.* : 181 / IV, 1 ; c'est moi qui souligne). Cette opposition entre l'art politique et le bon sens peut être vue comme opposition entre une certaine complexité introduite dans la formulation même du problème de la distinction-congruence entre volonté générale et volonté de tous et la totale simplicité de leur coïncidence naturelle. Voir plus loin, séquence II.

résultat intègre – tout en frustrant – algébriquement chacun de ces intérêts micro-différents est en parfait accord avec la perspective d'ailleurs fort intéressante à laquelle conduisait l'analogie mathématique, perspective selon laquelle ce qui pourrait faire l'accord des participants à une communauté délibérative micro-divisée serait justement la somme de leurs petites différences ou, mieux, un résultat obtenu à la fin de cette sommation : et en effet l'intérêt particulier et la contribution¹⁰ de chaque participant dans le tracé de la volonté générale apparaissent dans la formule de la sommation intégrale une fois avec un moins (« opposition ») devant eux, une fois avec un plus (« accord »)¹¹. Mais si l'analogie mathématique et son illustration intuitive se superposent parfaitement au niveau de leurs résultats génériques respectifs, c'est à partir toutefois des prémisses opérationnelles légèrement différentes : les pas des subdivisions ne sont pas les mêmes. Dans un cas, les intérêts¹² sont pris deux par deux ; dans l'autre, trois par trois – l'accord de deux intérêts se forme par opposition à un tiers ; dans le premier cas, on met l'accent sur les micro-oppositions qui séparent les intérêts, considérés deux par deux, et sur la sommation de ces micro-différences comme volonté générale et comme accord de tous ; dans le deuxième cas – sur les accords qu'obtiennent ces intérêts pris deux par deux et dans leur micro-opposition (et micro-différence par rapport) à un tiers ; dans un cas donc, la courbe de la volonté générale intègre algébriquement des petites différences représentées par la ligne polygonale de la volonté de tous, c'est-à-dire des micro-désaccords d'intérêts particuliers, des couples en micro-désaccord ; dans l'autre, la courbe de la volonté générale intègre algébriquement des couples en micro-accord, des micro-accords d'intérêts particuliers dans leurs micro-désaccords avec des tiers. Il s'agirait donc d'une approximation sur une deuxième spirale de l'approximation par l'analogie mathématique – les micro-différences auraient infiltré l'illustration même du procédé infinitésimal ; et le risque est que, même si les deux conduisent aux mêmes résultats génériques, au même type d'accord de tous les intérêts, l'orientation de cet accord, c'est-à-dire l'intérêt général, pourrait être différent(e) selon qu'on a suivi l'une ou l'autre des modalités.

¹⁰ Pour simplifier davantage, je ne tiendrai plus compte de ces contributions (les y), et ne parlerai que des intérêts particuliers (les x).

¹¹ Sauf les intérêts et les contributions du premier et du dernier des participants, qui n'apparaissent qu'avec un moins et respectivement qu'avec un plus devant.

¹² Comprendre : et les contributions ; voir note antérieure.

Qu'on approche l'image intuitive à partir du procédé infinitésimal ou qu'on approche le procédé infinitésimal à partir de l'image intuitive¹³, un inéliminable écart subsistera entre les deux. Dans le meilleur des cas, l'expression de leur distinction-congruence prendrait la forme « musicale » suivante : il y a deux séries algébriques (en « contrepoint »), décalées d'un pas, qui aboutissent, malgré une distribution différente de l'accent et de la mesure, à un même type d'accord final (de tous les intérêts et qui s'oppose à chacun d'eux, tout en les intégrant tous) ; la première bat la mesure de deux et ponctue (accent) les micro-désaccords : x_2 en opposition avec x_1 , x_3 en opposition avec x_2 , et ainsi de suite, le passage au doublet suivant signifiant aussi inversion du signe du premier élément du couple précédent ; la deuxième bat la mesure de trois et ponctue les micro-accords des premiers deux éléments par micro-opposition au troisième : x_1 et x_2 en accord par opposition à x_3 , x_2 et x_3 en accord par opposition à x_4 , et ainsi de suite, le passage au triplet suivant signifiant aussi inversion du signe du troisième élément du triplet précédent et variation de l'accord du deuxième – x_2 formait son accord avec x_1 contre x_3 ; maintenant il doit composer avec x_3 contre x_4 .

Mais on pourrait tirer profit de ces (micro)problèmes de fidélité illustrative, si, en plus d'une image intuitive approximative – dont les résultats sont d'ailleurs génériquement conformes à ceux du procédé infinitésimal, même si à partir de pas et d'enchaînements de pas (micro)différents, ce qui peut influencer sur l'orientation de l'accord obtenu –, on y voyait les premiers éléments d'une dimension opérationnelle et procédurale du procédé mathématique lui-même. Il s'agit donc de récupérer comme potentiel plus immédiatement opératoire tout ce que l'image intuitive perd en fidélité illustrative – et, en effet, il est infiniment plus aisé d'imaginer comment l'accord de tous pourrait être obtenu par la médiation des accords partiels, médiés à leur tour par des désaccords partiels, selon une progression infinitésimale légèrement différente, que de se figurer comment, suivant les possibilités procurées par le seul procédé mathématique, cet accord de tous pourrait être obtenu directement de ces mêmes désaccords partiels comme leur sommation intégrale.

¹³ On s'est déjà inscrit sur ce trajet inverse – qui consiste à décoder et à approximer le procédé infinitésimal dans les termes mêmes de l'illustration intuitive – en éliminant les y (les contributions des intérêts particuliers dans le tracé de la courbe de la volonté générale) et en se concentrant sur les seuls x (les intérêts particuliers), le but de cette simplification étant de faciliter la comparaison à partir de l'image intuitive (elle supporterait

Autrement dit, x_2 ne servirait plus seulement de pont reliant deux micro-désaccords et permettant ainsi la sommation intégrale de ses micro-différences avec x_1 et x_3 (procédé mathématique), mais aussi, surtout, de pont reliant deux micro-accords, ceux qu'il réalise avec x_1 contre x_3 et avec ce même x_3 contre x_4 (image intuitive).

Mis à part les problèmes mathématiques liés au raccord de l'image intuitive au procédé infinitésimal¹⁴, on peut donc tenir l'image intuitive comme approximant suffisamment bien le procédé mathématique, entendant par cela similarité des modalités employées, coïncidence de leurs résultats génériques respectifs – accord de tous les intérêts s'opposant à chacun d'eux comme somme de leurs différences –, etc., pour que la superposition imparfaite des deux types de pas et d'enchaînement de pas puisse être « rachetée » et acceptée en échange de l'effectuation dans le concret du procédé mathématique ainsi approximé par l'image intuitive ; car si la série de cette dernière précise et détourne en quelque sorte la « somme des petites différences » de la série du procédé mathématique comme « somme des petits accords et des petites différences », elle lui ajoute en contrepartie une essentielle dimension opératoire.

Mais quel que soit le type d'écriture mathématico-musicale choisi, l'art politique invoqué par Rousseau ne peut opérer que dans une fourche très étroite : il faut bien évidemment qu'il y ait des différences quant aux (divers) intérêts particuliers, mais il faut aussi que ces différences soient suffisamment petites pour que leur sommation relève de l'universel algébrique¹⁵ et non pas du particulier arithmétique, pour que donc la volonté de tous approxime et exprime la volonté générale. Et pour que ces différences restent petites, c'est-à-dire algébriques, il faut que le micro-différentiel – dont la sommation par l'intégrale, synonyme de production de la volonté générale, constitue le propre de cet art

mal les racines carrées de l'analogie mathématique). Voir pour un raffinement du modèle la première séquence de la deuxième partie (série externe).

¹⁴ La progression de l'accord et du désaccord ne peut plus s'arrêter à x_n , mais doit finir en cercle, intégrant x_1 et x_2 comme tiers contre lesquels x_{n-1} et x_n , et respectivement x_n et x_1 formeraient leur accord, etc.

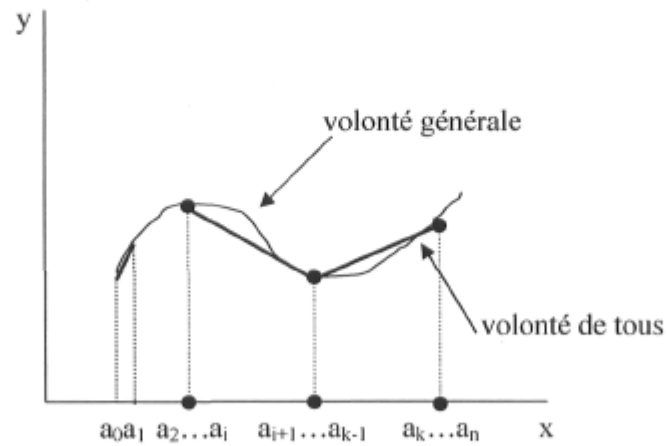
¹⁵ « Il est encore plus redoutable de confondre la volonté générale et la volonté de tous dans une philosophie mathématique sommaire. Certes, il y a calcul de part et d'autre. Mais la volonté générale est à la volonté de tous ce que la méthode infinitésimale est à l'arithmétique élémentaire. (...) Dans son vote le citoyen (...) vote pour ce qu'il estime être son bonheur et la détermination de sa volonté est essentiellement égoïste. 'La volonté particulière tend par sa nature aux préférences' (II, 1). (...) Mais dans l'opération infinitésimale l'universel se prolonge intérieurement dans la possibilité interne et concrète de la conscience morale » (Philonenko 1986 : 700).

politique – ne connaisse pas de radicalisation intérieure dans le sens d’une agrégation-division des petites différences selon un découpage massif (arithmétique) :

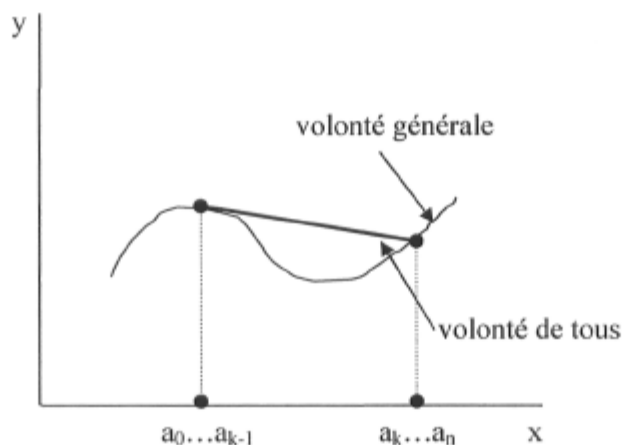
Si quand le peuple *suffisamment informé* délibère, les citoyens *n’avaient aucune communication entre eux*, du grand nombre de petites différences résulterait toujours la volonté générale, et la délibération serait toujours bonne. Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune des associations devient générale par rapport à l’État ; on peut alors dire qu’il n’y a plus autant de votants que d’hommes, mais seulement autant que d’associations. Les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général. Enfin, quand une de ces associations est si grande qu’elle l’emporte sur toutes les autres, vous n’avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n’y a plus de volonté générale et l’avis qui l’emporte est un avis particulier. Il importe donc pour avoir bien l’énoncé de la volonté générale qu’il n’y ait pas de société partielle dans l’État et que chaque citoyen n’opine que d’après lui. (...) Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours éclairée, et que le peuple ne se trompe point » (*id.* : 95-96 / II, 3 ; c’est moi qui souligne)¹⁶.

Selon l’analogie mathématique, la ligne polygonale de la volonté de tous se sépare de la courbe de la volonté générale. Les petites différences – tendant à zéro – atteignent pour ainsi dire ce zéro (les membres d’une association, entre eux), et l’identité ainsi réalisée dans un pli du micro-différentiel apparaît comme trop grande différence (arithmétique) à la fois pour ceux qui sont restés micro-différents (ils seront le plus probablement écrasés par des machines partisans transformant le grand nombre de petites différences en petit nombre de grandes différences) et pour ceux qui, réduisant toujours leurs micro-différences à zéro – c’est la seule voie arithmétique-« agrégative » possible chez Rousseau –, ont abouti à des identités et à des plis similaires, opposés à – ou macro-différents de – la première identité-pli.

¹⁶ « À un point de vue mathématique, il est clair que les associations se substituant aux votants, les différences seraient moins nombreuses et plus importantes en raison des citoyens regroupés. On obtiendra très vite non plus des quantités infiniment petites, mais des quantités primitives sur lesquelles le procédé de compensation des quantités infiniment petites n’aura plus de prise. On se trouve en présence de larges masses d’opinions, irréductibles, et dont on peut dire que seule compte leur différence purement arithmétique. En somme c’est le régime des partis (...) » (Philonenko 1986 : 699). On observe que si les citoyens doivent s’auto-informer pré-délibérativement, ils ne doivent pas communiquer entre eux délibérativement : s’ils ne s’auto-informent pas, le risque est qu’ils soient informés par le chef d’une brigue (communication verticale) durant les délibérations ou encore qu’ils s’informent entre eux toujours durant les délibérations (communication – horizontale). Dans l’interprétation que j’en donne, vu le recoupement de l’information et de la communication, les deux conditions (auto-information + non-communication) doivent être respectées à la fois en contexte pré-délibératif et en contexte délibératif – voir plus loin.



« Mais quand il se fait des brigues, des associations partielles aux dépens de la grande, la volonté de chacune des associations devient générale par rapport à l'État ; on peut alors dire qu'il n'y a plus autant de votants que d'hommes, mais seulement autant que d'associations. Les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général ».



« Enfin, quand une de ces associations est si grande qu'elle l'emporte sur toutes les autres, vous n'avez plus pour résultat une somme de petites différences, mais une différence unique ; alors il n'y a plus de volonté générale et l'avis qui l'emporte est un avis particulier¹⁷ ».

¹⁷ Rousseau amalgame ici critère majoritaire-numérique (victoire d'une brigade sur toutes les autres = différence unique) et critère de représentativité-généralité (les grandes différences donnant un résultat moins général, la volonté de tous se sépare de la volonté générale et c'est un avis particulier qui l'emporte) : il est évident que s'il y a plusieurs associations, même à supposer que l'une d'entre elles écrase à l'assemblée toutes les autres, il y a plus qu'une différence (unique). J'ai opté pour une représentation graphique « bipartite » à même de figurer la différence unique à la fois numériquement et du point de vue de la représentativité-généralité. J'argumenterai plus loin que, à l'opposé de la volonté générale micro-différentielle, la volonté de tous arithmétique ne peut pas intégrer dans son arrêt les (grandes) différences qui ont rendu possible cet arrêt. Il y aurait donc déficit (arithmétique) d'expressivité du résultat final.

Dire que la réduction des micro-différences à zéro est chez Rousseau la seule voie arithmétique—« agrégative » possible c'est embrasser la perspective de la théorie infinitésimale opérationnalisée dans une délibération possible. À supposer que les intérêts particuliers ne subissent pas de transformation et puissent rester micro-différents à l'intérieur d'un tel pli et surtout par rapport à l'intérêt particulier-général de l'insularisation différentielle en question, chose somme toute très improbable dans le contexte rousseauiste, la situation reste strictement la même, dans la mesure où, lors de la délibération, c'est-à-dire de l'expression des intérêts et des différences, les membres de l'association assumeront en bloc la position commune macro-différente ; du point de vue du micro-différentiel délibératif donc, toute agrégation arithmétique d'intérêts particuliers relève de l'identité entre ces mêmes intérêts¹⁸. Si on regarde le graphique, on ne voit incorporés dans cette position commune même ni des intérêts particuliers tant soit peu distincts, ni – surtout – leurs différences, intérêts et différences qu'elle serait censée intégrer, représenter et exprimer, selon la méthode infinitésimale ; et bien que les membres d'un tel bloc puissent donner les raisons ou indiquer les trajets (différents) de leur raccord à la position commune, reste que cette dernière connaît un insurmontable déficit d'expressivité algébrique. À moins de supposer qu'il y ait eu formation de la volonté générale du groupe selon la méthode infinitésimale. Tel n'est pas le cas chez Rousseau, où cette formation se réduit à sa formulation verticale (par le chef du bloc). Mais même si c'était le cas, le raisonnement resterait en grandes lignes identique : ce ne serait que pour les membres du pli que leur volonté générale associative aurait de la pertinence expressive algébrique et qu'elle serait véritablement générale – pour tous les autres participants à la délibération situés à l'extérieur de cette zone intérieurement algébrique, cette volonté générale ne serait qu'un avis particulier émanant d'une insularisation arithmétique¹⁹. Il s'ensuit que pour qu'il y ait volonté générale vraiment infinitésimale, celle-ci

¹⁸ Mais l'agrégation (déplacement sans transformation) serait ainsi mieux représentée que chez Rousseau (déplacement avec transformation), bien que les résultats soient similaires.

¹⁹ Ces deux possibilités font écho en termes opérationnels, arithmétiques-algébriques à la très juste remarque de Dérathé sur la relativité de la volonté générale chez Rousseau : « Il résulte de ce qui précède que la volonté générale n'est, selon Rousseau, qu'une *notion relative*. La volonté corporative d'une société partielle n'est aux yeux de l'État qu'une volonté particulière, mais par rapport aux membres de cette société, elle devient une volonté générale. Il en est de même de la volonté du peuple ou volonté souveraine. Elle n'est générale que par rapport aux citoyens qui composent l'État, comme Rousseau le souligne lui-même dans un texte de l'*Économie politique*, qui met bien en évidence le caractère *relatif* de la volonté générale à laquelle tant de commentateurs sont tentés de donner une valeur *absolue*. 'Le corps politique est... aussi un être moral qui a une volonté ; et cette volonté générale, qui tend toujours à la conservation et au bien-être du tout et de chaque partie, et qui est la source des lois, est, pour tous les membres de l'État, par rapport à eux et à lui, la règle du juste et de l'injuste... Il est important de remarquer que cette règle de justice, sûre par rapport à tous les citoyens, peut être fautive avec les étrangers ; et la raison de ceci est évidente :

ne doit pas avoir d'extériorité : sous la menace d'une fatale conversion arithmétique de l'infinésimal, tout doit être ramené au sein de la totalité politique algébrique.

Pour revenir au passage cité, il fournit le troisième élément de la formulation-résolution du problème de la distinction-congruence entre volonté de tous (somme arithmétique d'intérêts particuliers) et volonté générale (somme algébrique de ces mêmes intérêts comme intérêt général). Bien que Rousseau soit généralement avare d'indications sur la transformation éventuelle du procédé infinitésimal en procédure à suivre lors des délibérations, ce troisième élément précise davantage la dimension opératoire, de telle sorte qu'en partant du procédé mathématique, de l'image intuitive et de cette précision supplémentaire on pourrait reconstruire ce qui ressemblerait à une procédure « délibérative » rousseauiste, qui opérationnalise proprement dit la théorie algébrique de la volonté générale, théorie qui se verrait par l'effet de retour attribuer le qualificatif de « forte ».

Il y a deux contraintes qui doivent agir en amont pour que le procédé infinitésimal puisse avoir de l'emprise sur la délibération : les participants doivent au préalable s'être suffisamment informés et ne doivent avoir eu aucune communication entre eux. La première contrainte peut être comprise ainsi : « suivant la méthode infinitésimale, c'est le peuple qui s'informe. (...) mais suivant les possibilités procurées par la simple arithmétique, ce sera le chef d'une brigade ou d'une association qui informera le peuple et lui dictera son vote » (Philonenko 1986 : 700). Elle devient intelligible d'abord en négatif, *a contrario*, c'est-à-dire en imaginant la situation contraire, celle dans laquelle les participants à la délibération seraient prédélibérativement « informés » par le chef d'une brigade ou d'une association à des fins d'« agrégation » partisane, d'identité-plinge arithmétique. Si le procédé infinitésimal est un dispositif de transformation des intérêts privés micro-différents en intérêt commun, et des volontés particulières en volonté générale, avec cette information distorsionnée on resterait d'un bout à l'autre dans l'intérêt particulier : coagulation arithmétique des petites différences algébriques autour d'un intérêt qui, bien qu'à la limite général par rapport aux intérêts des membres de la brigade ou de l'association – intérêts qu'il a rapprochés jusqu'à l'identité, pliant ainsi le micro-différentiel dans une zone et insularisant la

c'est qu'alors la volonté de l'État, *quoique générale par rapport à ses membres*, ne l'est plus par rapport aux autres États et à leurs membres, mais devient pour eux une *volonté particulière et individuelle*, qui a sa règle de justice dans la loi de nature ; ce qui rentre également dans le principe établi » (Dérathé 1988 : 407, appendice).

grande différence produite – reste profondément particulier par rapport à la généralité de la « grande association » qu'est le peuple, par rapport à la totalité inclusive du corps social²⁰.

Cela nuirait à la disposition micro-différentielle de l'input du scénario infinitésimal et surtout à l'autonomie des individus – et on comprend que la contrainte portant sur l'information vise aussi, et surtout, à incarner opérationnellement la valeur de l'autonomie personnelle : en s'informant par eux-mêmes, les individus réussiraient certes à résister à la tentation d'une information déformatrice, mais aussi, pour ce faire, à dégager intrasubjectivement des intérêts particuliers qui soient véritablement les leurs. Qui plus est, vu que pour que la décision arrêtée collectivement puisse se revendiquer de la volonté générale l'objet de délibération doit être parfaitement général (Rousseau 1972 : 97 / II, 4), l'information aurait aussi le rôle d'assurer le raccord des intérêts particuliers à la généralité de la loi à discuter. De sorte que, en s'informant par eux-mêmes, les individus pourraient à la fois décoder la généralité de la loi à débattre dans les termes – bruyants – des passions qu'ils ont comme être humains (savoir de quoi l'on parle) et raffiner à l'inverse ce bruit passionnel en le rendant décodable dans les termes – généraux – de la délibération, tout en formant intrasubjectivement, de manière autonome et en toute connaissance de cause relativement à une matière ou à une autre de discussion, des volontés représentatives de ce qu'ils veulent réellement²¹.

²⁰ Pour la réduction des micro-différences à zéro, voir plus haut. Chez Rousseau, il n'y a pas à proprement parler distinction entre particulier et privé, tant leurs contraires (général et public) semblent se fondre dans une identité très exigeante : tout ce qui n'est pas général est sans doute particulier, mais tout ce qui est particulier tend à devenir privé chez Rousseau. Quand c'est « un avis particulier qui l'emporte », c'est le plus probablement parce que l'« intérêt général » de la brigue en question a déjà été instrumenté par l'intérêt particulier-privé du chef de la brigue (manipulations y comprises). Des visions différentes de l'intérêt général ne pourraient dépasser dans le contexte rousseauiste le statut des intérêts particuliers et je dirais même celui des intérêts privés (non-véritablement publics). Cette confusion entre particulier et privé peut être vue comme glissement sémantique de la série du général-particulier vers celle du public-privé, glissement repris sur une spirale ultérieure comme critère qualitatif (généralité versus particularité = public versus privé) glissant à son tour vers un critère quantitatif (le nombre de ceux qui partagent un intérêt quelconque) : bien que le qualitatif semble être privilégié – « On doit concevoir par là que ce qui généralise la volonté générale est moins le nombre des voix que l'intérêt commun qui les unit (...) » – et que la possibilité d'une volonté générale numériquement non-unanime, voire simplement majoritaire, ne soit pas exclue, il est à noter, comme je l'ai suggéré et le montrerai plus loin, que plus on s'éloigne de l'unanimité algébrique plus on tombe dans le particulier arithmétique et potentiellement dans le privé.

²¹ Certes, (du moins) par rapport aux estimations singulières de l'intérêt général, les intérêts particuliers privés purs et durs sont par nature et principe plus immédiatement accessibles aux individus, mais leur visibilité mieux assurée ne rend pas moins urgent le besoin de s'informer soi-même. Car le scénario infinitésimal vise non seulement à exploiter cet avantage « oculaire » des intérêts particuliers, mais aussi à exploiter ces intérêts particuliers à leur meilleur : autonomie individuelle, représentativité de ce qui est voulu par la collection des individus qu'est le peuple, raccord à la généralité de la discussion, etc.

La deuxième contrainte comporte directement une interdiction et surtout prend son sens immédiatement : les participants à la délibération ne doivent pas avoir eu de communication entre eux, et ce, afin de préserver la pureté algébrique de leurs petites différences et de mettre le micro-différentiel à l'abri de tout pli arithmétique : tout comme l'information, la communication peut elle aussi aboutir à un même nivellement des micro-différences et à leur refonte selon la dynamique de l'identité et de la (grande) différence. Les deux contraintes se recoupent non seulement au niveau de la préservation en tant que telles des micro-différences, mais aussi à celui de l'autonomie (« que chaque citoyen n'opine que d'après lui ») et donc de la représentativité (véracité, expressivité) de ce qui est voulu (tels sont nos véritables intérêts, intérêts que nous avons dégagés à l'abri de toute communication déformatrice) ; de manière plus générale, l'information distorsionnée peut être réduite à la communication verticale émanant du chef d'une brigade vers les intéressés.

Les deux contraintes visent donc à garantir que la volonté de tous ne tombera pas, suivant sa pente pour ainsi dire naturelle, dans l'arithmétique et qu'elle tendra toujours vers la volonté générale. Elles visent, toutes deux, la conservation en tant que tel de l'*algébrique substantiel* (petites différences), le seul sur lequel le procédé infinitésimal peut avoir prise. Rousseau donne-t-il aussi une description procédurale de la délibération elle-même ? Oui, à la limite, implicitement. Cette description, qu'il s'agit de déduire ou de reconstruire, comporterait-elle une (troisième) contrainte procédurale qui permette l'effectuation proprement dite de la sommation algébrique des petites différences préservées substantiellement comme telles par les deux autres contraintes et qui finalise l'autonomie individuelle sécurisée par elles selon un schéma de coopération sociale ? J'argumenterai que oui. [Ensemble, les trois contraintes procédurales pourraient être ramenées à l'*algébrique procédural*, mais ce n'est que la troisième, la seule à ne plus être également orientée vers la préservation substantielle des petites différences, qui se qualifierait comme contrainte strictement procédurale, donnant le ton à l'*algébrique procédural*].

Les contraintes pré-délibératives visent à garantir que les participants n'opineront que d'après eux. Mais cela n'est pas sans continuation délibérative des contraintes pré-délibératives, car l'interdiction comprise en négatif dans la première contrainte, celle portant sur l'information, ne peut que se prolonger *durant* la délibération : en effet, si avant la délibération, le chef d'une brigade peut, en informant les intéressés, convertir arithmétiquement leurs petites différences, rien

n'empêche qu'il puisse le faire aussi durant la délibération. Ce qui, étant donné le recoupement des deux contraintes, se continue et surtout se voit plus clairement dans le prolongement délibératif de la deuxième contrainte : la communication *durant* la délibération, entendue comme formation de la volonté « générale » d'un groupe se constituant dans la délibération, volonté qui reste fatalement particulière par rapport à une véritable volonté générale produite infinitésimalement, peut être tout aussi dangereuse pour l'effectuation du procédé algébrique que si la communication avait eu lieu avant : elle détruirait tout aussi efficacement la pureté du substantiel algébrique. Il s'ensuit que les contraintes opérant en amont doivent être opératoires aussi durant la délibération afin de préserver en tant que tel le micro-différentiel algébrique. [Et elles doivent l'être aussi pour des raisons reliées à l'autonomie, à la représentativité/véracité, au raccord des intérêts à la généralité de la discussion, etc.].

Mais si l'input de la délibération est donné par les intérêts privés et les volontés particulières des participants, formés sans information-communication entre les participants, comment le substantiel algébrique garanti par les deux contraintes procédurales produit-il effectivement son propre nivellement-sommation comme intégrale de la volonté générale dégageant l'intérêt commun ? En s'appuyant sur l'analogie mathématique, sur l'image intuitive que Rousseau lui-même donne du procédé infinitésimal et sur la précision supplémentaire portant sur la finalisation opératoire (partielle) du procédé, précision interprétée comme reconduction des contraintes pré-délibératives durant la délibération, le scénario délibératif le plus probable serait le suivant :

Les participants donnent l'un après l'autre leurs avis et au fur et à mesure qu'ils le font la somme de leurs petites différences algébriques se précise comme intégrale, c'est-à-dire comme volonté générale ; l'accord de deux avis exprimés se forme par opposition à un tiers (toujours exprimé) – le premier et le deuxième membres forment leur accord par opposition à un tiers, le deuxième et le troisième membres forment leur accord par opposition à un quatrième membre, et ainsi de suite, en montant vers des propositions de plus en plus générales et abstraites, facilitant les accords, jusqu'à ce qu'un accord final de tous les intérêts s'ensuive, la progression de l'expression de ces avis, qui expriment les volontés et les intérêts particuliers respectifs, étant synonyme de progression de la formation algébrique de la volonté générale, mais sans que les participants modifient leur avis initial (déplacement sans transformation) ; le processus peut être

vu comme un jeu de l'accord et du désaccord qui pousse les participants à se ranger tantôt d'un côté, tantôt d'un autre, tout en leur permettant de rester rigidelement conformes à eux-mêmes, à l'expression de leur intérêt et de leur volonté qu'ils ont donnée sous forme d'avis initial ; au bout du processus, sans qu'aucun des participants n'ait changé en quoi que ce soit son avis initial, chacun verra en même temps s'accorder et s'opposer dans sa tête l'avis qu'il avait dès le début et l'avis final qui s'est muettement dessiné à travers la progression infinitésimale et qui s'est consensuellement imposé à sa fin : c'est se déplacer (vers l'intérêt général) sans se déplacer (de l'intérêt particulier initial) ou, mieux, sans modifier (transformer) son avis initial. Il suffit, j'imagine, que quelqu'un prononce cet avis final – qui s'oppose algébriquement à chacun des avis initiaux, tout en les intégrant tous comme somme de (leurs) petites différences –, et, moyennant ou non un vote formel, la séance peut être dite fermée²².

Certes, la superposition imparfaite du procédé mathématique et de cette procédure inspirée plutôt par l'image intuitive du procédé se reformule d'elle-même comme problème lié à la dimension opérationnelle et procédurale elle-même. L'avantage de l'opérationnalisation selon l'image intuitive est que deux participants peuvent rapidement former un accord, vu que leurs différences sont suffisamment petites. Mais, du fait même des micro-différences, un troisième ne peut pas vraiment leur servir de fédérateur externe, dans la mesure où son intérêt n'est pas si différent de ceux des deux autres pour leur faciliter *a contrario* l'union ; le déficit de pression adversative de tout tiers resterait un problème seulement psychologique s'il n'introduisait une certaine indécidabilité au sein même du triplet : pourquoi passer accord avec quelqu'un par opposition à un tiers plutôt qu'avec ce même tiers contre quelqu'un ? Mais, d'une part, le désavantage est transformé en avantage dans la mesure où ce sont justement ces micro-différences qui permettent le passage au triplet suivant et surtout facilitent, au cadre de celui-ci, un accord de x_2 avec x_3 contre x_4 , alors que dans le triplet précédent x_2 était opposé, avec x_1 , contre ce même x_3 . D'autre part, si la série de l'accord est nettement privilégiée au détriment de celle du désaccord, du fait même de l'enchaînement des pas et des triplets, l'erreur de positionnement dans un triplet due à l'indécidabilité oppositive et au déficit de pression

²² Imposer à la déclaration des avis cette logique contraignante des accords et des désaccords formés dans des triplets emboîtés de proche en proche les uns dans les autres (et ne recourir au vote qu'à la fin de la déclaration des avis) constitue le propre de la troisième contrainte procédurale. Mais on n'a dégagé jusqu'à présent que la structure d'un accord possible, non pas son contenu – voir plus loin.

adversative d'un tiers se trouve corrigée (ou transférée) au triplet suivant : si x_1 et x_2 ont eu tort de se positionner contre x_3 dans le premier triplet, x_2 aura l'occasion de se repositionner par rapport à x_3 et contre x_4 dans le triplet suivant, tout comme x_1 aura l'occasion de se repositionner par rapport à x_2 , dans un triplet final où il passerait accord avec x_n contre ce même x_2 ; dans la mesure donc où chacun reste fidèle à lui-même et à son intérêt particulier, cette rigidité expressive guidera le transfert de l'erreur éventuelle d'un triplet à l'autre et corrigera idéalement cette erreur à la fin de la progression.

En fait, ce serait le moindre des problèmes par rapport à ce qui surgit comme *le* problème de cette courte description du scénario délibératif infinitésimal le plus probable : le problème – considérable – du contenu d'un accord dont on n'a assuré que la structure formelle(ment vide). Mais à supposer pour un instant que cela puisse marcher tel que décrit et sans problèmes, on voit immédiatement les avantages pas moins considérables de l'opérationnalisation du procédé mathématique comme procédure à suivre dans des délibérations réelles.

D'une part, l'analogie mathématique en tant que telle assurait déjà dans l'institution transcendante de la volonté générale la possibilité générique de la conscience morale – seulement, la constitution effective de la volonté générale faisait problème, et par conséquent l'incarnation-finalisation de la conscience morale :

Dans son vote le citoyen (...) vote pour ce qu'il estime être son bonheur et la détermination de sa volonté est essentiellement égoïste (...). Mais dans l'opération infinitésimale l'universel se prolonge intérieurement dans la possibilité interne et concrète de la conscience morale. La fonction régénératrice de la volonté générale entraîne la reconstitution de la conscience éthique. (...) Que maintenant la volonté générale puisse être une instance salvatrice et qu'elle puisse aussi ouvrir à la conscience morale sa condition de possibilité, nul n'en doutera : la volonté générale est le moyen de la réalisation de la conscience morale. (...) Sans doute personne ne contestera que dans un corps politique soutenu par la volonté générale la conscience comme voix intime ne puisse se retrouver et même grâce au principe de l'autonomie coïncider structurellement avec la volonté du corps politique. Mais cette assertion suppose la possibilité réelle de la constitution de la volonté générale (Philonenko 1986 : 700-701).

Or, c'est exactement ce que garantit entre autres l'opérationnalisation comme procédure du procédé infinitésimal : la constitution – constitutive, c'est-à-dire par le biais des trois contraintes procédurales – de la volonté générale, qui irait toujours du droit vers la morale au

cadre de la compossibilité générique entre droit et morale assurée par l'universel algébrique de l'analogie mathématique *et* par « maints » autres « passages » du texte rousseauiste²³, non pas – ou pas principalement – dans le sens d'une reconstitution *intra-subjective* de la conscience morale – individuelle ou même celle du corps politique posé comme sujet – par la fonction régénératrice de la volonté générale, mais dans celui d'un décentrement moral effectif et surtout *inter-subjectif* (même si non-discursif-dialogique), qui assure l'élévation de chaque participant du point d'être de son vouloir particulier au point de vue moral de la volonté générale : en cela, il n'y aurait pas seulement simple accord de tous les intérêts particuliers sur un intérêt (commun ?) compris comme susceptible de susciter leur consensus, mais qualification de cet accord et de ce consensus comme valides et justifiés, c'est-à-dire comme portant sur un intérêt véritablement général, relevant d'une volonté véritablement générale.

En effet, il faut distinguer ce consensus *formé* algébriquement d'un consensus naturel, advenant spontanément – et sans réduction préalable à zéro des différences – dans une collection micro-différentielle de préférences comme leur point de « commun-alité », éventuellement à la suite d'un vote (tous s'accordent par un heureux hasard sur une proposition quelconque), car, bien qu'il y ait dans les deux cas déplacement sans transformation et que les deux consensus frustrant – tout en satisfaisant – chacune des préférences, seul le premier est produit par la sommation algébrique des nombreuses (petites) différences intersubjectives, critère rousseauiste de la généralité de la volonté générale, à travers une procédure moralement exigeante (soumise à des contraintes), c'est-à-dire de manière constitutiviste.

D'autre part, si, sur fond d'impartialité du processus (aucun des avis mobilisés n'a plus de poids qu'un autre dans la formation de la volonté générale et de l'intérêt commun), l'accord de tous les intérêts se réalise par leur sommation intégrale, sommation à l'intérieur de laquelle chacun reste fidèlement accroché à soi-même dans les trois triplets où il a droit de « siéger », et qui, moyennant accord et désaccord, aboutit à un résultat à la fois en opposition algébrique avec

²³ Cette dernière couvre le trajet qui va du droit à la morale : « Ainsi on va du droit pur à l'éthique pure et en un sens on pourrait dire que le bon droit est l'assise de la morale, qui n'ajoute rien au moment juridique, mais se trouve par là même rétablie ». Mais des passages autres que ceux dédiés au procédé infinitésimal dessinent le trajet inverse et laissent penser à une compossibilité entre droit et morale : « Il faudrait dire pour s'exprimer correctement qu'il y a une relation d'interaction réciproque entre le droit et la morale. Certes le droit est le moyen de la morale et Rousseau esquisse une relation qui sera reprise par Fichte en 1796 ; mais son discours général reste sur ce point assez décevant dans la mesure même où maints passages permettent d'assurer que le droit politique est fonction de l'éthique, de telle sorte que l'articulation ici esquissée ne peut véritablement se présenter avec une vigueur plénière » (*id.* : 701).

chacun des avis initiaux et traversant (exprimant) chacun de ces avis, une telle procédure réaliserait à son tour, par le décentrement moral effectif, une inespérée synthèse entre *impartialité* des résultats (la décision arrêtée collectivement frustre chacun de ces avis) et *expressivité* des résultats (chacun des avis est non seulement écouté mais aussi intégré dans le résultat final). Cette synthèse peut être lue comme *impartialité intégrative* (le résultat final intègre et surtout frustre chacun de ces avis, sur fond d'accès équitable et égal à la prise de décision démocratique) ou, mieux, pour marquer le travail décisif des différences intersubjectives, comme *expressivité différentielle* (l'intégrale étant aussi une véritable expression différentielle de la totalité sociale au cadre de laquelle les membres, tout en restant expressivement fidèles à eux-mêmes, s'ouvrent vers l'expressivité des autres, passent accord et désaccord, et, ensemble, se fondent dans une volonté générale qui les exprime et qui exprime en même temps la somme de leurs accords et de leurs désaccords approximant la somme algébrique de leurs différences)²⁴.

Cela n'est pas sans introduire en même temps une certaine tension entre impartialité (opposition) et expressivité (intégration) des résultats. Une des exigences de l'impartialité est que le résultat final doit s'opposer algébriquement, c'est-à-dire en « petite » mesure, à chacun des avis initiaux – c'est ce qui permet entre autres à ceux-ci de se raccorder à celui-là. Mais poussé à l'extrême, l'idéal d'impartialité demanderait en plus que le résultat final s'oppose en *égale* (petite) mesure à chacun de ces avis : en fin de compte, comme ceux-ci portent sur des intérêts éminemment privés, soient-ils informés et baignant génériquement dans la généralité de la discussion, leur transformation en volonté générale et intérêt public commun n'appellerait-elle pas des contraintes plus exigeantes encore que celles permettant la sommation intégrale ? Ce qui reconduirait en amont : il ne suffirait plus qu'il y ait simple préservation en tant que tel du micro-différentiel pré-délibératif, mais il faudrait en plus que les petites différences soient en quelque sorte égales entre elles, c'est-à-dire que les segments de la ligne polygonale soient de même longueur et que le pas des subdivisions soit le même. Un adepte très exigeant de l'idéal d'impartialité pourrait argumenter que si l'avis final ne s'oppose pas en égale (petite) mesure aux volontés et aux intérêts particuliers, il est alors plus proche des avis de certains et plus éloigné de ceux des autres, et donc s'oppose moins à ceux-là et plus à ceux-ci, ce qui conduirait à l'idée que

²⁴ Un consensus advenant spontanément dans une collection de préférences micro-différentes peut revendiquer l'impartialité intégrative (de la proposition sur laquelle il débouche), mais non pas l'expressivité différentielle (des résultats). On comprend que l'expressivité différentielle des résultats est conséquence de l'expressivité différentielle du processus (algébrique) de sommation des différences intersubjectives.

l'intégration algébrique donnerait en fait des résultats moins impartiaux – les intérêts de quelques-uns compteront plus que ceux des autres dans la production de la volonté générale. Il pourrait demander donc d'orienter le micro-différentiel initial de telle sorte que les volontés et les intérêts particuliers soient distribués dès le début à égale petite distance les uns des autres, et cela comme seule modalité possible d'assurer que le résultat final s'opposera non seulement algébriquement, mais aussi en égale mesure à chacun des avis initiaux.

Certes, on est dans l'infiniment petit et, par rapport au danger arithmétique, cette exigence d'impartialité maximale est de toute façon approximée « suffisamment » bien par le jeu des petites différences : même si leur pas n'est pas le même, celles-ci restent petites et infinitésimales ; pire, ce serait le danger arithmétique lui-même qui fédérerait a contrario et rapprocherait jusqu'à la congruence impartialité et impartialité poussée à l'extrême. Mais en fait on n'est pas si loin d'un risque arithmétique, si on se rappelle que les grandes différences, trop peu nombreuses et donnant un résultat moins général, ne sont possibles que si les micro-différences tendant à zéro atteignent dans certaines zones ce même zéro. Autrement dit, si, dans le micro-différentiel initial, certains sont légèrement (infinitésimalement) plus proches entre eux que tous les autres, ces trop petites différences sont à leur tour dangereusement proches des micro-différences se fondant dans l'identité d'un bloc et s'insularisant donc arithmétiquement comme trop grande différence par rapport aux autres – ce serait tendre vers l'arithmétique avec de l'infra-algébrique et retrouver à la limite, à l'autre bout de l'algébrique, comme on l'a vu, l'arithmétique.

Et, enfin, si la procédure dont la reconstruction a été esquissée plus haut, synthétise les contraires (intégration et opposition), en poussant chacun d'eux au bout de leurs possibilités respectives, l'exigence d'impartialité maximale, demandant de petites différences égales entre elles, serait en même temps une exigence qui, portant en amont sur le substantiel algébrique, rééquilibrerait d'une certaine façon cette synthèse des contraires en ce qu'elle y réintroduirait, comme condition de sa justesse, la visée du juste milieu : comme l'algébrique est fatalement sandwiché entre deux tentations arithmétiques communiquant entre elles, il faudrait donc, sous la menace d'arithmétisation, non seulement que les petites différences ne soient ni trop petites (entre certains par rapport aux autres), ni trop grandes (entre certains et les autres), mais qu'elles soient égales et qu'elles aillent du même pas. En mettant l'accent sur l'opposition au détriment de

l'intégration, l'exigence d'impartialité maximale recentrerait la synthèse de l'intégration et de l'opposition.

À l'opposé, quelqu'un qui pousserait à l'extrême l'exigence d'expressivité pourrait contre-argumenter que tant que la procédure algébrique a été respectée, n'importe quel résultat, pourvu qu'il émane de l'effectuation correcte de la procédure, y compris celui qui ne s'opposerait pas en égale mesure à chacun des avis initiaux, serait juste, la procédure visant justement l'obtention d'un accord qui, tout en s'opposant à chacun des avis initiaux, les intègre et les exprime dans le résultat final, résultat qui intègre et exprime aussi les différences entre ces mêmes avis. En fin de compte, c'est entre eux que les participants arrivent à un accord qui, entre autres, doit exprimer avec exactitude la distribution initiale du micro-différentiel pré-délibératif ; et si certains avis ont été dès le début plus proches les uns des autres, tant que leurs micro-différences restent dans l'infinitésimal et tant que la procédure est respectée, c'est-à-dire tant que chacun se positionne durant la délibération par rapport à quatre autres participants, le potentiel arithmétique de l'affinité infinitésimale de quelques-uns est absorbé algébriquement et dilué infinitésimalement dans une volonté générale qui, certes, du fait même de l'absorption, se trouve légèrement déplacée par rapport à une volonté générale obtenue à partir de micro-différences égales, mais qui, surtout, exprime ainsi de manière plus adéquate ce qu'est la communauté délibérative. On ne saurait donc exclure mentalement et rétrospectivement ces « certains » de l'horizon d'une bonne procédure délibérative – car il s'agit justement de les intégrer expressivement, tels qu'ils sont – et on ne saurait d'ailleurs par aucun moyen assurer pré-délibérativement des petites différences égales. Autrement dit, tant que le résultat s'oppose algébriquement à chacun des avis (impartialité) et surtout les intègre et les exprime tous dans leurs opposition (expressivité), la demande de totale impartialité peut être laissée de côté.

Mais l'argument le plus fort qu'un expressiviste pourrait donner serait la continuation paradoxale de l'argument de l'absorption-dilution : si, sans communication-information, les petites différences pré-délibératives avaient dès le début été, dans certaines zones du micro-différentiel, plus que petites, c'est-à-dire réduites à zéro, il y aurait eu insularisation arithmétique (grande différence) qui aurait bloqué la progression infinitésimale et aurait conduit à des découpages arithmétiques (majorité – minorités) ; or, comme l'effectuation de la procédure infinitésimale semble avoir débouché sur un consensus, on déduit rétrospectivement que

l'absorption-dilution a été possible et donc que les petites différences avaient été dès le début, non pas égales, comme le demanderait l'impartialité totale, mais suffisamment petites, c'est-à-dire pas si petites (= zéro) pour qu'elles conduisent à une grande différence « indigérable » algébriquement dans la progression infinitésimale de la formation de la volonté générale. Le consensus final justifierait rétrospectivement et paradoxalement la justesse algébrique du résultat obtenu par la procédure infinitésimale et rouvrirait le domaine des micro-différences : tant que celles-ci restent petites, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas dès le début grandes (arithmétiques), et tant qu'elles tendent à zéro sans l'atteindre, elles peuvent prendre n'importe quelle valeur (sauf zéro) ; il n'y a pas proximité dangereuse avec le zéro, les micro-différences ne doivent pas être ni trop petites, ni trop grandes : il suffit qu'elles soient petites.

En fait, comme je l'ai déjà suggéré lors de la discussion sur l'impossible extériorité d'une volonté générale vraiment générale et véritablement infinitésimale, si toutes les contraintes sont opératoires en amont de et durant la délibération, la procédure ne peut conduire qu'à des consensus. Certes, l'idée même selon laquelle tout découpage majorité-minorité relève du particulier arithmétique et non pas de l'universel algébrique, tout comme, plus immédiatement, l'expression même d'« accord de tous les intérêts », excluent en principe la possibilité d'une volonté générale non-unanime. Mais Rousseau, quant à lui, n'exclut pas cette possibilité. En fait, toutes les difficultés viennent de ce que dans les courts passages dédiés à la formulation, selon l'analogie mathématique, du problème de la distinction-congruence entre volonté générale et volonté de tous, Rousseau ne glisse pas un mot sur le raccord éventuel entre cette déduction transcendante et des modalités plus proprement opératoires, autres que celles contenues plutôt implicitement dans les deux contraintes portant sur l'information et sur la communication, alors que partout ailleurs dans le *Contrat social*, et à plusieurs reprises, la volonté générale apparaît comme n'étant pas nécessairement unanime. Un des avantages de la transformation du procédé algébrique en procédure et donc de l'opérationnalisation de la théorie infinitésimale est qu'on peut ainsi diminuer considérablement l'écart que celle-ci entretient avec les figures – présentes dans le texte – d'une volonté générale ou d'une volonté de tous déjà à l'œuvre et confronter par conséquent, via l'opérationnalisation, cette théorie infinitésimale avec ce qu'on peut déduire comme dimension opératoire à partir de ces figures.

En effet, s'il n'y a pas de consensus et si donc l'intérêt général est dégagé à l'aide d'une procédure de partage comme le vote par exemple, l'« accord » final de tous les intérêts ne s'opposera plus de manière algébrique à chacun des avis initiaux : il s'opposera arithmétiquement à ceux des participants qui ont été mis en minorité, et donc il ne les intégrera plus algébriquement, mais les exclura arithmétiquement. On retrouve le problème rencontré lors de la discussion sur l'impartialité et l'expressivité (des résultats), sur lequel je reviendrai. Mais ce qui est le plus intéressant est que tout bris de consensus renvoie automatiquement à un découpage arithmétique et ce, même à supposer une formation algébrique des volontés générales des deux groupes (majorité-minorité), formation soustraite donc aux modalités plus proprement arithmétiques de coagulation (communication déformatrice, information – communication verticale – distorsionnée). Dans ce cas – qui reste somme toute éminemment théorique, comme je le montrerai plus loin –, deux volontés générales formées algébriquement s'insulariseront et s'opposeront à l'assemblée, demandant une procédure de partage comme le vote ; mais leur rapport sera arithmétique, tout comme sa sanction formelle par le vote. (D'ailleurs, comme Rousseau ne distingue pas vraiment entre visions différentes de l'intérêt général et intérêt particulier, toute victoire – non-unanime – de l'une de celles-là signifie victoire de celui-ci : « et l'avis qui l'emporte est un avis particulier »).

Dès qu'il n'y a plus consensus, les résultats ne peuvent plus être sauvés algébriquement ; et s'il n'y a pas eu de consensus, c'est ou bien à cause des problèmes tenant du *substantiel algébrique* (une trop grande différence infiltrée dans le micro-différentiel délibératif par exemple), ou bien à cause des problèmes relevant de ce que j'ai qualifié comme *procédural algébrique*.

Ceci permet de mieux revenir à la troisième contrainte (cette fois-ci strictement) procédurale – la délibération doit se réduire à une *déclaration des avis* (« que chaque citoyen n'opine que d'après lui ») contrainte par un type spécifique d'enchaînement (le jeu de l'accord et du désaccord que l'on a vu) et ce n'est qu'à la fin de la progression de la déclaration des avis (ainsi contrainte) que l'on peut procéder à un vote sanctionnant formellement le consensus déjà formé. C'est sans doute une détermination cette fois-ci purement procédurale, en cela qu'elle ne vise plus la préservation en tant que tel du substantiel algébrique, mais permet proprement dit, à côté bien sûr – et dans la continuation – des deux autres contraintes procédurales, l'heureuse

somation des micro-différences intersubjectives, l'effectuation concrète de l'intégrale. Cela n'est pas sans qualifier d'arithmétiques ou d'algébriques les *procédures* elles-mêmes : même si les petites différences intersubjectives et donc le substantiel algébrique sont préservés pré-délibérativement en tant que tels (absence de communication déformatrice par exemple), il est certain que la simple immixtion d'une procédure (arithmétique) comme le vote avant que la progression de la déclaration des avis (procédure algébrique) ait atteint sa fin (célérité oblige, par exemple) – pour ne plus parler de la situation dans laquelle le vote remplace dès le début la déclaration des avis (célérité oblige, encore une fois) –, cette immixtion donc ne peut conduire qu'à des résultats (certes plus proprement agrégatifs mais toujours) arithmétiques : en effet, il est impossible de préserver toute l'expressivité différentielle quasi-muette de l'intégrale dans une situation où l'on demande de répondre par oui ou par non à une proposition faite dans l'assemblée, ce qui se voit le plus clairement dans la situation où l'on procède directement au vote²⁵. Certes, en disant cela, on pense surtout à la propension du vote à conduire à des découpages majorité-minorité. Mais si tout bris de consensus renvoie en effet à un découpage arithmétique, le seul consensus ne garantit pas contre l'arithmétique. En effet, à supposer qu'il puisse y avoir accord de tous les intérêts micro-différents à la suite d'un vote, que le vote débouche donc par un heureux hasard sur un consensus, pourquoi ce consensus (spontané, naturel) serait-il moins arithmétique qu'un découpage massif des nombreuses petites différences en deux groupes (majorité, minorité) ? En quoi la gestion des différences intersubjectives qui le rend possible serait-elle différente de celle menant à la di-vision majorité-minorité proprement dite ? Il s'agit dans les deux cas d'un même refus de la sommation algébrique des différences intersubjectives par une déclaration des avis effectuée selon le jeu de l'accord et du désaccord. Ni le consensus ni le découpage majorité-minorité ne sont *formés algébriquement*, et si celui-là peut à la différence de celui-ci revendiquer à la limite l'impartialité intégrative (des résultats qu'il sanctionne), il ne peut pas élever des prétentions à l'expressivité différentielle (des résultats qu'il sanctionne), car il lui manque l'essentiel, c'est-à-dire la somme algébrique des différences intersubjectives, somme qui donne l'expressivité différentielle propre aux procédures algébriques – en cela, il reste dans l'arithmétique²⁶.

²⁵ Pour les autres possibilités, voir plus loin.

²⁶ En plus de rester loin d'un consensus formé selon une procédure constitutiviste.

En sacrifiant richesse expressive-différentielle au profit des coups de dés agrégatifs, le vote se qualifie comme une procédure essentiellement arithmétique. La seule procédure change tout et le vote est capable de changer le substantiel algébrique préservé par les contraintes relatives à l'information et à la communication, contraintes fonctionnant à la fois en amont de et durant la délibération, en pur particulier arithmétique. Les procédures doivent donc être prises en compte dans la reformulation du nœud que la volonté générale et la volonté de tous font au cadre du problème – doublement déterminé – de leur distinction-congruence.

Mais revenons au problème – considérable – lié à cette première approximation opératoire d'un scénario algébrique de production démocratique de la volonté générale. On a vu que l'opérationnalisation comme procédure du procédé mathématique comportait un léger écart par rapport à celui-ci, à accepter en échange de son effectuation dans le concret. On a sans doute remarqué qu'on n'y a dégagé que la structure (différentielle) d'un accord possible, grâce à laquelle chacun puisse rester fidèlement accroché à soi-même, à sa préférence initiale, tout en se déplaçant (tendant) vers la préférence commune qui se dessine au long de la progression algébrique de l'accord et du désaccord. Mais si l'on veut éviter que l'opérationnalisation comme procédure ne reste qu'une simple métaphore ou que cet accord ne soit qu'un contenant vide, il faut interroger le contenu proprement dit de cet accord – or, il apparaît que ce contenu ne puisse à son tour être dégagé que si l'on introduit un deuxième léger écart, cette fois-ci de la procédure par rapport à elle-même, plus précisément un écart entre son segment « structure d'un accord » (déplacement sans transformation) et son segment « contenu d'un accord » : pour que les participants aux « délibérations » rousseauistes produisent un accord qui ne soit pas vide, il faut introduire un minimum de communication qui aille au-delà (mais pas trop loin) de la simple déclaration des avis : l'accord de deux intérêts par opposition à un tiers doit produire une valeur nouvelle, un contenu différent des contenus qui le rendent possible, un intérêt (commun) vers lequel ses deux producteurs se déplacent sans toutefois transformer leurs avis initiaux – on reste dans la logique de l'agrégation –, intérêt qui, produit dans un triplet, sera assumé dans le triplet suivant par son deuxième producteur, lorsqu'il s'agira pour lui de passer accord avec le tiers même du premier triplet – par opposition auquel le premier accord a été formulé – contre un quatrième membre, et ainsi de suite, le jeu de l'accord et du désaccord qui secoue la chaîne « délibérative » mettant en marche une boule de neige différentielle que les participants se passent les uns aux autres, participant à sa croissance tout en restant accrochés à eux-mêmes ; ce

n'est que par le moyen de ces agrégations (déplacements sans transformation) emboîtées les unes dans les autres et s'enchaînant comme les mouvements d'un accordéon que l'on peut traire toute l'expressivité différentielle du micro-différentiel « délibératif » rousseauiste, en introduisant certes un plus de communication par rapport à la simple déclaration des avis (demandée par le segment « structure d'un accord »), mais en restant le plus près possible de la contrainte de la non-communication calibrée comme garantie contre la transformation, par une communication déformée, des préférences initiales : même révisée à la lumière des exigences de son segment « contenu de l'accord », l'opérationnalisation comme procédure du procédé infinitésimal reste résolument dans l'agrégation (déplacement sans transformation), à l'abri de la communication déformatrice²⁷.

*

II. Philosophie du malheur, solution rustique et indications opérationnelles

Le nœud que font, dans leur distinction–congruence, volonté générale et volonté de tous se resserre en même temps que les choses se compliquent si on poursuit la reconstruction de la théorie infinitésimale par la confrontation de ce qui vient d'être esquissé comme procéduralisation–opérationnalisation du procédé mathématique avec deux dimensions qui, dans le contexte rousseauiste, sont reliées à la même problématique de la distinction–congruence entre volonté générale et volonté de tous.

La première dimension vient de la philosophie rousseauiste de l'histoire, c'est-à-dire de la pensée du malheur (Philonenko) qui la sous-tend, et il s'agit de montrer en quoi en tant que tels et d'autant plus tels que réinvestis par la reconstruction entamée, les passages dédiés à l'analogie mathématique échappent partiellement au puissant cercle rousseauiste du malheur ou, mieux, sont neutres par rapport à celui-ci ; autrement dit, bien que la théorie infinitésimale puisse en fin de compte n'être porteuse que d'un « idéal à jamais perdu de la volonté générale », idéal à « fonction d'affliction », « regardant vers ce que l'homme aurait pu être » et nourrissant « la pensée du malheur », la confrontation du fait que pour Rousseau malheur signifie avant tout dégradation arithmétique de la volonté générale comme volonté de tous à l'opérationnalisation

²⁷ Voir pour un raffinement – et pour une discussion plus détaillée – de ces aménagements la deuxième partie (série externe).

comme procédure de la théorie infinitésimale – qui, elle, comporte des contraintes strictes empêchant l'égarement arithmétique de la volonté générale –, laisse ouverte la possibilité d'une certaine neutralité de la théorie infinitésimale par rapport à la pensée du malheur, entendant par cela non pas retour au « principe d'espérance », même pas moment tant soit peu heureux, mais tout simplement possibilité d'une production algébrique de la volonté générale.

La deuxième confrontation vise à prolonger la dimension plus proprement opérationnelle qu'on vient d'esquisser, de sorte qu'elle intègre *plusieurs* modalités de la distinction–congruence : il s'agit de compléter le tableau de son comment opératoire en confrontant ce qu'on a dégagé précédemment comme scénario infinitésimal avec d'autres qualifications opérationnelles (et numériques) de la distinction–congruence entre volonté générale et volonté de tous que l'on retrouve en dehors des passages consacrés au procédé infinitésimal ; certes, ces qualifications opérationnelles–numériques (comme par exemple celle conformément à laquelle la volonté générale peut être simplement majoritaire), dessinent implicitement et renvoient à un scénario délibératif parallèle, décidément non-infinitésimal – à reconstruire lui-aussi dans sa variante la plus probable (séquence III) –, mais leur relecture du point de vue de la théorie infinitésimale (partiellement) reconstruite – se demander par exemple si une volonté générale produite selon la méthode algébrique peut supporter une variante numérique majoritaire – non seulement les intégrera infinitésimalement comme des variantes déchues, de moins en moins algébriques de la volonté générale, mais fortifiera cette même théorie infinitésimale au niveau de son comment opératoire.

Selon la première dimension, il y a opposition entre simplicité et complexité (= déchéance). Certes, Rousseau associe l'idée d'un gouvernement démocratique à jamais perdu comme idéal – « S'il y avait un peuple de dieux, il se gouvernerait démocratiquement. Un gouvernement si parfait ne convient pas à des hommes » (Rousseau 1972 : 142 / III, 5) – à la dimension réduite de l'État (facilitant la démocratie directe) et surtout à l'extrême simplicité des mœurs (rendant peu probables les discussions épineuses) : « D'ailleurs que de choses difficiles à réunir ne suppose pas ce gouvernement ? Premièrement un État très petit où le peuple soit facile à rassembler et où chaque citoyen puisse aisément connaître tous les autres ; secondement, une grande simplicité des mœurs qui prévienne la multitude d'affaires et les discussions épineuses »

(*id.* : 141 / III, 4). Mais il parle là selon la série (de la constitution) du gouvernement²⁸, qui est différente de la série (de la constitution) de l'État et du Souverain²⁹. Selon cette dernière, qui nous intéresse ici, la dimension réduite de l'État est maintenue : « Tout bien examiné, je ne vois pas qu'il soit désormais possible au Souverain de conserver parmi nous l'exercice de ses droits si la cité n'est pas très petite » (*id.* : 170 / III, 15). Tout comme la simplicité d'ailleurs, dans ses rapports avec les petites cités, de sorte que les deux séries convergent et se superposent dans le cas de la démocratie directe :

Rousseau pense très franchement que dans les petits États – mais évidemment non dans les monstrueuses nations modernes – la simplicité est assez forte pour que le bon sens éclaire le peuple. (...) Mais il faut bien voir que l'angle de visée est très étroit. Qu'on le veuille ou non Jean-Jacques n'exprime pas ici un jugement universellement applicable. Il pense aux temps anciens, à la Suisse, à la Pologne... et à la Corse. Le reste qui forme la quasi-totalité du genre humain – ce reste est vraiment un reste, parce qu'il est perdu. – Il en résulte que le problème de l'adéquation ne peut recevoir qu'une solution très étroite, étant admis que l'on suppose sinon résolu, à tout le moins réduit, l'insurmontable problème de l'inadéquation du gouvernement et de la volonté générale, exception faite bien entendu de la démocratie directe à laquelle Rousseau fait une très claire allusion dans le chapitre I du livre IV du *Contrat social*. Veut-on élargir l'angle de visée, en affirmant ce qui est très vraisemblablement exact, que Rousseau cherche à s'élever à la théorie politique convenant à son temps, il faudra tout en reconnaissant que Jean-Jacques ne tente pas plus de nous reconduire à l'État de nature qu'à la démocratie directe, affirmer sans hésitations que l'idée de démocratie directe est le fil conducteur et peut-être même l'inextricable source des apories de sa philosophie. Vouloir, en se fondant sur la chute historique des démocraties directes – en supposant qu'il en ait existé, en prenant au pied de la lettre cette déclaration de Jean-Jacques : 'il n'a jamais existé de Démocratie véritable et il n'en existera jamais' – bannir de sa réflexion l'idée d'une démocratie directe, c'est pousser l'interprétation beaucoup trop loin et pour certains tomber dans une profonde aberration (Philonenko 1984 : 50-51).

Dans ce chapitre I du livre IV, Rousseau donne à la fois une image de la simplicité (fondant les deux séries dans la démocratie directe) et une image (en deux pas) de la complexité comprise comme dégradation arithmétique de la simplicité. Le passage clé de la simplicité selon la série du Souverain est le suivant :

²⁸ Je ne discute pas dans ce texte les difficultés liées à cette série du gouvernement.

²⁹ « Le gouvernement, comme partie intégrante du corps politique, participe à la volonté générale qui le constitue ; comme corps lui-même, il a sa volonté propre. Ces deux volontés quelquefois s'accordent, et quelquefois se combattent. C'est de l'effet combiné de ce concours et de ce conflit que résulte le jeu de toute la machine. (...) On doit se souvenir ici que la constitution de l'État et celle du gouvernement sont deux choses très distinctes, et que je ne les ai pas confondues. Le meilleur des gouvernements est l'aristocratique ; la pire des souverainetés est l'aristocratique » (*id.* : 246 / Lettres écrites de la montagne, sixième lettre).

Tant que plusieurs hommes réunis se considèrent comme un seul corps, ils n'ont qu'une seule volonté, qui se rapporte à la commune conservation, et au bien-être général. Alors tous les ressorts de l'État sont vigoureux et simples, ses maximes sont claires et lumineuses, *il n'a point d'intérêts embrouillés, contradictoires, le bien commun se montre partout avec évidence, et ne demande que du bon sens pour être aperçu*. La paix, l'union, l'égalité sont ennemies des subtilités politiques. Les hommes droits et simples sont difficiles à tromper à cause de leur simplicité, les leurres, les prétextes raffinés ne leur en imposent point ; ils ne sont même pas assez fins pour être dupes. *Quand on voit chez le plus heureux peuple du monde des troupes de paysans régler les affaires de l'État sous un chêne et se conduire toujours sagement, peut-on s'empêcher de mépriser les raffinements des autres nations qui se rendent illustres et misérables avec tant d'art et de mystères ? (...)* Un État ainsi gouverné a besoin de très peu de lois, et à mesure qu'il devient nécessaire d'en promulguer de nouvelles, cette nécessité se voit universellement. *Le premier qui les propose ne fait que dire ce que tous ont déjà senti, et il n'est question ni de brigues ni d'éloquence pour faire passer en loi ce que chacun a déjà résolu de faire, sitôt qu'il sera sûr que les autres le feront comme lui* (id. : 181 / IV, 1 ; c'est moi qui souligne).

L'interprétation de ce passage clé, dans lequel est posée la solution rustique au problème de la volonté générale, comporte au moins trois points importants. Tout d'abord, on retrouve dans cette image de la simplicité la problématique du bon sens – or, celui-ci ne cesse de s'opposer, comme on l'a déjà suggéré, à l'« art politique » invoqué par Rousseau dans les passages consacrés à l'analogie mathématique (plus précisément dans l'image intuitive du procédé infinitésimal). Dans un cas le bien commun se montre partout avec évidence et relève d'une évidence *pré-donnée* (dans le bon sens) – « le premier qui les propose » (les lois) « ne fait que dire ce que tous les autres ont déjà senti » ; « il » (l'État) « n'a pas d'intérêts contradictoires, embrouillés » ; dans l'autre, le bien commun ne devient pleinement figurable ou visible qu'à travers le jeu (de l'accord et du désaccord) des intérêts micro-différents, jeu – contraignant – qui lui assure une évidence *déduite* ou, mieux, *produite* – « S'il n'y avait point d'intérêts différents, à peine sentirait-on l'intérêt commun qui ne trouverait jamais d'obstacle »³⁰. Dans un cas l'input délibératif est donné par des *estimations individuelles de l'intérêt général* (actualisant la forme-substrat de la bonne intention), estimations pas vraiment différenciées entre elles et des *intérêts particuliers privés*, eux non plus pas vraiment différenciés entre eux ; dans l'autre, l'input délibératif est donné par des *avis particuliers* (nourris par des intérêts) *privés* et surtout *micro-opposés* – et c'est justement à partir et au travers de ces intérêts particuliers privés, différents entre eux et différents de l'intérêt général, qu'on déduit/produit infinitésimalement ce dernier. La

³⁰ Avec l'exclusion réciproque des deux évidences, malgré un certain recoupement dans le *sentir* de l'intérêt– bien commun : si l'évidence prédonnée était la conséquence de la présence d'intérêts différents – qui conduit, dans le jeu infinitésimal, à l'évidence déduite –, on ne comprendrait alors plus pourquoi « les autres le feront comme lui », vu qu'il y aurait des faire et des devoir-faire différents, etc.

différence des deux solutions du point de vue de la configuration différentielle du niveau substantiel conduit à une différence des modalités de finalisation procédurale des collections d'avis respectives. Comme l'idée même de micro-différentiel algébrique est étrangère aux troupes paysannes invoquées par Rousseau – il n'y a pas à proprement parler de micro-différences entre les estimations individuelles pré-délibératives de la volonté générale ou encore entre les intérêts particuliers des participants, vu qu'il s'agit de « passer en loi ce que chacun a déjà résolu de faire, sitôt qu'il sera sûr que les autres le feront *comme lui* » –, une effectuation de la procédure infinitésimale de déclaration des avis contrainte par le jeu de l'accord et du désaccord s'y heurterait à l'identité massive des avis : l'art politique s'enliserait comme morne répétition du même, la délibération ne servant plus à produire/déduire l'évidence de la volonté générale, mais à (re)produire/confirmer une évidence pré-donnée, diffractée identiquement dans les consciences individuelles.

Deuxième point : il y a sans doute

recouvrement *dans l'esprit de simplicité* de la volonté générale et de son opposée, la volonté de tous. Mais ici la simplicité est médiatrice : l'intérêt commun se distingue mal de l'intérêt privé ; on délibère sous le chêne, symbole de justice, des 'affaires' – le mot est-il bien juste ? – de l'État. On est sage et content, on demande peu et tout compte fait il n'y a pas beaucoup de lois à promulguer. (...) Rousseau définit en outre ce recouvrement de la volonté générale et de la volonté de tous en précisant qu'il 'n'est question ni de brigues, ni d'éloquence pour faire passer en loi ce que chacun a déjà résolu de faire, sitôt qu'il sera sûr que les autres feront comme lui'. On se souvient que dans le chapitre III du Livre II, il employait aussi le mot *brigue*, coalition dans laquelle il voulait voir le début de la constitution des 'sociétés partielles' servant d'assise à la genèse d'une volonté de tous dévoyée et condamnée à se figer dans une différence unique. Il ne se contredit pourtant pas : avant la formation des brigues, la volonté générale peut englober la volonté de tous (Philonenko 1984 : 35).

Mais, troisième et dernier point, d'une part, il n'y a pas *que* le recouvrement dans l'esprit de simplicité, vu que selon la méthode infinitésimale la volonté de tous, somme des volontés particulières, tend algébriquement, sous certaines contraintes, à devenir volonté générale, c'est-à-dire sommation intégrale des petites différences entre ces mêmes volontés particulières, et ce, *indifféremment* – sinon à l'opposé – de la simplicité. De manière plus générale, dans sa féconde et incontournable réflexion de 1984, Philonenko est en quelque sorte mal parti en posant que « La volonté de tous ne peut jamais pour la raison morale et politique se substituer à la volonté

générale. En revanche la volonté générale peut englober la volonté de tous » – dans des conditions de haute simplicité. « (...) Cela n'est pas évident à première vue, puisque Jean-Jacques a assigné à la volonté générale une visée – l'intérêt commun – toute différente de celle qu'il attribue à la volonté de tous, qui regarde l'intérêt particulier » (*id.* : 34-35) ; or, le procédé mathématique opérationnalisé comme procédure assure justement la sommation intégrale des intérêts particuliers comme intérêt général et, par conséquent, la congruence entre volonté de tous et volonté générale³¹. D'autre part, les contraintes (pré)délibératives visant à assurer cette congruence portent directement sur la coagulation des brigues, qu'elles interdisent, c'est-à-dire sur la dégradation arithmétique de la volonté générale comme volonté de tous, historiquement sanctionnée dans la complexité des sociétés (modernes), mais somme toute délibérativement évitable même en dehors de la simplicité.

Ces points se clarifient davantage si on regarde du côté des deux pas de l'image de la complexification, de la dégradation arithmétique de la volonté générale comme volonté de tous :

Mais quand le nœud social commence à se relâcher et l'État à s'affaiblir, quand les intérêts particuliers commencent à se faire sentir et les petites sociétés à influencer sur la grande, l'intérêt commun s'altère et trouve des opposants, l'unanimité ne règne plus dans les voix, la volonté générale n'est plus la volonté de tous, il s'élève des contradictions, des débats, et le meilleur avis ne passe point sans disputes. (...) Enfin quand l'État près de sa ruine ne subsiste plus que par une forme illusoire et vaine, que le lien social est rompu dans tous les cœurs, que le plus vil intérêt se pare effrontément du nom sacré du bien public ; alors la volonté générale devient muette, tous guidés par des motifs secrets n'opinent pas plus comme citoyens que si l'État n'eût jamais existé, et l'on fait passer faussement sous le nom de lois des décrets iniques qui n'ont pour but que l'intérêt particulier (Rousseau 1972 : 182 / IV, 1).

³¹ Dans son analyse de 1984, Philonenko pose comme input délibératif (infinitésimal) non pas des volontés et des intérêts particuliers, mais des estimations (toujours micro-différentes) de l'intérêt commun et de la volonté générale par chacun des participants – la pression exercée dans le texte rousseauiste par le scénario non-infinitésimal pouvant expliquer la contamination –, ce qui, du point de vue des passages consacrés à la méthode infinitésimale tout comme de celui de l'opérationnalisation entreprise ici, est en grandes lignes un mauvais départ ; reste qu'en dehors de ces passages, le texte de Rousseau autorise à la limite une telle lecture : il parle explicitement de ces estimations (scénario non-infinitésimal notamment), mais elles ne sont pas explicitement micro-différentes et parfois, comme on l'a vu dans le cas des troupes paysannes, sont même implicitement identiques. Plus loin, je discuterai en détail de cette possibilité et de ses ramifications entre autres pour *construire* selon la logique même de l'espace de tensions entre les solutions au problème de la volonté générale cette *confusion* – prédonnée chez Philonenko en 1984 – ou *contamination* des inputs à la fois dans un scénario infinitésimal à input républicain (= non-infinitésimal) et dans un scénario infinitésimal élargi, à input mixte (libéral/républicain). Ultérieurement, dans son article sur le *Contrat social* de 1986, la matière à partir de laquelle s'effectue le procédé algébrique est donnée par des intérêts particuliers – voir pour tous ces aspects la séquence III de cette première partie (série interne),

On comprend dès lors que l'opposition entre simplicité et complexité (= déchéance arithmétique) recoupe le problème doublement déterminé et le retranscrit historiquement dans les termes d'une opposition entre la coïncidence naturelle et pour ainsi dire instinctive de la volonté de tous et de la volonté générale en des conditions de haute simplicité, c'est-à-dire d'identité entre intérêt particulier et intérêt général, et leur fatale séparation dans l'impur de la complexification sociale, le processus même de civilisation pouvant être assimilé à une véritable dégradation arithmétique de la pure coïncidence originale – « (...) la volonté de tous n'est plus la volonté générale » –, entendant par cela non seulement différenciation interne de l'intérêt particulier et (donc) différenciation entre intérêt particulier et intérêt général, mais aussi, surtout, victoire de celui-là sur celui-ci. L'argument est que, peut-être parce qu'il voulait malgré tout étendre l'applicabilité somme toute problématique de sa théorie au-delà des îlots encore à l'abri de la monstrueuse civilisation, pour reprendre encore une fois Philonenko, Rousseau inclut dans la formulation selon le procédé mathématique du problème doublement déterminé la description – et la solution – du moment complexe de la relation entre volonté de tous et volonté générale³², la méthode infinitésimale étant justement censée récupérer algébriquement et à partir de certaines contraintes leur *congruence* une fois que leur *coïncidence* naturelle a été en grande partie perdue³³. En cela, le cercle rousseauiste du malheur fait malgré lui une boucle qui s'échappe partiellement de sa logique.

Selon la deuxième dimension, d'une part, comme on l'a vu, dans les courts passages reliés au procédé infinitésimal, la volonté de tous bifurque en une variante majoritaire (arithmétique) et une variante unanime (algébrique)³⁴, avec la prééminence de celle-là sur celle-ci dans la définition de sa différence spécifique par rapport à la volonté générale, et avec la possibilité

³² Bien que l'applicabilité ainsi élargie ne puisse franchir le seuil – qu'elle se donne elle-même – des petits États. L'angle de visée reste étroit, mais inclut maintenant une certaine complexité : les petits États assurent une taille suffisamment petite de la cité pour que la volonté générale ne soit pas aliénée par les grands nombres (représentation), alors que la méthode infinitésimale peut assurer à l'intérieur de ces petites cités à démocratie directe la congruence entre volonté de tous et volonté générale même en des conditions de complexité relative.

³³ D'ailleurs, s'il y avait encore indistinction et identité parfaite entre intérêt particulier et intérêt général, toute la théorie infinitésimale de la volonté générale serait frappée d'inutilité. Or, elle vise justement à sauvegarder l'unanimité rustique même en conditions de différenciation des intérêts particuliers, reconduisant ces derniers au sein de l'intérêt général, selon la série différenciée de l'homme, tout comme la solution non-infinitésimale vise à sauvegarder la même unanimité rustique en conditions symétriques de différenciation des estimations individuelles de l'intérêt général, selon la série différenciée du citoyen, étant sous-entendu que les deux séries se différencient non seulement, chacune, intérieurement, mais aussi l'une de l'autre : « en effet chaque individu peut comme homme avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen » (*id.* : 79 / 1, 7).

inattendue, ou en tout cas largement inexploitée par Rousseau, possibilité incluse dans les passages autres que ceux dédiés à l'analogie mathématique, d'une variante unanime arithmétique, c'est-à-dire d'un consensus « non-justifiable » algébriquement, qui se distingue toutefois de l'unanimité acclamative que Rousseau mentionne de passage dans ses vifs tableaux de la déchéance arithmétique³⁵ ; d'autre part, dans l'ensemble du *Contrat social*, la volonté générale elle-même bifurque numériquement en une variante unanime et une variante majoritaire, avec, si on prend au sérieux le procédé infinitésimal, comme j'ai essayé de le faire, la prééminence de celle-là (volonté générale algébrique et unanime) sur celle-ci dans la définition de sa différence spécifique, sur un même fond commun de la généralité formelle : « Pour qu'une volonté soit générale, il n'est pas toujours nécessaire qu'elle soit unanime, mais il est nécessaire que toutes les voix soient comptées ; toute exclusion formelle rompt la généralité » (*id.* : 92 / II, 1).

Dans le meilleur des cas donc il y a congruence, c'est-à-dire identité produite selon la méthode infinitésimale telle qu'opérationnalisée comme procédure, entre volonté générale et volonté de tous dans leurs variantes unanimes et algébriques ; dans le pire des cas, la volonté de tous s'empare de la volonté générale et s'exprime selon ses propres modalités, c'est-à-dire arithmétiquement (majorité-minorité), sous l'horizon d'une différence unique ; au milieu, et tout en évitant une polarisation arithmétique (comment ?), la volonté générale peut être non-unanime (dans le sens de « presque unanime ») ou simplement majoritaire³⁶ :

Deux maximes générales peuvent servir à régler ces rapports : l'une, que plus les délibérations sont importantes et graves, plus l'avis qui l'emporte doit approcher de l'unanimité ; l'autre, que plus l'affaire agitée exige de célérité, plus on doit resserrer la différence prescrite dans le partage des avis ; dans les délibérations qu'il faut terminer sur-le-champ, l'excédent d'une seule voix doit suffire. La première de ces maximes paraît plus convenable aux lois, et la seconde aux affaires (*id.* : 186 / IV, 2).

³⁴ Quand elle est résorbée dans la volonté générale, ce qui équivaut à son « algébrisation » ; c'est un cas-limite de son comment opératoire. Dans les deux cas « volonté de tous » signifie que « tous » ont exprimé leurs « volontés ».

³⁵ « À l'autre extrémité du cercle l'unanimité revient. C'est quand les citoyens tombés dans la servitude n'ont plus ni liberté ni volonté. Alors la crainte et la flatterie changent en acclamations les suffrages ; on ne délibère plus, on adore ou l'on maudit » (*id.* : 184 / IV, 2).

³⁶ Dans un cas, il suffit qu'il manque une voix pour qu'il n'y ait pas consensus ; dans l'autre, il suffit d'une voix en plus pour dégager une majorité – il y a bien évidemment tout un continuum entre les deux. Pour Rousseau, l'absence d'unanimité ne signifie pas nécessairement que les variantes non-unanime et majoritaire de la volonté générale manqueraient l'intérêt général. J'ai déjà suggéré que du point de vue du procédé infinitésimal opérationnalisé comme procédure tout bris de consensus conduit à un intérêt moins général.

Mais s'agit-il de la même volonté générale que celle du procédé infinitésimal opérationnalisé comme procédure ? Ces deux autres types de volonté générale (non-unanime et majoritaire) sont-ils toujours algébriques ? Ou, pour le poser autrement, ces concessions faites par l'algébrique aux coups de dés arithmétiques – comme le vote, par exemple – sous la pression de la célérité et à partir d'une différenciation de la matière en question sont-elles suffisamment petites pour qu'elles n'affectent pas l'essentiel de l'effectuation infinitésimale ? Supposons provisoirement que oui.

Rousseau laisse entendre d'abord que même si on prend tout le temps nécessaire pour délibérer, il est possible que le consensus ne soit pas atteint (variante non-unanime ou presque unanime) et ensuite que là où le temps presse, on doit procéder ou bien directement au vote ou bien à un arrêt dans la progression algébrique d'une formation de la volonté générale (variante majoritaire), progression qui, si elle n'était pas interrompue, aurait conduit ou bien à un consensus ou bien à un presque consensus. Mais et dans le cas où la continuité et la pureté algébrique de la formation de la volonté générale sont gâchées – sinon remplacées dès le début – par des procédés discontinus arithmétiques, et dans le cas où cette formation de la volonté générale n'arrive pas par elle-même, c'est-à-dire algébriquement, à un consensus, un véritable rouleau compresseur de l'avis gagnant – majoritaire ou presque unanime – est mis en marche afin de reconduire les éventuels « remainders » : « Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurais fait autre chose que ce que j'avais voulu, c'est alors que je n'aurais pas été libre³⁷ » (*id.* : 186 / IV, 2).

Comme je l'ai suggéré, ce n'est que dans la variante *unanime* de la volonté générale qu'un « avis contraire au mien » puisse l'emporter *algébriquement* – l'intérêt général dégagé à la suite d'un consensus formé selon la procédure infinitésimale étant en effet supposé contraire (ou en tout cas dissemblable par rapport) à chacun des avis particuliers initiaux des participants. En même temps, vu l'orientation unanime-consensuelle des résultats obtenus selon la procédure

³⁷ Je discuterai plus loin du fondement non-infinitésimal de ces qualifications opérationnelles et numériques de la volonté générale, à reconstruire dans la séquence III comme scénario non-infinitésimal le plus probable et ayant comme input délibératif non plus des intérêts particuliers (privés), mais des estimations individuelles (particulières) de la volonté générale. Maintenant, je me concentre sur la compossibilité opérationnelle et numérique entre ce qu'on a dégagé précédemment selon le procédé infinitésimal et ces autres qualifications opérationnelles et numériques,

algébrique, l'idée même d'un rouleau compresseur intervenant après-coup à des fins d'intégration des éventuels déviants dans la riche figure du Même devient complètement inutile. Or, elle ne l'est pas dans les cas des variantes presque unanime et majoritaire, où se pose proprement dit – même si autrement – le problème d'un « avis contraire au mien qui l'emporte ». L'argument est que, si on veut être algébriquement conforme à la théorie infinitésimale que Rousseau lui-même construit, dans les cas de ces deux variantes un « avis contraire au mien » ne peut pas l'emporter algébriquement, c'est-à-dire il ne peut pas s'opposer de manière entièrement algébrique à chacun des avis particuliers initiaux ; et comme dans ces deux cas un « avis contraire au mien l'emporte » de toute façon, à supposer que je suis dans la minorité, il ne peut le faire que s'il s'oppose *arithmétiquement* au mien. Autrement dit, il ne peut l'emporter que parce que ces deux variantes témoignent d'un décodage partiellement arithmétique, qu'il s'agisse du niveau du *substantiel* algébrique, où de grandes différences arithmétiques se seraient infiltrées d'une manière ou d'une autre, ou qu'il s'agisse du niveau du *procédural* algébrique, où le seul recours à une procédure arithmétique aurait instantanément transformé le substantiel algébrique selon les lignes d'une polarisation arithmétique ; pire : ces deux variantes ne sont possibles que parce que l'arithmétique s'y est déjà insinué, que parce qu'elles ne sont plus entièrement algébriques ; pire encore : ce sont cette immixtion de l'arithmétique dans la progression algébrique d'une formation infinitésimale de consensus³⁸ et, dirait un incondtionnel de l'infinitésimal, l'afférent déficit de « légitimité » algébrique qui appellent l'idée même d'un rouleau compresseur intervenant après-coup. Tout comme, selon la dimension historique, la théorie infinitésimale de la volonté générale s'échappe du cercle du malheur peut-être sans que Rousseau s'en aperçoive, de même, selon la deuxième dimension, une herméneutique des hésitations et des contradictions de Rousseau peut purifier et renforcer cette même théorie infinitésimale, et ce, à un niveau opératoire, c'est-à-dire au niveau même qui fait défaut chez Rousseau, tant la déduction transcendantale de l'intégrale de la volonté générale a des difficultés à se schématiser dans le concret³⁹.

approchées *comme si* elles étaient le résultat du scénario infinitésimal effectué à partir des intérêts particuliers (privés).

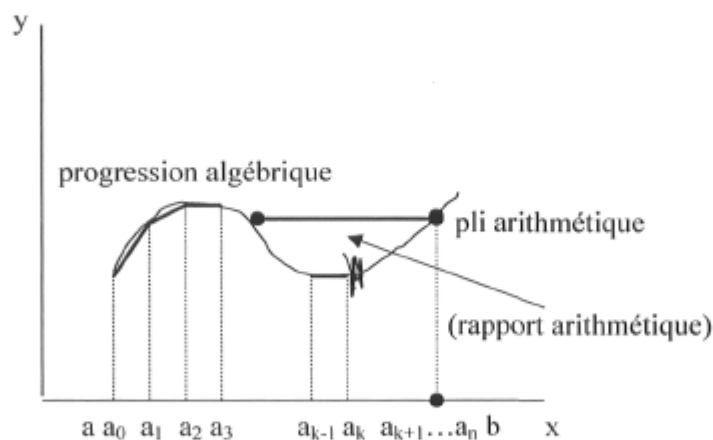
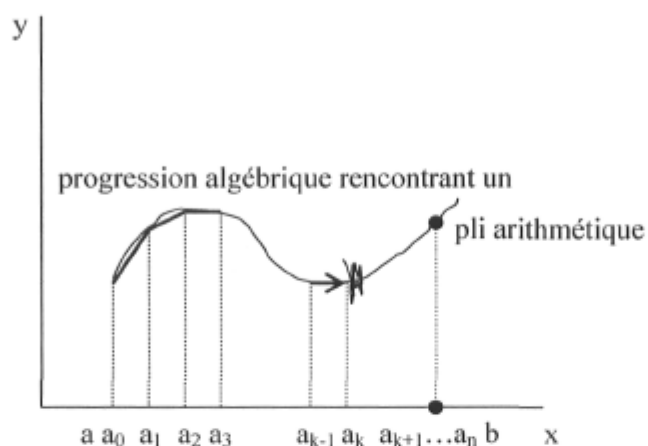
³⁸ Quand l'arithmétique procédural ne l'emporte dès le début sur l'algébrique, comme dans le cas des affaires exigeant tant de célérité qu'on procède directement au vote.

³⁹ « Rien n'est plus difficile que de concevoir dans le texte de Rousseau le principe *schématique* permettant à la volonté générale instituée de sortir du cercle d'acier de l'*universel* pour opérer son remplissement *concret*. Tout se passe comme si l'opération d'institution la posant comme intégrale et substance ne trouvait jamais sa contrepartie effective dans le mouvement inverse conduisant à l'empiricité concrète » (Philonenko 1984 : 48).

Une théorie rousseauiste procédurale–opérationnelle de la volonté générale est en même temps une théorie *forte*, 1. dans la mesure où elle ne qualifie de véritablement générale qu'une volonté générale entièrement algébrique, c'est-à-dire une volonté générale substantiellement *et* procéduralement algébrique, et 2. dans la mesure où, du jeu même du substantiel et du procédural algébriques, elle ne déduit et ne retient qu'une seule possibilité dans l'ordre du critère numérique : l'unanimité. Cette théorie devrait donc inclure les trois propositions suivantes :

- a) Selon le procédé infinitésimal opérationnalisé comme procédure, la volonté générale (entièrement algébrique) ne peut être qu'unanime et ne peut déboucher que sur un consensus dont l'arrêt final à la fois intègre et s'oppose à – ou est différent de – chacun des avis initiaux des participants, et ce – de manière entièrement algébrique.
- b) Si elle n'est plus entièrement algébrique et numériquement unanime, et donne par conséquent des résultats moins généraux, c'est parce que des défauts d'effectuation de la procédure ont infiltré et gâché sa pureté infinitésimale, substantiellement ou (et) procéduralement, bien qu'une volonté qui n'est plus générale au sens de « entièrement algébrique » puisse connaître des variantes (numériquement) unanimes. Plusieurs situations sont envisageables, selon qu'on considère les niveaux (substantiel et procédural), l'ordre des moments de leur dégradation arithmétique et le critère numérique :
 - b1) certaines exigences algébriques substantielles n'ont pas été *totale*ment respectées en amont, notamment celle qui demande que les différences – par nature – petites entre les avis des participants restent comme telles (d'où les contraintes portant sur l'information-communication pré-délibérative), le blocage provoqué dans la progression infinitésimale par la plus grande différence d'un pli produit par des micro-différences réduites précédemment à zéro appelant éventuellement le recours à la procédure arithmétique du vote et conduisant, selon le critère numérique, à une variante non-unanime (ou presque unanime) de la volonté générale, bien qu'une variante majoritaire ne soit pas exclue, selon le poids du pli arithmétique, et à supposer – dans les deux cas – que l'avis gagnant à la suite du vote est celui formé infinitésimalement avant le blocage ; on observe que l'avis gagnant est en rapport algébrique d'intégration oppositive avec les avis qui ont conduit infinitésimalement à sa formation et en rapport d'exclusion arithmétique avec ceux

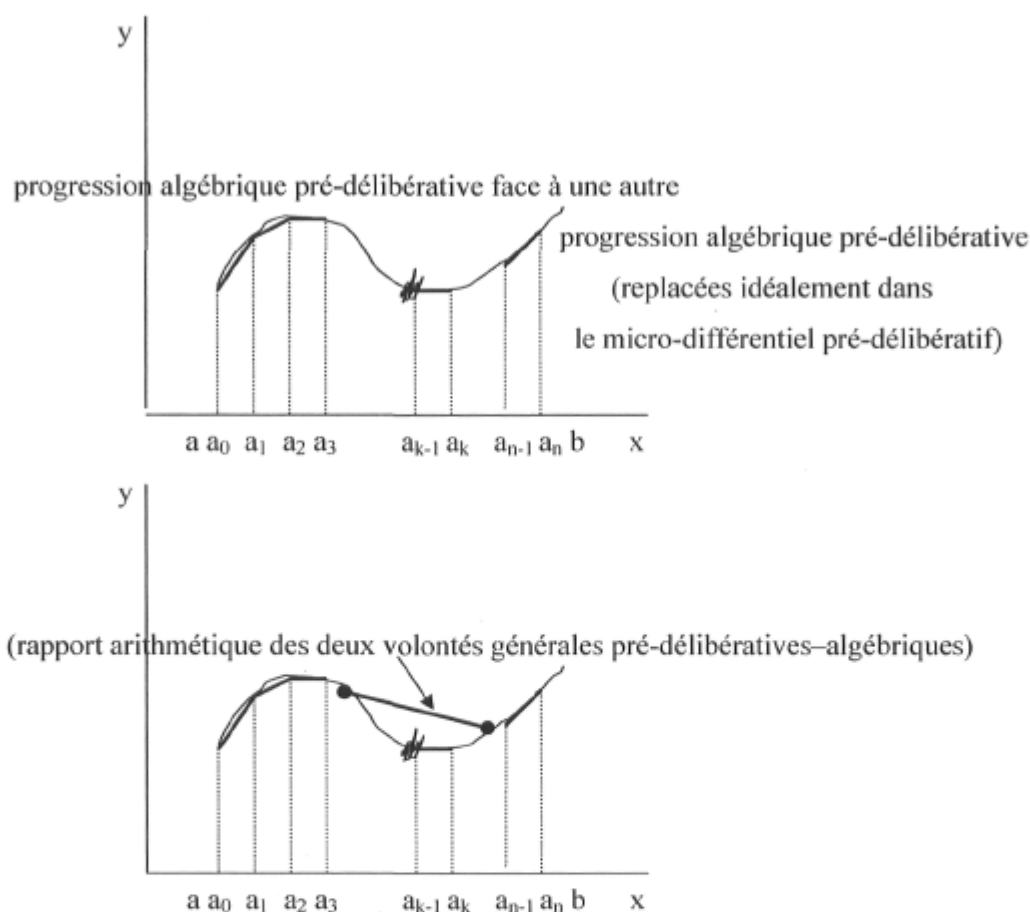
« pris » dans le pli ; il est évident que cette *volonté générale interrompue substantiellement* donne des résultats moins généraux, qu'elle n'est plus entièrement algébrique, le substantiel arithmétique (impossible absorption–dilution du pli dans la progression infinitésimale) appelant le procédural arithmétique ; c'est le premier pas dans la dégradation de la volonté générale comme volonté de tous;



(si le non-respect des contraintes portant sur l'information–communication et donc sur la préservation du substantiel algébrique est généralisé, la progression infinitésimale est dès le début bloquée au profit d'une procédure arithmétique de partage ; selon le degré de non-respect des contraintes, on peut certes avoir une variante non-unanime – presque unanime –, quand un de ces plis arithmétiques comprend la presque totalité des participants, ou une variante simplement majoritaire, quand un de ces plis l'emporte sur tous les autres, mais on n'est plus dans une volonté générale dont il s'agirait d'établir les degrés de généralité algébrique pour ensuite discriminer entre ces degrés et ne garder comme véritablement algébrique et générale que la volonté générale unanime – on est dans la volonté de tous pure et dure)

b2) (variante éminemment théorique) : il y a eu, pré-délibérativement, formation selon la méthode infinitésimale des volontés générales de deux ou plusieurs groupes, ce qui signifie à la limite non-respect des contraintes (information–communication) portant sur le substantiel algébrique ; d'une part, cette possibilité est exclue dans le contexte rousseauiste ; de l'autre, s'il est vrai que ces délibérations pré-délibératives s'éloignent de l'information–communication arithmétique (le chef d'une brigade qui « forme » la volonté générale du groupe), reste que leurs résultats peuvent être considérés comme équivalents à des insularisations arithmétiques, même si les micro-différences n'ont pas été réduites à zéro à l'intérieur de ces blocs, mais intégrées selon la méthode infinitésimale ; ce qui se voit à l'assemblée, durant la délibération proprement dite : le rapport de ces deux (ou plusieurs) volontés générales algébriques sera substantiellement arithmétique (pas de décentrement possible des faisceaux respectifs) et appellera le plus probablement une procédure de partage arithmétique (vote) ; la possibilité d'une formation selon la méthode infinitésimale et durant la délibération des volontés générales de deux ou de plusieurs groupes, qui se constitueraient donc sur le champ, la possibilité donc que l'algébrique conduise par lui-même à l'arithmétique est exclue par la chaîne même qui secoue délibérativement le micro-différentiel dans la déclaration des avis⁴⁰ : la progression de l'accord et du désaccord tout comme le positionnement de chaque participant par rapport à quatre autres rendent impossible toute polarisation algébrique (qui serait ensuite

instantanément convertie arithmétiquement) ; j'appellerais cette variante éminemment théorique – *volonté générale quasi-arithmétique*, dans la mesure où elle fait de l'arithmétique (volonté de tous) avec de l'algébrique (volontés générales) ;

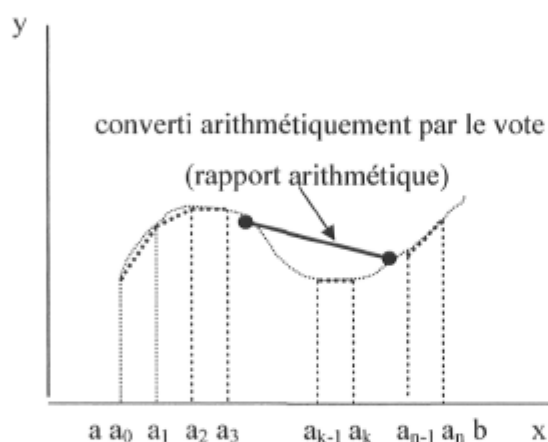
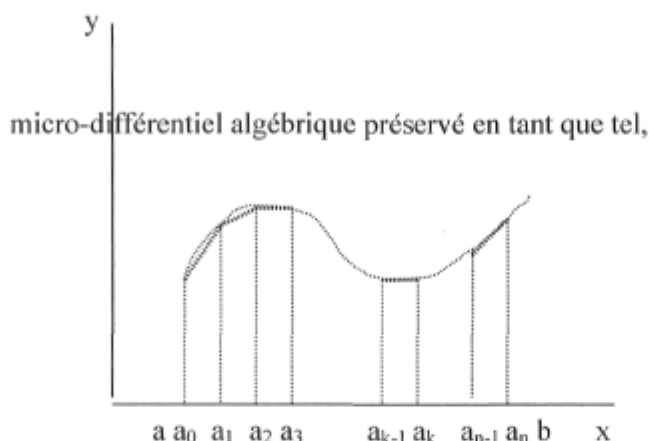


(si on suit la méthode infinitésimale telle que procéduralisée comme déclaration des avis, les membres du premier groupe déclareraient tous la même volonté générale qu'ils ont préalablement formée algébriquement, et les membres du deuxième groupe feraient la même chose pour ce qui est de leur volonté générale : il y aurait différence unique, et donc avis moins général ; pire, il n'y aurait plus vraiment

⁴⁰ Tout comme est exclue la possibilité symétrique d'une neutralisation algébrique délibérative d'une grande différence arithmétique préexistante.

progression infinitésimale, mais morne répétition du même laissant la place à l'autre répétition d'un autre) même ; et si, par un heureux hasard les deux volontés générales coïncidaient, cela impliquerait rétrospectivement, pour faire très vite, un pliage en deux parties identiques du micro-différentiel initial, ce qui modifierait le niveau substantiel même dans la mesure où les différences entre, par exemple, a_0 et a_{k-1} seraient réduites à zéro, etc.)

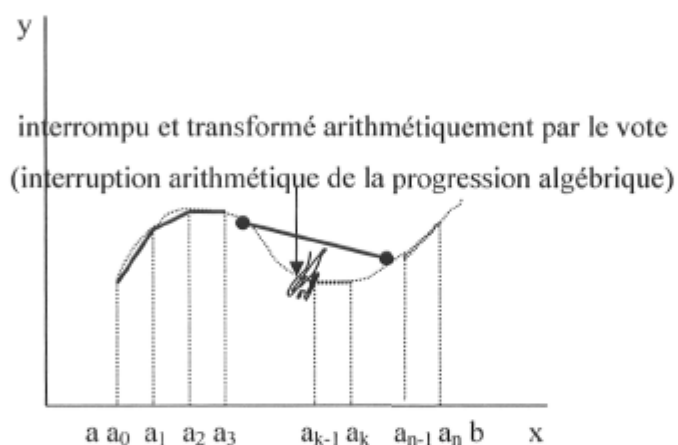
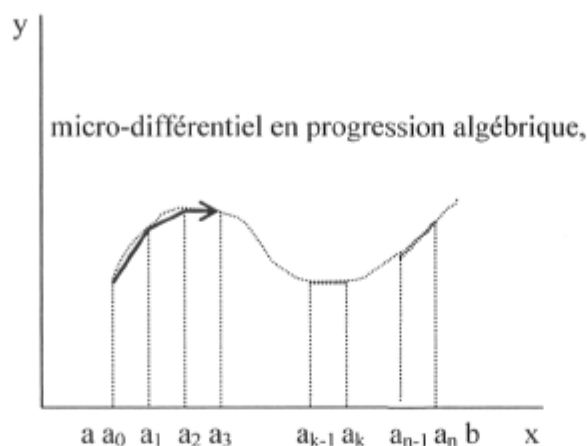
b3) même si les petites différences algébriques ont été substantiellement préservées en tant que telles, la pression de la célérité a demandé à faire recours dès le début à une procédure arithmétique, au coup de dés agrégatif du vote ; c'est l'exemple type d'une dégradation procédurale de la pureté algébrique de la volonté générale comme volonté de tous : *volonté générale directement (procéduralement) arithmétique* ; si on se rappelle les deux maximes invoquées par Rousseau, une variante majoritaire définirait non seulement le seuil significatif, mais aussi la spécificité de ce type du point de vue du critère numérique ; mais comme on ne connaît pas les trajets selon lesquels les divers intérêts particuliers micro-différents se raccordent à une proposition ou à une autre faite dans l'assemblée en vue du vote, la possibilité d'une volonté « générale » non-unanime (presque unanime) n'est pas a priori exclue ; mais dans les deux cas, cette volonté générale procéduralement arithmétique se différencie clairement (substantiellement) de la situation envisagée à b1) ; il y aurait en plus différence selon le critère numérique, dans la mesure où la possibilité d'une variante unanime n'est pas ici a priori exclue elle non plus – les petites différences préservées substantiellement en tant que telles conduiraient à une volonté de tous (procéduralement arithmétique et) unanime opposée point par point à la pas moins unanime volonté générale procéduralement algébrique à laquelle conduiraient les mêmes petites différences préservées substantiellement en tant que telles (et l'on sait que si la première peut revendiquer l'impartialité intégrative des résultats sur lesquels elle débouche, elle reste loin de l'expressivité différentielle propre à la deuxième) ;



b4) même si les petites différences algébriques ont encore une fois été substantiellement préservées en tant que telles, la même pression de la célérité a interrompu arithmétiquement la progression et la continuité infinitésimales, le recours au procédé discontinu du vote conduisant à la coagulation de ce qu'on pourrait appeler une *volonté générale interrompue procéduralement* ; par rapport aux deux maximes rousseauistes « qui peuvent servir à régler ces rapports », la spécificité numérique de ce type de volonté « générale » serait donnée par une variante majoritaire, bien qu'encore une fois une variante non-unanime ne soit pas a priori exclue ; dans les deux cas cette volonté générale interrompue par une procédure arithmétique se distingue clairement (substantiellement) de la situation

vue à b1) ; il y aurait même, encore une fois, différence supplémentaire selon le critère numérique, car ce cas peut à la limite s'accommoder d'une variante unanime – ce qui supposerait coïncidence entre ce qui s'est déjà dessiné infinitésimalement comme volonté générale et résultat final du vote (arithmétique) ; dans la mesure où on ne connaît pas les trajets selon lesquels les petites différences se raccordent à une position ou à une autre – tout ce que l'on sait est que les petites différences réduites à zéro embrasseront la position commune du groupe et que les petites différences intégrées algébriquement feront la même chose pour ce qui est de leur volonté générale –, cette possibilité doit être prise en compte ne fût-ce que parce qu'elle montre, tout comme le faisait la situation b3), que la dégradation arithmétique de l'algébrique et de la volonté générale comme volonté de tous n'exclut pas l'unanimité⁴¹ ; mais par rapport à l'unanimité à laquelle pouvait conduire b3, l'unanimité (éventuelle) obtenue dans cette situation (b4) peut revendiquer, à part l'impartialité intégrative, l'expressivité différentielle *partielle* des résultats – algébriquement opposés aux avis intégrés dans la progression infinitésimale ;

⁴¹ Une combinaison des éléments déclencheurs de la situation b1 et les situations b3 ou b4, c'est-à-dire la possibilité qu'une plus grande différence se soit infiltrée dans le micro-différentiel initial avant le vote, ne change en rien le partage des scénarios : elle ajoute de l'arithmétique substantiel (plus grande différence) à l'arithmétique procédural (vote). Par contre, plus les grandes différences s'accumulent dans b1, plus tôt est interrompue la progression infinitésimale de la formation de consensus au profit des modalités de partage arithmétique (vote), et plus donc b1 s'approche des résultats de b3 et b4, mais sans pression de temps.



c) Dans tous les quatre cas, l'avis gagnant ne s'oppose plus de manière entièrement algébrique à chacun des avis initiaux :

c1) dans le cas (b1) d'une volonté générale interrompue substantiellement (obtenue par le vote, mais après que la progression algébrique ait atteint sa fin), il s'oppose de manière arithmétique à l'avis initial (et final) du pli mis en minorité, bien qu'il s'oppose algébriquement à chacun des avis initiaux de ceux qui forment la majorité, tout en intégrant ces avis, selon la procédure infinitésimale ;

c2) dans le cas (b2) de deux volontés générales formées algébriquement et s'affrontant arithmétiquement durant la délibération⁴², il s'oppose algébriquement aux avis de ceux qui forment la majorité et arithmétiquement à l'avis de la minorité ;

c3) dans le cas (b3) d'une volonté générale procéduralement arithmétique obtenue directement par le vote, il s'oppose arithmétiquement aux avis initiaux de ceux qui forment la minorité et est arithmétiquement conforme aux avis initiaux de ceux qui constituent la majorité ; l'unanimité éventuelle prolonge la majorité et relève de la même conformité arithmétique ;

c4) et dans le cas (b4) d'une volonté générale interrompue procéduralement, obtenue par un vote qui interrompt la progression algébrique, il s'oppose arithmétiquement aux avis initiaux de ceux qui sont dans la minorité – et ce, quel que soit le poids de cette volonté « générale » (partiellement dessinée) dans le résultat final –, alors que son rapport aux avis initiaux de ceux qui se retrouvent dans la majorité est à situer entre l'opposition algébrique et la conformité arithmétique⁴³ ; l'unanimité éventuelle prolonge la majorité et relève par conséquent de la même logique.

Ces propositions ne sont donc possibles que si, à côté du niveau substantiel et du critère numérique, on introduit la distinction entre procédure arithmétique (vote) et procédure algébrique (déclaration des avis)⁴⁴. Si on fait abstraction de la situation somme

⁴² Le cas de plusieurs groupes complique le schéma dans la situation où aucun des groupes ne serait majoritaire : alors l'avis gagnant serait en rapport arithmétique à la fois aux avis des groupes qui forment la majorité (inclusion) et à ceux des groupes mis dans la minorité (exclusion).

⁴³ Si la volonté générale déjà dessinée dans la progression algébrique l'emporte comme avis, on retrouve en grandes lignes les résultats de b1 ; si elle a besoin de l'adhésion supplémentaire d'autres participants, son rapport à ceux-ci est de conformité arithmétique. Si, en échange, elle est mise en minorité, on retrouve la situation point par point inverse par rapport à b1 – le pli arithmétique est remplacé par cette progression algébrique « insularisée » –, et l'avis gagnant s'oppose arithmétiquement à l'avis (algébrique) de la minorité, alors qu'il est arithmétiquement conforme à ceux des participants qui forment la majorité.

⁴⁴ Plus généralement, il ne s'agit pas d'être plus rousseauiste que Rousseau, mais plus conséquent que lui : j'essaie donc de reconstruire cette théorie forte d'une volonté générale opérationnelle-procédurale, de telle sorte qu'elle s'accorde avec toutes les propositions souvent contradictoires portant, dans le contexte rousseauiste, sur la volonté générale ; et si cette théorie s'opposera algébriquement à chacune de celles-ci, prises séparément, mais les intégrera toutes, si l'accord de toutes les propositions équivaudra à la somme de leurs différences, ou encore si l'accord de deux propositions se formera par opposition à une troisième et ainsi de suite, c'est qu'on aura suivi la méthode infinitésimale elle-même.

toute théorique de b2), cette distinction permet une classification comportant quatre types de volonté générale à l'intersection entre l'opérationnalisation de la théorie infinitésimale et les deux maximes, invoquées par Rousseau, portant sur le critère numérique joint à la pression temporelle. La proportion dans laquelle interviennent les deux procédures dans une délibération de type rousseauiste donne, à côté des éléments plus substantiels (petites versus grandes différences), les quatre types de volonté générale : entièrement algébrique et (donc) unanime, interrompue substantiellement (b1) ou procéduralement (b4), directement (procéduralement) arithmétique (b3). Selon la procédure infinitésimale de déclaration des avis algébriquement micro-différents, il y aurait formation de volonté générale unanime et donc de consensus qui rendrait en quelque sorte superflue l'idée même du vote : simple procédure de sanctionner formellement ce qu'on a déjà sanctionné dans l'unanimité quasi-muette de la volonté générale ainsi formée. La volonté générale interrompue substantiellement ne peut en échange se passer du vote comme procédure de trancher arithmétiquement un désaccord indépassable, vu que la progression algébrique est arrivée à sa fin, c'est-à-dire à une impossible absorption-dilution de l'insularisation d'une plus grande différence, blocage conduisant au recours à la procédure arithmétique du vote ; dans ce cas donc, la déclaration infinitésimale des avis et leur découpage arithmétique (vote) auraient, comme procédures, le même statut. Un déséquilibre s'introduit dans le cas de la volonté générale interrompue procéduralement : là, le coup de dés arithmétique (vote) prend le dessus sur la progression algébrique, dans la mesure où celle-ci n'a pas le temps de faire ses preuves, sous la pression de la célérité. Et, enfin, le déséquilibre atteint son maximum – et inverse complètement le rapport des procédures qu'établissait la volonté générale entièrement algébrique et unanime – dans le cas de la volonté générale directement (procéduralement) arithmétique, qui est l'opposé point par point de celle-ci en ce qu'elle rend superflue l'idée même de progression algébrique : sous la pression de la célérité, le vote arithmétique est la seule procédure employée. On aboutirait ainsi à quatre scénarios procéduraux de production d'une volonté générale plus ou moins algébrique, c'est-à-dire de moins en moins algébrique. On voit l'avantage de la confrontation entre l'opérationnalisation procédurale de la théorie infinitésimale et les indications opérationnelles, numérico-temporelles que Rousseau glisse dans son texte : si à première vue les trois derniers cas apparaissaient comme témoignant de la même généralité que la

volonté générale entièrement algébrique et (done) unanime, la prise en compte du comment procédural conduit à une hiérarchisation des quatre volontés générales. Et au fur et à mesure que l'on descend dans la hiérarchie procédurale, on retrouve des résultats de moins en moins procéduralement généraux, ce qui ne va pas sans altération progressive de l'objet, d'un intérêt général lui-même de moins en moins général. Maximum de dégradation arithmétique de l'algébrique – le quatrième cas qui, bien qu'il préserve substantiellement les petites différences algébriques entre les participants, aboutit, de par la procédure même employée, à des résultats arithmétiques semblables à ceux qu'on obtiendrait si ces petites différences n'avaient pas été préservées pré-délibérativement, si, autrement dit, elles étaient dès le début réduites dans certaines zones à zéro (entre elles) et polarisées selon un découpage arithmétique par la communication-information pré-délibérative : en cela, au bout de la dégradation algébrique, on retrouve en grandes lignes la variante arithmétique de la volonté de tous.

Celle-ci, on l'a dit, se définit essentiellement par sa variante arithmétique impliquant selon le critère numérique un découpage majorité-minorité, son infinitésimalisation n'étant qu'un cas limite – la ligne polygonale approximant suffisamment bien la courbe de la volonté générale –, dans la mesure où dans sa congruence avec la volonté générale elle se retrouverait non seulement algébrisée, mais aussi contaminée d'unanimité. Reste que tant qu'elle est arithmétique, c'est-à-dire elle-même, la volonté de tous ne franchit pas trop, dans le contexte rousseauiste, le seuil d'une différence unique (majorité écrasante – minorité écrasée). Mais tout comme les volontés « générales » interrompue procéduralement (b4) et directement arithmétique (b3) comportaient à la limite la possibilité de l'unanimité (*procéduralement* arithmétique obtenue par vote au sein du micro-différentiel *substantiellement* algébrique), de même, une volonté de tous *substantiellement* arithmétique-unanime (non-acclamative toutefois), ne devrait pas être a priori exclue – elle est tout aussi (sinon plus) intéressante que les deux autres possibilités⁴⁵.

⁴⁵ Par exemple, le chef d'une brigade réussit à réduire à zéro *toutes* les petites différences des participants ou ceux-ci font la même chose entre eux, par eux-mêmes. Cette unanimité substantiellement arithmétique est en grandes lignes équivalente à celle procéduralement arithmétique qu'on peut obtenir à la limite dans la situation b3), mais les deux s'éloignent numériquement de la volonté de tous pure et dure qui, elle, comporte un découpage (substantiel-procédural) majorité-minorité(s). Si, au lieu de l'unanimité substantiellement arithmétique, il y avait coagulation substantielle de deux ou plusieurs groupes, ce qui conduirait nécessairement au vote, on serait de plein pied dans la volonté de tous pure et dure, tout comme on le serait si,

J'argumenterai que, paradoxalement, cette possibilité recoupe la théorie du Législateur – introduite par Rousseau, selon les commentateurs, pour surmonter les difficultés considérables liées à la théorie infinitésimale de la volonté générale – et que cette introduction du Législateur défait et pousse à l'extrême les deux éléments synthétisés tant bien que mal dans la théorie infinitésimale, c'est-à-dire volonté générale et caractère à la limite justifié du consensus auquel elle est censée aboutir. Car si la problématique du Législateur comporte un (intenable) supplément de rationalité, incarné dans la personne du Législateur et censé assurer une justification sans faille, ce supplément ne fait que dégrader le consensus algébrique comme consensus arithmétique et la volonté générale comme volonté de tous, tant il pousse l'algébrique (substantiel) de la volonté générale vers l'arithmétique (substantiel) d'une volonté de tous unanime. Il va sans dire qu'en opérationnalisant procéduralement une théorie (forte) de la volonté générale rousseauiste, je traiterai la problématique du Législateur comme un considérable pas en arrière ou, dans le meilleur des cas, comme un pas qui n'était pas nécessaire. J'argumenterai donc que Rousseau a en quelque sorte mésestimé sa propre théorie infinitésimale plus que les difficultés considérables de celle-ci l'auraient demandé.

au lieu de l'unanimité procéduralement arithmétique, il y avait découpage majorité-minorité(s) par le vote dans un micro-différentiel délibératif maintenu en tant que tel – ce qui donnerait les mêmes résultats qu'une coagulation substantielle réelle de deux ou plusieurs groupes. On observe également que l'unanimité substantiellement arithmétique est indifférente à la procédure, le vote ou la déclaration des avis donnant les mêmes résultats en conditions d'identité des avis.

TABLEAU OPÉRATIONNEL-PROCÉDURAL DE LA DISTINCTION-CONGRUENCE ENTRE

VOLONTÉ GÉNÉRALE

ET

VOLONTÉ DE TOUS

Entièrement algébriqueAlgébrique unanime

Algébrique substantiel : petites différences

Algébrique procédural : déclaration des avis >> (vote)

Unanime

b1) Interrompue substantiellement (*algébrique → arithmétique*)

Algébrique-arithmétique substantiel : petites > grandes différences

Algébrique-arithmétique procédural : déclaration des avis || vote

Non-unanime (presque unanime) ; majoritaire

b4) Interrompue procéduralement (*algébrique —>> arithmétique*)

Algébrique substantiel : petites différences

Algébrique-arithmétique procédural : déclaration des avis < vote

Majoritaire ; non-unanime (presque unanime), unanime

b3) Directement arithmétique (*algébrique —>>> arithmétique*)

Algébrique substantiel : petites différences

Arithmétique procédural : (déclaration des avis) << vote

Majoritaire ; non-unanime (presque unanime), unanime

Arithmétique

Arithmétique substantiel : grandes différences

Arithmétique procédural : vote

Majoritaire ; non-unanime (presque unanime)

Arithmétique unanime (substantiellement)

(Le Législateur)

*

III. La solution non-infinitésimale

Mais jusqu'à présent on n'a fait qu'analyser la compossibilité (numérique) des résultats (déduits) du procédé mathématique opérationnalisé comme procédure et des qualifications opérationnelles de la volonté générale se trouvant dans le texte rousseauiste en dehors des courts passages dédiés à la méthode infinitésimale : on a investi ces qualifications à partir de ces résultats, on les a intégrées algébriquement comme des variantes de plus en plus impures, renouant de plus en plus avec l'arithmétique de la volonté de tous, tout en dégageant plusieurs modalités selon lesquelles le scénario infinitésimal lui-même pourrait aboutir à des résultats correspondant à ces qualifications opérationnelles – on s'est servi donc de celles-ci pour renforcer opérationnellement, par l'effet de retour, celui-là.

On ne s'est pas encore attaqué au fond du problème (bien que ces préparatifs y préparent bien), c'est-à-dire au scénario non-infinitésimal où sont posées d'ailleurs les « deux maximes générales » qui « peuvent servir à régler ces rapports ». Car si, approchées du point de vue du scénario infinitésimal, les variantes non-unanime et majoritaire de la volonté générale persistent à renvoyer à des modalités opérationnelles visiblement non-infinitésimales, procéduralement arithmétiques, c'est surtout parce qu'elles ne deviennent possibles que dans un scénario délibératif parallèle et opposé, manifestement non-infinitésimal. Il s'agit maintenant de s'attaquer proprement dit au fond du problème, en continuant la reconstruction de la théorie infinitésimale par une confrontation avec ce scénario parallèle et opposé.

Rappelons les deux autres éléments qui, à côté du procédural arithmétique, qualifient ce scénario comme non-infinitésimal. D'une part, il y a son input différent. Si au niveau du procédé infinitésimal Rousseau ne parle que des volontés particulières et des intérêts privés transformés algébriquement en volonté générale et en intérêt commun, si l'homme est converti en citoyen au bout d'une exigeante progression infinitésimale ou, mieux, si c'est entre eux – même si non-discursivement et non-dialogiquement – et sous certaines contraintes que les hommes deviennent citoyens, dans les passages portant sur les

variantes (arithmétiques) non-unanime et majoritaire, c'est-à-dire dans les passages consacrés au scénario non-infinésimal, ces intérêts privés et ces volontés particulières s'élèvent jusqu'à devenir – et sont remplacés par – des estimations individuelles de l'intérêt commun et de la volonté générale par chacun des participants : l'homme est, pour ainsi dire, dès le début citoyen. D'autre part, si les préférences libérales laissent la place à des jugements républicains sur le bien commun, le constitutivisme, propre à la solution mathématique, laisse à son tour la place, dans le scénario non-infinésimal, à un mélange ambigu de positivisme et d'épistémisme (externe) : la majorité a toujours raison.

Rappelons également que l'opposition des deux scénarios ne sort pas du niveau procédural (arithmétique versus algébrique) pour investir le niveau substantiel. D'une part, on a vu que Rousseau impose implicitement comme condition de l'heureuse effectuation de la procédure non-infinésimale l'absence de brigues, de factions, de sociétés partielles dans l'État : il ne devrait pas y avoir dans ce scénario non-infinésimal coagulation *substantielle* de grandes différences extensives (= arithmétiques) à partir des intérêts particuliers privés infiltrés dans ou parmi les estimations individuelles de la volonté générale⁴⁶. D'autre part, si par hypothèse, du moins dans cette série interne supposée (plus) proche des intentions de Rousseau lui-même, les petites différences demandées par le procédé infinésimal sont des différences extensivement *et* intensivement petites, vu les liens qu'entretiennent entre elles la série différenciée de l'homme et la série différenciée du citoyen – symétrie de leur séparation et de leurs différenciations internes respectives par rapport à l'origine rustique, possibilité de contamination de la série (différenciée) du citoyen par la série (différenciée) de l'homme, etc. –, on peut légitimement supposer que Rousseau ne ferait pas place sur un versant à plus de différence que sur l'autre et que donc le scénario non-infinésimal, déjà mis à l'abri de la coagulation substantielle des grandes différences extensives, opère à partir des différences extensivement *et* intensivement tout aussi petites que celles à partir desquelles s'effectue le procédé infinésimal. Cette supposition revient à *algébriser* le niveau substantiel du scénario non-infinésimal : à la pluralité micro-différentielle des passions humaines (série de l'homme) répond en miroir la pluralité micro-différentielle de la raison citoyenne estimant individuellement l'intérêt général. Il s'ensuit que l'opposition

⁴⁶ Et même à partir des estimations individuelles de la volonté générale pures, non-altérées, non-infiltrées par le particulier privé.

des deux scénarios du point de vue des niveaux (substantiel / procédural) reste confinée dans l'opposition des deux modalités procédurales (arithmétique versus algébrique) de finalisation d'un même type de configuration différentielle, d'un même substantiel algébrique (= petites différences extensives *et* intensives), même si l'input proprement dit est différent d'un cas à l'autre (jugements républicains versus préférences libérales) et même si la justification de la décision arrêtée collectivement est différente d'un cas à l'autre (positivisme + épistémique externe versus constitutivisme, c'est-à-dire épistémique interne).

L'algébrisation du niveau substantiel du scénario non-infinitésimal facilite considérablement l'intégration de l'input de ce dernier dans le scénario infinitésimal lui-même, intégration recommandée par la logique même de l'espace de tensions entre les solutions au problème de la volonté générale chez Rousseau, espace dont la clé est donnée par l'origine rustique des deux séries différenciées (de l'homme et du citoyen) et donc des deux scénarios (infinitésimal et non-infinitésimal). En même temps, en s'attaquant au fond (non-infinitésimal) du problème, c'est-à-dire en remontant de la compossibilité numérique (dégagée dans la séquence précédente) à ses sources, on peut plus proprement renvoyer le scénario non-infinitésimal dans le camp de la volonté de tous, l'y renvoyer dans les termes même de la théorie infinitésimale, mais en tenant maintenant compte de son input différent, et intégrer, en plus, ce même input différent dans le scénario infinitésimal lui-même. Ce sont deux modalités complémentaires d'intégrer ce scénario non-infinitésimal dans la théorie infinitésimale elle-même (ainsi élargie).

Dans cette séquence donc, en suivant les modalités de médiation entre les deux scénarios dégagées dans la justification du choix de partir de la solution mathématique, je me propose à la fois d'élargir (en deux pas) la description procédurale de l'effectuation infinitésimale pour qu'elle retienne et intègre l'input (républicain) de ce scénario délibératif alternatif et opposé, non-infinitésimal, et d'intégrer ce scénario dans la théorie infinitésimale elle-même, en continuant à amplitude beaucoup plus grande le mouvement de la séquence précédente (II), où les résultats numériques auxquels ce scénario semblait conduire ont été intégrés opérationnellement dans la théorie infinitésimale réaménagée.

Je procéderai en deux temps. 1. Je décrirai tout d'abord à quoi ressemblerait un scénario délibératif non-infinésimal ayant comme *input* des estimations individuelles (micro-différentes) de la volonté générale et du bien commun, comparerai ses trois moments avec ceux du scénario infiniésimal (ayant comme input des volontés particulières privées micro-différentes) et construirai un scénario infiniésimal opérant à partir de la pluralité micro-différentielle de l'entendement citoyen et la reconduisant au sein de l'unanimité qui lui est rustiquement imposée comme horizon, scénario dont le scénario non-infinésimal lui-même serait la variante procéduralement arithmétique (= impure) conformément au tableau opérationnel de la distinction-congruence entre volonté générale et volonté de tous esquissé plus haut. 2. En continuant l'élargissement de la théorie infiniésimale, je tenterai ensuite de dégager un scénario infiniésimal élargi, dont l'input soit donné par un mixte d'intérêts particuliers privés (micro-différents) et d'estimations individuelles de la volonté générale (micro-différentes), scénario qui, effectif entre les deux limites constituées par les deux scénarios infiniésimaux purs (libéral et républicain), réconcilie l'espace de tensions avec lui-même en ce qu'il fournit la parfaite réplique (différentielle) de l'origine rustique, de l'indistinction et de l'indifférenciation interne des deux séries de l'homme et du citoyen au sein même de leur distinction (séparation) et de leurs différenciations internes respectives. La séparation n'exclut pas la contamination et on sait que Rousseau redoute la coagulation arithmétique substantielle des intérêts particuliers privés différenciés infiltrés dans ou parmi les pas moins différenciées estimations individuelles de la volonté générale au point d'imposer au scénario non-infinésimal l'unanimité comme garantie formelle contre les factions particularistes arithmétiques (en plus de la lui imposer comme horizon numérique via l'origine rustique). Ceci plaide encore une fois en faveur de la construction d'un scénario infiniésimal élargi, à input mixte, grâce auquel l'unanimité (rustique) puisse être retrouvée en condition de contamination des deux séries micro-différenciées.

1. Supposons que l'input de la délibération soit donné cette fois-ci par des estimations individuelles (micro-différentes) de la volonté générale et que cette délibération ne suive pas le scénario infiniésimal esquissé précédemment. Il y aurait enchaînement de trois moments (pré-, délibératif et post-), à reconstruire comme scénario non-infinésimal le plus probable.

On y retrouve d'abord la volonté générale comme substrat traversant les cœurs des citoyennetés participantes, comme volonté constante d'appartenance à la communauté politique, substrat/volonté qui est en même temps une forme pure de la bonne intention : « La volonté constante de tous les membres de l'État est la volonté générale ; c'est par elle qu'ils sont citoyens et libres » (Rousseau 1972 : 185-186 / IV, 2). On le sait, en tant que forme-substrat, la volonté générale est indestructible et ce, même en de dures conditions de haute dégradation civilisationnelle-arithmétique :

(...) alors la volonté générale devient muette, tous guidés par des motifs secrets n'opinent pas plus comme citoyens que si l'État n'eût jamais existé, et l'on fait passer faussement sous le nom de lois des décrets iniques qui n'ont pour but que l'intérêt particulier. S'ensuit-il de là que la volonté générale soit anéantie ou corrompue ? Non, elle est toujours constante, inaltérable et pure ; mais elle est subordonnée à d'autres qui l'emportent sur elle » (*id.* : 182 / IV, 1).

Là, il y a une bifurcation : ou bien on tient cette forme-substrat comme input délibératif, et alors il n'y a pas à proprement parler de moment pré-délibératif, les estimations individuelles de la volonté générale se faisant *in actu*, à l'assemblée, comme résultats de la confrontation par les participants des propositions qui y sont faites avec les réflexions chaque fois individuelles de cette forme-substrat dans leurs consciences, ou bien on continue en incluant un moment proprement dit pré-délibératif, dans lequel les participants feraient parler cette volonté générale avant la délibération, chacun dégagant pour ainsi dire sa vision de l'intérêt général en rapport avec la matière à discuter.

En effet, avant qu'elle devienne muette dans la dégradation arithmétique, la volonté générale comme forme-substrat ne parle évidemment pas d'elle-même, en tout cas pas de manière articulée – et il serait préférable que son murmure comme bonne intention et pulsion volitive constante soit préalablement objectivé et articulé en référence à des objets d'une délibération possible ; et si, d'une part, elle n'est pas immédiatement particularisable ou encore objectivable en référence à tel ou tel objet normatif déterminé de son vouloir, alors que d'autre part, il serait souhaitable pour une bonne délibération qu'elle le soit d'une manière ou d'une autre avant sa production comme arrêt à l'assemblée, il faudrait quelque chose qui assure la médiation entre ce substrat volitif constant et ses

corrélats objectuels éventuels, entre cette forme pure et ses contenus respectifs ; et cette médiation *pourrait* être assurée par la particularisation – au niveau de l’objet – d’une forme – pas moins pure, pas moins générale, mais cette fois-ci – de l’entendement investissant l’être-ensemble : elle pourrait être assurée, « dans chaque individu », par « un acte pur de l’entendement qui raisonne dans le silence des passions sur ce que l’homme peut exiger de son semblable, et sur ce que son semblable est en droit d’exiger de lui », comme le suggère la première version du *Contrat*, et ce – avec finalisation-particularisation sur un objet déterminé de délibération possible.

On arriverait ainsi à un premier moment, à un moment plus proprement pré-délibératif. C’est en faisant parler en eux la forme-substrat de la volonté générale à travers des actes de l’entendement effectués dans le silence des passions que les citoyens pourraient arriver à former intra-subjectivement des volontés générales individuelles qui, conformes en principe au substrat inaltérable et remplissant la forme pure d’un contenu chaque fois déterminé, fourniraient les objets normatifs qui particulariseraient et qui finaliseraient cette forme-substrat en référence à l’intérêt général tel que reflété dans les consciences individuelles des citoyens. En contexte pré-délibératif, cette formation intra-subjective de la volonté générale individuelle se déroulerait sous l’horizon d’un maximum de décentrement possible : à l’abri du vacarme des passions (individuelles), le raisonnement devrait intégrer non seulement la généralité particularisée de l’objet (intérêt commun), mais aussi une perspective de réciprocité abstraite, elle aussi particularisée (ce que je suis en droit d’exiger de mon semblable et à l’inverse au sujet d’une matière de discussion pré-donnée).

Aux contraintes pré-délibératives (a)ménageant la possibilité d’une heureuse effectuation délibérative de la procédure algébrique (et constitutiviste) – absence de communication verticale (les participants ne doivent pas se laisser informer par les chefs des brigues) ou horizontale (les participants ne doivent pas « s’informer » les uns les autres), présence d’information autonome –, ce scénario non-infinitésimal opposerait comme condition pré-délibérative la réduction à un minimum rationnel et raisonnable du bruit des passions privées, seule modalité d’entendre intra-subjectivement la voix de la volonté générale. Je dis bien opposition car si dans un cas les contraintes portant sur

l'information-communication ne visaient qu'à assurer un bruit micro-différentiel représentatif de la micro-fragmentation passionnelle de la communauté, bruit – raccordé certes à la généralité de la délibération – à transformer après, quasi-muettement, en arrêt de la volonté générale, les intérêts particuliers privés, informés et substantiellement micro-différents s'intégrant d'eux-mêmes et non sans un certain tour de magie mathématique dans la figure de l'intérêt général ainsi (= par eux) dessinée, dans l'autre cas, les bruits que font naturellement les hommes animés par leurs passions singulières devraient être au contraire réduits dès le début au silence citoyen à l'écoute de la volonté générale comme forme-substrat.

Certes, la contrainte pré-délibérative portant sur l'absence de communication déformatrice (ou d'information distorsionnée) est implicitement reconduite dans le scénario non-infinitésimal (absence de brigues), mais elle y vise d'abord et avant tout à désamorcer le risque d'une coagulation arithmétique substantielle, sous forme de factions, des bruyants intérêts particuliers privés agissant, sous couvert, dans ou parmi les estimations individuelles de la volonté générale ; nous supposons certes via l'algébrisation du niveau substantiel de ce scénario non-infinitésimal qu'il n'y a pas dans son sein coagulation de brigues républicains non plus, mais il est évident que la reconduction (oblique, indirecte) de cette contrainte porte moins sur ce qui constitue le propre de ce scénario non-infinitésimal selon la série du citoyen, qui est la sienne, que sur ce qui peut le détourner selon la série de l'homme. Mais rien n'empêche d'imposer au substantiel (algébrisé) républicain cette contrainte pré-délibérative de manière plus proprement positive – pour que, justement, celui-là soit préservé en tant que tel selon la logique (cette fois-ci) de la série micro-différenciée du citoyen, mis à l'abri des factions républicaines qui, réduisant le grand nombre de différences intersubjectives, donneraient des résultats moins généraux. C'est s'inscrire sur la voie de la construction d'un scénario infinitésimal à input républicain.

En revanche, la contrainte pré-délibérative portant sur la présence d'information autonome, information grâce à laquelle la généralité de la matière à discuter est décryptée dans les termes bruyants du particulier privé et grâce à laquelle, à l'inverse, le particulier privé peut prendre forme tant soit peu générale et se raccorder à la généralité de la discussion, cette contrainte donc n'est aucunement reconduite dans le scénario non-

infinitésimal, alors qu'il est évident qu'en s'informant par eux-mêmes les citoyens pourraient à la fois mieux réduire le bruit des passions qu'ils ont comme hommes, mieux articuler les raisonnements qu'ils effectuent en tant que citoyens et mieux (in)former les corrélats objectuels de leurs volontés générales individuelles actualisant et particularisant la forme-substrat. Raison de plus d'imposer cette contrainte pré-délibérative au substantiel (algébrisé) républicain – en vue d'une finalisation procéduralement algébrique au cadre d'un même scénario infinitésimal à input républicain.

Il y aurait ensuite le moment délibératif. « Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur » (*id.* : 186 / IV, 2), c'est-à-dire, via la bifurcation suggérée, si elle est conforme ou non à la forme-substrat telle qu'elle s'est délibérativement actualisée dans les consciences individuelles au vu des propositions faites ou telle qu'elle s'est pré-délibérativement reflétée *et* objectivée dans les consciences individuelles au travers et au bout des méditations menées dans le silence des passions. « (...) chacun en donnant son suffrage dit son avis là-dessus et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale » (*id.* : 186 / IV, 2). Mais dans les deux cas on reste loin de l'origine rustique (bien que l'unanimité de celle-ci leur soit imposée comme horizon numérique), c'est-à-dire de l'heureuse identité spontanée entre les réflexions délibératives de la forme-substrat en rapport avec un objet ou un autre de discussion sous forme d'estimations individuelles de la volonté générale ou encore entre des volontés générales individuelles déjà formées pré-délibérativement au niveau des contenus normatifs déterminés : selon la série différenciée du citoyen, la forme-substrat ne conduit ni aux mêmes calibrages délibératifs de l'objet (= intérêt général), ni à des actes pré-délibératifs de l'entendement (à résultats) identiques, même si et les uns et les autres la reflètent et la finalisent, la déterminent et la particularisent.

Reste que « le calcul des voix » par lequel « se tire la déclaration de la volonté générale » équivaut à la production de la volonté générale comme produit ; en tant que telle, elle finalise (autrement) le substrat volitif constant, remplit d'un (autre) contenu, cette fois-ci final, la forme pure, et, entre autres, s'impose comme critère quantitatif rétrospectif

d'appréciation de la qualité des réflexions délibératives de la forme-substrat dans les consciences individuelles des citoyens ou encore de la justesse des actes pré-délibératifs de l'entendement.

Ce qui se voit dans un troisième moment, post-délibératif, où l'on retrouve le rouleau compresseur déjà rencontré : « Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que *j'estimais* » – délibérativement ou pré-délibérativement – « être la volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurais fait autre chose que ce que j'avais voulu, c'est alors que je n'aurais pas été libre » (*id.* : 186 / IV, 2 ; c'est moi qui souligne).

On saisit maintenant plus clairement les différences entre les deux scénarios qui, mis à part bien évidemment la commune origine rustique, n'ont en commun que le substantiel algébrique à partir duquel ils opèrent et la contrainte pré-délibérative portant sur l'absence de communication déformatrice, contrainte qui doit être effective non seulement avant les délibérations, mais aussi durant les délibérations. Selon le procédé infinitésimal opérationnalisé comme procédure et assurant la congruence entre volonté de tous (intérêts particuliers privés) et volonté générale (somme différentielle de ces mêmes intérêts), la progression algébrique de l'expression des avis informés, autonomes et baignant formellement dans la généralité de la délibération assure la transformation des intérêts particuliers en intérêt général, la conversion de l'homme en citoyen. En tant que telle, la méthode infinitésimale est muette quant aux volontés générales individuelles formées dans le silence des passions – elle ne prend en compte que les bruyantes volitions individuelles et assure leur reconduction citoyenne comme volonté générale ; elle garantit l'accord de tous sur l'intérêt général, accord qui s'oppose à chacun de ces égoïsmes individuels ; et si un avis contraire – ou dissemblable par rapport – au mien l'emporte toujours, cela ne prouve toutefois pas que je me sois trompé ; qui plus est, chacun de ces avis est intégré dans l'avis final retenu, conformément à l'idée même de sommation intégrale, approximée selon l'image intuitive comme progression de l'accord et du désaccord. La possibilité qu'une minorité, voire même une majorité se trompe est exclue, vu que le résultat final est par rapport aux volitions individuelles suffisamment décentré et intégratif pour qu'il suscite le consensus des participants ; la possibilité que l'ensemble de la communauté se trompe est

elle aussi exclue, vu que la justesse de la procédure suivie garantit de manière constitutiviste, c'est-à-dire de par les contraintes qu'elle impose (information, communication, déclaration des avis selon le jeu de l'accord et du désaccord), la justesse des résultats ; plus généralement, la possibilité que quelques-uns, voire même tous, se trompent est exclue par le fait même que d'une certaine façon la tromperie est assumée (bien que tempérée et contrainte) par la procédure algébrique elle-même – intérêts particuliers, bruyants et trompeurs, au lieu de l'intérêt général tel que reflété dans le silence passionnel des consciences individuelles.

Dans le scénario infinitésimal, les petites différences substantielles entre les intérêts particuliers privés se résolvent d'elles-mêmes dans la progression procédurale de la formation algébrique de l'intérêt commun, les micro-bruits volitifs-passionnels (informés et autonomes) étant intégrés oppositivement dans la formation quasi-muette d'une volonté générale qui ne parle de vive voix qu'à la fin des délibérations, le consensus expressivement riche et impartialement pertinent atteint à la fin de la progression infinitésimale – qui assure, cette dernière, le décentrement moral de ces bruits en faisant s'entre-détruire leurs plus et leurs moins – rendant inutile tout moment post-délibératif.

Dans le scénario non-infinitésimal que l'on vient d'esquisser, non seulement l'input est différent, non seulement les participants ne sont pas tenus s'informer pré-délibérativement de manière autonome, non seulement la dynamique du bruit et du silence des passions est inversée – et ce, quelle que soit la variante choisie dans la bifurcation suggérée –, mais l'idée même d'un rouleau compresseur qui, après le décompte des voix, reconduise les éventuels « remainders » et qualifie quantitativement (numériquement) la qualité des éclairages individuels de la volonté générale comme forme-substrat, renvoie, d'une part, à la fois en deçà et au-delà du constitutivisme (ambiguïté positiviste-épistémique) et, d'autre part, à une modalité procéduralement arithmétique, modalité qui, bien qu'elle supporte une déclaration des avis se superposant – mais comme secondaire par rapport – au calcul des suffrages, appelle d'ailleurs l'intervention d'un moment post-délibératif de rumination individuelle du résultat (arithmétique) final.

Qualifions d'abord cette modalité procéduralement arithmétique. Si par hypothèse les différences entre les réflexions-finalisations délibératives, dans les individus, de la forme-substrat ou encore entre les résultats de leurs actes pré-délibératifs individuels de l'entendement particularisant la forme-substrat sont substantiellement, extensivement et intensivement petites, et s'il est clair que la procédure suivie ne peut pas ajouter au calcul (arithmétique) des suffrages une déclaration des avis algébriquement pertinente (pas de jeu de l'accord et du désaccord précédant ou accompagnant le décompte des voix), on est de plein pied dans la variante b3) d'une *volonté générale directement* (procéduralement) *arithmétique* et donc le plus près possible des modalités opérationnelles de la volonté de tous⁴⁷ tant décriée aussi bien dans les passages consacrés aux deux scénarios (infinitésimal et non-infinitésimal) que dans l'ensemble du *Contrat social*.

Forcés à embrasser une proposition ou une autre faite(s) dans l'assemblée (vote), les participants peuvent certes déclarer les raisons (différentes) pour lesquelles – ou indiquer les trajets (différents) selon lesquels – leurs éclairages (différents) de la volonté générale – qu'ils soient obtenus par la pure diffraction de la réflexion, dans les consciences citoyennes, de la forme-substrat en présence délibérative d'un objet de discussion ou par la pure diffraction réflexive et pré-délibérative de la même forme-substrat dans les actes de l'entendement portant sur un objet de discussion⁴⁸ – se raccordent à une proposition ou à une autre, ils peuvent accompagner la prise de décision par oui ou par non d'une déclaration des avis, mais tant que cette dernière ne devient proprement algébrique (ce qui rendrait d'ailleurs quasi-inutile le vote arithmétique), cette richesse expressive-différentielle ne peut d'aucune manière être intégrée dans le résultat final. Car, dans le découpage majorité-minorité propre au vote, les positions (différentes) qui ont embrassé une proposition parce que celle-ci était certes plus ou moins proche d'elles mais plus proche

⁴⁷ [Voir à la fin de la séquence II le tableau opérationnel-procédural de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale]. L'unanimité éventuelle (recommandée comme horizon numérique par l'origine rustique), ne nous en éloigne pas vraiment pour nous rapprocher de la volonté générale algébrique malgré l'identité des résultats numériques respectifs, car, on l'a vu, l'impartialité intégrative que peut revendiquer à la limite un consensus dégagé par un heureux hasard à la suite d'un vote (possibilité que b3 n'excluait pas) reste loin de l'expressivité différentielle du consensus sur lequel débouche nécessairement une déclaration des avis contrainte par le jeu de l'accord et du désaccord, expressivité différentielle qui ne peut venir que de la somme algébrique des différences intersubjectives.

⁴⁸ Pour des raisons de présentation, je réduirai le scénario dans lequel ces éclairages se forment délibérativement à celui dans lequel ceux-ci sont formés pré-délibérativement à partir d'une même forme-substrat de la volonté générale.

que l'autre proposition seront arithmétiquement rangées comme la soutenant d'un même ton, alors que les autres positions (différentes), plus ou moins éloignées de cette proposition mais trop éloignées pour s'y raccorder par proximité différentielle, seront arithmétiquement rangées comme s'y opposant d'une même voix. Qui plus est, l'une des deux propositions gagne – victoire d'un bloc de différences forcées au même sur l'autre (bloc de différences forcées au même).

Mais ce déficit d'expressivité de la volonté générale ainsi arrêtée n'irait pas sans reconduction d'un déficit dans l'ordre de l'impartialité : le résultat final, obtenu par compression arithmétique de la finesse éventuelle et éventuellement algébrique des raisons du raccord des éclairages individuels de la volonté générale aux diverses propositions, serait arithmétiquement conforme aux avis-suffrages de ceux qui ont numériquement imposé l'avis gagnant comme déclaration de la volonté générale (produit) et exclurait pas moins arithmétiquement les avis-suffrages de ceux qui se sont numériquement retrouvés dans la minorité. D'où, justement, l'idée d'un rouleau compresseur intervenant après-coup en vue d'un nivellement arithmétique des différences forcées préalablement à un choix (découpage/pliage) arithmétique. [Un consensus (procéduralement arithmétique) reste dans la même logique de la conformité arithmétique, même s'il apporte des gains dans l'ordre de l'expressivité et de l'impartialité, gains synthétisés dans l'impartialité intégrative – qui reste loin de l'expressivité différentielle propre aux consensus algébriques].

Certes, si on approche le procédé infinitésimal du point de vue d'une gestion publique-politique des différences, on pourrait voir dans l'effectuation de l'intégrale un certain nivellement (politique) des micro-différences (pré-politiques), entendant par cela leur nivellement par le procédé algébrique lui-même, opérationnalisé comme procédure : les différences – substantiellement petites – entre les participants quant à leurs intérêts particuliers (privés), résultant de leurs égoïsmes (informés) respectifs, ne devraient plus subsister, après que la volonté générale a été produite, comme extérieures à celle-ci, vu que l'intégrale les englobe procéduralement toutes dans la sommation algébrique, les exprime du point de vue de l'universel (politique) tout en s'opposant à chacun de ces égoïsmes (pré-

politiques) en particulier⁴⁹. Mais ce ne serait qu'à la limite qu'on pourrait voir dans l'effectuation infinitésimale un nivellement des (micro-)différences tant soit peu semblable au nivellement des différences assuré post-délibérativement dans le scénario non-infinitésimal : entre le *substantiel algébrique* joint à la *justesse procédurale* de son effectuation infinitésimale – dégageant algébriquement une volonté générale et un intérêt commun à partir des volontés particulières et des intérêts privés – et le *substantiel algébrique* joint à l'*évitement procédural* d'une progression proprement dit *infinitésimale* – dégageant arithmétiquement une volonté générale et un intérêt commun à partir des volontés et des intérêts généraux individuels – il y a certes toute la distance qui sépare procéduralement l'algébrique de l'arithmétique, mais aussi, surtout, l'écart décisif entre l'intégration différentiellement expressive propre au « nivellement » algébrique et l'avachissement de l'identique propre au nivellement arithmétique, l'intégration/écrasement d'un bloc de différences forcées à l'identique par un autre bloc de différences forcées à l'identique. Autant dire que la méthode infinitésimale intégrant délibérativement et transformant consensuellement le particulier privé micro-différent (informé et raccordé à la généralité de la discussion) en volonté et intérêt généraux est de loin préférable à une division arithmétique aspirant et découpant le – plus attirant, il est vrai – général individuel micro-différent en volonté et intérêt généraux ré-intégrant post-délibérativement la zone du micro-différentiel qui a été – d'ailleurs toujours arithmétiquement – déterminée à s'y opposer délibérativement.

Qualifions maintenant l'ambiguïté positiviste-épistémique propre à ce scénario non-infinitésimal, la justification de ce qui d'un point de vue différentiel apparaît comme intenable avachissement de l'identique. On sait que ceux qui forment la majorité sont numériquement tenus pour avoir raison et, donc, rétrospectivement, pour avoir eu raison, alors que ceux qui se retrouvent dans la minorité, sont numériquement envoyés dans le faux et, par conséquent, dans un faux pré-délibératif – le rouleau compresseur post-délibératif étant justement une modalité de distribution des « avis de justesse » pré-délibérative selon le critère numérique. Certes, on peut se demander de manière un peu générale si une procédure qui demande de répondre par oui ou par non si une proposition est conforme à la

⁴⁹ Elles subsistent du fait même de l'agrégation (déplacement sans transformation), mais il s'agit maintenant de qualifier les résultats consensuels auxquels est fatalement vouée la procédure d'agrégation algébrique.

volonté générale des participants peut vraiment rendre compte rétrospectivement de la qualité des réflexions de la forme-substrat dans les individus, de la justesse réflexive des actes de l'entendement objectivant cette forme-substrat (« cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé »), vu qu'il y a une pluralité des raisons pour lesquelles ces réflexions (au double sens) embrassent ou rejettent une proposition, pluralité qui n'est pas visible ou tant soit peu incluse dans le résultat final de la délibération, et ce – même si chacun des participants a eu le temps de donner, en plus de son suffrage, son avis et les raisons de son avis⁵⁰.

Mais l'essentiel n'est pas là. Car – et ce point est vraiment important – si l'avis final retenu est plus (ou moins) proche des avis de ceux qui forment la majorité et plus ou moins opposé aux avis des autres (minorité), cela n'implique pas nécessairement que ceux-là auraient eu une meilleure réflexion intra-subjective de la forme-substrat que ceux-ci ou encore qu'ils auraient jugé mieux que ceux-ci du véritable intérêt général. Il y a certes la variante optimiste, selon laquelle (par exemple) ils auraient réussi mieux que les autres à réduire en eux, pré-délibérativement, le bruit des passions individuelles (principale source de l'erreur), bruit qui aurait brouillé les avis de ceux qui se sont avérés au bout de la procédure avoir été dans le faux – et le moment post-délibératif est justement censé reconduire ces derniers au sein d'une volonté générale éclairée ; mais il y a aussi la variante pessimiste, selon laquelle ils auraient été plus nombreux à ne pas réduire en eux ce même bruit des passions individuelles, imposant de par leur nombre un avis qui, selon les perdants, cette fois-ci plus proches du silence des passions, est dans le faux – le moment post-délibératif assurant dans ce cas le nivellement du vrai par le faux.

Or pour Rousseau la majorité a toujours raison et la volonté générale ainsi (= arithmétiquement) dégagée est toujours juste – il n'y a donc pas de distinction entre une variante optimiste et une variante pessimiste, celle-là étant la seule possible –, alors qu'on sait qu'une vision purement épistémique demande de prendre en compte en égale mesure les deux variantes, les deux visages – symétriques et opposés – de la majorité. Si pour la moitié solaire des cas (ceux dans lesquels la compétence épistémique moyenne est en

⁵⁰ Ce qui rendrait plus supportable pour les minoritaires l'inclinaison devant l'avis majoritaire (« au moins j'ai exprimé mon avis »), dans une sorte d'expressivisme rationnel et de conformité procédurale à soi recoupant le thème de la « fidélité » (Weinstock 2004).

dessus du seuil spécifié par le théorème condorcetien) l'ambiguïté positiviste-épistémique reste simple ambiguïté, la moitié sombre des cas (ceux dans lesquels la compétence épistémique moyenne est en dessous du seuil spécifié par le théorème condorcetien) transforme cette ambiguïté en contradiction manifeste, car dans ces cas, d'une part, il est plus que probable que le peuple se trompe et, d'autre part, plus on approche l'unanimité (rustique), plus on a la garantie que le peuple s'est réellement trompé.

Le constitutivisme (standard épistémique interne) est d'une part extériorisé et radicalisé comme épistémisme externe et d'autre part affaibli comme positivisme. La fragilité du scénario non-infinitésimal du point de vue de ce critère interne appelle d'ailleurs le recours au critère externe et à l'inverse la fragilité du même scénario du point de vue du critère externe (les deux visages sombre et solaire) appelle le recours à un critère interne – fragilisé de manière positiviste. Ou, pour le dire autrement, la violence faite au critère interne appelle la violence faite à partir du critère externe (et à l'inverse) et, dans leur renforcement réciproque par-dessus le constitutivisme, les deux violences donnent la violence du rouleau compresseur post-délibératif de qualification quantitative rétrospective de la qualité ou de la justesse des estimations pré-délibératives individuelles de la volonté générale, estimations à partir desquelles s'est d'ailleurs effectuée la production, par voie majoritaire, de la décision collective.

Tout comme l'arithmétique doit laisser la place à l'algébrique, l'oscillation positiviste-épistémique doit être gelée au milieu dans le constitutivisme, ce qui ne peut être fait qu'en imposant à l'input républicain les contraintes du scénario infinitésimal – étant sous-entendu que ces contraintes agissent selon les deux logiques, inextricablement liées, de l'algébrique (préservation en tant que tel du substantiel micro-différentiel + effectuation de la procédure opérationnalisant le procédé infinitésimal) et du constitutivisme (la qualité morale du processus ainsi contraint donnant la qualité épistémique interne des résultats).

Avertis du sujet de la délibération, les citoyens s'informent par eux-mêmes, évitent de communiquer entre eux et, réduisant le bruit des passions qu'ils ont comme êtres humains, arrivent à dégager de manière autonome, par les actes respectifs de l'entendement, des volontés générales individuelles, des estimations de l'intérêt commun (actualisant et finalisant la forme-substrat). Toujours sans se laisser informer les uns par les

autres et sans communiquer entre eux – autrement que selon les modalités fournies par la procédure infinitésimale –, les participants déclareront l'un après l'autre leurs avis micro-différents selon le jeu de l'accord et du désaccord, et dans la progression algébrique de la formation de la volonté et de l'intérêt collectifs, un avis commun (consensuel) se dessinera comme portant sur le véritable intérêt général, comme relevant de la véritable volonté générale.

Cette courte description d'un scénario infinitésimal à input républicain fait écho (et opérationnalise même) l'interprétation de l'analogie mathématique fournie dans un premier temps par Philonenko (1984) :

Mais pour expliciter l'entre-destruction des plus et des moins, il est nécessaire d'expliquer en quel sens la notion de quantité auxiliaire (dx , dy) – grandeur indéfiniment petite – peut fonctionner dans l'horizon politique et social. Deux moments semblent s'opposer à l'usage de cette notion : la totalité civile d'une part, la volonté de l'individu qui se manifeste à première vue comme un indivisible, d'autre part. Mais une réflexion plus profonde exige que l'on porte la totalité civile comme l'unique quantité primitive – la somme des petites différences – et que l'on considère la volonté de l'individu particulier comme l'expression d'une petite différence par rapport à la volonté d'un autre individu, donc comme quantité auxiliaire, *étant admis que dans leur commune visée de l'intérêt général ces volontés sont identiques* (Philonenko 1984 : 31-32 c'est moi qui souligne).

Il est manifeste que dans cette interprétation, l'input délibératif est donné par des estimations individuelles de l'intérêt commun, par des volontés générales individuelles formées dans le silence des passions et micro-différentes entre elles. Et comme chez Philonenko (1984) cet input délibératif est l'input du scénario infinitésimal lui-même, celui-ci assurerait une spirale de croissance–renforcement du décentrement moral intra-subjectif réinvestissant des positions pré-délibératives toujours micro-différentes mais de plus en plus « justes », conduisant par conséquent dans leur sommation intégrale à des arrêts de plus en plus justes et, par l'effet de retour, à d'(autres) positions pré-délibératives de plus en plus justes : « (...) nous poserons, à titre de conséquence primordiale, que la volonté générale fait accéder la conscience individuelle à l'autonomie la plus pure tandis qu'elle l'élève à l'*universel* – la somme des petites différences – lui permettant du même coup de

retourner en soi-même et de toujours mieux réduire la voix des passions pour fonder le raisonnable sur le rationnel » (*id.* : 39)⁵¹.

Dans une variante interprétative fichtéenne teintée d'une vague touche habermassienne, Renaut (1999) reprend cette première interprétation :

Si l'on considère l'assemblée législative (pour Rousseau : le peuple tout entier) comme semblable à l'univers monadologique évoqué par Leibniz, le problème de la formation de la volonté générale est alors parfaitement analogue au problème posé par le fait que l'univers est un, tout en paraissant infiniment multiple au regard des divers points de vue particuliers : il s'agit en effet d'intégrer ces différents points de vue de sorte que, chacun étant pris en compte, la résultante soit une volonté générale. Ainsi, chacun occupe une place, au sein de l'assemblée législative, qui est nécessairement particulière, différente de celle de son prochain, fût-ce de façon infinitésimale. Cette différence est en elle-même légitime, mais il faut, si le peuple doit être un peuple (selon l'exigence du droit), qu'elle soit mise en accord avec toutes les autres : il convient qu'à chacun le droit reconnaisse sa part dans la communauté. Chacun diffère de tous les autres en ce que sa place est absolument particulière (comme le point de vue de chaque monade sur la ville), mais chacun s'identifie à tous les autres en ce qu'il ne demande, pourvu qu'il veuille le droit, que la reconnaissance de sa part. (...) Bref, la volonté générale qui dit le droit (la loi) ne consiste pas en une somme d'opinions communes, en une somme d'identités, mais bien en une intégration harmonieuse, une mise en accord de points de vue par définition différents bien qu'ayant, dans le meilleur des cas, une visée identique (cette mise en accord). (...) La volonté générale (...) suppose à la fois la raison et la volonté : car pour dégager la volonté générale, il faut que chacun se borne à exprimer son point de vue particulier en ce qu'il a de légitime, sans outrepasser son droit, sa part, ce qui implique bien que l'on 'raisonne dans le silence des passions', et que l'on résiste aux inclinations égoïstes. Sans doute est-il 'utopique' d'espérer de chaque individu une telle volonté et une telle rationalité. Mais, d'une part, on peut penser que les égoïsmes s'annuleront ou se 'compenseront' – ce pour quoi on fera abstraction 'des plus et des moins qui s'entre-détruisent' ; et d'autre part, il ne s'agit pour Rousseau que de décrire ce que serait (ou ce qu'aurait été) un peuple/sujet sans préjuger, au moins dans un premier temps, des chances de sa réalisation (Renaut 1999 : 168-170)⁵².

Certes, il est « utopique d'espérer de chaque individu une telle volonté et une telle rationalité », mais même à supposer que chaque individu puisse mener ses méditations pré-délibératives dans le silence des passions le plus complet, les résultats obtenus dans

⁵¹ Cela ne veut aucunement dire qu'on sortirait de la philosophie du malheur : « Par là se confirme que l'universalité atteinte par la conscience dans la volonté générale est l'universalité éthique. C'est l'impuissance humaine à s'élever à cette universalité éthique qui explique que l'homme n'est pas ce qu'il aurait pu être (...). Aussi bien, ne craignons pas de nous répéter, la théorie pure de la volonté générale est une puissante contribution à la méditation sur le malheur » (*id.* : 40).

⁵² On remarque les deux éléments supplémentaires de cette variante interprétative : chacun s'identifie à tous les autres en ce qu'il ne demande que la reconnaissance de sa part et les volontés générales individuelles micro-différentes ne sont plus identiques dans leur commune visée de l'intérêt général, mais ont une visée identique qui est celle de leur mise en accord (sur l'intérêt général).

l'effectuation infinitésimale ne seraient aucunement *plus justes* que ceux obtenus à partir du bruit des passions le plus total – car c'est la justesse de la *procédure* infinitésimale qui assure, de manière constitutive, la justesse des résultats, peu importe le comment physionomique de son input⁵³. Ce qui ouvre vers le scénario infinitésimal élargi.

2. Mais si, en s'informant par eux-mêmes et toujours sans communication-information entre eux, les participants à la délibération n'avaient plus à dégager pré-délibérativement ni leurs bruyantes volontés particulières privées, comme dans le scénario infinitésimal à input libéral, ni leurs volontés générales individuelles actualisant et objectivant la forme-substrat dans le silence des passions, comme dans le scénario infinitésimal à input républicain, mais tout simplement leurs avis sur une matière quelconque à discuter à l'assemblée et relevant de l'intérêt public, étant sous-entendu dans cette simplification que, de quelque manière qu'ils s'y prennent dans la production pré-délibérative de leurs avis, les résultats de ces formations intrasubjectives de la volonté, de l'intérêt et de l'opinion se situeront toujours entre les deux limites fixées par les inputs libéral et républicain ? Et si la pluralité micro-différentielle des passions humaines et la pluralité micro-différentielle de la raison citoyenne étaient laissées se chevaucher l'une l'autre à la fois *extensivement* (certains jugent selon leurs bruyants intérêts particuliers privés, certains autres – selon leurs silencieuses estimations individuelles de l'intérêt général) et *intensivement* (contamination, en proportions variables, dans certains sinon dans tous les avis, du particulier privé par le général individuel et à l'inverse) ? Si les participants ne cèdent pas à la tentation de l'arithmétique substantiel (brigues), il est plus qu'improbable que du seul jeu des deux séries de petites différences extensives et intensives deux ou plusieurs participants obtiennent des résultats identiques – pour s'insulariser ensuite à l'assemblée comme grande différence (arithmétique) par rapport aux autres⁵⁴ : les avis que se disputeront extensivement et intensivement les deux séries algébriques fondues l'une dans l'autre seraient en grandes lignes également algébriques, extensivement et intensivement micro-différents entre eux. Une effectuation de la procédure infinitésimale (absence de communication déformatrice ou d'information

⁵³ Si les résultats sont tout aussi justes, ils ne sont toutefois pas les mêmes d'un cas à l'autre.

⁵⁴ Ce serait une manière de dire que les différences qui ne sont pas grandes (arithmétiques) – ou, ce qui revient au même, qui ne sont pas réduites à zéro – sont forcément petites.

distorsionnée durant les délibérations, déclaration des avis selon le jeu de l'accord et du désaccord secouant la chaîne des positions micro-différentes) au sein de ce substantiel algébrique (mixte) ne pourrait aboutir qu'à des consensus à la fois tout aussi algébriques et tout aussi constitutivistes que ceux auxquels conduisent les deux autres scénarios infinitésimaux « purs » opérant à partir de l'une *ou* l'autre des deux séries de micro-différences intersubjectives. Et comme dans les distributions d'avis sandwichées entre les deux pôles (libéral, républicain) le poids du particulier privé ne peut décroître extensivement et intensivement sans accroître, par cela même, extensivement et intensivement, le poids du général individuel, l'interpénétration (inversement) proportionnelle des deux séries *évanouissantes* de micro-différences corrige l'écart grandissant d'une série par rapport à son instanciation pure par l'approximation toujours meilleure de l'instanciation pure de l'autre série. Il s'ensuit que, parcourant de proche en proche la distance séparant un pôle de l'autre, l'imperfection grandissante de l'effectuation de la procédure selon une série correspond à l'approximation progressivement meilleure de son effectuation selon l'autre (série) et que, à chaque moment, dans chacune des distributions concrètes des avis, l'« entre-destruction des plus et des moins », l'autocorrection intersubjective selon une série compense avec exactitude ce qui manque dans l'autocorrection intersubjective, dans l'« entre-destruction des plus et des moins » selon l'autre série. C'est une autre modalité de dire que les résultats ainsi obtenus seront – sans doute pas les mêmes mais – tout aussi justes que ceux obtenus selon l'une *ou* l'autre des deux séries (pures) de micro-différences.

Deux remarques finales. Vu que cet input mixte comporte non seulement la possibilité d'un chevauchement extensif des deux séries – d'une immixtion donc des préférences libérales *parmi* les jugements républicains et à l'inverse – mais aussi la possibilité d'un chevauchement intensif des deux séries – *dans* certains avis sinon *dans* tous les avis, les bruyants (mais informés) intérêts particuliers infiltrent les (pas moins informées mais) silencieuses estimations individuelles de l'intérêt général et à l'inverse –, n'y a-t-il pas division interne du rôle de l'information pré-délibérative dans la formation *intrasubjective* de l'intérêt et de la volonté selon qu'elle sert l'homme ou le citoyen, selon qu'elle informe le bruit ou le silence des passions ?

Sans doute, mais cette division interne n'est pas la schizoïdie vu que l'intérêt particulier « ne peut être séparé tout à fait de l'intérêt commun » (Rousseau 1972 : 182 / IV, 1) et vu, en plus, que « si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible » (*id.* : 91 / II, 1). Reste que, même s'il y a interdépendance principielle de l'homme et du citoyen, « il est manifeste qu'un hiatus s'instaure entre ma raison qui médite dans le silence des passions, et les volontés particulières qui s'emparent de mon esprit » (Philonenko 1984 : 53). Cet hiatus se voit le plus clairement dans le fait qu'il peut y avoir sinon opposition en tout cas dissemblance entre l'intérêt particulier (privé) et l'intérêt général (individuel) : « (...) chaque individu peut comme homme avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen » (Rousseau 1972 : 75 / I, 7).

Cet hiatus est significativement atténué par une intense communication des contraires (ou des dissemblables) sur la toile de fond de leur inséparabilité (interdépendance). Rappelons le rôle de l'information dans le scénario infinitésimal standard (libéral). Si les intérêts particuliers privés sont en principe (plus) immédiatement visibles aux individus, l'information pré-délibérative ne sert pas seulement à les raffiner dans l'horizon de l'autonomie personnelle, mais aussi, ce faisant, à raccorder leur particularité à la généralité de l'objet de délibération : en s'informant par eux-mêmes, les individus peuvent à la fois décrypter la généralité de la matière à discuter dans les termes – bruyants – de leurs intérêts particuliers privés et raccorder à l'inverse les projections volitives individuelles ainsi obtenues à la généralité d'une délibération visant à produire une volonté collective véritablement générale⁵⁵ :

Ce qui prouve (...) que la volonté générale pour être vraiment telle doit l'être dans son objet ainsi que dans son essence, qu'elle doit partir de tous pour s'appliquer à tous, et qu'elle perd sa rectitude naturelle lorsqu'elle tend à un objet individuel et déterminé (...). Ainsi, de même qu'une volonté particulière ne peut représenter la volonté générale, la volonté

⁵⁵ Tout comme, à l'inverse, dans le scénario infinitésimal républicain, l'information pré-délibérative ne vise pas seulement à garantir l'autonomie personnelle des citoyens, mais aussi, surtout, à assurer le raccord entre la généralité du vouloir pur de la forme-substrat à la particularité d'une matière quelconque à discuter via la particularisation d'une forme pas moins pure : celle de l'entendement citoyen.

générale à son tour change de nature ayant un objet particulier, et ne peut comme générale prononcer ni sur un homme ni sur un fait (*id.* : 97-98 / II, 4).

Il faut donc non seulement que l'homme s'informe pré-délibérativement sur les affaires citoyennes à régler à l'assemblée (pour qu'il en comprenne le *contenu* et la visée et pour qu'il puisse former un avis représentatif de ce qu'il veut réellement par rapport à cette matière de discussion), mais que son intérêt et sa volonté ainsi dégagés puissent prendre *forme* non pas généralisable, mais tant soit peu générale⁵⁶. Cette transfiguration de l'intérêt particulier par la généralité de la loi au niveau de la *forme* que peut prendre l'expression des volontés particulières, transfiguration qui oblige en quelque sorte l'homme (après qu'il ait décodé en termes humains les exigences citoyennes) à se convertir formellement en citoyen, n'ouvre-t-elle pas la possibilité que, du moins dans certains avis, cette exigence se prolonge également au niveau du *contenu*, transfigurant cette fois-ci réellement les intérêts particuliers privés comme propositions d'intérêts généralisables ? Si l'interdépendance de l'homme et du citoyen faisait que l'intérêt particulier (privé) et l'intérêt général (individuel) ne soient pas tout à fait séparables au niveau du contenu (« chacun veut son bien ») – bien qu'ils puissent être dissemblables, sinon contraires –, la possibilité d'une spiritualisation du particulier privé ne répond-elle pas, toujours à ce niveau du contenu, à la possibilité symétrique (et de signe contraire), redoutée par Rousseau, d'une contamination du citoyen par l'homme, d'une infiltration des jugements républicains par des éléments tenant des préférences libérales, d'une reconduction du bruit de fond passionnel, difficile à réduire, dans les méditations citoyennes menées dans le silence des passions ? [Et l'(éventuel) jeu d'appui mutuel et de renforcement réciproque des (deux) migrations – du particulier privé vers le général individuel et à l'inverse – n'aurait-il pas comme horizon à jamais différé à plus tard une réconciliation intrasubjective de l'intérêt particulier et de l'intérêt général ?].

Ce sont là les éléments d'une médiation grâce à laquelle, nourris par l'information, l'intérêt particulier (privé) et l'intérêt général (individuel) apparaissent comme relevant d'une et même chose *qualitativement* divisée selon la *quantité* de bruit passionnel admise

⁵⁶ Tout comme, dans le cas du citoyen, l'information pré-délibérative vise à particulariser la généralité de l'entendement citoyen et, ce faisant, la généralité de la forme-substrat dans un *contenu* à chaque fois particulier – relié à la matière concrète à discuter.

pré-délibérativement, médiation qui, atténuant la rupture, suggère qu'entre les volontés particulières (privées) et les volontés générales (individuelles) il y a en fait continuité, qu'on trouve entre les deux pôles du bruit et respectivement du silence des passions toute une série de gradations représentant les capacités, différentes selon les participants, de gestion passionnelle dans la formation intra-subjective de la volonté et de l'intérêt. Cela n'exclut pas complètement la possibilité d'opposition, ou, à tout le moins, de dissemblance, dans chaque individu, des résultats obtenus, mais lubrifie considérablement la (d'ailleurs) inséparabilité intrasubjective du particulier privé et du général individuel de sorte que, à supposer que les participants n'aient plus à procéder par les deux bouts – supposition opérationnellement effective dans le scénario infinitésimal élargi, dans lequel on demande aux participants de donner leurs avis (tout court) –, même ceux qui resteraient éventuellement divisés entre les deux limites du particulier privé (informé) et du général individuel (informé) pourraient, grâce à cette communication (intrasubjective) des contraires (ou dissemblables), déjà inséparables, réaliser des compromis intrasubjectifs entre les deux exigences en tension communicante, compromis représentant autant de « valeurs » d'une même « variable » – continue – du bruit/silence des passions.

Enfin, une précision sur le rapport à la forme-substrat. Le scénario infinitésimal républicain mobilise explicitement la référence à la forme-substrat (via le scénario non-infinitésimal à partir duquel il a été construit), alors que le scénario infinitésimal libéral (standard), du moins selon la description qu'on en a donné jusqu'à présent, n'a apparemment par de rapport avec la volonté générale comme forme-substrat. Ceci poserait un problème du point de vue du scénario infinitésimal élargi : comment rendre compossibles en son sein la série du particulier privé (apparemment) non-liée à la forme-substrat et la série du général individuel qui ne cesse d'actualiser et d'objectiver cette forme-substrat⁵⁷ ? Et si le scénario infinitésimal élargi ne fond l'une dans l'autre les deux séries séparées et différenciées – chacune, intérieurement – de l'homme et du citoyen que pour miroiter l'origine rustique de leurs séparation/différenciations internes, bouclant ainsi

⁵⁷ Il va sans dire que les trois scénarios infinitésimaux peuvent très bien fonctionner sans cette référence – et dans la IIe partie (série externe), là où on sort du contexte rousseauiste pour réinvestir les problématiques actuelles, les trois scénarios se dispensent en effet de cette référence. Mais pour y arriver, il faut d'abord reconstruire la théorie infinitésimale de la volonté générale de Rousseau dans les termes mêmes dans lesquels il a posé le problème.

la boucle et réconciliant l'espace de tensions avec lui-même, peut-il se permettre le luxe d'un déséquilibre ou d'un écart par rapport à la parfaite symétrie que rend possible cette même origine rustique, en faisant place en son sein, en différentes proportions extensives et intensives, à un particulier privé non-lié – ne fût-ce que formellement – à la forme-substrat, alors que et la solution rustique et le versant de la série (séparée et différenciée) du citoyen mobilisent explicitement une telle référence ?

Or, on doit – et on peut maintenant – préciser que le scénario infinitésimal libéral (standard) mobilise lui aussi de manière explicite une telle référence, même s'il la détourne – pour empêcher le détournement de son référent ! – selon la série de l'homme qui est la sienne.

En effet, dans le préambule du chapitre dédié à l'analogie mathématique, Rousseau dit : « Il s'ensuit de ce qui précède que la volonté générale est toujours droite » (forme-substrat) « et tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient la même rectitude » – rectitude qui ne peut être assurée qu'algébriquement. « Jamais on ne corrompt le peuple » (indestructibilité, incorruptibilité de la forme-substrat), « mais souvent on le trompe » (arithmétiquement : le problème des factions) « et c'est alors qu'il paraît vouloir ce qui est mal » (Rousseau 1972 : 94 / II, 3).

Même informés, c'est-à-dire raccordés à la généralité de la discussion, les intérêts particuliers ne cessent de tourner bruyamment le dos à la forme-substrat, au silence des passions dans lequel celle-ci peut être actualisée/objectivée, mais ce n'est que par le détour par ces intérêts particuliers que la forme-substrat peut être remplie d'un contenu conforme, ce n'est que par la sommation algébrique et intersubjective des différences entre ces mêmes intérêts particuliers qu'elle devient, dans ce scénario, éclairée (en plus d'être toujours droite). « Ces précautions » (méthode infinitésimale) « sont les seules bonnes pour que la volonté générale » (toujours droite comme forme-substrat) « soit » (aussi) « toujours éclairée et que le peuple ne se trompe point », lit-on à la fin du même chapitre.

La clé de la compréhension de ce détour est encore une fois à trouver dans la simplicité rustique, là où la forme-substrat était spontanément remplie d'un contenu conforme dans l'indistinction/indifférenciation originale des deux séries du particulier

privé et du général individuel, les estimations singulières de la volonté générale, identiques entre elles et au bien commun, y étant aussi identiques aux pas moins identiques intérêts particuliers privés. Mais voilà que ceux-ci commencent non seulement à se séparer de celles-là, mais aussi à se différencier entre eux selon la série de l'homme, tournant ainsi le dos à la forme-substrat, et, coagulant substantiellement en factions arithmétiques, s'emparent de la forme-substrat, en cela devenue muette (dégradation en deux pas de la simplicité rustique), l'accablent et la détournent comme vouloir de ce qui est mal. Seule la méthode infinitésimale peut garantir contre ce détournement, détourner ce détournement, c'est-à-dire désamorcer le danger lié aux intérêts particuliers privés dans ses termes mêmes (particuliers-privés), et garantir par cela même que la volonté générale, toujours droite comme forme-substrat, sera aussi toujours éclairée. Et, surtout, seule la méthode infinitésimale peut sauver (produire) l'unanimité (pré-donnée) de l'instanciation rustique et ce – sur le versant même de la série de l'homme, versant qui d'abord en soi, de par sa séparation/différenciation même, et ensuite de par le détournement arithmétique-particulariste qu'il rend possible, ne cesse de s'éloigner de son origine rustique.

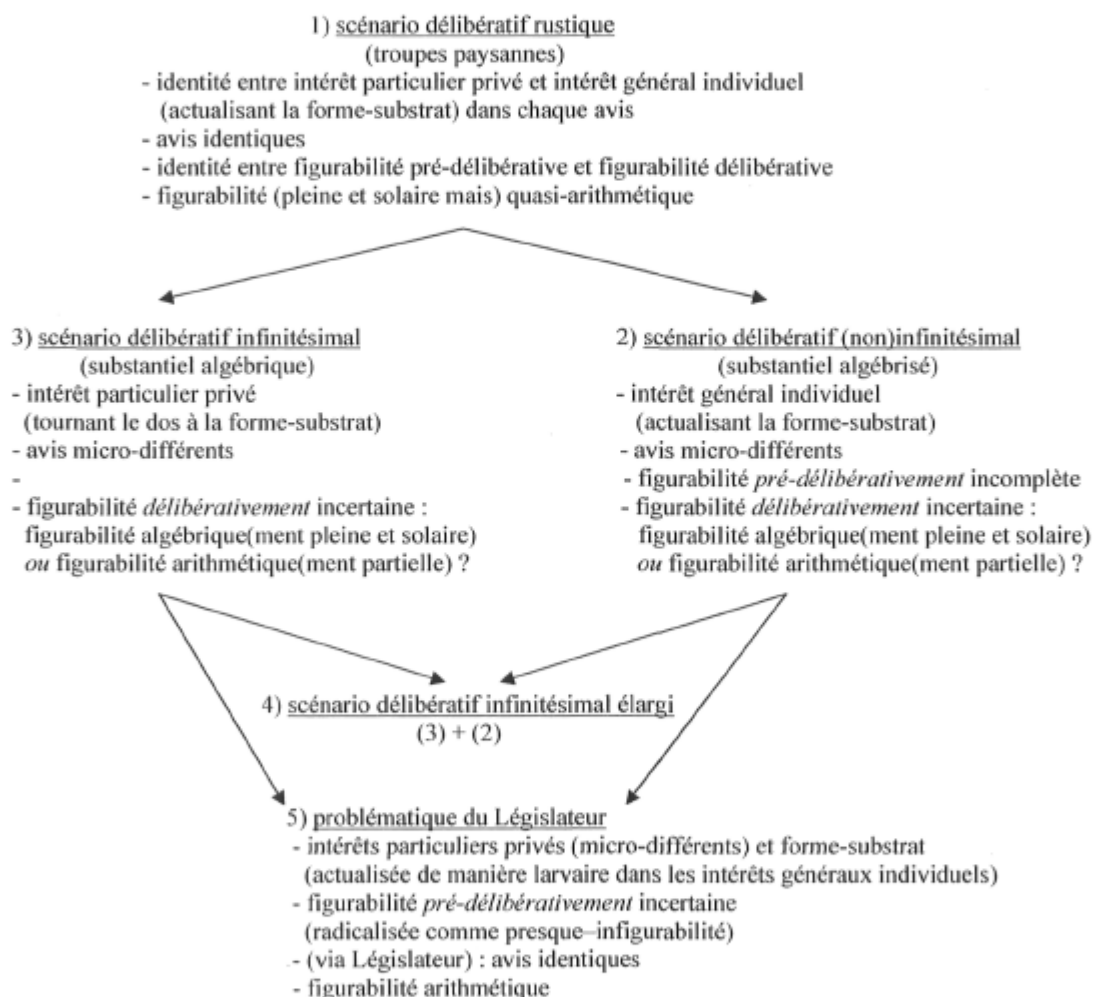
Voilà qu'à leur tour les estimations individuelles de la volonté générale se séparent des intérêts particuliers et surtout se différencient entre elles selon la série du citoyen – mais il ne s'y agit plus, comme sur le versant de l'homme, de détourner un détournement par une sorte de double négation (les intérêts particuliers privés, tournant déjà le dos à la forme-substrat, coagulent en factions s'opposant à la forme-substrat, auxquelles s'oppose la sommation algébrique de ces mêmes intérêts particuliers privés, sommation qui par cela même ne peut que reconduire à la forme-substrat), mais d'établir directement, positivement les modalités par lesquelles, passant par les estimations individuelles qui l'actualisent, la particularisent et l'objectivent, la forme-substrat comme vouloir pur toujours droit mais pas toujours bien éclairé peut se donner un objet conforme et arriver à voir ce qu'elle veut. Ces modalités sont malheureusement celles – arithmétiques ! – du vote, mais, d'une part, le découpage majorité-minorité propre à ce dernier a toujours un horizon consensuel (rustique) et, d'autre part, l'infailibilité de la volonté générale majoritaire n'y peut être réclamée que si, là aussi, est préalablement inhibé le potentiel particulariste-arithmétique (d'abord et avant tout) des intérêts particuliers privés infiltrés dans ou parmi les estimations individuelles de la volonté générale.

On voit que, à l'ombre de l'origine rustique de leur bifurcation, les deux versants (de l'homme et du citoyen) s'opposent massivement l'un à l'autre tout en communiquant subtilement entre eux dans un espace de tensions (communicantes) qui ne peut être réconcilié avec lui-même que dans le scénario infinitésimal élargi. Que maintenant dans ce scénario, grâce à la communication intrasubjective du particulier privé et du général individuel que l'on a vue, certains des participants puissent prolonger le raccord de leurs bruyants intérêts particuliers privés à la généralité de la discussion dans une véritable spiritualisation/généralisation de ces mêmes intérêts, se laissant infiltrer en tant qu'hommes convertis formellement en citoyens par des pensées plus proprement citoyennes et même, disparaissant à la limite dans le silence des passions, retrouver la forme-substrat en eux, l'actualiser et l'objectiver, la remplir d'un contenu *intrasubjectif* conforme, etc. – cette possibilité ne fait que resserrer les liens entre la forme-substrat et les intérêts particuliers privés, liens déjà établis par le scénario infinitésimal standard (libéral), là où on faisait recours au particulier privé pur et dur (mais informé) pour remplir (cette fois-ci) *intersubjectivement* la forme-substrat d'un contenu conforme. Dans ce détour par les dangereux intérêts particuliers privés on ne peut s'empêcher de voir à l'œuvre une véritable *ruse* de la méthode infinitésimale (restreinte, standard), d'autant plus que la visibilité intrasubjective du particulier privé est par principe et par nature mieux assurée que celle du général individuel : produire collectivement la silencieuse figure du bien commun à partir de tout ce qui lui tourne bruyamment le dos c'est aussi exploiter *intersubjectivement* un *raccourci* dans l'ordre de la figurabilité *intrasubjective* de l'intérêt, le particulier privé, plus immédiatement figurable, pré-donné dans le bruit – naturel – des passions, étant de loin plus économique, moins coûteux que le général individuel, qui ne peut être dégagé qu'à travers l'ascèse morale du décentrement intrasubjectif dans le silence des passions. Et cette ruse, comme on le verra dans la séquence suivante, investira le scénario infinitésimal élargi lui-même.

*

IV. La solution épistocratique ou du Législateur

On peut maintenant saisir ces aspects (et reconsidérer le trajet parcouru) sous un autre angle, qui est celui de la visibilité, de la *figurabilité* du bien commun, du devoir-faire/être collectif, angle qui n'est pas sans renvoyer à la problématique du Législateur et rendre plus manifeste l'opposition de celle-ci à la théorie infinitésimale de la volonté générale. Considérons les figures suivantes du figurable démocratique (rousseauiste) :



[Des cinq figures sélectionnées, seulement « trois et demi » se retrouvent en tant que telles dans le texte rousseauiste : le scénario infinitésimal à input républicain, c'est-à-dire la moitié de ce qui dans le schéma est désigné par « 2) scénario délibératif

(non)infinitésimal », et le scénario infinitésimal élargi dans son ensemble (4) appartiennent à la reconstruction entreprise ici].

1) Le cas des troupes paysannes comporte une étrange triple identité : i) identité intrasubjective entre intérêt privé et intérêt général individuel ; ii) identité intersubjective de ces identités ; et iii) identité entre l'input du choix collectif – préférences libérales identiques, identiques à un bien commun disséminé de manière identique dans les jugements républicains des participants (actualisant et particularisant la forme-substrat) – et ce qui est arrêté à la fin des délibérations comme intérêt général et contenu de la volonté générale ainsi (re)produite – du point de vue du figurable démocratique, on ne peut sans doute pas espérer davantage. Il suffit de défaire les trois identités et de suivre parallèlement les deux trajets pour obtenir les deux scénarios (infinitésimal et non-infinitésimal) qui, bifurquant à partir d'une racine pour ainsi dire commune, convergent dans le scénario infinitésimal élargi via la construction d'un scénario infinitésimal opérant avec l'input (républicain) du scénario non-infinitésimal.

Mais cette production du même à partir du même, propre à l'image de la simplicité, n'est pas sans poser certains problèmes opérationnels, car elle frappe d'inutilité la méthode infinitésimale elle-même. D'une part, il est évident qu'une procédure de déclaration des avis orientée par le jeu – contraignant – de l'accord et du désaccord ne peut aucunement donner des résultats algébriques dans les conditions où les avis, au lieu d'être micro-différents, sont identiques : les troupes paysannes ne peuvent pas aboutir à une volonté générale produite par l'effectuation du procédural algébrique au sein du substantiel algébrique. D'autre part, la simplicité semble éliminer également l'idée même de volonté de tous arithmétique, car la même mêmeté de *tous* les avis exclut à la fois le risque d'un découpage arithmétique (majorité–minorité) par une procédure de partage comme le vote, découpage qui donnerait les mêmes résultats que s'il y avait eu préalable coagulation substantielle de deux (ou plusieurs) groupes, et le risque d'une agrégation substantielle de grandes différences arithmétiques par réduction à zéro, dans certaines zones du « micro-différentiel », des petites différences – car celles-ci sont *partout* pour ainsi dire *déjà*

réduites à zéro – ou par délibérations infinitésimales enclavées⁵⁸, grandes différences qui appelleraient une procédure de partage arithmétique.

Mais si l'unanimité qui règne dans ce « scénario délibératif » rustique est manifestement loin à la fois de celle à laquelle conduit *nécessairement* une volonté générale substantiellement *et* procéduralement algébrique et du découpage procédural ou substantiel (→ procédural) majorité–minorité(s) par lequel se définit la volonté de tous dans sa variante pure et dure, elle est très proche des deux unanimités auxquelles *peut* conduire à la limite une volonté « générale » égarée arithmétiquement comme volonté de tous. Égarement procéduralement arithmétique : le recours à une procédure de partage arithmétique comme le vote au sein d'un micro-différentiel (pré)délibératif maintenu comme tel donne des résultats unanimes, comme dans la situation b3, par exemple⁵⁹. Égarement substantiellement arithmétique : le chef d'une brigade par exemple réussit à réduire à zéro les petites différences de *tous* les participants ou ceux-ci font la même chose entre eux, par eux-mêmes⁶⁰. Or, le consensus obtenu par vote à partir des avis micro-différents (unanimité procéduralement arithmétique), induisant rétrospectivement des effets de coagulation arithmétique – tout se passe comme si tous les participants avaient déjà réduit à zéro leurs petites différences, aidés ou non par un chef de brigade –, est assimilable à un consensus obtenu par vote *ou* par déclaration des avis dans un micro-différentiel où cette réduction à zéro a réellement eu lieu (unanimité substantiellement arithmétique), et les deux types de consensus sont assimilables à celui obtenu par vote *ou* par déclaration des avis dans les conditions où les avis sont par nature identiques (unanimité rustique) – leur identité étant pré-donnée et non plus produite selon les modalités fournies par la

⁵⁸ Situation b2 ; voir séquence II.

⁵⁹ Il est évident que cette dégradation procédurale (vote) de la volonté générale comme volonté de tous est moins radicale que celle (toujours procédurale) aboutissant à un découpage majorité–minorité(s) et donnant par conséquent des résultats similaires à ceux obtenus s'il y avait eu coagulation substantielle proprement dite de deux ou plusieurs groupes, découpage (et coagulation) qui constitue(nt) la spécificité de la volonté de tous pure et dure.

⁶⁰ (Une délibération infinitésimale enclavée où seraient inclus tous les participants non seulement ne serait plus enclavée, mais déplacerait temporellement la délibération proprement dite : on obtiendrait les mêmes résultats infinitésimaux, mais avant la déclaration « officielle » des avis micro-différents). Avec ce deuxième type d'égarement arithmétique, on est toujours dans la volonté de tous, même si moins radicalement que s'il y avait eu coagulation substantielle de deux ou plusieurs groupes et par conséquent découpage procédural (vote) majorité–minorité(s), coagulation et découpage qui donnent la volonté de tous pure et dure. On observe que le consensus substantiel (identité – produite – de tous les avis) n'appelle plus le vote comme modalité de

coagulation substantielle arithmétique (information distorsionnée, communication déformatrice).

On voit donc que si du point de vue de la figurabilité démocratique, le scénario délibératif rustique attire par sa mythique simplicité et par sa radicale économie de moyens, du point de vue de la théorie infinitésimale il apparaît paradoxalement comme relevant de la volonté de tous (quasi)arithmétique ; car s'il « n'est question ni de brigues ni d'éloquence pour faire passer en loi ce que chacun a déjà résolu de faire, sitôt qu'il sera sûr que les autres le feront comme lui » (Rousseau 1972 : 181 / IV, 1), si donc l'arsenal de l'arithmétique est pratiquement inconnu aux troupes paysannes, l'identité même de leurs avis induit des effets d'unanimité arithmétique⁶¹.

2) Dans le scénario (non)infinitésimal⁶² (estimations individuelles micro-différentes de la volonté générale), chacun des participants veut toujours le bien commun, conformément à la forme-substrat de la volonté générale. Est-ce que, en plus de vouloir toujours le bien commun, chacun arrive aussi à le voir toujours ? Oui – mais dans *son* estimation individuelle du devoir-faire/être collectif, micro-différente des points de vue des autres, les micro-différences provenant de la pluralité algébrique de la raison (citoyenne) elle-même contemplant – dans le silence des passions – le bien commun, et non pas (ou pas encore) du bruit volitif-visuel des passions s'infiltrant dans et s'emparant de ces estimations individuelles⁶³ – cas dans lequel ce ne sera pas la visibilité individuelle du bien commun qui sera mise en cause, mais la généralité de ce qui est vu intrasubjectivement comme intérêt général.

trancher entre des blocs substantiels s'opposant à l'assemblée ; il est pour ainsi dire indifférent à la procédure : la déclaration des avis ou le vote conduisent exactement aux mêmes résultats.

⁶¹ On voit également combien la justification du choix de partir de la solution mathématique et la reconstruction proprement dite de la théorie infinitésimale sont deux choses bien distinctes : si selon la première, la solution rustique fournit la clé d'intelligibilité (et d'arrondissement) de l'espace de tensions entre les solutions au problème de la volonté générale, la deuxième ne peut se garder de réinvestir et de « déchoir » cette origine lointaine (tout comme l'identité qu'elle établit entre volonté générale et volonté de tous) comme quasi-arithmétique(s).

⁶² Comprendre : scénario non-infinitésimal proprement dit *et* scénario infinitésimal à input républicain ; pour la facilité j'avancerai avec les deux en même temps.

⁶³ Ce n'est que dans le scénario infinitésimal élargi que les estimations individuelles infiltrées par ce bruit volitif-visuel développent *aussi* leurs micro-différences selon la pluralité algébrique des bruyantes passions humaines.

Mais ces figurabilités complètes, dans les individus, du bien commun se démarquent nettement de celles rencontrées dans le cas des troupes paysannes : là, chacun voit immédiatement la même chose que les autres et il y a parfaite coïncidence entre ce que le peuple voit pré-délibérativement en tant que simple collection d'individus et ce qu'il arrive à voir à la suite des délibérations en tant que peuple ; celles-ci ne modifient en rien la collection pré-délibérative de complétudes identiques et n'ont d'autre rôle que de constater l'identité volitive et surtout visuelle organisant cette collection pour la sanctionner comme vouloir–voir du peuple lui-même. Dans le scénario (non)infinitésimal, chacun voit toujours bien « son » bien commun, mais il ne peut pas y avoir coïncidence entre ces biens communs saisis intrasubjectivement (dans le silence des passions) ou entre ceux-ci et le bien commun dégagé intersubjectivement, comme dans le cas des troupes paysannes. Selon les possibilités algébriques (scénario infinitésimal à input républicain), la collection pré-délibérative de complétudes micro-différentes subit délibérativement une transformation à travers laquelle il y a production d'une qualité nouvelle, valence réactive de la totalisation infinitésimale des différences intersubjectives, et au bout de laquelle ce qui se dégage comme bien commun transcende à *la fois* chacun des biens communs vus individuellement et leur collection pré-délibérative comme série de micro-différences. Selon les possibilités arithmétiques (scénario non-infinitésimal proprement dit), le bien commun dégagé par vote transcende lui aussi (même si de manière différente, voire opposée, court-circuitant plus que totalisant) la collection pré-délibérative de micro-différences intersubjectives et même chacun des biens vus individuellement.

Si on se place dans la perspective de la visibilité pleine, solaire, immédiate du bien commun du « scénario délibératif » rustique, avec son heureuse coïncidence entre l'intrasubjectif et l'intersubjectif (i) et entre l'input du choix collectif et son résultat (iii), ces points de vue individuels, même formés dans le silence des passions le plus complet et eux-mêmes intrasubjectivement complets, apparaissent comme fatalement limités et partiels : leur éloignement de la mythique identité spontanée rustique selon la série différenciée du citoyen équivaut à une véritable pluralisation de la raison citoyenne, à la multiplication des perspectives raisonnables et donc des limitations propres au point de vue. On peut dans ce cas parler d'une *figurabilité incomplète* au niveau substantiellement algébrique (des individus et) du peuple comme collection *pré-délibérative* de perspectives

micro-différentes, figurabilité qui n'apparaît comme telle *que* par comparaison avec celle dans laquelle baignent naturellement les troupes paysannes⁶⁴. Figurabilité qu'il s'agit donc de compléter délibérativement soit par la procédure de sommation algébrique (scénario infinitésimal à input républicain), soit par la procédure de sommation arithmétique (scénario non-infinitésimal proprement dit) – deux modalités opposées d'opérer sur la collection de perspectives micro-différentes qu'est le peuple pour produire/obtenir ce qui était pré-donné dans l'instanciation rustique, consensus y compris : autocorrection intersubjective, c'est-à-dire « entre-destruction des plus et des moins » des points de vue limités par sommation infinitésimale de leurs différences versus correction collective par compression arithmétique (vote) des mêmes différences.

En effet, en contexte pré-délibératif, le peuple le mieux intentionné, le plus moral et le plus passionnellement silencieux, n'est à la limite qu'une collection de points de vue, qu'une *collection de partialités* représentant les limitations micro-différentes de la raison citoyenne ; le peuple a beau vouloir toujours le bien commun et essayer de transformer ce vouloir en voir à travers les actualisations-objectivations de la forme-substrat dans les individus, la visibilité du bien commun comportera toujours des *espaces blancs*. Nous savons que, selon la physionomie même de l'espace de tensions entre les solutions au problème de la volonté générale chez Rousseau, la procédure algébrique est infiniment mieux placée que la procédure arithmétique pour remplir ces espaces blancs afin de produire ce qui dans le scénario délibératif rustique ne pouvait qu'être reproduit et compléter par conséquent comme figurabilité pleine et solaire la figurabilité ontologiquement incomplète dans laquelle est sombré le peuple comme collection de partialités micro-différentes. Mais si les limitations de la raison citoyenne sont intimement liées à la différenciation de la série du citoyen et si c'est justement par la sommation algébrique de ces différences (= limitations) que s'effectue l'autocorrection intersubjective des partialités intrasubjectives, l'entre-destruction des plus et des moins, le bon et complet remplissage des espaces blancs comme figurabilité pleine et solaire, la figurabilité obtenue par sommation arithmétique (vote) de ces limitations/partialités (= différences) ne peut

⁶⁴ Et qui dans le scénario non-infinitésimal débouchait sur un problème inconnu (et pour cause !) aux troupes paysannes : celui de l'(in)faillibilité.

qu'apparaître, par rapport à son pendant infinitésimal, comme fatalement partielle et limitée. Autre manière de dire que si dans le scénario non-infinitésimal (où sont vantés en toute ambiguïté postiviste-épistémique les mérites du vote : la majorité a toujours raison) le peuple est dit voir pleinement, solairement, toujours bien le bien commun, qu'il veut toujours selon la forme-substrat – il n'erre et ne se trompe jamais, c'est moi qui erre et qui se trompe quand je me retrouve dans la minorité –, ce qu'il arrive en fait à voir comme bien commun au bout d'une procédure de partage arithmétique (transformant le grand nombre de petites différences en petit nombre de grandes différences sinon en différence unique) relève du voir de la volonté de tous (procéduralement arithmétique sur fond de substantiel algébrique) et non pas du voir de la volonté générale (substantiellement et procéduralement algébrique) – et ce, même à supposer que selon les possibilités fournies par le procédural arithmétique on débouche sur un consensus⁶⁵.

La figurabilité *procéduralement algébrique* du bien commun, obtenue par la sommation intégrale du *substantiel algébrique* des estimations individuelles, des *voirs* micro-différents de la volonté générale actualisant et objectivant le *vouloir* de la forme-substrat, serait donc détournée par et dans la figurabilité *procéduralement arithmétique* du bien commun produite par la sommation arithmétique du même *substantiel algébrique* (le plus probablement) forcé procéduralement à une di-vision majorité-minorité(s). La sommation des partialités intrasubjectives n'assure plus leur autocorrection intersubjective, leur entre-destruction algébrique, le remplissage des espaces blancs : elle regroupe procéduralement les partialités autour des propositions faites dans l'assemblée, impose la victoire d'une collection de partialités individuelles – raccordées par proximité

⁶⁵ La sommation algébrique des partialités intrasubjectives intègre ces dernières tout en s'opposant à chacune d'elles pour aboutir à des résultats qui dépassent à la fois chacune d'elles et leur addition comme collection. D'où, justement, le fait que le bien commun vu collectivement à la fin des délibérations transcendera algébriquement chacun des biens communs vus individuellement, chacun des avis étant à la fois intégré dans et contredit par l'avis final, alors que si une procédure de partage arithmétique est employée, il y aura, d'une part, affinité/conformité arithmétique entre les points de vue individuels se raccordant – pour des raisons et selon des trajets différents, par proximité différentielle – à (et imposant) la position majoritairement gagnante et l'avis final arrêté, et, de l'autre, dissemblance/opposition arithmétique entre ce dernier et les estimations individuelles se retrouvant – pour des raisons et selon des trajets différents, par proximité différentielle – dans ce qui a été dégagé comme minorité. C'est une modalité arithmétique de transcender la collection pré-délibérative d'avis micro-différents. Si, à la limite, il y a consensus (procédural : obtenu par vote), la dissemblance laissera complètement la place à l'affinité. Mais on sait que l'impartialité intégrative que pourrait revendiquer cette affinité (consensus arithmétique) n'est pas l'expressivité différentielle (propre au consensus algébrique).

différentielle à la position majoritairement gagnante – sur toutes les autres collections de partialités intrasubjectives – raccordées par proximité différentielle à des positions dissemblables – et remplit si mal les espaces blancs que ce sera toujours un avis particulier qui l'emportera et que la figurabilité ontologiquement incomplète s'aggravera comme figurabilité arithmétiquement partielle. En fait, si elle remplit si mal les espaces blancs, c'est parce qu'elle ne les remplit pas vraiment, mais les comprime formellement (sans y véritablement toucher), les court-circuite dans le saut collectif et oppositif (vote) vers les propositions faites, saut qui, synonyme d'oubli/découpage arithmétique du grand nombre de petites différences comme petit nombre de grandes différences, voire comme différence unique, substitue à la paisible et minutieuse complétion de proche en proche de ces espaces blancs (somme algébrique des différences qu'ils incarnent) l'affrontement massif (et ensuite la victoire de l'un) des blocs d'espaces blancs comprimés^{66 67}.

La dégradation *procédurale* de la figurabilité démocratique (célérité oblige, par exemple) est dans ce scénario la principale menace, mais une dégradation *substantielle* est à tout moment possible⁶⁸. À supposer qu'après s'être suffisamment informés (tout seuls) et après avoir formé dans le silence des passions leurs avis micro-différents, les participants communiquent (pré)délibérativement entre eux, ils s'exposent au risque du substantiel arithmétique, c'est-à-dire de la coagulation partisane des « volontés générales » (particulières) des groupes (substantiellement moraux) ainsi formés comme brigues républicaines, que ce soit par réduction à zéro (par paquets) des micro-différences

⁶⁶ Si, encore une fois, à la limite, il y a consensus, on peut dire qu'il y aura victoire du peuple – comme collection de partialités intrasubjectives, comme bloc d'espaces blancs mal remplis, voire comprimés formellement – sur lui-même.

⁶⁷ Rappelons que (pour l'instant) ces espaces blancs ne sont qualifiés comme tels que par rapport à la plénitude rustique. Ce n'est que dans la deuxième partie qu'ils seront qualifiés comme tels selon un standard épistémique externe, comme écarts (des avis individuels lus comme compétences épistémiques) par rapport à la réponse objectivement correcte à une question posée à la communauté politique. La compression formelle par proximité différentielle dans le saut collectif et divisif du vote (condorcetien) y sera implicitement associée à la croissance formelle de la compétence collective (d'ailleurs je ne deviens pas plus intelligent en tombant sur la bonne réponse simplement parce qu'elle était plus proche qu'une autre réponse proposée par rapport à ma propre position). Il s'y agira entre autres de montrer que cette croissance formelle est dans la plupart des cas inférieure à la croissance (réelle, en plus, et possible même en deçà du seuil condorcetien) assurée par la procédure algébrique et ce – selon le standard épistémique même du vote (arithmétique) condorcetien ; que, autrement dit, le remplissage algébrique (constitutiviste) est largement préférable à leur compression arithmétique (épistémique externe) ; que, somme toute, la figurabilité algébrique(ment pleine et solaire) est (et pour cause !) moins partielle que la figurabilité arithmétique(ment partielle). Mais pour cela, il faut d'abord assurer le raccord entre l'approche différentielle et l'approche condorcetienne (voir IIe partie).

⁶⁸ Conduisant à la même dégradation procédurale (vote), si, bien sûr, il n'y a pas eu de consensus substantiel.

algébriques ou par leur sommation (toujours par paquets) intégrale – dans les deux cas on aboutirait aux grandes différences arithmétiques et donc à des résultats relevant de la volonté de tous⁶⁹.

Dans un cas, le grand nombre de petites différences est converti en petit nombre de grandes différences à travers la refonte des nombreuses partialités intrasubjectives dans un petit nombre de *partialités collectives* ; et comme une procédure de partage arithmétique (vote) sera mobilisée pour trancher entre ces blocs d'espaces blancs mal remplis se confrontant à l'assemblée, on obtiendra, du point de vue de la figurabilité, des résultats similaires à ceux invoqués précédemment, obtenus par le simple recours au coup de dés procéduralement arithmétique dans un micro-différentiel où il n'y a pas eu au préalable coagulation substantiellement arithmétique ; la figurabilité ontologiquement incomplète sera brouillée davantage et détournée comme figurabilité arithmétiquement partielle – et l'avis qui l'emportera sera toujours un avis particulier.

Dans l'autre cas, les participants forment les volontés générales (particulières) des groupes respectifs selon la méthode infinitésimale elle-même, aboutissant toujours à un petit nombre de grandes différences extérieurement arithmétiques, mais intérieurement algébriques, les petites différences n'étant plus réduites à zéro par paquets, c'est-à-dire à l'intérieur de ces groupes, mais totalisées infinitésimalement dans chacun de ces groupes. Certes, le rapport de ces coagulations substantielles sera toujours arithmétique et appellera une procédure de partage arithmétique (vote), on aboutira toujours à la figurabilité arithmétiquement brouillée et détournée, mais il ne s'agit plus des mêmes partialités collectives qu'au cas précédent, vu que les espaces blancs sont maintenant bien remplis dans chacune de ces zones du micro-différentiel – seulement, ces blocs d'espaces blancs bien remplis comportent pour ainsi dire, entre eux, des espaces blancs. Ce qui se voit dans le fait que, mise en minorité, une telle communauté passionnellement silencieuse, dont la volonté générale (particulière) a été préalablement formée selon la méthode infinitésimale (délibération enclavée), aura le plus de mal à accepter l'avis gagnant, car non seulement

⁶⁹ Ils s'exposent aussi, à la limite, au risque – somme toute marginal – d'un consensus substantiel, à cette nuance que seulement la réduction à zéro de *toutes* les petites différences peut véritablement constituer une menace, car une délibération infinitésimale « enclavée » qui inclurait *tous* les membres se substituerait tout simplement, sans reste, aux délibérations algébriques elles-mêmes.

pour ses membres la volonté générale du groupe est expressivement riche, impartialement pertinente, différentiellement expressive et moralement décentrée (via la procédure suivie), comme dans le cas d'une volonté générale formée infinitésimalement à l'intérieur d'une communauté passionnellement bruyante, mais l'input même de cette délibération enclavée est moralement décentré à un niveau pour ainsi dire substantiel – estimations individuelles de la volonté générale, menées dans le silence des passions, au lieu des bruyantes et trompeuses volontés particulières privées. [On retrouve en partie ce schéma – mais en dehors de la problématique des délibérations enclavées – au sujet de la dérivée délibérative elle-même, bien que celle-ci fonctionne d'habitude, au niveau de son input, à grandes différences intensives (au lieu des petites différences intensivement infinitésimales) et que son comment procédural puisse être réduit à une herméneutique publique des intérêts universalisables (au lieu de – mais en toute affinité algébrique avec – la simple déclaration des avis contrainte par le jeu de l'accord et du désaccord) : si la neutralisation centripète, la réduction délibérative des grandes différences est arrêtée (célérité oblige, par exemple : dérivée délibérative interrompue procéduralement) ou si la procédure algébrique arrive de par elle-même à sa fin sans pouvoir réduire davantage les grandes différences qu'elle aura partiellement neutralisées, le recours à une procédure de partage arithmétique (vote) peut avoir pour effet de renforcer les différences ou leur intensité, vu que ceux se retrouvant dans la minorité pourront à juste titre dire que leurs avis ont été formés selon la même procédure (algébriquement juste) que les avis de ceux formant la majorité – par conséquent, l'inclinaison devant l'avis majoritaire deviendra d'autant plus difficile⁷⁰].

Dans les deux cas, la *coagulation substantielle* des communautés passionnellement silencieuses, avec leurs volontés générales (particulières) formées par réduction interne des micro-différences à zéro (= grande différence arithmétique externe) ou par délibération infinitésimale enclavée (somme intégrale des petites différences à l'intérieur du groupe = grande différence extérieurement arithmétique), constituera autant de blocs moraux et silencieux, autant d'insularisations substantielles indépassables, que la progression de la somme infinitésimale ne pourra d'aucune façon décentrer, diluer et donc digérer algébriquement, et qui appelleront une *procédure* de partage arithmétique.

⁷⁰ Comme le laisse suggérer, il me semble, la lecture de certains dispositifs délibératifs par Weinstock (2004).

La volonté générale peut errer arithmétiquement comme volonté de tous, substantiellement *ou/et* procéduralement : la figurabilité algébrique peut être *brouillée* et *détournée* par la figurabilité arithmétique à partir d'une racine commune donnée à la fois par le vouloir – toujours assuré dans la forme-substrat – du bien commun et par les voirs – toujours individuellement assurés – des estimations individuelles actualisant et objectivant la forme-substrat, lui donnant à voir. La figurabilité (ontologiquement) *pré-délibérativement* incomplète du bien commun bifurque donc selon les possibilités jumelles de la sommation intégrale (substantielle *et* procédurale) et de la coagulation arithmétique (substantielle *ou/et* procédurale), coagulation qui, par l'effet de retour, l'aggraverait et la retranscrirait dans les termes d'une visibilité brouillée et détournée, sommation qui la corrigerait en échange comme figurabilité algébrique, pleine et solaire, tout en lui évitant le détournement arithmétique : c'est cette bifurcation, plus précisément la possibilité de l'égarement arithmétique de la volonté générale comme volonté de tous, qui donne tout son sens à la figurabilité *délibérativement* incertaine.

3) Dans le scénario infinitésimal standard (libéral), du point de vue (moral) de la volonté générale substantiellement *et* procéduralement algébrique, errer c'est toujours tomber dans l'arithmétique (substantiel *ou/et* procédural), et le chapitre 3 du Livre II, dédié au procédé mathématique, c'est-à-dire aux garanties infinitésimales de la justesse – de la production – de la volonté générale, de sa rectitude et donc de son non-égarement dans le particulier de la coagulation arithmétique, s'intitule justement « Si la volonté générale peut errer ». Certes, pour Rousseau, l'arithmétique est essentiellement une question de coagulation *substantielle* d'intérêts particuliers privés, errer c'est errer substantiellement – mais j'ai montré en quoi la *procédure* peut égaler le substantiel au niveau des risques arithmétiques : le seul recours au partage par le vote des avis micro-différents particuliers privés donne nécessairement des résultats arithmétiques (consensus éventuel y compris)⁷¹.

⁷¹ Consensus procéduralement arithmétique – le vote donne des résultats numériquement unanimes dans un micro-différentiel (pré)délibératif maintenu en tant que tel, comme dans la situation b3 ; ce consensus tout comme celui substantiellement arithmétique – le chef d'un brigue réduit toutes les petites différences à zéro ou les participants eux-mêmes s'en chargent –, consensus indifférent à la procédure, constituent deux possibilités-limite, car l'essentiel de l'égarement de la volonté générale comme volonté de tous est donné par une di-vision substantielle *ou/et* procédurale majorité-minorité.

Dans le scénario infinitésimal, chacun des participants veut et voit toujours bien son propre bien⁷². Si on mobilise encore une fois l'exemple des troupes paysannes (la coïncidence entre les avis des individus étant aussi coïncidence entre leurs intérêts privés, indistincts de l'intérêt général, selon l'image de la simplicité), ces bruyants intérêts privés apparaissent comme fatalement limités et partiels – mais on ne pourrait pas parler là d'une figurabilité incomplète du bien commun au niveau substantiellement algébrique de la collection d'(intra)subjectivités passionnelles qu'est pré-délibérativement le peuple, figurabilité incomplète qui n'apparaîtrait rétrospectivement comme telle *que* par comparaison avec les troupes paysannes. Car ces vouloirs–voirs privés ne visent aucunement le bien commun, même si ce dernier ne devient pleinement figurable qu'à la fin des délibérations, s'imposant silencieusement au bout de la bruyante progression infinitésimale ; ils tournent résolument le dos à la forme-substrat, bien que cette dernière ne puisse en fin de compte être remplie d'un objet conforme que par ce détour (ruse de la méthode infinitésimale). Pré-délibérativement, le peuple est sans doute une collection de partialités, mais ces partialités n'ont pas de rapport direct avec la figurabilité du bien commun.

À l'opposé donc de ce qu'on a dégagé comme scénario (non)infinitésimal, la figurabilité du bien commun ne comporte pas d'espaces blancs, au sens d'une éventuelle impuissance du figurable et du visible, résultant de la distribution micro-différentielle elle-même, à tenir le pas avec le volitif⁷³ au niveau de la collection pré-délibérative de partialités intrasubjectives, mais seulement d'espaces (déjà) mal (arithmétiquement) ou bien (algébriquement) remplis – et tout le chapitre, développant la distinction–congruence entre volonté de tous et volonté générale, s'occupe à distinguer les deux modalités de « remplissage » à partir d'une racine commune, donnée par les volontés et les évidences particulières privées. Errer c'est se tromper, et se tromper ne devient possible que parce que la coagulation substantiellement *ou*/et procéduralement *arithmétique* des intérêts particuliers privés *brouille et détourne* la *visibilité* du véritable bien commun, chose qu'est

⁷² Ces vouloirs–voirs sont micro-différents entre eux selon la série des passions humaines ; ce n'est que dans le scénario infinitésimal élargi qu'ils peuvent développer *aussi* leurs micro-différences selon la série de la raison citoyenne en tant qu'intérêts particuliers plus ou moins généralisables, plus ou moins infiltrés par le silence des passions.

justement censée *éviter* la méthode infinitésimale, avec la visibilité *algébrique*, pleine et solaire, à laquelle elle conduit naturellement au bout de la sommation intégrale de ces mêmes intérêts – (maintenus) micro-différents –, sommation qui, synonyme d'entre-destruction des plus et des moins des évidences volitives-visuelles privées, assure une autocorrection citoyenne et intersubjective des partialités des vouloirs passionnellement bruyants et des voirs qui leur sont associés. Et c'est cette double possibilité, plus précisément celle du détournement arithmétique de la volonté générale comme volonté de tous, qui autorise à parler de la même figurabilité *délibérativement* incertaine au sujet du scénario infinitésimal.

La proposition par laquelle est introduite la référence à la forme-substrat – « le peuple veut toujours son bien, mais ne le voit pas toujours » – ne porte pas ou, mieux, surtout, *pas encore* sur les possibilités *pré-délibératives* du peuple considéré comme collection de partialités, mais sur les résultats des délibérations, conformément à la figurabilité *délibérativement* incertaine (commune d'ailleurs aux deux versants de l'homme et du citoyen). Certes, si le peuple voyait *pré-délibérativement* toujours son propre bien, en plus de le vouloir toujours, comme dans le cas des troupes paysannes, la possibilité même que le peuple se trompe *délibérativement* serait exclue ; on déduirait qu'à l'inverse, ne le voyant pas *toujours* *pré-délibérativement*, il s'exposerait au risque de l'errance et de l'auto-tromperie *délibératives* : en cela, la figurabilité incertaine investirait d'une certaine façon le niveau *pré-délibératif* lui-même pour s'assurer elle-même de la bifurcation orientée qui la rend *délibérativement* comme telle (= incertaine). Mais du point de vue de la figurabilité du bien commun, toute boucle par le *pré-délibératif* est comprimée à zéro dans ce chapitre : le peuple ne *peut* se tromper et errer qu'arithmétiquement, dans les délibérations (*figurabilité délibérativement incertaine*), non pas parce qu'il serait du point de vue *pré-délibératif* du *figurable* une collection de partialités (*figurabilité pré-délibérativement incomplète*) qui ouvrirait ensuite – et se procurerait – la possibilité d'une partialité plus radicale (arithmétique) tout comme la possibilité de retrouver (algébriquement) le bon chemin par la méthode infinitésimale, passant donc par la même bifurcation de la figurabilité *délibérativement* incertaine. Le peuple est sans doute une collection de partialités, mais non

⁷³ Au sens de la forme-substrat, visant dans tous les participants la même chose : le bien commun ; autrement, les voirs micro-différents du bien commun donnent les afférents vouloirs micro-différents du bien commun.

pas du point de vue de la visibilité du bien commun, car, comme on l'a suggéré, les évidences particulières—privées mobilisées par le scénario infinitésimal ne sont pas les estimations visuelles individuelles de l'intérêt général mobilisées par le scénario (non)infinitésimal : les limitations de celles-là ne sont pas les limitations de celles-ci et, du coup, le problème de la figurabilité du bien commun ne peut être posé qu'à partir du niveau délibératif. Cette dernière ne comporte donc pas pré-délibérativement d'espaces blancs offerts (après) à un remplissage — bon ou mauvais, algébrique ou arithmétique —, mais seulement d'espaces (déjà) bien ou mal remplis.

Mais si dans ce chapitre (dédié au scénario infinitésimal libéral) la possibilité de la figurabilité incertaine est complètement absorbée dans la possibilité de la coagulation arithmétique de la volonté de tous et confinée comme figurabilité délibérativement incertaine, trois chapitres plus loin elle va à la fois s'élargir au-delà de la simple problématique arithmétique (la possibilité que le peuple se trompe arithmétiquement), investir le niveau *pré-délibératif* et s'aggraver comme *presque-infigurabilité* au sein d'une « multitude aveugle qui sait rarement ce qui lui est bon » (radicalisation du caractère *incertain*, pas toujours assuré de la figurabilité).

Relisons d'abord ce que Rousseau nous dit dans l'introduction de ce chapitre 3 du Livre II : « Il s'ensuit de ce qui précède que la volonté générale est toujours *droite* » (comme pulsion volitive constante et bonne intention) « et tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'ensuit pas que *les délibérations du peuple aient la même rectitude*. *On veut toujours son bien* » — public, on *veut* toujours le bien commun conformément à la volonté générale comme forme-substrat —, « *mais on ne le voit pas toujours* » (figurabilité délibérativement incertaine, possibilité d'une visibilité arithmétiquement brouillée). « Jamais on ne corrompt le peuple », tant la forme pure et le substrat volitif sont inaltérables et indestructibles même en des conditions de haute dégradation arithmétique—civilisationnelle, comme on l'a vu, « mais souvent on le *trompe* » arithmétiquement (visibilité brouillée, figurabilité incertaine), « et c'est alors qu'il paraît vouloir ce qui est mal » (Rousseau 1972 : 94 / II, 3 ; c'est moi qui souligne).

L'analogie mathématique — telle qu'interprétée — explicite les modalités de coagulation arithmétique de ce vouloir de ce qui est mal, les modalités donc selon

lesquelles la visibilité du bien commun peut être brouillée par la coagulation arithmétique des intérêts particuliers⁷⁴. Pour Rousseau le risque arithmétique est essentiellement celui d'une coagulation substantielle (brigues) d'intérêts particuliers privés. En se demandant si la volonté générale peut errer, Rousseau répond oui, elle peut errer si ces coagulations substantielles s'emparent des citoyens, donnant à la forme-substrat, à son vouloir constant, un voir qui n'est pas conforme. Pour qu'elle n'erre pas, ajoute-t-il, on doit miser sur les intérêts particuliers privés micro-différents – c'est par leur sommation infinitésimale qu'on peut donner (à voir) au vouloir constant de la forme-substrat un objet juste et conforme. Le chapitre 3 du Livre II contrerait le danger arithmétique (sommation arithmétique substantielle d'intérêts particuliers privés) dans ses propres termes (sommation algébrique procédurale de ces mêmes intérêts).

Il y a plus. Dans les passages dont on s'est servi pour dégager le scénario non-infinitésimal, le peuple ne peut jamais se tromper, c'est moi qui me trompe quand je me retrouve dans la minorité (le problème de l'(in)faillibilité). Dans le scénario infinitésimal, à l'inverse, le peuple peut se tromper – et c'est là qu'intervient la correction par la méthode infinitésimale –, alors que, si je ne suis pas « trompé » par le chef d'une brigade, il m'est en principe difficile de me tromper sur mon véritable intérêt particulier privé (après auto-

⁷⁴ Par exemple, au niveau des risques arithmétiques substantiels – conduisant, sauf consensus substantiel, au recours à une procédure arithmétique de partage –, les chefs des brigues informent (pré)délibérativement les intéressés, leur communiquant verticalement leurs véritables intérêts « généraux » – et convertissant ainsi le grand nombre de petites différences en petit nombre de grandes différences –, alors que et les chefs et les intéressés ne jugent que selon leurs intérêts particuliers privés, les premiers – en les élargissant-travestissant, les seconds – en les formant à la lumière de l'information reçue ou encore raccordant (ou non) leurs intérêts intuitivement pré-formés à ceux des brigues à travers l'action communicationnelle des chefs. Ou encore, les individus s'informent par eux-mêmes, mais communiquent ensuite – (pré)délibérativement – entre eux, aboutissant à dégager les volontés générales des groupes ainsi formés, par réduction à zéro de leurs micro-différences à l'intérieur des groupes ou par délibérations infinitésimales enclavées – le grand nombre de petites différences algébriques sera toujours converti en petit nombre de grandes différences arithmétiques. Dans les trois cas la collection de partialités qu'est pré-délibérativement le peuple sera découpée en blocs substantiels de partialités, et comme la coagulation substantielle appelle une procédure arithmétique de partage (vote), l'avis qui l'emportera sera toujours un avis particulier. Le consensus substantiel (un chef de brigade réduit (pré)délibérativement toutes les petites différences à zéro ou tous les participants font la même chose entre eux, par eux-mêmes) retire le découpage en blocs substantiels de partialités et donc la nécessité du recours au vote, pouvant même s'accommoder à une déclaration des avis comme déclaration du même, mais ce sera toujours une collection de partialités qui l'emportera – la grande collection de partialités qu'est le peuple lui-même. Au niveau des risques procéduraux, le simple recours à une procédure comme le vote (célérité oblige, par exemple), ne peut que recalibrer délibérativement le micro-différentiel – maintenu pré-délibérativement en tant que tel – comme macro-différentiel ou encore comme morne figure du même (consensus procédural) : on obtiendra du point de vue de la figurabilité des résultats similaires à ceux obtenus dans le cas de la coagulation substantielle – et l'avis qui l'emportera sera toujours un avis particulier.

information). Il y aurait décalage entre l'évidence mieux assurée des intérêts particuliers privés et la relative incertitude des estimations individuelles de la volonté générale – je peux me tromper (et ce – même si je me mets à l'abri du bruit des passions, des trompeurs intérêts particuliers privés, le mien y compris !), le peuple me montre par voie majoritaire (et en toute ambiguïté positiviste-épistémique) que je me suis trompé. Ce décalage serait d'une part tout à fait conforme au partage des deux scénarios selon la présence ou l'absence d'une référence à la figurabilité ontologiquement (pré-délibérativement) incomplète⁷⁵ ; d'autre part, il recommanderait le détour de la forme-substrat par les intérêts particuliers privés comme une modalité plus sûre de produire le bien commun (à partir des évidences privées). Et donc ce chapitre 3 du Livre II non seulement garantirait la volonté générale de son détournement-égarement arithmétique comme volonté de tous, mais lui assurerait une base plus sûre de production, un input délibératif moins incertain⁷⁶. C'est, encore une fois, la ruse de la méthode infinitésimale⁷⁷.

L'éventuelle incertitude principielle des estimations individuelles ne doit pas être comprise comme une incertitude réflexive, qui se saurait comme telle dans les participants et s'ouvrirait par conséquent vers les plus sûrs et palpables intérêts particuliers privés, vers leur visibilité mieux assurée, se procurant ainsi elle-même la possibilité d'errer plus radicalement (arithmétiquement), de transformer l'éventuelle incertitude psychologique individuelle en errance arithmétique collective et vouloir de ce qui est mal, en même temps que la possibilité d'une autocorrection intersubjective et infinitésimale de ces mêmes intérêts privés, arithmétiquement risquants mais plus sûrs, dont la sommation algébrique donnerait avec (plus de) certitude le bien commun (intrasubjectivement incertain). Ces intérêts privés ne sont pas voués à remplacer intrasubjectivement toute considération du bien commun à cause d'une figurabilité mal assurée de celui-ci et se sachant comme telle – ce qui expliquerait autrement pourquoi, dans cette augmentation simultanée des risques

⁷⁵ Et même à l'orientation plus générale des rapports entre l'homme et le citoyen dans le *Contrat social* : « Pourquoi la volonté générale est-elle toujours droite, et pourquoi tous veulent-ils constamment le bonheur de chacun d'eux, si ce n'est parce qu'il n'y a personne qui ne s'approprie ce mot *chacun*, et qui ne songe à lui-même en votant pour tous ? Ce qui prouve que l'égalité de droit et la notion de justice qu'elle produit dérivent de la préférence que chacun se donne et par conséquent de la nature de l'homme (...) » (Rousseau 1972 : 97 / II, 4).

⁷⁶ Nulle part dans ce chapitre ne retrouve-t-on ne fût-ce que l'ombre d'un équivalent de ce qui dans le scénario non-infinitésimal se lisait comme « cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé ».

(arithmétiques) et des avantages (algébriques), le peuple peut se tromper, la volonté générale peut errer et le citoyen ontologiquement *et* réflexivement incomplet peut être attiré et capturé par la coagulation – plus sûre – des hommes. Car si « par nature » et même après information les intérêts privés apparaissent comme « cognitivement » plus tentants que l'intérêt général, ce n'est qu'à cause d'un décalage dans l'ordre des difficultés de la figurabilité – liées à l'ascèse morale demandée par le silence des passions contrastant avec l'immédiateté naturelle du bruit des passions –, et non pas à cause d'un décalage auto-réflexif dans l'ordre de la figurabilité elle-même : les participants passionnellement silencieux sont tout aussi sûrs de leurs estimations individuelles que ceux passionnellement bruyants de leurs intérêts privés et ni les partialités des uns ni les partialités des autres ne sont réflexives.

4) Approché du point de vue de la figurabilité et de ce décalage dans l'ordre des difficultés de la figurabilité, et non pas de la figurabilité elle-même, le scénario infinitésimal élargi n'est pas sans apparaître sous une lumière nouvelle. Le décalage mentionné plie légèrement l'input du scénario infinitésimal élargi, où, on se rappelle, les avis pouvaient prendre n'importe quelle valeur sur le spectre allant de l'intérêt privé le plus pur et dur, dégagé après auto-information, à l'estimation individuelle la plus décentrée du bien commun, dégagée elle aussi après auto-information, en ce qu'il rend plus probables des distributions micro-différentielles plus proches de l'input du scénario infinitésimal standard (libéral). En effet, la formation des avis selon l'intérêt privé est beaucoup plus facile, vu qu'elle ne suppose que de l'auto-information, et ne demande pas en supplément, à côté de celle-ci, une ascèse morale grâce à laquelle le silence des passions puisse être atteint, comme l'exige la formation des avis estimant individuellement le véritable intérêt général. Dans la mesure où le bruit des passions est pour ainsi dire « immédiatement assuré », il est plus que probable que dans le micro-différentiel pré-délibératif les doublets formés par le substrat volitif constant et ses plus difficiles actualisations-objectivations partielles⁷⁷ comme estimations visuelles individuelles de l'intérêt général soient moins bien représentés par rapport aux plus immédiats couples formés par les bruyantes volontés

⁷⁷ Ruse, aussi, parce que ces mêmes intérêts particuliers privés sont la principale source d'erreur dans le scénario non-infinitésimal.

⁷⁸ Mais non-réflexives.

particulières et la visibilité plus facile à atteindre des partialités visuelles qui leur sont associées : les intérêts particuliers privés.

L'auto-information pré-délibérative, à supposer qu'elle ne s'accompagne pas de la communication, comme l'exige le scénario infinitésimal élargi, n'entre pas dans ce décalage, pour le diminuer, l'augmenter ou le perpétuer ; et bien qu'il puisse y avoir communication entre l'intérêt particulier privé et l'intérêt général individuel à travers l'information dans les avis ne relevant ni du particulier privé pur et dur ni du général individuel le plus décentré, il n'y a pas en échange de *raccourci intrasubjectif*, dans le sens où la partialité du particulier privé, plus facile à dégager, complèterait *intrasubjectivement* la partialité du général individuel, plus difficile à atteindre – ce n'est que dans la progression infinitésimale que la figurabilité ontologiquement incomplète et plus problématique du général peut être *intersubjectivement* complétée entre autres à travers la visibilité moins coûteuse, exigeant moins d'efforts, des partialités du particulier privé.

Ce raccourci intersubjectif est une ruse qui finalise conformément au décalage mentionné la ruse de la méthode infinitésimale restreinte (scénario infinitésimal libéral) dans le scénario infinitésimal élargi. Faisons d'abord l'inventaire des possibles du point de vue de la figurabilité démocratique. À supposer que tous les participants réussissent pré-délibérativement à surpasser toutes ces difficultés, à réduire au minimum le bruit des passions et à former des avis des plus généraux et des plus informés, le plus à l'écoute de la forme-substrat (situation 2 : scénario (non)infinitésimal – républicain), encore ces avis se heurteraient-ils – sans le savoir, bien sûr – à la figurabilité incomplète, ontologiquement sanctionnée, de l'intérêt général ; réalisés, après information, dans le silence passionnel le plus complet, ces avis ne pourraient pas dépasser le caractère essentiellement partiel et incomplet des estimations individuelles de la volonté générale, micro-différentes entre elles selon la pluralité micro-différentielle des limitations de la raison elle-même. Il s'ensuit que ces éclairages de la volonté générale actualisant, objectivant et faisant parler la forme-substrat, sont ontologiquement (humainement) limités. Il s'ensuit également que, assurant la sommation algébrique de ces actes de l'entendement fatalement limités, la procédure infinitésimale *complète* proprement dit les figurabilités intrasubjectives partielles sous la forme d'une pleine et solaire figurabilité algébrique intersubjective (même si non-

dialogique, non-discursive) atteinte à la fin de la délibération. La procédure est dans ce cas orientée vers un *remplissement* que l'on pourrait qualifier de « *cognitif* » s'il n'était épistémiquement interne⁷⁹, c'est-à-dire rendu possible par le décentrement moral des perspectives (constitutivisme) assuré dans l'autocorrection intersubjective et l'entre-destruction infinitésimale des plus et des moins des partialités intrasubjectives républicaines, sur fond d'impartialité et d'expressivité (synthétisées comme expressivité différentielle).

À l'opposé (situation 3 : scénario infinitésimal libéral), à supposer que personne ne réduise au silence le bruit des passions, que les avis pré-délibératifs des participants relèvent du particulier privé pur et dur – d'ailleurs celui-ci, de par sa visibilité plus immédiatement atteignable⁸⁰, nourrie par l'information, ne se recommande-t-il pas de lui-même comme modalité d'éviter les difficultés peu tentantes de l'ascèse morale demandée par une réflexion menée dans le silence des passions ? – et que donc tous tournent le dos à la forme-substrat de la volonté générale, qui est pourtant naturellement incrustée dans leurs cœurs, la procédure infinitésimale apparaît comme un procédé de *transformation* des évidences intrasubjectives particulières–privées en évidence intersubjective générale–publique. La procédure est dans ce cas orientée vers le *décentrement moral* des égoïsmes privés – par autocorrection intersubjective et entre-destruction infinitésimale des plus et des moins des partialités intrasubjectives libérales – comme pure figurabilité démocratique algébrique (remplissement épistémique interne, selon la figure du constitutivisme), sur fond d'impartialité et d'expressivité (synthétisées comme expressivité différentielle).

Entre ces deux pôles, selon les diverses distributions concrètes des avis, la procédure algébrique fonctionnera (simultanément mais) plutôt comme procédé d'accomplissement, plutôt comme procédé de transformation, étant sous-entendu que les

⁷⁹ Le cognitif est associé à l'épistémique externe. Mais, comme on le verra dans la deuxième partie, ce scénario infinitésimal républicain est d'une part mieux adapté aux questions proprement cognitives que le scénario infinitésimal libéral et d'autre part il peut fonctionner cognitivement mieux que – c'est-à-dire selon le standard épistémique externe même mobilisé dans – le scénario non-infinitésimal lu en clé exclusivement cognitive, épistémique-externe, condorcetienne.

⁸⁰ Chez Rousseau, il n'y a pas de distinction entre intérêts (particuliers privés) à court et à long terme – les deux seraient également et immédiatement visibles (certes, via l'information). J'ai exploré ailleurs (Dobrescu 2002) l'usage que Pizzorno (1991) fait de cette distinction importante à partir de Schumpeter : l'incertitude et l'indécidabilité liées à la figurabilité de *mon* véritable intérêt à long terme se résoudraient dans la configurabilité (arithmétique) des communautés (partisanes) identifiantes.

deux modalités se complèteront l'une l'autre, se compenseront réciproquement, donnant à chaque fois des figures du bien commun certes différentes mais tout aussi justes.

On voit maintenant l'opération profonde du scénario infinitésimal élargi. D'une part, la pulsion volitive constante, la volonté générale comme forme-substrat se sert du détour par les volontés particulières (générales-individuelles ou/et privées ou/et mixtes), y compris par celles qui l'éludent comme volontés particulières privées (ruse), et surtout par les *figurabilités partielles* du général individuel ou/et par les *partialités* du particulier privé ou/et par les diverses contaminations réciproques des deux types de partialités, pour *compléter* les premières ou/et *transformer* les secondes ou/et *compléter-transformer* les autres en figurabilité du véritable intérêt général, et donc pour se donner un objet conforme et juste dans la production algébrique d'une volonté générale produit. D'autre part, à l'exception des situations-limite 2 et 3, ce vouloir générique n'arrive à *voir* le véritable intérêt général à le *vouloir* en tant que tel que par la correction mutuelle et la compensation réciproque entre, d'un côté, l'autocorrection intersubjective de la pluralité micro-différentielle des limitations de l'entendement silencieux – qui *complète* les partialités que l'on pourrait qualifier improprement d'« *incertitudes* » publiques⁸¹ – et, de l'autre, l'autocorrection intersubjective de la pluralité micro-différentielle des bruyantes passions humaines – qui *transforme* les partialités apparaissant aux participants eux-mêmes comme *évidences* privées.

Maintenant, si conformément au décalage mentionné plus haut il y a pour ainsi dire un déséquilibre « visuel » des deux types de volontés également infatigables – volonté générale comme forme-substrat versus volonté particulière privée –, si donc l'actualisation de la première dans les vouloirs-voirs généraux individuels exige beaucoup plus d'efforts que l'actualisation de la seconde dans les vouloirs-voirs particuliers privés, ce qui peut réellement pousser les micro-différentiels pré-délibératifs vers la situation 3, on comprend aisément que la ruse du raccourci intersubjectif, finalisant la ruse de la méthode infinitésimale restreinte, consiste dans le fait que, bien que le particulier privé ne puisse

⁸¹ Au sens des limitations des actes de l'entendement portant sur la chose publique, estimant intrasubjectivement l'intérêt public-général, et non pas d'une incertitude réflexive (= les participants sauraient que leurs estimations sont limitées), et d'autant moins d'une incertitude publique (= assumée en tant que telle, dubitativement, en public).

compléter intrasubjectivement le général individuel, le remplissage intersubjectif de celui-ci se laisse effectivement compléter par la transformation intersubjective de celui-là, conformément à la compensation réciproque des deux séries ; qui plus est, le détour par le plus immédiatement visible particulier privé assure des résultats – certes différents, mais – tout aussi justes que ceux qu'on aurait obtenus si une grande partie des participants, sinon tous, avaient réussi à surmonter intrasubjectivement les difficultés liées au silence des passions.

Ce détour du vouloir générique de la volonté générale comme forme-substrat par la particularité des volontés individuelles et des incertitudes–évidences visuelles afférentes qui, dans la sommation intégrale, donnent et produisent son voir et le finalisent par conséquent comme vouloir de ce voir, donne aussi la problématique arithmétique : il suffit de détourner substantiellement *ou/et* procéduralement ce détour pour obtenir les figures à la fois d'une volonté de tous pure et dure et d'une volonté générale de plus en plus impure, comme dans le tableau opérationnel–procédural de la distinction–congruence esquissé dans la séquence II. Dans les deux cas, le détour, détourné, conduit à la visibilité arithmétiquement brouillée de l'intérêt général – et l'avis qui l'emporte est un avis particulier⁸².

Approché selon les deux axes complémentaires de la production volitive de la volonté générale et de la production visuelle de l'intérêt général, le procédé infinitésimal (élargi) opérationnalisé comme procédure à suivre dans des délibérations réelles apparaît comme un puissant mécanisme de figurabilité démocratique, qui produit donc la visibilité – par nature problématique – du bien commun à partir de tout ce qui dans son input relève des partialités des passions et de l'entendement. Un mécanisme de *figurabilité algébrique*, fonctionnant à petites différences et qui, transformant le particulier privé des passions et complétant le général individuel de l'entendement – avec la dynamique d'appui mutuel et

⁸² En effet, si à ce vouloir générique – même éludé dans certains participants et – en grande partie myope ne suit pas la sommation algébrique des particularités volitives et surtout des partialités visuelles qui leur sont associées, dans le sens où cette sommation ne peut plus s'effectuer en tant que telle pour des raisons substantielles *ou/et* procédurales, la volonté générale comme forme-substrat mi-aveugle sera piégée par les deux pièges (les deux séries de partialités micro-différentes) que le scénario infinitésimal élargi n'utilise que pour les faire se retourner contre eux-mêmes – chacun contre lui-même et l'un contre l'autre – et aboutir ainsi à la pleine figurabilité algébrique de l'intérêt commun : les risques arithmétiques (substantiels–procéduraux) restent absolument les mêmes.

de compensation réciproque entre la transformation de celui-là et la complétion de celui-ci –, corrige le déficit ontologique de figurabilité démocratique dans le *détour* par les évidences privées et par les incertitudes publiques, à travers une sommation intégrale qui peut être vue comme une *intonation lumineuse* de la volonté générale et du bien commun intercalant dans sa progression, en différentes proportions extensives et intensives, des éclairages trop vifs mais mal calibrés au niveau de l'objet et des éclairages visant juste mais trop faibles. À l'opposé, le détournement arithmétique de ce détour, à tout moment possible, conduit à un pas moins puissant mécanisme de *configurabilité arithmétique*, fonctionnant à grandes différences (majorité–minorités) et ayant comme horizon opératoire la différence unique, et qui, bloquant la progression de l'intonation lumineuse de la volonté générale et du bien commun, piège ces éclairages partiels dans des blocs mal éclairés de partialités et impose en plus la victoire de l'un de ces blocs sur tous les autres⁸³.

Tant que le micro-différentiel (pré)délibératif est maintenu en tant que tel et tant que la procédure infinitésimale est respectée, la figurabilité incomplète sera corrigée comme figurabilité algébrique (volonté générale) et ne tombera pas dans la configurabilité arithmétique (volonté de tous), la tentation du particulier arithmétique sera substantiellement *et* procéduralement neutralisée et le potentiel de configurabilité – absorbé dans la figurabilité algébrique selon le schéma familier d'une volonté de tous tendant vers la volonté générale (congruence).

Rousseau le dit clairement, et cette précision est importante, comme on le verra de suite : « *Ces précautions* » (liées à la méthode infinitésimale, à la garantie algébrique de l'intégrité substantielle et procédurale de l'intégrale et donc de la figurabilité pleine et solaire évitant la configurabilité arithmétique) « *sont les seules bonnes* pour que la volonté générale soit toujours *éclairée* et que le peuple ne se trompe point » (Rousseau 1972 : 96 / II, 3 ; c'est moi qui souligne).

5) Mais trois chapitres plus loin, Rousseau semble détruire ce qu'il avait construit par la méthode infinitésimale : la volonté générale n'est plus éclairée par ces précautions –

⁸³ La possibilité–limite du consensus substantiel ou du consensus procédural ne fait qu'étendre ce bloc mal éclairé de partialités pour qu'il couvre l'ensemble de la communauté délibérative : on dépasse la différence unique par la totale identité.

les seules bonnes –, bien qu'elle reste toujours droite comme forme-substrat, la figurabilité incertaine tend à devenir presque-infigurabilité pour un peuple – collection de partialités – devenu à son tour multitude aveugle et qui non seulement ne voit pas toujours son bien, conformément à la figurabilité délibérativement incertaine, mais maintenant, dans la presque-infigurabilité, sait *rarement* ce qui lui est bon et *souvent* ne sait ce qu'il veut – ce qui équivaut à une radicalisation de la figurabilité incertaine et surtout à son glissement du niveau délibératif au niveau pré-délibératif. On retourne en grandes lignes de la volonté générale produit à la volonté générale comme forme-substrat ou, mieux, c'est le Législateur qui se substitue à la production infinitésimale pour guider et éclairer directement la forme-substrat toujours droite, mais mal éclairée. En effet, se demande Rousseau, « comment une multitude aveugle *qui souvent ne sait ce qu'elle veut* », ce qu'elle doit voir, « parce qu'elle *sait rarement ce qui lui est bon*, exécuterait-elle d'elle-même une entreprise aussi grande, aussi difficile qu'un système de législation ? De lui-même, *le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours* » – la reprise dans les mêmes termes du problème de la figurabilité délibérativement incertaine qui, trois chapitres auparavant, investissait le scénario infinitésimal (conduisant à la fois à la possibilité de l'égarment arithmétique de la volonté générale comme volonté de tous et à la possibilité d'une figurabilité pleine et solaire obtenue par la méthode infinitésimale d'évitement substantiel et procédural de la configurabilité arithmétique), mais qui se retrouve maintenant au niveau pré-délibératif. Comme forme-substrat, « *la volonté générale est toujours droite, mais le jugement qui la guide n'est pas toujours éclairé*. Il faut lui faire voir les objets tels qu'ils sont, quelquefois tels qu'ils doivent lui paraître, lui montrer le bon chemin qu'elle cherche, *la garantir de la séduction des volontés particulières* » – encore une fois le problème de la configurabilité arithmétique –, « rapprocher à ses yeux les lieux et les temps, balancer l'attrait des *avantages présents et sensibles*, par le danger des maux éloignés et cachés. *Les particuliers voient le bien qu'ils rejettent* » (le leur, les avantages présents et sensibles) « : *le public veut le bien qu'il ne voit pas* » (*id.* : 106 / II, 6 ; c'est moi qui souligne).

Or, selon la méthode infinitésimale élargie, non seulement les particuliers ne rejettent ni leurs biens « privés » – les leurs – qu'ils veulent et surtout qu'ils voient comme avantages présents et sensibles dans leurs avis passionnels limités, ni les biens « publics » qu'ils veulent et surtout qu'ils voient dans leurs actes de l'entendement limités comme

avantages certes moins présents et sensibles, mais c'est justement par la sommation algébrique des deux types de biens – éventuellement combinés dans des avis mixtes – qu'on obtient l'épure du véritable bien commun donnant un objet à la forme-substrat et transformant cette dernière en volonté générale *éclairée*. C'est justement par l'entre-destruction algébrique des plus et des moins des biens privés/publics que le public arrive à voir et à vouloir le bien (commun) qu'il voulait génériquement – sans le voir – selon la forme-substrat. On comprend que l'autocorrection intersubjective et citoyenne de ces biens (au double sens) dans la production infinitésimale de la volonté générale laisse la place à une correction par l'agent de figurabilité qu'est le Législateur de la figurabilité (maintenant :) *pré-délibérativement* incertaine – le peuple comme collection de partialités, comme multitude aveugle sachant rarement ce qui lui est bon –, voire même de la presque-infigurabilité du véritable intérêt général. *Correcteur de figurabilité*, le Législateur éclaire directement la forme-substrat en ce qu'il ne se contente pas seulement de proposer des lois, mais éduque et informe le peuple pour que celui-ci prenne au sérieux ses propositions, l'information ainsi orientée étant certes une justification de la justesse des lois, mais comportant en plus une boucle par la superstition, dans laquelle le Législateur puise son autorité face à une multitude aveugle, peu réceptive à la persuasion rationnelle, sombrée dans la presque-infigurabilité, boucle qui nuit gravement au processus justificatif⁸⁴.

Donner (proposer) des lois ne résout pas le problème de la presque-infigurabilité – il faut pour cela que la multitude aveugle *voie* et *veuille* ce que le Législateur lui propose, et l'action pédagogique, d'orthopédie morale-cognitive du Législateur consiste idéalement à

⁸⁴ « Et cependant il » (le Législateur) « peut tromper, non certes, sur ce qu'il propose, car il faut que les lois soient à la fin clairement conçues, mais sur l'origine de ce qu'il propose : 'Voilà qui força de tout temps les pères des nations à recourir à l'intervention du ciel et d'honorer les Dieux de leur propre sagesse, afin que les peuples, soumis aux lois de l'État comme à celles de la nature, et reconnaissant le même pouvoir dans la formation de l'homme et dans celle de la cité, obéissent avec liberté et portassent docilement le joug de la félicité publique'. Ainsi le Législateur proclame que son discours est *inspiré* par une instance transcendante. Il y a sans doute là un processus tout-à-fait pragmatique. En un mot : pour amener le peuple ignorant à considérer avec soin les propos du Législateur, on mise sur sa superstition qui le conduit à révéler des textes qu'il croit naïvement sacrés et sans doute est-ce une sûre méthode pédagogique, qui conduit le peuple à s'élever jusqu'à la profonde pensée du Législateur. Certes, un tel processus peut choquer : pour mieux convaincre, la raison n'hésite pas à jouer le second rôle. Mais il y a sans doute plus grave. Le mouvement d'émancipation intellectuelle qui animait le XVIII^e siècle et auquel Rousseau n'était en aucune façon étranger, interdisait dans une théorie du Législateur, la présentation pour le moins fantaisiste d'un fondement, qui prétendant conforter la raison, était jugé par tous branlant. Cette dialectique surprenante indique que Jean-Jacques ne s'était pas encore élevé à l'idée supérieure de l'homme purement homme. Si le Législateur doit

empêcher les uns de tourner le dos à la forme-substrat et de se laisser captiver par les avantages présents et sensibles qui attirent naturellement leurs égoïsmes privés, à montrer à d'autres combien sont limités leurs éclairages individuels de la volonté générale opérés à l'écoute de la forme-substrat, combien donc les avantages publics qu'ils ont vus ignorent les maux éloignés et cachés, à retenir tous les autres loin des mixtes de ces deux tentations et à corriger, dans chacun, les limitations des passions ou/et les limitations de l'entendement⁸⁵.

Or, l'action du Législateur s'attaque au fondement même de la méthode infinitésimale, elle élimine la possibilité même d'une transformation-complétion intersubjective des partialités (au double sens) intrasubjectives : en parlant directement à la forme-substrat, le Législateur rend impossible le détour par le particulier privé ou/et le général individuel, détour synonyme de production infinitésimale de la volonté générale produit ; s'il donne lui-même la volonté générale, entendant par cela non seulement le paquet de lois, mais aussi le vouloir–voir du peuple ayant, après intervention orthopédique et action communicationnelle, comme objet ce paquet de lois, il retire par le fait même la possibilité de l'(auto)transformation-complétion intersubjective de ces avis : en cela, les limitations de ces derniers sont déjà dépassées, leurs micro-différences éventuelles – déjà réduites à zéro ; on retrouve en grandes lignes le schéma d'une volonté de tous substantiellement unanime⁸⁶.

Certes, encore faut-il que le peuple (se) confirme formellement que tel est son vouloir–voir, encore faut-il que la volonté particulière du Législateur soit soumise à l'examen du peuple : l'exigence du droit oblige même une multitude aveugle (bien intentionnée) :

emprunter cet étrange détour, c'est, à tout le moins, le signe que l'aile du malheur n'est pas écartée et que Rousseau n'a pas confiance en l'homme » (Philonenko 1984 : 57-58, citant Rousseau 1972 : 110 / II, 7).

⁸⁵ Et, ce faisant, à rendre improbable la coagulation arithmétique – mais le mandat du Législateur dépasse largement la problématique arithmétique.

⁸⁶ Si le Législateur informait seulement, on pourrait assimiler cette information-communication verticale du chef (non plus d'une brigade, mais de la communauté délibérative dans son ensemble) à l'auto-information individuelle et on obtiendrait à la limite une diffraction micro-différentielle, dans les participants, de l'information ainsi fournie. Mais le Législateur éduque aussi le peuple, ne se contentant pas seulement de nourrir le particulier privé ou/et (l'éventuel) général individuel – il transforme celui-là (orthopédie morale) ou/et complète celui-ci (orthopédie cognitive), il assure par lui-même ce que seule la méthode infinitésimale

Celui qui rédige les lois n'a donc ou ne doit avoir aucun droit législatif et le peuple même ne peut, quand il le voudrait, se dépouiller de ce droit incommunicable ; parce que selon le pacte fondamental il n'y a que la volonté générale qui oblige les particuliers, et qu'on ne peut jamais s'assurer qu'une volonté particulière est conforme à la volonté générale qu'après l'avoir soumise aux suffrages libres du peuple : j'ai déjà dit cela, mais il n'est pas inutile de le répéter (Rousseau 1972 : 109 / II, 7).

Mais les délibérations du peuple ne sont plus constitutives selon les deux axes de la production proprement dite de la volonté générale et de sa sanction formelle, elles ne gardent que très formellement une valence constitutive. Bien que le Législateur ne soit pas « un dictateur se substituant à la souveraineté du peuple – (...) Jamais dans l'esprit de Rousseau le Législateur n'aura un pouvoir de décision ultime. Il ne détient rien du pouvoir exécutif et législatif : 'Ce n'est point magistrature, dit Rousseau qui ajoute, ce n'est point souveraineté' » (Philonenko 1986 : 703) –, il se substitue à la production intersubjective de la volonté générale selon la méthode infinitésimale, car il est plus que probable que la communication « pré-délibérative » pousse le micro-différentiel substantiel vers l'identité parfaite du « scénario délibératif » rustique, qu'elle donne donc ce qui dans celui-ci était dès le début pré-donné. Et même si à la limite le mixte entre l'arithmétique d'une volonté de tous substantiellement unanime et la rationalité surhumaine du Législateur peut être vu comme produisant des résultats du même ordre que ceux d'une volonté générale (humainement) substantiellement et procéduralement algébrique – seulement l'intersubjectivité délibérative de celle-ci serait absorbée dans la rationalité intrasubjective du Législateur et réinjectée « pré-délibérativement » dans chacun des participants grâce à l'action d'orthopédie morale/cognitive –, n'en est-il pas moins que le schéma même à la fois de la figurabilité et de la distinction-congruence entre volonté générale et volonté de tous s'en trouve dramatiquement modifié⁸⁷.

peut garantir ; et on perd ainsi la garantie même des micro-différences – le fondement de la méthode infinitésimale elle-même s'en trouve subminé.

⁸⁷ Côté opérationnel, la production de la volonté générale ne passe plus ni par la transformation intersubjective des avis tournant le dos à la forme-substrat, ni par la complétion intersubjective des avis le plus à l'écoute de la forme-substrat, ni par la transformation-complétion intersubjective de leurs mixtes ; on n'a plus la garantie des micro-différences, je dirais même qu'on a la plus que probabilité d'une identité des avis – car le déséquilibre visuel entre le Législateur et la multitude aveugle rend en grandes lignes impossibles des îlots de résistance à la rationalité de celui-là, capables de reconduire les limitations micro-différentielles des passions ou/et de l'entendement ; le non-respect des contraintes liées à l'information et à la communication (ici : verticale) transforme le Législateur en un chef de « brigade », d'association *unique* –, d'où, en cercle, les effets de coagulation substantiellement arithmétique mentionnés –, car le Législateur est le chef de son espace public de formation de la volonté, de l'intérêt et de l'opinion, et s'il garantit la multitude aveugle de la séduction des volontés particulières, il ne la garantit pas de la séduction de sa volonté

En fait, les deux séries (du particulier privé et du général individuel) dont la transformation-complétion donnait le propre du scénario infinitésimal élargi sont ici entraînées dans un mouvement paradoxal. D'un côté, la série du particulier privé est manifestement discréditée, bien qu'en fin de compte elle soit surreprésentée dans la multitude aveugle qui se met dans les mains du Législateur, comme Rousseau lui-même l'indique. Mais on ne mise plus sur cette série pour obtenir par sa sommation algébrique et intersubjective le bien commun : « (...) chaque individu, ne goûtant d'autre plan de gouvernement que celui qui se rapporte à son intérêt particulier, conçoit difficilement les avantages qu'il doit retirer des privations continues qu'imposent les bonnes lois » (Rousseau 1972 : 109 / II, 7). L'action du Législateur mettrait donc l'accent sur la transformation morale de ces intérêts privés, même si la gravité et l'importance de l'objet à discuter – la loi et d'abord le pacte social – demanderaient à l'opposé une surreprésentation de la série du général individuel et donc de la part du Législateur un effort plus poussé de complétion cognitive. D'un autre côté, les difficultés visuelles de la volonté générale comme forme-substrat – mais peut-on parler de volonté commune indestructible avant l'institution même du corps politique ? – s'aggravent comme presque-infigurabilité dans la constitution du peuple comme peuple par la boucle transcendante du Législateur : « Pour qu'un peuple naissant pût goûter les saines maximes de la politique et suivre les règles fondamentales de la raison d'État, il faudrait que l'effet pût devenir la cause, que l'esprit social qui doit être l'ouvrage de l'institution présidât à l'institution même, et que les hommes fussent avant les lois ce qu'ils doivent devenir par elles⁸⁸ » (*id.* : 109-110 / II, 7). Autrement dit, l'institution du corps politique a lieu dans une situation proche de la

particulière – seulement, s'il peut tromper tout comme un chef de brigade, sa volonté particulière baigne dans l'universalité éthique. Côté figurabilité, la figurabilité délibérativement incertaine investit le niveau pré-délibératif pour s'aggraver comme presque-infigurabilité – ce qui frappe d'impuissance la méthode infinitésimale de correction intersubjective des partialités intrasubjectives, bien que la série du particulier privé reste – comme partout, mais à plus forte raison ici – solide : comme on le verra de suite, on ne peut pas miser sur elle pour suppléer aux carences de la série – dramatiquement affaiblie – du général individuel.

⁸⁸ Ce qui amène Wolin à enregistrer un (autre) paradoxe chez Rousseau et sa résolution-reconduction par le Législateur : 'Rousseau was thus pointing to the circularity of any attempt to establish a democratic form of government without presupposing from the beginning that, somehow, the people already possessed the virtues and skills needed to operate it' (Wolin 2001: 177). (C'est exactement le cas des Américains de Tocqueville – ils sont arrivés sur le sol américain déjà instruits; qui plus est, selon Wolin, ils ne cessent de s'instruire les uns les autres : 'on Tocqueville own showing, the practice of democracy was political education' (*id.* : 194). 'Enter Rousseau's Great Legislator, who can fairly be described as the master theorist of social mysteries. The Legislator creates a people "instantly" and thus "solves" Rousseau's own paradox noted earlier, that the

situation 3, « l'ouvrage de l'institution » répand progressivement « l'esprit social » et pousse les éventuels micro-différentiels vers la situation 2 – seulement, du moins dans l'acte instituant, on renonce à une correction (transformation) intersubjective de ces égoïsmes privés dominant nettement la multitude aveugle – c'est le Législateur lui-même qui s'en charge. D'où le fait que la boucle par le Législateur doit elle-même faire une boucle par le religieux : « Ainsi donc le législateur ne pouvant employer ni la force ni le raisonnement, c'est une nécessité qu'il recoure à une autorité d'un autre ordre, qui puisse entraîner sans violence et persuader sans convaincre⁸⁹ » (*id.* : 110 / II, 7).

Mais si l'ouvrage de l'institution consiste idéalement à remplacer la série passionnelle du particulier privé par la série raisonnable du général individuel et si le Législateur n'intervient plus (peut-on l'espérer) après l'institution du peuple, laissant ce dernier à dégager infinitésimalement les arrêts de sa volonté (générale), on ne comprend plus, encore une fois, pourquoi quelques chapitres auparavant, dans un corps politique – peut-on le supposer – déjà institué, on misait exactement sur la série du particulier privé et la rationalité résultait du jeu algébrique des volontés particulières, des évidences passionnelles privées.

Chose intéressante, si le Législateur transforme lui-même la série (dominante) du particulier privé tournant le dos à la forme-substrat – à supposer que celle-ci soit déjà

political qualities of a democratic people cannot be presupposed, that they cannot be what they are supposed to become – and that they are unqualified to fashion themselves' (*id.*: 179).

⁸⁹ « Rousseau croit en l'existence historique réelle des législateurs. Lycurgue, Solon, Numa, sans rien dire de Moïse, de lui-même et très naturellement Calvin cité en note dans le chapitre stratégique consacré au problème (liv. II, chap VII). Une description en est donnée : ce sont des personnages possédant d'une part du génie et d'autre part une conscience morale sans tâche. Mais Rousseau écrit une phrase étrange : 'Je regarde les nations modernes : j'y vois force faiseurs de lois et pas un législateur'. C'est d'abord souligner une nouvelle fois l'orientation tragique du *Contrat social* : de l'époque des législateurs, l'homme est tombé dans l'ère indéfinie des faiseurs de lois. Ainsi s'oppose ce qui aurait pu être à ce qui est. Il ne faudrait pas croire que ce qui oppose le législateur au faiseur de lois repose sur la seule infériorité morale. Rousseau conçoit le législateur comme vivant dans le contexte de l'Antiquité où les mœurs se confondent avec la morale. Rousseau ne parle jamais du législateur qu'au singulier : s'il y a des faiseurs de lois, il n'y a qu'un législateur et cette assertion soulève quelques difficultés. Comment comprendre qu'un homme se fasse entendre d'une multitude aveugle dont le jugement est faussé, même si l'intention est pure ? Le point est dangereux. Rousseau sait très bien qu'un législateur qui parlerait absolument à découvert serait menacé de mort. Qu'on y regarde de plus près : le législateur est l'homme parfait et la société imparfaite – puisqu'elle a besoin de lui – ne peut que le mettre à mort ou l'expulser. Le problème du Christ intervient ici comme un problème majeur augmentant la difficulté. Mais ce cas limite, compris comme une dominante tragique, on peut et on doit concevoir que le législateur saura persuader la cité qu'il parle au nom des dieux et Rousseau précise qu'il n'appartient pas à tout un chacun de faire parler les dieux » (Philonenko 1986 : 704).

présente même avant la fondation du corps politique –, il complète en même temps la série du général individuel – les difficultés visuelles de l’actualisation de la forme-substrat étant aggravées par la presque-infigurabilité dans laquelle est sombrée une multitude aveugle pas encore instituée comme peuple. En effet, « les particuliers *voient* le bien qu’ils rejettent : le public *veut* le bien qu’il *ne voit pas*. Il faut obliger les uns à conformer leurs *volontés* à leur *raison* ; il faut apprendre à l’autre à *connaître* ce qu’il *veut*. Alors des lumières publiques résulte l’union de l’*entendement* et de la *volonté* dans le corps social, de là l’exact concours des parties, et enfin la plus grande force du tout. Voilà d’où naît la nécessité du Législateur » (*id.* : 106-107 / II, 6 ; c’est moi qui souligne). Rousseau a raison de parler de deux actions distinctes. Certes, à première vue, il s’agirait d’une et même chose : l’union de l’entendement (les volontés particulières se conformant à la *raison* = le public *connaît* ce qu’il veut) et de la volonté (les *volontés particulières* retrouvant par la raison la volonté générale comme forme-substrat qui ainsi connaît ce qu’elle *veut*). Mais du point de vue de la méthode infinitésimale, on l’a vu, l’autocorrection intersubjective des vouloirs particuliers privés, visuellement mieux situés, donne des résultats certes tout aussi justes mais différents de ceux obtenus par l’autocorrection intersubjective des vouloirs généraux individuels actualisant plus difficilement la forme-substrat : les deux séries et par conséquent les deux autocorrections sont différentes. Le Législateur se substitue simultanément aux deux autocorrections dans une situation qui, ressemblant à une situation de type 3, n’y disparaît toutefois pas, dans la mesure où on retrouve dans son sein des éléments de la série du général individuel actualisant, même si de manière larvaire, la forme-substrat⁹⁰. Mais les deux corrections par le Législateur opèrent pour ainsi dire en parallèle, et on peut légitimement douter d’une compensation réciproque des deux corrections qui ressemble tant soit peu à celle dégagée dans le scénario infinitésimal élargi ; en cela, le Législateur défait donc non seulement la synthèse de la volonté générale infinitésimale et du consensus justifié auquel elle est censée aboutir, mais le scénario infinitésimal (élargi) lui-même, jouant simultanément, en égale mesure et en parallèle aux deux pôles (situation 3 et situation 2), visant donc les résultats de la situation 2 tout en

⁹⁰ C’est en cela que *le public*, opposé *aux particuliers*, intègre et dépasse *le peuple* de l’analogie mathématique : à la différence de ce dernier, il s’ouvre vers la série du citoyen (mais, ce faisant, sombre dans la presque-infigurabilité).

neutralisant la situation 3, alors que la multitude aveugle qui se met dans ses mains est prise dans une situation proche de la situation 3.

Certes, ici l'objet de délibération éventuelle est le système de législation lui-même, l'institution du corps politique plus que les simples lois à faire passer dans l'assemblée – et on comprend que ce qui a été installé trois chapitres auparavant témoigne du bon fonctionnement infinitésimal une fois que le peuple a été mis en place par le Législateur⁹¹ ou qu'il s'est lui-même institué formellement une fois éclairé par le Législateur, ce qui ne va pas sans contradiction entre les effets escomptés de l'institution et les apparemment têts intérêts particuliers privés encore à l'œuvre – et on peut supposer que l'autodestruction inter-chapitres vise l'accumulation de la tension dramaturgique-rhétorique suffisante pour l'introduction de la nécessité du Législateur, dont « la grande âme est le vrai miracle qui doit prouver sa mission⁹² » (*id.* : 110 / II, 7), vu que « il y a mille sortes d'idées qu'il est impossible de traduire dans la langue du peuple. Les vues trop générales et les objets trop éloignés sont également hors de sa portée » (*id.* : 109 / II, 7). Le Législateur, qui institue tout simplement le peuple, « puts in place (or, if they already exist, he secures) the material conditions and social practices needed for a people who might have been a blind multitude in the absence of such provisions (...) : small land, no serious inequalities, unified culture, good law, patriotic sentiment, civic religion » (Honig 2002: 7, reprenant Connolly 1988).

On voit maintenant la complexité de l'action du Législateur. D'une part, il assure lui-même la congruence entre volonté de tous et volonté générale afin d'instituer le peuple – bien que cette congruence soit du point de vue de la méthode infinitésimale orientée vers l'arithmétique substantiel de la volonté de tous, et non pas vers l'algébrique substantiel *et* procédural de la volonté générale – à travers la production de la figuration prescriptive fondatrice du devoir-faire/être collectif – bien que cette production témoigne de la figurabilité arithmétique et non pas de la figurabilité algébrique. D'autre part, il sécurise ce qui toujours du point de vue de la méthode infinitésimale apparaît comme un faisceau de

⁹¹ « Le législateur est à tous égards un homme extraordinaire dans l'État. S'il doit l'être par son génie, il ne l'est pas moins par son emploi. (...) Cet emploi, qui constitue la république, n'entre pas dans sa constitution » (*id.* : 108 / II, 7)

⁹² Si à la limite il fait semblant de parler aux et de faire parler les dieux – car « il faudrait des Dieux pour donner des lois aux hommes » (*id.* : 107 / II, 7) –, encore faut-il qu'il persuade le peuple qu'il leur parle et

conditions supplémentaires (les conditions sociales, culturelles et matérielles) facilitant la congruence entre volonté de tous et volonté générale et donc une figurabilité (algébrique) pleine et solaire dans le corps politique institué. Un des effets escomptés à long terme est un déplacement citoyen de la série du particulier privé, dominante dans l'acte fondateur, vers la série du général individuel⁹³, horizon de l'ouvrage de l'institution: en tant que tel, le décentrement moral intersubjectif garanti par la méthode infinitésimale *peut* réinvestir l'intrasubjectif et l'aider à « toujours mieux réduire la voix des passions pour fonder le raisonnable sur le rationnel » (Philonenko 1984: 39), cas dans lequel il y aurait reconstitution intrasubjective de la conscience morale par la fonction régénératrice de la volonté générale, mais plus que cette éventuelle spirale de moralisation qu'assurerait le scénario infinitésimal lui-même, ce sont ces conditions socio-culturelles et matérielles et l'effet (à long terme) de l'institution elle-même qui garantissent le décentrement moral intrasubjectif.

La solution épistocratique au problème de la volonté générale n'est donc pas sans rouvrir le problème de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale et y opposer à la solution mathématique la double posture du Législateur. Dans la posture *instituyente*, le Législateur se substitue à la production (infinitésimale) de la volonté générale, même si les suffrages libres de la multitude aveugle, éclairée après intervention d'orthopédie morale-cognitive, doivent encore sanctionner formellement l'identité entre la volonté particulière du Législateur et la volonté générale du peuple; dans la posture *sécurisante*, il s'assure que ce qu'il a montré en quelque sorte par lui-même dans l'acte de fondation constituera l'horizon sous – et surtout vers – lequel évoluera la communauté politique – avec le risque afférent, dirait un adepte de l'infinitésimal, que si dans la fondation elle-même la congruence est orientée vers l'arithmétique de la volonté de tous unanime, soit-elle contrebalancée par la rationalité surhumaine et irrésistible du Législateur

qu'il les fait parler, compétence somme toute assez exigeante : « Mais il n'appartient pas à tout homme de faire parler les dieux, ni d'en être cru quand il s'annonce pour être leur interprète » (*id.* : 110 / II, 7).

⁹³ Sinon du général tout court, annulant idéalement les micro-différences éventuelles dans l'unanimité d'un « corps mystique » (Wolin 2001), ce qui nuirait encore une fois à l'effectuation infinitésimale et ferait de la simplicité des troupes paysannes, avec sa double identité entre les avis et entre l'intrasubjectif et l'intersubjectif, l'horizon de l'évolution du corps politique lui-même, son idéal de « santé », de bonne et robuste constitution. On observe que dans ce déplacement citoyen (de la situation 3 à la situation 2), on va à l'encontre du déséquilibre visuel entre les bruyantes volontés particulières et la silencieuse volonté générale

(mais là encore, ce sont justement cette irrésistibilité et le trop d'écart entre l'infailible Législateur et la multitude aveugle qui *rendent* en principe les avis identiques et conduisent à l'arithmétique), l'horizon en question pourrait fort bien n'être que toujours la volonté de tous unanime, cette fois-ci celle d'un corps mystique atteignant la totale simplicité rustique, soit-elle contrebalancée, dans chacun des avis (maintenant :) *déjà* identiques, par le décentrement moral et citoyen le plus complet : on retournerait en grandes lignes d'une congruence mal orientée (arithmétique) à l'identité rustique (quasi-arithmétique) entre volonté de tous et volonté générale. Le recours à la boucle transcendante par le Législateur, au pli que le corps politique fait avec lui-même afin de s'instituer, pli qui fait à son tour un pli par la transcendance (instrumentale) d'une instance divine, est certes exceptionnel, mais il doit durer, et pour cela il faut que soit assurée la possibilité de la toujours meilleure répétition de son schéma général dans un corps politique par cela même de plus en plus sain.

Nous disposons d'une description de l'espace de tensions qu'espacent les solutions au problème de la volonté générale chez Rousseau, description qui plaide pour la supériorité de la solution mathématique par rapport à la solution épistocratique (et pour l'évacuation de celle-ci d'un espace de tensions colonisé par celle-là et en cela réconcilié avec lui-même). Mais je voudrais fournir un argument différent, cette fois-ci sous l'angle du problème plus spécifique de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale. Il y a deux grandes stratégies d'enchaîner les solutions infinitésimale et épistocratique. Ou bien, ne se contentant pas de la solution infinitésimale (« fuzzy maths », comme dit Benhabib (1994), qui parle d'une solution arithmétique du problème de la distinction-congruence, bien que la solution soit à la fois arithmétique et – surtout – algébrique, comme je l'ai montré tout au long de cette série interne), on glisse vers la deuxième solution, qui elle non plus n'est pas trop satisfaisante – « Rousseau's second, apparently more satisfying solution, is to turn to a lawgiver who, according to Benhabib, is an 'instance of idealized rationality'. (...) Benhabib (...) concludes, in any case, that Rousseau is willing to trade off legitimacy (the – sometimes wrong – will of people) for rationality (the legislator, 'an instance outside the united will of people (...) whose

comme forme-substrat, déséquilibre qui rendait les situations proche de 3 plus probables que celles proches de 2 et auquel le scénario infinitésimal élargi répondait par la ruse du raccourci intersubjectif.

rationality transcends the legitimacy from people)'. So Benhabib looks elsewhere for the missing 'moral standpoint' » (Honig 2002 : 10-11) – et, ce faisant, on conclut que Rousseau n'aurait réussi, malgré plusieurs tentatives différentes, de résoudre convenablement ni le problème de la distinction analytique entre volonté de tous et volonté générale, ni celui de leur congruence pratique⁹⁴. L'approche suivie ici ne peut qu'exprimer des réserves par rapport à cette option, malgré une apparente superposition pour ce qui est du caractère insatisfaisant de la « solution » par le Législateur : a) d'abord, en suivant à la fois l'interprétation de Philonenko et les possibilités fournies par l'opérationnalisation comme procédure du procédé infinitésimal, on a vu que la distinction–congruence entre volonté de tous et volonté générale connaît chez Rousseau une solution moins nébuleuse que l'on croit ; b) le Législateur n'intervient qu'exceptionnellement et donc ne peut pas vraiment fournir des indications significatives sur la résolution du problème – et comme on l'a vu, la première posture apparaît du point de vue infinitésimal comme contredisant la distinction théorique et assurant concrètement une congruence orientée vers la volonté de tous ; c) de par ses effets à long terme, c'est la deuxième posture qui est plus intéressante, mais sa contribution est indirecte, assurant génériquement la probabilité concrète de la congruence et restant largement générique du point de vue de la distinction théorique ; d) selon la reconstruction entreprise ici, la « solution » par le Législateur est infiniment moins bien située par rapport à la méthode infinitésimale, entendant par cela non seulement le caractère exceptionnel de l'intervention du Législateur – quelque persistants que soient ses effets –, mais aussi, surtout, la manière dont il « règle » par lui-même le problème de la congruence (posture instituante) et la manière dont il aménage obliquement la probabilité de la congruence (posture sécurisante), manières qui, en plus, d'une façon ou d'une autre contredisent ou, à tout le moins, bouleversent la solution infinitésimale au problème de la distinction théorique et de la congruence pratique.

Ou bien, et c'est la deuxième piste, beaucoup plus intéressante du point de vue de la reconstruction entreprise ici, on continue la solution infinitésimale pour englober la

⁹⁴ C'est le point de départ de l'intervention de Honig, qui pose l'impossibilité de la distinction (et implicitement de la congruence) entre volonté générale et volonté de tous au cœur même du devenir démocratique – premier paradoxe démocratique –, tout en analysant sa « résolution » partielle ou, mieux, sa reconduction par et dans le deuxième paradoxe démocratique, celui du constitutionnalisme, à partir de Habermas.

nécessité de l'éclairage par le Législateur, la nécessité d'une « particularisation en aval » (Renaut 1999) de la volonté générale. Je suivrai là aussi Philonenko, pour m'en éloigner. « Il se trouve une phrase terrible dans le chapitre 6 du livre II : 'De lui-même le peuple veut toujours le bien, mais de lui-même il ne le voit pas toujours' » (Philonenko 1986 : 702). Immédiatement après, Rousseau ajoute, comme on le sait : « La volonté générale est toujours droite, mais le jugement qui la guide n'est pas toujours éclairé ». J'ai déjà montré que les parfaits équivalents de ces deux phrases (terribles) sont présents dans le chapitre 3 du même livre, dédié au procédé mathématique – et les deux encadrent significativement le chapitre en question : « On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours » (introduction) + « Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours éclairée » (fin de chapitre). Philonenko a sans doute raison de parler de phrase terrible dans le contexte du chapitre 6, et non pas dans celui du chapitre 3, car c'est là qu'est introduite la nécessité du Législateur, sur fond de presque-infigurabilité. L'argument principal mobilisé sur cette deuxième piste est celui du *formalisme* de la volonté générale produite selon la méthode infinitésimale.

Rousseau nous avait démontré mathématiquement que la volonté générale ne pouvait point errer. Il semble dire le contraire. Ce n'est pas tant parce qu'il ne reconnaît à la volonté générale que le droit de statuer sur des objets généraux (II, 4), où le caractère abstrait de l'objet, c'est-à-dire la loi et d'abord le pacte social – peut embarrasser le jugement; c'est là une difficulté plus psychologique que transcendante. C'est parce qu'il redoute une interprétation formaliste de l'opération de la volonté générale. Si cette dernière est toujours droite sans être toujours bien éclairée, il est manifeste qu'il faudra distinguer la forme et l'objet de la volonté générale. *Toujours droite*, au sens de bonne intention chez Pufendorf et Kant, *elle manquera son objet étant mal éclairée* (Philonenko 1986 : 702-703).

Or, selon l'interprétation que j'en ai donnée, quand Rousseau parle d'une volonté générale toujours droite, il parle de la volonté générale comme forme (de la bonne intention) et substrat (volitif constant), et non pas d'une volonté générale produite, obtenue par la méthode infinitésimale. Il n'y a pas lieu de redouter une interprétation formaliste de la volonté générale produite infinitésimalement comme bonne intention, vu que celle-ci est dès le début mobilisée comme forme-substrat et que la progression infinitésimale telle qu'opérationnalisée vise justement à lui donner un objet conforme, à la remplir d'un contenu juste et ce – même à supposer que tous les participants éludent en eux la forme-

substrat, comme dans le scénario infinitésimal standard (libéral). Tout le chapitre 3 du Livre II peut être vu comme la description d'un procédé assurant une volonté générale qui, en plus d'être *toujours droite* – et elle l'est pour ainsi dire par nature, *avant* l'effectuation de tout procédé : « Il s'ensuit de ce qui précède que la volonté générale est toujours droite et tend toujours à l'utilité publique : mais il ne s'ensuit pas que les délibérations du peuple aient toujours la même rectitude. On veut toujours son bien, mais on ne le voit pas toujours » –, soit toujours *éclairée* – « Ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours éclairée, et que le peuple ne se trompe point ». La méthode infinitésimale garantit donc non pas une volonté générale toujours droite, qui est prédonnée comme forme-substrat toujours droite (mais pas toujours éclairée), mais la rectitude des délibérations à travers lesquelles le public devient éclairé, s'éclaire lui-même et arrive à voir et à vouloir son bien (commun) comme *objet* (juste) de la volonté générale toujours droite (mais pas toujours éclairée).

Ce qui serait d'ailleurs en parfait accord avec l'orientation vers l'objet que Philonenko lui-même identifie chez Rousseau par opposition à Kant :

Nous avons souligné les dangers qu'un tel formalisme peut entraîner. Il faut remédier et c'est le sentiment de Hendel, de Burgelin, de Schinz et de R. Polin. Le danger majeur est bien évidemment que sous le couvert de la volonté générale, réduite à une orientation à la fin purement formelle et formaliste, n'importe quel contenu peut être érigé en lui et que n'importe quel contenu pourra se substituer au premier, puisque changer de point de vue n'est pas une contradiction. Et dans ce triste mouvement jamais l'essence de la volonté générale ne sera elle-même contredite, puisqu'elle s'exprimera toujours dans la généralité requise. Précisons pour être parfaitement clairs que cette dialectique de l'universalité formelle *psychologique* n'est pas du tout comparable à l'universalisme kantien. Ce dernier s'épuise dans une fonction d'interrogation sur la maxime de l'action, sans jamais pour autant *produire* la maxime. Mais la volonté générale de Rousseau, par principe et définition, est à la source des maximes, fondées *ipso facto* dans l'universalité (Philonenko 1984 : 55-56).

Or, comme je l'ai montré, ce n'est que par le procédé infinitésimal opérationnalisé comme procédure que la production de ces maximes peut avoir lieu, que ces maximes peuvent être produites en tant que telles et baigner en même temps dans l'universalité.

D'autre part il est manifeste que, si Rousseau admet que la volonté générale ne peut jamais errer, du moins formellement, on doit souligner que n'importe quel contenu, pourvu qu'il émerge du *consensus* social, pourra prétendre à être validé. Le formalisme de la volonté générale limitée en sa rectitude à l'expression des vœux de la collectivité n'aura aucune valeur éthique : le peuple changera de maximes quand il lui plaira et quand il le voudra, sans pour autant se contredire puisque changer de point de vue n'est pas une contradiction. Et cette aporie guette toute interprétation formaliste de la volonté générale – à la limite, par un renversement spectaculaire, la volonté générale toujours droite formellement deviendra une volonté pour le mal. – Rousseau échappe à cette aporie simplement parce qu'il n'y croit pas. Il a montré avec trop de vigueur, nous l'avons vu, les connexions intimes entre la volonté générale et la conscience morale pour imaginer une perversion diabolique de la volonté générale, même confinée en un formalisme non plus mathématique mais psychologique dont, au demeurant, il ne soupçonnait pas la portée. Certes, il est sans illusions sur la nature humaine, mais ne peut se résoudre pourtant à la croire diabolique au sens kantien » (*id.* : 50).

Non seulement en soulignant que « toujours droite » se réfère chez Rousseau à la volonté générale comme forme-substrat (bonne intention) on a éliminé le danger du formalisme au niveau d'une volonté générale produite selon la méthode infinitésimale, non seulement cette production algébrique donne, dans leur universalité, les maximes de l'action et les objets de la volonté générale, mais oui, n'importe quel contenu, pourvu qu'il émerge d'un *consensus social obtenu* dans le respect opérationnel des contraintes substantielles et procédurales dégagées à partir du procédé mathématique pourra prétendre à être valide, car c'est la procédure algébrique qui donne « la valeur éthique » à « l'expression des vœux de la collectivité et qualifie de manière constitutive comme juste le résultat de la déclaration des vœux micro-différents ; et si le peuple change d'avis, c'est parce que le peuple lui-même a changé et que la chose décidée ne l'exprime plus – la révisabilité de ce qui a été décidé non seulement n'altère en rien la « valeur éthique » des décisions passées ou présentes, mais s'impose comme modalité d'assurer une perpétuelle adéquation expressive de la communauté politique à elle-même⁹⁵.

Est ainsi neutralisé le danger du formalisme, le seul qui puisse justifier à la limite l'introduction du Législateur *dans* la problématique infinitésimale elle-même, comme continuation de celle-ci ; les deux solutions au problème de la distinction-congruence entre

⁹⁵ À l'opposé, suivant les possibilités procurées par le Législateur, les lois apparaissent plutôt comme étant données une fois pour toutes et comme susceptibles de durer tant que dure le corps politique lui-même, ce qui charge la problématique du Législateur d'un aura d'effets vertueux (Honig 1993) de stabilisation-consolidation-clôture.

volonté de tous et volonté générale et au problème plus général de la volonté générale ne peuvent pas être maintenues en même temps.

*

Deuxième partie

Démocratie arithmétique, démocratie algébrique
Deuxième partie : série externe
Prolégomènes pour un réaménagement du débat
démocratie agrégative versus démocratie délibérative

Introduction

On se rappelle les deux dépassements du modèle libéral d'agrégation des préférences qui ont été envisagés et proposés dans le débat actuel autour de la démocratie : dépassement *épistémique* intra-agrégatif (vote condorcetien), dépassement épistémique ou/et moral *délibératif*¹. Dans ce qui suit je voudrais fournir une perspective complémentaire par rapport à ce qui a été déjà posé (Introduction de la thèse, section III), une entrée légèrement différente dans le sujet, tout en esquissant à grands traits les arguments qui seront développés et leur enchaînement.

La différence entre l'arithmétique et l'algébrique renvoie à une gestion différente des différences, celle entre l'agréatif et le délibératif – à une gestion différente (absence ou présence de transformation) des préférences². L'opposition « between politics as the aggregation of given preferences and politics as the transformation of preferences through rational discussion » (Elster 1997 : 4) est heuristique et simplificatrice ne fût-ce que parce

¹ Je prie le lecteur de se référer à la section III de l'introduction générale de la thèse.

² L'agréatif se définit par l'absence de toute transformation, le délibératif – par un type spécifique de transformation : transformation dans et par une discussion rationnelle. Par « préférences » on entend d'abord et avant tout les préférences individuelles libérales (intérêts particuliers privés et conflictuels). On peut voir les deux dépassements envisagés comme dépassements d'abord et avant tout de ces préférences libérales. D'une part, dans le dépassement délibératif du modèle libéral agrégatif on mise sur le décentrement républicain des préférences libérales sous forme d'intérêts de plus en plus généralisables, d'estimations individuelles de plus en plus raisonnables de ce qui est véritablement dans l'intérêt général. D'autre part, selon le dépassement intra-agrégatif du modèle libéral classique (vote condorcetien), les préférences libérales sont « priées » de laisser la place, au niveau même de l'input de la procédure, à ces estimations individuelles, à ces jugements républicains, à ces compétences par rapport à la bonne réponse. Avec, bien évidemment, la possibilité d'une communication des deux dépassements dans le modèle d'une délibération finalisée par un vote condorcetien. Pour ne pas surcharger un espace taxinomique déjà chargé, j'inclurai ces jugements, estimations ou compétences dans le terme générique *préférences*, comme « préférences » républicaines, à côté des préférences libérales proprement dites. Je ne distinguerai entre les deux que là où il sera absolument nécessaire.

que du côté de l'agrégation ainsi définie par exemple on ne peut pas avoir une description des processus plus proprement politiques de (trans)formation des opinions, des intérêts et des préférences – manipulation y comprise, comme dans la formation des factions chez Rousseau, là où les chefs des brigues dictent intra-camp les préférences individuelles, réduisant ainsi à zéro (par paquets) les nombreuses différences (potentielles) entre les préférences individuelles. La plasticité du jeu politique à travers laquelle des partis ou encore des groupes d'intérêts par exemple (trans)forment les préférences et les attentes tout en se (trans)formant ainsi eux-mêmes ne peut pas y être thématisée ; ces formations ne peuvent y apparaître que comme déjà formées : coagulations substantielles, faisceaux de préférences ralliés autour d'une (pro)position ou d'une autre. D'un côté, une lecture réaliste de l'agrégation (ici :) substantielle mais aussi de l'agrégation procédurale (vote) – que le substantiel soit ou non soumis au test procédural du vote – suppose que les différences internes ne sont pas annulées, comme chez Rousseau et cette lecture réaliste est solidaire avec la lecture différentielle qu'il s'agit d'entreprendre ici. D'un autre côté, on peut toutefois avoir, dans le cadre de cette approche simplificatrice, une description différentielle-agrégative de ce qui constitue plus proprement la spécificité de l'activité politique, c'est-à-dire des *compromis* que peuvent passer entre elles ces coagulations substantielles à travers des négociations³.

L'affinité de l'arithmétique et de l'agrégatif est évidente et le nom de cette affinité est la volonté de tous : coagulation substantielle (factions, groupes) ou/et procédurale (vote) des faisceaux de préférences ralliés autour d'une (pro)position ou d'une autre, faisceaux qui sont autant de blocs de petites différences séparés par des grandes différences. Mais l'intégrale rousseauiste, assurant la congruence entre volonté de tous et volonté générale sans transformation des préférences initiales, introduit la possibilité inédite d'une *agrégation algébrique*⁴.

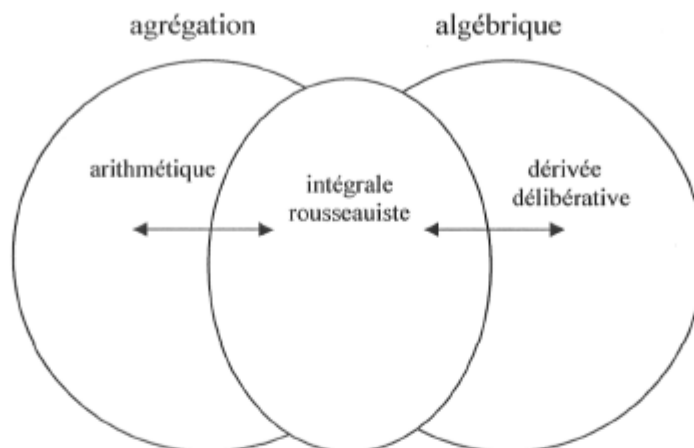
³ Voir plus loin la séquence (II) consacrée à l'essai de transformation plastique.

⁴ Voir dans la première partie (série interne) la discussion sur l'effectuation du procédé infinitésimal à partir des préférences extensivement et intensivement micro-différentes, sur l'opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique et, à l'intérieur de cette description opérationnelle, sur le passage de la structure d'un accord infinitésimal à son contenu proprement dit.

Le délibératif vise la volonté générale, mais la volonté générale se définit dans cet horizon rousseauiste par opposition à la volonté de tous agrégative arithmétique : s'ouvre ainsi plus fondamentalement la possibilité d'une théorisation *algébrique* du délibératif comme *dérivée* d'une collection de préférences individuelles. Selon la compréhension commune, la dérivation est en mathématiques l'inverse de l'intégration – le domaine de la volonté générale s'enrichit d'un espacement oppositif entre deux modalités algébriques : l'intégrale rousseauiste et la dérivée délibérative ; et si ensemble ces deux modalités s'opposent à l'arithmétique agrégatif, n'en est-il pas moins que l'intégrale rousseauiste reste dans l'agrégatif. En effet, ni le procédé mathématique ni son opérationnalisation comme procédure (structure d'un accord / contenu de l'accord) ne demandent une transformation des préférences micro-différentes. Selon le procédé et selon les deux segments de la procédure, les déplacements de tous les participants de leurs préférences individuelles initiales vers la (pro)position collectivement arrêtée à la suite de la sommation des différences intersubjectives ne se qualifient pas comme transformations de leurs préférences – en effet, ces déplacements sont parfaitement similaires à ceux impliqués dans l'agrégation arithmétique où chacun, choisissant son camp selon sa propre préférence individuelle (donnée), souscrit à la position respective du camp – que ce soit substantiellement (factions, groupes) ou/et procéduralement (vote) – et l'assume même si elle est différente de sa propre préférence, qu'il garde : il y a déplacement mais pas transformation, l'absence de transformation est conforme à la définition de l'agrégation, le déplacement est une manière dynamique d'affirmer les différences internes, conformément à une lecture différentielle de l'agrégation

On voit déjà se dessiner les deux versants de l'analyse dont l'intégrale fournit à la fois un pont et le prétexte : l'espacement oppositif du domaine *agrégatif* entre l'arithmétique (vote, factions, etc.) et l'algébrique (l'intégrale rousseauiste), l'espacement oppositif du domaine *algébrique* entre l'intégrale rousseauiste et la dérivée délibérative⁵.

⁵ Le deuxième versant ne sera qu'esquissé dans le cadre de ce travail ; il sera repris et approfondi dans des travaux ultérieurs.



On comprend d'une part que le dépassement épistémique intra-agrégatif du modèle libéral – coagulation substantielle (groupes) ou/et procédurale (vote) des préférences libérales – est aussi un dépassement intra-arithmétique – coagulation procédurale (vote condorcetien) des préférences si possible républicaines – et que d'autre part le dépassement épistémique ou/et moral délibératif demande de sortir de l'agrégation libérale, même s'il peut s'accommoder d'une variante républicaine (vote condorcetien) de l'agrégation arithmétique. Comme je l'ai déjà suggéré, l'intégrale peut dépasser *algébriquement* le premier dépassement (intra-arithmétique), le détourner et prétendre être épistémiquement meilleure par rapport non seulement à un vote condorcetien, mais à un vote tout court. Qui plus est, elle peut s'avérer être non seulement épistémiquement meilleure que n'importe quel candidat du champ de l'agrégation arithmétique procédurale (vote), mais aussi moralement meilleure. Ceci resterait une affaire strictement intra-agrégative s'il n'y avait pas cette profonde affinité *algébrique* entre l'intégrale et la dérivée délibérative grâce à laquelle l'intégrale, tout en restant dans l'agrégation, peut alimenter et impulser de manière inédite le dépassement délibératif de l'agrégation (arithmétique)⁶ : c'est par le biais de cette

⁶ Y compris de celle républicaine/condorcetienne ! Dit autrement, l'intégrale peut alimenter et impulser ce dépassement délibératif jusqu'à ce qu'il dépasse le dépassement épistémique intra-agrégatif (et intra-arithmétique). « Algébrique oblige », sans doute, mais certaines conditions s'appliquent, comme on verra tout au long de cette deuxième partie.

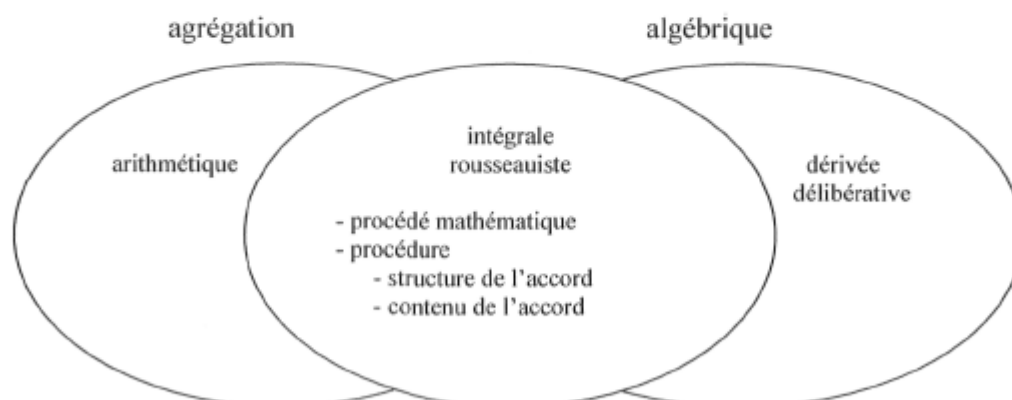
affinité que peut avoir lieu une translation de l'intégrale vers la dérivée du double argument – épistémique et moral – plaidant en faveur de celle-là.

Mais pour que l'intégrale puisse déployer pleinement son potentiel théorique selon les deux postures et rester par conséquent simultanément algébrique dans l'agrégatif (premier versant) et agrégative dans l'algébrique (deuxième versant), il faut d'abord assurer le raccord de son input à l'instanciation différentielle mobilisée implicitement dans le débat actuel autour de la démocratie. En effet, à la différence de l'intégrale rousseauiste telle que reconstruite, ni l'agrégatif ni le délibératif ne posent comme condition de leur heureuse effectuation une distribution initiale micro-différentielle des préférences individuelles. Il faut donc se demander si l'effectuation infinitésimale peut s'accommoder à des grandes différences entre les options individuelles et si on se rappelle le jeu des niveaux extensif et intensif des petites différences on saisit immédiatement qu'il s'agit d'examiner si l'intégrale peut supporter un élargissement du domaine des micro-différences selon une définition exclusivement *extensive* : absence de coagulation substantielle – factions, groupes – ou procédurale – vote – de grandes différences *extensives* dans une distribution de préférences pouvant comporter en entier ou en partie des différences *intensivement* grandes. Or, comme je l'ai déjà laissé sous-entendre, l'opération de l'intégrale reste la même, à cette seule différence que l'orientation consensuelle du dispositif « délibératif » rousseauiste demande maintenant, au niveau de l'opérationnalisation comme procédure du procédé mathématique, un plus d'effort de la part des participants dans le jeu de l'accord et du désaccord des préférences qui secoue la chaîne « délibérative » : comme les différences entre les options individuelles peuvent maintenant être (intensivement) grandes, deux participants ne peuvent plus former si facilement l'accord de leurs intérêts respectifs par opposition à celui d'un tiers. Mais si l'effectuation de la procédure s'en trouve légèrement alourdie, cela n'implique aucunement que la marge de manœuvre que la procédure confie aux participants par rapport à leurs propres préférences dans les trois triplets où ils ont droit de « siéger » devrait être plus grande, s'étendant éventuellement jusqu'à inclure une transformation des préférences qui lubrifie et accélère la progression algébrique (chacun verrait sa préférence transformée deux fois, selon les deux triplets, par rapport, à chaque fois, à deux autres participants). Même si tel était le cas, cette transformation resterait résolument négligeable par rapport à celle de la transformation radicale et radicalement

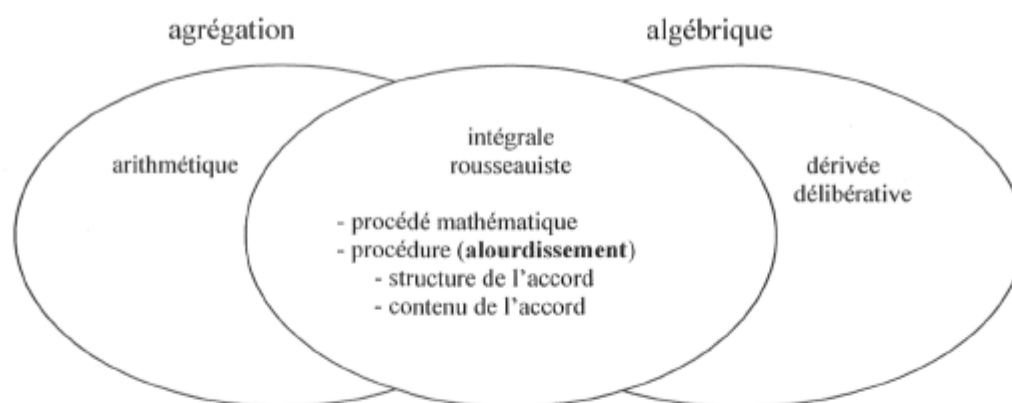
significative à l'œuvre dans l'effectuation délibérative : l'intégrale rousseauiste resterait dans l'agrégatif ou, mieux, se déplacerait vers une marge de l'agrégatif, et s'il est vrai qu'elle ferait maintenant (un peu plus) signe vers une transformation communicationnelle des préférences, bien qu'il ne s'y agisse pas du même type de transformation que dans le cas de la dérivée délibérative, la dynamique, propre à cette dernière, de l'universalisation discursive selon le principe du meilleur argument rationnel possible, c'est-à-dire l'amplitude différentielle de la transformation délibérative des préférences, la tiendrait nettement à distance – dans l'agrégatif.

D'une part, l'élargissement du domaine des petites différences n'affecte que l'opérationnalisation comme procédure de l'intégrale, et non pas le procédé mathématique en tant que tel. D'autre part, le raffinement du modèle, annoncé dans la première partie, comportera des éléments allant dans le sens d'une accélération de la progression algébrique ralentie au niveau opérationnel.

petites différences extensives et intensives



petites différences extensives seulement



Le raffinement, annoncé dans la première partie, de l'analogie mathématique rousseauiste et l'élargissement du domaine des petites différences (I) rendent possible un double renforcement interprétatif de la distinction entre volonté de tous arithmétique et volonté générale algébrique, et ce renforcement rend traduisibles l'un dans l'autre les langages de la gestion des différences et de la gestion des préférences à l'intérieur d'une grille allant de proche en proche de l'agrégatif le plus arithmétique, en passant par

l'algébrique agrégatif de l'intégrale, jusqu'au délibératif le plus algébrique de la dérivée discursive ; l'intégrale est un commutateur entre les deux versants mais aussi la position médiane d'une dégradation plus ou moins continue de l'agrégatif arithmétique comme délibératif algébrique et à l'inverse : parcourir ce spectre de modalités de production de la volonté collective et de l'intérêt commun c'est aussi tenter un essai de transformation plastique de l'arithmétique en de l'algébrique (et à l'inverse) et de l'agrégatif en du délibératif (et à l'inverse) (II).

Le premier versant est constitué par l'opposition intra-agrégative entre l'arithmétique et l'algébrique et (si on distingue entre préférences républicaines et préférences libérales) on rencontre encore une fois la tension entre le scénario non-infinitésimal et le scénario infinitésimal, à cette nuance que l'« infinitésimal » et le « non-infinitésimal » ne portent maintenant qu'exclusivement sur des petites différences *extensives* et peuvent par conséquent, selon cette définition élargie, inclure des grandes différences *intensives*⁷. Chez Rousseau l'opposition essentielle était celle entre l'agrégation algébrique de l'intégrale et la coagulation arithmétique *substantielle* des factions par une communication déformée ; on peut dire que chez Rousseau la distinction même entre volonté générale algébrique et volonté de tous arithmétique ne prend sens que dans l'horizon normatif d'une *agrégation équitable*, agrégation que seule l'intégrale peut assurer par la sommation algébrique des différences entre les préférences individuelles, agrégation que singe la sommation arithmétique des préférences dont les différences sont réduites à zéro (par paquets). Mais cette sommation arithmétique ne singe pas seulement la bonne agrégation algébrique, elle singe également l'agrégation arithmétique – en effet, au niveau substantiel de la formation des factions qui nous intéresse ici, mais aussi au niveau procédural d'un vote précédé ou non par la coagulation substantielle, l'agrégation arithmétique se définit par la constitution (substantielle ou/et procédurale) des faisceaux de préférences ralliées autour d'une (pro)position ou d'une autre, et non pas par la réduction (ici : substantielle) à zéro des différences à l'intérieur de chacun des faisceaux. En cherchant la bonne agrégation (algébrique), Rousseau ne peut en indiquer l'épure que par

⁷ Les différences entre les préférences peuvent (maintenant) prendre n'importe quelle valeur intensive tant qu'elles restent extensivement petites.

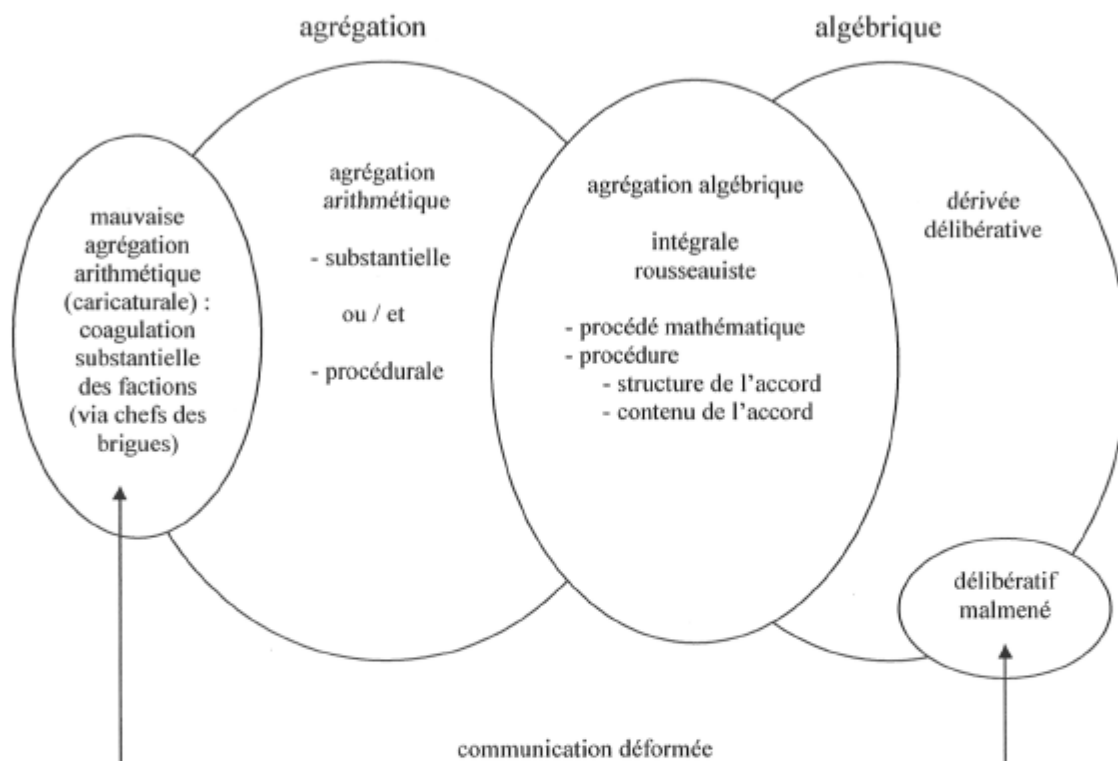
opposition (maximale) à une agrégation (arithmétique) qui n'en est plus une, l'heuristique pousse à la caricature.

Certes, Rousseau se réfère implicitement à des différences à la fois extensivement et intensivement petites, mais, d'un côté, le danger arithmétique qui donne *a contrario* et caricaturalement le remède algébrique est exclusivement extensif (la coagulation des factions, des grandes différences extensives, mais par réduction intensive des différences à zéro à l'intérieur de chacun des blocs extensivement macro-différents) et, de l'autre côté, l'élargissement du domaine des petites différences selon une définition exclusivement extensive, élargissement demandé par le raccord de la distinction rousseauiste à la problématique agrégativo-délibérative mais *suggéré* et *autorisé* par cette distinction elle-même, plus précisément par son orientation extensive, n'altère en rien le schéma général de fonctionnement (la coagulation des factions, des grandes différences extensives, pouvant opérer sans problèmes avec des préférences initiales intensivement macro-différentes⁸). Qui plus est, si chez Rousseau le qualificatif « délibératif » mérite ses guillemets quel que soit le scénario de production d'une décision démocratique auquel il est accolé, comme on l'a vu⁹, la visée de la juste agrégation par l'intégrale, avec ses contraintes liées à l'information et à la communication (pré)délibérative, n'a de sens que dans l'horizon que dessine en négatif une (trans)formation des préférences par les pouvoirs déformants de la rationalité stratégique-instrumentale et dramaturgique-perlocutoire (les chefs des brigues), une réduction intensive des différences à zéro, synonyme de coagulation arithmétique des grandes différences extensives, dont la qualification comme « délibérative » demanderait une deuxième paire de guillemets : non-contraint, laissé à lui-même, à ses risques internes, le délibératif donne chez Rousseau la figure de la mauvaise agrégation arithmétique (caricaturale), alors qu'assurer une bonne agrégation (algébrique) revient à se prémunir si bien contre les dangers internes du délibératif au point de le rendre impossible. On saisit maintenant que ce qui suggère dans le contexte rousseauiste la solution par l'intégrale et la

⁸ Je me réfère ici à la coagulation substantielle (arithmétique) caricaturale (réduction à zéro des différences par les chefs des brigues), mais l'affirmation reste également vraie dans le cas d'une coagulation substantielle arithmétique plus proprement agrégative (constitution de faisceaux de préférences, sans réduction intra-camp à zéro).

⁹ Je précise encore une fois que ce n'est que pour des raisons de présentation que les guillemets ne sont pas employés *toujours*, comme il le faudrait ; voir aussi plus loin.

trace *a contrario* est une intense communication des contraires, l'identité des maux opposés : la mauvaise agrégation arithmétique (caricaturale), le délibératif malmené.



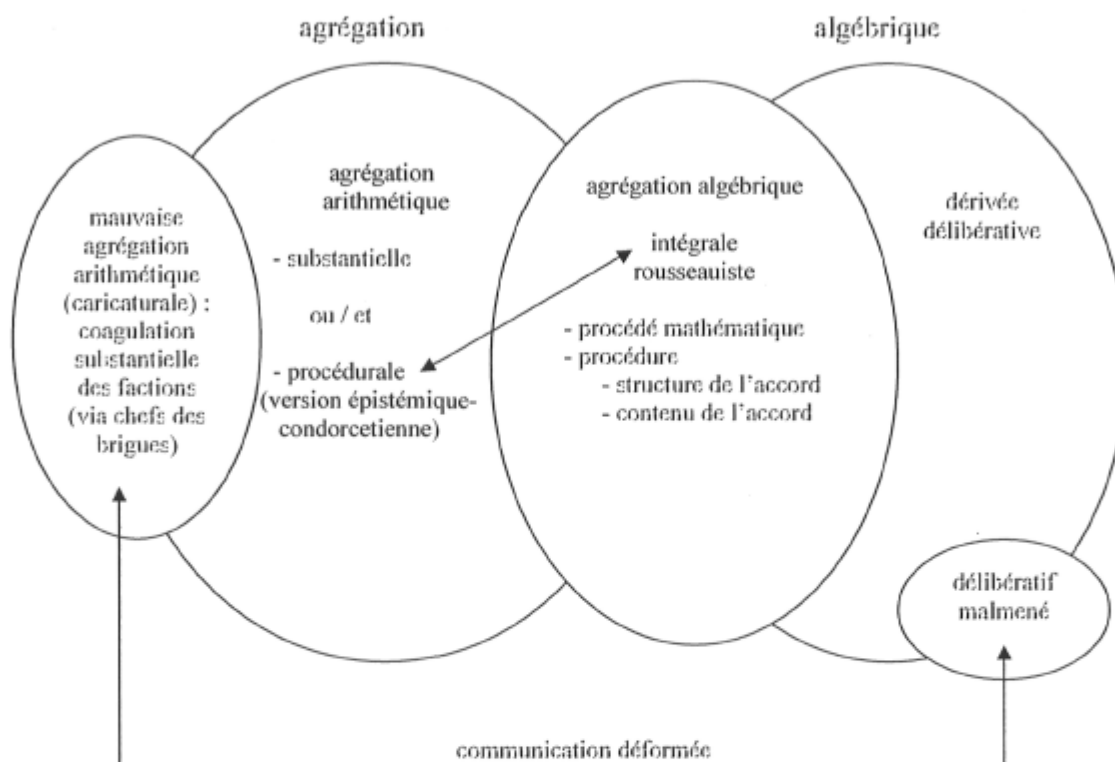
L'agrégatif arithmétique caricatural et l'agrégatif algébrique de l'intégrale sont les deux possibilités-limite qui espacent et encadrent l'agrégatif arithmétique proprement dit ; qu'il soit substantiel (suivi ou non du procédural du vote)¹⁰ ou seulement procédural (non-précédé par le substantiel d'une coagulation de faisceaux de préférences), l'agrégatif arithmétique prend ses distances par rapport à ces deux limites en tant qu'agrégatif et respectivement en tant qu'arithmétique. Mais si en son sein un scénario particulier de production de la volonté et de l'intérêt communs, tout en prenant ses distances à la fois par

rapport à la scandaleusement mauvaise agrégation arithmétique caricaturale et par rapport à la scandaleusement algébrique agrégation de l'intégrale, sortirait de la volonté de tous pour se revendiquer de la volonté générale, prétendant fournir lui-même la figure de la bonne agrégation, et ce – arithmétiquement ? Et si, à supposer qu'on est en présence de deux blocs (faisceaux) arithmétiques à l'intérieur de ce scénario, l'un d'eux s'imposerait numériquement sur l'autre parce qu'il aurait en fait raison et aurait rétrospectivement raison parce qu'il se serait imposé de fait, comme Rousseau lui-même le laisse entendre par endroits ? Et si une (extensivement) grande différence (arithmétique) entre deux faisceaux de préférences vaudrait mieux que la sommation des (extensivement) petites différences (algébriques) de ces mêmes préférences ?

Il n'y a pas beaucoup de candidats dans le camp de l'agrégatif arithmétique et le scénario en question est celui d'une coagulation *procédurale* (vote) des (extensivement) grandes différences ; la différenciation interne de l'agrégation arithmétique entre la coagulation substantielle (suivie ou non par le procédural du vote) et la coagulation seulement procédurale (non-précédée par celle substantielle) des grandes différences infléchit l'espacement oppositif de l'agrégatif entre l'arithmétique et l'algébrique vers l'opposition de l'arithmétique purement procédural (vote) et de l'algébrique (substantiel et procédural) de l'intégrale. Qui plus est, l'un travaille avec des préférences républicaines (estimations individuelles de la volonté générale et du bien commun), l'autre, du moins dans son instanciation standard, rousseauiste, avec des préférences libérales (intérêts particuliers privés). Et s'il est vrai que les deux ont en commun leur opposition par rapport à l'arithmétique substantiel caricatural – il semble que dans cet horizon rousseauiste c'en est une bonne carte de visite et surtout une condition incontournable pour poser sa candidature à la meilleure agrégation possible –, n'en est-il pas moins vrai que les renforts que reçoit l'agrégatif arithmétique procédural (vote) du débat actuel même autour de la démocratie, plus précisément du versant du dépassement épistémique mais intra-agrégatif (et intra-arithmétique) de la volonté de tous libérale, du modèle longtemps dominant de l'agrégation des préférences libérales, donnent, dans leur appui mutuel, deux impulsions

¹⁰ Il peut être suivi par exemple par un compromis, spontané ou réglementé ; voir plus loin l'essai de transformation plastique annoncé.

nouvelles à la discussion faite dans la première partie autour des scénarios non-infinitésimal et respectivement infinitésimal.



Impulsion philologique d'abord car on peut enfin présenter et questionner l'interprétation épistémique/condorcetienne du *Contrat social*. Se situant sur ce versant épistémique intra-agrégatif du débat, cette interprétation propose, à l'inverse de la perspective mathématique-différentielle adoptée ici, de partir de ce scénario non-infinitésimal, lu en clé épistémique¹¹, pour réinvestir le *Contrat social*, y compris le passage dédié à l'analogie mathématique (scénario infinitésimal). Nous disposons déjà à la fois d'une justification du choix de partir de la solution mathématique pour réinvestir toutes

¹¹ Comme je l'ai suggéré, il s'agit d'une modalité moins rousseauiste que condorcetienne de dissiper l'ambiguïté positiviste-épistémique de ce scénario; à cette modalité s'oppose celle – plus proprement rousseauiste parce que résultant de la logique même de l'espace de tensions entre les solutions au problème de

les autres, y compris celle épistémique (scénario non-infinitéesimal), justification faite selon la physionomie même de l'espace de tensions que dessinent entre elles les quatre solutions au problème de la volonté générale chez Rousseau (Introduction), et d'une reconstruction de la théorie infinitésimale dans la confrontation avec ces autres solutions (Première partie, série interne). La justification est indifférente à la distinction entre série interne et série externe, la reconstruction reste en grandes lignes intacte dans le passage (élargissement) d'une série à l'autre. Le premier élément déstabilise a priori les tentatives interprétatives épistémiques, le deuxième leur oppose une théorie infinitésimale épanouie et surtout opérante selon une définition seulement extensive des petites différences. On comprend que si les prétentions philologiques des interprétations épistémiques/condorcetiennes ne peuvent être proprement introduites et formulées, voire même pleinement déployées que dans cette série externe, selon la logique des petites différences seulement extensive propre à ce débat, les deux éléments invoqués non seulement préparent le cadre de leur questionnement critique, mais fournissent également le préalable de leur réfutation philologique.

Impulsion, ensuite, selon la logique même de ce versant intra-agrégatif du débat, car pour montrer que l'intégrale peut dépasser algébriquement ce dépassement épistémique intra-arithmétique (vote condorcetien) ou encore qu'elle peut s'avérer épistémiquement meilleure que n'importe quel type d'agrégation arithmétique procédurale (vote), il faut d'abord et avant tout confronter la solution mathématique et la solution épistémique/condorcetienne en quelque sorte en soi, en sortant du contexte rousseauiste – mais pour mieux y revenir et tout en s'appuyant sur les acquis philologiques de la première partie. Je voudrais développer.

L'agréatif arithmétique procédural (version épistémique-condorcetienne) et l'agréatif algébrique de l'intégrale intègrent tous deux l'idée d'un accès équitable dans la prise de décision démocratique, d'un pouvoir égal sur les résultats (impartialité de la procédure), et ce *procéduralisme équitable* s'oppose – justement – au *substantialisme non-équitable* de la mauvaise agrégation arithmétique (caricaturale), là où les chefs des brigues

la volonté générale chez Rousseau – que j'ai proposé : fixer l'oscillation positiviste-épistémique propre à ce scénario non-infinitéesimal au milieu (constitutivisme), dans un scénario infinitésimal républicain.

détournent instrumentalement et dramaturgiquement la participation égale de tous dans la production démocratique de l'intérêt et de la volonté. Mais ce tronc commun n'est que la toile de fond d'une bifurcation : l'agrégatif algébrique de l'intégrale suit la voie d'une *impartialité* (supplémentaire, cette fois-ci) *des résultats* – qui doivent s'opposer à chacune des préférences individuelles –, jointe à l'*expressivité* des résultats – intégration de chacune de ces préférences dans la cordialité d'un consensus –, *impartialité* (opposition) et *expressivité* (intégration) donnant ensemble la spécificité même de l'intégrale reconstruite, c'est-à-dire son *expressivité différentielle*, alors que l'agrégatif arithmétique du vote condorcetien emprunte la voie opposée d'un refus de l'impartialité et de l'expressivité des résultats au profit de l'*épistémique*. De l'épistémique externe, sans doute, avec son standard indépendant de toute procédure, auquel s'oppose l'épistémique interne, avec son standard dépendant de (la qualité morale de) la procédure, c'est-à-dire le constitutivisme de l'intégrale, tout comme les préférences républicaines (lire : compétences par rapport à la réponse objectivement correcte) du vote condorcetien et son découpage arithmétique majorité-minorité s'opposent aux préférences libérales et au consensus algébrique de l'intégrale.

Si dans la première partie le scénario non-infinitésimal a été intégré dans la théorie infinitésimale (scénario infinitésimal républicain, scénario infinitésimal élargi) à partir des prémisses du scénario infinitésimal restreint (standard : libéral), dans cette deuxième partie l'enjeu est de confronter l'agrégatif arithmétique condorcetien, variante épistémique du scénario non-infinitésimal, et l'agrégatif algébrique de l'intégrale (scénario infinitésimal) à partir des prémisses (déjà) communes, c'est-à-dire d'un input « délibératif » comportant des estimations de la volonté générale et du bien commun (réponses à une question posée à la communauté politique) – estimations qui peuvent maintenant, dans cette série externe, ne pas être (intensivement) micro-différentes entre elles –, en profitant de la construction philologique, dans la première partie, d'un scénario infinitésimal opérant à partir de ces estimations individuelles, de ces jugements républicains (extensivement et intensivement micro-différents). Or, l'élargissement du domaine des petites différences selon une définition exclusivement extensive demandé par le raccord à la problématique agrégativo-délibérativiste fournit à ce scénario infinitésimal construit (= républicain) exactement ce type d'input au sein duquel les différences entre les estimations individuelles du bien

commun peuvent (maintenant) être intensivement grandes tout en restant extensivement petites. À l'inverse, le même élargissement du domaine des différences assure au scénario non-infinitésimal un input *déjà* substantiellement algébrique (il ne s'agit donc plus de l'algébriser pour la symétrie avec l'input algébrique du scénario infinitésimal), conforme à la nouvelle définition, exclusivement extensive, des petites différences.

Mais si la confrontation entre les deux scénarios peut avoir lieu à partir d'un input uniforme (estimations individuelles de la volonté générale et du bien commun), qui réponde en plus aux exigences du substantiel (seulement) extensivement algébrique, il ne s'agit plus d'intégrer philologiquement un scénario dans l'autre, le non-infinitésimal dans l'infinitésimal, comme dans la première partie : il est question maintenant de laisser en tant que telle – sinon augmenter – la tension entre les deux et, ce faisant, de dégager les avantages comparatifs de l'agrégatif arithmétique condorcetien et de l'agrégatif algébrique dans les termes du non-infinitésimal condorcetien-épistémique. L'avantage de la codification mathématique est que l'on peut (plus) objectivement confronter le théorème du jury de Condorcet – la probabilité accrue pour une majorité d'identifier par vote la bonne réponse à une question binaire posée à la communauté politique – ou, mieux, la « loi des grands nombres » fonctionnant en conditions de découpage arithmétique, avec ce que j'appellerais la « loi des grands nombres de différences » algébriques – différences *extensivement petites*, mais *intensivement grandes ou petites* – et comparer par conséquent l'approximation probabiliste-arithmétique, par un vote condorcetien, de la bonne réponse à l'entre-destruction des plus et des moins – par rapport à la bonne réponse ? – des estimations individuelles de la volonté générale, à la totalisation algébrique, constitutive (et *non-dialogique*) de la structure intersubjective des différences, propre à l'intégrale. Plus précisément, il s'agit de montrer que l'algébrique agrégatif de l'intégrale *peut*¹² fournir une *croissance* de la compétence épistémique collective selon le standard indépendant même de l'arithmétique agrégatif condorcetien, standard dont on suppose l'existence (*externe*) à des fins de comparaison, croissance – de la compétence épistémique collective – qu'on ne

¹² Dans la plupart des cas, pas toujours.

pourrait pas manquer d'accueillir comme un atout décisif de l'algébrique constitutiviste¹³ (III).

Ce qui n'est pas sans réintroduire dans la comparaison d'autres acquis philologiques de la première partie : si les estimations individuelles de la volonté générale, les jugements républicains sur le bien commun (les compétences condorcetiennes) sont infiltrées par des intérêts particuliers privés, par des préférences libérales selon la logique familière du scénario infinitésimal élargi ou, à la limite, laissent complètement la place à celles-ci, tant que cet input altéré ou déchu est qualifié selon le standard indépendant du vote condorcetien, l'intégrale constitutiviste continue d'assurer la croissance de la compétence collective selon ce standard même (III, IV).

C'est un puissant plaidoyer pour la fécondité potentielle de l'intégrale selon la logique même (épistémique) de ce versant intra-agrégatif du débat actuel, à cette nuance que, d'une part, le dépassement intra-arithmétique est dépassé algébriquement et que, d'autre part, ce détournement est prolongé et retourné contre l'agrégation arithmétique procédurale (vote) dans son ensemble. D'une part donc, on tente de montrer que l'intégrale constitutiviste (épistémique interne) peut faire mieux que le vote condorcetien selon son standard indépendant même (épistémique externe) et dans une instanciation républicaine pure et dure des préférences (compétences). D'autre part, en « décolorant » progressivement l'input républicain de la comparaison jusqu'à ce qu'il disparaisse dans le blanc épistémique des préférences libérales pures et dures, mais en maintenant le standard épistémique externe du vote condorcetien, on ne cesse d'obtenir les mêmes résultats : l'intégrale constitutiviste peut faire épistémiquement mieux qu'un vote de moins en moins condorcetien selon son input et, à la limite, qu'un vote (libéral) tout court. C'est en cela que l'agrégation algébrique peut élever des prétentions épistémiques par rapport à n'importe quel type d'agrégation arithmétique procédurale (vote), même si dans le cas-limite d'une comparaison à partir d'une distribution purement libérale de préférences, l'argument épistémique en faveur de l'intégrale est indirect et oblique. Par contre, il l'est de moins en

¹³ On obtiendrait une confirmation des prétentions épistémiques internes (constitutivisme) non pas en soi mais par comparaison externe avec des procédures mobilisant un standard épistémique indépendant des procédures (externes) : on aurait donc, en plus des raisons morales évidentes, de bonnes raisons épistémiques de préférer la procédure constitutiviste à ces procédures, raisons formulées dans les termes mêmes de celles-ci.

moins au fur et à mesure que cette distribution purement libérale est contaminée par des préférences/compétences républicaines.

Qui plus est, à cet argument épistémique se joint un argument plaidant en faveur de la supériorité morale de l'agrégation algébrique par rapport à l'agrégation arithmétique (vote) et les deux arguments communiquent dans le médium privilégié de l'expressivité différentielle propre à la procédure algébrique (IV).

Ce plaidoyer en faveur de la fécondité potentielle de l'intégrale s'appuie sur les acquis philologiques et impulse à l'inverse l'effort philologique de modérer, sinon d'infirmer, les prétentions des interprétations épistémiques à fournir la bonne figure de la volonté générale chez Rousseau, prétentions qui, comme on l'a vu dans l'introduction, ne peuvent d'ailleurs être formulées que dans cette deuxième partie (série externe). Mais bien que ce plaidoyer se revendique de l'entreprise philologique plus générale de rendre la théorie rousseauiste de la volonté générale 'the best it can be' (ou à tout le moins meilleure que celle dégagée dans les lectures condorcetiennes), encore faut-il confronter proprement dit les deux interprétations (différentielle-mathématique et épistémique-condorcetienne), c'est-à-dire interroger critiqueusement les prétentions de l'interprétation épistémique-condorcetienne à fournir une théorie cohérente (même si discriminante, résolument partielle) de la volonté générale chez Rousseau à partir du scénario non-infinitésimal – et ce, dans la confrontation avec les prétentions similaires élevées par l'interprétation différentielle à partir de l'analogie mathématique (III).

Mais ce plaidoyer en faveur de l'intégrale (quelles sont les raisons – épistémiques et morales – pour lesquelles une effectuation algébrique constitutiviste serait préférable à une effectuation arithmétique (vote) au sein d'une même distribution des compétences/préférences ?) ne se contente pas d'accompagner l'argument « philologique » (pourquoi préférerait-on l'interprétation différentielle-mathématique à l'interprétation épistémique-condorcetienne ?), tout en s'y nourrissant, il est aussi stratégiquement orienté vers un réinvestissement du deuxième versant du débat actuel autour de la démocratie, du dépassement délibératif de l'agrégation¹⁴. La dérivée délibérative est construite

¹⁴ Ce qui, pour continuer de développer ce qu'il y a de potentiellement fécond dans l'intégrale, continue en fait d'alimenter l'argument philologique.

(principalement) à partir d'une lecture algébrique du modèle constitutiviste habermassien. En partant de cette affinité algébrique des constitutivismes rousseauiste et habermassien, l'enjeu est d'interroger la possibilité d'une translation de l'intégrale vers la dérivée délibérative des résultats de la confrontation entre l'agrégation algébrique de l'intégrale et l'agrégation arithmétique (vote), sur le double axe de l'argument épistémique et de l'argument moral, au profit d'un plaidoyer (ultérieur) pour la démocratie délibérative. Ce n'est que l'expressivité différentielle commune aux deux procédés/procédures algébriques, expressivité jouant le rôle de pont entre les deux arguments, qui peut ouvrir l'espace d'une telle translation. L'horizon d'une telle translation est la consolidation, par une réécriture en termes différentiels, de l'argument moral et surtout de l'argument épistémique en faveur des pratiques délibératives¹⁵ (IV).

*

Tous ces points se préciseront tout au long de l'exploration que j'entends effectuer dans cette deuxième partie, mais il serait peut-être bon de récapituler tout ce qui a été avancé jusqu'à présent en rapport avec l'organisation de l'argumentation.

D'abord, je raffinerai l'interprétation que j'ai donnée dans la première partie : le procédé mathématique de l'intégrale, son opérationnalisation comme procédure (structure de l'accord et contenu de l'accord) tout comme, plus généralement, la distinction entre volonté générale algébrique et volonté de tous arithmétique seront nuancés et consolidés à la fois en soi et selon l'élargissement du domaine des petites différences (I).

Ensuite, je reprendrai brièvement les scénarios délibératifs rencontrés dans la première partie pour les interpréter à la lumière de ce renforcement interprétatif (raffinement du modèle et élargissement du domaine des petites différences) et les redistribuerai selon une grille obtenue par l'intersection des oppositions « arithmétique versus algébrique » et respectivement « agrégatif versus délibératif », grille où deviendra possible la thématization de la procédure délibérative comme procédé algébrique (dérivée), dans un mouvement inverse par rapport à celui opéré lors de la discussion sur l'intégrale

¹⁵ Car on sait que ce dernier fait défaut.

rousseauiste, mouvement qui demande donc qu'on monte de l'opérationnalisation comme procédure au procédé, à son épure mathématique (II).

Mais la codification « arithmétique versus algébrique » du débat « agrégatif versus délibératif » rencontrera et posera autrement et avec encore plus d'acuité le problème de la tension dans le contexte rousseauiste entre le scénario infinitésimal (l'algébrique agrégatif de l'intégrale) et le scénario non-infinitésimal (l'arithmétique agrégatif du vote). L'objectif de la confrontation entre l'effectuation algébrique de l'intégrale et le vote arithmétique est de montrer entre autres que l'intégrale rousseauiste telle que reconstruite peut atteindre un niveau épistémique supérieur à celui du vote condorcetien en conditions d'égale équité (de l'accès à la prise démocratique de décision). Et si l'intégrale dépasse algébriquement le dépassement épistémique intra-agrégatif (et intra-arithmétique) du modèle libéral tout en restant dans l'agrégation, elle continue de le faire même si l'input républicain est contaminé par des préférences libérales ou leur laisse complètement la place : c'est en cela qu'elle peut être dite épistémiquement meilleure que l'agrégation arithmétique procédurale (vote) dans son ensemble. Cette confrontation sera précédée par la confrontation philologique des interprétations (différentielle-mathématique et épistémique-condorcetienne) du *Contrat social* tentant à dégager une théorie rousseauiste cohérente de la volonté générale (III).

Les implications – non-négligeables – de cette discussion sur le débat actuel autour de la démocratie seront explorées dans la quatrième et dernière séquence selon un double axe : argument épistémique et argument moral en faveur de l'agrégation algébrique de l'intégrale par rapport à l'agrégation arithmétique (vote) ; avec la suggestion d'une translation de l'intégrale vers la dérivée délibérative des deux arguments (IV).

*

I. Raffinement du modèle et élargissement du domaine des petites différences

Avant de repartir, pour pouvoir repartir, il serait bon de reconsidérer brièvement certains aspects reliés 1) à l'analogie mathématique, clé de la distinction entre volonté générale algébrique et volonté de tous arithmétique, 2) à l'opérationnalisation comme procédure (à suivre dans une délibération possible) du procédé algébrique et 3) au jeu des

niveaux extensif et intensif des petites différences. Il s'agit, d'une part, de nuancer et de consolider ce qui a été posé dans la première partie (1 et 2) et, de l'autre, d'ouvrir le domaine des petites différences (3) ; avec, bien évidemment, l'appui mutuel et le renforcement réciproque des deux volets.

1) Selon l'analogie mathématique, la volonté générale peut être assimilée à l'intégration d'une fonction $f(x) = y$, qui associe aux diverses préférences individuelles privées (intérêts particuliers libéraux ou estimations républicaines de l'intérêt général¹⁶), c'est-à-dire aux x , les valeurs « publiques » de leur contribution dans la production d'une décision collective, c'est-à-dire les y . Mais la courbe de la volonté générale n'établit pas la même corrélation entre préférences individuelles et leurs contributions que la volonté de tous : par exemple, dans le découpage massif en deux ou plusieurs blocs qui lui est spécifique, celle-ci attribue des valeurs « publiques » différentes à des préférences qui apparaissent elles-mêmes comme modifiées, forcées à l'identique par paquets, à l'intérieur de chacun des blocs, quand elles ne sont pas modifiées littéralement, comme dans la coagulation substantielle des factions via les chefs des brigues. Les types différents de corrélation (courbe et respectivement di-vision – prenons le cas le plus simple, celui de la différence unique – en deux blocs A et B articulés autour des valeurs respectives) appellent des procédés différents de totalisation de ces corrélations (somme des différences, équation de la courbe et respectivement différence unique des deux blocs), et ce n'est qu'*après* qu'il y ait eu effectuation algébrique *ou* arithmétique et donc totalisation selon un procédé ou l'autre de la corrélation afférente qu'on peut voir de quel type de corrélation s'est-il agi et saisir par conséquent la physionomie (graphique) de la fonction $f(x) = y$. Il faut stabiliser la fonction pour que la corrélation qu'elle assure entre les x et les y soit la même *avant* l'intervention d'un type ou autre d'effectuation décisionnelle – pour qu'on n'ait plus besoin de reconstruire sa physionomie (différente, selon le procédé de sa totalisation) *après* et pour que donc la seule différence entre l'algébrique et l'arithmétique réside dans ces procédés eux-mêmes, dans les formules – différentes – d'agrégation, sur le fond d'une distribution identique des préférences et d'une corrélation identique entre celles-ci et leurs contributions dans un processus décisionnel collectif. Pour ce faire, il serait d'abord préférable de

¹⁶ Ou une combinaison des deux, selon la logique familière du scénario infinitésimal élargi. Pour simplifier, je ne parlerai que de ces deux possibilités, sous-entendant leur combinaison.

décupler les y des valeurs « publiques » que les x prendraient – pour s’assurer justement que les valeurs que les x prennent effectivement ne dépendent pas du type d’effectuation décisionnelle – tout en gardant quelque chose de l’idée des y comme projections publiques des x . Ce problème de la distinction entre les x et les y se pose de manière d’autant plus aiguë, au niveau même de la représentation dans le modèle proposé de l’algébrique (1.1) et de l’arithmétique (1.2), qu’il s’agit maintenant d’opérer le raccord entre ce modèle et la problématique agrégative.

1.1) Du côté de l’algébrique, le modèle impliquait que les différences entre les préférences individuelles (dx) soient miroitées dans les différences entre les contributions respectives dans le tracé de la volonté générale (dy). Les insuffisances du modèle apparaissent clairement maintenant : si les y sont les projections « publiques » des préférences individuelles privées (les x) raccordées à la problématique publique qui fait l’objet du processus décisionnel¹⁷, la série des différences des y risque de n’être qu’un redoublement formel de la série des différences des x . Et si cela a rendu attrayante l’idée d’une opérationnalisation comme procédure selon les x seulement, reste que les insuffisances en question appellent un raffinement du procédé mathématique et par conséquent une reformulation de l’opérationnalisation elle-même.

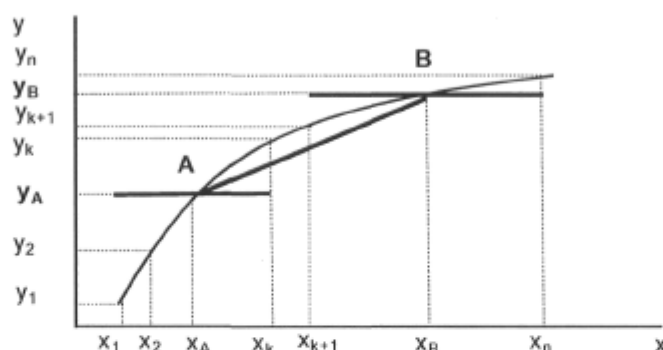
1.2) Dans le contexte rousseauiste, l’arithmétique se définissait par une réduction (substantielle) à zéro et par paquets (les brigues) des dy et surtout des dx ; dans cet horizon (rousseauiste), même l’arithmétique procédural du vote (non précédé par une coagulation arithmétique substantielle) ne pouvait s’échapper à cette définition restrictive. Mais l’agrégation arithmétique proprement dite implique seulement un *effet* de réduction à zéro des différences en certaines zones du (micro)différentiel délibératif (di-vision entre deux blocs selon la différence unique, par exemple), non pas leur réduction effective, comme dans le cas des factions rousseauistes. Les résultats sont certes similaires, pour les raisons que l’on a vues, mais l’agrégation arithmétique (non-caricaturale) mérite une meilleure représentation dans le modèle : il faut donc, là aussi, réaménager la distinction entre les dx et les dy .

¹⁷ Indifféremment du contenu de ces préférences individuelles privées – intérêts particuliers libéraux ou estimations républicaines de l’intérêt général.

Nuancer et consolider le modèle interprétatif de l'analogie mathématique revient à introduire deux ordres véritablement distincts de (petites) différences : les dx , c'est-à-dire les différences entre les intérêts particuliers privés ou encore entre les estimations individuelles de l'intérêt général, et les dy , c'est-à-dire les différences entre les satisfactions, envisagées toujours de manière intra-subjective privée, de ces mêmes intérêts ou estimations. Ainsi, les y ne seront-ils plus voués à être de simples projections des x : en effet, il peut y avoir maintenant des x différents pour un même y (et ce, en dehors de, avant toute agrégation) – un faisceau de d'intérêts ou d'estimations micro-différents débouche sur une même solution du point de vue de leur satisfaction par une politique quelconque –, tout comme il peut y avoir des y différents pour un même x – plusieurs satisfactions envisageables (au niveau des politiques à adopter) pour un même intérêt ou pour une même estimation. Cette double détermination de la structure des préférences apporte certaines modifications au modèle.

1.2) Voyons d'abord le schéma général de l'agrégation arithmétique par un vote autour de – pour simplifier – deux positions antagonistes A et B (la différence unique). Si les x sont donnés par des intérêts particuliers privés ou par des estimations individuelles de l'intérêt général, les y , c'est-à-dire les satisfactions envisagées individuellement de ces intérêts/estimations, sont en même temps autant de *raccords* à une position ou à une autre, car ce n'est que par la confrontation entre la satisfaction envisagée intra-subjectivement de son intérêt/estimation et l'offre – perçue et surtout interprétée toujours de manière intra-subjective – de satisfaction des intérêts/estimations véhiculée par une proposition de politique (A ou B) qu'un citoyen peut choisir un camp (A) ou l'autre (B)¹⁸. Supposons que B gagne numériquement selon la règle de la majorité, comme dans la figure suivante :

¹⁸ Traiter les préférences « as given », conformément à l'idée même de l'agrégation, revient à traiter leurs deux composantes (x et y) « as given ».



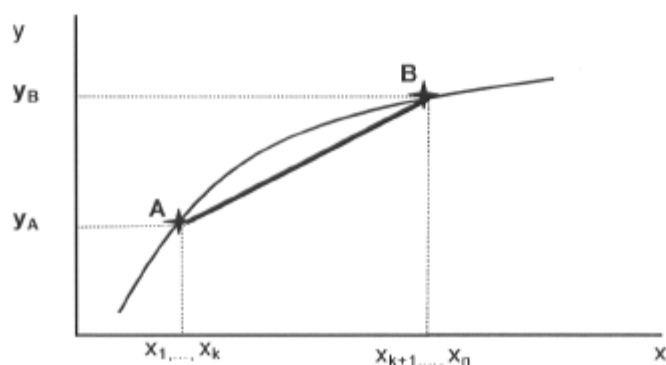
Satisfaire le plus grand nombre d'intérêts/estimations – à supposer qu'ils ne sont pas tous identiques ou encore qu'ils ne sont pas identiques à l'intérieur de chacun des camps A et B –, clé de la compréhension de l'agrégation arithmétique par un vote, implique seulement un effet de réduction à zéro des différences, effet représenté d'abord par le ralliement effectif de tous les x et des y afférents autour des deux valeurs y_A et y_B , que ces dernières appartiennent ou non à la courbe¹⁹. Mais le côté arithmétique de l'agrégation demande qu'on représente également dans le modèle, en termes différentiels, la différence unique dont parle Rousseau ; pour ce faire, il faut unir les deux points d'intersection des lignes correspondant aux valeurs y_A et respectivement y_B avec la courbe des préférences elle-même. Soit x_A et respectivement x_B les projections de ces points sur l'axe des x ; ces valeurs répondent à la question : « quels seraient, *selon la physionomie de la courbe des préférences elle-même*, les intérêts/estimations que y_A et respectivement y_B satisfont le plus ou de plus près ? » ; il n'est pas non plus nécessaire que ces valeurs soient effectivement « prises » dans la distribution des préférences²⁰. D'où une deuxième représentation de l'effet de réduction à zéro des différences par l'arithmétique agrégatif du vote, conformément à la différence unique (la ligne diagonale qui unit les points A et B) : non seulement les x et les y se rallient réellement autour des valeurs y_A et respectivement y_B , mais ils apparaissent comme se ralliant également autour des valeurs x_A et respectivement

¹⁹ En effet, on peut imaginer deux propositions de politiques que personne dans le différentiel des préférences n'a envisagées par lui-même comme des satisfactions possibles de son intérêt/estimation ; mais pour que quelqu'un puisse choisir l'une de ces deux valeurs il faut qu'elle soit suffisamment proche de son y – considéré comme donné – et plus proche que l'autre valeur.

²⁰ Cas dans lequel elles apparaissent comme des idéalizations ou des reconstructions des intérêts/estimations les plus représentatifs pour les deux camps.

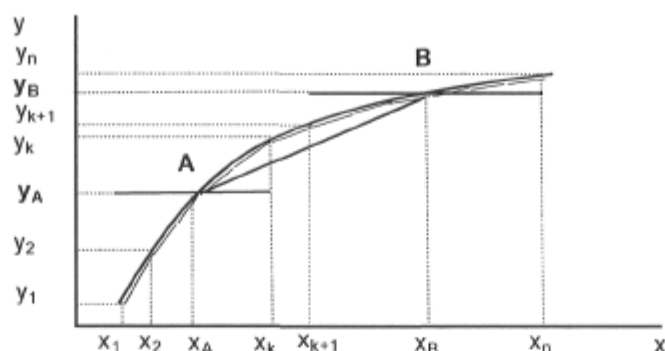
x_B , de sorte que pour l'ensemble de l'opération la richesse différentielle de la courbe des préférences dont la structure est doublement déterminée apparaît comme sacrifiée en faveur de deux blocs articulés autour de x_A, y_A et respectivement x_B, y_B .

Le schéma reste strictement le même dans le cas d'une agrégation arithmétique substantielle – constitution des groupes comme faisceaux de préférences fédérées autour de positions communes –, que cette coagulation substantielle soit ou non suivie d'un vote. Par contre, la mauvaise agrégation arithmétique (caricaturale) – coagulation substantielle des factions rousseauistes via les chefs des brigues – demande une représentation différente :



En effet, on peut voir maintenant plus clairement les transformations que subit la double structure des préférences : tous opteront pour l'une ou l'autre des deux valeurs (y_A, y_B), mais la transformation va jusque dans les x , de sorte que tous assumeront comme la leur l'une ou l'autre des valeurs x_A et x_B (i.e. les intérêts/estimations respectifs des chefs des brigues eux-mêmes) que les politiques proposées satisfont naturellement le mieux : l'action stratégique ou dramaturgique des chefs déforme la courbe des préférences de sorte que tous les participants préfèrent l'une ou l'autre des préférences des chefs – et ce, selon les deux composantes de celles-ci.

1.1) L'agrégation algébrique peut être (re)pensée comme un procédé de totalisation différentielle de la même courbe des préférences doublement déterminées, de la richesse algébrique des deux ordres distincts de différences :



On observe que l'agrégation arithmétique (non-caricaturale) et l'agrégation algébrique peuvent maintenant opérer à partir d'une même courbe de préférences (x, y) et que leur différence ne relève qu'uniquement d'une différence dans l'ordre des *procédés* d'opérer sur cette courbe. Dans un cas (prenons le cas de figure type d'une agrégation arithmétique par un vote autour d'un choix binaire de politique), on a certes la *procédure* qui demande qu'on laisse le peuple voter, choisir un camp ou l'autre, et qu'on déclare gagnante la (pro)position qui a attiré le plus grand nombre ; cela n'est possible que si chacun se déplace idéalement de sa propre préférence, qu'il garde, vers l'une ou l'autre des préférences (x_A, y_A) , (x_B, y_B) – ce n'est d'ailleurs qu'en fonction de sa propre préférence initiale (donnée) que chacun peut choisir (par proximité) l'une ou l'autre des préférences jugées pertinentes pour le vote et se déplacer vers celle-ci tout en restant accroché à sa propre préférence initiale : c'est l'idée du déplacement sans transformation, propre à l'agrégation. Mais si on remonte de la procédure au procédé arithmétique, on doit donner une traduction en termes différentiels de la procédure et de ces déplacements : toute préférence suffisamment proche de l'une ou l'autre des deux préférences sera comptée comme étant identique à celle-ci, les *résultats* obtenus suite aux déplacements (sans transformation et par proximité) et au décompte des voix relèveront du découpage massif de la différence unique ; la valeur différentielle totale du *processus*, c'est-à-dire de ces déplacements, ne compte pas, elle n'est pas intégrée dans les *résultats*.

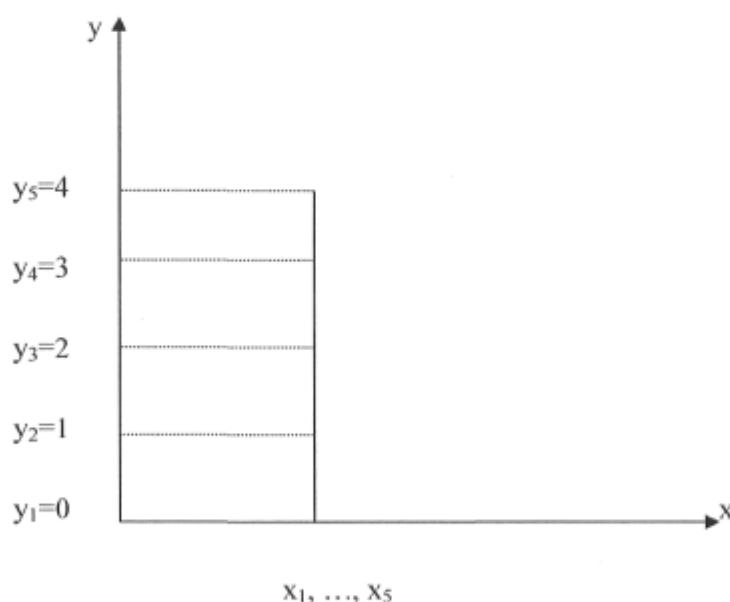
On peut ainsi mieux saisir la différence radicale de l'autre cas de figure type, celui du *procédé* de l'agrégation algébrique. Supposons qu'on ne dispose pas d'une opérationnalisation du procédé algébrique comme *procédure* à suivre, que tout ce qu'on possède est une courbe de préférences doublement déterminées (x , y) et un procédé mathématique de sommation des différences entre les préférences. Or, ce que ce dernier demande est justement l'intégration de la valeur différentielle totale du *processus* dans les *résultats* : ces préférences étant données selon les deux axes x et y , faites la somme des différences (dx et dy), pour obtenir la valeur différentielle totale du processus, c'est-à-dire la valeur totale des déplacements (sans transformation) de chacun de sa propre préférence individuelle initiale (qu'il garde) vers une préférence collectivement pertinente (disons : x_C , y_C) ; on sait que celle-ci doit donner lieu à un consensus et comme la somme des déplacements vers le résultat final doit être exactement la valeur différentielle totale du processus – la somme des différences –, il s'ensuit qu'il faut redistribuer cette somme, cette valeur de sorte que tous aient à la fin la même préférence ; le procédé distribue donc à chacun une proportion de la somme des différences, et cette proportion est exactement ce qu'il faut à chacun pour se déplacer de sa propre préférence individuelle initiale vers le résultat consensuel final. Et à l'inverse : ces préférences étant données selon les x et les y , faites la somme des différences dx et dy et redistribuez-la de sorte que tous aient la même préférence – vous obtiendrez la position (x_C , y_C) autour de laquelle on peut avoir un consensus²¹.

Or, la tentative d'opérationnalisation du procédé algébrique comme *procédure* assure exactement ce type de redistribution de la somme des différences ou, mieux, assure la déduction de l'intérêt véritablement général (x_C) et de la meilleure manière de le satisfaire par une politique (y_C), à partir de la courbe de préférences, à travers la sommation algébrique des différences. Avec la bifurcation que l'on a vue : si le segment « structure de l'accord » résiste dans l'agrégatif (déplacements sans transformation), le segment connexe « contenu de l'accord » ne peut pas se passer de l'introduction d'une transformation (minimale) des préférences (pour l'instant : extensivement et intensivement micro-différentes) dans le jeu de l'accord et du désaccord qui secoue la chaîne « délibérative » –

²¹ Il faut ajouter qu'on peut avoir plusieurs couples (x_C , y_C) et qu'il faut par conséquent poser des conditions supplémentaires grâce auxquelles on puisse choisir un seulement – voir l'exemple qui suit.

en cela, l'opérationnalisation du procédé comme procédure n'est pas parfaitement agrégative. Mais avant de passer à l'opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique, il serait bon de montrer, à l'aide d'un exemple très simple, à quoi ressembleraient x_C et y_C , d'autant plus qu'ils n'ont pas été représentés dans le modèle et qu'ils peuvent prendre plusieurs valeurs.

Prenons d'abord un cas très simple, à l'intérieur duquel la courbe des préférences ne comporte des valeurs différentes que selon l'axe des y ²². Soit une petite communauté de 5 membres ayant tous le même intérêt particulier (privé) ou la même estimation de la volonté générale, mais 5 (propositions de) politiques pour le/la satisfaire ; les x sont identiques, les y différent selon les 5 positions, comme dans la figure qui suit, et il s'agit justement de trouver y_C (étant donné que x_C est l'intérêt ou l'estimation commune) :



Notons le déplacement (sans transformation) de y_1 à y_C (qui reste à trouver) par l'expression « $y_C - y_1$ » et procédons ainsi pour tous les y (il n'est pas obligatoire que la

²² Ce serait la contrepartie parfaite, dans cette série externe, de la discussion faite dans la série interne selon les dx seulement.

quantité soit positive). La somme des déplacements des y vers y_C doit être égale à la somme des différences des y (car la somme des différences des x – identiques – est égale à zéro):

$$y_C - y_1 + y_C - y_2 + \dots y_C - y_n = n y_C - \sum_{i=1}^n y = \sum_{i=1}^n \sqrt{(dx^2 + dy^2)} = \sum_{i=1}^n dy$$

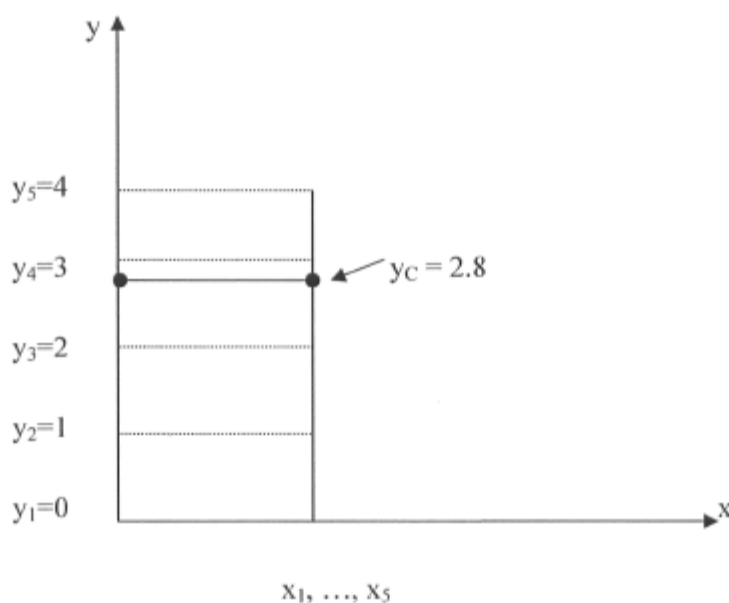
$$\Leftrightarrow y_C = (\sum_{i=1}^n y + \sum_{i=1}^n dy) / n$$

Dans notre cas $n = 5$ (membres),

$$\sum_{i=1}^n y = 0 + 1 + 2 + 3 + 4 = 10,$$

$$\sum_{i=1}^n dy = (1 - 0) + (2 - 1) + (3 - 2) + (4 - 3) = 4$$

$$\Leftrightarrow y_C = (10 + 4) / 5 = 2.8$$



Comparons maintenant cette valeur obtenue dans l'agrégation algébrique, à la moyenne des valeurs des y , moyenne autour de laquelle il peut y avoir, selon l'agrégation arithmétique, un consensus spontané des 5 préférences différentes ou, ce qui est le plus probable, un compromis équitable :

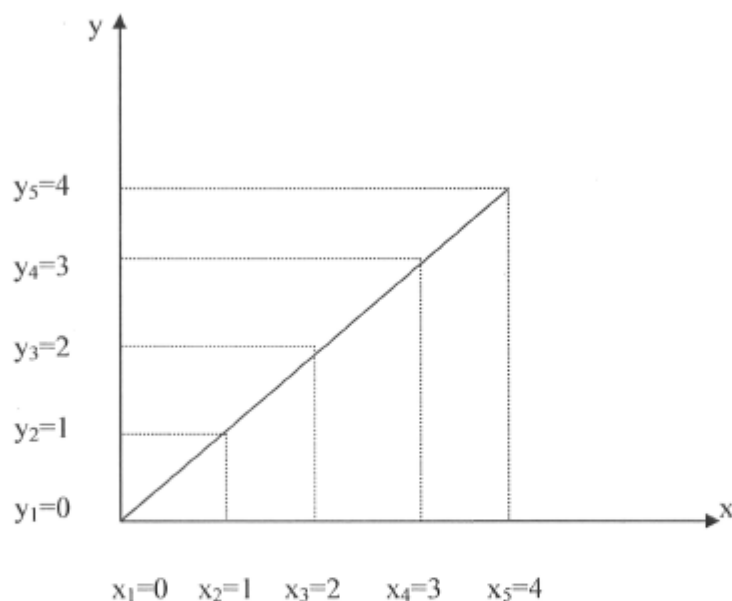
$$y_{\text{moyen}} = (\sum_{i=1}^n y) / n ; \text{ dans notre cas : } 10 / 5 = 2$$

$$y_c = (\sum_{i=1}^n y) / n + (\sum_{i=1}^n dy) / n ; \text{ dans notre cas : } 2 + 4 / 5 = 2.8$$

$$y_c - y_{\text{moyen}} = (\sum_{i=1}^n dy) / n ; \text{ dans notre cas : } 4 / 5 = 0.8$$

On comprend que ce qui sépare le résultat de l'effectuation intégrale des résultats de l'agrégation arithmétique sous forme de compromis ou de consensus spontané de toutes les préférences autour d'une position moyenne – avec la possibilité qu'on tienne cette valeur moyenne comme résultat optimal du consensus spontané et comme critère de l'équitabilité du compromis réalisé – est exactement la somme des différences entre les préférences démultipliée par le nombre de préférences (différentes) ; dans le cas de l'agrégation algébrique donc cette quantité *s'ajoute* à la valeur moyenne (autour de laquelle il est possible d'avoir une agrégation arithmétique consensuelle).

Prenons maintenant un autre cas, toujours très simple, mais à l'intérieur duquel la courbe des préférences comporte cette fois-ci des différences entre les préférences selon les deux axes des x et des y. Soit une petite communauté de 5 membres dont la structure des préférences est la suivante (0, 0), (1, 1), (2, 2), (3, 3), (4, 4), comme dans la figure suivante :



Soit (x_C, y_C) le résultat final ; on sait que la somme des différences est égale à l'addition de la somme des déplacements des x et de la somme des déplacements des y ; représentons le déplacement de x_1 à x_C par l'expression « $x_C - x_1$ » (il n'est pas obligatoire que la quantité soit positive) et procédons ainsi pour tous les x ; notons le déplacement de y_5 à y_C avec « $y_C - y_5$ » (encore une fois, la quantité peut être négative) et procédons ainsi pour tous les y .

Somme des déplacements des x

$$= x_C - x_1 + x_C - x_2 + \dots x_C - x_n = n x_C - \sum_{i=1}^n x_i$$

Somme des déplacements des y

$$= y_C - y_1 + y_C - y_2 + \dots y_C - y_n = n y_C - \sum_{i=1}^n y_i$$

où $n = 5$ (le nombre de participants et – ici – de préférences différentes).

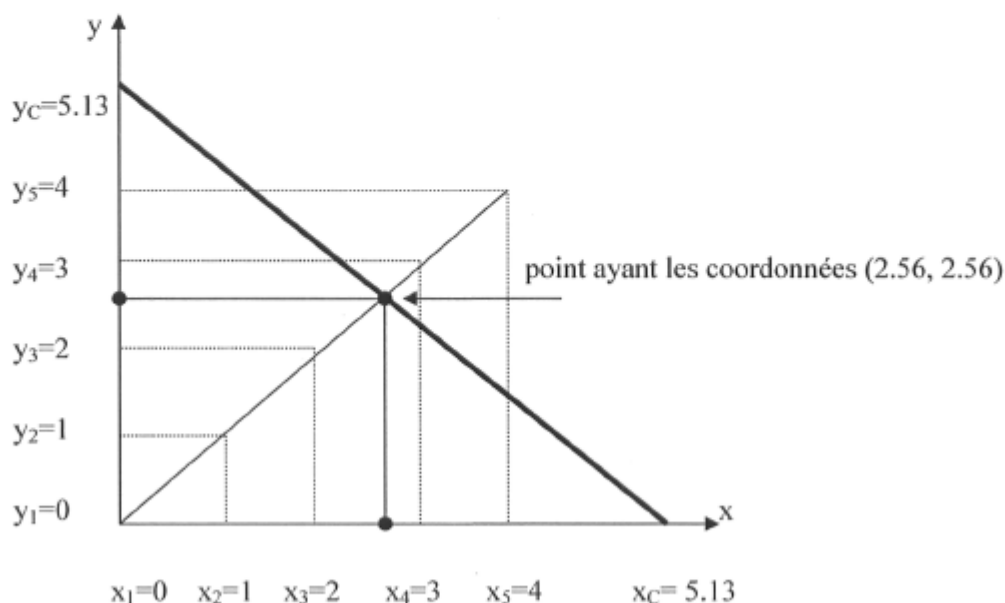
La somme de ces sommes doit être égale à $\sum_{i=1}^n \sqrt{(dx^2 + dy^2)}$, la somme des petites différences :

$$n(x_C + y_C) - (\sum_{i=1}^n x_i + \sum_{i=1}^n y_i) = \sum_{i=1}^n \sqrt{(dx^2 + dy^2)} \Leftrightarrow$$

$x_C + y_C = [\sum_{i=1}^n \sqrt{(dx^2 + dy^2)} + (\sum_{i=1}^n x_i + \sum_{i=1}^n y_i)] / n$, c'est-à-dire la somme des différences plus la somme des sommes des x et respectivement des y , le tout démultiplié par n .

Dans notre cas ($n = 5$), la courbe des préférences est remplacée par la ligne ayant les bouts (x_1, y_1) et (x_5, y_5) , c'est-à-dire les points de coordonnées $(0, 0)$ et $(4, 4)$; cette simplification permet de calculer rapidement la somme des différences (l'hypoténuse d'un triangle à angle droit, isocèle en plus, dont les catètes ont la longueur égale à 4) : $\sum_{i=1}^5 \sqrt{(dx^2 + dy^2)} = \sqrt{(4^2 + 4^2)} = 4\sqrt{2}$. La somme des x est $0 + 1 + 2 + 3 + 4 = 10$, égale (dans ce cas) à la somme des y ($0 + 1 + 2 + 3 + 4 = 10$). Il s'ensuit que $x_C + y_C = (4\sqrt{2} + 10 + 10) / 5 = 5.13$. Maintenant, on peut avoir plusieurs couples (x_C, y_C) qui répondent à cette

condition ; il y a en fait toute une ligne dont les points ont des coordonnées de type (x_c, y_c) , ligne sur laquelle les y décroissent au même rythme que les x augmentent :



(Quand x_c augmente de 0 à 5.13, y_c décroît de 5.13 à 0).

Mais on s'aperçoit immédiatement qu'en choisissant le point d'intersection de la ligne des (x_c, y_c) avec la « courbe » (la ligne) des préférences elle-même comme *la* préférence arrêtée collectivement on obtient non seulement la solution la plus économique, qui demande le moins d'effort de la part des x et des y , mais aussi la plus conforme à la physionomie de la courbe (ligne) des préférences elle-même. Selon cette physionomie (et il s'agit du graphe d'une fonction $f(x) = x$) la préférence arrêtée serait un point dont les coordonnées, en plus de répondre aux exigences de la ligne des couples (x_c, y_c) (la somme $x_c + y_c$ doit être toujours égale à 5.13), répondent aussi aux exigences de la courbe (ligne) des préférences elle-même, qui demande (ici :) que y soit égal à x : il s'ensuit que le point recherché a les coordonnées $(x_c=2.56, y_c=2.56)$.

On observe que la somme des déplacements de

x_1 (de 0 à 2.56 = + 2.56)

y_1 (de 0 à 2.56 = + 2.56)

x_2 (de 1 à 2.56 = +1.56)

y_2 (de 1 à 2.56 = +1.56)

x_3 (de 2 à 2.56 = +0.56)

y_3 (de 2 à 2.56 = +0.56)

x_4 (de 3 à 2.56 = -0.44)

y_4 (de 3 à 2.56 = -0.44)

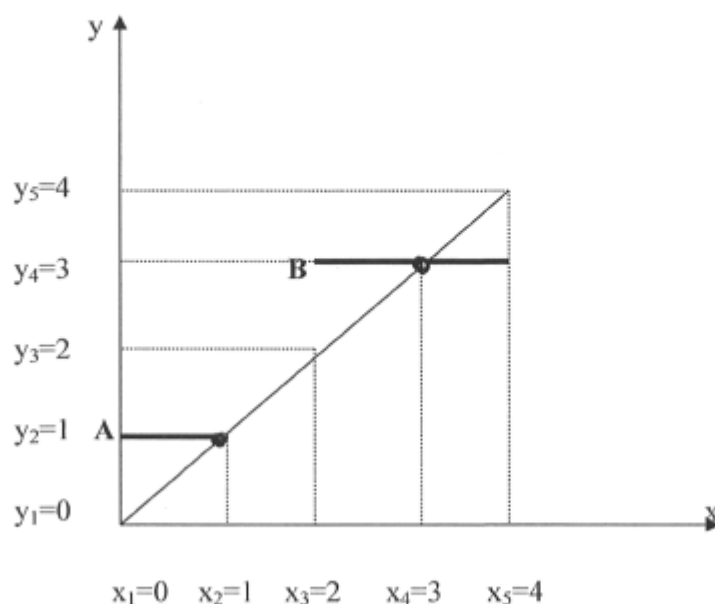
x_5 (de 4 à 2.56 = -1.44)

y_5 (de 4 à 2.56 = -1.44)

est égale à 5.6 et donc approximativement égale à $4\sqrt{2}$, qui est la valeur de la somme des différences entre les préférences.

Encore une fois, la position moyenne (doublement déterminée cette fois-ci, selon les x et les y) autour de laquelle il peut y avoir un consensus spontané ou un compromis selon l'agrégation arithmétique est différente de la position commune arrêtée à la fin de la progression de l'agrégation algébrique : comparer la position ayant les coordonnées $((\sum_{i=1}^n x) / n, (\sum_{i=1}^n y) / n)$, c'est-à-dire, dans notre cas, le point (2, 2), avec la position de coordonnées (2.56, 2.56) ; la différence entre un consensus agrégatif algébrique et un consensus agrégatif arithmétique est donnée par la somme des différences entre les préférences démultipliée par le nombre de préférences différentes, égal ici au nombre de participants.

Dans le cas de l'agrégation arithmétique (non-consensuelle, impliquant découpage majorité-minorité), on pourrait dire que satisfaire le plus grand nombre de préférences n'est pas nécessairement satisfaire le plus grand nombre de préférences différentes. Certes, dans notre exemple de la petite communauté de 5 membres, toutes les préférences sont différentes, et la victoire d'un bloc articulé autour de (x_4, y_4) par exemple sur un bloc articulé autour de (x_2, y_2) peut être assimilée à la satisfaction du plus grand nombre de préférences (3 pour B, 2 pour A) :



Mais à supposer que dans le camp A il y a 300 membres et dans le camp B – 200 membres, A l'emportera sur B – on réalise la différence entre satisfaire le plus grand nombre (de préférences) et satisfaire le plus grand nombre de préférences différentes ; on doit donc tenir compte dans le cas de l'agrégation arithmétique (non-consensuelle) non seulement des positions pertinentes (différentes), mais aussi du nombre de ceux qui les soutiennent. Par contre, dans le cas de l'agrégation algébrique, satisfaire (tout en frustrant) le plus grand nombre de préférences, c'est-à-dire toutes les préférences, équivaut à satisfaire le plus grand nombre de préférences différentes, c'est-à-dire toutes les préférences différentes – comme l'intégrale ne peut opérer qu'avec des positions différentes, elle ne peut prendre en compte que les positions différentiellement pertinentes : une petite communauté de 5 membres dont les préférences sont distribuées comme dans notre exemple donnerait les mêmes résultats qu'une communauté où derrière chacune des positions il y aurait des centaines de membres. Cette remarque prendra toute son importance dans la séquence dédiée à la confrontation entre l'agrégation arithmétique par un vote condorcetien, demandant des grands nombres de préférences, et l'agrégation algébrique de l'intégrale, demandant des grands nombres de différences entre les préférences.

Mais est-ce qu'il en est autrement pour une agrégation arithmétique consensuelle ? Un consensus spontané ou un compromis obtenu dans la négociation ne tiendraient-ils pas compte du nombre de ceux qui soutiennent une position ou une autre, la préférence commune arrêtée dans un cas ou dans l'autre ne refléterait-elle pas non seulement les différences entre les positions, mais aussi, surtout, les différences dans l'ordre de la popularité de ces positions ? Satisfaire le plus grand nombre de préférences (ici : toutes les préférences, bien que l'intensité de la satisfaction de toutes les préférences soit plus petite que celle de la satisfaction des préférences majoritaires dans un découpage majorité-minorité) implique là aussi la prise en compte du poids, du support numérique de chacune des positions différentes. Ce qui se voit dans le calcul de la valeur moyenne des préférences – tenue idéalement comme critère pour un consensus spontané ou pour l'équitabilité d'un compromis et même pour l'équitabilité d'un compromis réalisé non plus par les individus, mais par les groupes (A et B) : la valeur de chacune des positions pertinentes y sera multipliée par le nombre de ceux qui la soutiennent.

2) Est-ce que la procédure algébrique elle-même s'en trouve modifiée à la suite du raffinement du modèle au niveau du procédé algébrique (1.1) ? Que ce soit sur le segment « structure d'un accord » ou sur le segment « contenu de l'accord » (avec les agrégations emboîtées les unes dans les autres que l'on a vues), la seule différence est la double détermination de la structure des préférences (encore) extensivement et intensivement micro-différentes. Dans le jeu de l'accord et du désaccord qui secoue la chaîne « délibérative », chacun mettra de l'avant à la fois son x (tel est mon intérêt particulier privé ou telle est mon estimation de l'intérêt véritablement général) et son y (telle est la politique que j'envisage pour satisfaire le x que j'avance). Cela ne change en rien le comment générique de l'effectuation de la procédure, mais le fait que maintenant il y a deux ordres distincts de différences *double* à la fois les chances qu'il y ait des différences entre les préférences – au moins selon un axe (les x) ou l'autre (les y) – et les chances que les participants puissent établir des ponts (« accords ») différentiels (« désaccords ») entre eux, dans les trois triplets où ils ont, chacun, droit de « siéger », selon l'un (x) ou l'autre (y) des deux axes. Même si chacun reste rigidement accroché à soi-même, à son avis initial, la procédure gagne en souplesse, la double détermination de la structure des préférences agissant comme un véritable lubrificateur-accelérateur des déplacements (sans

transformation) de ces avis initiaux vers ce qui ne peut d'ailleurs se dessiner comme avis final que grâce à ces déplacements (sans transformation), que grâce au jeu des « quantités auxiliaires ».

3) Qu'est-ce que l'introduction des petites différences (seulement) extensives change dans le modèle au niveau du procédé de l'agrégation arithmétique (3.1.2), du procédé de l'agrégation algébrique (3.1.1) et de l'opérationnalisation comme procédure de ce dernier (3.2) ?

3.1.2 et 3.1.1) La réponse est : rien. Il ne s'y agit que d'un changement d'échelle ou de perspective, d'un changement dans la réponse donnée à la question « qu'est-ce qu'on comprend par petites différences, comment doit-on concevoir les nombreuses petites différences qui constituent le substantiel algébrique ? » : regarder les différences entre les préférences, différences le plus probablement intensivement grandes, sous un angle exclusivement extensif, comme petites différences (extensives). Ce changement dans la manière de considérer le substantiel algébrique laisse intacts les divers procédés qui peuvent opérer dans son sein (procédural algébrique / substantiel arithmétique et/ou procédural arithmétique / substantiel arithmétique caricatural et procédural arithmétique).

3.2) Du côté de l'opérationnalisation du procédé algébrique comme procédure, le seul changement est lié à l'alourdissement potentiel de la progression algébrique par le fait que maintenant il est plus que probable qu'il y ait de grandes différences intensives entre les préférences, ce qui implique, d'une part, que deux participants formeraient plus difficilement leur accord par opposition à un tiers, même si ce dernier pourrait ainsi mieux leur servir de fédérateur externe, et, d'autre part, que dans le passage d'un triplet au suivant, le deuxième participant (du premier triplet) composerait plus difficilement avec le troisième (le tiers même du premier triplet) contre un quatrième (présent dans le deuxième triplet), bien que ce dernier puisse ainsi mieux leur servir de fédérateur externe. Or, ce ralentissement potentiel et même le risque de blocage qu'il comporte sont entièrement neutralisés par l'accélération de la procédure apportée par la double structure des préférences, par la division des (supposées) grandes différences intensives selon les deux axes (x et y) : les chances de l'accord sont augmentées ne fût-ce que parce que pour deux y distants les x peuvent être à proximité (et à l'inverse), ce qui facilite l'établissement des

ponts d'accord, et l'augmentation connexe des chances du désaccord équivaut en fait au fractionnement des préférences dissensuelles et à la diminution des chances qu'un blocage survienne dans la progression algébrique.

En fait, à bien y réfléchir, l'effort demandé de la part des participants ne serait pas si grand – il n'est qu'une variante de l'effort supposé par l'agrégation arithmétique qui définit nos pratiques démocratiques. Reprenons l'exemple de la petite communauté de 5 membres. Notons la préférence de chacun de ces membres avec P (P_1, P_2, P_3, P_4, P_5) ; exprimons l'accord des deux préférences, dans le premier triplet, par opposition à la troisième (désaccord) par « $P_1 + P_2 - P_3$ » et procédons ainsi pour tous les triplets :

Premier triplet : $P_1 + P_2 - P_3$

Deuxième triplet : $P_2 + P_3 - P_4$

Troisième triplet : $P_3 + P_4 - P_5$

Quatrième triplet : $P_4 + P_5 - P_1$

Cinquième triplet : $P_5 + P_1 - P_2$

Si l'on conçoit chacun de ces triplets séparément, on peut les assimiler à autant d'agrégations arithmétiques : dans le premier triplet, les premiers deux membres voteraient pour une position commune opposée à celle pour laquelle voterait le troisième membre, dans le deuxième triplet, ses premiers deux membres (le deuxième et le troisième du premier triplet, opposés dans ce premier triplet) voteraient pour une position commune opposée à celle pour laquelle voterait le troisième membre de ce triplet (le quatrième membre de la communauté) et ainsi de suite. Ainsi décrite en termes agrégatifs-arithmétiques, la procédure algébrique n'aurait rien de sollicitant : on demanderait à chacun des participants de siéger dans trois triplets agrégatifs-arithmétiques; la différence toutefois par rapport à cette triple agrégation arithmétique est la conservation, d'un triplet à l'autre, des résultats des déplacements (sans transformation) : dans le premier triplet P_3 ne se déplace pas, elle sert de fédérateur externe aux déplacements de P_1 et P_2 ; dans le deuxième triplet, elle se déplace avec P_2 – son opposée dans le premier triplet – par

opposition à P4 ; mais dans le troisième triplet, elle doit se faire le messager de la position à laquelle elle aura souscrit (« voté ») avec P2 et contre P4 dans le deuxième triplet et composer, dans ce troisième triplet, avec P4 elle-même – cette modalité opérationnelle de tirer profit des « quantités auxiliaires », de la somme des petites différences demandé par le modèle mathématique, n'est pas beaucoup plus sollicitante que trois agrégations arithmétiques séparées.

*

II. Essai de transformation plastique de l'arithmétique en de l'algébrique

Du point de vue des modalités de production démocratique de la volonté collective et de l'intérêt commun²³, notre imagination politique se heurte à quatre grandes possibilités – avec leurs combinaisons respectives –, que Rousseau, prêt à tout moment, comme on le sait, à échanger ses connaissances mathématiques contre l'insuffisante maîtrise du latin²⁴, n'hésiterait probablement pas à différencier comme suit :

- a) tirer le plus grand nombre du peuple (règle de la majorité)
- b) tirer le compromis de la série des nombres du peuple (système pluraliste, marchandage, compromis, etc.)
- c) tirer l'*intégrale* du peuple : $\int \sqrt{(dx^2 + dy^2)}$ (sa solution, largement méconnue avant l'interprétation de Philonenko) et
- d) tirer la *dérivée* du peuple : le rapport dy/dx (l'interprétation mathématico-rousseauiste que je donne au mouvement générique des dispositifs délibératifs)²⁵.

Les premières deux possibilités sont *arithmétiques* – et on y a sans doute reconnu le modèle agrégatif-libéral, bien que l'agrégatif puisse connaître une variante plus

²³ Production au sens large, quasi-étymologique (rendre visible), leur *formation* délibérative y étant incluse à côté de leur production par *agrégation* des préférences (formées indépendamment de la procédure).

²⁴ Je réfute en cela (partiellement) les considérations de Grofman & Feld (1988 : 570) : « (...) Rousseau was not at all a mathematical thinker ».

²⁵ Dans le *Contrat social* b et d sont absentes comme possibilités, alors que a et c sont en conflit. Voir la première partie et plus loin.

« républicaine » –, les deux autres – *algébriques*^{26 27}. La distinction entre l'arithmétique (a et b) et l'algébrique (c et d) ne peut être réduite ni à une qualification différenciée de l'input du choix collectif – intérêts particuliers (privés) raccordés selon la (double) structure des préférences individuelles à une offre ou autre de satisfaction des intérêts, comme dans le modèle agrégatif-libéral (a1) versus intérêts particuliers (privés) transformés dans le test délibératif de l'universalisation argumentative en des intérêts (publics) généralisables, transformation allant de pair avec celle des manières de concevoir leur satisfaction (d) –, dans la mesure où, d'une part, c reste algébrique bien qu'elle travaille avec le même type de préférences individuelles que a1, et, d'autre part, a reste arithmétique même à supposer qu'elle opère avec des jugements individuels portant sur le bien commun, avec des estimations individuelles de l'intérêt général et de sa satisfaction par une proposition (ou autre) de politique, comme dans le modèle agrégatif-républicain (a2), ni à l'absence (agrégative-libérale = a1, b1 / agrégative-républicaine = a2, b2) versus la présence (délibérative = d) de *transformation* dialogique des préférences individuelles, dans la mesure où c par exemple demeure purement algébrique au sein même d'une forte exigence de fidélité *expressive* – que chacun n'opine que d'après lui et reste rigidement accroché à soi-même, à son avis initial – qui interdit toute transformation-décentrement dialogique lors des délibérations²⁸, mais à une *gestion différente des différences* (entre les préférences), différence qui ressortira plus clairement dans le court essai de transformation plastique de l'arithmétique en de l'algébrique qui suit.

²⁶ Si un vote conclut l'effectuation délibérative sous la pression de la célérité ou encore comme solution pour surpasser un blocage (désaccord) irréductible survenu dans sa progression, on a affaire à une combinaison des possibilités (algébrique et respectivement arithmétique) ; la dérivée délibérative reste algébrique même si un vote (arithmétique) conclut son effectuation.

²⁷ La typologie des modalités de production d'une volonté collective et de l'intérêt commun inclut, à côté du double espacement arithmétique versus algébrique et agrégatif versus délibératif, une qualification différenciée de ce qui constitue l'input (libéral = 1 versus républicain = 2) de ces modalités : intérêts particuliers (privés), raccordés bien évidemment à la problématique publique en question (1), versus estimations de l'intérêt général, de la volonté générale (2).

²⁸ Manin (1987) a raison d'avancer que dans le cas de Rousseau il s'agit plus d'une prise de décision à partir des vœux déjà formés que d'une véritable délibération, même s'il s'appuie sur un autre scénario « délibératif » présent dans le *Contrat social* (= a2), confondant celui-ci avec celui inspiré par l'analogie mathématique (= c), et les deux – avec le scénario « délibératif » rustique : constat de vérité sous le chêne, « consensus des âmes » (Habermas 1992a, 1997). Voir pour toutes ces différences tout comme, plus généralement, pour une tentative de mettre de l'ordre dans tous ces scénarios selon la logique même de l'espace de tensions qu'ils espacent, la première partie.

L'objectif est à la fois de récapituler brièvement les principaux scénarios rencontrés dans la première partie à la lumière du raffinement du modèle (structure des préférences) et (surtout) de l'élargissement du modèle (petites différences extensives seulement), et, ce faisant, de jeter une lumière nouvelle sur la problématique agrégativo-délibérative elle-même. D'où l'inclusion dans cet essai construit dans un esprit rousseauiste de certains éléments provenant du débat actuel lui-même, dont au premier abord deux taxinomies des idéaux régulateurs et des figures de la légitimité démocratique : la distinction entre démocratie libérale, démocratie délibérative et démocratie épistémique, telle que la conçoit Miller 2002 (1992)²⁹, et respectivement le continuum entre procéduralisme équitable (libéral-agrégatif, délibératif), procéduralisme rationnel délibératif, procéduralisme épistémique et théories de la correctitude (Estlund 1997).

Les deux s'entendraient sans doute sur le premier et le dernier terme de leurs typologies respectives : démocratie libérale (Miller) – procéduralisme équitable (Estlund) et démocratie épistémique (Miller) – théories de la correctitude (Estlund). Mais Miller élargit le modèle libéral de sorte qu'il inclue b1 à côté de a1 :

In the liberal view, the aim of democracy is to aggregate individual preferences into a collective choice in as fair and efficient a way possible. In a democracy there will be many different views as to what should be done politically, reflecting the many different interests and beliefs present in society. Each person's preferences should be accorded *equal weight*. Moreover, preferences are *sacrosanct* because *they reflect the individuality* of each member of the political community (an exception of this arises only in the case of preferences that violate the canons of liberal democracy itself, such as racist beliefs that deny the equal rights of all citizens). The problem then is to find the institutional structure that best meets the requirements of equality and efficiency. Thus liberal democrats may divide on the question whether *majoritarian decision-making* (a1) is to be preferred, or whether the ideal is a *pluralist system* (b1) which gives various groups in society different amounts of influence over decision in proportion to their interest in those decisions. This, however, is a family quarrel in which both sides are guided by the same underlying ideal, namely how to reach a fair and efficient compromise given the many conflicting preferences expressed in the political community (Miller 2002 (1992) : 290 ; c'est moi qui souligne).

²⁹ L'objectif de Miller est de montrer que la délibération (argumentation rationnelle) peut produire des « single peaked preferences » qui soient soustraites de sous l'incidence du théorème de l'impossibilité de Arrow. Je n'aborde pas ici ces aspects, liés à la « social choice theory ».

Du côté de Estlund, le modèle agrégatif-libéral (a1) relève du procéduralisme équitable : les décisions collectives auxquelles ce procéduralisme aboutit sont légitimes parce qu'elles émanent d'une procédure (vote, règle de la majorité) qui permet aux participants d'avoir un pouvoir égal sur elles, qui traite les votants comme égaux (Estlund 1997 : 173 ; 176).

À l'autre bout du spectre, on retrouve chez Miller l'idéal régulateur de la démocratie épistémique :

The epistemic conception of democracy sees the aim of democratic procedures as being to arrive to a correct answer to some questions facing the political community. It is assumed here, in other words, that there is some objectively right or valid answer to the question that has been posed, but because there is uncertainty as to what the answer is, a decision-procedure is needed, and democracy, in the form of majority voting, is the procedure most likely to produce the right answer. This was, for instance, the view of Condorcet and it has also been attributed to Rousseau, although my own belief is that Rousseau's view is ambiguous between deliberative and epistemic conceptions of democracy (Miller 2002 (1992) : 291-292 ; c'est moi qui souligne).

D'une part, on a montré qu'une conception véritablement délibérative de la démocratie est quasiment impossible dans le contexte rousseauiste et que s'il y a ambiguïté chez Rousseau elle vient de l'oscillation entre une vision agrégative-arithmétique, oscillant elle-même entre le positivisme et l'épistémique (externe) – le scénario non-infinitésimal de la première partie qui sera développé dans cette deuxième partie comme a2, selon une lecture exclusivement épistémique et selon une instanciation des petites différences maintenant exclusivement extensive – et une vision agrégative-algébrique qualifiée de « constitutiviste » – mais encore faudrait-il distinguer dans ce cas, toujours selon une instanciation des petites différences exclusivement extensive, entre les « constitutivismes » respectifs de c1 (agrégation libérale algébrique) et de c2 (agrégation républicaine algébrique), scénario qui dans la première partie a été rendu possible par l'algébrisation du niveau substantiel du scénario non-infinitésimal, algébrisation demandée par la structure même de l'espace de tensions que dessinaient entre elles les solutions rousseauistes au

problème de la volonté générale, niveau qui maintenant, avec l'élargissement du domaine des petites différences, est déjà algébrique. Cette distinction sera détaillée un peu plus tard.

D'autre part, la conception épistémique de la démocratie mérite une introduction plus développée, car on touche là à la fois au dépassement intra-agrégatif (et intra-arithmétique) du modèle libéral (vote condorcetien) et au dépassement délibératif du même modèle, dans la mesure où l'argument épistémique en faveur des pratiques délibératives est lié d'une manière ou d'une autre au vote condorcetien. Redécouvert par Black (1958) et réintroduit dans la théorie politique par Barry (1965) – voir pour tous ces aspects Estlund 2002 par exemple –, le théorème du jury de l'*Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité de voix* (1785) de Condorcet,

(...) holds that if voters are addressing a common question with two answers, one correct and one incorrect (e.g., whether someone is guilty or innocent or which of two alternatives better promotes the general good) and if average probability of each voter choosing the correct answer is greater than .5 (une chance sur deux, la distribution pour ainsi dire naturelle des chances), the probability that the answer chosen by a majority of them will be the correct one increases to certainty as the size of the group increases. (...) I define competence as follows : the competence of a person or group with regard to some pair of answers to a question (one correct, one not) is just the probability that given a choice, the person or the group will choose the correct alternative. So the theorem simply asserts a mathematical relation between member competence and group competence : if the average competence of members of a group is greater than .5, the competence of the group deciding by a simple majority (majority competence) approaches 1 as the number of members increases (Waldron 1989 : 1322).

Les choses sont plus nuancées, comme on le verra dans la séquence (III) dédiée à la confrontation des interprétations différentielle et épistémique-condorcetienne du *Contrat social*, mais on peut tenir la capture par Waldron du théorème du jury de Condorcet (une variante, en probabilités, de la loi des grands nombres) comme surprenant suffisamment bien l'essentiel du dispositif épistémique condorcetien. L'optimisme (épistémique) qui a accompagné la redécouverte du théorème du jury de Condorcet est à comprendre – bien que par exemple Waldron lui-même ne le partage pas – vu que si la science politique (formelle, principalement américaine) a longtemps sombré dans le scepticisme, voire même dans le

pessimisme, c'est à cause d'un autre effet condorcetien – le paradoxe des majorités cycliques :

While few things are more controversial than the nature of democracy, there is nonetheless something of a received view, namely, that a proper democratic vote expresses voter's preferences about the social choices in question and that these are to be combined in an outcome that pleases as many individuals as possible within the bounds of fairness. The consensus around this model of democratic voting is an odd thing, stemming as the model does from Arrow's well known proof that no way of combining such votes can simultaneously satisfy several apparently reasonable criteria, a theorem rooted in the work of the Marquis de Condorcet, who first demonstrated the possibility of cyclical majorities. Condorcet, however, also produced an equally stunning but less well-known result, namely, that majority rule can make a group more likely to give correct answers than the average member or even than the most competent member. (...) These are landmark results, each pertinent to a different model of democracy. But Condorcet's famous result about a *preference conception* of democracy, the paradox of cyclical majorities, is negative ; it is a problem for that model, which becomes clearest in Arrow's (1963) masterful elaboration. Condorcet's other landmark result, the jury theorem, is a positive result for the other conception of democracy, what we might call the *epistemic conception* (following Cohen 1986a ; Coleman and Ferejohn 1986). It is surprising that the epistemic conception of democracy has not been pursued and developed in light of this promise, while the preference conception has come to dominate democratic theory despite (or, perversely, because of?) its long-known problems (Estlund 1989 : 1317).

Mais la redécouverte du théorème condorcetien et l'élargissement de son application se sont accompagnés d'une redécouverte du versant épistémique de la théorie rousseauiste de la volonté générale, avec leur intersection explicite dans l'interprétation condorcetienne du *Contrat social* fournie par Grofman & Feld (1988)³⁰. Le passage clé de cette lecture épistémique de Rousseau et de son affinité avec le théorème du jury est nul autre que celui où est posé le scénario non-infinitésimal (selon la terminologie de la première partie), calibré maintenant, dans cette deuxième partie, comme scénario agrégatif-arithmétique républicain (a2) : découpage arithmétique, par un vote condorcetien, des petites différences (seulement extensivement) algébriques entre des préférences comportant

³⁰ Si Rousseau peut être « enrichi » à partir de Condorcet, c'est principalement sur les segments de la pensée rousseauiste qui avait déjà nourri la pensée condorcetienne. Le trajet – plus approprié – de cet effet de retour (Rousseau-Condorcet-Rousseau) a été identifié par Estlund : « Since Rousseau could not have known of Condorcet through D'Alembert before the *Social Contract*, since Condorcet certainly knew of the *Political Economy* long before the *Essay* and absolutely certainly knew of his work in the year of the *Essay*, and since there is an extraordinary affinity between the *Social Contract* and the *Essay* (demonstrated by Grofman and

des estimations individuelles de la volonté générale et du bien commun et des propositions de politique visant à satisfaire ces estimations³¹ :

Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur; chacun en donnant son suffrage dit son avis là-dessus et du calcul des voix se tire la déclaration de la volonté générale. Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas. Si mon avis particulier l'eût emporté, j'aurais fait autre chose que ce que j'avais voulu, c'est alors que je n'aurais pas été libre (Rousseau 1972 : 186 / IV, 2).

Selon Estlund, la démocratie épistémique mobiliserait une autre figure de la légitimité démocratique, celle de la qualité épistémique des résultats, et cette qualité ne pourrait être qualifiée qu'en faisant recours à un standard épistémique indépendant et extérieur par rapport procédures : la légitimité des résultats viendrait de leur correctitude selon ce standard épistémique externe (de justesse/justice) et non pas parce qu'ils seraient produits par une procédure incarnant et respectant le principe moral du traitement impartial (pouvoir égal sur les résultats). Or, s'il est vrai que Rousseau et Condorcet peuvent être encadrés dans les théories de la correctitude (démocratie épistémique), ceci ne dit, du moins pour Rousseau, que la moitié de l'histoire : une lecture épistémique du *Contrat social* ne peut en aucun cas se passer du procéduralisme équitable, mais adapté au modèle agrégatif-arithmétique républicain, de sorte que a2, le scénario invoqué dans la lecture épistémique, relève *déjà* du procéduralisme épistémique (accès équitable, pouvoir égal sur les résultats + tendance à approximer un standard épistémique externe de correctitude), c'est-à-dire de justement ce que Estlund propose, mais au sujet des politiques délibératives : « procedural impartiality among individuals, but with a tendency to be correct ; the impartial application of intelligence to the cognitive moral question at hand » (Estlund 1997 : 195). En voulant faire place à son procéduralisme épistémique, Estlund espace un peu de force l'espace des

Feld), it seems highly likely that Rousseau was an important influence on the topic and argument of the *Essay* » (Estlund 1989 : 1336).

³¹ Préférences au sens (large) de Elster (1997), incluant les jugements (républicains) sur le bien commun, demandés par la conception épistémique de la démocratie (Estlund), à côté des préférences plus proprement libérales, mobilisées par la « preference conception of democracy » (Estlund).

figures de la légitimité démocratique, en opposant au procéduralisme équitable (impartialité de la procédure) les théories de la correctitude (qualité épistémique des résultats, mais sans considération de l'impartialité de la procédure), pour que, justement, le procéduralisme épistémique (délibératif) en fasse la synthèse.

D'où les deux axes de l'essai de transformation plastique entrepris ici:

1) D'un côté, comme les deux pôles (libéral et épistémique) relèvent clairement de l'agrégation arithmétique, il s'agit dans un premier temps de situer l'agrégation algébrique de l'intégrale par rapport à l'espace par eux espacé : peut-elle élever des prétentions allant au-delà de l'agrégation libérale ? Si oui, ces prétentions s'étendent-elles jusqu'à l'épistémique ? Peut-on alors dégager à son sujet quelque chose qui ressemble au procéduralisme épistémique ?

2) D'un autre côté, c'est dans l'espace délimité par ces deux pôles agrégatifs-arithmétiques que le délibératif peut plus proprement se déployer à la fois chez Miller et chez Estlund, mais cette fois-ci selon des modalités différentes. Un dispositif délibératif comme celui habermassien par exemple serait vu par Miller comme non-épistémique – « (...) the outcome is a decision which all the parties involved may feel to be reasonable, but this does not entail that it reflects any transcendent standard of justice or rightness » (Miller 2002 (1992) : 292). Ce qui est juste, mais qu'en serait-il si le modèle habermassien formulait des prétentions à produire le standard épistémique de façon interne ? Weinstock par exemple suit cette voie d'une lecture constitutiviste du modèle habermassien : « According to the *constitutive view*, there is no procedure-independent standard of rightness. What is morally right is simply constituted by what appropriately situated persons deliberating together conclude (...) as the result arrived at at the ideal end of inquiry by free and equal inquirers » (2004 : 18-19). On peut légitimement supposer que Miller refuserait les prétentions du modèle à fournir de manière interne le standard de justesse/justice, le « meta-ethical claim » du constitutivisme (épistémique interne), ne fût-ce que parce que chez lui l'idéal régulateur de la démocratie délibérative reste à l'extérieur de la problématique épistémique. Pour Estlund (1997), chez qui le modèle habermassien pourrait être le plus rapproché de ce qu'il appelle procéduralisme rationnel délibératif, ce même modèle apparaîtrait comme instable : ou bien il glisse vers le procéduralisme équitable, *pas*

suffisamment épistémique, des premières deux figures de sa typologie (accès équitable à la prise de décision, pouvoir égal sur les résultats : procéduralisme équitable libéral, procéduralisme équitable délibératif), ou bien il doit incorporer un standard épistémique indépendant (externe), en fonction duquel juger par exemple si le meilleur argument rationnel possible est vraiment le meilleur (179-180)³², ce qui le pousse vers les *trop épistémiques* théories de la correctitude (Rousseau, Condorcet) – c'est la raison pour laquelle il doit être arrêté en chemin et stabilisé au milieu autour du procéduralisme épistémique – « just right » (182). L'épistémique est donc réduit chez Estlund à l'épistémique externe (standard indépendant de justesse/justice), le procéduralisme épistémique vise à cumuler les avantages du procéduralisme équitable et de l'épistémique externe (principe moral du traitement impartial + tendance à approximer la réponse épistémiquement correcte) : la délibération assure l'accès égal de tous et comporte la possibilité d'une croissance épistémique collective, l'agrégation arithmétique (vote condorcetien), se revendiquant du même accès égal de tous, finalise épistémiquement le processus, tout en intégrant (et augmentant ainsi) les éventuels gains épistémiques délibératifs³³.

Or, à supposer que l'on puisse esquisser l'épure algébrique du délibératif (plus précisément du modèle habermassien), il faut la situer par rapport à la fois aux pôles (libéral et épistémique) de l'agrégation arithmétique – car ce modèle élève des prétentions allant au-delà de la pure impartialité de l'agrégation libérale, des prétentions à l'épistémique *interne* –, et au procéduralisme (délibératif) épistémique (*externe*) qui se

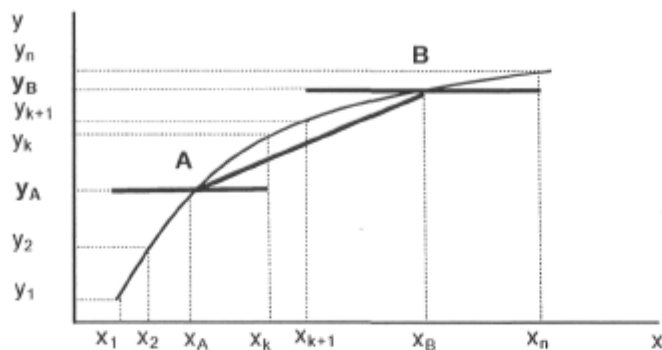
³² Estlund n'hésite pas à poser la « situation idéale de parole » comme standard épistémique externe, indépendant des procédures délibératives *actuelles*, dépistant ce même mouvement chez Cohen (1989) : « Consider (...) a view that says that democratic outcomes are legitimate where they (tend to) match what would have been decided in a certain hypothetical procedure, such as the Rawlsian original position, or the Habermassian ideal speech situation, or some ideal democratic procedure. Joshua Cohen writes, 'outcomes are democratically legitimate if and only if they would be the object of an agreement arrived at through a free and reasoned consideration of alternatives by equals'. This may seem not to require recognizably democratic institutions at all, but he also says, 'The ideal deliberative procedure provides a model for institutions, a model that they should mirror, so far as possible'. The combination of these two claims implies that actual procedures that mirror the ideal procedure will tend to produce the same results as the ideal, though not necessarily always. This would be an epistemic view as defined here, since the ideal procedure is logically independent of the actual procedures. For this reason, I interpret Cohen as developing one kind of epistemic theory. This implication is in some conflict, however, with his claim that 'what is good is fixed by deliberation, not prior to it' » (Estlund 1997 : 180 ; c'est moi qui souligne), qui débouche sur une lecture constitutiviste.

dessine chez Estlund entre ces deux pôles comme accomplissement du délibératif : peut-on comparer la finalisation *agrégative-arithmétique externe*, par un vote condorcetien, des gains épistémiques *externes* accumulés dans la délibération (algébrique), avec une totalisation *entièrement algébrique* des différences intersubjectives et donc des gains épistémiques *internes* ainsi réalisés ?

1) a1) Vote. Prenons une fonction $f(x) = y$ qui associe à chaque x , c'est-à-dire à chacun des divers intérêts particuliers (privés), son y , c'est-à-dire la valeur correspondant à sa meilleure satisfaction (envisagée de manière intra-subjective) par une politique possible, de sorte que le nombre des propositions de politiques réellement formulées soit sévèrement limité (ici j'ai opté pour une situation bipartite : A, B)³³. La structure des préférences (x, y) fait que les y soient en même temps autant de *raccords* à une position (A) ou à une autre (B), car ce n'est que par la confrontation entre la satisfaction envisagée intra-subjectivement de son intérêt et l'offre (perçue toujours subjectivement) de satisfaction des intérêts véhiculée par une proposition de politique qu'un citoyen peut choisir un camp (A) ou l'autre (B). Est déclarée gagnante selon la règle de la majorité la valeur à laquelle auront souscrit par agrégation le plus grand nombre de x – ici : y_B – comme dans la figure suivante :

³³ S'il y a double croissance épistémique (délibérative et agrégative-condorcetienne), les deux croissances sont qualifiées comme telles selon un standard épistémique externe.

³⁴ L'argument reste le même si A, B, C, D, etc.



Il n'est pas déraisonnable de supposer à la fois :

- que ni $x_1, x_2, \dots, x_k$ ni $x_{k+1}, x_{k+2}, \dots, x_n$ ne sont identiques (entre eux) et qu'entre x_k et x_{k+1} il y a moins de différence que le laisserait supposer le découpage massif des deux camps (A et B) ;
- que ni $y_1, y_2, \dots, y_k$ ni $y_{k+1}, y_{k+2}, \dots, y_n$ ne sont identiques (entre eux) et qu'entre y_k et y_{k+1} il y a moins de différence qu'entre y_A et y_B ³⁵ ;
- que ce n'est que la procédure agrégative employée qui force les x à se regrouper en deux camps selon la proximité de leurs y avec les valeurs proposées (y_A et y_B) ;
- et qu'il y a en fait deux continuums plus ou moins monotones de différences (dx, dy) qu'on verrait si un autre type de procédure était employée (déclaration des avis = c, discussion libre = d, etc.)³⁶.

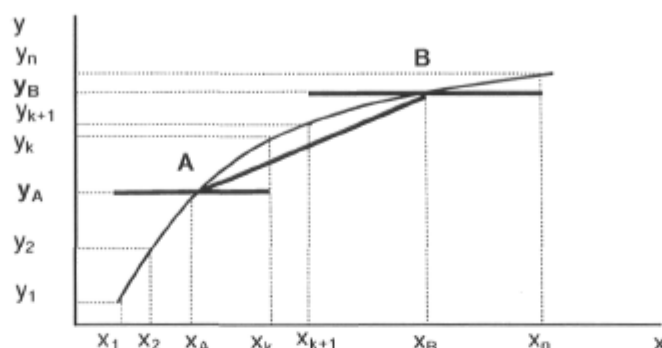
³⁵ Les y sont les valeurs correspondant à la meilleure satisfaction des x afférents et selon lesquelles les x (*différents*) se raccordent *différemment* à une position ou à une autre.

³⁶ Il s'agit bien sûr d'une idéalisation heuristique ; mais comme il y a deux ordres distincts de différences, encore reste-t-il une chance que pour deux x identiques les y soient différents, et à l'inverse. Comme on l'a vu, satisfaire le plus grand nombre de préférences n'est pas satisfaire le plus grand nombre de préférences différentes. Pour les besoins de cette discussion, je m'en tiendrai à cette idéalisation, considérant toutes les préférences comme différentes entre elles (du moins selon l'un des deux axes x et y) : satisfaire le plus grand nombre de préférences est dans ce cas satisfaire le plus grand nombre de préférences différentes ; j'introduirai plus tard (III) la possibilité que dans certaines zones du micro-différentiel extensif plusieurs préférences soient identiques.

L'arithmétique renvoie donc à un certain enchaînement d'opérations (contraignantes) sur la richesse expressive des différences *horizontales* (dx) et *verticales* (dy) : chaque x dont le y est plus ou moins (mais suffisamment) proche d'une valeur ou d'une autre (y_A , y_B) sera compté comme soutenant cette dernière d'un poids égal à tout autre qui la soutient, peu importe la différence entre ceux-ci (dx) et entre les « raisons » (dy) – au sens trivial – de leurs raccords (par proximité) à cette valeur. La violence de la compression arithmétique de la finesse des différences par le coup de dés agrégatif du vote se voit *diagonalement* dans la ligne qui unit A et B. On a reconnu dans ce modèle *agrégatif-libéral* (pas de transformation possible des préférences individuelles) la figure légitimante du *procéduralisme équitable* (est légitime tout résultat émanant d'une procédure démocratiquement légitime, c'est-à-dire d'une procédure qui permet aux participants d'avoir un pouvoir égal sur les résultats). Cette coagulation arithmétique procédurale peut être précédée ou non par une coagulation arithmétique substantielle des groupes soutenant une position ou une autre, coagulation – non-caricaturale – dont l'épure différentielle, comme on l'a vu dans la séquence précédente, dédiée au raffinement du modèle et à l'élargissement de son applicabilité, est la même. Mais si elle exprime mieux (que chez Rousseau) l'idée de l'agrégation (déplacement sans transformation : pure rencontre et heureuse auto-fédération des préférences déjà formées autour de deux ou plusieurs positions communes, mais sans réduction à zéro de leurs différences), n'en est-il pas moins que c'est justement à cause de cette fidélité expressive mieux assurée qu'elle ne peut rendre compte que très mécaniquement des processus plus proprement politiques de (trans)formation collective des préférences (partis, par exemple) .

b1) Ces précipités arithmétiques substantiels peuvent ne pas demander une sanction procédurale par un vote de leurs poids respectifs et conduire toutefois à une décision collective – c'est le deuxième cas de figure du modèle libéral, celui d'un compromis passé entre les groupes. L'idée même de compromis implique une deuxième spirale de frustration des préférences différentes : si, en choisissant un camp (A) ou un autre (B), quelqu'un doit sacrifier partiellement la différence de sa propre préférence par rapport à la position commune du groupe, un compromis passé entre les deux groupes signifie qu'aucune des deux positions n'est entièrement satisfaite : chacun des deux groupes doit sacrifier

partiellement la différence de sa propre préférence par rapport à la position commune autour de laquelle le compromis est réalisé :



D'une part, l'air mécanique de la coagulation substantielle des groupes n'est pas reconduit dans cette deuxième spirale de frustration arithmétique des différences entre les préférences : pour pouvoir négocier, pour pouvoir marchander, il faut un point rigide d'appui, il faut que les préférences (communes) des deux groupes restent pour ainsi dire fixes, comme critère stable des concessions à faire ; certes, l'idée même de l'agrégation (déplacement sans transformation) demande déjà cette rigide fidélité expressive à soi-même, mais dans le cas du compromis ce n'est – paradoxalement – que grâce à cet air mécanique et à cette rigidité expressive qu'est assurée la souplesse même du marchandage. Dans le fait que les deux groupes s'entendent sur une position commune et qu'à l'intérieur des groupes les membres acceptent le compromis passé entre les deux groupes on ne doit pas voir une transformation des préférences, mais le même déplacement (sans transformation) de tous vers une position (A) ou une autre (B), déplacement compris dans l'idée même de l'agrégation substantielle des groupes et refait maintenant, moins mécaniquement, au niveau des groupes eux-mêmes.

D'autre part, cette deuxième spirale agrégative ne peut manquer de reconduire le comment opératoire de la première : si tous embrassent une position (A) ou une autre (B) pour des raisons à chaque fois différentes, selon leurs préférences différentes, les groupes eux-mêmes ne peuvent accepter le compromis que pour des raisons (en principe) à chaque fois différentes : « Les compromis réalisés dans de telles négociations contiennent un

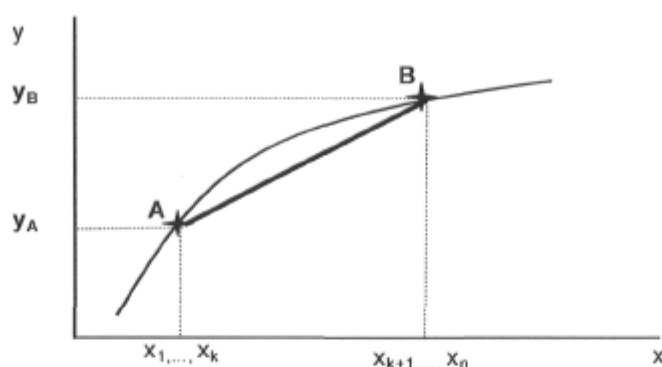
accord qui permet de concilier les intérêts opposés. Si un accord rationnellement motivé s'appuie sur des raisons qui persuadent toutes les parties *de la même manière*, un compromis peut être accepté par différentes parties pour des raisons *chaque fois différentes* » (Habermas 1997 : 185). De sorte que l'on peut se demander si l'agrégation des préférences à l'intérieur de chacun des deux blocs ne relève-t-elle pas déjà d'un compromis – telle est la préférence que nous pouvons soutenir comme groupe même si elle ne satisfait que partiellement chacune de nos préférences –, ce qui réaménagerait la figure du compromis passé entre les deux groupes comme compromis de compromis³⁷.

Si la coagulation arithmétique substantielle peut ou non conduire à un vote selon la règle de la majorité, le vote peut être instrumenté par le processus de formation d'un compromis entre ces coagulations arithmétiques substantielles : « En cas de compromis, la règle majoritaire joue un rôle différent ; en effet, dans les négociations, les résultats des votes sont des indices révélateurs de la répartition du pouvoir chaque fois donné (*id.* : 199-200).

a1.1) Deux diables manipulateurs-perlocutoires s'insinuent chacun dans un des deux camps et *transforment* par les pouvoirs conjoints de la « rationalité stratégique » et de la « rationalité dramaturgique » (Ferry 1994) les préférences individuelles, l'input de a1 dans le sens d'une réduction (intra-camp) des différences à zéro : vous avez intérêt à préférer ma préférence et voter en conséquence. L'écho des craintes liées à ce *substantialisme non-équitable* (coagulation-agrégation arithmétique caricaturale avant le vote agrégatif arithmétique) apparaît souvent dans la littérature délibérative. Pour Rousseau, le pouvoir déformant de la communication est d'abord associé aux factions : les diables sont les chefs

³⁷ L'on peut également se demander si la position autour de laquelle un accord est possible à travers un compromis entre les parties, entre les blocs/faisceaux de préférences ralliées autour d'une position ou d'une autre, est exactement celle à laquelle les mêmes préférences, cette fois-ci non-liées substantiellement en blocs ou faisceaux, auraient pu souscrire pour ainsi dire par elles-mêmes, reconnaissant ainsi leur valeur « moyenne », posée idéalement comme critère d'un compromis équitable. L'équitabilité des « compromis » (intérieurs) de l'agrégation substantielle des groupes n'entraîne pas automatiquement l'équitabilité du compromis réalisé entre les groupes (par exemple, un groupe peut être plus bruyant pour pallier à son déficit numérique). Peut-on voir dans ce test idéal une modalité de vérifier si le compromis passé entre les parties correspond à ce qu'auraient voulu leurs composantes, ce qui supposerait d'encadrer l'interrogation sur l'influence des rapports de force entre les groupes sur la position arrêtée par une interrogation sur la fidélité expressive de cette position commune par rapport aux préférences (liées substantiellement et arithmétiquement en des faisceaux – ou blocs – de préférences) ?

des brigues. Mais du point de vue exclusif de la dynamique des différences, le schéma n'est pas trop (arithmétiquement) différent :



Bien que les résultats collectifs soient similaires par rapport à l'agrégation arithmétique (procédurale *ou* substantielle et procédurale), on a vu que la réduction à zéro des différences entre les préférences à l'intérieur de chacun des deux camps, avec la transformation correspondante des préférences et avec la communication entre cette transformation et le délibératif mal-mené, relève de l'agrégation arithmétique caricaturale, celle qui dessine *a contrario* chez Rousseau la solution par l'agrégation algébrique de l'intégrale. Certes, on peut tenir les préférences *déjà* transformées comme « as given » avant le vote et avancer que du moins le découpage arithmétique procédural (vote) relève du modèle agrégatif-libéral ; mais ne fût-ce que parce que ce découpage procédural est censé sanctionner le découpage substantiel inéquitable, là où les chefs des brigues détournent instrumentalement ou dramaturgiquement le pouvoir égal sur les résultats, la participation égale de tous dans la production démocratique de l'intérêt collectif et de la volonté commune, l'ensemble de ce scénario tombe sous l'incidence du substantialisme non-équitable – d'autant plus que la figure de la légitimité qu'il détourne et caricature (procéduralisme équitable agrégatif-libéral) fonde la légitimité des résultats collectifs dans leur passé : « (...) the most that can be said for a legitimate democratic decision is that it was produced by a procedure that treats voters equally in certain ways. The merits of democratic decisions are held to be in their past » (Estlund 1997 : 173).

a2) Le schéma de l'agrégation arithmétique reste identique si au niveau des x les intérêts particuliers (privés) laissent la place aux jugements individuels sur le bien commun, aux estimations individuelles de la volonté générale, comme dans le modèle *agrégatif-républicain* (toujours pas de transformation de l'input)³⁸ ; seulement le *procéduralisme équitable* du modèle agrégatif-libéral doit conséquemment faire place à une *vision épistémique* de la légitimité démocratique (est légitime tout résultat approximant un standard – indépendant de la procédure – de justesse/justice), mobilisant la *loi des grands nombres* (théorème du jury de Condorcet), c'est-à-dire la probabilité accrue pour une majorité d'identifier la *réponse* (objectivement) *correcte* à une question posée à la communauté politique³⁹. C'est l'interprétation que Grofman & Feld (1988) donnent à certains passages « obscurs » du *Contrat social*. Comme déjà suggéré, rien n'empêche de conserver – du moins pour ce qui est de Rousseau – le procéduralisme équitable de a1 dans a2, pour lui ajouter le complément épistémique qui ne devient possible dans a2, et obtenir ainsi le modèle d'un *procéduralisme épistémique* (agrégatif-républicain) seulement agrégatif, qui ne doit plus passer compromis avec le délibératif, comme chez Estlund.

a1 + a2) Toute infiltration des éléments « sociotropiques » de a2 dans a1 sera jugée bénéfique au sens de a2 (Grofman & Feld 1988) – or, ceci ne devient possible que si a1 et a2 ont un tronc commun (impartialité de la procédure), tronc que fournit justement la réinterprétation de a2 dans le sens du procéduralisme épistémique (impartialité de la procédure *et* qualité des résultats) :

Even while many politicians and researchers recognize that voters often vote to further the collective rather than their individual interests, other researchers and theorists (especially those working in a social choice framework) tend to overlook the importance of these collective orientations. Politicians obviously recognize that appeals to 'right', 'good' and 'fair' policies have some political appeal. Similarly, empirical research consistently shows that norms of citizen duty are one of the main determinants of whether citizens vote at all. However, theorists of democracy may fail to recognize that even relatively small amounts of collective orientation (i.e., only slightly more than none), especially in the context of negatively correlated individual interests, can aggregate to collective decisions with a high probability of serving the public good. That small differences in each individual's amount of collective orientation can make large differences in the likely ability of the electorate as a

³⁸ Des conceptions différentes du devoir-faire/être collectif (les x) se raccordent différemment (: selon leurs y) à une (pro)position ou à une autre.

³⁹ C'est le versant du dépassement épistémique intra-agrégatif (et intra-arithmétique) du modèle libéral de l'agrégation des préférences.

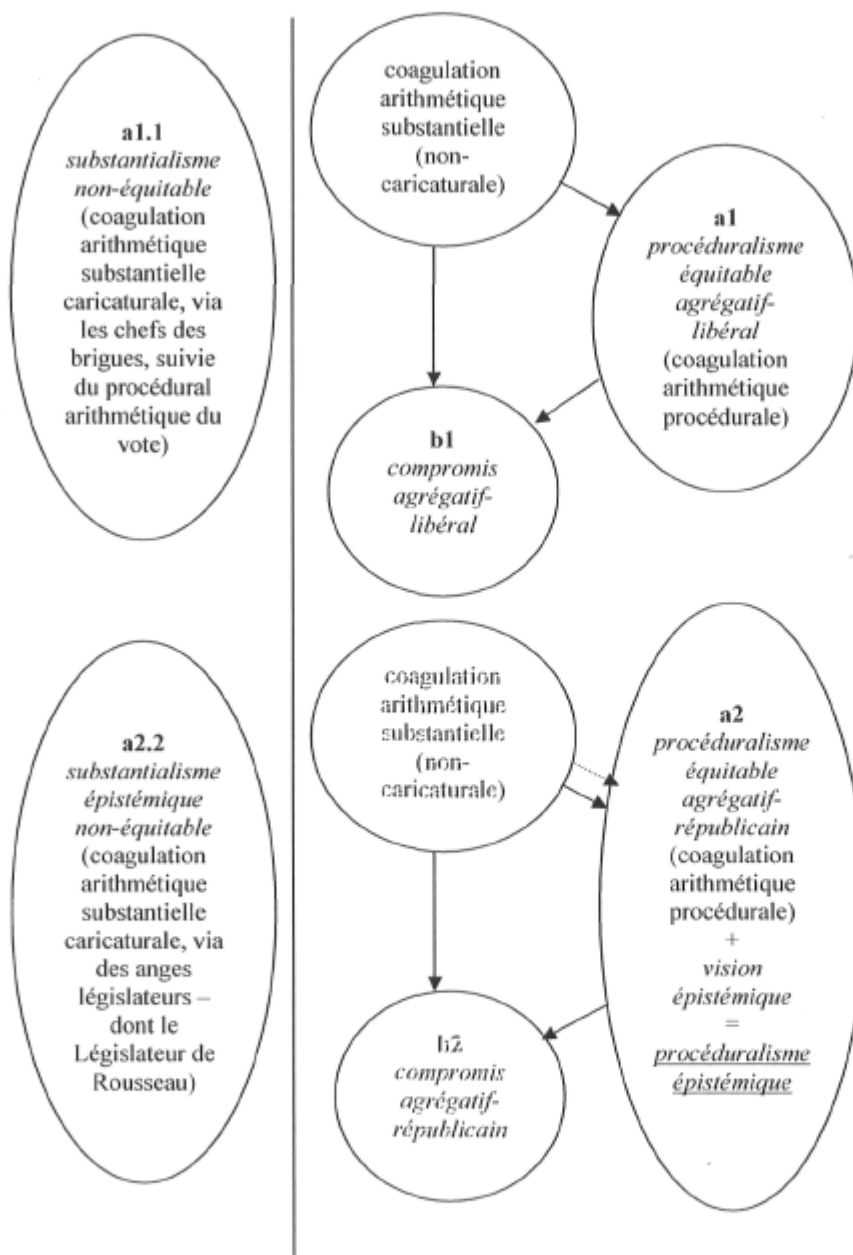
whole to make collectively beneficial judgments is one of the clear implications of the Condorcet jury theorem. Thus, it may not matter that individuals are not very 'sociotropic' in their voting, as long as there are *some* elements of sociotropic voting present in a significant number of voters (cf. Miller 1986) (Grofman & Feld 2002 (1988) : 315-316).

a2.2) Si deux anges (législateurs) prennent la place aux diables et modifient communicationnellement les estimations individuelles de la volonté générale et leurs projections au niveau des politiques (ou projets de législation) envisageables pour leur satisfaction, on obtient la figure d'un *substantialisme épistémique non-équitable* dont l'épure différentielle est la même que celle du substantialisme non-équitable (a1.1). Avec, en chiasme, les combinaisons respectives : les diables stratégiques-perlocutoires s'insinuent dans a2, l'infléchissant vers a1.1, l'ange épistocrate (pas vraiment illocutoire, comme on l'a vu) – dans a1, l'infléchissant vers a2.2 (et c'est la problématique du Législateur)^{40 41}.

⁴⁰ À cette seule nuance que dans le cas *du* Législateur il n'y a plus à proprement parler de découpage majorité-minorité, la transformation épistémique des préférences pointant vers un consensus (fabriqué).

⁴¹ Les coagulations arithmétiques substantielles (non-caricaturales) à input républicain tout comme leurs éventuels compromis (b2), médiés ou non par leur sanction procédurale (vote : a2), ne sont pas exclus, mais ils sont moins importants ; j'en toucherai certains aspects plus loin, lors de la discussion des « compromis » que le délibératif peut passer avec l'agrégatif.

agrégation arithmétique



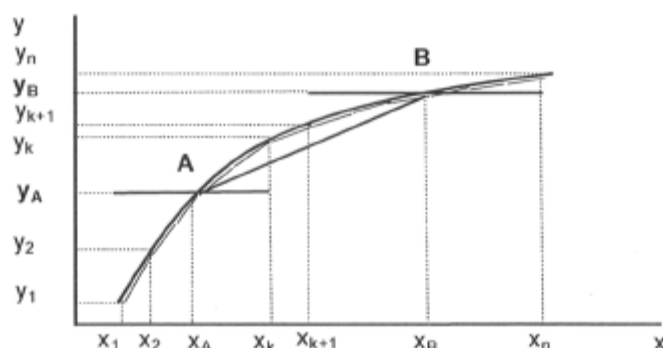
[Si par vote condorcetien on entend d'abord un simple vote, les trajets libéraux (de la partie supérieure du schéma) sont conservés en variante républicaine (partie inférieure du

schéma) ; si on met l'accent sur l'aspect condorcetien du vote, le seul trajet possible est celui redonné par la flèche ponctuée, ce qui ne va pas sans discussion – voir séquence III].

Toutes ces figures de l'agrégation arithmétique témoignent de la volonté de tous ; la plupart d'entre elles convertissent, chacune à sa manière, le grand nombre de petites différences (maintenant : seulement) extensives en petit nombre de grandes différences extensives et (pour la plupart du temps) intensives, plus précisément, selon les exemplifications mobilisées ici, en une (telle) grande différence, la différence unique. Ce n'est sans doute pas le cas du scénario du Législateur rousseauiste, qui a déjà été discuté et ce n'est pas non plus le cas du compromis, figure qui ne figure d'ailleurs pas chez Rousseau, mais le compromis est réalisé *après* que la conversion mentionnée plus haut a été effectuée (coagulation substantielle des groupes, des parties). Certes, l'accord des parties *peut* être (équitablement) celui sur lequel auraient débouché toutes les préférences individuelles si elles n'étaient pas liées substantiellement par les parties, mais, d'une part, même si cette coagulation substantielle selon la différence unique est ici une modalité pour atteindre un consensus, elle relève toujours des grandes différences arithmétiques et, d'autre part, même si le consensus ainsi produit se superposait parfaitement sur un consensus (spontané ou négocié) des préférences individuelles non-liées elles-mêmes, il resterait à grande distance de celui – plus proprement algébrique – auquel peut aboutir une effectuation intégrale au sein de ces préférences (non-liées), et cette distance est donnée par ce qui manque à celui-là et rend possible celui-ci : la somme – algébrique – des différences entre les préférences.

c1) C'est justement pour préserver la finesse *algébrique* et la richesse expressive des petites différences (maintenant : seulement) extensives que Rousseau a proposé un modèle qu'on pourrait maintenant qualifier d'*agrégatif-libéral (algébrique)* – toujours pas de transformation des préférences individuelles, mais sommation infinitésimale des dx et des dy . Chez Rousseau la tension essentielle était celle entre a1.1 et c1, mais on a vu que du point de vue exclusif de la dynamique des différences a1.1 (factions, chefs des brigues, agrégation arithmétique caricaturale, communication déformée) n'était pas radicalement différent de a1 (vote agrégatif-libéral) – il est devenu ainsi possible de penser, dans cet horizon rousseauiste, que tous les découpages (plus proprement) agrégatifs procéduraux

(vote) ou substantiels (coagulations non-caricaturales des factions), avec les combinaisons respectives, relèvent de la volonté de tous arithmétique au même titre que a1.1. Contrer les dangers de a1.1 et (via interprétation) éviter le gaspillage de a1 (qu'il soit ou non précédé par une formation véritablement agrégative des groupes) sont des raisons suffisantes pour conduire à un *procéduralisme équitable*⁴² très exigeant : les participants à la délibération doivent s'être préalablement informés – tout seuls – et ne doivent pas (trop) communiquer entre eux, l'information et surtout le refus de la communication visant la parfaite totalisation algébrique de la structure intersubjective mais quasi-muette des dx et des dy. Dans la $\int_{i=1}^n \sqrt{(dx^2 + dy^2)}$ se trouve la clé de la distinction-convergence entre volonté générale et volonté de tous, la *loi des grands nombres de petites différences*.



La courbe $(x_1, y_1) (x_n, y_n)$ = trajet de la volonté générale (algébrique)

La ligne polygonale brisée $(x_1, y_1) (x_n, y_n)$ = trajet de la volonté de tous algébrisée

Production de la Volonté Générale : $\int_{i=1}^n \sqrt{(dx^2 + dy^2)}$

Production de la Volonté de Tous : $\sum_{i=1}^n \sqrt{(x_{i+1} - x_i)^2 + (y_{i+1} - y_i)^2}$,

c'est-à-dire somme de $i=1$ à n des longueurs des lignes ayant les bouts $(x_i, y_i) (x_{i+1}, y_{i+1})$.

⁴² Substantialisme et procéduralisme algébriques et équitables.

Si les x et les y sont suffisamment nombreux, la volonté de tous approxime suffisamment bien la courbe de la volonté générale : la somme arithmétique des vouloirs empiriques laisse la place à la somme algébrique de leurs différences (dx et dy). Par contre, si des brigues se forment (a1.1), comme la *généralité* de la volonté générale réside dans le *grand nombre de différences* (livre II, chapitre 3 du *Contrat social*), la volonté de tous se sépare brutalement (arithmétiquement) de la courbe de la volonté générale (comparer la ligne A-B avec la ligne polygonale brisée et avec la courbe). Si une majorité et une minorité se forment à la suite d'un simple vote (a1) ou si elles sont déjà formées (mais non-caricaturalement) comme groupes, le vote ne faisant que sanctionner procéduralement la disposition extensivement macro-différentielle du substantiel, le schéma différentiel reste le même⁴³.

Mais l'intégrale ne peut pas se contenter de ce procéduralisme équitable seulement (impartialité agrégative-libérale de la procédure, pouvoir égal sur les résultats) : Rousseau l'affuble de tous les attributs de la volonté générale – toujours droite, toujours bonne, toujours éclairée, etc. –, mais encore faut-il dégager les raisons pour lesquelles, si on avait à choisir, se fierait-on à c1 plus qu'à a1. Est-ce que c1 peut élever des prétentions épistémiques par exemple ? Oui, mais selon la logique constitutiviste qui lui est propre, c'est-à-dire selon l'épistémique interne. Dans le passage dédié à l'analogie mathématique – à partir duquel j'ai (re)construit c1 –, Rousseau n'invoque – ne fût-ce qu'implicitement – aucun standard épistémique de justesse/justice extérieur à la procédure, comme il semble le faire dans le passage épistémique de son texte, à partir duquel sont bâties les interprétations épistémiques (et ce que j'ai proposé comme a2). Mais en affirmant qu'en respectant les conditions de la procédure algébrique, qui sont d'ailleurs « les seules bonnes », le peuple ne se trompera jamais et que la volonté générale sera toujours bonne, il fait signe vers une lecture constitutiviste : la volonté générale serait générale et dégagerait le bien commun parce qu'elle serait produite par la sommation algébrique des différences intersubjectives entre des participants ayant un pouvoir égal sur les résultats, et non pas parce qu'elle satisferait un standard de correctitude *externe* à la procédure : ce serait la procédure

⁴³ Encore une fois, un consensus spontané ou négocié (compromis) par des individus non-liés substantiellement en groupes ou par les groupes eux-mêmes, liant substantiellement les préférences individuelles, comme dans b1, reste dans la volonté de tous arithmétique (variante unanime) : il lui manque la sommation algébrique des différences (pour se qualifier comme volonté générale algébrique).

algébrique elle-même qui, de par les *contraintes*⁴⁴ qu'elle imposerait (information, absence de communication déformatrice, réduction de l'effectuation infinitésimale à la déclaration des avis, etc.) afin d'assurer le passage des « 'I want's » à « we will » (McCarthy 1991), l'impartialité intégrative et le décentrement moral des résultats (« l'entre-destruction des plus et des moins » des vouloirs empiriques), l'expressivité différentielle du processus et des résultats (somme algébrique des différences), etc., produirait de manière *interne* le standard.

Deux problèmes apparaissent. D'une part, on ne peut pas (encore) extérioriser l'épistémique interne de c1 dans une comparaison avec a1 selon le standard indépendant (externe), vu que a1 ne mobilise pas un tel standard, n'élevant aucune prétention à l'épistémique. Il faut donc attendre que la comparaison épistémique entre a2 et c2 soit effectuée pour enregistrer ensuite ses retombées et chercher les modalités de récupérer ses résultats au niveau de la comparaison entre a1 et c1 (voir plus loin).

D'autre part, c1 n'a pas l'air d'être bien adapté aux questions cognitives, la porte d'entrée vers le « vrai » épistémique (externe). Rousseau demande certes que les citoyens soient informés, ce qui tend à donner une tournure cognitive au procéduralisme équitable de l'intégrale, mais l'input du scénario algébrique est donné par des intérêts particuliers (privés) – l'information peut nourrir ceux-ci (les x), tout comme elle peut nourrir les satisfactions que tous et chacun envisagent pour leurs propres intérêts (les y) ; et s'il est vrai qu'elle n'est pas explicitement partagée entre les participants, comme dans le cas d'une délibération proprement dite, le résultat final incorpore d'une certaine façon toute l'information qui était disponible dans le micro-différentiel (extensif) pré-délibératif, ne fût-ce que parce qu'il intègre chacune de ces préférences libérales informées, qui restent toutefois orientées vers l'intérêt particulier (privé) et ne s'ouvrent pas vers une estimation républicaine du contenu de la volonté générale, de ce qui devrait être le bien commun.

Certes, « the disjunction between the general good and the interest of individuals is too easily exaggerated in Rousseau exegesis. The general will really is supposed to will a good that is *common to all*, a good that serves the individual interest of *everyone*. That is

⁴⁴ Contraintes prolongeant et finalisant à leur façon ce qui dans le *Contrat social* se dessine comme conception procédurale du bien commun.

the basis of Rousseau's contractarianism (*Social Contract* 1.7, 2.4) » (Waldron 1989 : 1323) – et j'ai montré que ce n'est que la procédure algébrique de l'intégrale qui peut dégager, en conditions de différenciation des intérêts, ce bien commun servant les intérêts de tous et chacun, comme somme de leurs différences. Mais élever des prétentions à l'épistémique par rapport à a1 similaires à celles de a2 suppose au moins un input uniforme entre c1 et a2 : « Moreover, distortion caused by uninformed self-interest is, on the Rousseauian view, one of the prime causes of voter incompetence. A competent decision maker is guided by the aspects of personal interest that correspond to the interests of everyone else in society ; an incompetent one is guided by aspects of personal that are socially dissonant » (*id.* : 1323). La piste – des intérêts universalisables – proposée par Waldron est fort intéressante, mais nullement opérante en rapport avec ce que j'ai reconstruit comme théorie infinitésimale rousseauiste de la volonté générale : nulle part dans le passage dédié à l'analogie mathématique (où est posée donc la tension entre a1.1 et c1), Rousseau ne demande aux participants à la délibération cette ouverture des intérêts particuliers (privés), via des intérêts généralisables, vers des estimations (individuelles) de la volonté générale, du bien commun, et la seule information ne peut pas assurer cette orientation vers la *communalité* demandée par Waldron.

L'exigence de l'information pré-délibérative a plutôt comme horizon de s'assurer non seulement que les participants sauraient ainsi véritablement de quoi l'on parle, qu'est-ce qu'on « débat », et qu'ils pourraient ainsi mieux raccorder leurs préférences (informées) à la problématique soumise à l'assemblée du peuple, mais aussi, plus fondamentalement, que leurs préférences seraient plus véritablement les leurs. Cette piste est beaucoup plus plausible que la piste épistémique, bien que les éléments cognitifs reliés à l'information ne puissent être complètement éliminés dans c1. Si la procédure d'agrégation algébrique (c1) est en droit d'élever des prétentions allant au-delà de l'agrégation arithmétique procédurale (a1), ces prétentions peuvent maintenant se préciser : c1 servirait mieux que a1 la valeur de l'autonomie individuelle, c'est-à-dire la valeur qui infuse l'horizon normatif même du procéduralisme équitable agrégatif-libéral, arithmétique (a1) ou algébrique (c1) :

According to an aggregative conception, democracy institutionalizes a principle requiring equal consideration for the interests of each member; or, more precisely, equal consideration along with a '*presumption of personal autonomy*' – the understanding that adult members are the best judges and most vigilant defenders of their own interests. To criticize processes as nondemocratic, then, is to claim that those processes failed to give equal consideration to the interests of each member. The natural method for giving such consideration is to establish a scheme of collective choice – majority or plurality rule, or group bargaining – that gives equal weight to the interests of citizens in part by enabling them to present and advance their interests. And that requires a framework of rights of participation, association, and expression (Cohen 1996 : 98 ; c'est moi qui souligne).

Mais dire que l'agrégation algébrique rousseauiste, dont le refus des associations (factions) et même la limitation de l'expression des citoyens – à la limite – au quasi-mutisme d'une déclaration des avis peuvent être vus comme visant justement à assurer l'autonomie la plus complète des individus, au risque de l'asocialité, incarne certaines valeurs mieux – ou même meilleures, comme on le verra plus loin – que – celles de – l'agrégation arithmétique par un vote majoritaire par exemple, c'est esquisser un argument moral en faveur de l'intégrale, non pas un argument épistémique : on devrait préférer c1 à a1 parce que c1 semble satisfaire mieux que a1 les exigences de l'idéal régulateur (agrégatif-libéral) que les deux partagent.

Prenons, à part l'information, un autre trait distinctif de l'intégrale : l'impartialité des résultats, qui s'ajoute à l'impartialité du processus et pointe vers le décentrement moral des préférences : production d'un bien commun servant (intégrant) les intérêts de tous et chacun tout en frustrant (s'opposant à) chacun de ces intérêts, impartialité intégrative ou, mieux, expressivité différentielle des résultats qu'on ne peut pas retrouver dans a1, dans la partialité des résultats qui lui est propre (la position gagnante sert les intérêts de la majorité, qu'elle frustre moins que ceux de la minorité, auxquels elle s'oppose arithmétiquement) ; et même si par un heureux hasard cette position gagnante était consensuelle, encore manquerait-il à cette impartialité intégrative des résultats (supposés intégrer/frustrer tous les intérêts) le segment « différentiel » – somme des différences – de l'expressivité différentielle.

Là encore, l'argument est plus moral qu'épistémique : c1 semble mieux assurer le décentrement moral des résultats (posé comme horizon normatif, comme valeur qu'il est souhaitable de poursuivre collectivement – ce qui peut entrer partiellement en tension avec

le modèle libéral lui-même) que a1, grâce à l'expressivité différentielle qui lui est propre, mais rien n'autorise d'établir des liens entre ce décentrement moral et la réponse objectivement correcte.

Il convient donc de conclure qu'en tant que tel (*et pour l'instant*) le scénario c1 ne peut élever des prétentions épistémiques par rapport à a1 que de manière très oblique et indirecte, via les liens que le constitutivisme qui lui est propre tisse entre la qualité morale du processus et la qualité épistémique (mais, hélas, interne) des résultats. Les raisons pour lesquelles c1 serait préférable à a1 restent pour l'essentiel dans le domaine d'un argument moral, différent d'un argument épistémique. Disons que dans l'ensemble le procéduralisme équitable de l'agrégation libérale algébrique contient les germes d'un argument épistémique plaidant en sa faveur sans qu'il puisse pour autant les développer. Cet argument épistémique larvaire ne peut donc s'épanouir *qu'après* que la comparaison a2 – c2 ait eu lieu et même là, toujours de manière indirecte et oblique, par contamination.

c2) Le schéma – différentiel – de l'agrégation algébrique reste le même si au niveau de l'input les intérêts particuliers privés (libéraux) laissent la place aux estimations individuelles de la volonté générale, aux jugements républicains sur le bien commun, comme dans le modèle *agrégatif-républicain (algébrique)*. Mais la différence du point de vue de la discussion précédente est immense : comme c2 a été construit à partir de c1 mais en regardant a2, c2 est tout aussi bien adapté aux questions cognitives que a2, tout en restant constitutiviste. Les deux gardent le procéduralisme équitable (a1, c1) tout en lui modifiant l'input (libéral → républicain) ; et si a2 prolonge ce procéduralisme équitable selon une vision épistémique (externe), conformément au *procéduralisme épistémique* (impartialité de la procédure + tendance à approximer la réponse correcte), c2 lui joint des prétentions épistémiques formulées en termes de standard interne. Seulement, l'épistémique interne de c2 est maintenant immédiatement extériorisable dans une comparaison selon le standard indépendant (externe) de a2.

Certes, le standard externe est introuvable, le standard interne – invérifiable, mais on peut pondérer les impondérables et confronter c2 et a2 selon le standard (externe) même de ce dernier, n'importe quel serait concrètement ce standard, tant qu'on « connaît » les valeurs des compétences des participants selon le standard externe de a2, dans une

comparaison hypothétique du type : pour telle ou telle distribution des compétences (selon le standard épistémique de a2), quels seraient les résultats auxquels peuvent légitimement espérer c2 et a2 ? Si l'on peut prouver que – ou trouver du moins certains cas dans lesquels – c2 peut apporter une croissance épistémique collective par rapport à a2, on ne confirmera peut-être pas en soi les prétentions constitutivistes (à l'épistémique interne) de c2 – ce serait d'ailleurs recourir au standard externe même de a2, pont de la comparaison –, mais on aura de bonnes raisons (épistémiques) de préférer c2 à a2 : si celui-ci ajoute à l'impartialité de la procédure une tendance à donner la bonne réponse, celui-là lui ajouterait *plus* qu'une tendance à donner la réponse correcte. Les prétentions de l'agrégation arithmétique républicaine (a2) à fournir la congruence entre volonté de tous et volonté générale pourraient être tempérées selon un argument radicalement plus décisif que celui qui consisterait à reprendre, dans cette deuxième partie, une fois que ces prétentions aient été formulées – et elles ne peuvent l'être que dans cette série externe –, le trajet sur lequel, dans la première partie (série interne), l'agrégation arithmétique substantielle caricaturale (a1.1), la figure par excellence chez Rousseau de la volonté de tous séparée brutalement de la volonté générale, colonisait tout l'espace de l'agrégation arithmétique, qualifiant a1 et a2 comme relevant de la volonté de tous arithmétique.

Qui plus est, vu la conservation dans a2 et respectivement dans c2 du procéduralisme équitable de a1 et respectivement de c1, l'argument moral ne peut qu'être reconduit : c2 aurait par rapport à a2 non seulement un avantage épistémique (meilleurs résultats selon le standard même de a2), mais aussi un avantage moral : la procédure algébrique incarnerait certaines valeurs mieux (ou meilleures) que (celles incorporées dans) a2. Avec l'appui mutuel des deux logiques morale et épistémique par-dessus le constitutivisme (qui demande qu'on monte de la qualité morale du processus à la qualité épistémique interne des résultats).

Reconsidérons le rôle de l'information : elle continue de viser à assurer l'autonomie personnelle (argument moral), mais en même temps elle peut maintenant développer tout son potentiel cognitif dans la mesure où les intérêts particuliers libéraux laissent la place à des estimations individuelles républicaines de la volonté générale et du bien commun – ceci, en vue d'une finalisation algébrique par sommation des différences intersubjectives,

finalisation dont il s'agit de montrer la supériorité épistémique par rapport à une effectuation arithmétique (vote condorcetien), qui ne demande pas d'ailleurs que les citoyens s'informent préalablement. [Mais la comparaison entre c2 et a2 a besoin d'une même distribution des compétences dans un cas et dans l'autre, les participants dans a2 seront tenus comme tout aussi informés que ceux de c2 – et peut-être que l'information pré-délibérative est-elle justement une manière d'accroître dans a2 les chances que la compétence moyenne soit supérieure à .5, c'est-à-dire qu'en moyenne les participants aient plus qu'une chance sur deux de trouver la bonne réponse dans un choix binaire].

Reconsidérons l'impartialité intégrative, le décentrement moral des résultats, leur expressivité différentielle : ces éléments peuvent être mobilisés comme valeurs appartenant à l'horizon normatif de l'idéal régulateur (cette fois-ci) républicain, maintenant sans tension aucune, selon la ligne d'un argument moral en faveur de c2 par rapport à a2, mais c'est par le biais des mêmes éléments que l'on peut traire dans c2 la valeur épistémique (interne) des différences intersubjectives, valeur dont il s'agit de montrer la supériorité épistémique (externe) par rapport à ce que peut espérer arithmétiquement a2.

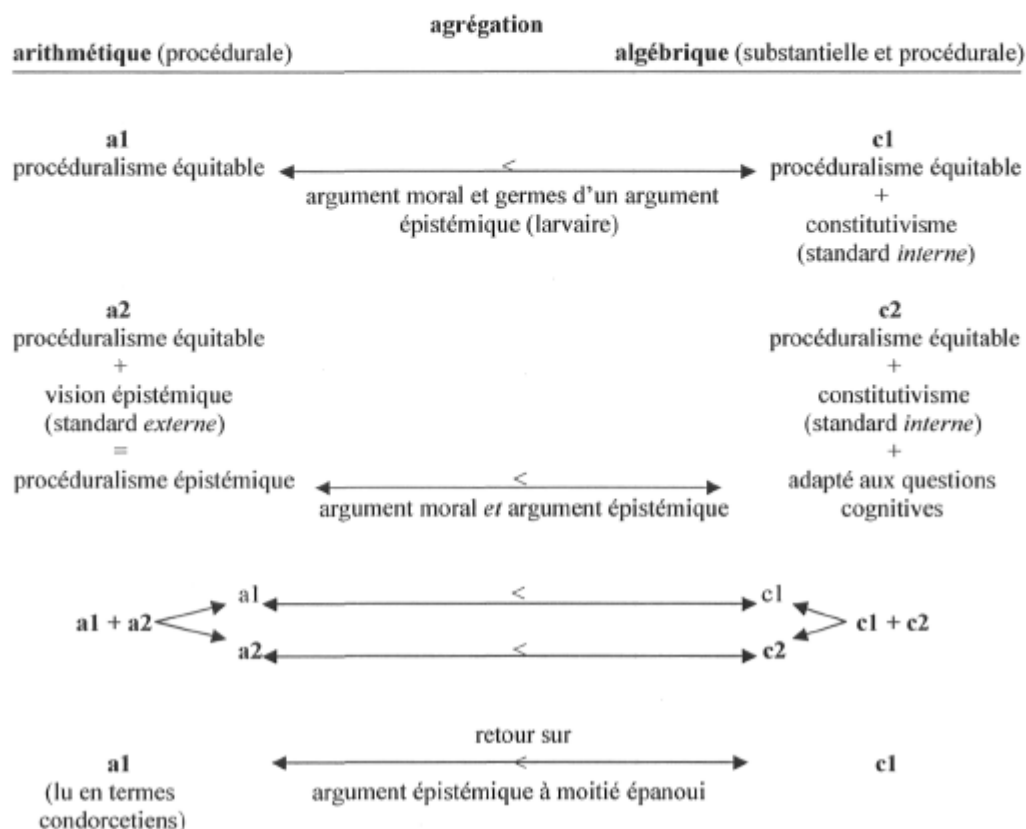
c1 + c2) Dans la première partie, le « scénario infinitésimal élargi » a été construit à partir de c1, pour qu'il réponde à ses exigences, mais en y intégrant un scénario qui, construit toujours à partir de c1, regardait vers a2 : c2. Dans ce modèle que l'on peut qualifier maintenant d'*agrégatif-libéral+républicain (algébrique)*, les deux types d'input (libéral et républicain) peuvent coexister sans trop de problèmes : « la sommation intégrale (...) peut être vue comme une intonation lumineuse de la volonté générale et du bien commun intercalant dans sa progression (...) des éclairages trop vifs mais mal calibrés au niveau de l'objet » (intérêts particuliers privés) « et des éclairages visant juste mais trop faibles » (estimations de la volonté générale)⁴⁵.

Maintenant, vu la supériorité de c2 par rapport à c1, on aurait intérêt à tenir ce scénario algébrique élargi comme variante déchuée de c2, dans un mouvement inverse à celui de la première partie mais symétrique à celui impliqué dans a1 + a2 : si toute

⁴⁵ Dans le *Contrat social* a1 est absente comme possibilité, a1.1 est le danger majeur, a2 entre en conflit avec c1, c2 et c1+c2 sont elles aussi absentes, mais présentes dans mon interprétation ; il y a en plus, en amont, un

infiltration des éléments sociotropiques de a_2 dans a_1 sera jugée bénéfique au sens de a_2 , toute infiltration des éléments de c_2 dans c_1 sera jugée bénéfique au sens de c_2 ; ou, mieux, si des éléments appartenant à c_1 s'infiltrèrent dans c_2 , tant qu'ils ne l'accaparent pas complètement, encore tiendrait-on ce « scénario infinitésimal élargi » comme témoignant de c_2 et donc du constitutivisme agrégatif-républicain et algébrique.

Et s'ils l'accaparaient complètement ? Cela nous permet de mieux revenir à la comparaison entre a_1 et c_1 : si on tient les deux comme variantes à leur tour déchues de $a_1 + a_2$ et respectivement de $c_1 + c_2$, si, autrement dit, on lit ironiquement a_1 en termes condorcetiens, en allouant des valeurs aux préférences individuelles selon le standard épistémique externe, en les lisant comme compétences par rapport à la bonne réponse, alors c_1 peut élever des prétentions épistémiques par rapport à a_1 de manière moins (même si toujours) oblique et indirecte, dans la mesure où la comparaison entre les deux ne pourrait manquer de fournir une confirmation externe des prétentions épistémiques internes de l'intégrale : pour telle ou telle collection de préférences libérales, l'intégrale peut donner de meilleurs résultats que l'agrégation arithmétique libérale *si* cette collection de préférences est lue en termes condorcetiens. C'est en cela que les comparaisons épistémiques a_2 versus c_2 et $a_1 + a_2$ versus $c_1 + c_2$ assurent une médiation inédite entre a_1 et c_1 et ont un effet de retour sur la comparaison entre a_1 et c_1 . Certes, le principal argument en faveur de c_1 reste moral, mais l'argument épistémique sort de son cocon et, tout en restant interne, parcourt au moins la moitié de son développement.



2) On a vu que Miller refuse les prétentions épistémiques (externes) du délibératif : « The emphasis in the deliberative conception is on the way in which a process of open discussion in which all points of view can be heard may legitimate the outcome when this is seen to reflect the discussion that has preceded it, not on deliberation as a discovery procedure in search of a correct answer » (Miller 2002 (1992) : 292). Ceci suppose la transformation des préférences initiales – dans la discussion, chacun doit prendre en considération et intégrer dans ses propres propositions les points de vue des autres, afin de maximiser l'acceptabilité par ceux-ci des propositions qu'il avance – tout comme l'élargissement ou l'élévation des préférences de leur cocon particulier (privé) initial vers des intérêts généralisables, vers un jugement (individuel) sur ce qui pourrait être dans

combinaison de l'input de a1 et de l'effectuation de a2.2.

l'intérêt de tous, sont synonymes de transformation de l'input délibératif *libéral* selon des spirales de plus en plus *républicaines* :

The deliberative ideal also starts from the premise that political preferences will conflict and that the purpose of democratic institutions must be to resolve this conflict. But it envisages this occurring through an open and uncoerced discussion of the issue at stake with the aim of arriving at an *agreed judgment*. The process of reaching a decision will also be a process whereby initial preferences are transformed to take account of the views of others. That is, the *need to reach an agreement* forces each participant to put forward proposals under the rubric of *general principles or policy considerations that others could accept*. Thus even if initially my aim is to support the claims of a particular group to which I belong or which I represent, I cannot in a general discussion simply say 'I claim that group A – farmers, say, or policemen – should get more money'. I have to give reasons for the claim. These might be that the group in question has special needs, or that it is in the common interest to improve the living standards of the group. By giving these reasons, however, I am committing myself to a general principle, which by implication applies to any other similarly placed group. Thus I am forced to take a wider view, and either defend the claim I am making when applied not only to my group but to groups B, C and D, which are like A in the relevant aspects, or else to back down and moderate the claim to something I am prepared to accept in these other cases too. (...) The *deliberative view* clearly rests on a different conception of 'human nature in politics' from the liberal view. Whereas the latter stresses the importance of giving due weight to each individual's distinct preferences, the former *relies upon a person's capacity to be swayed by rational arguments and to lay aside particular interests and opinions in deference to overall fairness and the common interest of the collectivity*. It supposes to be to some degree *communally orientated in their outlook* (id. : 290-291 ; c'est moi qui souligne).

D'une part, il y a chez Miller une légère supériorité de l'exigence de réciprocité (avancer des propositions acceptables par tous les autres) sur l'exigence de réciprocité rationnelle (avancer des raisons acceptables par tous les autres) : la raison vient après l'acceptabilité, comme instrument de celle-ci, et l'acceptabilité découle du « need to reach an agreement » ; la réciprocité est imposée par l'orientation vers l'entente du dispositif délibératif et appelle en secours la raison (acceptabilité rationnelle), mais cette orientation ne découle pas de la logique de la discussion rationnelle elle-même, comme dans le dispositif habermassien par exemple, où l'orientation vers l'entente est dès le début à la fois orientation vers l'entente rationnelle et une présupposition spontanée mais nécessaire des participants à la délibération eux-mêmes (présupposition qu'un accord rationnel soit possible à la suite d'une discussion guidée par le principe du meilleur argument rationnel possible), présupposition sans laquelle le comportement – linguistique – même des agents

ne peut pas avoir la signification demandée par une argumentation (rationnelle) orientée vers l'entente rationnelle⁴⁶.

D'autre part, c'est peut-être le caractère « non-fatal » de l'orientation consensuelle des délibérations qui permet à Miller, à la différence de Habermas⁴⁷, de ne pas imposer aux spirales délibératives centripètes (amélioration rationnelle et réduction rationnelle – du nombre – des positions pertinentes) un horizon consensuel : « Although finally when a decision has to be reached there may still need to be a *vote* taken between two or more options, what participants are doing at that point is something like rendering a judgment or a verdict on the basis of what they have heard. They are expressing an opinion about which policy best meets the various claims that have been advanced, or represents the fairest compromise between the competing points of view that have been expressed » (*id.* : 291 ; c'est moi qui souligne).

Le vote (et même le compromis) serai(en)t une modalité de gérer ce qui apparaît comme un blocage indépassable survenu dans la progression délibérative : pour des raisons tenant à l'irréductible pluralisme, le délibératif devrait passer compromis avec l'agrégatif arithmétique (a ou b). Or, s'il s'agit de dégager l'épure algébrique des dispositifs délibératifs, mieux vaut-il interroger, du moins dans une première phase, une conception de la démocratie délibérative qui est pour ainsi dire fatalement vouée au consensualisme, qui, donc, marierait progression *algébrique* et consensus *délibératif* compris comme refus à la fois du découpage arithmétique-agrégatif majorité-minorité et du consensus arithmétique-agrégatif – vote qui débouche par un heureux hasard sur un consensus (procédural), consensus (substantiel) spontané, pas moins heureux, ou compromis (procédural) négocié par des coagulations substantielles (groupes).

Mais si le consensus serait non seulement irréaliste en conditions de pluralisme irréductible, mais aussi épistémiquement indésirable ? On a déjà laissé entendre que le vote (condorcetien) suivant une délibération peut être une modalité d'accroître la qualité des résultats (selon un standard indépendant des procédures, épistémiquement externe) : par

⁴⁶ Je suis sur ces aspects McCarthy 1991 ; voir plus loin.

⁴⁷ Bien que ce dernier ait fait des concessions dans ce sens, concessions dont on ne devrait pas exagérer la portée, en acceptant l'idée d'un compromis et surtout d'un vote majoritaire (Habermas 1997) – voir plus loin.

rapport à l'input du vote, il peut y avoir croissance épistémique par le simple jeu des probabilités en conditions de grands nombres. L'input du vote est donné par les résultats des discussions rationnelles entre des égaux ayant un pouvoir égal sur les résultats des délibérations, résultats qui à leur tour raffinent et améliorent l'input initial (selon le même standard épistémique externe), de sorte que dans la finalisation agrégative-arithmétique des gains épistémiques des délibérations rationnelles on ne pourrait manquer de voir la promesse d'une double croissance épistémique (externe). Or, comme le vote condorcetien ne peut assurer une croissance épistémique qu'en conditions de découpage agrégatif-arithmétique entre une majorité et une minorité, ne devrait-on pas accueillir comme un véritable avantage épistémique le fait que les délibérations n'ont pas abouti à un consensus, appelant ainsi le vote et rendant par conséquent possible la croissance épistémique condorcetienne tout en apportant une croissance épistémique délibérative par le jeu même de l'argumentation rationnelle, croissance (première) que le vote condorcetien ne manquerait de sanctionner et de prolonger par et dans une deuxième croissance épistémique, agrégative-arithmétique⁴⁸ ?

Estlund ne propose pas ce type d'argument – et il serait d'ailleurs absurde d'interrompre les délibérations avant qu'elles arrivent à un consensus, pour qu'un vote continue et finalise agrégativement la croissance épistémique délibérative – parce que pour lui – on peut légitimement le supposer – le fait du pluralisme ne permettrait tout simplement pas un consensus rationnel ; mais on ne pourrait manquer de ranger son procéduralisme épistémique (impartialité de la procédure, pouvoir égal sur les résultats + qualité des résultats selon un standard épistémique logiquement *indépendant* des procédures *actuelles*) du côté de cette double croissance épistémique (externe). Si son procéduralisme épistémique cumule les avantages du procéduralisme équitable (non-épistémique) et des théories de la correctitude (non-procéduralistes) en se positionnant au milieu entre l'« insuffisamment épistémique » des procéduralismes non-épistémiques (procéduralisme équitable, procéduralisme équitable délibératif, procéduralisme rationnel délibératif) et le « trop épistémique » des épistémismes non-procéduralistes (Condorcet,

⁴⁸ Les délibérations ne sécuriseraient-elles pas la chance que la compétence moyenne des délibérants soit supérieure à .5 avant le vote, conditions dans lesquelles le vote condorcetien peut apporter son bonus épistémique ?

Rousseau), si, en plus, ce procéduralisme épistémique ne devient possible qu'après que le procéduralisme rationnel délibératif ait été poussé *vers* les théories de la correctitude (sans pour autant qu'il s'y perde) et ainsi enrichi d'une vision épistémique, alors ce procéduralisme épistémique même est obligé d'accueillir non seulement les avantages épistémiques éventuels du vote condorcetien (théories de la correctitude), mais aussi les avantages épistémiques éventuels du délibératif (procéduralisme rationnel délibératif poussé vers les théories de la correctitude), à qualifier comme tels selon le standard épistémique externe mobilisé par celles-ci.

Mais il faudrait mieux préciser ce qui dans cette taxinomie critique sépare le procéduralisme épistémique du procéduralisme équitable. Il y a d'abord le procéduralisme équitable délibératif :

Consider Fair Deliberative Proceduralism : it makes no claim about the epistemic value of democratic deliberation, but it insists that the citizens ought to have an equal or at least a fair chance to enter their arguments and reasons *prior to voting*. The impartiality is among individuals' convictions or arguments rather than among their preferences or interests. Reasons, as the voters see them, are explicitly entered into the process, but no particular independent standard need be appealed to in this theory. The result is held to be legitimate without regard to any tendency to be correct by independent standards ; its legitimacy lies in the procedure's impartiality among individuals' convictions and arguments (Estlund 1997 : 177-178 ; c'est moi qui souligne).

On n'y retrouve plus le décentrement « républicain » des préférences initiales « libérales » – l'input est d'ores et déjà « républicain » –, mais on y retrouve le même schéma de l'élargissement discursif sur des spirales délibératives qui, bien qu'on puisse les supposer centripètes (réduction du nombre des alternatives et élévation/purification de celles-ci), ne convergent toutefois pas dans le point idéal d'un accord : « This account interprets the inputs somewhat differently, but also conceives of the entire process more dynamically. Inputs are not merely to be tallied ; they are first to be considered and accommodated by other participants, and, likewise, revised in view of the arguments of others. To allow this there must be indefinitely many rounds of entering inputs into the deliberative process, though of course it eventually ends in a *vote* » (*id.* : 178 ; c'est moi qui souligne).

Le problème avec le procéduralisme équitable délibératif est la difficulté d'argumenter épistémiquement en faveur de la délibération, vu son indifférence par rapport à la valeur épistémique (externe) de la procédure, qu'il s'agisse de son segment délibératif ou de son segment agrégatif (vote condorcetien). L'argument en faveur du procéduralisme équitable délibératif serait plutôt d'ordre moral, rappelant celui déjà rencontré lors de la discussion sur le rôle de l'information dans le scénario agrégatif-libéral algébrique : sécuriser l'autonomie personnelle sous-entendue dans le procéduralisme équitable : « Why does deliberation help ? Perhaps the idea is that voter's convictions will be more genuinely *their own* after open rational deliberation. This would make it simply a more refined version of Fair Proceduralism. Fair Deliberative Proceduralism, however, cannot really explain why deliberation is important » (*id.* : 178 ; c'est moi qui souligne).

Le procéduralisme rationnel délibératif ajoute au procéduralisme équitable délibératif l'idée que la valeur de la procédure réside surtout dans sa capacité à reconnaître/retenir les bonnes raisons, les meilleurs arguments ; l'accès équitable (impartialité de la procédure) est gardé, mais subordonné comme corollaire ou prérequisit d'une procédure orientée vers la raison :

We might distinguish Fair Deliberative Proceduralism (FD) from Rational Deliberative Proceduralism (RD). This latter view would not claim that the procedure produces outcomes that (tend to) approximate some standard (of, say, justice or the common good) that is independent of actual procedures, and does so by recognizing better reasons and giving them greater influence over the outcome (e.g., by way of voters being rationally persuaded). That would be an epistemic view. Instead, RD insists that the only thing to be said for the outcomes is that they were *produced by a reason-recognizing procedure* ; no further claim has to be made about whether the outcomes tend to meet any independent standard of correctness. *The outcomes are rational only in a procedural sense, not in any more substantive sense.* This claim would be analogous to Fair Proceduralism's claim that outcomes are fair in a procedural but not a substantive sense (*id.* : 179)⁴⁹.

⁴⁹ On peut se demander si dans c1, c2 et c1 + c2 le décentrement moral, l'impartialité intégrative ou encore l'expressivité différentielle des résultats ne qualifient-ils ces derniers comme étant non seulement *procéduralement* équitables (produit par une procédure impartiale), mais aussi *substantiellement* équitables. Tentante, cette piste ne sera pas exploitée ici.

Mais tant que le procéduralisme rationnel délibératif ne fait pas appel à un standard épistémique externe le sens purement procédural de la rationalité de ses résultats lui est refusé :

This procedural sense of rational outcomes is not available to the advocate of this reason-recognizing procedure, however. *If the procedure is held to recognize the better reasons, those reasons are being counted as better by procedure-independent standards.* Then to say that outcome reflects the better reasons can only mean that the outcome meets or tends to meet that same procedure-independent standard. (...) *The space held out for a non-epistemic Rational Deliberative Proceduralism has disappeared.* Deliberative democracy, as a theory of legitimacy, then, is either an inadequate refinement of Fair Proceduralism, or it is led to base its recommendation of democratic procedures partly on their performance by procedure-independent standards (*id.* : 179-180 ; c'est moi qui souligne).

Comme on l'a vu, l'idée d'un standard indépendant n'implique pas nécessairement un standard indépendant de toute procédure et n'importe quel type d'indépendance :

This is a good place to recall what is meant here by 'procedure-independent standards'. This does not mean that the standards are *independent of any possible or conceivable procedure*, but only that they are *independent (logically) of the actual procedure* that gave rise to the outcome in question. Fair Proceduralism's standard of fairness is defined in terms of the *actual* procedures producing the decision to be called fair, and so Fair Proceduralism admits no procedure-independent standard in this sense (*id.* : 180 ; c'est moi qui souligne).

Le standard indépendant serait ainsi rendu beaucoup plus attirant⁵⁰ ; le constitutivisme lui-même serait ainsi récupéré dans la problématique du standard épistémique externe, avec toute la discussion afférente sur la qualité de l'approximation par les procédures actuelles de la procédure idéale⁵¹, discussion à faire maintenant non plus sur l'axe de l'épistémique interne (constitutivisme), mais sur celui de l'épistémique externe, la procédure idéale étant érigée en standard épistémique externe, logiquement indépendant des procédures actuelles. Trois précisions s'imposent.

⁵⁰ Voir pour la différence Estlund 1992-1993 et 1993.

⁵¹ Voir pour une critique de ce que j'appellerais la légitimité par approximation, Weinstock 2004 (« the fallacy of approximation »).

i) On a vu que les prétentions à l'épistémique de l'intégrale (rousseauiste) (re)construite comme c2 ne peuvent être formulées qu'à l'intérieur du constitutivisme. À première vue, étant donné la récupération estlundienne du constitutivisme dans la problématique du standard indépendant, on serait tenté d'interroger le positionnement de c2 par rapport à ce standard même (épistémique externe). Or, une telle démarche apparaît immédiatement comme frappée d'inutilité : ce sont les procédures *actuelles* (l'effectuation de l'intégrale telle que décrite) qui élèvent des prétentions à l'épistémique, et non pas leur idéalisation comme procédure idéale ; ces prétentions visent l'épistémique interne, mais comme elles sont élevées à partir des procédures actuelles, l'espace pour leur récupération (estlundienne) dans la problématique du standard indépendant (externe) a disparu.

ii) Mais ceci ne veut pas dire que l'espace du constitutivisme ne peut être préservé que si les prétentions à l'épistémique (interne) sont élevées à partir des procédures actuelles, démunies de l'horizon de leur idéalisation comme procédures idéales. S'il est possible de récupérer Cohen ou Benhabib dans la problématique du standard indépendant, il semble que Habermas ne se laisse pas si facilement réduire : un dispositif délibératif de type habermassien approxime peut-être moins un au-delà normatif des procédures actuelles (= la procédure idéale), « logiquement indépendant » par rapport à elles, qu'un *en-deça* normatif – les présuppositions communicationnelles qu'assument d'ores et déjà les procédures actuelles elles-mêmes, avec, bien sûr, la communication en cercle entre l'au-delà et l'en-deça normatifs des pratiques communicationnelles actuelles : la procédure idéale est l'idéalisation des pratiques actuelles, c'est-à-dire leur reconstruction selon une épure communicationnelle et, en cela, moins logiquement indépendante par rapport à elles.

iii) On remarque également que les théories de la correctitude, qui délimitent le pôle opposé au procéduralisme équitable, sont en fait des épistémismes non-procéduralistes : elles ne peuvent mobiliser qu'un standard épistémique (externe) *logiquement indépendant de toute procédure, actuelle ou idéale*. Pousser le procéduralisme (non-épistémique) rationnel délibératif vers le pôle épistémique (non-procéduraliste) – « Without any space for the view that democratic outcomes are procedurally, even if not substantively, rational, deliberative conceptions of democracy are forced to ground democratic legitimacy either in the infertile soil of an impartial proceduralism, or in a rich but combustible appeal to the

epistemic value of democratic procedures » (*id.* : 181) – c’est aussi contaminer en quelque sorte le procéduralisme épistémique, qui devient possible à la suite de ce déplacement, d’un standard épistémique non-procéduraliste, indépendant de toute procédure. Et là on voit immédiatement l’avantage de la distinction que j’ai faite entre le moment délibératif et le moment agrégatif (du vote condorcetien) : si le premier peut mobiliser un standard logiquement indépendant des procédures actuelles (= la procédure idéale) ou un standard indépendant de toute procédure (actuelle ou idéale), le deuxième ne peut faire recours qu’à ce dernier, conformément à l’épistémisme non-procéduraliste (Condorcet, Rousseau) duquel il se revendique : « The latter sort of theories of democratic legitimacy » – les théories de la correctitude – « holds that political decisions are legitimate only if they are correct by appropriate procedure-independent standards, and adds the claim that proper democratic procedures are sufficiently accurate to render the general run of laws and policies legitimate under favorable conditions » (*id.* : 181). Or, dire que le procéduralisme épistémique (impartialité de la procédure + qualité des résultats) comporte une chance pour la procédure (délibérative *et* agrégative) d’approximer un standard épistémique indépendant revient à exclure la possibilité d’un standard indépendant *seulement* par rapport aux procédures actuelles (comme procédure idéale), car ce n’est qu’un standard indépendant de toute procédure (actuelle ou idéale) qui peut être commun aux deux moments (délibératif *et* agrégatif). D’où l’idée de la contamination mentionnée précédemment : si l’on tient à la conjonction « *et* » liant les deux moments du procéduralisme épistémique, on doit supposer que le standard des épistémismes externes non-procéduralistes (Rousseau, Condorcet), c’est-à-dire du moment agrégatif (vote condorcetien), est par exemple le même que le standard des procéduralismes poussés vers l’épistémique externe mais à travers une récupération externe de leur promesse épistémique interne, c’est-à-dire du moment délibératif : supposer que le standard externe d’un vote condorcetien finalisant agrégativement une délibération de type habermassien, par exemple, délibération qui n’a pas débouché sur un consensus – hasard épistémiquement heureux, comme on l’a vu – est le même que le standard de cette délibération elle-même, des procédures actuelles, c’est-à-dire la procédure idéale (habermassienne, dans ce cas), mais sortie de l’épistémique interne (constitutivisme) et posée comme horizon épistémique externe (standard indépendant) des procédures actuelles. Il serait sans doute trivial d’avancer que la procédure idéale suppose

le consensus, alors que le vote condorcetien – le découpage entre une majorité (simple) et une minorité, comme argument contre une telle convergence des standards respectifs des moments délibératif et agrégatif. L'argument contre une telle convergence, d'ailleurs logiquement possible, est qu'elle ne peut s'opérer que selon l'épistémisme non-procéduraliste (du vote condorcetien) – or, Estlund ne nous dit pas en quoi et comment la délibération approximerait ce standard épistémique externe non-procéduraliste. De sorte que l'on peut légitimement se demander à quoi sert encore la délibération pré-agrégative.

Curieusement, elle n'y figure que comme modalité de résoudre l'un des trois problèmes que rencontrent les théories épistémiques. C'est d'ailleurs en mieux relevant les trois défis planant sur l'ensemble des théories épistémiques que le procéduralisme épistémique définit sa frontière à droite, c'est-à-dire ce qui le sépare des trop épistémiques théories de la correctitude.

i) « Deference » : l'inclinaison de ceux mis en minorité devant l'avis majoritaire pour des raisons tenant à sa correctitude épistémique : « Quand donc l'avis contraire au mien l'emporte, cela ne prouve autre chose sinon que je m'étais trompé, et que ce que j'estimais être la volonté générale ne l'était pas » dit Rousseau situé sur le versant des théories de la correctitude, versant sur lequel le théorème du jury de Condorcet semble imposer la même obéissance épistémique : le résultat est légitime parce qu'il est correct ou parce qu'il est plus probable qu'il le soit. Mais le procéduralisme épistémique ne demande pas la soumission de la minorité à une majorité (épistocrate) parce que la décision arrêtée serait la bonne réponse à la question posée à la communauté politique : « Here we can see the promise of an epistemic form of proceduralism, one that holds that the outcome is legitimate even when it is incorrect, owing to the epistemic value, albeit imperfect, of the democratic procedure. Such an account would not expect the minority voter to surrender her judgment to the procedure in any way » – comme dans les théories de la correctitude –, « since she can hold both that the process was properly carried out, and that the outcome, while morally binding on citizens for procedural reasons, is morally mistaken » (*id.* : 185). Ces raisons procédurales ne peuvent pas être réduites à l'impartialité de la procédure du procéduralisme équitable (agrégatif-libéral), car celui-ci est inadapté aux questions morales, aux jugements individuels sur le bien commun propres au procéduralisme épistémique –

elles sont liées à l'impartialité d'une procédure adaptée aux situations où il y a un standard épistémique externe, adaptation qu'assure justement le procéduralisme épistémique : « I am taking as a starting assumption that the fairness of the procedure is fully adequate reason to obey in simple non-epistemic cases » – ceux du procéduralisme équitable agrégatif-libéral. « The problem is to stay as close to this model as possible, while making adjustments to fit the cases where there is a procedure-independent standard for the outcome. In neither case will the reason to obey be based on any substantive feature of the outcome – both are pure proceduralist accounts of the reason or obligation to obey » (*id.* : 195). D'où le fait que les raisons procédurales de l'obéissance puisent dans l'impartialité d'une procédure qui a tendance à produire des résultats épistémiquement respectables :

Mere procedural fairness is a very weak reason to obey when I believe the outcome is morally mistaken. It may seem, then, that my own moral judgment about the outcome is supreme in my own deliberations. That is not, however, the only reason for thinking procedural fairness is insufficient in such cases. A different reason is that procedural fairness is not equipped to address cognitive issues – it is not a cognitive process. This can be remedied without making my own moral judgment supreme, if fair proceduralism can be adapted to cognitive processes. *This is what is accomplished by a process that is impartial among individual opinions, yet has some tendency to be correct. It is suited to the cognitive task and is impartial among participants.* Thus, there is a moral reason to abide by its decisions quite apart from their substantive merits, just as there is reason to abide by a procedure that fairly adjudicates among competing interests quite apart from whether it serves one's interests. *Epistemic Proceduralism is proposed as a conservative adaptation of the idea of procedural fairness to cases of morally evaluable outcomes.* It is conservative in requiring no more epistemic value than necessary (just-better-than-randomness so long as it is the best available) – while still fitting the cognitive nature of the causes (*id.* : 195-196 ; c'est moi qui souligne).

Ce qui renvoie au deuxième problème :

ii) « Demandingness » : « This might be questioned in the following way : the Jury Theorem does not support moderate epistemic value » – demandée par le procéduralisme épistémique, qui, dans l'élargissement de la légitimité qui le caractérise et le sépare des théories de la correctitude, ne lie plus légitimité et correctitude : il peut donner des résultats qui, bien qu'épistémiquement incorrects, soient encore légitimes – « except in the cases where it also supports strong epistemic value. Therefore, if Epistemic Proceduralism relies on the Jury Theorem for its moderate epistemic claims on behalf of the procedure, then it is

committed to just as much epistemic value as correctnes theories are » (*id.* : 188). Il ne s'agit pas de se débarrasser de la croissance épistémique par un vote agrégatif-arithmétique condorcetien – on perdrait ainsi toute valeur épistémique de la procédure –, mais d'affaiblir les prémisses opérationnelles de l'applicabilité du théorème du jury dans le cas du procéduralisme épistémique par rapport à l'épistémisme non-procéduraliste (théories de la correctitude) où se situe habituellement l'effectuation condorcetienne :

In reality, however, the fates of proceduralist and non-proceduralist epistemic accounts are not as closely linked as this suggests. It is possible to have majority rule perform better than .5 (random) even if voters are on average worse than .5 so long as individual competences are arranged in a certain way. For majority rule in a given society to be correct more often than not, all that is required is that, more often than not, voters have, for a particular instance of voting, an average competence only slightly better than .5. Then the group is almost certain to get it right in every such instance, and so more often than not. After that, it does not matter how low voter competence is in other instances, and so they could drag the overall average competence, across instances of voting, well below .5 (*id.* : 188)⁵².

iii) Enfin, « invidious comparisons » :

Just as moral experts will be too controversial, even if they exist, to figure in any justification of authoritarian political arrangements, any particular set of criteria determining whether the average voter is better than random (as, for example, the Jury Theorem requires) will be just as controversial. If the qualifications of an alleged moral expert will always be subject to reasonable disagreement, then so will any list of qualifications itself. So, even if (as I doubt) we might sometimes have good reasons to think the requirements of the Jury Theorem are met, and so have good reason to surrender our moral judgment to the majority outcome when we disagree with it, there will always be reasonable grounds for others to deny this by rejecting the criteria of moral competence that we have used. It would violate the liberal criterion of legitimacy, then, to employ any such claims in political justification (*id.* : 189-190).

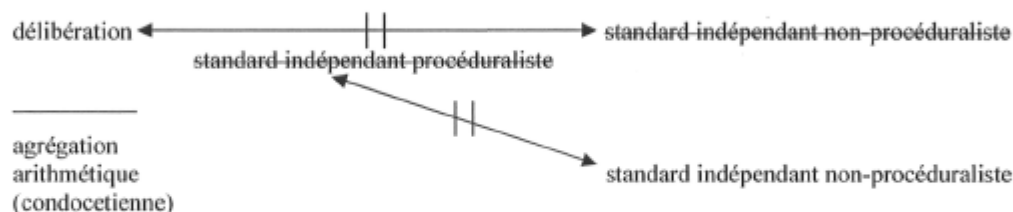
⁵² L'exemple donné par Estlund : « If in 51% of voting instances the average individual competence was .525, and if there are 10,000 voters, in those 51% of voting instances majority rule would be correct more than 99.99% of the time. Thus, overall, majority rule will almost certainly be correct more often than not, regardless of the competence of the voters in the other 49% cases. Now suppose in the other cases voter competence was very low, say .10. The average voter competence would then be $(.10 \times 51\%) + (.525 \times 51\%)$, or about .32, well below .5. This shows that group competence can be better than .5 even if individuals do not have a competence over .5 » (*id.* : 203). Pour d'autres aspects reliés au théorème du jury, dont certains sont mobilisés par Estlund pour affaiblir l'infailibilité du théorème, voir séquence III.

Et c'est précisément là que la délibération entre proprement dit en scène, comme partie intégrante d'une réponse indirecte à ce troisième défi planant sur l'ensemble des approches épistémiques de la légitimité démocratique, réponse qui vise à dégager les conditions sous lesquelles le procéduralisme épistémique peut éviter le problème des « invidious comparisons », conditions qui seraient en même temps plus adaptées aux exigences épistémiques modérées du procéduralisme épistémique qu'à celles – plus fortes – de l'épistémisme non-procéduraliste :

1. Every adult in the society is permitted to participate. 2. Participants sincerely address questions of justice, not of interest group advantage, and it is common knowledge that this is so. 3. Participants accept and address a shared conception of justice, and this is common knowledge. 4. Participants evaluate arguments fairly, irrespective of the identity of the person, or the size of the group offering the argument. 5. Each participant's views are easily available to the others (at least via some other proponent of the views, and at least those views that would have any chance of gaining adherents). 6. Participants represent a personal, educational, and cultural variety of life experiences. 7. Participants' needs for health and safety are sufficiently well met that it is possible for them to devote some time and energy to public political deliberations, and in general all are literate (*id.* : 190-191).

Dans la figure de ce procéduralisme épistémique républicain délibératif et agrégatif-arithmétique (condorcetien), la délibération est instrumentée pour résoudre un problème lié au standard épistémique externe (« invidious comparisons ») et en quelque sorte subordonnée au moment agrégatif du vote (condorcetien) ; on a vu que la croissance épistémique qu'elle peut apporter peut être logiquement qualifiée à partir d'un standard indépendant procéduraliste *ou* non-procéduraliste, mais que la deuxième croissance épistémique, celle agrégative-arithmétique du vote condorcetien, ne peut mobiliser qu'un standard indépendant non-procéduraliste. Pour éviter ce qui apparaît comme un *quatrième problème*, cette fois-ci (uniquement) du procéduralisme épistémique, c'est-à-dire le problème du *double standard épistémique*, le procéduralisme épistémique estlundien doit ou bien imposer un standard indépendant non-procéduraliste, commun aux deux moments (délibératif *et* agrégatif), ou bien renoncer à l'idée d'une croissance épistémique délibérative selon ce standard non-procéduraliste, croissance que le vote condorcetien viendrait prolonger et finaliser agrégativement. Comme chez Estlund il manque ne fût-ce

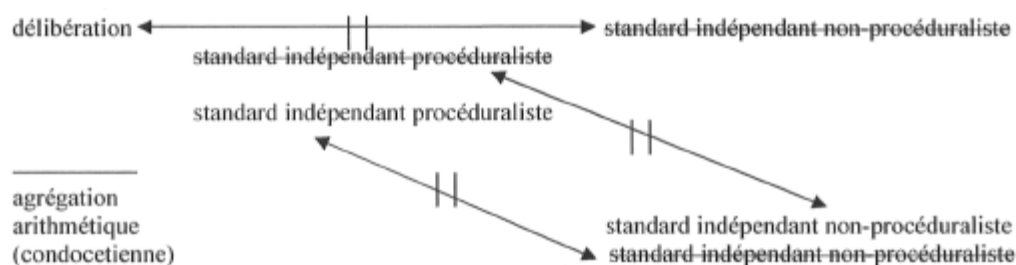
que l'esquisse des rapports entre la croissance épistémique délibérative et ce standard non-procéduraliste même, la première stratégie conduit nécessairement à la deuxième.



Contraint par cette double im(com)possibilité, le procéduralisme épistémique estlundien glisse vers le modèle agrégatif-républicain (a2) qui, dans mon interprétation, est déjà taillé selon la figure du procéduralisme épistémique (impartialité de la procédure *et* qualité des résultats selon un standard épistémique non-procéduraliste) : du plaider pour la démocratie délibérative épistémique il ne reste qu'une correction de la démocratie agrégative épistémique, c'est-à-dire des théories de la correctitude (Rousseau, Condorcet), correction qui dans mon interprétation était déjà faite au sujet de Rousseau (procéduralisme épistémique républicain-agrégatif = a2). Ce qui n'est pas sans transférer sur ce procéduralisme épistémique purement agrégatif (a2) une grande partie des avantages du procéduralisme épistémique estlundien, qui incluait à côté de l'agréatif un moment délibératif, notamment ceux liés à la (meilleure) solution par le procéduralisme épistémique estlundien des problèmes des théories épistémiques en général : à la différence des théories de la correctitude, a2 ne demande pas lui non plus l'inclinaison de la minorité devant la majorité pour des raisons épistémiques (« deference ») et peut lui aussi s'accommoder à un usage affaibli du théorème du jury de Condorcet (« demandingness ») ; quant à « invidious comparisons », le troisième problème et la seule raison apparente de l'introduction dans le modèle estlundien d'un moment délibératif, la logique même de l'analyse entreprise ici exclut une interrogation sur les critères de la qualification de la compétence des votants dans a2 dans la mesure où la pondération des impondérables propre à la confrontation entre a2 et c2 demande un raisonnement du type : étant donné cette distribution (hypothétique) des compétences selon le standard épistémique de a2, *quel qu'il soit*, qu'est-ce que a2 et respectivement c2 peuvent produire à partir d'elle ? si on peut prouver que c2 peut donner

des résultats meilleurs que a2, on aura de bonnes raisons de préférer c2 à a2 même si on ne connaît pas le comment physiologique de ce standard (d'ailleurs introuvable), car la supériorité des résultats de c2 par rapport à a2 est assurée pour n'importe quel standard que a2 pourrait se donner – le problème de l'indécidabilité de la liste des qualifications de la compétence des votants s'en trouve évacué.

Si, par contre, la croissance épistémique délibérative est qualifiée selon un standard épistémique procéduraliste, comme dans l'externalisation par Estlund du standard interne (caractéristique des approches constitutivistes) en tant que standard externe, logiquement indépendant des procédures actuelles (= la procédure idéale) – et dans ce cas on a du moins la suggestion des liens entre croissance épistémique délibérative (procédures actuelles) et le standard interne-externe procéduraliste (la procédure idéale), même si cette suggestion est déstabilisée par la « fallacy of approximation » de Weinstock –, on doit renoncer symétriquement à la deuxième croissance épistémique, celle agrégative-arithmétique (vote condorcetien), car elle ne peut être qualifiée que selon un standard épistémique non-procéduraliste. C'est la perspective privilégiée d'une lecture constitutiviste du délibératif (épistémique interne) « lue » par Estlund selon l'épistémique externe qui fait apparaître les tensions entre les deux croissances épistémiques mobilisant chacune un standard différent de celui de l'autre et qui ajoute aux deux im(com)possibilités que l'on a vues une troisième :



Tout comme le procéduralisme rationnel délibératif, qui était foncièrement instable et devait choisir son camp (retourner dans le procéduralisme équitable ou investir la

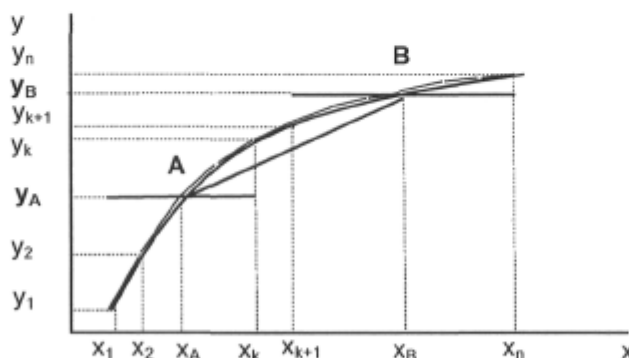
problématique épistémique), le procéduralisme épistémique de Estlund apparaît comme foncièrement instable : ou bien il doit retourner dans l'agrégatif arithmétique républicain (le procéduralisme épistémique de a2) ou bien il doit, s'il tient à ouvrir une place à la valeur épistémique des délibérations, renoncer au vote condorcetien et poursuivre la croissance délibérative épistémique – éventuelle – selon un standard exclusivement procéduraliste (= procédure idéale), qu'il soit calibré à l'interne (constitutivisme) ou à l'externe (lecture externalisante du constitutivisme).

Je voudrais dans ce qui suit esquisser l'épure *algébrique* d'une telle *procédure (délibérative) idéale* aboutissant idéalement à des *consensus* valides (et rendant par conséquent impossible le découpage agrégatif-arithmétique par un vote entre une majorité et une minorité), à partir d'une lecture constitutiviste (habermassienne) qui ne mobilise qu'un *standard épistémique procéduraliste*, qu'elle prétend produire, standard interne dont la qualification comme « externe » renvoie plus à une querelle de famille.

d1 → d2) *Procéduralisme (constitutiviste) libéral→républicain, entièrement délibératif et algébrique*. Supposons qu'avant la délibération les participants seraient prêts à voter selon le découpage massif A-B (a1) ou que, sans qu'il y ait eu intervention des diables instrumentaux-dramaturgiques, comme dans a1.1, ils agrégeraient d'eux-mêmes leurs préférences pré-délibératives autour des deux positions A et B, comme dans la coagulation arithmétique substantielle non-caricaturale. Qu'il soit potentiellement procédural (vote) ou réellement substantiel (coagulation des « factions »), le découpage arithmétique selon la ligne d'une di-vision A-B n'est plus fatal, dans la mesure où dans une discussion libre de toute contrainte autre que celle du meilleur argument rationnel possible (prenons l'instanciation habermasienne standard), chacun peut faire valoir son x et son y dans leurs différences avec les valeurs (x, y) de tout autre participant (situé dans un camp ou dans l'autre). L'exigence d'intercompréhension ou encore celle contenue dans l'adoption idéale de rôle (point de vue moral, impartialité) pousse chacun à se mettre *à la limite* à la place de tout autre pour comprendre son x (son besoin, son intérêt) et sa projection au niveau de la satisfaction (légitime) des besoins (son y)⁵³ ; l'exigence

⁵³ Je n'aborde ici ni la problématique des langages évaluatifs-interprétatifs (différents) dans lesquels sont calibrées les (différentes) conséquences anticipées d'une norme dans la satisfaction légitime des besoins – qui pose un obstacle supplémentaire à l'adoption idéale de rôle, c'est-à-dire à la compréhension *de l'intérieur* des

d'acceptabilité rationnelle force chacun à donner des raisons pour l'acceptabilité *à la limite* par tous les autres de son x et de son y , surtout qu'une raison doit convaincre tous *de la même façon* (Habermas 1997). La codification mathématique de ce *passage à la limite* est la *dérivée* ($\lim_{x_i \rightarrow x_j} dy/dx$), c'est-à-dire la tangente à la courbe dans un point :



Mais il ne s'agit pas d'une approximation par *en dessus* de la courbe de la volonté générale répondant en miroir à l'approximation par *en dessous* de la volonté de tous algébrisée rousseauiste ; car le rapport dy/dx désigne ici un rapport auto-réflexif, impliquant *transformation* (centripète et ayant comme point de mire le nivellement-intégration dans la cordialité d'un consensus rationnellement motivé) des x et des y et donc des différences (dx , dy) elles-mêmes conformément à l'exigence de l'universalisation discursive : en cela les divers intérêts particuliers libéraux (les x) résistant au test de la

besoins (différents et différemment interprétés) de l'autre –, ni la problématique du criticisme collectif-thérapeutique visant à amener chacun à une meilleure compréhension de ses propres besoins, intérêts et valeurs, etc., et tous à une interprétation authentique des besoins de chacun – qui peut être exploitée dans le sens d'une modification des besoins eux-mêmes (fausse conscience) etc., problématiques esquissées dans la lumineuse critique par McCarthy (1991), de laquelle s'inspire cette courte description de la procédure délibérative en termes de procédé mathématique – et à laquelle Habermas répond (mal) dans *De l'éthique de la discussion* : « (...) plus les principes d'égalité s'imposent à la praxis sociale, plus les formes et les projets de vie se différencient les uns des autres. Et plus cette multiplicité est grande, plus abstraite doit être la forme que doivent adopter les règles et les principes qui protègent l'intégrité et l'égal droit à la coexistence de sujets et d'êtres vivants devenant de plus en plus étrangers les uns aux autres, et ne démordant pas de leur différence et altérité. (...) Ce n'est que si l'on pouvait montrer, au niveau principiel, que les discussions morales, malgré le consensus croissant à propos, par exemple, des droits de l'homme et de la démocratie, doivent *tourner à vide*, parce qu'on ne peut *absolument plus identifier* des intérêts communs à la lumière de langues incommensurables, qu'échouerait la tentative d'un découplage déontologique entre les questions de justice et les questions de la vie bonne, qui, elles, sont à chaque fois liées au contexte » (Habermas 1992 : 179-180) ; voir pour une critique (entre autres) de cette stratégie de la « greater abstraction » Shabani 2003.

généralisation argumentative ne peuvent que se transformer en des jugements républicains sur le bien commun ou en des estimations de la volonté générale sous la forme d'intérêts généralisables (d1->d2). On peut certes ajuster le modèle pour qu'il s'accommode à d'autres éléments, venant d'autres horizons : marchander par exemple la rationalité contre l'atteinte d'un accord – l'exigence de la réciprocité : élargir les préférences individuelles pour qu'elles prennent en compte les points de vue des autres (Miller 2002 (1992)) ou donner des raisons acceptables par tous les autres (Gutmann & Thompson 2004) –, insister au contraire sur la fidélité rationnelle-expressive à soi-même (Weinstock 2004), tout comme on peut s'interroger, cette fois-ci à l'intérieur même du modèle, sur les modifications qu'une orientation vers l'entente rationnelle induit dans l'effectuation délibérative-algébrique⁵⁴, etc., mais le schéma général reste en grandes lignes le même – celui d'une totalisation-transformation auto-réflexive, communicationnelle et algébrique de la structure intersubjective des dx et des dy.

Ce procéduralisme (constitutiviste) pousse le procéduralisme rationnel délibératif vers l'épistémique (comme chez Estlund), mais selon un standard procéduraliste interne (qu'Estlund interpréterait à l'externe) et surtout sans plus nouer avec les théories de la correctitude (standard épistémique non-procéduraliste). Certes, les procédures actuelles ne peuvent qu'approximer cette procédure idéale : « Not only ill will, but also power differentials, time-constraints, the requirements of agenda-setting, and the like, prevent real-world deliberators from being able to inquire into the justification of norms in the kinds of ideal circumstances which would have to be in place for the metaethical claim to be made good » (Weinstock 2004 : 18). Il est certain que le découpage arithmétique-agrégatif par un vote en est une, qu'il soit imposé par l'exigence de la célérité ou qu'il soit

⁵⁴ Comme déjà suggéré lors de la discussion sur l'au-delà et l'en-deça normatifs, chez Habermas cette orientation est « fatale » (= découle du dispositif théorique lui-même) : « Understanding why Habermas insists on the supposition that rational consensus be possible is the key to understanding his approach to practical reason. As he sees it, this supposition is not merely a normative or regulative *ideal* of argumentative discourse but one of its constitutive *presuppositions*. If participants in discourse did not make this supposition, if they were to assume instead that reaching agreement solely on the basis of reasons is impossible, their linguistic behavior would have a significance other than that of rational argumentation. More generally, if we were (*per impossible*) to drop the pragmatic presupposition that we could convince others of the validity of claims by offering good reasons in support of them, most of our rational practices would lose their sense, and this, it goes without saying, would entail far-reaching changes in our form of life. In Habermas's view, it would mean the elimination of our main alternative to violence, coercion, and manipulation as a means of conflict resolution and social coordination » (McCarthy 1991 : 195).

demandé par un blocage survenu dans la progression délibérative, cas dans lequel on devrait se demander si d'autres approximations ne s'étaient-elles infiltrées dans le processus algébrique, finalisant selon la ligne de force de l'arithmétique le fait du pluralisme – que la procédure reconnaît, intègre et prétend dépasser consensuellement sur la spirale d'une élévation et d'une neutralité toujours plus poussées (« greater abstraction »). Mais, bien qu'à l'intérieur de cette approximation par les procédures actuelles de la procédure idéale, les contraintes temporelles puissent coloniser le blocage pluraliste – l'exigence de la célérité exige qu'on n'essaie plus de décentrer/diluer les insularisations ayant conduit au blocage –, on devrait maintenir la distinction entre les deux modalités, d'autant plus que l'approximation imposée par la célérité est autorisée par la procédure idéale elle-même et recalibrée ainsi comme procédure idéale-actuelle, distincte en cela de la procédure (seulement) actuelle correspondant au blocage pluraliste :

D'une façon générale, les délibérations ont pour but de réaliser une entente rationnellement motivée et peuvent en principe être indéfiniment poursuivies ou reprises à tout moment. Il reste que, compte tenu de la *nécessité de trancher*, les délibérations politiques doivent aboutir à des *décisions prises à la majorité*. En raison du *lien interne qui la rattache à une pratique délibérative*, la *règle de la majorité* permet de supposer que l'opinion majoritaire, par nature faillible, peut – jusqu'à nouvel ordre, c'est-à-dire jusqu'à ce que la minorité ait persuadé la majorité du bien-fondé de ses conceptions – être considérée comme le fondement raisonnable d'une pratique commune (Habermas 1997 : 331, reprenant Cohen 1989 ; c'est moi qui souligne)⁵⁵.

⁵⁵ Il me semble que c'est la principale concession agrégative-arithmétique faite par Habermas (principalement) dans *Droit et démocratie*, car l'autre concession qui pourrait se qualifier comme notable (acceptation de l'idée d'un compromis équitable – b1 –, que ce compromis soit médié ou non par la sanction procédurale – vote : a1 – des poids respectifs des groupes en présence, selon les trajets familiers de l'agrégation arithmétique libérale) n'est opérationnelle qu'au premier niveau d'une volonté générale à structure tripartite : volonté générale composite-agrégative (compromis entre des intérêts opposés), authentique (questions éthico-politiques) et autonome (questions morales), avec la circulation à double sens entre l'éthico-politique et le moral : « Par-delà la question pragmatique de ce que nous *pouvons faire* pour nous acquitter de certaines tâches concrètes, la formation de l'opinion et de la volonté politiques doit avant tout élucider les trois questions suivantes : celle, sous-jacente à la formation des compromis, de savoir comment *accorder entre elles* des préférences rivales, celle, d'ordre éthico-politique, de savoir qui nous sommes et qui nous *voulons sérieusement être*, ainsi que la question, d'ordre pratico-moral, de savoir comment nous *devons agir* pour être justes. Au cours des négociations dans lesquelles on soupèse les différents intérêts en jeu, peut surgir une volonté générale *composite*, tandis qu'au cours des discussions herméneutiques sur l'identité collective, c'est une volonté générale *authentique* et au cours des discussions morales de justification et d'application, une volonté générale *autonome* qui peuvent se former » (*id.* : 200). Seule la règle de la majorité semble pouvoir investir les trois paliers d'une sphère publique formelle. On a déjà noté la différence entre compromis (chacun peut s'y raccorder pour des raisons différentes) et consensus rationnel (une raison doit convaincre tous de la même façon). On peut se demander, en sortant certes partiellement du contexte habermassien, si les questions éthico-politiques et morales peuvent s'accommoder à un compromis « républicain » (b2), en conditions de « reasonable disagreement », à la place d'un consensus

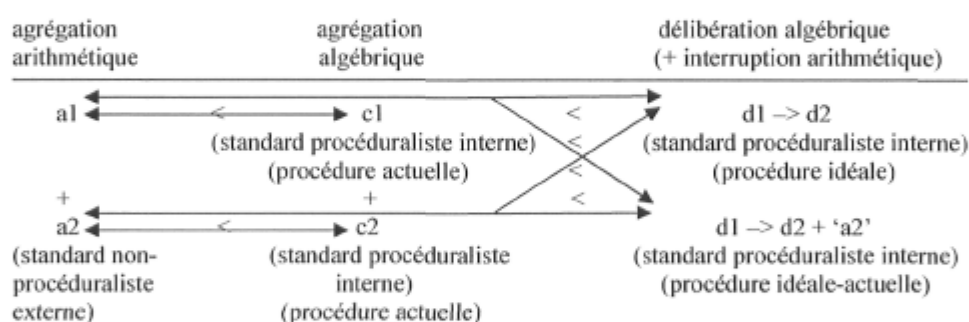
Dans cette inscription sur l'axe du temps (virtualisation) de la volonté générale on devrait voir moins l'arithmétisation agrégative de l'algébrique délibératif que l'algébrisation délibérative de l'arithmétique agrégatif (vote) : interruptions, sous la pression du temps, par des découpages arithmétiques, d'un débat algébrique continu :

Dans la mesure où la *décision prise à la majorité ne constitue qu'une césure dans une discussion continue*, fixant en quelque sorte le résultat intermédiaire d'une formation de l'opinion au moyen de la discussion, *la règle de la majorité conserve un lien interne avec la recherche de vérité*. À vrai dire, la décision de la majorité doit dans ce cas être prise en présupposant que les matières litigieuses ont fait l'objet d'une discussion qualifiée, précisément selon les présuppositions communicationnelles d'une discussion appropriée. Car c'est alors seulement que son contenu peut être considéré comme le résultat, rationnellement motivé mais faillible, d'une argumentation qui a été *interrompue* en raison de la *nécessité*, pour les institutions, *de parvenir à une décision*, mais qui peut être en principe poursuivie » (*id.* : 199 ; c'est moi qui souligne).

Maintenant, si le résultat du vote (agrégatif-arithmétique) n'est pas qu'une simple approximation du résultat qu'on aurait obtenu si la procédure (idéale) avait été menée à son terme, mais une approximation *provisoire* d'une volonté générale (ainsi) virtualisée – et c'est le sens à donner à l'expression « procédure idéale-actuelle » –, on peut tenir le vote comme le moyen – imparfait – de la progression délibérative elle-même, mais sans qu'il puisse glisser vers une variante condorcetienne (standard indépendant non-procéduraliste), car la troisième im(com)possibilité l'interdit. Mais si notre question initiale portait sur une possible comparaison entre une progression délibérative finalisée par un vote condorcetien et une progression délibérative consensuelle, c'est-à-dire entre une éventuelle double croissance – délibérative et agrégative – épistémique *externe* ($d1 \rightarrow d2 + a2$) et une éventuelle croissance épistémique *interne* ($d1 \rightarrow d2$), et si, en cours de route, la promesse (estlundienne) du procéduralisme épistémique, de la double croissance externe donc s'est avérée instable, devant choisir entre $a2$ (externe) et $d1 \rightarrow d2$ (interne, interprété par Estlund à l'externe), encore faut-il démontrer maintenant – ou du moins suggérer la piste d'une démonstration – pourquoi devrait-on préférer $d1 \rightarrow d2$ à $a2$ ou encore $d1 \rightarrow d2$ interrompu par un vote (non-condorcetien, mais républicain : 'a2') à $a2$. Cela, dans le cadre plus

rationnellement motivé qui n'a pas pu être dégagé à cause d'un blocage survenu dans la progression délibérative, combiné ou non avec l'exigence de la célérité. Voir plus loin.

général d'un positionnement de la dérivée délibérative par rapport aux deux pôles (libéral : a1 et épistémique : a2) de l'agrégation arithmétique : pour quelles bonnes raisons préférerait-on $d1 \rightarrow d2$ ou encore $d1 \rightarrow d2 + 'a2'$ à $a1$, $a2$ ou $a1 + a2$. Et là on retrouve le paysage plus familier des arguments que l'on peut mobiliser dans un plaidoyer en faveur de la supériorité des pratiques délibératives par rapport aux pratiques agrégatives, à cette seule nuance que dans le réaménagement – esquissé – du débat agrégativo-délibératif par l'infiltration en son sein de l'intégrale rousseauiste (re)construite, celle-ci peut s'avérer fort utile à la fois pour renforcer ces arguments et pour en produire d'autres, nouveaux. L'idée d'une translation de l'intégrale vers la dérivée de ses propres résultats (algébriques) selon les deux axes de l'argument épistémique et de l'argument moral et selon trois fronts de confrontation ($a2$ versus $c2$, $a1 + a2$ versus $c1 + c2$, $a1$ versus $c1$) se revendique d'une telle entreprise.



Mais pour s'attaquer à ces trajets, il faut d'abord confronter $a2$ à $c2$ sous l'angle de leurs résultats épistémiques respectifs⁵⁶ (III) ; et avant cela, il faut compléter le tableau opérationnel de la transcription en termes différentiels (algébrique-arithmétiques) des modalités agrégatives et délibératives de production d'une volonté commune et d'un intérêt collectif.

S'il y a blocage de la progression algébrique-délibérative – selon les procédures actuelles –, ce ne peut être qu'à cause de la formation délibérative des coagulations substantielles (républicaines), coagulations qui font signe vers l'agrégation arithmétique

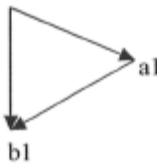
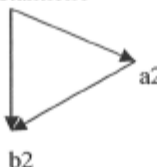
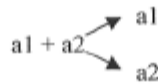
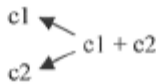
caricaturale rousseauiste (républicaine : a2.2) – qu'il y ait ou non réduction à zéro des différences entre les préférences à l'intérieur de chacun de ces blocs coagulés dans la délibération⁵⁷ –, avec sa transformation des préférences, à cette différence notable que la réduction délibérative totale ou partielle des différences entre les préférences à l'intérieur de ces coagulations est le fait des participants eux-mêmes – et non pas des anges législateurs, des chefs épistocrates des brigues –, que cette réduction s'opère dans une argumentation rationnelle – principalement exempte de l'infiltration des éléments perlocutoires-dramaturgiques ou instrumentaux-stratégiques auxquels pouvait recourir un ange épistocrate rousseauiste (le Législateur) –, argumentation rationnelle qui fait ressortir et découpe arithmétiquement le fait du pluralisme sous la forme du « reasonable disagreement ». La coagulation substantielle des blocs ('a2.2') peut appeler un vote (non-condorcetien : 'a2') comme modalité de trancher entre des positions insularisées arithmétiquement durant la délibération, tout comme elle peut déboucher sur la formation – médiée ou non par le vote, selon un trajet familier – d'un compromis négocié entre ces blocs républicains : b2⁵⁸. C'est la solution proposée par McCarthy par exemple au sujet des questions éthico-politiques⁵⁹.

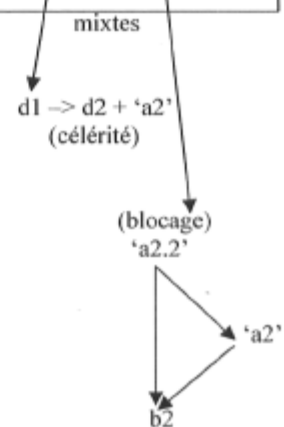
⁵⁶ En sachant que a1 + a2 et c1 + c2 et même a1 et c1 dépendent épistémiquement de ces résultats.

⁵⁷ Une délibération peut seulement rapprocher les préférences à l'intérieur des enclaves délibératives se formant par ce rapprochement.

⁵⁸ S'il y a eu réduction à zéro des différences à l'intérieur des enclaves délibératives, leur compromis n'est plus un compromis (inter-groupes) de compromis (intra-groupes) ; dans ce cas, b2 mériterait lui aussi une paire de guillemets.

⁵⁹ « Owing to differences in evaluative and interpretative perspectives, well-intentioned and competent participants may *disagree about the common good* (e.g., in the multitude of situations where the preservation of traditional values conflicts with economic expansion). In this familiar case the dispute is not about competing particular interests but about what is 'really' in the general interest. If the parties to the dispute want genuinely to debate the point, they will, as Habermas maintains, have to suppose that it is in principle possible to convince and be convinced by good reasons. As reflective participants, however, they may at the same time doubt that in the case at hand complete consensus is achievable. Being good-willed members of the same political community, they will also keep in mind that if their *experimentum argumentationis* does fail to produce a consensus, they will have to reach a reasoned agreement of another sort if they want to do more than simply to vote. If that agreement is to serve a stable basis for social cooperation, it will have to be some form of compromise, not among strategically acting utility maximizers » (b1), « but among community-minded consociates who want to live together in harmony even when they disagree about the common good » (b2). « The point I am getting at is that *rationality motivated* agreement as a moral-political alternative to coercion may well involve elements of conciliation, compromise, consent, accommodation, and the like. Argument, including argument about what is in the general interest, can play a role in shaping any and all of them. And thus the expectation that they will figure in the outcome of political debate, as well as consensus in Habermas's strict sense, can itself give sense to participants' argumentative practice. The only supposition that seems necessary for the genuine give and take of rational discourse is that the force of the better argument can contribute to the final shape of *whatever* type of agreement is reached » (McCarthy 1991 : 196).

agrégatif arithmétique caricatural	agrégatif arithmétique	agrégatif algébrique	délibératif algébrique
a1.1	coagulation substantielle 	c1	
a2.2	coagulation substantielle  	c2 	d1 → d2 



III. Rousseau versus Condorcet

Il s'agit, d'une part, 1) d'examiner les prétentions de l'interprétation condorcetienne du *Contrat social* à fournir une théorie cohérente de la volonté générale chez Rousseau et, de l'autre, 2) de confronter a2 et c2 sous l'angle de leurs résultats épistémiques respectifs.

1) L'interprétation condorcetienne du *Contrat social* fournie par Grofman & Feld (1988) à partir du scénario non-infinitésimal (lu comme a2) repose sur l'articulation de plusieurs éléments, que je présenterai (miroiterai) critiquement en rapport avec ce que j'ai (re)construit comme c1 et, à partir de cela, proposé comme c2 (et $c1 + c2$).

i) Il y a un *bien commun* ; il constitue la réponse objectivement correcte (« vraie ») à la question – adressée à la communauté politique – visant à le dégager (a2).

i') Il y a un bien commun ; il est produit de manière constitutiviste par la sommation algébrique des préférences individuelles, que celles-ci mobilisent des intérêts particuliers privés (c1), des estimations individuelles du bien commun (c2) ou une combinaison des deux ($c1 + c2$) pouvant être tenue comme une variante déchuée de c1 ou de c2.

ii) Les citoyens ne font pas toujours les *jugements appropriés* concernant le bien commun ; l'une des causes des erreurs individuelles est l'infiltration des intérêts particuliers privés dans les estimations individuelles de la volonté générale.

ii') Mais si tel est le cas – situation redoutée par Rousseau pour son potentiel particulariste arithmétique (factions articulées autour des intérêts privés) – la somme algébrique de ces estimations individuelles incorrectes ($c1 + c2$) peut encore dégager le bien commun quelque part entre les biens communs (différents) dégagés dans c1 et respectivement c2.

iii) Si l'intérêt particulier peut brouiller la visibilité du bien commun dans chacune de ces estimations individuelles de la volonté générale, vu que « (...) chaque individu peut comme homme avoir une volonté particulière contraire ou dissemblable à la volonté générale qu'il a comme citoyen. Son intérêt particulier peut lui parler tout autrement que l'intérêt commun » (Rousseau 1972 : 79 / I, 7), n'en est-il pas moins que ce n'est que la volonté générale qui peut

« diriger les forces de l'État selon la fin de son institution, qui est le bien commun : car si l'opposition des intérêts particuliers a rendu nécessaire l'établissement des sociétés, c'est l'accord de ces mêmes intérêts qui l'a rendu possible. C'est ce qu'il y a de commun dans ces différents intérêts qui forme le lien social, et s'il n'y avait pas quelque point dans lequel tous les intérêts s'accordent, nulle société ne saurait exister. Or, c'est uniquement sur cet intérêt commun que la société doit être gouvernée » (*id.* : 91 / II, 1)⁶⁰.

Se pose alors la question : comment discerner/produire le bien commun : à partir des intérêts particuliers privés, comme dans l'interprétation rationaliste, en termes de théorie des jeux, de Runciman & Sen (1965), qui, manquant l'aspect différentiel (somme des petites différences) du modèle rousseauiste, ne s'élève pas jusqu'à c1, ou à partir des estimations individuelles de la volonté générale, des jugements portant sur le bien commun (a2) ? Choissant, dans cette *bifurcation*, la deuxième voie, Grofman & Feld proposent curieusement de la tenir comme complémentaire à la première :

A leading interpretation of Rousseau's general will, made famous by Runciman and Sen (1965), interprets it in the context of prisoner dilemma game, and treats it as a problem of reconciling conflicting individual preferences rather than as a problem of developing a reliable judgment of what is in the collective interest. *We view our approach*, with its focus on *social judgments*, as *complementary* to that of Runciman and Sen, and providing a needed corrective to a current focus, in social choice theory, on treating all value questions in democratic theory as if they could be reduced to some aspects of the problem of aggregation of preferences (Grofman & Feld 2002 (1988) : 309 ; c'est moi qui souligne).

Il n'y a pas dans cette interprétation confrontation avec l'interprétation de Runciman & Sen, tentative explicite de la coloniser et de l'intégrer en son sein : les deux restent pour ainsi dire séparées – et « complémentaires » (alors que tout les oppose l'une à l'autre, à commencer par les passages du texte rousseauiste sur lesquels sont bâtis les deux courants interprétatifs respectifs).

iii') D'une part, selon le sens élargi donné aux « préférences », a2 reste dans l'agrégation, soit-elle républicaine, des préférences, comme agrégation des jugements individuels portant sur l'intérêt collectif, des estimations individuelles, nécessairement faillibles, de la volonté générale. D'autre part, si, selon la bifurcation rencontrée plus haut, l'opposition essentielle est celle entre

⁶⁰ Les deux passages tirés du *Contrat social* sont cités par Grofman & Feld (1988).

l'agrégation algébrique-libérale (c1) et l'agrégation arithmétique-républicaine (a2), il y a dans l'interprétation que je propose tentative explicite d'intégrer a2 dans c1 par la construction de c2 et de $c1 + c2$.

iv) Comment dégage-t-on le bien commun dans a2 ?

Rousseau's answer is, by voting (...): 'when a law is proposed in the Assembly of the People, what is asked for them is not precisely whether they approve the proposition or reject it; but whether or not it conforms to the general will which is their own: each in giving his vote states his opinion on that question, and from the counting of the voting is taken the declaration of the general will (*id.* : 309-310 ; Rousseau 1972 : 186 / IV, 2)⁶¹ ⁶².

Loin de constituer une modalité de produire par agrégation un intérêt collectif à partir des intérêts particuliers (privés), des préférences individuelles libérales, le *vote* doit être vu comme un processus, orienté vers la « vérité » (310), agrégeant des estimations républicaines du bien commun : « The notion of voting as a process that can be thought of as a direct search for the common good », bien commun qui soit, bien évidemment, « (...) something other than some form of summation or reconciliation of the *preferences* of individuals » (*id.* : 310).

iv') Mais si l'agrégation arithmétique de a2 mobilise un standard épistémique externe (et non-procéduraliste) de la « vérité » et du bien commun, c2, sa réplique agrégative algébrique, prétend fournir de manière interne (constitutiviste) le standard épistémique (procéduraliste) du bien commun et de la « vérité » à travers une agrégation des estimations individuelles de la volonté générale qui, bien qu'elle puisse être vue comme une forme de sommation ou de réconciliation des « préférences » (cette fois-ci) républicaines, dépasse largement, de par son caractère profondément différentiel, ce qu'on aurait obtenu si on avait essayé d'intégrer a2 à

⁶¹ (Pour des raisons de présentation, l'identification des passages rousseauistes cités en anglais est faite selon l'édition française que j'ai utilisée tout au long de cet ouvrage). Il n'y a pas dans l'interprétation de Grofman & Feld problématisation d'une volonté générale comme forme-substrat, que les préférences individuelles actualiseraient (quand elles ne lui tourneraient résolument le dos).

⁶² On retrouve la parfaite réplique condorcetienne de ce passage dans l'*Essai* de 1785 : « (...) donner à cette loi la sanction dont elle a besoin, en demandant à l'assemblée populaire, *non si la loi est utile ou dangereuse, mais s'il ne s'y trouve rien de contraire à la justice, aux premiers droits des hommes* » (Condorcet 1974 : 156). Cette similarité frappante des deux passages, que Grofman & Feld n'exploitent pas, plaide encore une fois en faveur non seulement d'une lecture condorcetienne du *Contrat social*, mais aussi d'une lecture rousseauiste de l'*Essai*, sur le trajet Rousseau-Condorcet-Rousseau suggéré par Estlund (1989).

partir de l'interprétation de Runciman & Sen du passage dédié à l'analogie mathématique. Si c2 prétend dégager le bien commun comme réconciliation différentielle des préférences républicaines, à travers la sommation algébrique des jugements individuels, des estimations individuelles de la volonté générale, c1 prétend dégager le bien commun, à travers la sommation algébrique (et constitutiviste) des différences entre les préférences (libérales), comme réconciliation différentielle des préférences.

v) (via ii) Ces estimations sont faillibles – « 'When the opinion contrary to mine prevails, that only proves that I was mistaken, and that what I had considered to be in the general will was not' » (*id.* : 310 ; Rousseau 1972 : 186 / IV, 2) –, et bien que la majorité ait plus de chances que l'individu à être dans le vrai (théorème du Condorcet), Rousseau n'exclut pas la possibilité que la *faillibilité* individuelle soit reconduite dans le *jugement collectif* obtenu – justement – par agrégation de ces estimations : « 'The general will is always upright and always tends toward public utility, but it does not follow that the deliberations of the people always have the same rectitude. One wishes always his own good but does not always discern it. The people is never corrupted, though is often deceived, and then only does it seem to will that which is bad' » (*id.* : 310 ; Rousseau 1972 : 94 / II, 3).

v') On a noté que l'interprétation de Grofman & Feld n'a pas explicitement la prétention d'intégrer l'interprétation – « complémentaire » – de Runciman & Sen, qui s'appuie sur le passage dédié à l'analogie mathématique, à partir duquel j'ai (re)construit c1 ; mais voilà qu'une tentative d'intégration (cette fois-ci) de ce passage semble avoir lieu subrepticement, vu que Grofman & Feld citent exactement le préambule de ce passage (conduisant à c1), où on ne parle que des intérêts particuliers privés, dont la sommation / réconciliation algébrique donne le bien commun. Mais cette tentative d'intégration du passage mathématique dans la solution non-infinésimale (lue en clé exclusivement épistémique) ne cesse de faire problème. Des deux unes : ou bien on confronte a2 et c1, en essayant d'intégrer c1 dans a2 – et dans ce cas on s'attaque au fond même du problème, c'est-à-dire (sinon à l'opposition entre l'épistémique et le constitutivisme, du moins) à la double opposition entre un input républicain (a2) et un input libéral (c1) et respectivement entre l'arithmétique procédural du vote (a2) et l'algébrique substantiel et procédural de l'effectuation infinésimale (c1), ce que j'ai fait en tentant à l'inverse de récupérer a2 dans c1 (via c2) au profit d'un scénario algébrique élargi ($c1 + c2$) –, ou bien on

renonce à toute tentative d'intégrer ne fût-ce que certains éléments de c1 dans a2. D'autant plus qu'en précisant, à la fin de ce chapitre 3 (du livre II) dédié à l'analogie mathématique, que « ces précautions sont les seules bonnes pour que la volonté générale soit toujours éclairée, et que le peuple ne se trompe point » (96), Rousseau répond à ce qu'il avait posé dans le préambule – cité par Grofman & Feld – de ce chapitre : sous quelles conditions la rectitude des délibérations des peuples est-elle assurée ? ; or, ces précautions et ces conditions renvoient à la préservation substantielle des petites différences et à la sommation algébrique procédurale des préférences libérales, comportant des intérêts particuliers privés, et non pas des jugements sur le bien commun (comme dans a2), sommation algébrique (c1) s'opposant point par point à la sommation arithmétique procédurale (vote) de a2, étant donné l'affinité profonde entre la coagulation agrégative-arithmétique substantielle et caricaturale des factions (libérales et, par élargissement, républicaines), appelant le découpage agrégatif-arithmétique procédural par un vote, et la coagulation agrégative-arithmétique procédurale (républicaine et, par élargissement, libérale) par un vote : il s'agit dans les deux cas d'une volonté de tous arithmétique s'opposant à la volonté générale algébrique, des grandes différences extensives et (pour la plupart du temps) intensives et, à la limite, d'une telle unique différence s'opposant à la sommation algébrique des petites différences (seulement) extensives.

vi) Bien que la majorité puisse se tromper, « Rousseau expects the vote of the popular assembly (i.e., its 'declaration of the general will') to coincide with the general will under reasonable conditions : 'If, when an adequately informed people deliberate, the citizens having no communication among themselves (...), the general will would always result » (Grofman & Feld 2002 (1988) : 310 ; Rousseau 1972 : 95 / II, 3). Ce qui a comme conséquence le caractère *non-délibératif des délibérations* rousseauistes, le processus délibératif devant être vu chez Rousseau « as one taking place within individuals rather than in terms of a process of group debate. Thus, each voter is seen as seeking to reach an individual and independent judgment about alternatives » (*id.* : 310-311).

vi') La dernière proposition (délibération intérieure, solitude de la formation / formulation des préférences) semble tenir non seulement pour ce qui est de a2 (chacun dégage son estimation individuelle de la volonté générale dans le silence des passions), mais pour l'ensemble du *Contrat social*, les « délibérations » rousseauistes méritant leurs guillemets quel que soit le scénario de

production de l'intérêt collectif et de la volonté commune choisi. Mais il faut distinguer entre les solitudes républicaines de l'agrégation arithmétique (vote : a2) et les solitudes libérales de l'agrégation algébrique (c1) ; or, on retrouve la même confusion (transversale) entre deux scénarios distincts et opposés, vu que Grofman & Feld citent le passage même (du chapitre dédié à l'analogie mathématique)⁶³, où sont posées les conditions opérationnelles de c1 visant la préservation du substantiel algébrique (information, absence de communication) en vue d'une exécution procédurale algébrique, et non pas les conditions opérationnelles de a2 : en l'absence d'une problématisation de l'opposition des deux scénarios (c1 et a2), toute tentative de récupération épistémique de certains éléments du passage mathématique (c1) dans la solution non-infinésimale/épistémique (a2) est dès le début invalidée.

vii) Le théorème du jury de Condorcet, qui

(...) says that if each individual is somewhat more likely than not to make the 'better' choice between some pair of alternatives (along some specified evaluative dimensions) and each individual has the same probability of being correct in this choice, then (with each voter voting independently) the probability of the group majority being correct increases as the number of individuals increases, towards a limiting value of 1. Moreover, even if individuals have varying competence – where by *competence* we mean the individual probabilities of making the 'correct' (dichotomous) choice (i.e., the choice that has the higher value along the specified evaluative dimension) – then so long as the *average* competence is greater than .5, the probability of the group majority being correct still increases to 1 as the group get large (*id.* : 311-312),

peut être reformulé dans les termes de la volonté générale rousseauiste (i, ii, iv, vi) :

- i) There is a common good and a set of alternatives that more or less share in its virtues. Thus alternatives can in principle be evaluated with respect to the underlying normative dimension of consonance with the public interest (general will), and this evaluative dimension permits us, in principle, to rank-order alternatives.
- ii) With respect to choice between any pair of alternatives, each citizen *i* has a probability p_i ($0 \leq p_i \leq 1$) of choosing that alternative which is more in the public interest (closer to the general will).
- iv) A group of size *N* chooses between any two alternatives by means of a majority vote in which each voter is polled about his or her independently reached choice,
- vi) without any group deliberation (*id.* : 312),

⁶³ Mais en taisant les éléments différentiels : « (...) du grand nombre de petites différences résulterait toujours la

ce qui permet par l'effet de retour de *(re)lire la volonté générale rousseauiste à la lumière de Condorcet* : « (...) we believe that the Condorcet jury theorem accurately captures the basic ideas underlying Rousseau's notion of the general will » (*id.* : 312).

vii') Cela, seulement si on élimine tout le versant différentiel de la notion rousseauiste de volonté générale ($c1 \rightarrow c2$, $c1 + c2$), car on a vu l'échec des tentatives de récupérer à l'intérieur de cette interprétation condorcetienne des éléments appartenant au versant différentiel lui-même. Ce qui ne va pas sans affecter les prétentions de l'interprétation condorcetienne à fournir la bonne figure de la volonté générale chez Rousseau, c'est-à-dire à pouvoir dégager une théorie cohérente de la volonté générale rousseauiste, théorie qui, tout en restant partielle et discriminante, sorte tant soit peu de la solution non-infinitésimale (lue en clé exclusivement épistémique) prise (justement !) comme point de départ ; or, il semble que la cohérence interne ne peut être obtenue dans cette interprétation qu'au prix d'un confinement dans ce point de départ. Mais peut-être que d'autres récupérations connaîtront-elles un peu plus de succès.

viii) Le théorème du jury de Condorcet tout comme le scénario rousseauiste a2 auquel il peut s'appliquer mobilisent des jugements (républicains) portant sur le bien commun, et non pas des préférences individuelles libérales. Ceci nous permet de « understand better how Rousseau's distinction between the general will and 'the will of all' can be implemented in a voting assembly. In Rousseau's own language, 'There is often a great difference between the will of all and the general will. The latter regards only the common interest ; the other regards private interests and is only the sum of particular wills' » (*id.* : 313 ; Rousseau 1972 : 95 / II, 3).

viii') Aucunement. Dans le passage cité, tiré du même chapitre dédié à l'analogie mathématique, la différence entre volonté générale et volonté de tous réside dans la différence des procédés algébrique et arithmétique, opérant *les deux* à partir des mêmes intérêts particuliers privés, des préférences individuelles libérales, seulement l'un dégage la volonté générale par la sommation algébrique des différences entre ces préférences, alors que l'autre, en faisant la somme arithmétique des préférences et en convertissant le grand nombre de petites différences en petit nombre de grandes différences, aboutit à la volonté de tous arithmétique. Qui plus est, les

éléments différentiels sont encore une fois « tus »⁶⁴, alors qu'ils constituent le fondement même du chapitre lui-même⁶⁵.

ix) Le théorème du jury de Condorcet fixe le résultat-limite : la volonté majoritaire n'est pas nécessairement la volonté générale, mais elle tend vers cette dernière si les conditions spécifiées par le théorème sont remplies : « as the group size grows larger, if the average citizen is more likely than not to judge correctly which of any pair of alternatives is more nearly in the public interest, the majority vote of the group will be *almost certain to be correct* in its judgment of the public interest » (*id.* : 313). Mais chez Rousseau la volonté générale peut errer ou « 'the characteristics' of the general will 'may not reside in the majority' » (*id.* : 313 ; Rousseau 1972 : 98 / II, 4).

ix') Il faut distinguer entre l'errance de la volonté générale et les critères de la généralité de la volonté générale. Si la volonté générale peut errer, elle erre principalement comme volonté de tous séparée (de la volonté générale), ce qui ne peut avoir (principalement) lieu que ou bien dans c1, en l'absence des précautions – les seules bonnes pour que le peuple ne se trompe pas – visant à assurer l'heureuse effectuation de l'intégrale des différences des volontés particulières, ou bien dans la déchéance arithmétique en deux pas de la simplicité rustique (chapitre 1 du livre IV), avec la communication afférente des deux maux arithmétiques : « Mais quand le nœud social commence à se relâcher et l'État à s'affaiblir, quand les intérêts particuliers commencent à se faire sentir et *les petites sociétés* » (arithmétiques) « à *influer sur la grande*, l'intérêt commun s'altère et trouve des opposants, l'unanimité ne règne plus dans les voix, *la volonté générale n'est plus la volonté de tous* (...) » (Rousseau 1972 : 182 / IV, 1 ; c'est moi qui souligne). L'errance de la volonté générale peut donc avoir un rapport indirect (arithmétique) avec la majorité, mais en lien avec les intérêts particuliers privés, que c1 peut totaliser tout en évitant à la fois le découpage (majorité-minorité) et la déchéance particulariste arithmétiques, et non pas en lien avec les estimations individuelles de la volonté générale demandées par le scénario non-infinésimal, scénario dans lequel la seule errance possible est celle des individus (minoritaires) par rapport à

⁶⁴ « (...) mais ôtez de ces mêmes volontés les plus et les moins qui s'entre-détruisent, reste pour somme des différences la volonté générale ».

⁶⁵ À la fin de leur article, Grofman & Feld ne les taisent finalement plus, mais les interprètent selon la première voie (« complémentaire ») de la bifurcation mentionnée au point iii), en variante (non-différentielle) Runciman & Sen.

la majorité (épistocrate) : tant que ce scénario reste lui-même, la majorité n'y peut jamais errer (ambiguïté positiviste-épistémique).

D'une part, on a vu que Rousseau suggère implicitement (très obliquement, à la vérité) des liens entre, d'un côté, ce rapport indirect entre errance de la volonté générale et majorité, et, de l'autre côté, la déchéance de ce scénario non-infinitésimal : si les intérêts particuliers privés s'infiltrèrent massivement dans (ou parmi) les estimations individuelles de la volonté générale au point de coaguler en factions, la majorité dégagée par vote peut errer – car on retrouve la figure de la volonté de tous rencontrée comme danger dans c1. D'autre part, la possibilité que la majorité erre dans le scénario non-infinitésimal standard (pur, non-altéré, non-déchu) n'est introduite que par l'interprétation condorcetienne elle-même, car lire en clé exclusivement épistémique l'ambiguïté positiviste-épistémique propre à ce scénario implique en effet que, du moins pour la moitié (sombre) des cas – ceux dans lesquels la compétence moyenne est en dessous du seuil (du théorème) condorcetien –, il soit plus que probable que la majorité se trompe. Mais si ce scénario peut à la limite être lu de cette façon – bien qu'en regardant plus vers Condorcet que vers Rousseau lui-même –, les autres passages du texte rousseauiste ne cessent de se dérober à une telle lecture, à un tel « passage à la limite ».

Qui plus est, ni c1, ni les dérives arithmétiques-particularistes de son unanimité (factions, découpage majorité-minorité), ni le scénario délibératif rustique, avec sa remarquable double identité entre les intérêts particuliers et entre ceux-ci et l'intérêt général, ni la déchéance particulariste-arithmétique de son unanimité, pour ne considérer que ces (autres) éléments résistant absolument à une intégration transversale à partir de la solution non-infinitésimale/épistémique, ne sont véritablement questionnés dans l'interprétation de Grofman & Feld, alors que les deux scénarios (algébrique et rustique) et leurs déchéances possibles fournissent des données utiles non seulement sur les possibilités d'errance de la volonté générale, mais aussi sur les critères numériques de la généralité de la volonté générale, critères autres que celui de la majorité épistocrate : unanimité rustique sur fond d'identité entre intérêt particulier privé et estimation individuelle de la volonté générale (et d'identité de tous les intérêts/estimations), unanimité algébrique sur fond de différenciation des intérêts particuliers privés. D'autant plus que, on l'a vu, l'unanimité (rustique) est imposée comme horizon numérique au scénario non-infinitésimal lui-même, selon la série différenciée des estimations

individuelles de la volonté générale. Le scénario algébrique (c1) introduit un critère plus décisif encore, cette fois-ci non-numérique : la généralité de la volonté générale réside dans le grand nombre de (petites) différences entre des préférences (libérales)⁶⁶ : « Les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général » (*id.* : 95 / II, 3).

x) La lecture condorcetienne du *Contrat social* peut expliquer le passage – « somewhat puzzling » – dans lequel Rousseau met en garde contre les factions :

But when factions are formed, partial associations at the expenses of the whole, the will of each of these associations becomes general with regard to its members and particular with regard to the state ; one is then able to say that are no longer as many voters as there are men, but only as many as there are associations (...) and [this] yield[s] a less general result. Finally, when one of these associations is so large that it overcomes the rest, (...) then there no longer is a general will, and the opinion which dominates is only a private opinion (Grofman & Feld 2002 (1988) : 313, citant Rousseau 1972 : 95 / II, 3 ; ce sont eux qui soulignent).

Les factions réduisent la taille réelle de l'assemblée :

(...) because people vote as a herd (part of a faction) not as separately thinking and independently acting individuals, the Condorcet jury theorem tells us, group accuracy will be reduced. Indeed, at the extreme point, if there is a majority faction, this faction is equivalent to a single voice deciding things ; thus the benefits of large numbers are lost completely. More generally, if individual choices are positively correlated with one another beyond the correlation to be expected from similarities in competence alone, group accuracy will be reduced (*id.* : 313-314).

x') Encore une fois, si la citation n'était pas expurgée de toute référence aux éléments différentiels⁶⁷ qui constituent d'ailleurs le propre de ce chapitre dédié à l'analogie mathématique, on aurait pu voir que chez Rousseau les factions réduisent le grand nombre de petites différences en petit nombre de grandes différences, sinon en grande différence unique, et non pas le nombre de votants condorcetiens indépendants, et qu'elles sanctionnent une volonté de tous brutalement

⁶⁶ Ce qui n'entre pas en contradiction (et chez Rousseau c'est déjà beaucoup) avec un autre critère non numérique de la généralité de la volonté générale rousseauiste, celui de la communalité, invoqué implicitement par Grofman & Feld : « On doit concevoir par là que ce qui généralise la volonté est moins le nombre des voix que l'intérêt commun qui les unit » (*id.* : 98 / II, 4).

⁶⁷ « (...) les différences deviennent moins nombreuses et donnent un résultat moins général ; (...) vous n'avez plus pour résultat une somme des petites différences, mais une différence unique ».

(arithmétiquement) séparée de la volonté générale algébrique, selon les procédés différents de sommation des mêmes intérêts particuliers privés, et non pas la victoire d'une coterie épistocratique, embrassant l'estimation individuelle – de la volonté générale – de son chef, sur toutes les autres. Ce serait encore une fois essayer sans succès de lire certains éléments de c1 dans les termes de a2, mais sans lecture préalable de ce qui les oppose l'un à l'autre.

Maintenant, il est évident que la communication déformatrice et l'influence intersubjective apportées par la formation des factions équivaut non seulement à la réduction à zéro des différences internes, mais aussi, via cette réduction, à la réduction du nombre de positions pertinentes ou encore des « compétences » individuelles⁶⁸. Mais la convergence entre Rousseau et Condorcet est ici pure coïncidence : le théorème du jury s'applique à a2 ; il y a maximum de tension possible, non-thématisée dans l'interprétation condorcetienne de Grofman & Feld, entre a2 et c1 ; on ne peut lire ce passage-clé sur les factions – du chapitre dédié à l'analogie mathématique – selon les exigences du théorème du jury et de a2 que si on l'expurge de son propre, c'est-à-dire de ses références différentielles fondatrices et des intérêts particuliers privés dont il ne cesse de parler, références qui donnent *a contrario* la solution par l'intégrale (sommation algébrique de ces intérêts particuliers privés : c1) ; ce que dit Condorcet (théorème du jury) ne peut pas éclairer « philologiquement » ce que dit Rousseau au sujet des factions, la traduction en termes condorcetiens de ce passage n'est possible que lexicalement, une fois qu'on l'ait extrait du (con)texte rousseauiste.

Mais si tous ont la même compétence – rappelons que le théorème du jury s'applique d'abord à ce genre de situations –, l'effet de réduction à zéro par les factions est en quelque sorte anticipé et rendu impossible par la distribution même des compétences ; il y aurait même, paradoxalement, différenciation selon la (grande) différence unique arithmétique à partir de cette égale répartition des Lumières : si tous ont la compétence .51 (51% chances de donner la bonne réponse B dans un choix binaire de politique A-B) et si le nombre de votants est suffisamment grand, alors presque 51% des votants donneront B comme réponse contre presque 49% qui opteront pour A. Si la compétence varie d'un votant à l'autre on peut dire qu'on est en présence

⁶⁸ Condorcet introduit dans son modèle « les effets de partialité et l'influence d'un des votants sur les autres » et cherche à calculer l'amplitude de l'influence. « Des rapports de groupes particuliers, d'associations partielles sont formés, qui dénaturent la situation de décision. Le vote, lui-même, n'a plus pour seule détermination la volonté des

de petites différences (seulement) extensives ; et à supposer que la compétence moyenne est égale à .51, les résultats sont en grandes lignes les mêmes, à cette seule nuance qu'on a affaire non seulement à la (grande) différence unique arithmétique, mais aussi à un effet de réduction à zéro (par paquets), à l'intérieur des camps A et B, des petites différences algébriques (extensives) de compétence, effet (d'agrégation arithmétique procédurale : vote) qui partage un certain air de famille avec – bien qu'il ne soit pas réductible à – la réduction effective à zéro de ces différences à l'intérieur des factions qui coaguleraient autour de A et B, selon la logique de l'agrégation arithmétique substantielle caricaturale. On observe également qu'une coagulation substantielle selon l'agrégation arithmétique non-caricaturale précédant le moment agrégatif-arithmétique procédural (vote) ne tombe pas sous l'incidence du factionnalisme et n'altère en rien l'effectuation procédurale proprement dite, la formation (sans transformation des préférences) des groupes A et B comme faisceaux de préférences ralliées à une proposition (A) ou à une autre (B) étant l'équivalent formel du vote proprement dit, le redoublant substantiellement avant qu'il ait lieu et enregistrant à son niveau le même effet de réduction à zéro (par paquets) des différences entre les compétences⁶⁹.

xi) Le théorème du jury de Condorcet peut expliquer pourquoi Rousseau impose l'unanimité comme critère de la prédominance de la volonté générale – « 'the closer opinions approach unanimity, the more dominant is the general will' » –, car plus il y a des votes du côté de la majorité, plus probable est que le groupe soit dans le vrai : « 'The more important and serious the deliberations, the closer the prevailing opinion should approach unanimity ; [on the other hand], in decisions that must be resolved immediately, a majority of one voice should suffice' » (Grofman & Feld 2002 (1988) : 314 ; Rousseau 1972 : 184, 186 / IV, 2).

xi') Aucunement. Là encore, la convergence entre Rousseau et Condorcet est pure coïncidence : le théorème du jury *peut* expliquer ces passages (tirés du chapitre où est posé a2), mais non pas d'un point de vue rousseauiste⁷⁰, car l'exigence d'unanimité est conséquence des aménagements du chapitre précédent (IV, 1), où sont posés le scénario « délibératif » rustique et la décadence arithmétique-particulariste en deux pas de la mythique simplicité des troupes

contractants, car des effets supplémentaires d'ordre interindividuel viennent se greffer sur les caractéristiques individuelles » (Rashed dans Condorcet 1974 : 77).

⁶⁹ On a éclairé ainsi le trajet signifié par la flèche ponctuée dans la partie inférieure (républicaine) du tableau opérationnel de l'agrégation arithmétique.

paysannes. Preuve à l'appui, le chapitre même où est introduit a2 débute par une reprise des aménagements rustiques : « On voit par le chapitre précédent que la manière dont se traitent les affaires générales peut donner un indice assez sûr de l'état actuel des mœurs, et de la santé du corps politique. Plus le concert règne dans les assemblées, c'est-à-dire plus les avis approchent de l'unanimité, plus aussi la volonté générale est dominante ; mais les longs débats, les discussions, le tumulte, annoncent l'ascendant des *intérêts particuliers* et le déclin de l'État » (Rousseau 1972 : 184 / IV, 2 ; c'est moi qui souligne). Et on sait que le scénario « délibératif » rustique, avec sa triple identité entre les intérêts particuliers, entre ceux-ci et l'intérêt général et (donc) entre ceux-ci et les intérêts généraux individuels, trace l'origine lointaine (et unanime) d'où bifurquent c1 et a2 : s'il y a différenciation entre les intérêts particuliers privés, encore peut-on la reconduire au sein de l'intérêt général (c1) ; s'il y a différenciation entre les intérêts généraux individuels, entre les estimations de la volonté générale, encore peut-on la reconduire au sens d'un intérêt général (a2). Dans les deux cas l'origine commune dessine un même horizon consensuel mais aussi un même danger : la formation des sociétés partielles dans l'État, des factions animées par l'intérêt particulier privé. Or, l'unanimité apparaît formellement comme l'une des garanties contre l'infiltration de l'arithmétique particulariste dans c1 ou dans a2. Il va sans dire c1 est par rapport à a2 non seulement mieux situé selon ce critère numérique, mais aussi mieux préparé pour contrer ce danger arithmétique-particulariste. D'où la construction de c2 et de c1 + c2.

En grandes lignes, l'interprétation condorcétienne du *Contrat social* fournie par Grofman & Feld ne peut donc expliquer que ce qui est posé dans ce chapitre 2 du livre IV, c'est-à-dire le scénario non-infinitésimal – et même là, en forçant ce scénario à se débarrasser de son intime ambiguïté positiviste-épistémique pour embrasser une perspective entièrement épistémique (:a2), l'explication n'est pas véritablement rousseauiste, malgré les affinités entre ce scénario et le théorème du jury, mais condorcétienne. Dramatiquement confinée entre les limites de l'une des quatre solutions rousseauistes au problème de la volonté générale, ne pouvant pas sortir de ce point de départ pour partir proprement dit réinvestir (transversalement) les autres propositions de Rousseau, l'interprétation condorcétienne apparaît comme trop partielle et trop discriminante ; la cohérence interne de la théorie ainsi dégagée ne peut être sauvée qu'au prix d'un retrait dans le port plus condorcétien que rousseauiste d'un point de départ (d'où on ne part pas). Et si

⁷⁰ Ceci même si on considère le trajet, plus approprié, Rousseau-Condorcet-Rousseau.

Condorcet a été influencé par Rousseau, l'effet de retour (de Condorcet à Rousseau) n'enrichit pas à proprement parler Rousseau, mais toujours Condorcet. Le versant différentiel (c1), son opposition au versant épistémique (a2), la simplicité rustique, sa décadence arithmétique en deux pas, la problématique du Législateur, etc. – tous ces éléments espaçant l'espace même de tensions entre les solutions au problème de la volonté générale chez Rousseau ne peuvent tout simplement pas être intégrés (transversalement) ou du moins confrontés (transversalement) en termes condorcetiens. L'interprétation que je propose peut intégrer ou du moins confronter dans ses propres termes toutes les propositions contradictoires que Rousseau fait au sujet de la volonté générale (complétude interprétative reformulée) dans la reconstruction (non-transversale) d'une théorie rousseauiste cohérente – même si toujours (mais autrement) partielle et discriminante – de la volonté générale.

Quant aux prétentions à la fécondité potentielle, j'ai déjà montré comment on peut réaménager significativement les débats en cours autour de la démocratie à partir de l'intégrale rousseauiste telle que reconstruite – et il va sans dire qu'un tel réaménagement dépasse comme amplitude la (d'ailleurs séduisante) rencontre entre Rousseau et Condorcet aménagée par Grofman & Feld sur le versant épistémique de ces débats. J'esquisserai un peu plus tard l'argument – décisif dans l'ordre des prétentions à la fécondité potentielle – de la supériorité épistémique de l'intégrale par rapport au vote condorcetien – argument préparant l'argument plus général plaçant pour la supériorité épistémique et morale de l'agrégation algébrique par rapport à n'importe quelle figure du champ de l'agrégation arithmétique, dont au prime abord celle mobilisée dans l'interprétation condorcetienne du *Contrat social* et dans le dépassement épistémique-républicain (intra-agrégatif et intra-arithmétique) de l'agrégation libérale : a2. Mais avant de quitter le terrain mouvant des interprétations (pour mieux y revenir), on se doit d'interroger critiquement certains ajustements critiques de l'interprétation condorcetienne : peut-être que ces ajustements pourront-ils mieux résoudre ces problèmes manifestes.

Dans deux contributions fort intéressantes (1989) Estlund et respectivement Waldron proposent de repenser les problématiques des factions (x) et de la solitude « délibérative » (vi) tout comme l'assertion centrale de l'interprétation condorcetienne (vii). Commençons avec Estlund :

x) Les factions réduisent sans doute le nombre de votants, mais il y a plus : les membres des factions répondent à la mauvaise question :

The question factionalized voters address is, What is in *our* [the faction's] common interest ? (...) The problem is not – at least not *solely* – that the number of voters is effectively reduced. It is at least as important that factionalized voters are not addressing the proper issue. This is clear in the words 'general in relation to its members, and particular in relation to the state'. Elsewhere Rousseau discusses the advanced stages of factionalism and decay : 'Everyone guided by secret motives, no more express their opinions as citizens than if the state had never existed ; and iniquitous decrees having as their sole purpose the private interest are falsely passed under the name of laws' (*Social Contract* 4.1). And in the extreme case of deference to another, selling one's vote for money, 'The error he commits is that of changing the thrust of the question and answering a different question from the one he was asked. Thus, instead of saying through his vote *it is advantageous to the state*, he says *it is advantageous to this man or that party that this or that view should pass* (4.1). (...) Clearly, where individuals are not addressing the same issue, Condorcetian considerations do not apply, and there is no pooling of wisdom. The problem is not mainly the reduced number of effective voters ; it is the failure of the voters to address the same issue (Estlund 1989 : 1319).

x') La piste suggérée par Estlund est beaucoup plus prometteuse dans la mesure où elle problématise les liens entre les factions et la décadence arithmétique-particulariste de la simplicité rustique et on peut avancer, d'une part, que dans le scénario bucolique des troupes paysannes, la bonne question (qu'est-ce qui est avantageux à l'État ?) et la mauvaise question (qu'est-ce qui est avantageux pour moi ?) coïncident, vu la superposition parfaite du particulier et du général, double identité (des intérêts particuliers et de leur identité avec l'intérêt général) qui exclut d'ailleurs la formation des factions, et, d'autre part, que dans le scénario algébrique (c1) on ne peut poser que la mauvaise question, la sommation algébrique des (mauvaises) réponses donnant la (bonne) réponse à une bonne question qui n'a pas été posée. Mais, encore une fois, cette piste, bien que prometteuse, concerne moins Rousseau que Condorcet – qui, d'une part, reconnaît que l'une des principales sources de l'erreur épistémique est l'intérêt particulier privé et qui, d'autre part, va même jusqu'à calculer l'influence des votants les uns sur les autres –, car si dans le passage rousseauiste dédié à l'analogie mathématique, la volonté « générale » d'une faction est générale par rapport à ses membres et particulière par rapport à l'État⁷¹, ce n'est pourtant pas parce que ses membres répondraient à une question qui ne serait pas la même par

⁷¹ En fait Rousseau dit que « la volonté générale de chacune de ces associations devient générale par rapport à l'État » (95 / II, 3) ; la traduction anglaise a mieux capturé que l'original l'idée sous-tendant la discussion sur les factions.

rapport à celle – la bonne – à laquelle répondraient les autres participants non-liés substantiellement en factions : et les uns et les autres répondent à la même mauvaise question, la différence fondamentale résidant dans les procédés (différents) de sommation de ces (mauvaises) réponses : algébrique versus arithmétique (factions). Or, tant que le problème des factions n'est pas d'abord discuté dans ses termes rousseauistes (arithmétique versus algébrique) et tant que les liens entre, d'une part, le scénario rustique et sa décadence arithmétique-particulariste, et, d'autre part, le scénario épistémique ne sont pas élucidés, la piste – plus intéressante – proposée par Estlund ne peut couvrir que le tiers du chemin, le tiers situé entre ces deux « refoulés » : les liens entre la décadence arithmétique du bucolique et les factions⁷².

x) Mais Estlund s'attaque au premier refoulé (le problème de la discussion des faction en termes rousseauistes : arithmétiques-algébriques), passant de très près à côté d'une interprétation plus proprement différentielle, ce qui ne va pas sans réactiver le point iii (erreur provenant de l'intérêt particulier privé) :

Still, Rousseau does mention that under factionalization 'there are no longer as many voters as there are men' (*Social Contract* 2.3). Its relevance, however, may be that since there is a pervasive tendency to err in the direction of particularity – *to bias one's vote in the direction of one's private interest* (iii) – *these small errors can be overwhelmed by large numbers of others with countervailing biases*. Factionalization, especially at an advanced stage with only a few factions, precludes this corrective influence (Estlund 1989 : 1320 ; c'est moi qui souligne).

x') Du côté de Rousseau, on sait que la réduction du nombre de votants par les factions est en fait réduction du (grand) nombre de petites différences (extensives) des votants. Mais en proposant cette piste alternative d'interprétation du « vexing 'pluses and minuses cancel each other out' passage of Rousseau » (1336), Estlund s'éloigne de Grofman & Feld (qui interprètent ce passage dans le sens – non-différentiel – de Runciman & Sen) dans la mesure où il aboutit à une presque-capture de l'intuition mathématique rousseauiste : l'essentiel n'est pas autant la réduction du nombre de participants par les factions que la réduction des chances

⁷² A la différenciation des intérêts particuliers privés (c1) par rapport à la simplicité rustique répond en miroir la différenciation des estimations individuelles de la volonté générale (a2) – sous-entendue dans l'idée même de rouleau compresseur épistémique de la majorité – par rapport à la même simplicité rustique ; or, si c2 est construit à partir de c1 mais en regardant a2, il est en même temps conséquence et intégration opérationnelle de cette deuxième différenciation.

d'autocorrection des « erreurs » individuelles. D'une part, il manque certes chez Estlund le langage différentiel : l'entre-destruction des plus et des moins ne signifie pas que « these small errors can be overwhelmed by large numbers of others with *countervailing biases* » – ce serait d'ailleurs rester toujours dans l'aire d'une lecture « Runciman & Sen », bien qu'en s'y déplaçant vers une marge qui pointe vers le versant différentiel ; elle ne signifie rien d'autre que l'approximation par une ligne polygonale infiniment brisée (la volonté de tous) de la courbe de la volonté générale, chaque erreur dans l'approximation se trouvant compensée par l'erreur suivante et ainsi de suite à l'infini (les quantités auxiliaires), les factions (inter)rompant la continuité de cette approximation à l'infini par l'infiniment petit (algébrique) par la constitution des blocs (arithmétiques) d'erreurs⁷³. D'autre part, cette autocorrection des « erreurs » individuelles (intérêts particuliers privés) s'opère dans c1 par leur sommation algébrique et non pas par leur neutralisation réciproque, par la neutralisation mutuelle donc de leurs signes contraires ; plus généralement, les « erreurs » ne peuvent être qualifiées comme telles que si dans c2 il y a infiltration des éléments tenant de c1 : dans c1 elles ne peuvent être que des vérités (particulières privées) individuelles vu qu'on demande aux participants de donner leurs avis selon leurs intérêts particuliers privés, et non pas selon leurs estimations individuelles de l'intérêt général, comme dans c2, le seul scénario où ces intérêts particuliers privés (infiltrant les estimations du bien commun) peuvent être tenus comme autant d'erreurs individuelles – mais même là leur autocorrection se fait par sommation algébrique (des partialités humaines), et non pas par neutralisation réciproque, autocorrection qui dégagerait un bien commun selon c1 s'il n'y avait pas, en parallèle, l'autocorrection similaire des partialités citoyennes en vue de la production d'un intérêt général selon c2, le chevauchement des deux séries (évanouissantes) donnant un résultat situé quelque part entre ceux qu'on aurait obtenus selon une série *ou* l'autre, selon une autocorrection (c1) *ou* l'autre (c2) .

Du côté de Condorcet, le théorème du jury n'impose pas pour son heureuse effectuation cette entre-destruction (non-différentielle), suggérée par Estlund, des plus et des moins des compétences/préférences républicaines respectives ; et s'il y a erreur individuelle (provenant ou non de l'infiltration de l'intérêt particulier privé dans ce qui aurait dû être un pur jugement

⁷³ L'entre-destruction des plus et des moins peut être saisie différemment selon le cadre général du calcul différentiel : quand on dit qu'un point « tend » vers un autre à coups de dx et des dy (les quantités auxiliaires), il se déplace vers lui (les distances réellement parcourues : dx , dy) en même temps qu'il ne se déplace pas (les dx et les dy étant infiniment petits, on peut les négliger, et considérer que le point qui tend vers l'autre n'a pas « bougé »).

citoyen sur le bien commun) et si cette erreur rabaisse la compétence moyenne légèrement en dessous de .5, le dispositif condorcetien ne peut – en présence de grands nombres – qu'accélérer/augmenter l'erreur individuelle moyenne comme erreur collective massive : le dispositif condorcetien ne peut que transformer un peuple de mi-anges mi-diables, en moyenne *un peu* plus diabolique(s) qu'angélique(s), et très nombreux – en peuple de diables. Ce serait le deuxième visage (plus sombre) du théorème condorcetien, sur lequel je reviendrai plus tard, avec Waldron.

vi) Il n'y a pas de base condorcetienne pour la non-communication rousseauiste (pré)délibérative et une communication (pré)délibérative peut accroître la compétence des votants, croissance épistémique que le vote condorcetien prolongera sur une deuxième spirale de croissance épistémique⁷⁴.

Rousseau is held by Grofman & Feld to see 'the "deliberative process" as one taking place within individuals rather than in terms of a process of a group debate'. And they say, 'Each voter is polled about his independently reached choice, without any group deliberation'. Their text is not entirely determinate on this point, but there is some reason to think Grofman and Feld may have taken Rousseau to be claiming that voters *ought not* to have any communication themselves regarding the issues to be voted on. This would seem to concede too much to the totalitarian, anti-civil liberties, interpretations of Rousseau. *Too much* because it is not demanded by the text. Rousseau says only that *if* there were no communication (and other conditions met), the procedure would be infallible. This does not imply that noncommunication is a necessary condition for discovery of the general will. In fact, it does not even imply that it is necessary for *infallibility* of the discovery process, though Rousseau may well believe this. (...) deference is the culprit, not communication. The notion of deference is hard to make precise ; but where there is no communication, there certainly can be no deference nor any of its ill effects. However, if deference can be avoided, communication would seem to have advantages from a Condorcetian perspective. Increasing the information of a nondeferential voter would tend to increase the voter's competence, and this can only increase the chances of the group's ascertaining the general will. A Condorcetian reading would be embarrassed if Rousseau had criticized public deliberation about voting. (...) a Rousseauian theory must place great weight on individual independence ; but if it is to remain Rousseauian, independence must be distinguished from asociality (Estlund 1989 : 1320).

vi') D'une part, il ne peut pas y avoir de base condorcetienne pour la non-communication rousseauiste pour la simple raison que celle-ci est d'abord et avant tout une condition de l'effectuation de c1, et moins une condition de l'effectuation du scénario non-infinitésimal, le seul scénario rousseauiste sur lequel l'interprétation condorcetienne peut avoir prise (a2). Et

⁷⁴ C'est la problématique de la double croissance épistémique – voir séquence précédente (II).

même si la contrainte portant sur la non-communication est implicitement (mais très implicitement) reconduite dans ce scénario non-infinitéesimal, elle y vise à empêcher la formation des brigues particularistes arithmétiques, selon la logique différentielle de c1, et non pas à assurer l'indépendance épistémique des votants, selon la logique condorcetienne de a2. D'autre part, même s'il est intuitivement plausible d'associer délibération (proprement dite) et possibilité de croissance épistémique avant le vote condorcetien, il n'est pas du tout clair quelle est la quantité d'influence (des votants les uns sur les autres) que le théorème du jury peut supporter ou admettre ; mais, encore une fois, cela ne regarde que l'applicabilité du théorème du jury, et non pas Rousseau lui-même, car pour lui la communication (fatalement déformatrice) est le mal par excellence moins dans le scénario non-infinitéesimal (où peut s'appliquer le théorème du jury : a2) que dans c1.

En même temps, la non-communication n'est pas seulement une condition nécessaire pour que la volonté générale n'erre et ne se trompe pas, mais une condition nécessaire de sa production tout court (c1). Information (solitaire) et non-communication visent dans c1 à réconcilier autonomie individuelle et coopération sociale : ce n'est que par le biais de cette apparente asocialité que peut être réalisée la vraie coopération en vue du bien commun. Les fondements différentiels ou algébriques de ces soucis sont implicitement reconduits dans le scénario non-infinitéesimal (a2), même s'ils y sont finalisés de manière arithmétique (vote), scénario qui, ne fût-ce que pour cette raison différentielle (et non pas condorcetienne), peut être vu comme tout aussi solitaire-mutiste, tout aussi préoccupé par l'autonomie individuelle, tout aussi faussement asocial que c1⁷⁵. (Et d'ailleurs les deux scénarios ne seraient-ils pas justement deux répliques opposées et symétriques, selon les deux séries différenciées de l'homme et du citoyen, d'un même schéma originaire c'est-à-dire rustique de coopération quasi-muette des individus autonomes ?). Grofman & Feld ont vu juste (malgré eux), mais dans leur réponse (1989) aux ajustements critiques proposés par Estlund (et par Waldron), ils questionnent la possibilité que le vote condorcetien soit

⁷⁵ On observe que l'opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique dans c1 (et par translation dans c2 et c1 + c2) s'éloigne un peu de l'idéal mutiste et solitaire du procédé mathématique en ce qu'elle introduit un minimum de communication, la simple déclaration des avis (qui est déjà une forme de communication) s'y voyant prolongée dans les déplacements plus proprement communicationnels (sans transformation communicationnelle toutefois) des préférences selon le jeu de l'accord et du désaccord qui secoue la chaîne délibérative, déplacements (plus proprement) communicationnels demandés par le passage de la structure d'un accord (formellement vide) à son contenu proprement dit.

précédé par une délibération (proprement dite) et, surtout, ils retirent la proposition (juste) portant sur le caractère non-délibératif des délibérations rousseauistes⁷⁶.

Pour Waldron,

vii) Le théorème du jury de Condorcet a deux visages : l'un positif, l'autre négatif ; en soi, il est neutre, les raisons pour l'optimisme étant contrebalancées par les raisons pour le pessimisme ; l'interprétation condorcetienne de Rousseau doit trouver par conséquent les raisons pour l'optimisme épistémique chez Rousseau lui-même :

The first thing to note about the Condorcet theorem is the importance of the assumption that average voter competence is greater than .5. The theorem does *not* make group competence an increasing function of average member competence for *any* value of the latter. The same reasoning that yields Condorcetian optimism about the general will also yields the conclusion that if average voter competence dips below .5, majority competence tends towards zero as group size increases. In other words, the theorem is one that faces two ways : it provides reason for optimism about voting if individual voters are on average more likely to be correct than not ; but it provides reason for pessimism if on average they are more likely to choose incorrectly. (...) Now although Grofman and Feld mention Rousseau's belief that popular voting on matter of the general will occasionally be mistaken (*Social Contract* 2.3), they offer Condorcet's theorem as an interpretation of what they take to be his confidence that in *most* cases the vote of a popular assembly will coincide with the general will. But since, as I have pointed out, the Condorcet theorem faces both ways, it cannot by itself provide an interpretation of this confidence unless there are reason to attribute to Rousseau an independently grounded belief that average voter competence in a citizen assembly will be higher than .5 (Waldron 1989 : 1323)

vii') Il y a même chez Condorcet des raisons pour le pessimisme : « Or cette hypothèse de $e > v$ » (erreur plus grande que la vérité, c'est-à-dire compétence moyenne en dessous de .5) « n'est point absurde ; il y a un grand nombre de questions importantes compliquées, ou soumises à l'empire des préjugés et des passions, sur lesquelles il est probable qu'un homme peu instruit prendra une opinion erronée. Il y a donc un grand nombre de points sur lesquels il arrivera que plus on multipliera le nombre des votants, plus il y aura lieu de craindre d'obtenir, à la pluralité, une décision contraire à la vérité » dit Condorcet dans son *Essai* pour conclure dans une note

⁷⁶ « The view that Rousseau was antideliberative, which Estlund wrongly attributes to us, does seem to be held by Walzer (1983). The 'intent of Rousseau's argument' that the citizens would always reach a good decision if, 'being furnished with adequate information, ... [they] had no communication with one another', Walzer states, is to 'eliminate meetings altogether and ban the clubs and parties that politicians organize to make persuasiveness effective. ... Then, each individual would think only his own thoughts'. (...) But Walzer then goes to reject this view

sombre : « en sorte qu'une constitution purement démocratique sera la plus mauvaise de toutes pour tous les objets sur lesquels le peuple ne connaîtra point la vérité » (Condorcet 1974 : 155-156). Certes, il est encore là dans la première phase de la construction de son modèle, celle qui demande que tous les votants aient la même compétence ; vu la plausibilité de l'hypothèse $e > v$, Condorcet restreint l'applicabilité du modèle (fonctionnant à compétences égales) à quatre situations, dont les premières deux assurent l'égale distribution des Lumières dans les compétences individuelles et dont les deux autres assurent l'éclairage de la volonté générale, soit dans son objet (la loi proposée), soit en fournissant aux estimations individuelles de la volonté générale une base sûre : l'intérêt particulier privé.

La première situation est donnée par « le premier état des sociétés, où une ignorance égale rend tous les hommes à peu près également éclairés » – et on a sans doute reconnu les affinités de cette situation avec l'instanciation rousseauiste rustique des troupes paysannes « délibérant » sous le chêne –, la deuxième est celle dans laquelle « par le progrès des Lumières, il y aurait une grande égalité entre les esprits, quant à la justesse de leurs jugements et à la vérité des principes d'après lesquels ils régleraient leur conduite » (*id.* : 75).

La troisième situation est une synthèse entre la problématique rousseauiste du Législateur et le scénario rousseauiste épistémique (a2), synthèse qui renvoie en même temps à certains éléments de la première situation et donc de l'instanciation rousseauiste rustique :

Le seul moyen de remédier à cet inconvénient, sans nuire au droit du peuple, serait, lorsqu'il est question de faire une loi sur quelque'un de ces objets – au sujet desquels $e > v$ –, d'accorder à un corps d'hommes éclairés la prérogative de proposer la loi (problématique du Législateur – multiple), et de donner à cette loi la sanction dont elle a besoin, en demandant à l'assemblée populaire, non si la loi est utile ou dangereuse, mais s'il ne s'y trouve rien de contraire à la justice, aux premiers droits des hommes – l'exacte réplique condorcetienne de ce que Rousseau pose dans son propre scénario épistémique (a2) [Quand on propose une loi dans l'assemblée du peuple, ce qu'on leur demande n'est pas précisément s'ils approuvent la proposition ou s'ils la rejettent, mais si elle est conforme ou non à la volonté générale qui est la leur] ; encore ce remède ne peut-il être utile qu'en supposant dans chaque Votant de la bonne foi, la plus grande confiance en ses chefs – législateurs –, et une connaissance assez nette des principes de la justice, pour que de vaines subtilités ne puissent pas l'ébranler – réplique de la simplicité rustique rousseauiste [Les hommes droits et

as impractical, noting that information adequate for judgment cannot be provided except by allowing communication » (Grofman & Feld 1989 : 1337, citant Walzer 1983 : 306).

simples sont difficiles à tromper à cause de leur simplicité, les leurres, les prétextes raffinés ne leur en imposent point ; ils ne sont pas même assez fins pour être dupes]. Une démocratie pure ne peut donc être bonne que pour un peuple très instruit – deuxième situation –, c'est-à-dire, tel qu'il n'en a encore existé aucun, du moins parmi les grands peuples – autre écho rousseauiste (*id.* : 156 ; c'est moi qui souligne).

La quatrième situation, recommandant le recours aux intérêts particuliers le plus immédiatement visibles des/aux votants et pouvant logiquement composer avec la première situation – et, justement, dans le scénario délibératif rustique rousseauiste les intérêts particuliers identiques sont identiques à l'intérêt général –, semble réaliser une autre synthèse inédite, cette fois-ci entre des éléments provenant de a2 et de c1, c'est-à-dire des scénarios rousseauistes dont l'opposition nous intéresse ici : « Dans tout autre cas la forme démocratique ne doit embrasser que *les objets sur lesquels les hommes noninstruits peuvent prononcer en connaissance de cause, comme ceux qui intéressent la sûreté personnelle, ceux où un intérêt personnel direct et évident, peut dicter le jugement* (*id.* : 156 ; c'est moi qui souligne). D'une part, on remarque l'affinité profonde entre cette dernière proposition condorcetienne et ce que dans la première partie on a appelé « la ruse du scénario infinitésimal élargi » (ou, selon la terminologie de cette deuxième partie, la ruse de c1 + c2), là où la volonté générale semblait faire un détour par la visibilité mieux assurée des intérêts particuliers privés pour pallier au déficit de figurabilité des estimations individuelles du bien commun. D'autre part, on a vu que cette synthèse de c1 et de a2 ne peut être faite que dans le sens de c1, par la construction des scénarios c2 et c1 + c2 – et même là a2 ne se laisse pas réduire si facilement –, et non pas dans le sens contraire de a2, comme le suggère la piste condorcetienne.

Dans la deuxième étape de la construction de son modèle, Condorcet introduit quatre causes de $e > v$ (l'intérêt particulier privé, les passions, la corruption et l'erreur), ce qui destablit l'hypothèse de l'égalité des Lumières – d'où la correction du modèle par la (re)considération de la compétence individuelle (désormais une variable aléatoire) et de l'hypothèse de l'indépendance des votants (calcul de l'influence des votants les uns sur les autres). Mais si le modèle ainsi élargi peut mieux s'appliquer aux situations réelles, les quatre situations que l'on a vues ne sont pas éliminées – elles restent des cas particuliers de l'applicabilité du modèle.

Ce détour par le travail condorcetien des intuitions rousseauistes⁷⁷ permet de mieux revenir à Waldron :

vii) Rousseau semble pessimiste quant à la possibilité que la compétence moyenne des citoyens soit supérieure à .5 (en conditions de grands nombres) :

As a matter of fact, it seems that Rousseau did not hold such belief. Certainly, he was pessimistic about the chances of citizens' being able competently to address questions of the general good in large and populous societies (*Social Contract* 2.9). There are good reasons for this pessimism. First, the more populous a country, the more complex the issues that arise and the less clear and evident the solutions. The point made earlier about preconceptions obviously applies more acutely the more complex the social problems that have to be faced are. Secondly, Rousseau suggests that an increase in size may make difficult for voters to identify with the general good in such a way as to prevent their decision making from being distorted by bias and self-interest : 'Each individual, having no taste for any other plan of government than that which suits his particular interest, finds it difficult to realize the advantages he might hope to draw from the continual privations good laws impose' (*Social Contract* 2.7) (Waldron 1989 : 1323).

vii') En tant que tel, le deuxième élément ne tient pas, car Waldron cite du chapitre dédié au Législateur, qui n'est pas en rapport direct avec le mépris rousseauiste des « monstrueuses » (et populeuses) « sociétés modernes ». On a vu plus haut la piste proposée par Waldron de tenir, dans le scénario rousseauiste épistémique (a2), les estimations individuelles de la volonté générale comme des intérêts particuliers (privés) généralisables, ce qui n'est pas possible dans le contexte rousseauiste, mais fait écho au travail condorcetien des propositions rousseauistes (quatrième situation). Or, c'est grâce à cette piste que Waldron essaie de consolider le deuxième élément :

vii) « If increasing population size makes it more difficult for voters, with the best will in the world, to discern which of their interests are common to their fellow citizens » – les intérêts généralisables –, « it is all the more likely that they will come up with incorrect answers when they (think they) are addressing themselves to questions of the general good » (*id.* : 1323-1324).

vii') Ceci n'est plausible que si l'on accepte dans a2 la piste des intérêts généralisables ; mais nulle part dans le scénario épistémique (a2) Rousseau ne demande aux citoyens de

⁷⁷ Je n'ai fait ici qu'indiquer des pistes de lecture rousseauiste de Condorcet, qui mériteraient d'être exploitées dans un travail séparé.

s'appuyer dans leurs estimations individuelles de la volonté générale sur leurs intérêts particuliers privés, tout comme nulle part dans le scénario algébrique (c1) Rousseau ne demande aux hommes d'ouvrir leurs intérêts particuliers privés vers quelque chose qui ressemble à une estimation de la volonté générale : c'est la procédure algébrique elle-même qui produit un tel intérêt généralisable à partir des intérêts particuliers privés. Et s'il peut y avoir contamination des deux scénarios, elle n'est possible que dans un seul sens (de c1 vers a2), et même là – à travers la construction des scénarios nouveaux, qui ne se retrouvent pas dans le texte rousseauiste : c2 et c1 + c2.

vii) Waldron indique aussi un troisième élément qui pointe vers ce qui plus haut a été esquissé comme possible lecture pessimiste de Condorcet lui-même – la probabilité que la compétence moyenne soit en dessous de .5 augmente avec le nombre des votants :

'A very numerous assembly cannot be composed of very enlightened men. It is even probable that those comprising this assembly will on many matters combine great ignorance with many prejudices. Thus there will be a great number of questions on which the probability of the truth of each voter will be below $\frac{1}{2}$. It follows that the more numerous the assembly, the more it will be exposed to the risk of making false decisions' (Condorcet 1976 : 49). This, of course, is most interesting. The Condorcet theorem states that where average voter competence exceeds .5, the more numerous the assembly, the greater the probability that a majority decision will be right. But the present observation tells us that the more numerous the assembly, the lower the competence of voters on average is likely to be (*id.* : 1324).

vii') En soi, encore une fois, cet élément ne peut pas expliquer le pessimisme de Rousseau concernant la compétence moyenne en conditions de grands nombres vu que Waldron n'y mobilise que la remarque rousseauiste portant sur « the common herd », qui provient du chapitre dédié au Législateur, qui n'est pas en rapport direct avec la problématique des peuplées nations modernes. Mais le raffinement de cet élément suggère à la fois un pessimisme condorcetien et un non-optimisme rousseauiste concernant la compétence moyenne *indifféremment* de la taille de la communauté politique, de la présence ou de l'absence des grands nombres :

Although there is no reason to think that mathematically, the two factors exactly cancel one another out, still, it is worth noting that the very thing that enhances majority competence, given a fair level of average competence, tends also and independently to reduce average competence. There are good reasons, then, for being *pessimistic rather than optimistic about the application of the Condorcet theorem to a political assembly in a society of any size*. And, in fact, Rousseau did not

exhibit the wholehearted optimism about majoritarian outcomes that Grofman and Feld impute to him (id : 1324 ; c'est moi qui souligne).

Le non-optimisme rousseauiste est assis à partir d'un passage tiré encore une fois de la problématique du Législateur (introduction de la nécessité du Législateur)⁷⁸ :

By definition, the general will is always correct ; but even when they turn their attention purely to that end, the people, on Rousseau's account, are unlikely to get right : '(...) How can a blind multitude, which often does not know what it wills, because it rarely knows what is good for it, carry out for itself so great and difficult an enterprise as a system of legislation ? *Of itself the people wills always the good, but of itself it by no means always sees it.* The general will is always upright, but the judgment which guides it is not always enlightened' (*Social Contract* 2.6 ; emphasis added). The sentence emphasized makes it clear, I think, that the source of error is *not* that voters are asking the wrong question – comme chez Estlund – (and therefore coming up with, say, the will of all rather than the general will), they are asking themselves the right question (What is for the general good ?). But Rousseau simply has no confidence that real-world voters addressing this question will come up with the right answers (*id.* : 1324).

vii') Sans plus entrer de nouveau dans la discussion des liens entre l'errance de la volonté générale conduisant au scénario du Législateur et l'errance de la volonté générale conduisant au scénario algébrique (c1), et sans plus s'interroger si la problématique du Législateur peut servir de base sûre pour dégager la vision rousseauiste de la volonté générale, on peut dire en grandes lignes que l'assertion de Waldron sur le non-optimisme rousseauiste concernant la compétence épistémique moyenne du citoyen, même sans la présence des grands nombres – en conditions de grands nombres le non-optimisme tournerait en pur pessimisme –, est des plus plausibles. Ce qui ne fait que recommander encore une fois la (ruse de la) sommation algébrique des différences entre les intérêts particuliers privés (c1), car ce scénario ne fait aucun recours aux compétences épistémiques des participants tout en étant neutre par rapport à la philosophie rousseauiste du malheur, source de tous les pessimismes et les non-optimismes rousseauistes, ou encore le scénario infinitésimal élargi (c1 + c2), avec son détour (ruse) par la figurabilité mieux assurée des intérêts particuliers privés. [Ce qui recommandera également c2, car on montrera plus loin qu'il peut fournir une croissance épistémique même si la compétence moyenne est en dessous de .5 –

⁷⁸ Voir pour tous ces aspects la première partie, notamment la séquence IV.

ce que le dispositif condorcetien ne peut pas –, croissance épistémique qui soit en plus réelle – et non pas formelle, résultant du pur jeu des nombres ; voir deuxième partie de cette séquence III].

vii) Il y a quatre stratégies possibles pour accroître la compétence épistémique moyenne dans une cité rousseauiste : a) limiter les questions à celles au sujet desquelles un intérêt particulier privé direct peut éclairer les esprits (solution proposée par Condorcet – voir plus haut la quatrième situation condorcetienne – et exploitée par Waldron dans le sens des intérêts généralisables) ; b) limiter la participation au choix des représentants (solution proposée par Condorcet, mais que Rousseau ne pourrait que refuser) ; c) recourir à un Législateur (solution rousseauiste, dont on retrouve les échos chez Condorcet – voir plus haut la troisième situation condorcetienne) ; d) permettre la délibération.

vii') J'ai montré que a) n'est pas possible dans le contexte rousseauiste ; b) est exclue par Rousseau (refus de la représentation), alors que c) ne constitue pas à proprement parler une solution ; d) est également peu probable dans le contexte rousseauiste et ses relations avec le théorème du jury lui-même sont loin d'être établies, bien qu'en soi l'hypothèse d'une croissance plus proprement délibérative de la compétence moyenne avant – et dans certains cas rendant possible – la croissance épistémique condorcetienne semble plausible⁷⁹. [Comme déjà suggéré, je montrerai plus loin qu'à la différence du théorème condorcetien ce que j'ai dégagé comme scénario algébrique républicain (c2) comporte la possibilité inédite d'une croissance épistémique collective sans croissance épistémique préalable de la compétence moyenne en dessus de .5 – ce qui débouchera sur une cinquième stratégie, d'inspiration rousseauiste, non pas d'accroître la compétence moyenne, mais d'atténuer le non-optimisme épistémique rousseauiste]. La stratégie d) n'est pas sans rouvrir le point vi), lié au caractère non-délibératif des délibérations rousseauistes :

vi) Waldron reproche à Grofman & Feld d'avoir exagéré le mutisme et l'atomisme solitaire du vote rousseauiste (ce qui me semble être une reproche injuste même pour ce qui est de a2 où, à la différence de c1, la non-communication n'est pas explicitement requise⁸⁰) et de les avoir en quelque sorte extrapolés sur Condorcet comme exigence – d'indépendance (des votants)

⁷⁹ À condition bien sûr que la croissance épistémique délibérative ait lieu selon le standard épistémique externe et non-procéduraliste de l'agrégation arithmétique condorcetienne – voir séquence II de cette deuxième partie.

⁸⁰ Mais elle y est implicitement reconduite, via l'espace de tensions entre les solutions.

– du théorème lui même (ou à l'inverse d'avoir mal-interprété cette exigence d'indépendance pour ensuite l'extrapoler sur Rousseau) : « (...) Grofman and Feld have exaggerated the atomism of voter deliberation required for a Condorcetian interpretation of Rousseau's political theory. By misinterpreting the independence condition, they make Rousseauian politics, on this interpretation, look much less attractive as a conception of collective choice than it has to » (*id.* : 1328). D'une part, le théorème de Condorcet ne demanderait pas vraiment cela – « It does not matter, for Condorcet's argument, whether or not individual *competences* are independent of one another. His theorem makes group competence a function of average individual competence irrespective of how the latter is generated » (*id.* : 1327) – et, d'autre part, bien qu'un certain type d'influence des votants les uns sur les autres (la communication déformatrice, liée aux factions rousseauistes) puisse compromettre l'effectuation condorcetienne, l'influence rationnelle-argumentative unilatérale (y persuade x, à l'aide des raisons, du bien-fondé de sa position) et surtout mutuelle (x et y modifient leurs positions dans un dialogue rationnel qui *peut* être synonyme de croissance épistémique des compétences respectives de x et de y) ne serait pas assimilable à l'influence par une communication déformatrice de type rousseauiste.

Dans leur réponse aux ajustements critiques proposés par Estlund et Waldron, Grofman & Feld (1989) restreignent l'exigence condorcetienne d'indépendance à une signification essentiellement technique – « that voter *i* makes a correct choice will not be affected by whether or not voter *j* has made (or will make) a correct choice » (Grofman & Feld 1989 : 1338) –, retirent conséquemment, comme on l'a vu, la proposition portant sur le caractère non-délibératif des délibérations rousseauistes, tout en s'ouvrant – dubitativement – vers l'idée d'une croissance (éventuelle) de la compétence moyenne par une délibération avant le vote : « (...) Waldron believes that deliberation may improve individual judgmental accuracies to the point that assuming a mean competence of .5 may not be unreasonable. While we, too, find this line of reasoning quite plausible, we have to express our fears that there is only limited empirical evidence that deliberation improves outcomes beyond the purely statistical effect produced by the law of large numbers when initial mean competence in the group exceeds one-half. As noted

above, deliberation can have a variety of effects, some positive, and some negative » (*id.* : 1334)⁸¹.

vi') Ces ajustements ne concernent encore une fois que Condorcet – et même là il n'est pas clair quelle quantité et quel type d'influence le théorème peut supporter⁸². Du côté de Rousseau, je crois avoir rendu un peu plus attirantes les propositions rousseauistes pourtant sur le mutisme solitaire et l'autisme atomiste (c1, mais aussi a2) en introduisant, dans l'opérationnalisation comme procédures des procédés algébriques c1, c2 (réplique algébrique de a2) et c1 + c2, un minimum de participation communicationnelle, bien que cette communication n'y puisse être introduite que dans une fourche très étroite, dans la boucle algébrique que l'agrégation fait avec elle-même.

En grandes lignes, les ajustements critiques proposés par Estlund et Waldron ne sont donc pas en mesure de renforcer les prétentions de l'interprétation condorcetienne du *Contrat Social* à fournir la bonne figure de la volonté générale chez Rousseau ou de sortir la théorie (rousseauiste) de la volonté générale ainsi dégagée de sa trop radicale partialité discriminante : ils peuvent tout au plus rendre plus attirant le dispositif condorcetien – qu'il s'agit maintenant de confronter, dans son effectuation à l'intérieur de l'agrégation arithmétique républicaine (a2), avec ce que j'ai dégagé comme scénario agrégatif algébrique républicain (c2).

2) Il y a certes plusieurs problèmes avec le théorème de Condorcet :

One obvious difficulty is that the result assumes that voters are, on average, better than random with respect to the issue in question. This is far from obvious. Second, the Jury Theorem assumes that each voter's input is statistically independent of the votes of others, a condition that might be widely violated in real democracies. Third, the Jury Theorem applies only to dichotomous choices, those that take the form of yes/no, or better/worse, etc., while political choices do not obviously take this form. Fourth, the Rousseauian use of the Jury Theorem still assumes that there is such a thing as the general will or the common good. It is natural to suppose that this must be some

⁸¹ Logiquement, les craintes devraient être celles liées à l'absence de preuves empiriques sur une possible croissance – délibérative – de la compétence moyenne en dessus de .5 (rendant ainsi possible l'effet purement statistique de la loi des grands nombres), et non pas celles liées à l'absence de preuves empiriques sur une possible amélioration délibérative des résultats au-delà de l'effet purement statistique de la loi des grands nombres.

⁸² « (...) there are still many questions about what kinds and degrees of mutual influence or similarity among voters are compatible with the Jury Theorem's assumption that voters are independent. Independence is not automatically defeated by mutual influence as has often been thought » – proposition à laquelle souscrirait sans doute Waldron (1989) –, « but whether actual patterns of influence are within allowable bounds is presently not well understood » (Estlund 1997).

mathematical function of the interest – or the informed, post-deliberation interest – of individuals. But in that case the argument, in social choice theory, that there is no such function that meets all necessary normative criteria, must be confronted at this deeper constitutive level (Estlund 2002: 25)⁸³

Dans ce qui suit je ne m'intéresserai en grandes lignes qu'au premier problème, reformulé comme impossibilité pour le théorème d'apporter une croissance épistémique si la compétence moyenne est en dessous de .5, et prendrai pour acquis, à des fins heuristiques, d'une part, que les Lumières sont inégalement distribuées dans le corps délibérant (de a2), ce qui constitue une hypothèse de travail réaliste (les compétences individuelles ne sont pas toutes égales entre elles) et, d'autre part, via la troisième difficulté, que la question posée à la communauté politique (dans a2) a une forme binaire (laquelle des deux propositions de politiques – A et B – présentées sert le mieux le bien commun), comme Condorcet lui-même le demande d'ailleurs dans son *Essai*, et qu'il y a une réponse objectivement correcte (disons : B) à cette question⁸⁴.

Mais la véritable difficulté dont il sera question ici est celle à laquelle se heurte une confrontation entre a2 et c2 : la difficulté de la traduction l'un dans l'autre du langage des probabilités et du langage arithmétique-algébrique. Pour la surmonter, il faut procéder en plusieurs (petits) pas :

Begin with the fact that while a fair coin flipped a few times is not likely to produce a very equal head/tail ratio, with more tosses ratio becomes more even. With just a few tosses, an outcome of, say 70% heads, 30% tails would not be shocking. But with many tosses of a fair coin, a 70/30 split is almost out of question. With enough tosses it becomes certain that the division will be almost exactly 50/50. This 'Law of Large Numbers', is the core proof of the Jury Theorem. Let us proceed in several small steps: first, change the coin from a fair one, to one weighted slightly in favor of heads, so in each toss it has a 51% chance of being heads. Now with enough tosses the percentage of heads is certain to be almost exactly 51%. The more tosses, the closer to exactly 51% it is likely to be. Now obviously the same would be true if instead of one coin flipped repeatedly, we considered many coins, all weighted the same way, each having a 51% chance of coming up heads. The more coins we flipped, the closer the frequency of heads would come to exactly 51%. Now, the same obviously would be true if we had individual voters instead of coins, where each will say either 'heads' or 'tails' but each has a 51% chance of saying 'heads'. The more such voters, the closer the frequency of 'heads' answers would come to exactly 51%. Here is the payoff: if the frequency of 'heads' is bound to be almost exactly 51%, then, of course, it is even more certain to

⁸³ D'une part, le deuxième et le troisième problèmes sont utilisés par Estlund (1997) pour affaiblir l'infailibilité du théorème selon les exigences de son procéduralisme épistémique (à teneur épistémique modérée) – voir séquence II de cette deuxième partie. D'autre part, c1 tout comme c2 et c1 + c2, c'est-à-dire ce que j'ai (re)construit comme scénarios agrégatifs algébriques, prétendent dégager le bien commun et la volonté générale à travers l'intégration – la somme des différences – des préférences et doivent par conséquent eux aussi être confrontés au fameux théorème de l'impossibilité de Arrow (ce ne peut être fait dans le cadre de ce travail).

⁸⁴ Pas besoin donc de demander aux participants de classer deux par deux un certain nombre d'alternatives, comme dans un usage « social choice theory » du théorème de Condorcet.

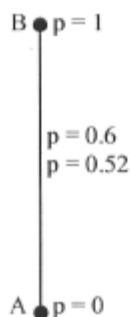
be over 50%. So the chance that at least a majority will say 'heads' is astronomical if the group is large, and it gets higher with the size of the group. It is also plainly higher if instead of 51%, each voter (or coin) has an even higher chance of saying 'heads', say 55% or 75%. So if voters each have an individual likelihood above 50% (call it $(50 + n)\%$) of giving the correct answer (whatever it is) to a dichotomous choice (heads/tails, yes/no, true/false, better/worse, etc.), then in a large group the percentage giving the correct answer is bound to be exceedingly close to $(50 + n)\%$. Therefore, the chance that it will be *at least 50%*, is even higher, approximating certainty as the group gets larger or the voters are better. In summary, if voters are all 51% likely to be correct, then in a large number of voters it is almost certain that almost exactly 51% will be correct, and so even more certain that more than 50% will be correct. The results are very much the same if we weaken the assumption that all voters have the same competence, but assume only an average competence above 50%, so long as the individual competences that produce this average are distributed normally around the average. Abnormal distribution change the results significantly, sometimes for better, sometimes for worse (Estlund 2002: 24-25).

Deux anomalies du théorème méritent d'être mentionnées. Quand la distribution des compétences n'est pas symétrique *et* les grands nombres laissent la place aux petits nombres, le théorème du jury de Condorcet donne des résultats bizarres : pour une compétence moyenne en dessous de .5, la compétence collective (P_n) peut être supérieure à .5, et à l'inverse, comme le démontrent les cas suivants : pour la distribution de compétences (1, 1, 0.2, 0.2, 0.2), la compétence moyenne est de 0.52, alors que la compétence collective est de 0.488, pour la distribution de compétences (1, 0.28, 0.28), la compétence moyenne est toujours de 0.52, alors que la compétence collective est de 0.4816 ; à l'inverse, pour la distribution de compétences (0.8, 0.8, 0.8, 0, 0), la compétence moyenne est de 0.48, alors que la compétence collective est de 0.512 (Owen, Grofman & Feld 1989 : 3, reprenant Grofman, Owen & Feld 1982).

En présence à la fois de grands nombres *et* d'une distribution symétrique des compétences, quand la compétence moyenne (p_m) est exactement .5, la compétence collective (P_n) est instable, le théorème donnant toujours des résultats bizarres – « the quite paradoxical result that groups which are on average 'half-wits' ($p_m = 1/2$) can generate a group judgmental competence anywhere from 0.39 to 0.61 – a result which does not 'go away' with increasing n » (Owen, Grofman & Feld 1989 : 4).

Laissant provisoirement de côté ces anomalies, on a vu (avec Estlund) que le théorème du jury postule, en présence de grands nombres, une corrélation entre les niveaux intensif et extensif de la distribution des compétences : si *intensivement* les participants ont en moyenne une compétence de 0.52 (52% chances de donner la bonne réponse B, 48 % chances de donner

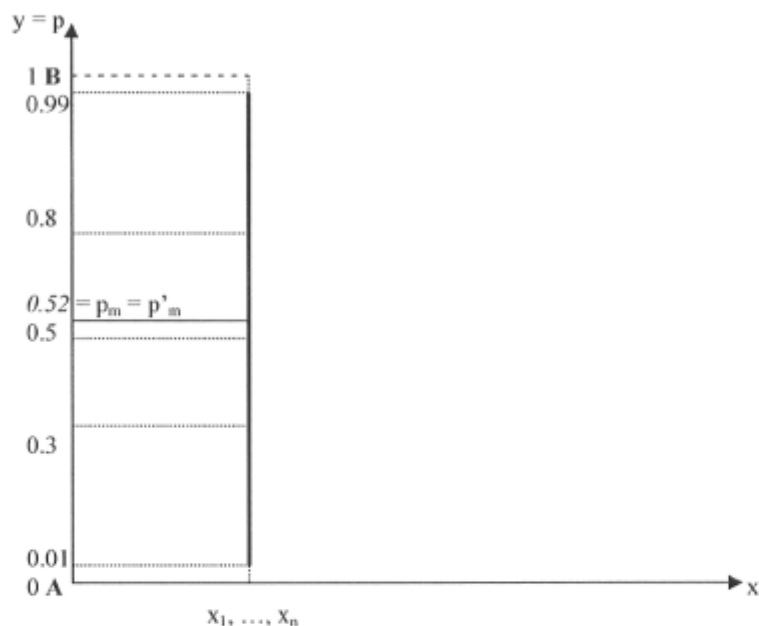
comme réponse A, la mauvaise réponse), alors, à supposer que la distribution est symétrique par rapport à la moyenne, si n (le nombre de votants) est suffisamment grand, il est presque certain qu'*extensivement* à peu près 52% des participants donneront la réponse correcte (B). Est-ce qu'une réécriture en termes différentiels de cette corrélation est possible ? Qu'est-ce que signifie en termes algébrico-arithmétiques que quelqu'un a 5.2 chances sur 10 de donner la bonne réponse ($p = 0.52$), ou 0 chances sur 10 ($p = 0$), ou encore 10 chances sur 10 ($p = 1$) ? Une telle réécriture ne peut qu'allouer tout simplement la valeur 1 à la (pro)position B (la réponse correcte) et respectivement la valeur 0 à la (pro)position A (la mauvaise réponse) ; dire qu'un participant dans le scénario a2 a 100% chances de donner la bonne réponse, c'est-à-dire qu'il a la compétence $p = 1$, revient en grandes lignes à dire que ce participant aurait proposé par lui-même la (pro)position B, dont la valeur est 1 ; à l'inverse, dire qu'un participant dans ce scénario a2 a 0% chances de donner la bonne réponse ($p = 0$), ou 100% chances de donner la mauvaise réponse, c'est dire que A est la (pro)position que lui-même aurait proposée. Ainsi fixées, les deux limites de l'agrégation condorcetienne permettent de situer rapidement toute compétence différente de 0 ou de 1 : si l'on a à situer une compétence égale à 0.6 ou encore à 0.52, on peut la concevoir comme étant la valeur (sur une échelle de 0 à 1) de la (pro)position – différente de A et de B, mais plus proche de B – qu'un participant préférerait (et à laquelle il aurait pensé par lui-même) s'il n'avait pas à choisir entre A et B ; ce qui revient à dire que s'il avait à voter 10 fois, à choisir 10 fois entre A et B, c'est-à-dire à se déplacer de sa préférence vers l'une ou l'autre des deux positions réellement proposées sans modifier sa propre préférence, conformément à l'agrégation, il se déplacerait vers le pôle B, en choisissant B, 6 fois (respectivement 5.2 fois) sur 10 et vers le pôle A, en choisissant A, 4 fois (respectivement 4.8 fois) sur 10.



La distribution des compétences du vote condorcetien est ainsi partiellement réécrite dans les termes de la distribution des préférences (républicaines) extensivement micro-différentes du scénario de l'agrégation arithmétique procédurale (vote : a2), A et B étant les positions autour desquelles a lieu proprement dit l'agrégation arithmétique selon la dynamique de la différence unique. Mais encore faut-il distribuer ces compétences selon les deux axes x et y du modèle algébrique-arithmétique. Or, les participants doivent répondre à une question du type « laquelle des deux propositions de politiques A et B sert le mieux l'intérêt général », question qui sous-entend la question connexe « laquelle des deux propositions de politiques A et B satisfait le mieux vos estimations individuelles de cet intérêt général », à cette nuance importante que la compétence des participants tout comme la compétence collective sont définies par rapport à A et B. La piste la plus évidente est de considérer, du moins dans une première étape, la distribution des compétences condorcetiennes comme distribution de préférences extensivement micro-différentes selon l'axe des y (seulement) : s'il est vrai que ce n'est que par la confrontation entre la satisfaction, envisagée intrasubjectivement, de sa propre estimation individuelle du bien commun, et l'offre (perçue toujours intrasubjectivement) de satisfaction de ces estimations individuelles véhiculée par une proposition de politique (A ou B) qu'un participant peut se raccorder à une position (A) ou à une autre (B), rien n'empêche de mettre l'accent, du moins dans cette phase provisoire, sur sa compétence à choisir une politique (axe des y), peu importe la compétence de son estimation individuelle (axes des x) par rapport à la bonne réponse (elle peut même être à l'opposé de ce qui constituerait une bonne réponse selon les x tant qu'elle débouche sur la bonne réponse selon les y), bien que ce choix de politique passe par ces estimations individuelles de l'intérêt général (les x). La simplicité des calculs plaide décisivement en faveur de l'élimination (provisoire) des x – à (ré)introduire, dans des raffinements ultérieurs du modèle, en vue d'une (re)distribution des compétences condorcetiennes selon les deux axes x et y des préférences différentielles. [La distribution des compétences selon l'axe des y seulement est similaire à la distribution des préférences dans l'exemple de la petite communauté de 5 membres ayant tous le même intérêt particulier privé ou la même estimation individuelle de la volonté générale mais différant entre eux selon 5 positions (différentes) concernant la satisfaction de leur intérêt/estimation par une politique, exemple discuté dans la séquence I de cette deuxième partie].

Prenons la distribution des compétences (0.01, 0.3, 0.5, 0.8, 0.99) de sorte que n (le nombre de participants) soit suffisamment grand (il y a, derrière chaque compétence, un nombre

significatif de participants la partageant) et que la compétence moyenne p_m soit 0.52. Comme la compétence moyenne des 5 positions réellement différentes (notons-là p'_m) est toujours 0.52, il s'ensuit que les participants doivent être disposés symétriquement (*et d'une certaine façon*) autour de la moyenne.



Selon le théorème de Condorcet, comme n est suffisamment grand et la compétence moyenne (p_m) est égale à 0.52, on peut être presque certain qu'à peu près 52% ($p_m \cdot n$) des participants se déplaceront (sans transformation) de leurs préférences initiales vers B (= 1) et qu'à peu près 48% $[(1 - p_m) \cdot n]$ des participants se déplaceront (sans transformation) de leurs préférences initiales vers A (= 0).

On observe que :

- il ne s'agit pas d'une croissance épistémique proprement dite (les participants ne deviennent pas plus citoyens / plus intelligents en votant), mais d'une croissance épistémique résultant des déplacements (sans transformation) des participants de leurs préférences initiales vers les deux pôles de l'agrégation A et B ;

- ni ceux qui se déplacent vers A ni ceux qui se déplacent vers B n'ont les moyens des positions A et B (aucun d'eux n'aurait donné comme réponse, dès le début et par lui-même, A ou B, et, surtout, A et B se situent en dehors du champ de compétences réelles des participants) ;
- même cette croissance épistémique – résultant de l'agrégation arithmétique (déplacements sans transformation) – pour laquelle les participants n'ont pas vraiment les moyens, est une illusion, car si on calcule les déplacements des $(p_m \cdot n)$ membres qui choisissent B ($= 1$), se déplaçant donc (en moyenne) de p_m à 1 ($1 - p_m$), et on soustrait de cette quantité les déplacements de sens contraire des $[(1 - p_m) \cdot n]$ membres qui choisissent A ($= 0$), se déplaçant donc (en moyenne) de p_m à 0 ($p_m - 0$), on obtient toujours zéro :

$$(p_m \cdot n) \cdot (1 - p_m) - [(1 - p_m) \cdot n] \cdot (p_m - 0) = p_m \cdot n \cdot (1 - p_m) - (1 - p_m) \cdot n \cdot p_m = 0$$

- la seule croissance épistémique permise par le dispositif condorcetien est celle, formelle, résultant du jeu des nombres, c'est-à-dire de la probabilité du dépassement du seuil de la majorité simple par le nombre de ceux qui se déplacent de leurs compétences / préférences initiales vers B, donnant ainsi la bonne réponse – probabilité de dépassement qui tend vers son maximum (certitude) quand n tend à l'infini – et cette croissance épistémique formelle n'est possible que si l'on ne tient pas compte des déplacements de signe contraire de ceux qui donnent la mauvaise réponse, se déplaçant ainsi de leur compétences / préférences initiales vers A ;
- on peut même calculer la valeur totale du processus condorcetien dans les termes du découpage agrégatif-arithmétique et de la différence unique qui lui sont propres, mais non sans contamination de ces termes, tenant du langage arithmético-algébrique, par le langage condorcetien lui-même : si B ($= 1$) gagne numériquement sur A ($= 0$) à la suite de cette fuite aux pôles agrégative-arithmétique, on obtient la valeur totale du processus en enlevant de la quantité obtenue en multipliant le nombre de ceux qui donnent la bonne réponse par la valeur de la bonne réponse – $p_m \cdot n \cdot 1$ –, la quantité

obtenue en multipliant le nombre de ceux qui donnent la mauvaise réponse par la valeur de la mauvaise réponse⁸⁵ – $(1 - p_m) \cdot n \cdot 0$:

$$p_m \cdot n \cdot 1 - (1 - p_m) \cdot n \cdot 0 = p_m \cdot n$$

qui est exactement la somme des compétences initiales⁸⁶ – autre manière de dire, cette fois-ci selon la valeur totale du processus et non plus selon les déplacements sans transformation, qu'il n'y a pas véritablement de croissance épistémique : si les sommes des déplacements vers A et vers B s'annulent toujours réciproquement, la valeur totale du processus selon la différence unique condorcetienne est identique à la somme des compétences initiales.

Or, une effectuation intégrale peut apporter une croissance épistémique proprement dite, résultant certes toujours des déplacements sans transformation, propres à l'agrégation, mais pour laquelle les participants ont les moyens (la position C arrêtée se situant non seulement entre A et B, mais aussi, surtout, à l'intérieur de leur champ de compétences). On sait que l'intégrale ignore le nombre de ceux qui partagent une préférence ou une autre, qu'elle ne prend en compte que les préférences différentes. Notons le nombre de compétences différentes (ou le nombre de positions différentes selon les y) par n' (dans notre exemple $n' = 5$) et les compétences différentes (ou les positions différentes selon les y) par p' (dans notre exemple $p'_1 = 0.01$, $p'_2 = 0.3$, etc).

Soit q la compétence que *tous* les membres acquièrent à la suite de l'agrégation algébrique (la valeur – y_C – de la proposition C arrêtée). Comme on l'a vu dans la séquence I lors du calcul de y_C dans l'exemple de la petite communauté de 5 membres ayant le même intérêt / la même estimation mais différant quant au choix d'une politique visant à le / la satisfaire,

$y_C = (\sum_{i=1}^n y + \sum_{i=1}^n dy) / n$, à cette nuance que maintenant n doit être remplacé par n' (le nombre de positions différentes), et y par p' (les positions différentes étant les compétences différentes).

⁸⁵ Quantité qui sera toujours égale à zéro (car la valeur de la mauvaise réponse est zéro) – autre manière de ne tenir pas compte de ceux, mis en minorité, qui donnent la mauvaise réponse (voir point précédent) et, plus généralement, de signifier que la majorité (donnant la bonne réponse) gagne.

⁸⁶ Si A gagne, on soustrait de la deuxième quantité la première quantité et on obtient un résultat négatif : $-(p_m \cdot n)$; la somme des compétences initiales voit donc son signe inversé.

Il s'ensuit que

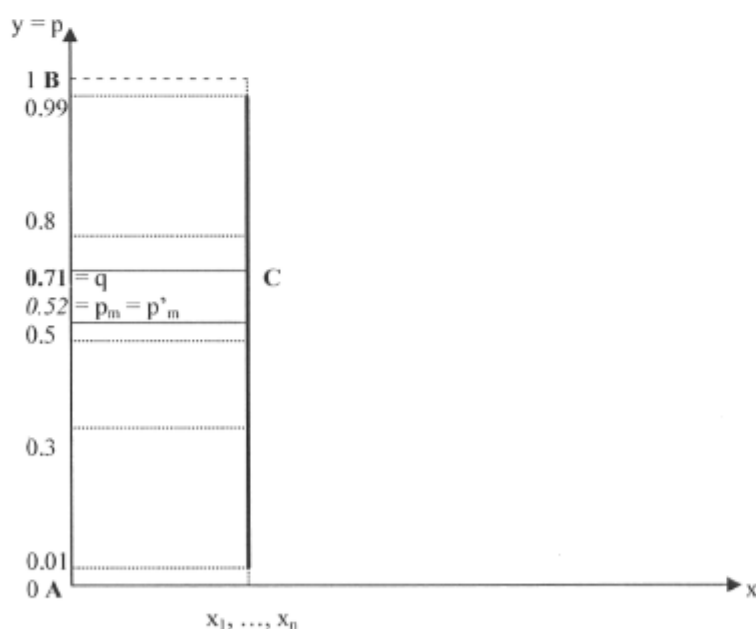
$$q = (\sum_{i=1}^{n'} p' + \sum_{i=1}^{n'} dp') / n' = p'_m + (\sum_{i=1}^{n'} dp') / n'$$

Dans notre exemple, $p'_m = (\sum_{i=1}^{n'} p') / n'$, c'est-à-dire la moyenne des (5) compétences différentes, est égale à p_m , c'est-à-dire la moyenne de toutes les compétences : $(\sum_{i=1}^n p) / n$, et les deux ont la valeur 0.52.

$$(\sum_{i=1}^{n'} dp') / n' = 0.98 / 5 = 0.19$$

$$\Rightarrow q = 0.52 + 0.19 = 0.71$$

Il y a donc croissance par rapport à la moyenne des compétences différentes p'_m et par rapport à la moyenne des compétences p_m – dernière valeur qui peut servir, comme on l'a vu, comme critère pour un compromis agrégatif-arithmétique équitable –, et cette croissance est donnée par la somme des différences entre les compétences (différentes) démultipliée par leur nombre (n').



Comparons l'agrégation arithmétique condorcetienne (a2) et l'agrégation algébrique (c2) s'effectuant dans une même distribution de compétences / préférences républicaines : (0.01, 0.3, 0.5, 0.8, 0.99). Dans le cas de la première, si n est suffisamment grand, on peut être presque certain qu'à peu près 52% des participants donneront la bonne réponse B (= 1), et que la valeur totale du processus selon la différence unique, selon donc le découpage arithmétique en deux camp A et B équivaudra ainsi à (à peu près) la somme des compétences initiales elles-mêmes : $p_m \cdot n \cdot 1 = p_m \cdot n = 0.52 \cdot n$; dans le cas de la deuxième, on a la certitude que 100% des participants donneront la réponse C (= 0.72) et que la valeur totale du processus de sommation algébrique sera exactement $n \cdot [p'_m + (\sum_{i=1}^n dp') / n'] = n \cdot q = n \cdot 0.72$, valeur supérieure à la somme des compétences initiales et donc à la valeur totale du processus de sommation arithmétique condorcetienne $0.52 \cdot n$. Dans un cas, les participants n'ont pas vraiment les moyens d'une croissance épistémique (formelle) qui s'avère d'ailleurs, en plus, illusoire, la somme des déplacements (sans transformation) vers A et la somme des déplacements (sans transformation) vers B s'annulant toujours réciproquement (et arithmétiquement) ; dans l'autre, les participants ont les moyens d'une croissance épistémique (de 0.52 à 0.72) qui est nulle autre que la somme des différences entre les compétences (différentes) démultipliée par le nombre de compétences (différentes), somme des différences qui à son tour est nulle autre que la somme (algébrique) des déplacements (sans transformation) de tous vers C. Tous ces éléments plaident en faveur de c2 : il assure une croissance épistémique réelle (même si toujours selon la logique des déplacements sans transformation) selon le standard épistémique (externe) même de a2 (la distribution des compétences commune aux deux scénarios étant faite selon ce standard externe de a2), et cette croissance est supérieure à celle, d'ailleurs illusoire, de a2 lui-même.

Certes, la croissance épistémique formelle de a2 peut sembler attirante : en fin de compte, si n est suffisamment grand, presque 52% des participants donneront la bonne réponse B (= 1), et non pas la réponse hybride C (= 0.72) ; mais c'est oublier, d'une part, que dans a2 presque 48% des participants donneront la mauvaise réponse et que leur dégradation épistémique est l'exacte contrepartie de l'amélioration épistémique des 52% des participants, et, d'autre part, que dans c2 *tous* les participants donnent, à la fin de la progression algébrique, la réponse C, dont la valeur (q) est bien supérieure à la moyenne

des compétences différentes (p'_m) et à la moyenne de toutes les compétences (p_m). En continuant, si n diminue, le découpage 52% – 48% devient de plus en plus improbable dans a2, alors que c2 reste inchangé au niveau des résultats, n pouvant aller dans son cas jusqu'à $n' = 5$; si la compétence moyenne $p_m (= p'_m)$ descend vers 0.5 pour un n resté suffisamment grand, tout le dispositif condorcetien (a2) devient instable, comme on l'a vu, alors que c2 assure *toujours* une croissance épistémique. Plus généralement, a2 ne peut apporter une croissance épistémique (formelle) que si p_m est déjà en dessus de 0.5 et que n est suffisamment grand : s'il peut accélérer la tendance épistémique pour une compétence moyenne supérieure à 0.5, donnant des résultats meilleurs, dès que cette dernière descend en dessous de 0.5, l'accélération de la tendance épistémique inverse son signe, donnant formellement des résultats de plus en plus désastreux ; or, c2 apporte une croissance épistémique non seulement pour une compétence moyenne $p_m (= p'_m)$ égale à 0.5, mais aussi si cette dernière descend radicalement en dessous de 0.5⁸⁷. Enfin, si n est petit et la distribution des compétences n'est pas symétrique, a2 peut donner les résultats bizarres que l'on a vus (p_m en dessus de 0.5, mais P_n en dessous de 0.5, et à l'inverse), alors que c2 assure dans de telles situations la même croissance épistémique sûre (par rapport à la fois à la moyenne des compétences différentes p'_m et à la moyenne de toutes les compétences p_m) :

- pour la distribution des compétences (1, 1, 0.2, 0.2, 0.2), $p_m = 0.52$ mais $P_n = 0.488$; $p'_m = 0.6$, $n' = 2$, $\sum_{i=1}^{n'} dp' = 0.8$ et $q = p'_m + (\sum_{i=1}^{n'} dp') / n' = 0.6 + 0.8/2 = 1$;

⁸⁷ a2 ne demande pas que les citoyens soient informés, alors que c2 – oui (information solitaire, pré-délibérative) ; en même temps, une comparaison entre a2 et c2 suppose une même distribution des préférences : dans a2 les citoyens doivent donc être tenus tout aussi informés que ceux de c2 (et à l'inverse, cas dans lequel on peut considérer que l'éventuel enrichissement par l'information des préférences / compétences de c2 amène ces dernières aux valeurs qui sont données « par nature » dans a2) ; la première possibilité mérite d'être précisée, car dans a2 l'information (solitaire pré-délibérative ou collective délibérative) comporte une chance que la compétence moyenne p_m soit supérieure à 0.5, chance sur laquelle puisse se brancher la chance / probabilité d'une croissance épistémique condorcetienne proprement dite : si, donc, dans a2 les citoyens, supposés être tout aussi informés que ceux de c2, ont des compétences dont la moyenne reste inférieure à 0.5 c'est le plus probablement parce que l'information n'a pas réussi à faire monter cette moyenne en dessus de 0.5, lui apportant une croissance insuffisante ou la laissant intacte.

- pour la distribution de compétences (1, 0.28, 0.28), $p_m = 0.52$ mais $P_n = 0.4816$;
 $p'_m = 0.64$, $n' = 2$, $\sum_{i=1}^{n'} dp' = 0.72$ et $q = p'_m + (\sum_{i=1}^{n'} dp') / n' = 0.64 + 0.72/2 = 1$;
- à l'inverse, pour la distribution de compétences (0.8, 0.8, 0.8, 0, 0), $p_m = 0.48$ mais $P_n = 0.512$; $p'_m = 0.4$, $n' = 2$, $\sum_{i=1}^{n'} dp' = 0.8$ et $q = p'_m + (\sum_{i=1}^{n'} dp') / n' = 0.4 + 0.8/2 = 0.8$, etc.

[Ces trois cas sont intéressants parce qu'ils montrent le comment de la croissance épistémique dans c2 pour des situations dans lesquelles p'_m n'est plus (heuristiquement) égale à p_m – la croissance s'y mesurant toujours par rapport à p'_m , elle peut être plus ou moins spectaculaire par rapport à p_m].

Il y a toutefois trois problèmes avec ce modèle ou du moins avec cette première approximation opératoire du modèle :

- pour que c2 apporte le maximum de croissance épistémique (réelle, bien que par déplacements sans transformation), il faut certes qu'il y ait des positions / compétences différentes, mais pas trop : si le nombre n' des compétences différentes s'accroît, la quantité $(\sum_{i=1}^{n'} dp') / n'$ risque de diminuer car $\sum_{i=1}^{n'} dp'$ ne peut d'aucune façon dépasser la limite 1, alors que n' peut augmenter indéfiniment ; il s'ensuit que le grand nombre de petites différences (extensives) demandé par l'algèbre ne doit pas en fait être trop grand ;
- il faut certes qu'il y ait des positions / compétences différentes, mais l'idéal serait qu'il y ait maximum de différence entre la position / compétence la plus proche de A (= 0) et celle la plus proche de B (= 1), maximum proche de ou égal à 1 (dernier cas dans lequel ces positions / compétences le plus proches de A et respectivement de B sont en fait A et respectivement B), pour que donc la quantité $\sum_{i=1}^{n'} dp'$ soit près de ou à son maximum⁸⁸ ;

⁸⁸ Considérons le pire : il y a 20 positions / compétences différentes (n' trop grand) qui s'étendent en plus sur une plage très restreinte, disons de 0.4 à 0.6 (somme des différences trop petite = 0.2) : la croissance épistémique que c2 peut apporter dans ce cas par rapport à p'_m est $0.2/20 = 0.01$, c'est-à-dire pas beaucoup. Certes, l'exemple pris est invraisemblable, mais dans ce cas il n'y a plus vraiment de croissance épistémique

- si toutes les compétences sont égales entre elles, p'_m est certes égal à p_m , mais la somme des différences est égale à zéro ($\sum_{i=1}^n dp' = 0$) : il ne peut plus y avoir de croissance épistémique agrégative-algébrique^{89 90} ;

Reste que, dans la plupart des cas (raisonnables), c2 apporte une croissance épistémique réelle bien supérieure à celle, formelle, de a2 et ce – selon le standard épistémique (externe) même de a2. La démonstration reste la même si a2 laisse la place à $a1 + a2$ ou à a1 et c2 laisse la place à $c1 + c2$ ou à c1.

*

IV. Argument moral, argument épistémique

[Il s'agit d'esquisser le travail des deux arguments à l'intérieur du domaine agrégatif (1) et de suggérer la possibilité d'une translation des deux arguments à l'intérieur du domaine algébrique, de l'intégrale vers la dérivée délibérative (2), en profitant de la médiation que l'intégrale assure entre les deux aires].

1) Ce qui précède constitue un argument épistémique en faveur de l'agrégation algébrique républicaine (c2) : quelles sont les raisons pour lesquelles, si on avait à choisir entre les deux scénarios de production de l'intérêt collectif et de la volonté commune, c'est-à-dire entre un procéduralisme épistémique mobilisant un standard (non-procéduraliste) externe (a2) et un procéduralisme constitutiviste mobilisant un standard (procéduraliste)

dans c2 : tous les n membres embrasseront la position C (dont la valeur est $q = p'_m + 0.01 \approx p'_m$), qui est presque identique à la position correspondant à la moyenne des compétences différentes p'_m , et la valeur totale du processus algébrique (c2) sera d'à peu près $n \cdot p'_m$. Si, en plus, comble du pire, p_m est plus grande que p'_m (et les deux sont supérieures à 0.5), comme, quand n est très grand (supposons qu'il l'est), la valeur totale du processus arithmétique (a2) sera d'à peu près $p_m \cdot n$, il est évident que, en redonnant la somme initiale de toutes les compétences ($p_m \cdot n$), la valeur totale du processus a2 sera supérieure à la valeur totale du processus c2 : $p_m \cdot n > n \cdot p'_m$. Il y aurait donc de raisons de choisir dans ce cas a2, car il comporte du moins une chance de croissance épistémique, soit-elle formelle, résultant du jeu des nombres avec le découpage de la majorité simple – les sommes des déplacements vers les pôles A et B s'annulant toujours réciproquement, il ne peut pas y avoir de croissance épistémique (réelle) dans a2 –, chance que l'on peut en toute sécurité « essayer » vu que de toute façon c2 ne peut pas apporter une croissance épistémique.

⁸⁹ Là, le même raisonnement : mieux vaut-il essayer l'agrégation arithmétique condorcetienne (a2), car elle comporte du moins une chance de croissance épistémique, soit-elle formelle.

⁹⁰ Est-ce que définir les compétences selon les deux axes des préférences (y et x) peut remédier à cet inconvénient ? Si, par exemple, on définit p comme la somme $x + y$, on peut avoir des compétences (p) égales dont les x et les y diffèrent – ce qui peut débloquent la somme des différences entre les préférences pour des compétences égales et donc la croissance épistémique agrégative-algébrique.

interne (= la procédure actuelle) (c2), on préférerait celui-ci à celui-là, l'agrégation algébrique républicaine à l'agrégation arithmétique républicaine condorcetienne. Mais il y a aussi un argument moral pour la supériorité de c2 par rapport à a2. Et pour comprendre ce qui différencie d'un point de vue moral les deux scénarios (c2 et a2), il faut remonter à ce qui différencie les deux procéduralismes équitables de l'agrégation libérale (a1 et c1), car a2 et respectivement c2 conservent du point de vue moral les traits de a1 et respectivement c1, même s'ils les traduisent dans un langage républicain. (À l'inverse, a1 et respectivement c1 peuvent être lus dans les termes épistémiques de la comparaison républicaine a2 versus c2).

On a vu que l'agrégation algébrique libérale (c1) incarnait mieux que l'agrégation arithmétique libérale (a1) la valeur de l'autonomie personnelle (rôle de l'information) et qu'elle allait même jusqu'à introduire par rapport à a1 une valeur complètement nouvelle – le décentrement moral, l'impartialité (intégrative) des résultats, valeur qui peut entrer en tension avec l'idéal régulateur libéral lui-même (qui ne demande pas cette équitabilité quasi-substantielle des résultats), mais qui est en même temps la continuation logico-normative, au niveau des résultats, de la valeur de l'impartialité que revendique le processus lui-même (accès équitable, principe moral du traitement impartial). Mais qualifier ce décentrement moral comme relevant de l'impartialité intégrative des résultats revient à ne dire que la moitié de l'histoire : un consensus qui arrive par hasard dans a1 peut tout aussi bien revendiquer cette impartialité intégrative (le résultat collectif frustrant – tout en satisfaisant – partiellement chacune des préférences individuelles) ; or, ce qui distingue véritablement les deux consensus (arithmétique et algébrique) témoignant de la même impartialité intégrative n'est pas tant que le premier est le fruit du hasard dans l'effectuation arithmétique alors que l'autre est le produit nécessaire de l'effectuation algébrique, mais l'expressivité différentielle du processus et des résultats (somme des petites différences), expressivité qui n'est propre qu'à l'algébrique. Dans le cas de l'agrégation algébrique (c1), il y a donc décentrement moral des résultats selon leur impartialité intégrative mais aussi selon leur expressivité différentielle : c'est justement cette expressivité qui différencie les résultats algébriques d'un consensus arithmétique arrivé par hasard dans a1 – et cette différence des résultats est la somme des différences entre les préférences.

C'est la même expressivité différentielle de la procédure algébrique (du processus et des résultats) qui marie la reconnaissance du pluralisme (demandé même comme prérequis substantiel différentiel de l'effectuation procédurale algébrique) et sa reconduction au sein du bien de la communauté. Certes, on pourrait là aussi contreargumenter que, d'une part, a1 lui-même reconnaît implicitement le pluralisme – pourquoi emploierait-on autrement une procédure de partage arithmétique (vote) ? – et que, d'autre part, l'idéal régulateur libéral ne demande pas ce pluralisme-en-vue-de-la-communauté. Mais, tout comme dans le cas du décentrement moral, l'argument peut ici avoir la forme (interrogative) suivante : ces autres valeurs que semble incarner l'agrégation algébrique libérale (c1) – par rapport à l'agrégation libérale standard (arithmétique : a1) – n'iraient-elles pas dans le sens d'un dépassement singulier de l'agrégation libérale, c'est-à-dire d'un dépassement assumé par une procédure qui satisfait à tous les critères du modèle classique de l'agrégation libérale, restant pour ainsi dire confiné dans ses limites ? ; ce dépassement (moral) sans dépassement (critériel ou même opérationnel) du modèle libéral classique ne serait-il pas préférable à celui-ci ?

La même expressivité différentielle donne dans le cas de l'agrégation algébrique libérale la boucle d'un troisième dépassement sans dépassement : la procédure algébrique incarnerait la valeur de la confiance réciproque, qui pointe vers le respect mutuel. En effet, si dans un premier triplet a et b forment leur accord contre c et dans un deuxième triplet b et c contre d, dans ce deuxième triplet b doit se faire le messenger non seulement de sa propre préférence (initiale), mais aussi, surtout, de l'accord qu'il a passé dans le premier triplet avec a contre ce même c avec qui il doit composer maintenant et passer accord contre d. Dans le jeu de l'accord et du désaccord qui secoue la chaîne « délibérative », chacun doit se fier à l'autre et lui faire confiance qu'il respectera l'accord passé entre eux quand il s'agira pour lui de passer accord avec celui même qui a rendu possible *a contrario* leur accord.

Ce qui n'est pas sans entraîner l'expressivité différentielle dans une quatrième boucle de dépassement sans dépassement : la procédure algébrique incarnerait et surtout marierait deux valeurs souvent en tension : la réciprocité (faisant elle aussi signe envers le respect mutuel) et la fidélité. L'agrégation demande que chacun reste fidèlement accroché à soi-même, qu'il y ait de déplacement vers une position ou une autre mais pas de

transformation des préférences initiales. L'agrégation algébrique demande que cette non-transformation – ou déplacement sans transformation – des préférences initiales débouche toutefois sur la production communicationnelle – mais minimalement communicationnelle – des « préférences » nouvelles, qui fournissent à la fois les contenus des accords et des désaccords et les positions vers lesquelles les préférences se déplacent, des qualités nouvelles que les participants se passent les uns les autres comme une dette (commun-ale) ; et dans cette circulation (et augmentation : boule de neige différentielle) de ce que les participants produisent (mais agrégativement) entre eux on ne manquerait de voir à l'œuvre une réciprocité dont l'amplitude dépasse largement celle de la confiance mutuelle – je te fais confiance que dans le triplet suivant tu te feras le messenger de notre accord passé dans ce triplet où je me suis fait le messenger d'un accord passé précédemment avec un autre (contre toi), etc. –, réciprocité élargie renvoyant en cercle à la fidélité expressive à soi-même : je reste moi-même tout en dégageant avec toi ce qui nous unit contre un tiers, en sachant que toi aussi tu resteras toi-même en rapport à la fois avec moi-même et avec le tiers, et que tu le resteras également dans le triplet suivant quand tu te feras le messenger de notre accord tout en passant un accord avec ce tiers même contre un quatrième participant, etc.

Autonomie (mieux servie : information), décentrement moral des résultats, pluralisme-en-vue-de-la-communauté, confiance réciproque, délicate synthèse entre réciprocité et fidélité – tous ces éléments moraux sont conservés dans c2 : le dépassement sans dépassement du modèle libéral est récupéré – et même mieux assis – dans l'agrégation algébrique républicaine. L'agrégation arithmétique républicaine (vote condorcetien : a2) ne demande pas l'information pré-délibérative – ni Condorcet ni Rousseau ne l'imposant comme condition de l'effectuation arithmétique procédurale (vote), alors que Rousseau l'impose comme condition nécessaire de l'effectuation algébrique procédurale (c1 et, par translation, c2). Il s'ensuit que c2 servirait en principe mieux que a2 la valeur de l'autonomie personnelle⁹¹. L'agrégation arithmétique républicaine (a2) peut, tout comme

⁹¹ Ceci ne veut pas dire que dans a2 les citoyens ne peuvent pas s'informer pré-délibérativement (tout seuls) ou, en s'éloignant de l'horizon rousseauiste, qu'ils ne peuvent s'informer entre eux durant les délibérations, avant le vote, augmentant ainsi les chances d'une croissance épistémique avant l'éventuelle croissance épistémique condorcetienne – ou, dans le cas où la compétence moyenne initiale est en dessous de .5 alors qu'après l'information (solitaire ou collective-délibérative) elle dépasse .5, rendant possible la croissance

celle libérale (a1) déboucher par un heureux hasard sur un consensus (arithmétique) – et tout ce qu'on a avancé sur la différence entre impartialité intégrative et expressivité différentielle s'applique également aux rapports a2 – c2. Et si la même agrégation arithmétique républicaine (a2) peut légitimement réclamer, par rapport à celle libérale (a1), un peu plus d'orientation vers la « communalité » (vu son input républicain), la même chose peut faire c2 par rapport à c1 : l'argument du pluralisme-en-vue-de-la-communauté est conservé dans le passage de l'idéal régulateur libéral à celui républicain. Quant à la confiance réciproque et au mariage entre fidélité et réciprocité, a2 reste tout aussi muet que a1.

Mais si l'expressivité différentielle de l'agrégation algébrique républicaine rend possible une grande partie de l'argument moral (de la supériorité de c2 par rapport à a2), elle rend également possible la croissance épistémique (interne) même de c2, croissance – la plupart du temps – supérieure à celle (externe) de a2. Et si elle joue comme un pont entre l'argument moral et l'argument épistémique, ceci n'est pas sans que les deux arguments se contaminent l'un l'autre au-delà du conditionnement moral de l'épistémique, conditionnement propre au constitutivisme : si on exclut l'information (qui sert à la fois l'autonomie personnelle – argument moral – et l'orientation cognitive – argument épistémique), c'est-à-dire le seul élément qui ne dépend pas de l'expressivité différentielle, on réalise que grâce à celle-ci le décentrement moral, le pluralisme-en-vue-de-la-communauté, la confiance mutuelle et l'alliance de la fidélité et de la réciprocité sont épistémiquement désirables et qu'à l'inverse les différences de compétence (épistémique) entre les membres de la communauté, tout en gagnant leur valeur épistémique grâce à la procédure de (leur) sommation algébrique, baignent dans l'élément moral du droit de chacun à sa propre différence (autonomie, pluralisme).

Maintenant, s'il s'agit de comparer a1 + a2 avec c1 + c2 toujours dans la perspective d'un choix qu'une communauté politique aurait à faire entre les deux, il est évident que pour une même distribution des avis initiaux – et cette perspective fournit cette

épistémique condorcetienne –, mais que le modèle ne demande pas impérativement cela. S'il y a information pré-délibérative individuelle ou information délibérative collective, a2 sert l'autonomie en principe tout aussi bien que c2, à condition bien évidemment que dans a2 la communication délibérative ne soit pas déformatrice.

distribution identique –, $c1 + c2$ serait toujours préférable à $a1 + a2$ pour des raisons balayant l'espace délimité, à un bout, par l'argument moral ($c1 > a1$) et, à l'autre, par l'argument épistémique joint à l'argument moral ($c2 > a2$) : en demandant aux participants de donner tout simplement leurs avis (libéraux ou républicains ou libéraux-républicains, peu importe dans ce scénario élargi), $c1 + c2$ servirait mieux que $a1 + a2$ la communauté politique et ce – pour n'importe quelle distribution des préférences/compétences.

Ceci permet de mieux revenir à la comparaison $a1$ versus $c1$: si les avis purement libéraux communs aux deux sont lus en clé condorcetienne, l'argument moral en faveur de $c1$ s'enrichit lui-même d'un argument épistémique indirect. Certes, l'absence complète de prétentions épistémiques (externes) dans le cas de $a1$ et la présence, pour ce qui est de $c1$, de prétentions épistémiques (internes) rendent en quelque sorte $a1$ et $c1$ *incomparables* épistémiquement – et il serait honnête que $c1$ n'élève pas par lui-même de telles prétentions épistémiques par rapport à $a1$, se confinant dans l'aire d'une supériorité (seulement) morale. Mais il est pour ainsi dire « aidé » ou poussé à formuler de telles prétentions, tant il se contamine des effets des deux confrontations précédentes ($a2$ versus $c2$ et $a1 + a2$ versus $c1 + c2$) : si $c2$ et respectivement $c1 + c2$ voient leurs prétentions épistémiques internes « confirmées » dans la comparaison avec les prétentions épistémiques externes de $a2$ et respectivement de $a1 + a2$, pourquoi leurs variantes déchues ($c1$ et $a1$) n'entretiendraient-elles les mêmes rapports épistémiques entre elles ? On aurait alors, pour n'importe quelle distribution de préférences/compétences, de bonnes raisons morales *et* épistémiques de préférer l'agrégation algébrique à l'agrégation arithmétique.

2) En tant que trait distinctif des procédés/procédures algébriques, l'expressivité différentielle infuse également la dérivée délibérative, jouant là aussi comme un pont entre l'argument épistémique et l'argument moral – au-delà ou par-dessus les liens (unidirectionnels d'ailleurs) que le constitutivisme établit entre la logique morale et la logique épistémique (interne).

Pourquoi devrait-on préférer (si on avait à choisir) la dérivée délibérative ($d1 \rightarrow d2$), même interrompue arithmétiquement par un vote (célérité oblige : $d1 \rightarrow d2 + 'a2'$), à l'agrégation arithmétique libérale ($a1$) ou républicaine ($a2$) ou à une combinaison des deux ($a1 + a2$) ? Pour des raisons tenant à la fois de l'argument moral et de l'argument

épistémique. Certes, le débat « agrégatif versus délibératif » fournit lui-même une série de bonnes raisons morales en faveur des pratiques délibératives : celles-ci incarneraient mieux que l'agrégation libérale (a1) – à commencer par elle – l'autonomie individuelle – mais à l'autonomie « simple », que l'on a vue lors de la discussion sur l'agrégation algébrique, s'ajouterait maintenant une autonomie rationnelle, l'information, cette fois-ci non plus solitaire délibérative mais collective délibérative, pouvant servir les deux types d'autonomie incarnées opérationnellement dans et par les pratiques délibératives –, quand elles ne véhiculeraient pas des valeurs meilleures, comme le respect mutuel – mais encore une fois, le respect mutuel « simple » s'enrichit intérieurement comme respect mutuel rationnel : je te respecte parce que tu avances des raisons pour ta position, différente de la mienne, annulant ainsi la présomption d'idiosyncrasie non-réflexive –, avec les liens afférents et le support mutuel non seulement de l'autonomie et du respect mutuel « simples », mais, surtout, de l'autonomie et du respect mutuel rationnels : dans l'échange de raisons qui nous unit et nous inspire le respect mutuel (rationnel), nos positions respectives deviendront plus proprement (= rationnellement) les nôtres, etc. Mais ce qui intéresse ici est une possible relecture de l'argument moral d'un point de vue différentiel, du point de vue de l'expressivité différentielle de la procédure algébrique, relecture qui demande qu'on raffine sinon qu'on réaménage d'abord l'argument moral lui-même.

On peut distinguer analytiquement et peut-être même génétiquement entre deux moments de l'effectuation de la dérivée délibérative correspondant, chacun, à la fois à l'un des deux passages (différentiels) à la limite qui caractérisent la procédure algébrique – impartialité morale et universalisation argumentative – et à un enchaînement spécifique dans l'ordre de l'incarnation opérationnelle des valeurs telles la réciprocité et la fidélité expressive à soi-même, le respect mutuel et l'autonomie : le premier moment est celui d'une instanciation standard (« simple ») de ces valeurs, le deuxième – celui d'une instanciation rationnelle ; les deux moments peuvent se recouper, se chevaucher, mais on considère, à des fins heuristiques, que le deuxième attend que le travail du premier soit terminé⁹².

⁹² Il me semble que la description opérationnelle (et critique) de la procédure habermassienne par McCarthy (1991) correspond plutôt à ce que je dégagerai comme premier moment ; mais je m'appuie sur cette description pour esquisser les deux moments.

Selon le premier moment, i) chacun des participants doit d'abord déclarer son avis, c'est-à-dire présenter ses besoins, ses intérêts (son x), et sa proposition de politique visant à les satisfaire (son y), et essayer ensuite de rendre compréhensibles et surtout plausibles aux autres son x et son y, c'est-à-dire de traduire en quelque sorte la particularité de sa préférence dans un langage dans lequel les particularités des préférences des autres puissent se reconnaître : l'autonomie et la fidélité expressive à soi-même (« simples ») sont déjà liées au respect mutuel et à la réciprocité (« simples ») dans la mesure où chacun, tout en restant soi-même, élargit génériquement sa préférence pour la rendre accessible aux autres, ayant des préférences différentes. Mais ce faisant, ii) chacun doit assumer que son x et respectivement son y ne comptent pas plus que n'importe quel autre x et respectivement n'importe quel autre y (de tout autre), vu que l'ensemble du processus de prise de décision démocratique-délibérative est orienté vers la production d'un bien commun et d'une volonté générale qui prennent en compte impartialement l'ensemble des intérêts concernés : l'autonomie et la fidélité expressive (« simples ») glissent légèrement vers le respect mutuel et la réciprocité (« simples ») ; mais ce n'est qu'une boucle et un détour grâce auxquels elles peuvent être mieux assurées : si l'impartialité, le point de vue moral (égale considération, par chacun, de tous les x et de tous les y) supposent que chacun se met idéalement à la place de tout autre pour comprendre son x et son y, iii) cette adoption idéale de rôle vise une meilleure compréhension, une interprétation plus authentique des besoins, des intérêts et des propositions (de politique) de chacun, et donc, pour chacun, une meilleure conformité expressive à soi-même, une autonomie mieux assise, avec ou sans criticisme collectif-thérapeutique (thématique de la fausse conscience) : l'autonomie et la fidélité expressive (« simples ») sont paradoxalement sécurisées par les autres, dans et par le respect mutuel et la réciprocité (« simples »). En même temps, iv) l'autonomie et la fidélité expressive à soi-même ainsi sécurisées sont tempérées sur une autre spirale « dialectique » par le respect mutuel et la réciprocité eux-mêmes, les orientations éliminant ou empêchant la prise en compte des besoins, des intérêts et des propositions (de politique) des autres étant à leur tour éliminées.

À la fin de ce premier moment (de l'impartialité) liant de multiples façons · réciprocité, respect mutuel, fidélité et autonomie (« simples »), les participants accèdent à une évaluation impartiale de la distribution de leurs préférences, préférences qui à la fois

sont plus proprement les leurs (autonomie, fidélité expressive : chacun devient plus proprement soi-même à travers les autres) et satisfont génériquement à l'exigence du respect mutuel et de la réciprocité⁹³.

Selon le deuxième moment – celui de la généralisation argumentative) –, i') chacun doit avancer des raisons en faveur de sa position ou de sa préférence (autonomie rationnelle, fidélité expressive rationnelle) et investiguer les raisons plaidant en faveur d'une possible généralisation de sa propre position (préférence) à l'ensemble des membres de la communauté délibérative – pourquoi un tout autre se reconnaîtrait dans mon x et dans mon y, pourquoi mon intérêt (et l'afférente proposition de satisfaction) serai(en)t généralisable(s) –, ce qui n'est pas sans que chacun élargisse principiellement sa propre préférence pour qu'elle atteigne le niveau de généralité requis : l'autonomie et même la fidélité expressive (rationnelles) s'ouvrent encore une fois vers le respect mutuel et la réciprocité (rationnels). Dans ce test de l'universalisation discursive, ii') tous font usage public-critique de la raison et répondent aux prétentions à la généralisation élevées par chacun, en fournissant des (contre)raisons pour rejeter telle ou telle (pro)position comme non-universalisable – son avocat devant par conséquent revenir avec une (pro)position ajustée à la lumière des (contre)raisons données – en arrêtant les éléments qui après examen critique-rationnel s'avèrent être généralisables, etc. S'enclenchent ainsi les spirales délibératives de modification rationnelle, d'élargissement rationnel des préférences, l'amélioration et l'élévation discursives (et républicaines) des positions (de plus en plus rationnelles, de plus en plus acceptables, de plus en plus généralisables) allant de pair avec le rétrécissement centripète des options – mais, encore une fois, le basculement vers le pôle de la réciprocité et du respect mutuel (rationnels) n'est qu'une manière détournée de mieux fonder l'autonomie et la fidélité expressive rationnelles, car dans l'échange (d'informations et surtout) de raisons, les préférences de tous deviennent plus proprement les leurs, bien qu'en même temps ces préférences soient de plus en plus décentrées et élargies selon la logique de la réciprocité et du respect mutuel rationnels⁹⁴ : chacun ne devient plus

⁹³ Ce premier moment peut rester d'un bout à l'autre dans une instanciation (seulement) libérale des x et des y, car c'est le deuxième moment (celui de la généralisation argumentative) qui assure proprement dit l'épuration / l'élévation républicaine – et rationnelle – des x et des y : d1 → d2.

⁹⁴ Il faut toutefois nuancer : me laisser persuader par des raisons au point d'embrasser comme étant désormais la mienne une position (rationnelle et raisonnable) que je n'avais pas au début ne contredit pas l'autonomie

proprement (rationnellement) soi-même qu'à travers les autres, qu'à travers cet échange de raisons. Mais si chacun tend vers tous pour les convaincre, à l'aide de raisons, de la plausibilité d'une possible généralisation de son *x* et de son *y*, *x* et *y* qui se modifient par l'acte même de l'énonciation universelle de maximes rationnelles et (surtout) par l'intégration dans leur sein des (contre)raisons avancées par les autres, iii') personne ne devrait marchander la fidélité expressive rationnelle à soi-même contre l'acceptabilité comme généralisable de sa propre position, c'est-à-dire réduire pragmatiquement l'acceptabilité rationnelle envisagée comme simple acceptabilité de raisons en donnant des raisons – pas pleinement les miennes – que je suppose comme acceptables par les autres, pourvu que ces raisons et la position qu'elles soutiennent (la mienne) soient acceptées⁹⁵. Et s'il est vrai que cette exigence de fidélité expressive-rationnelle peut entraîner le processus délibératif dans un blocage (désaccord raisonnable), elle doit être respectée non seulement en soi ou comme garantie de l'autonomie (rationnelle), mais aussi parce que ce n'est qu'ainsi que la réciprocité et le respect mutuel (rationnels) eux-mêmes peuvent à leur tour être sauvegardés. Reste que cette fidélité et cette autonomie (rationnelles) à la fois sécurisées dans le détour par la réciprocité et par le respect mutuel (rationnels) – ii' – et les sécurisant à leur tour – iii' – sont tempérées par ces derniers dans la mesure où iv') les raisons avancées par chacun doivent être acceptées par tous – mais en tant que telles, en tant que raisons, expressivement conformes en plus.

À la fin de ce deuxième moment (de la généralisation argumentative), les spirales délibératives centripètes mariant fidélité et réciprocité (rationnelles), autonomie et respect mutuel (rationnels) débouchent (idéalement) sur leur point de mire consensuel : une position rationnellement généralisable comme bien commun et contenu de la volonté générale.

(rationnelle) ou même la fidélité (rationnelle) – au contraire, changer de point de vue en étant convaincu par des raisons va dans le sens de l'autonomie et même de la fidélité (rationnelles) ; reste que l'autonomie et la fidélité (rationnelles) sont tout aussi bien – sinon mieux – servies lorsque, ma position étant reconnue comme raisonnable et rationnellement fondée, je ne change pas de point de vue, entraînant le blocage de la progression algébrique-délibérative (désaccord raisonnable) ; mais la procédure idéale prétend surpasser ce blocage potentiel qui guette à tout moment l'effectuation délibérative.

⁹⁵ Cette remarque fait écho à la tension entre fidélité expressive-rationnelle et réciprocité (au sens de Gutmann & Thompson) suggérée par Weinstock (2004).

Quelle est la signification différentielle ou la transcription en termes d'expressivité différentielle des deux enchaînements spécifiques de valeurs (incarnées opérationnellement), des deux moments de la procédure algébrique ?

i) Si chacun tend vers tout autre pour lui rendre compréhensible sa propre préférence (son x et son y), si chacun propose aux autres sa propre préférence, différente de celles de ceux-ci, à la fois en lui restant fidèle, en plaidant pour sa véracité et en essayant de la leur rendre plausible, c'est-à-dire en la leur présentant dans des termes qu'ils puissent décrypter, ceci n'est possible que si chacun ajuste déjà, par l'acte même de l'énonciation, sa propre préférence pour qu'elle prenne génériquement en compte les préférences des autres ou, mieux, leur présence différentielle massive, c'est-à-dire les différences de ces autres préférences par rapport à sa propre préférence : la rendre traductible dans le langage des autres préférences (et des différences des autres), c'est déjà d'une certaine façon intégrer génériquement dans sa propre préférence/différence le poids différentiel des autres, la modifier légèrement en l'ouvrant – déjà – vers une généralité différentielle qui, bien que la plupart du temps éminemment formelle, fait signe et ouvre plus fondamentalement vers la sommation (algébrique) des différences intersubjectives. Certes, il ne s'agit là que de l'appréhension d'une telle sommation, appréhension qui inscrit déjà les différences intersubjectives sur le trajet – contraignant – de la réciprocité, trajet sur lequel seul le deuxième moment peut fournir leur totalisation délibérative algébrique proprement dite, mais même en tant qu'appréhension elle dépasse de deux façons différentes l'amplitude d'une sommation algébrique des différences par effectuation intégrale : d'une part, la participation de chacun n'est plus réduite aux trois triplets (où chacun a droit de siéger selon l'opérationnalisation comme procédure du procédé algébrique de l'intégrale), tout participant devant maintenant entrer en contact expressif-différentiel avec tout autre, et, d'autre part, la chaîne délibérative de la distribution des préférences n'est plus parcourue une seule fois (comme dans le cas de l'intégrale), mais autant de fois qu'il y a de participants.

Mais pour que cette appréhension d'une sommation algébrique des différences intersubjectives débouche proprement dit sur celle-ci (deuxième moment), il faut d'abord sécuriser, préciser et raffiner les préférences et les différences et les inscrire plus fermement

sur le double chemin de l'autonomie/fidélité et du respect mutuel/réciprocité. C'est d'abord le rôle de la quatrième séquence iv) : le tri qu'elle opère vise à garantir que l'autonomie de certains ne nuira pas à l'autonomie des autres, que les préférences et les différences intersubjectives seront compossibles entre elles, selon l'exigence du respect mutuel et de la réciprocité. Mais c'est plus profondément le rôle de la séquence ii), du passage (différentiel) à la limite (proprement dit) demandé par l'impartialité – tous tendent vers chacun pour mieux comprendre son x et son y, se servant du point de vue moral comme d'un véhicule permettant de parcourir le différentiel délibératif dans son ensemble, non pas une fois, mais autant de fois qu'il y a de participants, dans une deuxième appréhension préparatoire de la sommation algébrique des différences intersubjectives – et de la séquence iii) – tous aident chacun à mieux asseoir son x et son y –, le glissement vers la réciprocité et le respect mutuel (ii) servant également comme détour pour mieux asseoir les préférences et les différences intersubjectives elles-mêmes (iii).

Ce n'est qu'après ces aménagements (préparatoires) que peut se mettre en marche, dans un deuxième moment, le mécanisme délibératif de neutralisation productive des différences intersubjectives, de leur intégration – les unes dans les autres – rationnelle et centripète, ce n'est qu'après s'être assurée d'abord d'une distribution de préférences réellement autonome, génériquement réciproque et véritablement différentielle⁹⁶ que la procédure délibérative peut procéder à la totalisation algébrique proprement dite des différences intersubjectives⁹⁷.

En effet, quelle est la signification différentielle du deuxième passage à la limite, du fait que i') chacun tend vers tout autre pour le persuader rationnellement que son x et son y peuvent être généralisés⁹⁸, tout en ajustant sa (pro)position pour qu'elle puisse subsumer le

⁹⁶ Au sens de : telles sont nos véritables différences (entre nos véritables préférences – compossibles entre elles).

⁹⁷ On comprend que le premier moment est subordonné au deuxième, et qu'à l'intérieur de ceux-ci, les étapes significatives d'après lesquelles ils sont d'ailleurs nommés gardent le même rapport, le premier passage (différentiel) à la limite (impartialité : ii) étant subordonné au deuxième passage à la limite (généralisation argumentative : i'). On observe également que si dans un cas tous tendent vers chacun (pour le comprendre, pour comprendre son x et son y : ii), dans l'autre chacun tend vers tous (pour les convaincre, à l'aide de raisons, de la généralité de son x et de son y : i').

⁹⁸ Ce passage à la limite finalise ce qui se dessinait déjà dans i) – étape qui elle aussi peut être calibrée comme un passage à la limite ; pour ne pas compliquer la discussion, je m'en tiendrai aux deux principaux passages à la limite (de signe contraire et symétriques) : ii et i'.

plus de (pro)positions possibles, sinon que chacun inclut dans sa propre (pro)position élargie – proposée comme généralisable – le maximum (supportable) de différences (dx et dy) entre son x et son y et les x et les y de tous les autres, et que chaque (pro)position ainsi élargie fonctionne en fait comme un pont différentiel, tendu vers les autres, miroitant sinon intégrant les différences des autres selon la double logique, non-exempte de tensions, de l'autonomie/fidélité (rationnelle) et du respect mutuel/réciprocité (rationnels) ? Et qu'est-ce que signifie d'un point de vue différentiel le fait qu'une (pro)position est (provisoirement) rejetée comme non-généralisable (ii') sinon qu'elle oublie d'intégrer certaines différences, la thématization rationnelle de ces dx et dy manquées donnant les (contre)raisons qui renvoient la (pro)position pour réexamen, et qu'est ce que signifie différentiellement qu'à la lumière des raisons critiques fournies contre elle celle-ci est reformulée et améliorée sinon qu'elle se décentre, s'épure et s'élargit davantage (« higher abstraction ») comme meilleure offre d'intégration des dx et des dy lui échappant, différences qui elles-mêmes se modifient à la lumière des raisons échangées, dans la plasticité centripète de la (trans)formation délibérative des (pro)positions ? Certes, si tous forcent chacun à toujours mieux (= rationnellement) asseoir son x et son y généralisables (ii') – dans un mouvement similaire à celui dans lequel tous aidaient chacun à mieux asseoir son véritable x et son véritable y⁹⁹ –, ceci n'est pas sans entraîner des tensions entre, d'une part, la fidélité et l'autonomie (rationnelles) et, d'autre part, la réciprocité et le respect mutuel (rationnels), tensions qui, devant être neutralisées à partir du pôle de l'autonomie/fidélité (iii'), risquent d'être reconduites comme blocage survenu dans les spirales délibératives centripètes de décentrement républicain et surtout rationnel des préférences (libérales). Mais à supposer que le milieu puisse être idéalement trouvé et le désaccord raisonnable surpassé, on peut concevoir tout le processus comme une dynamique de boules de neiges différentielles qui, envoyées par chacun vers tous les autres et renvoyées pour réexamen vers chacun, s'améliorent et repartent, se croisent et se heurtent, s'unissent par endroits, deviennent moins nombreuses au fur et à mesure que leur taille – différentielle – et leur inclusivité augmentent et se fondent finalement en une seule, produit final (et consensuel) des multiples sommations (algébriques) des différences – dans lequel tous se reconnaissent (iv').

⁹⁹ Tout comme i' est la réplique de i, ii' semble être la réplique de iii.

Le nivellement (algébrique et) fécond des différences, leur transformation centripète et leur intégration (en spirales) dans des positions de plus en plus générales, de plus en plus rationnelles, de plus en plus acceptables, la totalisation délibérative et autoréflexive des différences intersubjectives témoignent donc, comme processus, de l'expressivité différentielle propre aux procédures algébriques ; tout comme son point de mire, le résultat consensuel qui s'impose à la fin de la progression dialogique-rationnelle. Il faut d'abord distinguer ce consensus algébrique-délibératif de celui – arithmétique – advenant spontanément dans une collection de préférences différentes, éventuellement comme leur moyenne et assurément comme parapluie agrégative frustrant (partiellement) tout en satisfaisant (partiellement) chacune de ces préférences selon la logique de l'impartialité intégrative : non seulement le consensus algébrique-délibératif témoigne de l'expressivité différentielle – et non pas (seulement) de l'impartialité intégrative, pouvant même se passer de cette dernière : il n'est pas obligatoire que le résultat final frustre (partiellement) chacune de ces préférences –, mais il est l'aboutissement d'un processus de transformation centripète des préférences et des différences, processus synonyme de production d'une qualité nouvelle dans le jeu délibératif des différences. Il faut ensuite le distinguer du consensus algébrique-agrégatif de l'intégrale (impartialité intégrative et, surtout, expressivité différentielle), et ce qui différencie les résultats des deux sommations algébriques est non seulement le comment de celles-ci – absence agrégative versus présence délibérative de transformation des préférences et des différences –, mais aussi l'amplitude des deux sommations algébriques des différences, la dérivée délibérative équivalant intuitivement à plusieurs effectuations intégrales – ce qui renvoie déjà vers l'argument épistémique.

L'argument moral – réécrit en termes différentiels – en faveur de la dérivée délibérative est conservé si, à l'intérieur de l'agrégation arithmétique, le modèle libéral ($a1$) laisse progressivement ($= a1 + a2$) la place au modèle républicain (condorcetien-rousseauiste : $a2$). L'interruption arithmétique de la dérivée délibérative par un vote (célérité oblige : $d1 \rightarrow d2 + 'a2'$) n'altère en rien l'argument moral¹⁰⁰. On aurait donc de

¹⁰⁰ On suppose bien évidemment que le premier moment et au moins une partie du deuxième moment ont été effectuées – pour justifier un vote agrégatif-arithmétique républicain (' $a2$ ').

bonnes raisons (morales) pour préférer en tout temps $d1 \rightarrow d2$ ou $d1 \rightarrow d2 + 'a2'$ à $a1$, à $a1 + a2$ et à $a2$.

Mais $a2$ et $a1 + a2$ élèvent aussi, surtout, des prétentions à l'épistémique (externe et non-procéduraliste). Qui plus est, $a1$ lui-même peut être *lu* en termes condorcetien et *vu* comme élevant de telles prétentions. Il faut donc confronter ces prétentions à celles – opposées : constitutivistes, internes et procéduralistes – de la dérivée délibérative elle-même. L'idée de base est la suivante : si, d'un point de vue différentiel, la dérivée délibérative pouvait opérer une totalisation communicationnelle des différences intersubjectives qui soit équivalente à au moins une somme algébrique de différences effectuée selon l'intégrale agrégative (républicaine, républicaine-libérale ou libérale tout court), on aurait la (presque-) garantie que $d1 \rightarrow d2$ donnerait épistémiquement de meilleurs résultats que l'agrégation arithmétique (républicaine, républicaine-libérale ou libérale tout court), vu que $c2$, $c1 + c2$ et respectivement $c1$ donnent déjà (la plupart du temps) de meilleurs résultats que $a2$, $a1 + a2$ et respectivement $a1$. On obtiendrait un puissant argument épistémique en faveur des pratiques délibératives (constitutivistes) – pour quelles bonnes raisons (épistémiques) devrait-on préférer $d1 \rightarrow d2$ à n'importe quel type d'agrégation arithmétique (vote) – en profitant de la médiation algébrique assurée par l'intégrale entre l'agréatif et le délibératif et, à l'intérieur de cette médiation, de la « confirmation » par comparaison externe des prétentions épistémiques internes du constitutivisme. Si un travail dans le meilleur des cas proto-délibératif des différences intersubjectives suffit dans le cas de l'intégrale pour démontrer et (ex)traire en même temps leur valeur épistémique, il est raisonnable d'avancer qu'une opération plus proprement délibérative, qui apparaît intuitivement comme effectuant plusieurs sommes intégrales des différences entre les préférences, peut faire infiniment mieux.

Quelques problèmes particuliers (d'application) apparaissent toutefois. D'abord, la dérivée délibérative opère à partir d'un input libéral, s'occupant elle-même de la transformation républicaine de celui-ci¹⁰¹ ; il faut donc, pour avoir une base commune (le même input) de comparaison avec $a2$ par exemple, que la dérivée délibérative soit considérée non pas après qu'elle ait transformé, dans le jeu de l'argumentation rationnelle,

¹⁰¹ C'est, en grandes lignes, le propre du deuxième moment.

les préférences libérales comme préférences républicaines, mais comme opérant dès le début à partir d'une distribution différentielle de préférences déjà républicaines : $d1 \rightarrow d2$ devrait laisser la place à $d2$. L'argument épistémique en faveur de la dérivée délibérative aurait la forme suivante : si, pour une même distribution de préférences républicaines qualifiées selon le standard épistémique externe et non-procéduraliste de $a2$, $d2$ peut apporter par rapport à $a2$ (vote condorcetien) une croissance épistémique (qualifiée selon ce standard externe non-procéduraliste même) au moins égale à celle que $c2$ pourrait apporter par rapport à $a2$ (selon le même standard) – et il est fort probable que $d2$ comporte plus qu'une simple somme algébrique de différences, somme grâce à laquelle $c2$ dépassait épistémiquement $a2$ –, alors on a de bonnes raisons (épistémiques) de préférer la délibération (constitutiviste : standard épistémique interne et procéduraliste) au vote condorcetien¹⁰².

Le deuxième problème vient du fait que la dérivée délibérative peut être interrompue par un vote arithmétique-agrégatif (' $a2$ ' : célérité oblige), vote qui ne peut pas être qualifié comme condorcetien selon la consistance interne de la procédure (le problème du double standard), mais qui, dans la perspective d'une comparaison avec $a2$, perd ses guillemets, devenant lui-même condorcetien : en effet, si la distribution de préférences est qualifiée selon le standard épistémique externe et non-procéduraliste de $a2$, et si $d2$ est interrompu par un vote (' $a2$ '), quoi qu'il arrive dans $d2$, l'agrégation arithmétique républicaine du vote (' $a2$ ') interrompant la progression algébrique peut être calibrée en termes condorcetiens, mais le tout est de savoir ce qui se passe dans les délibérations raccourcies. D'une part, si $d2$ n'empire pas et ne gâche pas la distribution initiale de préférences, $d2 + 'a2'$ donnera des résultats épistémiques tout aussi respectables que ceux de $a2$ – mais dans ce cas on devrait plutôt choisir $a2$ (simplicité oblige). D'autre part, si, avant même d'être interrompu, $d2$ apporte une croissance épistémique, celle-ci ne peut pas vraiment être dite équivalente à celle de $c2$, car, même s'il suffit en fait d'une seule spirale de sommation algébrique délibérative des différences intersubjectives pour avoir quelque chose qui ressemble à un tour d'intégrale ($c2$) et même s'il est fort probable que $d2$

¹⁰² Le problème du double standard – externe non-procéduraliste pour $a2$, interne procéduraliste pour ($d1 \rightarrow d2$ ou) $d2$ – n'en est pas un dans la comparaison, car l'on procède exactement comme dans la comparaison – médiatrice – $a2$ versus $c2$.

parcours proprement dit cette spirale (avant d'être interrompu), sommation algébrique des différences et croissance épistémique ne sont synonymes qu'en cas de consensus : on n'aura toujours pas de bonnes raisons (épistémiques) pour préférer $d2 + 'a2'$ à $a2$, vu que la translation « $c2 > a2$ et $d2 \approx c2$ donc $d2 + 'a2' > c2 > a2$ » n'est pas bien assurée dans la mesure où dans le cas de $c2$ consensus et avantage épistémique (par rapport à $a2$) sont intimement liés, alors que $d2$ ne peut pas (vraiment) déboucher sur un consensus avant qu'il soit interrompu par $'a2'$. Certes, ces interruptions agrégatives-arithmétiques (vote) d'un débat algébrique continu peuvent être récupérées dans le sens de celui-ci (virtualisation), comme on l'a vu, mais aucune de ces césures ne comporte par rapport au simple vote condorcetien un avantage épistémique qui puisse être établi en termes différentiels : dans la comparaison avec $a2$, il faudrait se fier à la chance que les délibérations apportent un bonus épistémique (croissance par exemple de la compétence moyenne en dessus de .5), ce qui, bien que plausible, n'est pas bien établi, tend à rouvrir, même dans cette perspective comparative, le problème du double standard (consistance interne de la procédure délibérative) et, surtout, n'est pas un argument différentiel.

Il s'ensuit qu'une dérivée délibérative (républicaine : $d2$) laissée faire tout le travail dont elle est capable a plus de chances – ou, mieux, a de chances qui puissent être mieux (différentiellement) établies – de donner de meilleurs résultats que l'agrégation arithmétique condorcetienne ($a2$) que si elle est interrompue par une agrégation arithmétique ($'a2'$), même si, paradoxalement, la perspective de la comparaison des avantages épistémiques respectifs qualifie cette agrégation arithmétique elle-même de condorcetienne ($'a2' \rightarrow a2$).

Si l'on se tourne maintenant vers $a1$, l'input commun, demandé par la comparaison, ne pose plus problème, et la dérivée délibérative ($d1 \rightarrow d2$) et l'agrégation libérale ($a1$) opérant à partir d'une même instanciation (libérale) des préférences. Certes, $a1$ n'a aucune prétention épistémique, alors que $d1 \rightarrow d2$ élève des prétentions constitutivistes (épistémiques internes et procéduralistes), mais ses prétentions sont confirmées dans la comparaison avec $a1$ lu en clé épistémique externe et non-procéduraliste (dans les termes donc de $a2$) : à partir d'une même distribution de préférences libérales, $d1 \rightarrow d2$ et même $d1$ à lui seul ont bien des chances de faire épistémiquement mieux que $c1$, qui faisait mieux

que a1 (lu en termes condorcetiens). Qui plus est, l'argument délibératif en faveur de la dérivée délibérative pourrait même prendre la forme suivante : à partir d'une même distribution de préférences libérales, $d1 \rightarrow d2$ a par rapport à a1 non seulement un avantage épistémique (indirect toutefois, tout aussi indirect que celui de c1 par rapport à a1), mais aussi celui de transformer les préférences libérales en préférences républicaines et de totaliser algébriquement et épistémiquement ces dernières le plus probablement au-delà de ce que pourrait donner, à partir de *ces* mêmes préférences républicaines, l'agrégation arithmétique condorcetienne (a2)¹⁰³. Maintenant, si un vote (agrégatif-arithmétique) interrompt la progression des spirales délibératives centripètes ($d1 \rightarrow d2 + 'a2'$), l'argument épistémique est fragilisé comme plus haut. On comprend enfin que le raisonnement reste le même dans les cas mixtes, à input mélangé (libéral-républicain).

Pour conclure, pour (presque) n'importe quelle distribution de préférences/compétences, on a de bonnes raisons morales *et* épistémiques, formulées en termes différentiels, pour préférer l'agrégation algébrique (l'intégrale rousseauiste reconstruite) à l'agrégation arithmétique (vote). Pour (presque) n'importe quelle distribution de préférences/compétences, on a – l'esquisse, pour l'instant – des bonnes raisons morales *et* épistémiques, formulées en termes différentiels, pour préférer la délibération algébrique à l'agrégation arithmétique (vote). Développer ces (dernières) raisons selon leur recoupement et appui mutuel dans l'expressivité différentielle, tout comme les raisons pour lesquelles on devrait préférer, à l'intérieur de ce nouveau domaine algébrique de théorisation démocratique, l'expressivité différentielle du délibératif à celle de l'intégrale, constitue le propre d'un travail ultérieur.

¹⁰³ Via c2 ; à noter que dans la transformation républicaine des préférences libérales la dérivée délibérative semble dépasser en même temps c1 (somme algébrique intégrale des préférences libérales) et c2 (somme algébrique intégrale des préférences républicaines).

Conclusions

Conclusions

[Il convient de récapituler brièvement, en guise de bilan, les acquis de la thèse selon les trois moments de l'argument qui y a été développé]. Se situant dans l'horizon d'une esthétique politique des divers dispositifs de production démocratique de la volonté et de l'intérêt collectif, l'exploration entreprise ici au eu pour tâche de « régler » trois problèmes interreliés : le problème de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale chez Rousseau, le problème plus général de la volonté générale chez Rousseau, le problème (actuel) du dépassement de la volonté de tous libérale par une volonté générale délibérative ou/et épistémique-condorcetienne.

Le problème de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale. Rousseau est le premier à le formuler à l'horizon de la modernité, mais aussi à le « résoudre » par une plus ou moins impénétrable analogie mathématique, qui brouille plus qu'elle n'éclaire la distinction(-congruence) qu'elle est censée illustrer et expliquer, se transformant ainsi elle-même, de solution à un problème incontournable sinon constitutif de notre modernité politique, en problème – réputé insoluble et donc si possible contournable. Mon premier objectif a été donc d'éclairer cette nébuleuse solution mathématique, à la fois en raffinant et en prolongeant la clarification philologique par Philonenko de ce casse-tête fondateur. Plus précisément, j'ai tenté, d'une part, de mieux asseoir l'opposition des procédés (arithmétiques versus algébriques) de sommation des différences intersubjectives comme clé de la compréhension de la solution rousseauiste au problème de la distinction-congruence entre volonté de tous et volonté générale, et, d'autre part, surtout, d'opérationnaliser le procédé algébrique (ou infinitésimal) de l'intégrale comme procédure à suivre dans une délibération possible. [Le reste est détail].

Le problème plus général de la volonté générale. La solution au premier problème est aussi une solution à ce deuxième problème, dont on peut dire qu'il n'en est un que dans la mesure où il connaît chez Rousseau trop de solutions (contradictaires). Ainsi, les solutions rustique (le consensus spontané des troupes paysannes), non-infinitésimale (ou, selon certaines interprétations, épistémique : la majorité a toujours raison) et épistocratique

(la problématique du Législateur) ne cessent-elles de contredire la solution infinitésimale et de se contredire les unes les autres. Résoudre ce deuxième problème revient à trouver une médiation entre les quatre solutions. Or, l'espace de tensions qu'elles espacent ne peut être réconcilié avec lui-même qu'à partir de la solution mathématique (ou infinitésimale). Après avoir montré que, de par sa logique même, cet espace recommande une médiation en son sein à partir de cette solution (justification du choix de partir de l'analogie mathématique), mon deuxième objectif a été de confronter proprement dit l'intégrale reconstruite et surtout opérationnalisée comme scénario délibératif à ces autres solutions / scénarios délibératifs – alternatifs et concurrents – et, ce faisant, de dégager/reconstruire une théorie générale et cohérente (bien que résolument partielle et discriminante) de la volonté générale chez Rousseau à partir de la solution mathématique (reconstruction de la théorie infinitésimale). Cette reconstruction ne pouvait pas éviter une confrontation avec les interprétations épistémiques (ou condorcetiennes) du *Contrat social*, qui entendent reconstruire une telle théorie à partir de la solution non-infinitésimale (lue en clé épistémique). Leur questionnement critique, conduisant à invalider les prétentions de ces interprétations – alternatives et concurrentes – à fournir la bonne figure de la volonté générale chez Rousseau, ne pouvait qu'ouvrir vers le troisième problème, dans la mesure où ces interprétations participent du versant épistémique des débats en cours autour du dépassement de la volonté de tous libérale.

Le problème du dépassement épistémique ou/et délibératif de la volonté de tous libérale. Mon troisième objectif a été de montrer que l'intégrale rousseauiste (telle que reconstruite dans l'interprétation que je propose) peut être insérée au milieu, entre l'agrégation et la délibération, et que l'opposition de celles-ci peut être repensée comme opposition entre l'arithmétique et l'algébrique. L'intégrale se revendiquerait d'une marge algébrique de l'agrégation, tendant en cela un pont entre l'agrégatif (arithmétique) et le délibératif (algébrique). L'effort de peupler conceptuellement et opérationnellement cet espace (réaménagé) a naturellement débouché sur la construction en termes différentiels d'un double argument (épistémique et moral) pour la supériorité de l'agrégation algébrique (la volonté générale comme intégrale) sur l'agrégation arithmétique (la volonté de tous libérale, mais aussi la « volonté générale » épistémique-républicaine – et on a vu que

l'intégrale rousseauiste reconstruite peut dépasser non seulement moralement mais aussi, surtout, épistémiquement, le dépassement épistémique-républicain ou condorcetien, intra-agrégatif et, hélas, intra-arithmétique, de la volonté de tous libérale). C'est la même démographie conceptuelle et opérationnelle nouvelle qui a ouvert la voie à une translation (intra-algébrique) de l'intégrale vers le délibératif – calibré pour l'isomorphie différentielle comme « dérivée » délibérative – du double argument épistémique et moral en faveur de l'intégrale, translation à même de consolider significativement les arguments plaidant en faveur de la démocratie délibérative en général, à commencer par celui qui fait le plus défaut – l'argument épistémique.

La clarification philologique ou, mieux, la réinterprétation de l'analogie mathématique comme solution au problème de la distinction(-congruence) entre volonté de tous et volonté générale, et son extension reconstructive comme solution au problème plus général de la volonté générale ne peuvent pas rester confinées dans la philologie rousseauiste, car elles ne cessent de pointer vers une modalité radicalement nouvelle de concevoir nos pratiques démocratiques – selon l'espace oppositif de l'arithmétique et de l'algébrique. Le raccord de ces contributions philologiques aux problématiques actuelles (et à l'inverse) agit comme un révélateur des potentialités reliées à cette modalité.

En effet, on peut grâce à ce raccord tenter sinon une synthèse du moins une médiation différentielle entre les idéaux régulateurs et les paquets de fondements normatifs qui sont au cœur même des théorisations démocratiques actuelles : libéralisme versus républicanisme, démocratie agrégative versus démocratie délibérative, argument épistémique versus argument moral. Les trois paires oppositives se reprenant les unes les autres en spirale (exemple : démocratie agrégative républicaine épistémique et moralement inexpressive) peuvent être repensées et réaménagées grâce à une quatrième paire oppositive (démocratie arithmétique versus démocratie algébrique) rendue possible par la clarification philologique du casse-tête rousseauiste; plus précisément, elles peuvent être redistribuées dans une architecture significativement nouvelle facilitant la circulation à l'intérieur de chaque paire et entre les paires à travers de nouveaux ponts – différentiels.

C'est en faisant la navette sur ces ponts (qu'elle rend d'ailleurs possibles) que l'intégrale rousseauiste reconstruite peut déployer l'énergie – immense, mais massivement inexploitée – des dx et des dy , des (petites) différences intersubjectives.

Bibliographie

- ALLEN, Glen, "La Volonté de tous and La Volonté Générale : A Distinction and Its Significance", *Ethics*, 71, (juillet) 1961, p. 263-275
- ARENDT, Hannah, *On revolution*, New York, Penguin Books, 1963
- ARENDT, Hannah, *Totalitarianism*, New York, Harcourt, Brace & World, 1968
- ARROW, Kenneth Joseph, *Social choice and individual values*, New York, Wiley, 1963
- BACHOFEN, Blaise, *La condition de la liberté : Rousseau, critique des raisons politiques*, Paris, Payot, 2002
- BAKER, Keith, *Condorcet*, Chicago, Chicago University Press, 1975
- BARRY, Brian, *Political Argument*, London, Routledge & Keagan Paul, 1965
- BARRY, Brian, "The Public Interest", in Anthony Quinton (dir.), *Political Philosophy*, London, Oxford University Press, 1967, p. 112-126 (publié précédemment dans *Proceedings of the Aristotelian Society*, 38, p. 9-14)
- BARTH, Hans, « Volonté générale et Volonté Particulière chez Jean-Jacques Rousseau », in *Annales de Philosophie Politique*, no. 5 (*Rousseau et la Philosophie Politique*), Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 35-51
- BENHABIB, Seyla, "Deliberative Rationality and Models of Democratic Legitimacy", *Constellations*, vol. 1, no. 1, 1994, p. 26-52
- BENHABIB, Seyla (dir.), *Democracy and Difference. Contesting the Boundaries of the Political*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1996
- BELAVAL, Yvon, *Leibniz critique de Descartes*, Paris, Gallimard, 1978 (1960)
- BERLIN, Isaiah, *Four Essays on Liberty*, Oxford, Oxford University Press, 1969
- BLACK, Duncan, *The Theory of Committies and Elections*, Cambridge, Cambridge University Press, 1958
- BOHMAN, James, *Public Deliberation. Pluralism, Complexity and Democracy*, Cambridge, MA, MIT Press, 1996
- BOHMAN, James et William REHG (dir.), *Deliberative Democracy : Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MA, MIT Press, 1997

- BOHMAN, James, "The Coming of Age of Deliberative Democracy", *The Journal of Political Philosophy*, vol. 6, 1998
- BRAYBROOKE, David, "The Insoluble Problem of Social Contract", *Dialogue*, 15, (mars) 1976
- BRUNSCHVIG, Léon, *Les étapes de la philosophie mathématique*, Paris, A Blanchard, 1972
- BURGELIN, Pierre, *La philosophie de l'existence de Jean-Jacques Rousseau*, Genève, Slatkine Reprints, 1978 (1952)
- CASSIRER, Ernst, « L'unité dans l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau », *Bulletin de la Société Française de Philosophie*, (avril-juin) 1932
- CASSIRER, Ernst, *The Question of Jean-Jacques Rousseau*, New York, Columbia University Press, 1956
- CHAMBERS, Simone, *Reasonable Democracy: Jürgen Habermas and the Politics of Discourse*, Ithaca, NY, Cornell University Press, 1996
- CHAPMAN, John W., *Rousseau – Totalitarian or Liberal?*, New York, Columbia University Press, 1956
- CHARVEST, John, *The Social Problem in the Philosophy of Rousseau*, Cambridge, Cambridge University Press, 1974
- CHEVALLIER, Jean-Jacques, « J.-J. Rousseau ou l'absolutisme de la volonté générale », *Revue française de science politique*, vol. III, (janvier-mars) 1953, p. 5-30
- COBBAN, Alfred, *Rousseau and the Modern State*, London, 1934
- COBBAN, Alfred, "New Light on the Political Thought of Rousseau", in *Political Science Quarterly*, vol. 66, no. 2, (juin) 1951, p. 272-284
- COHEN, Joshua, "An Epistemic Conception of Democracy", *Ethics*, vol. 97, 1986a, p. 26-38
- COHEN, Joshua, "Autonomy and Democracy: Reflections on Rousseau", *Philosophy and Public Affairs*, vol. 15, 1986b, p. 275-297
- COHEN, Joshua, "Deliberation and Democratic Legitimacy", in Alan Hamlin et Philip Pettit (dir.), *The Good Polity*, Oxford, Blackwell, 1989, p. 17-34
- COHEN, Joshua, "Procedure and Substance in Deliberative Democracy", in Sheila Benhabib (dir.), *Democracy and Difference*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 1996, p. 95-119

- COLEMAN, Jules et John FEREJOHN, "Democracy and Social Choice", *Ethics*, vol. 97, 1986, p. 6-25
- CONDORCET, Jean-Antoine Nicolas de Caritat, marquis de, *Essai sur l'application de l'analyse à la probabilité des décisions rendues à la pluralité des voix*, Paris, 1785
- CONDORCET, Jean-Antoine Nicolas de Caritat, marquis de, *Mathématique et société*, choix de textes et commentaire par Roshdi Rashed, Paris, Hermann, 1974
- CONDORCET, Jean-Antoine Nicolas de Caritat, marquis de, *Politique de Condorcet*, textes choisis et présentés par Charles Coutel, Paris, Payot, Rivages, 1996
- CONDORCET, Jean-Antoine Nicolas de Caritat, marquis de, *Sur les élections et autres textes*, textes choisis et revus par Olivier de Bernon, Paris, Fayard, 1986
- CONNOLLY, William, *Political Theory and Modernity*, Oxford, New York, Blackwell, 1988
- COPP, David, Jean HAMPTON et John E. ROEMER (dir.), *The idea of democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993
- DAHL, Robert, Ian SHAPIRO et José Antonio CHEIBUB (éd.), *The democracy sourcebook*, Cambridge, MA, MIT Press, 2003
- DAGGER, Richard, "Understanding the General Will", *The Western Political Quarterly*, vol. 34, 1981, p. 359-371
- DAGGER, Richard, *Civic Virtues : Rights, Citizenship, and Republican Liberalism*, Oxford, Oxford University Press, 1997
- DÉRATHÉ, Robert, *Le rationalisme de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, 1948
- DÉRATHÉ, Robert, « Les réfutations du 'Contrat social' au XVIIIe siècle », *Annales de la société Jean-Jacques Rousseau*, t. XXXII, 1950-1952, p. 7-54
- DÉRATHÉ, Robert, *Jean-Jacques Rousseau et la science politique de son temps*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1988 (1950)
- DOBRESCU, Radu, *V: medias, démocratie, vitesse. Une théorie construite dans un horizon McLuhan-Foucault et ses implications*, Bucarest, Babel, 2002
- DOWNS, Anthony, *An economic theory of democracy*, New York, Harper, 1957
- DURKHEIM, Émile, « Le contrat social de Rousseau. Histoire du livre », *Revue de métaphysique et de morale*, (janvier-février et mars-avril) 1918, p. 1-23 et p. 129-161
- DWORKIN, Ronald, *Law's Empire*, Cambridge, Harvard University Press, 1986

- ELSTER, Jon, "The Market and the Forum : Three Varieties of Political Theory", in James Bohman et William Rehg (dir.), *Deliberative Democracy : Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MA, MIT Press, 1997, p. 3-33
- ELSTER, Jon, *Deliberative Democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998
- ESTLUND, David, Jeremy WALDRON, Bernard GROFMAN et Scott L. FELD, "Democratic Theory and the Public Interest : Condorcet and Rousseau revisited", *American Political Science Review*, vol. 83, 1989, p. 1317-1340; [dans le corps de la thèse, l'intervention de Estlund (p. 1317-1322) est identifiée par "Estlund 1989", celle de Waldron (p. 1322-1328) par "Waldron 1989" et celle de Grofman et Feld (p. 1328-1335) par "Grofman & Feld 1989"]
- ESTLUND, David, "Who's Afraid of Deliberative Democracy? On the Strategic/Deliberative Dichotomy in Recent Constitutional Jurisprudence", *Texas Law Review*, vol. 71, 1992-1993, p. 1437-1477
- ESTLUND, David, "Making truth safe for democracy", in David Copp, Jean Hampton et John E. Roemer (dir.), *The idea of democracy*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, p. 71-100
- ESTLUND, David, "Opinion Leaders, Independence, and Condorcet's Jury Theorem", *Theory and Decision*, 36, 1994, p. 131-162
- ESTLUND, David, "Beyond Fairness and Deliberation: The Epistemic Dimension of Democratic Authority", in James Bohman et William Rehg (dir.), *Deliberative Democracy : Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MA, MIT Press, 1997, p. 172-204
- ESTLUND, David, "Political Quality", *Social Philosophy and Policy*, 17, 2000, p. 127-160
- ESTLUND, David (dir.), *Democracy*, Malden, MA, Blackwell Publishers, 2002
- FERRY, Jean-Marc, *Habermas, l'éthique de la discussion*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987
- FERRY, Jean-Marc, *Philosophie de la communication* (deuxième volume : *Justice politique et démocratie procédurale*), Paris, Les Éditions du Cerf, 1994
- FICHTE, Johann Gottlieb, *Fondement du droit naturel selon les principes de la doctrine de la science* (1796-1797), présentation, traduction et notes par Alain Renaut, Paris, Presses Universitaires de France, 1984
- FRALIN, Richard, *Rousseau and Representation*, New York, Columbia University Press, 1978

- FRIEDERICH, Carl J., "Law and dictatorship in the 'Contrat social'", *Annales de Philosophie Politique*, no. 5 (*Rousseau et la Philosophie Politique*), Paris, Presses Universitaires de France, 1965, p. 77-97
- GAGNEBIN, Bernard, « Le rôle du législateur dans les conceptions politiques de Rousseau », in *Études sur le Contrat social de Jean-Jacques Rousseau* (Actes des journées d'étude organisées à Dijon pour la commémoration du 200^e anniversaire du 'Contrat social'), Paris, Société Les Belles Lettres, 1964, p. 277-290
- GAUTHIER, David, *Rousseau: the sentiment of existence*, Cambridge, New York, Cambridge University Press, 2006
- GILDIN, Hilail, *Rousseau's Social Contract: The Design of the Argument*, Chicago, University of Chicago Press, 1983
- GOODIN, Robert, *Political Theory and Public Policy*, Chicago, University of Chicago Press, 1982
- GOYARD-FABRE, Simone, *Politique et philosophie dans l'oeuvre de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Presses Universitaires de France, 2001
- GRANGER, Gilles-Gaston, *La mathématique sociale du marquis de Condorcet*, Paris, O. Jacob, 1989
- GREEN, Frederick Charles, *Jean-Jacques Rousseau, a critical study of his life and his writings*, London, Cambridge University Press, 1955
- GROFMAN, Bernard, Guillermo OWEN et Scott L. FELD, "Average competence", *Psychological Reports*, 50, 1982, p. 683-688
- GROFMAN, Bernard et Scott L. FELD, "Rousseau's General Will: A Condorcetian Perspective", *American Political Science Review*, vol. 82, 1988, p. 567-576 [et in David Estlund (dir.), *Democracy*, Malden, MA, Blackwell Publishers, 2002, p. 308-319]
- GROFMAN, Bernard et Scott L. FELD, 1989 – voir ESTLUND, WALDRON, GROFMAN et FELD 1989
- GUEROULT, Martial, *Études de philosophie allemande*, Hildesheim, G. Olms, 1977
- GURVITCH, Georges, « Kant et Fichte, interprètes de Rousseau », *Revue de Métaphysique et de morale*, no. 76, 1971, p. 384-485
- GUTMANN, Amy et Dennis THOMPSON, *Democracy and Disagreement*, Cambridge, Harvard University Press, 1996
- GUTMANN, Amy et Dennis THOMPSON, *Why Deliberative Democracy*, Princeton & Oxford, Princeton University Press, 2004

- HABERMAS, Jürgen, *L'espace public. Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*, Paris, Payot, 1962
- HABERMAS, Jürgen, « La modernité, un projet inachevé », *Critique*, t. XXXVII, no 413, 1981
- HABERMAS, Jürgen, *Morale et communication : conscience morale et activité communicationnelle*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1986
- HABERMAS, Jürgen, "Further Reflections on the Public Sphere", in Craig Calhoun (dir.) *Habermas and the Public Sphere*, Cambridge (MA) & London, MIT Press, 1992a, p. 421-461
- HABERMAS, Jürgen, *De l'éthique de la discussion*, Paris, Les Éditions du Cerf, 1992b
- HABERMAS, Jürgen, *Droit et démocratie. Entre faits et normes*, Paris, Gallimard, 1997
- HADARI, Saguiv A., "'Persuader sans convaincre': A Rousseauian Approach to the Insoluble Problem of the Social Contract", *The Western Political Quarterly*, vol. 39, no. 3, (septembre) 1986, p. 504-519
- HAMLIN, Alan et Philip PETTIT, *The Good Polity*, Oxford, Blackwell, 1989
- HAYMANN, Franz, « La loi naturelle dans la philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau », *Annales J.-J. Rousseau*, t. XXX, 1943-1945, p. 65-109
- HELD, Virginia, *The Public Interest and the Individual Interests*, New York - London, Basic Books Inc. Publishers, 1970
- HENDEL, Charles William, *Jean-Jacques Rousseau moralist*, London & New York, Oxford University Press, 1934
- HONIG, Bonnie, *Political Theory and the Displacement of Politics*, Ithaca, Cornell University Press, 1993
- HONIG, Bonnie, "On two Paradoxes in Democratic Theory: Rousseau, Habermas, and the Politics of Legitimation", communication (texte), colloque en théorie politique, Université de Chicago, (mai) 2002
- JOHNSTON, Steven, "Rousseau's Refusal", *Political Theory*, vol. 30, no. 6, (décembre) 2002, p. 858-861
- KATEB, George, "Aspects of Rousseau's Political Thought", *Political Science Quarterly*, 76, (décembre) 1961, p. 519-543
- KEOPHANE, Nannerl, "'The Masterpiece of Policy in Our Century': Rousseau on the Morality of the Enlightenment", *Political Theory*, 6, (novembre) 1978

- KEOPHANE, Nannerl, *Philosophy and the State in France : The Renaissance to the Enlightenment*, Princeton, Princeton University Press, 1980
- KELLY, Christopher, "‘To Persuade without Convincing’: the Language of Rousseau’s Legislator", *American Journal of Political Science*, vol. 31, no. 2, (mai) 1987, p. 321-335
- LANSON, Gustave, « L’unité de la pensée de Jean-Jacques Rousseau », *Annales J.-J. Rousseau*, t. VIII, 1912, p. 1-31
- LASLIER, Jean-François, *Le vote et la règle de la majorité : analyse mathématique de la politique*, Paris, CNRS, 2004
- LEVINE, Andrew, *The Politics of Autonomy : A Kantian reading of Rousseau’s Social Contract*, Amherst, MA, University of Massachusetts Press, 1976
- LEVINE, Andrew, *The General Will*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993
- MACEDO, Stephen (dir.), *Deliberative Politics*, Oxford, University Press, 1999
- MANIN, Bernard, "On Legitimacy and Political Deliberation", *Political Theory*, vol. 15, 1987, p. 338-368
- MASTERS, Roger, *The Political Philosophy of Rousseau*, Princeton, Princeton University Press, 1968
- McADAM, James, "What Rousseau Meant by the General Will", *Dialogue*, 5, 1967, p. 498-515
- McCARTHY, Thomas, *Ideals and Illusions. On Reconstruction and Deconstruction in Contemporary Critical Theory*, Cambridge (MA) & London, MIT Press, 1991
- MELZER, Arthur, "Rousseau’s Moral Realism : Replacing Natural Law with the General Will", *American Political Science Review*, vol. 77, no. 3, 1983
- MELZER, Arthur, *The Natural Goodness of Man*, Chicago, Chicago University Press, 1990
- MILLER, David, "Deliberative Democracy and Social Choice", in David Estlund (dir.), *Democracy*, Malden (MA), Blackwell, 2002, p. 289-307 (publié précédemment dans *Political Studies*, vol. 40, 1992, p. 54-67)
- MILLER, James, *Rousseau : Dreamer of Democracy*, New Haven, Yale University Press, 1984
- MILLER, Nicholas, "Information, Electorates, and Democracy : Some Extensions and Interpretations of the Condorcet Jury Theorem", in Bernard Grofman et Guillermo Owen (dir.), *Information Pooling and Group Decision Making*, Greenwich, CT, JAI, 1986, p. 173-192

- MILLET, Louis, « Le platonisme de Rousseau », *Revue de l'enseignement philosophique*, (juin-juillet) 1967
- NEIDLEMAN, Jason, *The General Will is Citizenship : Inquiries into French Political Thought*, Lanham, Rowman & Littlefield, 2001
- NINO, Carlos S., *The Constitution of Deliberative Democracy*, New Haven, CT, Yale University Press, 1996
- NOONE, John B., *Rousseau's Social contract : a conceptual analysis*, Athens, University of Georgia Press, 1980
- OWEN, Guillermo, Bernard GROFMAN et Scott L. FELD, "Proving a Distribution-free Generalization of the Condorcet Jury Theorem", *Mathematical Social Sciences*, 17, 1989, p. 1-16
- PEZZILLO, Lelia, *Rousseau et le Contrat social*, Paris, Presses Universitaires de France, 2000
- PHILONENKO, Alexis, *Théorie et praxis dans la pensée morale et politique de Kant et de Fichte en 1793*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1968
- PHILONENKO, Alexis, *Jean-Jacques Rousseau et la pensée du malheur* (troisième volume : *Apothéose du désespoir*), Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1984
- PHILONENKO, Alexis, « Rousseau. Contrat social », in François Chatelet, Olivier Duhamel et Evelynne Pisier (dir.), *Dictionnaire des œuvres politiques*, Paris, Presses Universitaires de France, 1986, p. 694-710
- PIZZORNO, Alessandro, « Sur la rationalité du choix démocratique », in Pierre Birnbaum et Jean Leca (dir.), *Sur l'individualisme : théories et méthodes*, Paris, Presses de la Fondation nationale des sciences politiques, 1991
- PLAMENATZ, John, *Man and Society*, I, London, Longmans, Green, 1963
- RAWLS, John, *A Theory of Justice*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1971
- RENAUT, Alain et Patrick SAVIDAN, « La théorie rousseauiste de la souveraineté », in Alain Renaut (dir.), *Histoire de la philosophie politique*, tome 3, *Lumières et romantisme*, Paris, Calmann-Lévy, 1999, p. 159-172
- POLIN, Raymond, *La politique de la solitude. Essai sur la Philosophie politique de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Éditions Sirey, 1971
- RILEY, Patrick, "A Possible Explanation of Rousseau's General Will", *American Political Science Review*, vol. 64, no. 1, 1970, p. 86-97
- RILEY, Patrick, *Will and Political Legitimacy*, Cambridge, MA, Harvard University Press, 1982

- RILEY, Patrick, *The General Will Before Rousseau*, Princeton, Princeton University Press, 1986
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *The Political Writings of Jean-Jacques Rousseau*, [edited from the original manuscripts and authentic editions, with introductions and notes] par Charles Edwyn Vaughan, Cambridge, Cambridge University Press, 1915 (2 volumes)
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social ou Principes du droit politique*, texte présenté et commenté par Jean-Marie Fataud et Marie-Claude Bartholy sous la direction de Fernand Angué, Paris, Bordas, 1972
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du contrat social. Écrits politiques*, troisième volume des *Œuvres complètes*, éditées en cinq volumes sous la direction de Bernard Gagnebin et Marcel Raymond, Paris, Gallimard, 1990-1995 (1959-1995)
- ROUSSEAU, Jean-Jacques, *Du Contrat social* [précédé de *Discours sur l'économie politique* et de *Du Contrat social première version* et suivi de *Fragments politiques*], texte établi, présenté et annoté par Robert Dérathé, Paris, Gallimard, 2006
- RUNCIMAN, W. G. et Amartya K. SEN, A. "Games, Justice and the General Will", *Mind*, vol. 74, 1965, p. 554-562
- SHABANI, Omid A. Payrow, "Critical Theory and the Seducement of the 'Art of the Possible'", *Revue Canadienne de Science Politique*, 36 : 1, (mars) 2003, p. 85-106
- SCHINZ, Albert, « Jean-Jacques Rousseau devant l'érudition moderne », in *Modern Philology*, Chicago, 1912
- SCHINZ, Albert, *La pensée de Jean-Jacques Rousseau*, Paris, Alcan, 1929
- SCHINZ, Albert, *L'état présent des travaux sur Jean-Jacques Rousseau*, New York et Paris, 1941
- SHKLAR, Judith, "Rousseau's Two Models: Sparta and the Age of Gold", *Political Science Quarterly*, vol. LXXXI, (mars) 1966, p. 25-51
- SHKLAR, Judith, *Men and Citizens. A Study of Rousseau's Social Theory*, London, Cambridge University Press, 1969
- SALKEVER, Stephen, "Interpreting Rousseau's Paradoxes", *Eighteenth-Century Studies*, vol. 11, no. 2, (hiver) 1977, p. 204-226
- SILVERTHORNE, Michael J., "Rousseau's Plato", *Studies on Voltaire and the Eighteenth Century*, CXVI, 1973, p. 235-249

- SREENIVASAN, Gopal, "What is the General Will", *The Philosophical Review*, vol. 109, no. 4, (octobre) 2000, p. 545-581
- STAROBINSKI, Jean, *La transparence et l'obstacle suivi de Sept essais sur Rousseau*, Paris, Gallimard, 1971
- STRAUSS, Leo, *Natural Right and History*, Chicago, Chicago University Press, 1965 (1953)
- STRAUSS, Leo, "Three Waves of Modernity", in Hilail Gildin (éd.), *Introduction to Political Philosophy : Six Essays by Leo Strauss*, Indianapolis, Pegasus, 1975
- SWENSON, James, *On Jean-Jacques Rousseau : considered as one of the first authors of the Revolution*, Stanford, Stanford University Press, 2000
- TOCQUEVILLE, Alexis, *De la démocratie en Amérique*, Paris, Librairie Philosophique J. Vrin, 1990
- VAUGHAN, Charles, Edwyn, *Studies in the History of Political Philosophy*, Manchester, Manchester University Press, 1939
- VIROLI, Maurizio, *Jean-Jacques Rousseau and the Well Ordered Society*, Cambridge, Cambridge University Press, 1988
- VIROLI, Maurizio, *Republicanism*, New York, Hill and Wang, 2002
- WALDRON, Jeremy, 1989 – voir ESTLUND, WALDRON, GROFMAN et FELD 1989
- WALZER, Michael, *Spheres of Justice. A Defense of Pluralism and Equality*, New York, Basic Books, 1983
- WEIRICH, Paul, "Rousseau on Proportional Majority Rule", *Philosophy and Phenomenological Research*, vol. 47, no. 1, (septembre) 1986, p. 111-126
- WEINSTOCK, Daniel, "Democracy, Value and Truth : Saving Deliberation from Justification", communication (texte) au Colloque International Philosophie politique contemporaine : perspectives internationales, CREUM, Université de Montréal, (octobre) 2004
- WILLIAMS, David Lay, "Justice and the General Will : Affirming Rousseau's Ancient Orientation", *Journal of the History of Ideas*, 66:3, (juillet) 2005, p. 383-411
- WOLIN, Sheldon, *Tocqueville between two worlds : the making of a political and theoretical life*, Princeton, NJ, Princeton University Press, 2001
- YOUNG, H. Peyton, "Condorcet's Theory of Voting", *American Political Science Review*, vol. 82, 1988, p. 1230-1244